



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

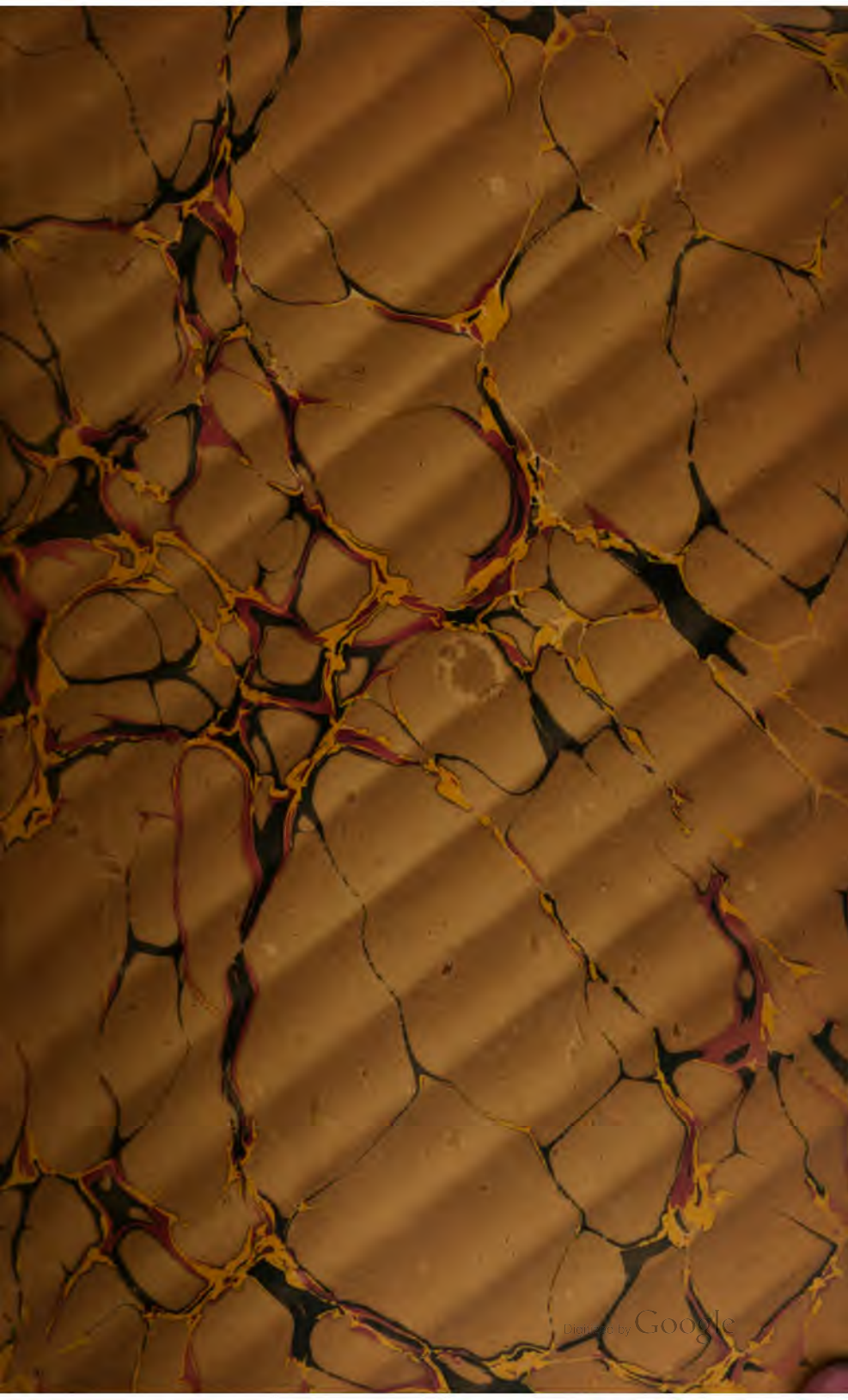
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

UC-NRLF



QB 85 226





LOUIS XVIII
ET
LE DUC DECAZES

1815 — 1820

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ERNEST DAUDET .

Ouvrage orné de deux portraits en héliogravure



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^e, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1899

Tous droits réservés

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through.

LOUIS XVIII
ET
LE DUC DECAZES

1815 — 1820

Les auteurs et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1899.

ŒUVRES HISTORIQUES DU MEME AUTEUR :

La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire. (<i>Couronné par l'Académie française, prix Gobert.</i>)	1 vol.
Le Cardinal Consalvi. (<i>Épuisé.</i>)	1 vol.
Histoire des Conspirations royalistes du Midi, sous la Révolution. (<i>Couronné par l'Académie française.</i>)	1 vol.
Histoire de l'Émigration : LES BOURBONS ET LA RUSSIE. — LES ÉMIGRÉS ET LA SECONDE COALITION. — COBLENTZ. (<i>Couronné par l'Académie française.</i>)	3 vol.
Histoire de la Restauration	1 vol.
La Terreur Blanche. (<i>Épuisé.</i>)	1 vol.
Le Ministère de M. de Martignac. (<i>Couronné par l'Académie française.</i>)	1 vol.
Le Procès des Ministres de Charles X. (<i>Épuisé.</i>)	1 vol.
Souvenirs de la Présidence du Maréchal de Mac Mahon.	1 vol.
La Vérité sur l'Essai de Restauration monarchique de 1873. (<i>Épuisé.</i>)	1 vol.
Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe.	1 vol.
Poussière du passé	1 vol.
Le Duc d'Aumale (1822-1897)	1 vol.

ROMANS HISTORIQUES

Fils d'Émigré	1 vol.
Mademoiselle de Circé	1 vol.
Drapeaux ennemis	1 vol.
Don Rafaël	1 vol.
La Mongautier, roman historique	1 vol.
Les Deux Évêques	1 vol.

EN PRÉPARATION :

Un ambassadeur de France en Angleterre 1820-1822.





Genl. M. G. S. S.

[Faint, illegible text, possibly a signature or title]

LOUIS XVIII

ET

LE DUC DECAZES

1815 — 1820

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ERNEST DAUDET

Ouvrage orné de deux portraits en héliogravure



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET C^o, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 40
—
1899
Tous droits réservés



LC 257
12

MOFFITT

PRÉFACE

Les événements de la Restauration ont eu de nombreux historiens après lesquels il n'y a pas lieu d'en recommencer le récit. Mais sur le domaine où ces écrivains firent leur moisson, il reste encore beaucoup à glaner. Il n'est pas trop tard pour reconstituer, en marge de cette grande histoire, des épisodes incomplètement connus et pour y répandre un peu plus de lumière. C'est cette tâche que j'entreprends aujourd'hui à l'aide de documents très précieux mis à ma disposition par leur possesseur. Ces documents proviennent des archives du château de la Grave, où le premier duc Decazes, précipité du pouvoir en 1820, commença à les rassembler après sa chute. Il rêvait alors d'écrire ses Mémoires. Durant vingt ans, en vue de ce travail, il s'attacha à classer ses dossiers et à les compléter. Si le projet qu'il avait conçu ne fut pas réalisé, si l'ancien favori de Louis XVIII ne rédigea que deux ou trois chapitres de l'histoire de sa vie, du moins, légua-t-il à son fils tous les éléments de cette histoire.

Le second duc Decazes, celui que nous avons connu ministre de la République, de 1873 à 1877, s'était

promis d'élever à la mémoire de son père le monument auquel elle a droit. Les occupations et les soucis d'une existence dont une grande part fut consacrée aux affaires publiques lui firent ajourner incessamment l'exécution de ce dessein. Il mourut sans l'avoir accompli. Il m'honorait d'une amitié qui n'était égalée que par mon dévouement pour lui. Souvent, en me montrant les belles archives de la Grave et en laissant ma curiosité d'historien s'y donner librement cours, il m'avait dit : « C'est vous qui mettrez tout ceci en œuvre. » La promesse implicitement contenue dans ces paroles, son jeune héritier a eu à cœur de la tenir, et c'est ainsi que ces documents m'ont été confiés.

Je dois dire brièvement en quoi ils consistent.

C'est d'abord les fragments de Mémoires, auxquels je viens de faire allusion. Decazes y raconte son enfance et sa jeunesse, ses débuts dans la vie, son arrivée à Paris au début de l'Empire, ses relations avec le roi et la reine de Hollande, son entrée à la préfecture de police sous la seconde Restauration, ses premiers actes ministériels lorsqu'il fut devenu le collaborateur du duc de Richelieu et l'homme de confiance de Louis XVIII. Dans cette autobiographie, on voit commencer l'extraordinaire faveur dont ce prince lui donna jusqu'en 1822 tant d'éclatants témoignages. Si considérable que soit l'intérêt de ces fragments, on ne saurait méconnaître que l'auteur a contribué lui-même à l'affaiblir en les communiquant aux principaux historiens de la Restauration. Utilisés à plusieurs reprises, ces récits n'ont conservé qu'en de rares parties leur caractère révélateur.

J'attache une bien autre importance aux innombrables lettres reçues par Decazes quand il était au pouvoir, conservées dans les archives de la Grave, où elles forment des liasses volumineuses. Les correspondants du ministre royal se nomment en ce temps : Richelieu, Pasquier, Molé, Lainé, de Serre, Maine de Biran, Royer-Collard, Barante, de Broglie, Villemain, Guizot, Pozzo di Borgo, Wellington, Castlereagh et combien d'autres mêlés à divers titres aux affaires auxquelles il prit part. Hommes d'État, diplomates, chefs de parti, on pénètre à leur suite dans les dessous de la politique d'alors ; à travers la poussière de leurs passions éteintes aujourd'hui, on voit encore étinceler les paillettes d'or de leurs nobles idées et de leurs patriotiques ardeurs.

Mais le joyau de cette rare collection, c'est la correspondance que Louis XVIII entretint avec Decazes de 1816 à 1822, environ deux mille lettres autographes du roi à son ministre, véritable histoire du règne, écrite au jour le jour par un des premiers acteurs. Tour à tour ministre de la Police, ministre de l'Intérieur, président du Conseil, Decazes, pour gagner la confiance du roi, avait imaginé de l'entretenir quotidiennement de toutes les affaires, même des moins importantes. A cet effet, il lui envoyait chaque matin, dans un portefeuille dont chacun d'eux possédait une clef, les lettres et les rapports de toute nature qui lui arrivaient de divers côtés. Après en avoir pris connaissance, le roi les lui retournait en les accompagnant d'une missive tantôt longue, tantôt brève, où sa verve s'exer-

çait sans réserve ni retenue sur les hommes et sur les choses.

On saisit là sur le vif le caractère de l'affection qu'il avait vouée à Decazes. Il lui parle avec autant d'abandon que de familiarité, mais surtout avec une paternelle tendresse, ainsi qu'on s'en convaincra par celles de ces lettres que j'aurai l'occasion de citer dans la suite de ce travail. Tout lui est prétexte à prendre la plume, sa santé, celle de « son fils », — c'est ainsi qu'il appelle Decazes, — l'entretien qu'ils ont eu la veille, car le roi le recevait tous les soirs, les incidents les plus futiles de leur vie à tous deux comme les événements les plus graves du royaume. Il lui écrit sur tout, à propos de tout, et jusqu'à trois fois dans la même journée. Entre ces lignes malicieuses, émues, affectueuses, anecdotiques, coupées de citations latines ou françaises, se révèle à tout instant, en quelque cri de sollicitude, une âme qu'on ne savait ni si délicate, ni si communicative, ni si tendre. « Mon cher fils, mon cher enfant, mon cher Élie », tels sont les noms dont il le qualifie. « Tu sais combien je t'aime. » — « Tu sais ce qu'est pour toi ton Louis », telles sont les formules qu'il emploie en lui écrivant. On verra de quel ton il lui parle au lendemain de la mort du duc de Berry; après quels combats, il se résigne à céder aux supplications de sa famille et des ultra-royalistes qui lui demandent d'immoler son ministre à leur fureur; avec quel déchirement de cœur il subit les exigences de Richelieu quand celui-ci ne consent à rentrer au pouvoir que si Decazes quitte non seulement Paris, mais la France. En ce moment,

que son désespoir rend pathétique, Louis XVIII, non content d'avoir fait « son ami » comte et pair de France et de l'avoir marié à une héritière riche et de noble race, le crée duc et le nomme ambassadeur à Londres.

Decazes arrivé en Angleterre, la correspondance se continue, modifiée quelque peu en la forme, mais non dans le fond. Si « mon cher duc » succède à « mon cher fils », si le roi renonce au tutoiement, c'est qu'il craint que ses lettres confiées au directeur des postes ne soient lues par des indiscrets. Trouve-t-il une occasion de les expédier par une voie plus sûre, il revient bien vite aux anciennes formules. Elles sont ainsi maintenues, quoique espacées, même quand Mme du Cayla commence à remplacer Decazes dans les habitudes de favoritisme et d'intimité du vieux monarque. En voilà assez, semble-t-il, pour marquer de quel prix est, au point de vue historique, sa correspondance avec l'homme qu'il a plus tendrement aimé qu'il n'aima d'Avaray et Blacas.

Sans doute, sera-t-on disposé à penser qu'à côté d'un tel document, tous ceux que contiennent encore les archives de la Grave — rapports diplomatiques, dossiers de police, copies de lettres provenant du Cabinet noir — n'ont plus qu'une valeur secondaire. Ce serait vrai si, dans ces archives, ne se trouvaient les cahiers où la duchesse Decazes a consigné ses impressions et ses souvenirs. Elle était née de Sainte-Aulaire. Elle tenait par sa naissance à d'anciennes et illustres maisons, notamment aux Noyan, aux Soyecourt, aux Nassau-Saarbruck, aux Brunswick. Elle

avait seize ans lorsqu'elle épousa Decazes. Son mariage fut l'œuvre personnelle du roi. Son père avait été chambellan de Napoléon. La Restauration le trouva préfet; il devint député et pair de France. Sous le gouvernement de Juillet, il fut ambassadeur à Rome, à Vienne, à Londres. Ses travaux historiques lui ouvrirent l'Académie française en 1841. Une si brillante carrière ne va pas sans dons intellectuels. Sa fille en possédait d'égaux aux siens. On peut s'en convaincre en lisant le journal de ses jeunes années et les relations qu'elle a laissées de quelques-uns des événements dont elle fut le témoin. Elle vécut jusqu'à un âge avancé. Beaucoup d'hommes sont encore vivants, qui l'ont connue. Ils sont unanimes à louer sa haute intelligence.

Ses manuscrits n'étaient pas destinés à voir le jour. Aussi ne s'est-elle pas fait faute de s'y livrer tout entière, avec son esprit pénétrant et mordant, ses facultés d'observation et de vision, une liberté de tout dire qui, même après quatre-vingts ans, suffirait à en empêcher la publication intégrale si cet empêchement n'était déjà très amplement justifié par le défaut de tenue et de style qui les caractérise. Ils n'en sont pas moins une source abondante de renseignements, à laquelle il m'eût été impossible de ne pas recourir, alors qu'elle était à ma portée et qu'à tout instant, j'en pouvais constater la richesse. On se rendra compte en me lisant que j'en ai souvent détourné le cours au profit des pages qui suivent.

Elles s'ouvrent au moment où Decazes met le pied dans la vie publique, et s'arrêtent pour être d'ailleurs continuées en un volume ultérieur, qui contiendra le

récit de l'ambassade de Decazes en Angleterre, à l'heure fatale où le poignard de Louvel frappa du même coup le duc de Berry dans la fleur de ses jours et, dans son existence politique, le brillant et habile ministre à qui Louis XVIII avait confié la défense de sa couronne. Dans cette catastrophe, tout un système de gouvernement s'effondra. Le système contraire qui prévalut dix années durant n'eut pas meilleure fortune. Il ameuta contre les Bourbons la France libérale, déterminant leur chute et la rendit irréparable.

LOUIS XVIII

ET

LE DUC DECAZES

1815 — 1820



CHAPITRE PREMIER

SOUS L'EMPIRE.

- I. — L'enfance et la jeunesse de Decazes. — Son arrivée à Paris. — Ses correspondants. — Il devient secrétaire des commandements de Madame. — La mère de l'empereur. — Curieuses lettres. — Decazes juge au tribunal de la Seine. — Chef du cabinet du roi Louis. — Première entrevue de Marie-Louise et de Napoléon. — L'incendie de l'ambassade d'Autriche.
- II. — La disgrâce de Fouché. — Deux entrevues avec l'empereur. — Ce que Fouché pense du duc de Rovigo, son successeur. — Une algarade à Molé. — Cruauté d'académicien. — Divorce de général. — Beau-père compromettant. — L'empereur et ses frères. — Abdication de Louis. — Ses lettres à Decazes. — Decazes se rend auprès de lui.
- III. — Retour à Paris. — Conseiller à la Cour d'appel. — Président des assises. — Le général de La Fayette. — Le cachot de Marie-Antoinette. — Le comte de Montalivet. — M. de Villeblanche et l'expédition de Russie. — Pauline Borghèse. — Sa correspondance avec Decazes. — Derniers billets du roi Louis. — La première Restauration. — Les Cent-Jours. — Decazes refuse de prêter serment à l'empereur. — Il est interné à la Grave.

I

C'est dans un des cahiers de la duchesse Decazes que nous trouvons les seuls renseignements qui nous aient été conservés sur l'enfance de son mari, ses débuts

dans la vie publique sous l'empire, ses relations avec la mère de l'empereur, avec la reine Hortense et le roi Louis.

En ce qui touche son enfance et sa première jeunesse à Libourne, sa ville natale, ce manuscrit nous donne peu de détails. Même à sa femme, Decazes ne parlait guère de ce passé. « Les années qui le suivirent, dit-elle, furent remplies de si grands événements auxquels il prit une part active qu'ils étaient naturellement le sujet le plus habituel de nos conversations. Cependant, je me rappelais l'avoir souvent entendu parler avec l'expression d'une profonde reconnaissance du chevalier de Carles, son parrain, qui habitait Libourne. » Ce chevalier de Carles était un vieux gentilhomme, ancien officier, lettré et sérieux, ayant table ouverte, recevant *le Mercure* et d'autres journaux du temps. Jusqu'à l'âge de neuf ans, Decazes resta aux mains de son parrain. « J'étais traité comme le fils de la maison. Les cheveux relevés avec de grands efforts sur le front, attachés par derrière et retombant sur le col de mon habit enfermés dans une bourse, l'épée au côté, j'accompagnais, deux fois par jour, mon parrain et sa société dans leurs promenades régulières. »

A table, il était placé tout au bout. Défense absolue de rien demander. Un jour qu'on oubliait de le servir, il s'écria :

— Mon parrain, je ne demande pas.

Quelquefois, on mettait son courage et sa jeune épée à de plus rudes épreuves. « Il s'agissait de faire deux fois le tour de la cour des Cordeliers, où les révérends pères avaient leur sépulture, ou le tour des remparts de la ville dans les ténèbres. »

Après cette première éducation dont une vieille bonne qui revient souvent dans les notes de Decazes citées par

la duchesse fut, plus encore que le chevalier de Carles, le principal artisan, son père l'envoya au collège de Vendôme. Il y passa plusieurs années. Il se lia avec les plus laborieux de ses condisciples. Chez l'un deux, Durand de Corbiac, il connut un peu plus tard l'illustre philosophe Maine de Biran, qui, jeune encore, habitait alors Bergerac, sa ville natale, dont, en 1806, il fut nommé sous-préfet. Il y a dans les papiers de Decazes plusieurs lettres de Maine de Biran.

Vers 1800, le collégien de Vendôme a terminé ses études. Sa famille l'a toujours jugé digne de briller sur un vaste théâtre. Elle l'expédie à Paris, où il arrive avec trois lettres de recommandation : l'une pour un parent du chevalier de Carles, l'autre pour un chevalier de Gombaud, la troisième pour le banquier Davillier. Il a vingt ans tout au plus. Mais, à peine installé dans la capitale, la gravité de son caractère lui crée des relations et lui assure une influence qu'exercent rarement les hommes de son âge. Il ne sait encore dans quelle voie il se poussera. En attendant de l'avoir trouvée, il étudie le droit; il est présenté au conseiller d'Etat Portalis, au président du tribunal de la Seine Jaubert; il excite leur intérêt et mérite leur protection.

Les lettres qui lui sont adressées, dès cette époque, ont pour objet des demandes de services ou des remerciements de services rendus. Il en est une datée de prairial an XI (mai 1803), signée : Auguste, évêque de Dax, adressée à M. Decazes, homme de loi, à Paris. De Bordeaux, où il s'est fixé en rentrant en France, le prélat sollicite, par l'entremise du jeune Libournais, une augmentation de la pension qui lui est attribuée comme à tous les évêques dépossédés de leur siège par la Révolution. Sa missive se termine ainsi : « Je n'ai pas manqué

dans ma lettre au premier consul de témoigner de tous mes regrets de ce que mes infirmités m'avaient mis dans l'impossibilité de seconder ses vues à mon égard en me nommant au siège de Poitiers. »

D'autres lettres adressées à Decazes, en 1804, le qualifient avocat. Le 8 octobre 1806, le maréchal Pérignon lui écrit : juge au tribunal de la Seine. C'est le moment où Jaubert l'a fait entrer dans la magistrature. A la même époque, sa belle figure, sa distinction, sa bonne grâce, ont charmé Mlle Muraire, fille du premier président de la Cour de cassation, et il l'épouse. Bientôt après, grâce à son beau-père, il est nommé secrétaire des commandements de Madame, mère de l'empereur. On voit qu'en vrai cadet de Gascogne, le filleul du chevalier de Carles a fait rapidement un brillant chemin.

Chez Madame mère, il remplaçait un pauvre homme sans fortune que ses infirmités avaient obligé à prendre prématurément sa retraite. Informé de cette circonstance, il voulut bien accepter l'emploi vacant, mais non le traitement, dont son prédécesseur continua à jouir sa vie durant. Cet acte de désintéressement, d'autant plus méritoire que le jeune Decazes n'avait qu'une très mince fortune, lui conquit du premier coup la bienveillance de la mère de l'empereur.

Il avait gardé d'elle un souvenir respectueux et reconnaissant. « Madame, est-il dit dans une note de lui, avait une dignité, une gravité qui sont fidèlement rendues dans l'admirable statue de Canova. Sa tendresse pour ses enfants avait cette gravité qui commandait le respect. Napoléon lui-même, au faite des grandeurs, ne s'en est jamais départi. »

L'usage était que les fils de Madame lui baisassent la main quand ils entraient chez elle; elle les embrassait

ensuite. Un jour, l'empereur ayant oublié cet usage, sa mère resta assise, la main tendue, et attendit pour embrasser son fils qu'il lui eût donné le témoignage de déférence auquel elle l'avait dressé.

Le roi Louis aimait à reconnaître que ses frères et lui ne valaient que par les qualités qu'ils tenaient de leur mère. Napoléon, néanmoins, ne subissait que très peu son influence. Aussi s'abstenait-elle de toute intervention dans la politique. Il n'eût pas toléré qu'elle s'en mêlât. Elle ne sollicitait guère que pour les malheureux ou pour les congrégations religieuses que l'empereur avait mises sous son patronage. « Les qualités de cette princesse ont été méconnues, écrit Decazes. Le public a qualifié de parcimonie l'ordre dans ses dépenses et son peu de goût pour le luxe. Les fonctions que j'ai remplies auprès d'elle me mettaient à même de témoigner du bien qu'elle aimait à faire. » Il observe que son budget était plus que modeste. Elle recevait annuellement en tout et pour tout 480,000 francs.

Nous trouvons à cet égard dans notre manuscrit, à la date du 9 mai 1806, une bien curieuse lettre de la mère au fils.

« Sire, lorsque Votre Majesté m'a demandé de lui faire connaître ce qui pourrait m'être agréable, j'ai d'abord pensé que je devais m'en rapporter à sa sagesse et à son affection pour moi. Qu'ai-je à dire à celui qui sait tout prévoir et qui peut tout ordonner? Cependant de plus mûres réflexions m'ont fait croire que je ne dois pas laisser d'incertitude sur mes vœux et mes véritables sentiments... A mon âge et dans ma position, je ne peux avoir de prétentions ambitieuses. Toutes mes jouissances sont dans le bonheur des miens. Tout ce que Votre Majesté fait pour l'illustration de sa famille me devient

personnel... Mon titre de mère de l'empereur est assez glorieux, ma place à ses côtés est aussi éminente à mes yeux qu'elle est chère à mon cœur. Sous ce rapport, je ne désire aucun changement dans ce qui existe; je n'ai qu'un vœu à former, c'est d'être longtemps témoin de votre gloire et de votre félicité. Mais, je dois exister dans l'empire avec la dignité qui convient à mon rang. Vous avez donc à examiner si mon traitement est suffisant aux obligations que mon rang m'impose. »

Suit une argumentation très serrée pour prouver que ce que reçoit annuellement la mère de l'empereur suffit à peine à ses besoins personnels. Et encore objecte-t-elle qu'elle n'a rien reçu pour « ses premiers frais d'établissement », qu'elle est dépourvue de linge, de vaisselle, de meubles. Elle se plaint de ce que sa pension n'est due qu'au bon plaisir de l'empereur et, quoique « les sentiments de son fils soient la garantie la plus sûre de son sort », elle demande un douaire apanagé comme les reines mères. « Les lois avaient assigné le douaire viager des reines de France sur certaines parties des contributions publiques. » En résumé, elle serait heureuse que sa situation, comme celle des autres membres de la famille impériale, fût réglée par un sénatus-consulte.

Le manuscrit ne nous dit pas si Napoléon approuva cette assimilation de Madame à Anne d'Autriche, faite par elle-même, ni s'il exauça son désir. Mais on peut en douter en voyant en quelle servitude il la tenait à sa cour. Elle n'y avait point de place marquée. Quand elle devait y paraître, elle était prévenue à l'avance de ce qu'elle aurait à y faire. Voici à cet égard trois petits billets adressés à Madame mère et qui nous semblent d'une rare saveur :

Premier billet, du 3 mars 1806, midi et demi :

« Madame, j'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse Impériale que l'intention de l'empereur et roi est que Son Altesse le prince de Bade vous soit présenté aujourd'hui, à une heure et demie. Sa Majesté veut que le mode de sa présentation soit en tout conforme à ce qui a eu lieu pour la présentation du prince royal de Bavière. — Le grand écuyer de France : de Caulaincourt. »

Le second billet, du même jour :

« Madame, l'empereur m'a ordonné de faire savoir à Votre Altesse Impériale qu'il a adopté pour sa fille la princesse Stéphanie Napoléon (c'était Stéphanie de Beauharnais, nièce de l'impératrice Joséphine). Sa Majesté me charge de vous adresser copie de l'ordre qu'elle a donné relativement à cette adoption. — S.-P. de Ségur. »

Voici cet ordre donné du palais des Tuileries à la même date :

« Notre intention étant que la princesse Stéphanie Napoléon, notre fille, jouisse de toutes les prérogatives dues à son rang, dans tous les cercles, fêtes et à table, elle se placera à nos côtés et, dans le cas où nous ne nous y trouverions pas, elle sera placée à droite de l'impératrice. — Napoléon. »

Le manuscrit couronne ces trois spécimens des ordres de l'empereur par cette réflexion : « L'empereur avait la manie des adoptions. Il avait adopté le prince Eugène de Beauharnais, la reine Hortense, le fils aîné de celle-ci ; il adoptait la princesse Stéphanie... Il n'avait point encore adopté sa mère, ce qui fait qu'elle n'avait pas de place marquée à la cour. »

Decazes conserva ses fonctions en même temps que son siège au tribunal de la Seine jusque dans l'été de 1807. A cette époque, sa femme mourut. La violence de sa douleur compromit sa santé. Il offrit sa démission à

Madame et partit pour Caunterets. Il y rencontra le roi et la reine de Hollande. Il leur fut présenté et se lia avec eux. Il les voyait tous les jours. La reine Hortense fut intéressée et apitoyée par sa tristesse. Elle lui marqua sa sympathie en lui demandant de remplir auprès d'elle cet emploi de secrétaire des commandements qu'il avait eu auprès de Madame mère. Il accepta et reçut sa nomination en rentrant à Paris, où il reprit son siège au tribunal.

Ici, nous empruntons au manuscrit une vingtaine de lignes qu'il convient de citer sans en rien retrancher. C'est la duchesse Decazes qui parle :

« Ayant souvent entendu dire qu'il y avait eu plus que de la bienveillance dans la manière dont la reine avait traité M. Decazes, un jour où il me parlait de la famille impériale, je lui demandai si les propos qui avaient été tenus sur la reine et sur lui avaient quelque fondement. Il me répondit, sans la moindre hésitation, qu'ils n'en avaient aucun, qu'il était, ainsi que l'amiral Verhuel, admis tous les jours chez la reine, qu'ils étaient traités avec bienveillance par elle sans que ses manières vis-à-vis de l'amiral et de lui pussent faire supposer autre chose que de la bienveillance. M. Decazes ajoute que, pendant le séjour que le roi et la reine firent aux eaux de Caunterets, ils vivaient conjugalement et qu'après la naissance du prince Louis, entendant le roi exprimer des doutes, il lui avait demandé s'il était impossible que le prince fût son fils. Le roi lui avait répondu que non, car pendant son séjour à Caunterets, il avait partagé le lit de la reine. »

Decazes ne resta secrétaire des commandements de la jeune femme du roi Louis que durant quelques mois. En 1808, il s'était rendu en Hollande et y fit un assez long séjour. Lorsqu'il en revint, rappelé par ses fonctions judiciaires, Louis, auquel il avait inspiré une entière con-

fiance, le nomma chef de son cabinet. C'est à cette circonstance qu'est due la correspondance volumineuse échangée entre le roi et son secrétaire intime, dont notre manuscrit reproduit de nombreux extraits. Elle est, en quelque sorte, une histoire au jour le jour des incidents qui se déroulaient à la cour de Napoléon. Commencée en 1810, elle se poursuit jusqu'en 1815, touchant à tout, racontant tout, les petits faits comme les grands, et relevant toujours les uns et les autres, j'entends ceux que nous connaissons déjà, de quelque trait oublié ou ignoré.

C'est ainsi qu'en avril 1810, au lendemain du second mariage de Napoléon, Decazes raconte au roi qu'on parle à la cour de deux lettres écrites par Marie-Louise, depuis son départ de Vienne. L'une datée de Breslau est adressée à son père. Elle y confesse qu'en s'éloignant de l'Autriche, elle est partagée entre ses sentiments pour sa famille, pour sa patrie, et le vif désir qu'elle a de connaître l'homme de qui désormais va dépendre sa destinée. L'autre lettre est pour l'impératrice, sa belle-mère. Elle la lui envoie au lendemain de sa première rencontre avec Napoléon afin de lui faire savoir « tout ce qui s'est passé ». Elle y dit qu'après le souper, l'empereur la conduisit dans un salon où on les laissa seuls : « Nous eûmes une conversation de deux heures à la suite de laquelle il me prouva que je n'étais plus archiduchesse d'Autriche. » Ces détails, paraît-il, venaient de Metternich.

Entre les événements dont s'occupèrent, en 1810, la cour et la ville et que Decazes, dans ses lettres, racontait au roi Louis, le plus émouvant, le plus tragique fut certainement l'incendie qui éclata, dans la soirée du 30 juin, à l'hôtel de l'ambassade d'Autriche pendant la fête qu'offrait à l'empereur et à l'impératrice l'ambassadeur prince

de Schwarzenberg. Douze cents invitations avaient été lancées. Pour recevoir ses invités, l'ambassadeur avait fait construire par Bénard, l'architecte à la mode, une salle en planches, ornée de peintures et tendue d'étoffes légères.

Le bal venait d'être ouvert et le premier quadrille dansé, quand la flamme d'une bougie atteignit les draperies d'une croisée. Le comte Dumanoir, chambellan de l'empereur, voulut arracher les rideaux. Mais, en dépit de ses efforts, en un instant ils furent en feu. L'incendie se propagea avec une rapidité vertigineuse. Une panique s'ensuivit, au milieu de laquelle, à en croire *le Moniteur*, l'empereur fut presque seul à conserver son sang-froid : « Il se retira à petits pas avec l'impératrice, en recommandant le calme pour éviter le désordre. »

On peut mettre en doute que les choses se soient passées ainsi, quand on voit que la reine de Naples, qui suivait l'empereur, fut renversée par la foule et ne se tira de ce pressant péril que grâce au dévouement du grand-duc de Wursbourg. Il parvint à la relever et à l'entraîner hors de l'atteinte des flammes. Le roi Jérôme et sa jeune femme n'y échappèrent qu'à grand'peine. Le prince et la princesse Eugène de Beauharnais, arrêtés dans leur fuite par la chute du plafond et des lustres, dont les débris leur barrèrent soudain la route, ne durent leur salut qu'à une porte de derrière, découverte par hasard et qui leur offrit une issue.

Decazes écrit à son royal correspondant que personne de la famille impériale et royale n'a été atteint. Quant à l'impératrice, on a pu être d'autant plus alarmé pour elle que son état depuis plusieurs jours « fait espérer une grossesse » .

Il entre ensuite dans quelques détails.

« Mme de Montalivet, qui était enceinte de cinq mois, a couru de grands dangers. Elle sortit presque la dernière. Cependant, elle n'a eu aucun mal. La fille de la princesse de Schwarzenberg est à toute extrémité. (Sa mère avait péri en cherchant à la sauver.) On désespère entièrement de la princesse de la Leyen. C'est aussi en rentrant dans les flammes pour chercher sa fille que cette malheureuse mère s'est perdue. Mme de Labenska, femme du consul de Russie, est morte (1). Le général Toussard a perdu la vue. Sa femme et sa fille sont grièvement blessées. »

La catastrophe de la rue Jean-Goujon, qui donne à ces détails tant de cruelle actualité, est encore si près de nous qu'il suffit de se reporter à ses poignantes péripéties pour se figurer ce que fut le terrible drame de 1810. On aurait cependant tort de croire que l'émotion des Parisiens fut alors ce que nous l'avons vue dans une circonstance analogue. Elle resta relativement circonscrite, et les détails de l'événement ne se répandirent guère au delà du monde officiel. C'est qu'il avait été interdit aux journaux de les mentionner. Les feuilles du temps ne furent autorisées qu'à reproduire la note du *Moniteur* communiquée par la police. Cette note se bornait à signaler quelques accidents, à célébrer le sang-froid de

(1) A la suite d'un récit de cet incendie que j'avais publié dans le journal *le Temps* et où figuraient sur la liste des morts, d'après le manuscrit de la duchesse Decazes, Mme de Labenska, j'ai reçu d'un honorable habitant d'Autun une lettre dans laquelle il m'affirme être en possession d'une montre qui lui vient de son grand-père et qui porte dans son boîtier cette inscription : « Cette montre a été donnée à Laurent Sanson, garçon boucher, par M. de Labensky, consul de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, pour avoir sauvé sa femme et sa fille des flammes le 10 août 1810. » Cette rectification est d'autant plus curieuse et intéressante que tous les documents contemporains mentionnaient Mme de Labenska parmi les victimes de ce tragique événement.

l'empereur, le courage de l'impératrice, et déclarait que « personne n'avait péri ». Il est vrai qu'en finissant, le rédacteur de l'organe officiel avouait que la princesse de Schwarzenberg, entraînée par son dévouement maternel, avait disparu. Mais on n'avait à pleurer que cette seule victime.

C'est sur l'ordre formel de l'empereur que la police s'en était tenue à ces détails incomplets. Soupçonnant d'abord que l'incendie résultait d'un complot ourdi contre sa personne, Napoléon avait pensé qu'il valait mieux n'en pas ébruiter les sinistres conséquences. Peut-être aussi redoutait-il que la foule ne fût tentée de faire un rapprochement entre le malheur qui venait d'assombrir les fêtes de son mariage et cet autre malheur qui avait mis Paris en deuil lors du mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette. La discrétion de la police n'eut pas, d'ailleurs, les effets qu'elle en attendait et n'empêcha pas nombre de gens « malveillants » de faire remarquer que décidément « les Autrichiennes ne nous portaient pas bonheur et que l'archiduchesse Marie-Louise ne semblait pas devoir être plus heureuse chez nous que sa tante et marraine l'archiduchesse Marie-Antoinette ». Elle permit du moins de dissimuler des faits d'une extrême gravité et que Decazes relate en ces termes :

« Des vols en grand nombre ont été commis dans l'intérieur des appartements. La plupart des dames ont perdu leurs diamants. On a enlevé au prince Kourakin la ganse en diamants de son chapeau. Ces vols ont été commis par des soldats de la garde impériale. Une princesse polonaise a été dévalisée par l'un d'eux, qui lui a arraché de force une boucle d'oreille, et elle rapporte avoir vu devant elle une femme à laquelle un soldat, revêtu du même uniforme, enlevait son diadème. »

Il était intéressant de savoir si l'accusation formulée par Decazes avait quelque fondement. Nous avons donc consulté aux Archives nationales le dossier des pièces relatives à l'incendie de l'hôtel Schwarzenberg. Malheureusement, ce dossier n'existe pour ainsi dire plus. Des papiers qui s'y trouvent encore, on peut conclure qu'on en a fait disparaître d'autres plus importants. A l'appui de l'accusation de vol, nous n'avons remarqué que la déposition d'une femme de chambre de l'ambassade, qui déclare avoir surpris un individu en train de souiller les tiroirs d'une commode. En ce qui concerne la brutalité des soldats de la garde impériale, les boucles d'oreilles arrachées, le diadème enlevé, il n'est rien dit. En revanche, par le procès-verbal du tamisage des cendres, il est établi qu'on y a retrouvé plus de huit cents brillants, beaucoup d'autres pierres précieuses et d'innombrables débris de bijoux. Dans l'inventaire des objets trouvés figurent des chapeaux, des châles, des épées, des montres et cinq souliers.

Il résulte encore des documents que le service des secours fut très défectueux et que l'architecte Bénard, qui avait construit la salle de bal, fut incarcéré au lendemain de l'incendie, mis en liberté au bout de huit jours seulement. Une dernière pièce fait allusion à des investigations auxquelles procéda la police pour s'assurer s'il y avait eu complot ou seulement accident. Une femme fut arrêtée, interrogée et relâchée. Le dossier ne contient rien de plus.

Dans le manuscrit de la duchesse Decazes, et à la suite de la lettre de son mari, dont nous avons reproduit des extraits, il est fait allusion à un épisode romanesque par lequel nous en finirons avec ces détails :

* Une femme qui n'allait pas tarder à devenir Mme de

Montléart assistait à cette fête. Elle était alors veuve du prince de Carignan, dont le fils fut roi de Sardaigne. Les inquiétudes de M. de Montléart, qui cherchait partout sa chère princesse, trahirent une liaison qui existait déjà depuis longtemps et révélèrent que la princesse était grosse. La publicité donnée par M. de Montléart à cet état intéressant rendit le mariage urgent. »

II

La disgrâce de Fouché fournit aussi à Decazes la matière de plusieurs lettres, toutes très curieuses. Mais l'épisode est trop connu pour qu'il y ait lieu d'y insister. A remarquer cependant qu'à la veille de ce retour de l'empereur qui devait lui être fatal, « le duc d'Otrante, écrit Decazes, s'attendait si peu à ce qui allait lui arriver qu'il disait :

« — Je suis bien tranquille cette fois : l'empereur ne me prendra sur rien. »

Mais Napoléon, qui était alors en dissentiment avec son frère Lucien, trouva mauvais que Fouché se fût mêlé de cette affaire et « surtout qu'il eût employé Ouvrard dans des espèces de négociations avec l'Angleterre ». Ouvrard fut arrêté et interrogé. Quant à Fouché, à qui l'empereur reprocha entre autres griefs « d'être plus le ministre de ses frères que le sien », il offrit sa démission. Elle fut acceptée sur-le-champ. Il espérait cependant que les choses s'arrangeraient. Mais, le lendemain, il recevait une lettre que publia ensuite *le Moniteur* et qui le relevait officiellement de ses fonctions.

« Le lundi matin, il alla voir l'empereur et en fut très bien accueilli. Sa Majesté lui proposa de rester à Paris, si cela lui convenait mieux. Mais il était trop adroit pour accepter. Lorsqu'il fut sorti, l'empereur dit au roi de Westphalie et à l'archichancelier :

« — Je ne remplacerai jamais cet homme-là. Il avait ses défauts, mais c'est le seul homme d'État que j'aie eu. »

On sait que Fouché fut nommé gouverneur général de Rome. Avant de se mettre en route, il revit l'empereur, pour prêter le serment auquel il était tenu.

« Sa Majesté lui arrêta la main et, lui posant la sienne sur le cœur, lui dit :

« — Je vous connais ; je n'ai pas besoin de vos serments. »

Adressées à Fouché, ces paroles n'étaient-elles peut-être qu'une amère raillerie. Cependant il les prit très au sérieux et elles l'enchantèrent. Il quitta Napoléon, convaincu qu'il recouvrerait bientôt toute sa faveur. Mais, à l'heure même de son départ pour Rome, le décret qui lui avait confié le gouvernement de la ville Éternelle fut brusquement rapporté. Ordre lui fut donné de se retirer dans sa terre de Pont-Carré. Cette subite aggravation de sa disgrâce était due à la prétention qu'il afficha de ne pas rendre à l'empereur, qui les lui réclamait, les lettres qu'il avait reçues de lui pendant son ministère. Les scellés furent mis sur ses papiers. L'empereur, irrité, songea à l'envoyer à Vincennes. Par décision du nouveau ministre de la Police, le duc de Rovigo, tous les passeports donnés à l'étranger par son prédécesseur furent annulés.

Decazes ajoute : « On désigne pour succéder au préfet de police Dubois le nouveau maître des requêtes Fiévée,

qui a été longtemps rédacteur du *Journal de l'Empire*, puis envoyé à la tête d'une police secrète. De tout temps ennemi de Fouché, c'est un homme généralement méprisé. » Et plus loin : « Le duc de Rovigo, à la première séance qu'il a eue avec les censeurs, leur a déclaré qu'à la première faute qui se glisserait dans un journal, le censeur serait emprisonné pour six semaines. Lacre-telle, qui est censeur de la publicité, a bien vite donné sa démission. » Fouché, comme on le pense, ne pardonna pas à Rovigo de l'avoir remplacé. Il écrivait de Dresde, peu après : « Le ministère de la Police que l'empereur a sali en y nommant Rovigo... »

Dans une autre lettre, Decazes rend compte d'une séance du Conseil d'État et de ce qui s'y passa entre l'empereur et Molé, qui était alors directeur général des ponts et chaussées :

« Le public, qui n'aime pas M. Molé, dont la morgue est pénible surtout au corps des ponts et chaussées, se réjouit d'un petit affront qu'il a reçu l'autre jour au Conseil d'État. On délibérait sur un projet de loi relatif au Grand Maître. Il s'agissait de savoir si le Grand Maître nommerait à certains emplois ou n'aurait que le droit de présentation au ministère de l'Intérieur. M. Molé était pour ce dernier parti.

« — Moi-même, dit-il à l'appui de son opinion, je n'ai que la présentation au ministre.

« — Ah ! vous-même, monsieur Molé ! s'écria l'empereur. Vous vous croyez donc un homme bien important ! Savez-vous la différence qu'il y a entre le Grand Maître et vous : c'est qu'il est l'égal du ministre, tandis que vous n'êtes, vous, qu'un commis du ministre. »

Nous trouvons ailleurs le très piquant récit de la visite faite au fameux abbé Morellet, l'académicien, par le

poète Lemerrier, qui venait d'être élu membre de l'Académie française. Comme le récipiendaire remerciait son nouveau collègue, celui-ci lui dit :

— Monsieur, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous empêcher d'être nommé, parce qu'il me semble que la première qualité pour être de l'Académie est de savoir le français. Or, vous conviendrez que vous ne le savez pas.

— Je ne pouvais venir à meilleure école, répondit Lemerrier.

— Eh! monsieur, reprit Morellet, ce sont des mattres qu'il nous faut, et non des écoliers.

A cette même époque, un des plus brillants soldats de l'empire, le général R..., dut se séparer de sa femme. Elle était la fille du fameux W..., qui s'était enrichi comme fournisseur de l'État. La séparation des époux donna lieu dans la société de Paris à de bruyants commentaires. Voici ce que Decazes en écrivait au roi :

« Le général R..., après le scandale à la suite duquel il avait voulu divorcer, a été obligé de renoncer à ce projet parce qu'on lui a fait observer que l'adultère était trop difficile à établir. Aujourd'hui, Mme R... profite du départ du général pour Dantzig pour former de son côté une demande en divorce pour cause d'injures graves. Une de ces injures est que son mari lui a renvoyé son portrait. M. W..., père de Mme R..., est en faillite. Mais il a passé son immense fortune sur la tête de sa femme, qui, en mariant sa seconde fille, vient de lui compter deux millions cinq cent mille francs de rente (*sic*). L'empereur, l'ayant appris, a été furieux et a fait de nouveau arrêter W... »

Ce fournisseur avait été déjà mis au régime de la prison, et peut-être y eût été astreint pour de longues années, — l'empereur ne plaisantant pas avec les dilapi-

dateurs et les voleurs, — s'il ne se fût résigné à restituer au Trésor impérial cinquante millions. Du reste, les rigueurs dont il fut l'objet ne l'empêchèrent pas de laisser à ses héritiers des biens immenses. Il avait trois filles. Richement dotées, elles firent d'aussi brillants mariages que Mlle Ouvrard, qui n'eut pas plus qu'elles à souffrir des malheurs de son père.

La correspondance de Decazes avec le roi n'avait eu, au début, que le caractère d'un récit périodique des événements que le souverain de la Hollande était intéressé à connaître. Mais, elle ne tarda pas à en prendre un plus sérieux par suite des difficultés qui s'élevaient entre l'empereur et son frère au sujet du royaume que gouvernait celui-ci, difficultés qu'aggravèrent bientôt les tristes divisions du ménage royal. Decazes, qui n'avait été jusque-là qu'un chroniqueur bien informé, devint un conseiller aussi sage qu'écouté. Il donna au roi des preuves si fortes du mauvais vouloir de l'empereur que le jeune prince, abandonné par sa femme et dégoûté du pouvoir, abdiqua.

« Il s'était longtemps défendu de cette couronne imposée par son frère, dit Decazes. Mais, une fois qu'il l'eut acceptée, il en prit au sérieux tous les devoirs, en cherchant à défendre les intérêts de son peuple contre l'empereur et à empêcher que la Hollande fût dépouillée de ses plus belles provinces. Lorsqu'il faisait valoir les droits de cette nation avec laquelle il s'était identifié, son impérieux interlocuteur lui répondait :

« — Des droits! des droits! Il n'y a que les enfants qui ne sachent pas qu'il n'y a d'autres droits que celui de la force.

« Le malheureux roi, en sortant de chez l'empereur, me faisait la confiance de ses douloureuses impressions

et du combat qui se livrait en lui, entre sa dignité, ses devoirs de roi, ses sentiments de père et de membre de la famille napoléonienne. »

Quarante ans plus tard, le roi Jérôme, s'entretenant avec Decazes des si cruelles épreuves à la suite desquelles son frère Louis avait abdicqué, disait :

« Le malheureux enfant avait pris la royauté au sérieux. C'est ce qui l'a perdu. Il ne voulait pas comprendre que nous n'étions que des généraux commandants de provinces et obéissant aux ordres de l'empereur. »

Ainsi initié à ce qui se passait dans l'esprit du roi de Hollande, Decazes ne pouvait être surpris d'apprendre son abdication. Mais il fut inquiet et attristé du silence que garda le prince et de l'ignorance en laquelle il laissa tout le monde quant au lieu où il s'était retiré. Après qu'il eut abdicqué et quitté sa capitale, quinze jours s'écoulèrent sans qu'aucune nouvelle de lui arrivât à Paris. Il se dirigeait pendant ce temps, à petites journées, vers la Bohême. Le 16 juillet 1810, étant arrivé à Tœplitz, il se décida à écrire.

« Monsieur Decazes, c'est à vous que j'écris pour mes affaires particulières. Je suis aux eaux de Tœplitz. Je vais passer le peu de jours qui me restent comme simple particulier. Je désirerais que l'empereur mon frère me permit d'habiter quelque part où vous pourriez me faire passer mes livres et me conseiller sur ce que je dois faire de Saint-Leu. Pourrai-je le vendre? A qui? comment? Voilà ce dont je vous prie de vous informer et de me le faire savoir. Je n'ai point accusé réception des mémoires sur les administrations communales. Je vous prie de faire mes excuses aux auteurs. Ces mémoires me sont arrivés dans les derniers moments de mon règne, et

j'étais trop peiné et trop agité pour ne pas oublier quelque chose. Je vous prie de me donner de vos nouvelles. Vous me ferez bien plaisir. Elles me seront plus utiles et plus nécessaires que jamais. Faites-les-moi passer sous le nom de prince de Saint-Leu, — c'est le seul nom et le seul titre que je porte, — ou, si vous préférez même, sous le couvert de M. le docteur Ambroise. »

En écrivant cette lettre, le pauvre prince était encore si blessé qu'il avait oublié d'y mettre un seul mot pour sa mère et pour sa chère Paulette, Pauline Borghèse, celle de ses sœurs qu'il préférait. Decazes, qui n'ignorait pas leurs inquiétudes, se hâta de communiquer à Madame mère les nouvelles qu'il venait de recevoir. Celle-ci le chargea de les porter immédiatement à l'empereur qu'avait d'autant plus exaspéré le silence de Louis qu'il le croyait en Angleterre.

Decazes se rendit à Saint-Cloud, où résidait la cour. Quand il arriva au palais, il y avait conseil. Le grand chambellan auquel il remit la lettre alla la présenter à l'empereur, qui la renvoya aussitôt au porteur en le chargeant de dire à Madame qu'il l'attendait à dîner ce jour-là. Le même soir, Madame, à son retour de Saint-Cloud, dit à Decazes que l'empereur désirait qu'il se rendit auprès de Louis, qu'il s'employât à adoucir ses ressentiments et à obtenir qu'il ne restât pas plus longtemps en Autriche.

Les détails du voyage de l'émissaire impérial nous ont été conservés dans les lettres qu'il écrivait à une personne de sa famille. Il avait trouvé le roi très excité, très irrité et résolu à ne pas obéir aux ordres de l'empereur. « Lorsque je lui fais voir la nécessité d'obéir, il se monte et me dit qu'il se jettera à l'eau, qu'on le réduira à l'extrémité de se détruire, et mille choses semblables

qui terminent toute discussion. » En réalité, Louis maintenant se défiait de Decazes, qu'il croyait acquis aux idées de l'empereur.

Cet état de défiance, cependant, ne se prolongea pas, ainsi que le prouve la lettre suivante :

« Nous avons été ce matin seuls et à pied nous promener pendant deux heures. Il m'a parlé de sa réponse aux lettres que j'avais apportées et après une conversation assez vive, mais sans humeur, il a décidé qu'il refcrait cette réponse. Il a ajouté qu'il me savait bon gré de lui parler franchement et qu'il avait trop de preuves de mon attachement pour douter du motif qui me faisait agir; puis, parlant de sa détermination de ne pas rentrer en France, il m'a provoqué à réfuter ses raisons. Je lui ai alors répété avec la plus grande énergie ce que je lui avais déjà dit, et il m'a demandé de lui écrire. » Au total, la mission de Decazes échoua et le roi Louis refusa de rentrer en France. Obligé de le quitter, l'envoyé impérial resta toutefois chargé de ses affaires particulières, à la faveur desquelles leur correspondance se prolongea.

Les affaires de la reine Hortense y tiennent aussi une grande place. Son mari lui avait abandonné tout ce qu'il possédait en France et une partie de ce qu'il possédait en Hollande. Il ne conserva que ses décorations. Elles étaient nombreuses. Il les avait fait monter en diamants. Dans la vente de ces bijoux et dans quelques placements hors de France, il trouva les ressources qui lui permirent « de tenir, durant sa longue expatriation, un état modeste, mais digne et convenable ». Il allait désormais se consoler de la perte de son trône et de l'absence de sa famille en cultivant les lettres. Un roman qu'il a entrepris d'écrire deviendra bientôt le plus impérial de ses

soucis, et lorsque sa mère et ses sœurs, par l'intermédiaire de Decazes, l'interrogeront sur l'état de ses finances, il répondra : « Dites-leur, je vous prie, que je n'ai besoin de rien. »

III

Après avoir rempli auprès du roi Louis la mission dont nous avons raconté les curieuses circonstances et l'échec final, Decazes rentra à Paris. C'était en décembre 1810. Il fut alors nommé conseiller à la cour impériale. Cette nomination ne devait rien à la faveur. Il était depuis plusieurs années juge au tribunal. Ses services méritaient l'avancement qu'il reçut. D'ailleurs, jusqu'en 1814, il n'eut que ce témoignage de la bienveillance de l'empereur. Napoléon n'aimait pas qu'on se dévouât à d'autres que lui.

En sa qualité de conseiller à la cour, Decazes était appelé fréquemment à présider les assises à Paris et dans le ressort de Paris. C'est pendant une de ces présidences qu'il se lia avec le général de La Fayette. Il l'avait déjà rencontré chez Mme de Tracy, dont le salon, à cette époque où existaient encore des salons, était des plus fréquentés.

« Pendant que je présidais les assises de Melun, raconte-t-il, j'eus M. de La Fayette parmi mes jurés. La manière dont je conduisais les débats lui fit reconnaître en moi un partisan convaincu de l'institution du jury, à laquelle il avait voué la plus grande admiration. »

Ils se lièrent à la faveur de cette opinion commune,

ce qui n'empêche pas Decazes de railler doucement ce qu'il appelle la naïveté du général.

« Une affaire qui avait occupé toute la première partie de la journée fut renvoyée par moi à huit heures après diner. Je crus devoir rappeler à MM. les jurés que le Code leur interdisait de communiquer avec personne du dehors. M. de La Fayette, en quittant la salle, entra dans mon cabinet et me dit :

« — D'après la communication que vous venez de nous faire, je ne peux sans doute aller dîner chez M. de La Roquette, qui m'avait engagé?

« — C'est à vous de calculer si vous pouvez être de retour pour la reprise de l'audience, répondis-je.

« — Mais le Code que vous nous avez cité ne fait pas de distinction, et vous nous avez dit vous-même que nous ne pouvions communiquer avec personne du dehors.

« — Ne comptez-vous pas, dans tous les cas, en rentrant chez vous, communiquer avec quelqu'un, ne serait-ce que pour demander la côtelette que vous voulez manger? Peut-être penserez-vous avec moi que le Code n'a voulu qu'interdire aux jurés de parler au dehors de l'affaire qu'ils ont à juger.

« — Vous croyez donc, reprit M. de La Fayette, que je peux en conscience aller dîner chez un ami? »

Le jury en était encore à ses débuts et donnait lieu à d'incessants tâtonnements. Decazes, qui appréciait à sa valeur cette juridiction, considérait cependant qu'elle devait avoir pour conséquence la modification des peines édictées par les lois existantes. En rendant compte au ministre de la Justice d'une des sessions de la cour d'assises qu'il avait présidée, et après avoir rendu hommage aux lumières et à l'esprit des jurés, il ajoutait :

« Cependant, il sera toujours difficile de faire comprendre à des hommes appelés seulement pour quelques jours à remplir des devoirs pénibles et rigoureux que la véritable humanité est dans la justice et que la voix de la conscience qui raisonne doit étouffer la voix de la conscience qui sent. Aussi, tant que l'extrême rigueur de la loi n'aura pas été tempérée, tant qu'elle n'aura pas laissé à l'indulgence du juge une latitude que la différence des cas et des circonstances exige impérieusement, il faut s'attendre à ce qu'un grand nombre de coupables échappent à la peine de leur crimes. » On sait que depuis l'époque où Decazes tenait ce langage, des amendements introduits dans nos lois criminelles ont réalisé la réforme qu'il déclarait alors nécessaire.

Comme président des assises, il avait encore la tâche, au cours de la session, de visiter les prisons. C'était une occasion pour lui de signaler l'état abominable en lequel elles se trouvaient, l'affreuse situation des détenus, la nécessité de traiter ces malheureux avec plus d'humanité. Il le faisait en des rapports au ministre, tout vibrants d'une émotion communicative, et proposait avec persévérance la création d'un conseil supérieur des prisons. De même, il eût voulu que le cachot de Marie-Antoinette cessât d'être utilisé et fût l'objet d'une sorte de consécration à la mémoire de la reine. Mais, soit que le ministre eût négligé d'entretenir l'empereur de ces choses toutes de sentiment, soit qu'elles ne fussent pas pour toucher le cœur du terrible despote qu'était Napoléon, il ne semble pas qu'il s'en soit jamais occupé. C'est à Decazes lui-même, en 1819, quand il était ministre de l'Intérieur, qu'échut l'honneur de prendre les mesures qu'il avait, en d'autres temps, proposées.

Dans les dernières années de l'empire, ses relations

et, partant, sa correspondance se multipliait considérablement. Voici un curieux billet du ministre comte de Montalivet, en date du 8 février 1810 : « J'ai reçu votre lettre aimable et j'ai surtout regretté de ne pas avoir eu l'honneur de vous voir. Je viens de faire donner des ordres pour que vous soyez introduit près de moi tous les jours et à toute heure où vous vous présenterez. *Vous m'excuserez si je gémiss un peu dans les instants ou je souffre.* »

M. de Montalivet avait une goutte chronique. Son fils, que nous avons connu très vieux et néanmoins toujours en possession d'une belle intelligence, avait hérité de cette infirmité. Il disait souvent, non sans une pointe d'orgueil :

— Je suis, comme mon père, un des grands gouteux de ce temps.

La duchesse Decazes, à la suite du billet que nous venons de citer, mentionne que M. de Montalivet, qui occupa le ministère de l'Intérieur pendant toute la durée de l'empire, était « petit et gros, avec une physionomie ouverte et pleine de bonhomie ». Elle ajoute : « L'extérieur de sa femme contrastait de la manière la plus complète avec le sien. Belle, grande, mais froide et raide, elle inspirait de la crainte plutôt que de l'affection. C'est le sentiment que j'éprouvai quand je lui fus présentée. Sa bienveillance devait être d'autant plus précieuse qu'elle ne l'accordait pas facilement. »

Sous l'action de Decazes, cette glace se fondit. Une solide amitié se créa entre le ménage et le jeune conseiller. Lorsqu'en 1815, Fouché, devenu ministre de Louis XVIII, dressa une liste de proscription où il mit la plupart de ceux qui avaient partagé avec lui les faveurs impériales, il y fit, avec son cynisme accoutumé, figurer

son ancien collègue, M. de Montalivet. Mais, comme nous le raconterons plus loin, Decazes, qui venait d'être nommé préfet de police, accourut au secours de son ami et eut le bonheur de lui épargner les rigueurs de l'exil.

Chez M. de Montalivet, Decazes se lia avec le baron Louis, Mlle de Rigny, sa nièce; le duc de Dalberg, le comte de Jaucourt, le marquis de Sémonville, Calmon, d'autres encore. Il y retrouva son ancien condisciple, Maine de Biran, alors sous-préfet de Bergerac.

Parmi les lettres de cette époque conservées dans les archives de la famille Decazes et dont la duchesse a inséré des extraits dans son manuscrit, il en est qui, pour être signées de noms peu connus, n'en sont pas moins intéressantes, en tant qu'elles aident à reconstituer la société d'alors. Nous en trouvons plusieurs écrites au cours de l'expédition de Russie. Elles ont pour auteur un M. de Villeblanche qui venait d'être nommé gouverneur de Smolensk.

Un sentimental, ce vaillant Français qui resta là-bas sous les neiges. Il était bien du temps où l'on chantait entre deux batailles *le Gentil Troubadour* et *les Preux Chevaliers de la France*. Il écrit à son cher Decazes : « Je suis très triste d'avoir quitté mes amis. Peut-être m'oublient-ils? Vous êtes bon de m'avoir rapporté un souvenir de cette charmante femme. Que vous êtes heureux d'être son cousin ! »

Et plus loin :

« Je n'ai reçu aucune lettre, si ce n'est de vous. La personne qu'il faut que j'aime ne m'a pas même permis de lui écrire et, depuis que je suis parti de Mayence, je n'ai pas rencontré une femme passable. Nous avons pris Smolensk, d'où je vous écris. L'armée poursuit les Russes, qui doivent se décourager de ces revers. Si nous pouvons

les amener à une affaire générale, nous sommes sûrs de notre prochain retour. »

Un mois après, Villeblanche écrit de nouveau :

« J'ai encore une raison à vous donner pour être fâché de votre absence de Paris. Vous penserez aisément que c'est la crainte d'être oublié par une personne que vous savez apprécier aussi bien que moi, si personne ne lui parle de moi. »

Celle dont il est ici question paraît être Mme de Menoux, dont Villeblanche était amoureux au moment de partir pour la Russie, à moins que ce ne soit cette délicieuse marquise de Broc attachée à la maison de la reine Hortense et dont divers récits nous ont fait connaître la fin tragique. Elle était jeune, belle, aimée et admirée. Se promenant un jour avec la reine, aux environs d'Aix en Savoie, elle tomba si malheureusement, en passant sur une planche près d'un moulin, qu'elle fut entraînée par la chute d'eau. On ne retrouva son corps que plusieurs jours après. La duchesse Decazes souligne par la mention suivante les regrets qu'inspira sa mort : « M. Decazes, qui l'avait connue, parlait rarement d'elle, et toujours avec un sentiment de grande tristesse qui m'empêchait d'insister comme je le faisais pour d'autres femmes. Plusieurs personnes m'ont dit qu'il avait été amoureux d'elle. »

La femme dont Villeblanche félicitait Decazes d'être le cousin a aussi son état civil dans les commentaires de la duchesse. Elle était mariée au général Lallemand, qui se retira en Amérique après 1815. « Malheureuse avec son mari, qui la maltraitait, elle se laissait prendre en amitié par des femmes auxquelles elle se dévouait et qui souvent l'abandonnaient et la calomniaient. Sous des apparences de légèreté, de futilité, elle cachait un

courage bien rare. Elle a, pendant plusieurs années, travaillé pour vivre. » A l'époque où Villeblanche parlait d'elle, elle était à Aix en Savoie avec la duchesse d'Abrantès.

A propos de celle-ci, dont Villeblanche avait eu, semble-t-il, à subir les caprices, le malicieux auteur de notre manuscrit porte ce jugement : « En la voyant, je n'ai pu comprendre les grandes passions et les fantaisies qu'elle a inspirées. »

Les eaux d'Aix étaient alors comme aujourd'hui le rendez-vous de la société élégante. En septembre 1812, la princesse Pauline Borghèse s'y trouvait. Elle aussi correspondait avec Decazes. Quoiqu'il n'appartint pas à sa maison, leurs anciennes relations avaient permis à la belle Paulette d'apprécier son inépuisable obligeance, et fréquemment elle y recourait. Ce n'était point petite affaire de s'occuper de ses intérêts. Mobile, agitée, fantasque et par-dessus tout dépensière, encore qu'elle eût toujours peur de tomber dans la gêne, elle allait sans cesse d'une idée à une autre.

Elle est en Savoie depuis quelques semaines, comptant rentrer bientôt à Paris, quand, tout à coup, elle décide d'aller passer l'hiver à Nice. Sa santé l'exige. Elle en avertit Decazes en lui envoyant Merlin, son valet de chambre :

« Je vous prie de me rendre un service. Il vous ouvrira mon secrétaire et les endroits où sont mes papiers. Vous y trouverez mon budget secret. Je ne sais pas précisément où il est. Mais je m'en rapporte à vous pour le trouver. Vous le mettrez alors dans la tirelire que Merlin vous remettra. Je compte partir le 3 pour me rendre à Lyon. Là, je m'embarquerai pour mon grand voyage. Je compte beaucoup sur vous pour mes affaires. »

Elles ne laissent pas d'être embrouillées et compliquées. Sa dotation, qui ne comprenait pas moins de trois mille articles, lui constituait un revenu de quatorze cent quatre-vingt mille francs et, malgré l'énormité de ce chiffre, était loin de lui suffire. Il est vrai qu'elle en faisait emploi sans compter.

En mars 1813, de Nice, où elle réside, elle remercie Decazes, qui est intervenu pour l'achat d'un collier : « Je prie Madame de me le garder. Vous savez que j'aime mieux ajouter trois mille francs, c'est-à-dire le payer deux cent quinze mille francs, que d'entendre parler de cette affaire à mon retour à Paris. » Le mois suivant, elle écrit encore. Elle a des économies. Elle voudrait les consacrer à acheter des perles. Elle en a parlé à Madame; elle en parle à Decazes : « N'ayez pas l'air d'en avoir besoin. Cela n'est pas pressé. J'attendrai que l'occasion se présente. Mais je ne la laisserai pas échapper. J'y mettrai cent mille francs dont je payerai moitié comptant. »

C'est encore de perles, de diamants, qu'il est question dans d'autres lettres. Elle en avait le goût au plus haut degré, comme du reste la plupart des membres de sa famille. Le roi Louis en possédait pour des sommes considérables. Nous avons dit qu'il les vendit après son abdication. En 1813, le roi Jérôme payait deux cent mille francs chacun deux brillants que Decazes lui avait indiqués.

Pour reconnaître les peines qu'elle donne à ce dernier, Pauline lui envoie sa médaille : « La trouvez-vous ressemblante? Je serais charmée qu'elle vous fasse plaisir comme une preuve de mon souvenir. » Cette médaille, enchâssée dans une boîte en écaille, représente d'un côté le profil de la princesse, de l'autre les trois

Grâces. Elle est toujours en possession de la famille Decazes.

Cependant, quand se précipitent les événements sous lesquels succombera l'empereur, la belle Paulette, au mois de novembre, commence à s'inquiéter : « Les dernières nouvelles m'affligent beaucoup. Je ne peux que vous dire que je suis dans l'impossibilité de voyager. Ma vie serait exposée dans ce moment. Mais je suis bien malheureuse. J'envoie mon valet de chambre Merlin à Paris. C'est le plus fidèle. Parlez-moi à cœur ouvert de tout. J'ai offert trois cent mille francs à l'empereur. S'il accepte, je resterai embarrassée. Mais n'importe, je me réduirai moi-même. J'ai fait ce que je dois. Je veux avoir la position exacte de ma caisse, tout payé ; je verrai ensuite. »

Elle avait eu là un joli mouvement, la petite Bonaparte. Mais elle n'y persévéra pas. La gêne l'épouvantait. Après avoir voulu donner à l'empereur, elle ne songeait plus, huit jours plus tard, qu'à se faire donner de nouveau : « Placez les deux cent mille francs. Faites pour le mieux. Je crois qu'il faut laisser mes bijoux chez Madame. Au mois de mars, je serai de retour et bien portante. Je l'étais quand ces nouvelles m'ont accablée, car je suis extrêmement malade. Combien je suis fatiguée d'écrire ! Il ne faut pas compter sur les cinquante mille francs que j'ai eus, parce que mes dépenses dépassent ce que je reçois. Je voudrais bien que vous tâchiez que l'empereur sache indirectement les pertes que j'ai faites, mais d'une manière bien naturelle. Dites bien que je ne demande pas. Dites tout cela à Madame pour qu'elle puisse en parler à l'archichancelier, qui ne manquera pas de le dire à l'empereur. »

Cette lettre est la dernière que notre manuscrit cite

de la « chère princesse », ainsi que la nommaient ses amis et ses serviteurs. Sa santé compromise la retenait à Nice, bien qu'elle y souffrit « d'un vilain vent nommé mistral ». Elle y était avec ses chevaliers d'honneur : le duc de Clermont-Tonnerre, le baron de Montbreton, et Mme de Cavour, sa dame d'honneur, au désespoir tous trois de ne pouvoir rentrer à Paris.

En même temps qu'il correspondait ainsi avec la sœur, Decazes n'avait pas interrompu ses relations avec le frère, qui sans cesse en revenait à lui. Le roi Louis, depuis qu'il n'était plus roi, consacrait la plupart de ses lettres aux objets les plus étrangers à la politique. Il y parlait le plus souvent de musique et de littérature, de ses romans, de ses romances, de ses essais dramatiques, jetant brusquement au travers de ces discussions d'un intérêt secondaire quelques recommandations que Decazes était tenu de transmettre à la reine Hortense. Nous glanons au hasard dans cette suite de documents épistolaires :

Mars 1811. — « Dites bien que Saint-Leu ne me regarde plus. Il dépend de la reine ainsi que tout ce que je lui ai donné par l'acte dont vous avez été porteur et tout ce qui dépend du petit conseil dont vous êtes membre. C'est à la reine qu'on doit s'adresser. »

Il entretient ensuite son correspondant d'un roman qu'il vient de finir : *la Femme intrigante*. Il ne désespère pas de voir le critique Geffroy « s'en occuper cet hiver ». Il en corrige un autre, par lettre, celui-là : *les Peines de l'amour*. Il l'avait commencé à Tœplitz. Il l'a remanié depuis. Sa sœur, Pauline, a exprimé le désir de le lire ; il le lui enverra : « Vous pourrez lui dire qu'elle pourra me critiquer tant qu'elle voudra. Cela ne me fera rien.

« Envoyez-moi des livres nouveaux, des tragédies,

des comédies, mais de manière à m'épargner les frais... J'ai dit cent fois que je ne peux et ne veux agir que comme un simple particulier qui a donné presque toutes ses propriétés particulières à sa femme et à ses enfants ou à qui on les a prises, comme on voudra.

« Outre les objets que je vous ai demandés, faites-moi passer, quand vous en aurez l'occasion, la musique suivante : 1° *Charmant Ruisseau*, par Garat; 2° *Un Jeune Troubadour*; 3° *Il est un mot fort en usage*, par Blangini; 4° *Pauvre Jacques*; 5° les airs choisis d'*OEdipe à Colonne*; 6° les meilleures romances nouvelles. »

20 mars 1811. — « Je vous prie de dire à la reine que je désire vivement savoir Napoléon sous la direction d'un bon gouverneur. » Il désigne divers candidats. Il désire aussi que son fils aîné « ne quitte pas son cautère » sans que lui, le père, ait approuvé les raisons du médecin. Parlant de son second fils, qu'il soupçonne, affirme-t-on, n'être pas de lui et qui sera un jour l'empereur Napoléon III, il marque qu'il s'en désintéresse. « Je ne connais pas son tempérament. Je m'en repose entièrement sur sa mère à son égard. Mais pour l'aîné, je le prie de me donner cette satisfaction. »

Avril 1811. — « Dites à ma sœur que son roman est fort avancé. Mais je vais lentement. Hermance n'a plus (trois mots illisibles); elle ne fait plus maigre. Nous verrons si, comme cela, elle aura l'heur de vous plaire... Je m'occupe de mon jardin, de mes choux, et de mauvais vers sont plus que suffisants pour mes vingt-quatre heures. Adieu, réponse prompte. Je suis actuellement seul! J'ai tort! Finette me reste. » Finette était son chat.

1812. — « Je vous recommande de prier qu'on me laisse en repos et qu'on m'oublie. Je suis déjà trépassé.

L'air et le traitement que j'ai commencé peuvent seuls me convenir. Je désire ardemment avoir M. Byland près de moi. Si vous pouvez l'obtenir, je serai fort reconnaissant de ce procédé. Je suis trop seul. Cela m'aigrît encore plus. »

Même année. — « Donnez-moi de temps en temps des nouvelles de la reine. S'occupe-t-elle de ses enfants? Trouvez l'occasion de lui dire que je désire vivement que Mme de Boubert seule ait la direction. Engagez-la à donner à Mme de Boubert les femmes de chambre et domestiques nécessaires, mais point d'égales. Ces trois têtes me font peur, quoique les deux autres dames soient également bonnes et dignes de confiance. Mais il est impossible qu'elle ne sente pas le danger de ces concurrences. Parlez aussi à la reine d'un gouverneur pour Napoléon, non pas autant pour son instruction que pour l'ôter des mains des femmes. Il est trop âgé, trop avancé. Je vous prie de parler à la reine sérieusement. Dites à ma mère et à ma sœur que, si je ne leur écris pas souvent, c'est que cela me ramène à des choses qui font peine. »

A la suite de ces lettres, la duchesse Decazes nous montre d'après ses souvenirs de jeunesse le profil des deux enfants dont l'aîné inspirait au roi Louis une si pressante sollicitude : « Mon père (M. de Saint-Aulaire) étant chambellan, je fus menée à un bal et à un déjeuner d'enfants chez la reine Hortense. Je me rappelle le prince Napoléon; je le trouvai laid avec ses cheveux bruns coupés en brosse. Son frère, au contraire, avait des cheveux blonds bouclés et tombant sur les épaules. Leur gouvernante, Mme de Boubert, avait une coiffure à la chinoise que je regardais avec étonnement. »

Le roi Louis cessa d'écrire à Decazes à la fin de 1812. Puis, durant de longs mois, il parut l'avoir oublié. Mais,

au mois d'avril 1814, quand l'empire fondé par son frère venait de s'effondrer, il se souvint de l'ami fidèle dont le dévouement ne lui avait jamais fait défaut. Il se rappela à son souvenir. Isolé, souffrant, malheureux, vivant obscurément à Lausanne, il songeait à reprendre ses fils, l'ainé surtout, et à divorcer, peut-être avec le dessein de se reconstituer un foyer. En demandant des nouvelles de ses enfants et en s'informant de ce qu'était devenue sa femme, il priait Decazes d'arranger ses affaires avec elle. Mais la reine Hortense, quoique résolue à ne pas recommencer la vie commune, répugnait au divorce.

« Votre Majesté, écrivait Decazes au roi Louis, connaît ma manière de penser sur cet acte important que je ne lui aurais jamais conseillé. Cependant, lorsque j'ai fait sentir à la reine les droits de Votre Majesté sur ses enfants et la nécessité où elle pourrait être de s'en séparer si Votre Majesté usait de tous ses droits, elle a fini par déclarer qu'elle céderait à ce que vous désireriez et se prêterait à une demande en divorce si Votre Majesté consentait de son côté à lui abandonner ses enfants et à lui laisser la propriété et la jouissance de Saint-Leu. » Cette réponse, qui valut à Decazes une protestation assez vive du roi, mit fin à leurs relations.

Un dernier billet attribuant des gratifications à la famille Cuvilier-Fleury, dont le chef avait fait partie de la maison de Louis, et au colonel Donnat, son ancien aide de camp, clôt cette longue correspondance. Du reste, dans l'intervalle, un événement considérable s'était produit : le retour de l'empereur.

CHAPITRE II

UN PRÉFET DE POLICE, 1815.

- I. — Hommage à Balzac et à Stendhal. — Mlle de Rigny. — Louis XVIII au seuil de Paris. — Le marquis de Jaucourt. — Decazes chez Talleyrand. — Comment il devient préfet de police. — Fermeture du Corps législatif. — Louis XVIII dans Paris. — Arrivée des souverains étrangers. — Les nouveaux ministres. — Pozzo di Borgo. — Signification du Cabinet.
- II. — Une intrigue de Vitrolles. — Decazes et Talleyrand. — Une bouteille de poison. — Decazes chez le roi. — Malveillance de Fouché. — Liste de proscription. — Le comte de Montalivet et Benjamin Constant rayés. — L'exil d'Arnault. — L'arrestation de Lavalette. — Le maréchal Ney et le colonel de La Bédoyère. — Calomnies d'outre-tombe. — Protestation de Decazes.
- III. — Menaces des Prussiens contre le pont d'Iéna. — Courage du roi. — Le pont sauvé. — Les musées dépouillés. — Conflit avec le gouverneur prussien. — Lettres comminatoires. — La préfecture de police menacée d'un assaut. — Réconciliation. — Chute de Fouché. — Talleyrand obligé de quitter le ministère. — Richelieu prend le pouvoir. — Son portrait par Decazes.

I

Lorsque après s'être familiarisé avec l'histoire si captivante des hommes et des choses de la Restauration, on lit les romans que Balzac et Stendhal ont tirés des événements de cette époque, on est frappé jusqu'à en rester ébloui, par la ressemblance de leurs tableaux, par la puissance géniale avec laquelle leur imagination a repro-

duit la réalité, et surtout par le caractère de vérité de leurs personnages. La duchesse de Maufrigneuse, Mme de Beauséant, la princesse de Cadignan, Mlle de la Môle, le vieux marquis son père, Marsay, Rastignac, Nucingen, Ronquerolles, d'Arthez, pour ne citer que ceux-là, sont des reproductions photographiques d'acteurs qui ont vécu. Il suffirait de leur arracher le masque dont les affubla le romancier pour mettre un nom sur chacun d'eux, pour retrouver, sous la déformation voulue de leurs traits, une duchesse de Duras, une comtesse de Beaumont, une princesse de Liéven, voire un Talleyrand, un Jaucourt, un Richelieu, un Guizot et tant d'autres qui, vivants ou morts, posèrent à leur insu devant un statuaire inimitable. Il les a coulés en des types immortels, en imprimant à ses créations d'après les modèles sur lesquels il les a édifiées, un air de famille si saisissant que créations et modèles se confondent en notre esprit et qu'il devient malaisé de distinguer les êtres qui ont réellement existé de ceux qu'enfanta son génie.

Decazes tel qu'il se présente à nous, lorsqu'il reparait à Paris, au lendemain des Cent-Jours, en cette année 1815 qui vit s'ouvrir pour lui une ère de faveur dont l'éclat n'eut d'égale que sa brièveté, mérite de figurer dans cette galerie. Avec en moins les vices dont Balzac a doublé les ambitieux qu'il dépeint et, en plus, les qualités de l'homme d'État, il est à proprement parler un héros de roman, assez semblable à ceux que l'illustre écrivain aimait à mettre en scène. Il l'est par les incidents successifs qui préparèrent sa fortune, par les circonstances qui lui ouvrirent le cabinet de Louis XVIII et, du même coup, le cœur de ce prince ; il l'est encore par sa droiture, son libéralisme, sa tolérance, son esprit, sa grâce ; il l'est

enfin par sa virile beauté, par tout ce qu'on raconte de la bienveillance passionnée dont l'entourèrent des femmes telles que la reine Hortense et Pauline Borghèse et plus tard quelques-unes des plus belles patriciennes de la Restauration. Quoique ses manuscrits soient muets sur ce côté de son existence, il ne serait pas difficile de la reconstituer. Mais il convient d'imiter sa discrétion et sa réserve, de ne rien dire de ce qu'en vrai chevalier français, il a renoncé à divulguer et de ce que les souvenirs de sa femme qui n'avait pas les mêmes raisons pour se taire nous laissent entrevoir. Il était cependant nécessaire, au début d'une étude dans laquelle il va tenir une si grande place, de marquer, une fois pour toutes, sa physionomie d'un trait qui la complète et qu'il suffit d'ailleurs d'indiquer sans y insister autrement.

A la rentrée de l'empereur, le 20 mars, la présence de Decazes à Paris étant considérée comme dangereuse, il avait reçu l'ordre de se retirer dans la Gironde, son pays de naissance, où sa famille possédait, aux environs de Libourne, la terre de la Grave. Il y vécut pendant les Cent-Jours, attendant anxieux le dénouement trop prévu de l'aventure impériale. A Paris, il avait des amis et, parmi eux, Mlle de Rigny, nièce du baron Louis, ministre des finances sous la première Restauration. Le baron Louis avait suivi le roi à Gand. Mlle de Rigny était restée dans la capitale, ouvrant son salon à quelques royalistes éclairés et fidèles :

« C'était, nous dit Decazes, dans les fragments de ses Mémoires, une personne d'une rare beauté, d'un esprit plus rare encore, femme par la grâce des manières et la bonté du cœur, homme par l'énergie et la sûreté du caractère, l'élévation et les ressources de la pensée, une

instruction étendue et les connaissances les plus variées. Orpheline à seize ans et sœur aînée de quatre frères, elle voulut et sut être leur mère, leur institutrice, leur professeur dans les sciences et dans les lettres. Elle étudiait la nuit ce qu'elle leur apprenait le jour, langues mortes, langues vivantes, mathématiques, et les avait mis en état d'entrer l'un à l'École polytechnique, l'autre dans l'Université, un troisième dans l'administration où il se distingua comme préfet, l'aîné enfin dans la marine dont il devint un des chefs les plus respectés, après s'être illustré à Navarin. »

Durant l'exil de Decazes, Mlle de Rigny entretenait avec lui une correspondance presque journalière. Par des lettres souvent chiffrées ou écrites en un langage conventionnel que, pour ne pas compromettre son ami, elle lui envoyait par diverses voies ou même dans des caisses de graines ou de livres, elle le tenait au courant de ce qui se passait à Paris et à Gand, renseignée elle-même sur la cour de France réfugiée en Belgique par son oncle le baron Louis. Au lendemain de Waterloo, elle l'invitait à revenir en toute hâte à Paris et, dès son arrivée, l'initiait à tous les projets du gouvernement royal.

A ce moment, tandis que l'empereur résidait encore à la Malmaison, menacé d'être enlevé par les éclaireurs de Blücher et sauvé d'un odieux guet-apens par la généreuse indignation de Wellington, le roi Louis XVIII s'avancait à petites journées, et bientôt il touchait aux faubourgs de Paris. « Les deux souverains, celui d'hier et celui de demain, celui de fait et celui de droit, attendaient les événements à la porte de la capitale », l'un prêt à y entrer, l'autre obligé de s'enfuir.

L'histoire a depuis longtemps dévoilé les intrigues qui

arrêtaient Louis XVIII au seuil de Paris et le retenaient à Saint-Denis. Fouché exigeait que le ministère de l'intérieur et le ministère de la police lui fussent confiés; il prétendait que le rétablissement et le salut de la monarchie étaient à ce prix. Voulant contraindre le roi à lui céder, il abusait de son pouvoir de président du gouvernement provisoire pour lui interdire l'entrée de Paris et empêcher d'en sortir les royalistes qui souhaitaient d'aller offrir leurs hommages à Louis XVIII. Talleyrand lui-même, rentré la veille dans la capitale, ne pouvait rejoindre le souverain.

Sur ces entrefaites, Decazes qui était, avant les Cent-Jours, capitaine de la garde nationale avait repris sa place à la tête de sa compagnie, revenue spontanément sous ses ordres. Quarante-huit heures après son arrivée, se trouvant chez Mlle de Rigny, il y rencontra le marquis de Jaucourt, ami de Talleyrand. Voici le portrait qu'il trace de lui :

« Le marquis de Jaucourt était le type du parfait gentilhomme pour la distinction, la grâce et la simplicité des manières. Homme d'État et homme de cour, je pourrais dire homme de lettres et presque de tribune, il parlait et écrivait avec élégance et pureté, comme on avait pu en juger dans le petit nombre d'occasions où il avait pris part aux discussions de l'Assemblée constituante dont il avait fait partie. Député de la noblesse, il avait appelé de ses vœux l'institution des deux Chambres, la royauté parlementaire, et uni ses votes à ceux des La Rochefoucauld, des Mathieu de Montmorency, des Lally, des Malouet qu'une même illusion entraînait vers des abîmes qui devaient tout engloutir. Colonel d'un régiment de cavalerie, il avait su maintenir ses soldats dans le devoir jusqu'au moment suprême où la fascination

universelle avait entraîné dans une même et funeste ivresse l'armée et la nation.

« Il avait donné dans une occasion privée l'exemple d'un courage et d'une force d'âme héroïque, et acquis une réputation presque proverbiale d'énergie et de stoïcisme. La main prise dans une porte en quittant précipitamment un appartement où sa présence aurait compromis une personne qui lui était chère, il avait surmonté d'horribles douleurs pendant un temps assez long pour que, en se retirant, il eût pu faire disparaître avec lui les traces de la mutilation dont il avait payé sa fermeté.

« Au retour de l'émigration, il avait été de ceux qui ne voyaient dans l'homme du Dix-huit Brumaire et de Marengo que le vainqueur de l'anarchie et de l'étranger, s'était rallié non seulement à son gouvernement, mais à sa personne et à sa dynastie; après avoir accepté la première dignité de la maison civile du prince Joseph, alors grand électeur, président du Sénat, il avait pris le portefeuille des affaires étrangères du nouveau roi de Naples et d'Espagne et, dans ces divers postes, s'était concilié l'estime et l'affection de tous.

« A la première Restauration, il était entré avec le prince de Talleyrand, auquel le liait une amitié cimentée par de communs souvenirs, dans le gouvernement provisoire et avait occupé successivement le ministère de la marine et, par intérim, celui des affaires étrangères, pendant que le chef du cabinet représentait si noblement et si habilement la France au Congrès de Vienne. »

Decazes, lorsque pour la première fois il se trouvait en présence de Jaucourt, dut au patronage de Mlle de Rigny d'inspirer à ce brillant gentilhomme une confiance qu'accrurent sur l'heure l'énergie de son langage et le chaleureux accent de ses déclarations royalistes.

— Accompagnez-moi chez le prince de Talleyrand, lui dit Jaucourt séduit; peut-être lui communiquerez-vous un peu de la résolution dont vous êtes animé.

« Le cabinet de toilette de M. de Talleyrand était le salon où se réunissaient à son lever ses amis, ses collègues, ses familiers. Sa toilette inférieure était faite avant qu'il y entrât, personne n'étant admis aux détails de sa chaussure difficile et compliquée, comme on sait. Il arrivait sa chemise tombant sur les genoux, se plaçait sur une chaise devant son miroir et livrait sa barbe et ses cheveux aux soins de ses valets de chambre, tout en causant avec les huit ou dix personnes admises à ce spectacle intime. »

Ce matin-là, averti des ordres de Fouché, qui fermaient, à la sortie comme à l'entrée, les barrières de Paris, il exprimait son embarras augmenté par la nécessité de se rendre auprès du roi qui l'attendait à Saint-Denis. Decazes, prenant alors la parole, suggéra l'idée de demander une escorte au duc de Wellington qu'il venait de voir arriver sur la place Louis XV avec un piquet de cavalerie. Recourir aux étrangers, l'expédient ne laissait pas d'être douloureux. Mais si graves étaient les circonstances qu'elles l'excusaient. Talleyrand l'adopta et, quelques instants après, il pouvait partir pour Saint-Denis sous la protection des cavaliers fournis par le généralissime anglais.

Toutefois, cette difficulté résolue, d'autres plus graves restaient à surmonter et notamment celle qui résultait de l'opposition faite à la rentrée du roi par le gouvernement provisoire et la Chambre des députés. Comment vaincre cette résistance? Comment fermer la Chambre des représentants et obtenir de la garde nationale qu'elle quittât le drapeau et la cocarde tricolore pour recevoir le roi?

A ces questions ainsi posées, c'est encore Decazes qui répondit :

— Qu'une ordonnance royale, conseilla-t-il, imprimée dans la nuit au *Moniteur* et affichée dans tout Paris à la pointe du jour, stipule la dissolution immédiate des deux Chambres illégalement constituées, fixe le jour et l'heure de la rentrée du roi et enjoigne à la garde nationale d'arborer la cocarde blanche, à moins qu'on ne s'arrête au sage parti de fondre les deux couleurs et d'unir l'aigle aux fleurs de lis.

Personne ne répondit à la proposition de modifier les couleurs et les emblèmes de la royauté.

— Mais qui se chargera de faire exécuter cette ordonnance? demanda Talleyrand en regardant fixement le jeune audacieux qui osait proposer ces solutions énergiques.

— Moi, mon prince, fit-il.

— Avec quelles forces?

— Avec la garde nationale. Je suis capitaine dans la deuxième légion. Je suis sûr de mes hommes et prends la responsabilité du succès.

— Rédigez donc l'ordonnance, telle que vous la comprenez. Je l'emporterai à Saint-Denis et la ferai signer à Sa Majesté. Talleyrand se levait et se dirigeait vers son cabinet de travail. Avant de sortir, il dit à Jaucourt assez haut pour être entendu : — Qui est ce monsieur? Il voyait Decazes pour la première fois. Jaucourt le nomma. — Eh bien, qu'il revienne ce soir, ajouta Talleyrand.

Pendant que l'ancien évêque d'Autun rentré en grâce auprès du roi allait à Saint-Denis, Decazes faisait tenir aux gardes de sa compagnie l'ordre de se trouver le lendemain, dès l'aube, au Palais-Bourbon où ils rece-

vraient ses instructions. Dans la soirée, Jaucourt le ramena à l'hôtel de la rue Saint-Florentin. Talleyrand venait d'y rentrer, rapportant de Saint-Denis l'ordonnance de dissolution, revêtue de la signature royale. Il conférait avec les futurs ministres. Dans une autre pièce où Decazes fut introduit, il trouva des personnages politiques jeunes hommes de son âge destinés, pour la plupart, à devenir sous peu ses amis : de Broglie, Mounier, Molé, Guizot, Barante, Anglès, ce dernier déjà désigné, disait-on, pour occuper le poste de préfet de police. La discussion était fort animée ; on récriminait contre Fouché qui tenait le roi comme prisonnier à la porte de sa capitale qu'il ne voulait lui ouvrir qu'en échange d'un portefeuille. On ne savait pas encore que Louis XVIII s'était décidé à subir cette exigence.

— Le roi ne sera pas le roi si le duc d'Otrante couche ce soir dans son lit, s'écria Decazes en s'associant à l'indignation générale.

Comme chacun le regardait, car il était à peu près inconnu de tous, du salon voisin, on l'appela. C'était le baron Louis, qui l'entraîna et lui dit :

— Je suis chargé par le cabinet de vous proposer la préfecture de police.

— Pourquoi ne la propose-t-on pas à M. Anglès ?

— Il refuse ; il recule devant le danger qui ne vous fera pas reculer, je l'espère.

— Serait-il plus grand encore, j'accepterais.

Le baron Louis alla transmettre à ses collègues la réponse de Decazes. Presque immédiatement, il revint le chercher et l'introduisit dans une autre pièce où étaient réunies diverses personnes parmi lesquelles le baron Pasquier, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le marquis de Jaucourt. Là, le baron Louis renouvela sa proposition.

— Qui aurai-je pour ministre ? demanda Decazes.

— M. le duc d'Otrante, répliqua son interlocuteur en montrant celui-ci, « enfoncé, morne et silencieux, dans un fauteuil à gauche de la cheminée ».

Decazes se retourna, salua Fouché qu'il n'avait pas vu en entrant et prononça résolument :

— J'accepte.

Un sourire de l'ancien conventionnel régicide, que les circonstances imposaient comme ministre aux Bourbons, le récompensa de l'empressement sous lequel il dissimulait sa défiance et son mépris pour ce sinistre personnage.

En cet instant, Talleyrand sortait de son appartement.

— Mon prince, lui dit le baron Louis, voilà M. Decazes que nous vous présentons comme préfet de police.

— Mais, non, c'est Anglès qui est nommé, objecta Talleyrand.

— Il refuse, il a peur.

— Et vous n'avez pas peur, vous, monsieur ? Eh bien, vous aurez à faire exécuter les mesures dont nous avons parlé ce matin. Me répondez-vous toujours de vos gardes nationaux ?

— Plus que jamais, mon prince ; je les ai à peu près tous vus ; je suis sûr d'eux.

Quelques instants plus tard, Decazes se présentait à l'hôtel de la préfecture et demandait M. Courtin, la veille encore procureur impérial, qui faisait l'intérim par suite d'une maladie du préfet Réal :

— Qui dois-je annoncer ? interrogea l'huissier.

— Le préfet de police, déclara Decazes.

Stupéfait et empressé, l'huissier courut avertir M. Courtin, qui reconnaissant dans le nouveau venu le dernier président des assises avant les Cent-Jours, le félicita et se

mit à ses ordres pour faciliter son installation. C'est ainsi que Decazes, servi par une intelligence alerte et claire, et par l'esprit de décision dont il donna durant plus de quatre années des preuves aussi nombreuses qu'éclatantes, mit le pied dans la vie publique, bien loin d'entrevoir encore, à l'extrémité de la voie en laquelle il entra, le sommet qu'il ne devait atteindre que pour être précipité de plus haut, après avoir cependant marqué son passage aux affaires par d'inoubliables services, rendus à la monarchie et à la liberté, c'est-à-dire à la France. X

Le voilà donc investi de fonctions qui sont en tous les temps importantes et graves, mais qui tiraient une importance et une gravité plus grandes des dramatiques événements en train de s'accomplir. Les armées étrangères occupaient Paris ; les souverains victorieux y étaient attendus ; le roi allait y rentrer, ne pouvant compter pour le garder que sur ses gentilshommes, les débris de sa garde, quelques centaines de gendarmes et l'amour de son peuple représenté par la garde nationale. Le nouveau préfet de police s'était engagé, vis-à-vis du conseil des ministres, à veiller à la sûreté des têtes couronnées, à réinstaller partout dans Paris les autorités royalistes qu'avait dispersées le régime des Cent-Jours, à faire sortir de la capitale pour les envoyer au delà de la Loire les troupes impériales, à protéger les Parisiens contre les alliés et à fermer les deux Chambres, celle surtout qui siégeait au Palais-Bourbon, composée en partie de républicains disposés à la résistance et de bonapartistes décidés à un coup de main.

C'est de ce dernier objet que s'occupa d'abord Decazes. Par ses ordres, les portes du Palais-Bourbon avaient été fermées et les clefs mises en lieu sûr. Les gardes nationaux placés en dedans des grilles avaient pour consigne

d'empêcher qu'on ne les franchît et de ne répondre aux interpellations qui pourraient leur être adressées qu'en renvoyant à l'ordonnance royale affichée de tous côtés. La consigne fut rigoureusement exécutée. Les représentants qui cherchaient à pénétrer dans le palais se virent repoussés les uns après les autres, protestèrent pour la forme et finalement se retirèrent.

Seul, le plus résolu d'entre eux, La Fayette essaya de soulever les gardes nationaux en se nommant et en invoquant les souvenirs de son commandement de 1789.

Mais sa harangue n'entraîna personne.

— Si vous voulez que nous vous reconnaissons pour le général de La Fayette sous lequel nous avons servi, lui dit en raillant un vieux sergent-major, venez avec votre cheval blanc.

Déconcerté par ces paroles et convaincu de l'inutilité de son éloquence, le général quitta la place en menaçant de provoquer des protestations et des émeutes. Mais Decazes lui ayant fait savoir que toute tentative de résistance serait rigoureusement réprimée, il s'abstint de rien entreprendre. D'autres représentants dont on pouvait craindre la révolte firent comme lui, et, de ce chef, cette journée si menaçante au début s'acheva sans troubles ni complications.

Vers le soir, Decazes se présentait au ministère de la police afin d'informer le duc d'Otrante de cette heureuse issue d'un conflit inquiétant. Quelle ne fut pas sa surprise lorsque l'huissier qui l'avait annoncé lui rapporta cette réponse : « Que le ministre étant en conférence avec les membres du gouvernement provisoire ne pouvait le recevoir. » Il se le tint pour dit et résolut de voir Fouché le moins possible, devinant à l'impertinence dont il venait d'être l'objet que déjà son ministre se défiait de lui et

désirait que leurs rapports se bornassent strictement à ce que commandait le service de l'État.

Cependant, la rentrée du roi avait été fixée au lendemain 8 juillet. L'itinéraire qu'il devait suivre jusqu'aux Tuileries était déjà arrêté, lorsque des avis multipliés firent craindre à Decazes que le passage du cortège royal dans le faubourg Saint-Denis, si populeux et si dangereux aussi avec ses voies étroites et ses hautes maisons peuplées d'ouvriers, ne donnât lieu à des désordres et ne mît en péril la famille royale qu'aurait pu atteindre quelque projectile jeté des toits. Il proposa donc au roi, par l'entremise du colonel de gendarmerie de la Seine, de modifier son itinéraire et de faire son entrée par la rue de Clichy et la rue du Mont-Blanc (Chaussée d'Antin), où la surveillance serait plus facile.

Mais Louis XVIII ne voulut rien entendre.

— Dites à M. le préfet de police, répondit-il au messenger de Decazes, que je n'ai pas le malheur de craindre mon peuple et que j'entrerai par le faubourg Saint-Denis.

Parmi tant d'attachants détails que j'emprunte aux manuscrits qui sont sous mes yeux, je trouve ce croquis de l'arrivée du roi :

« La réception fut admirable, l'enthousiasme universel : la calèche et l'escorte royale traversaient un flot compact ; les croisées, pavisées, étaient remplies de femmes et d'enfants ; les toits mêmes étaient couverts de foule. La figure calme et noble du roi, ce regard et ce sourire si gracieux et si bons et en même temps pleins de majesté, saisissaient tous les cœurs. C'était un père heureux de se retrouver au milieu de ses enfants, heureux eux-mêmes qu'un si bon père leur fût rendu. On a tant abusé des récits fantastiques de réceptions royales que le public est

justement disposé à croire toujours à des exagérations trop habituelles; mais j'ai vu de mes yeux cette admirable journée, et n'ayant, aujourd'hui surtout, aucun intérêt à farder la vérité, je suis le narrateur le plus fidèle. J'étais monté à cheval à trois heures, et, arrivé à grand'peine vers le milieu du faubourg, j'accompagnai le roi jusqu'aux Tuileries, tantôt en le précédant, tantôt en le suivant, voyant sur tout le parcours les mêmes manifestations enthousiastes, entendant les mêmes acclamations.

« Les souverains étrangers entrèrent isolément à Paris, le même jour, sans escorte ni réception. L'empereur Alexandre, qui, à la première restauration, avait accepté l'hospitalité à l'hôtel Talleyrand, occupait à présent l'Élysée-Bourbon; l'empereur d'Autriche était descendu à l'hôtel de Wagram, sur le boulevard; le roi de Prusse, à l'hôtel du Prince Eugène, rue de Lille. L'ordre le plus parfait régna à Paris toute la journée et les jours suivants, sans que la police eût à déployer pour le maintien de la sûreté publique plus de rigueurs que dans les circonstances ordinaires. Les troupes, il est vrai, avaient quitté Paris, se dirigeant vers la Loire, où devaient s'effectuer leur licenciement et la formation d'une nouvelle armée composée des mêmes éléments, soldats et officiers étant conservés sous les drapeaux dans de nouveaux cadres, les chefs seulement étant changés. »

Le même jour avait été signée l'ordonnance royale promulguant la composition du cabinet. Le prince de Talleyrand était appelé au ministère des Affaires étrangères et à la présidence du conseil; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr prenait le portefeuille de la Guerre; le baron Louis, les Finances; le marquis de Jaucourt, la Marine; le baron Pasquier, les Sceaux avec l'intérim du ministère

de l'Intérieur, dont le titulaire n'était pas encore choisi et dont le baron de Barante devenait secrétaire général, tandis que Guizot passait en la même qualité à la Justice. Enfin, Fouché, arrivé à ses fins, recevait le portefeuille de la police générale.

On a lu le portrait de Jaucourt peint par Decazes. Ceux des autres ministres, tels qu'il les a accrochés dans sa galerie, ne sont, au moins quelques-uns, que des ébauches en profil, à peine indiquées, curieuses cependant :

« L'habileté de M. de Talleyrand était proverbiale. On savait la part d'influence qu'il avait eue dans la concession de la Charte en 1814 et toute la sagesse des premiers conseils qu'il avait donnés au roi. Ce qu'on ne savait pas moins, c'était la lutte qu'il avait eu à soutenir contre l'influence de la cour et de M. de Blacas, qui la dirigeait, et comment son éloignement, par suite de son long séjour au congrès de Vienne, où il rendait de si grands services, avait permis à cette influence fatale d'entraîner le gouvernement dans les voies et les fautes qui lui avaient aliéné la confiance du pays.

« Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr n'était pas moins connu. Sous Napoléon, l'indépendance de son caractère, très peu flexible, l'avait éloigné de la faveur. Il ne devait son avancement qu'à ses services. Seuls, les succès de son administration et de ses armes en Catalogne avaient arraché comme à regret à l'empereur le bâton de maréchal déjà donné à d'autres plus jeunes, comme Marmont, si ingrat depuis, lorsque Gouvion-Saint-Cyr, encore divisionnaire, s'illustrait en Allemagne en combattant les Autrichiens commandés par le prince Charles. A l'avènement de Louis XVIII, en 1814, il n'avait reçu de la cour aucun témoignage de faveur. Il n'hésita pas cependant, au moment où la cause royale était déjà perdue, à tenter

un effort suprême pour retenir dans le devoir les troupes qui se trouvaient sous ses ordres à Orléans. L'habileté de son administration en Catalogne était une garantie de ce qu'il saurait faire pour la réorganisation de notre armée. On sait s'il a rempli ses espérances. La loi de recrutement qu'il présenta en 1818 a été la plus glorieuse justification de la confiance générale que le roi avait mise en lui (1).

« Le baron Louis, sous la première Restauration, avait eu la gloire, au lendemain de tant de désastres, de rétablir le crédit public et de restaurer les finances de l'État par une série de mesures hardies et sages. Grâce à lui, les capitaux en peu de jours avaient afflué au Trésor. Au retour de l'empereur, fidèle à ses serments, il était parti pour Gand avec le roi, qui n'avait qu'à se louer de ses conseils et de ses services.

« Le baron Pasquier, ancien conseiller au Parlement, avait fait sa carrière sous l'empire. Distingué par l'empereur, quand il n'était encore que maître des requêtes au Conseil d'État, pour la lucidité de ses rapports et la manière dont il en soutenait les conclusions, il était devenu conseiller et préfet de police. Dans ce poste si peu honoré par son prédécesseur, son caractère, ses talents, son intégrité s'étaient révélés sous des formes heureuses ; il l'avait élevé à la hauteur d'une magistrature plus souvent administrative que politique et toujours juste même quand elle était politique. L'empereur l'estimait fort, et il se trouva vite haut placé dans l'opinion

(1) L'idée fondamentale de cette loi appartenait au maréchal de Broglie, ministre de la Guerre en 1789. Le feu duc de Broglie raconte dans ses Souvenirs que le projet de son aïeul existe dans les archives de la Guerre. Gouvion-Saint-Cyr aimait à rappeler qu'il s'en était inspiré. On verra plus loin au milieu de quelles difficultés et au prix de quels efforts, il fit voter cette loi qui introduisit dans le recrutement le principe de l'égalité.



publique. Il avait fallu que cette situation fût établie sur des bases bien solides pour résister au ridicule que la malignité publique attachait d'abord à son rôle dans la conspiration Mallet, comme si la prévoyance la plus vigilante avait pu deviner et déjouer un complot conçu et exécuté dans un tel secret. Mais le ridicule ne se raisonne pas. Du moins, il s'efface avec le temps, avec la réflexion et la vérité. Le baron Pasquier l'éprouva par l'applaudissement général qui accueillit son entrée dans le nouveau cabinet. Il y réunissait, on l'a vu, les doubles attributions du ministère de l'Intérieur et de celui de la Justice. Il n'eût pu suffire à cette tâche s'il n'avait été secondé par deux hommes d'une égale distinction : l'un, M. de Barante, élevé dans le cabinet de son père, ancien préfet du Léman, lui-même ancien sous-préfet de Bressuire et administrateur de la Loire-Inférieure, chassé de Nantes par le 20 mars, alors qu'il venait d'assurer l'embarquement du duc de Bourbon fugitif; l'autre, M. Guizot, nouveau aux affaires, mais déjà éminent dans les lettres, ayant heureusement dans le fardeau la part la moins lourde, celle de la justice, rendue cependant bien difficile par les changements que la réaction du 20 mars et celle du 8 juillet obligèrent à apporter dans le personnel des magistrats. »

A ces silhouettes des nouveaux ministres dessinées ainsi par Decazes, manque celle de Fouché. Sans doute a-t-il pensé que ce personnage était si tristement populaire par sa participation à la Terreur et son rôle pendant l'empire, qu'il n'y avait pas lieu de rappeler les détails de sa vie passée qui étaient dans toutes les mémoires au moment où il reprenait sous Louis XVIII le poste qu'il avait occupé sous Napoléon. D'ailleurs, en racontant les rapports qu'il eut avec lui durant les trois mois qui

suivent, Decazes ajoute au portrait peint par d'autres quelques nouveaux traits qui le complètent sans y rien changer. Ces détails, les trop rares pages qu'il a écrites vont nous les fournir. Mais, avant de leur donner place dans cette narration, il convient de mentionner, d'après notre manuscrit, pourquoi le baron Pasquier, nommé garde des sceaux, avait dû par surcroît se charger par intérim du portefeuille de l'intérieur. Ce portefeuille était destiné par Talleyrand à un général étranger qui représentait auprès du gouvernement royal l'empereur Alexandre et prétendait passer sans transition de l'ambassade de Russie à l'administration presque générale de la France. Son exigence était telle et l'on croyait tellement impossible de s'en défendre, appuyée qu'elle paraissait être par l'empereur, qu'on s'était borné à obtenir de lui quelque répit. J'ai nommé Pozzo di Borgo, dont le nom revient si souvent dans l'histoire de la Restauration.

« D'origine corse, dit Decazes, de famille et de parti opposés à la famille Bonaparte, émigré en 1792, après l'Assemblée législative dont il avait été membre suppléant, Pozzo avait pris du service d'abord en Angleterre, puis s'était dévoué à la Russie, où, moitié militaire, moitié diplomate, colonel, puis général et conseiller d'ambassade à la suite, il avait suivi les diverses chances des campagnes et des négociations russes, soufflant incessamment contre la France ou du moins contre son glorieux chef une haine ardente à laquelle il eut plus tard l'habileté de donner une couleur de dévouement à la dynastie royale, lorsque les désastres de Moscou firent entrevoir la possibilité de relever le drapeau blanc. Il est juste de reconnaître que, dès ce moment, il ne négligea rien pour gagner des partisans et des chances à cette cause à laquelle il se consacra. »

Decazes ajoute que ce ne fut pas d'une manière désintéressée. Il qualifie de « monstrueux » le prix que Pozzo osa réclamer de ses services. Indépendamment du ministère de l'Intérieur, que, malgré la répugnance du roi, Talleyrand avait eu la faiblesse de lui promettre, mais que l'empereur Alexandre lui défendit d'accepter, il demanda et obtint un don de cent mille francs de rente dont l'inscription lui fut délivrée sur le grand livre de la dette publique. Il avait exigé en même temps et reçu la promesse de la pairie et du titre de duc, « promesse dont il donna au roi, trois ans après, la possibilité de se dégager avec honneur par suite de nouvelles et incroyables exigences pécuniaires qu'il ne craignit pas de formuler (1). »

Quoi qu'il en soit, bien que le conseil des ministres fût incomplet et malgré l'indignation que le duc d'Otrante excitait dans tous les partis qu'il avait succes-

(1) « Voici ce que j'ai entendu raconter par M. Decazes, écrit la duchesse dans ses carnets. Une diminution dans les fonds publics ayant fait que les cent mille francs de rentes donnés à Pozzo ne représentaient plus deux millions, il exigea que cette somme fût complétée, ce qui fut fait. Quelque temps après, pendant un conseil que présidait le roi, le duc de Richelieu fit passer à M. Decazes un billet ainsi conçu : « Pozzo demande qu'on remplisse les engagements pris au sujet du titre et de la pairie. » M. Decazes fit passer ce billet au roi, qui écrivit : « On ne paye pas avec des honneurs ce qu'on a déjà payé avec de l'argent. » J'ai vu ce billet, qui est avec la lettre du roi. Je ne pense pas que le refus du roi fut transmis à Pozzo tel qu'il avait été formulé, car Pozzo resta ami dévoué des ministres, et particulièrement de M. Decazes, jusqu'à la fin de 1818. Il approuva l'ordonnance du 5 septembre, et en 1817, il engageait M. Decazes à ne pas se fier aux démarches de conciliation que le parti ultra faisait en ce moment. »

D'autre part, le 7 septembre 1818, le roi écrivait à Decazes : « J'ai éclairci l'affaire de Pozzo. Je m'étais trompé sur la somme. C'est quinze cent mille francs, dont cinq cent mille en écus et un million en rentes (dont l'intérêt grossit le capital), qui sont déposés au Trésor de la Couronne, pour être versés dans ses mains, le jour qu'il voudra les toucher. Le pauvre homme ! Tu peux faire de ces renseignements l'usage que tu aviseras bon. »

sivement abandonnés et trahis, la composition du Cabinet inspirait confiance.

« Il représentait le véritable système du gouvernement parlementaire, l'union du pouvoir et de la liberté, un pouvoir appuyé par les Chambres, uni à elles par les liens de l'intérêt commun de la royauté et de la représentation nationale, une liberté tempérée par les lois recevant et lui apportant un égal soutien par un commun accord des intérêts, des droits et des devoirs; ce système enfin que le ministère qui lui a succédé et où j'ai eu l'honneur de siéger avec le duc de Richelieu a contribué si efficacement à fonder. Le cabinet Talleyrand ne s'en est pas un instant écarté pendant son éphémère existence dont la durée a pu à peine atteindre celle des Cent-Jours. »

II

A peine installé dans ses fonctions, Decazes se trouvait aux prises avec des difficultés inattendues, quelques-unes d'un caractère si grave qu'il semble surprenant qu'à vouloir les résoudre, lui nouveau venu parmi ces écueils de la politique, il ne s'y soit pas brisé. Il les traversa cependant comme en se jouant et en sortit avec honneur, grâce à son habileté, grâce aussi au hasard, qui se fait si volontiers le complice de ceux qui savent se servir de lui et tirer parti des chances qu'il leur apporte.

Pour commencer, il fut à l'improviste jeté dans une intrigue de cour. Déjà tenu en défiance par Fouché son chef hiérarchique, il s'aliéna sans le vouloir, sinon sans

le savoir, un des hommes les plus en vue de cette époque extraordinaire, le baron de Vitrolles, secrétaire du Conseil des ministres, un de ceux qu'il devait bientôt rencontrer parmi ses plus ardents ennemis.

Le crédit de Vitrolles, qui ne fut jamais plus puissant qu'en cette année 1815, au second retour des Bourbons, tenait surtout aux efforts couronnés de succès auxquels il s'était livré, dès 1813, pour convaincre les souverains étrangers de la légitimité des revendications royalistes. Dans ses mémoires publiés voici déjà longtemps et souvent contredits depuis par des affirmations contraires aux siennes et plus autorisées, il s'est beaucoup vanté en racontant les circonstances où son zèle s'exerça. Personne ne trouve grâce devant lui, pas plus les hommes qu'il a servis que ceux qu'il a combattus. Il a raconté les événements à sa manière, sans pousser bien loin le souci de la vérité, en s'y taillant un rôle propre à le grandir et en passant sous silence les faits qu'il n'aurait pu dévoiler sans se diminuer. C'est ainsi qu'il est muet sur celui qui le brouilla avec Decazes et que les manuscrits de ce dernier nous révèlent.

Le 10 juillet, au moment d'aller dîner chez le ministre des finances, le préfet de police fut très surpris de recevoir un billet de Vitrolles qui l'invitait à se rendre chez lui.

« Les fonctions de secrétaire du Conseil n'existaient que depuis vingt-quatre heures, raconte-t-il. On n'avait pas songé à les définir et à les renfermer dans les limites qu'avec son esprit d'intrigue et d'envahissement, celui à qui elles étaient dévolues ne pouvait être que trop disposé à dépasser. Mais, les eût-on définies, il ne serait venu à la pensée de personne de subordonner au secrétaire du Conseil le préfet de police, qui n'avait jamais relevé que de son ministre et du souverain, avec lequel il

était toujours admis à travailler dans les occasions difficiles. En temps ordinaire, j'aurais répondu à M. de Vitrolles que je le recevrais avec empressement toutes les fois qu'il me ferait l'honneur de venir me parler des affaires du roi. Toutefois, nous traversions des circonstances si graves que, foulant aux pieds de justes susceptibilités, je me rendis à l'entresol de la place Vendôme où le secrétaire du Conseil s'était installé de sa propre autorité. »

L'accueil fut charmant et plein de grâce. Vitrolles vanta les qualités et les mérites du jeune préfet; il lui donna l'assurance qu'il en avait rendu témoignage au roi, et après lui avoir expliqué « que Sa Majesté n'avait que trop de raisons pour se défier du ministre de la police, qu'on savait avoir trahi tous les partis », il l'engagea à recourir à lui, Vitrolles, toutes les fois qu'il aurait à faire tenir au souverain, à l'insu du duc d'Otrante, quelque communication. Decazes comprit alors qu'on ne l'avait fait venir qu'afin de le détourner de toute tentative pour entrer en rapports directs avec Louis XVIII. On lui donnait d'ailleurs à entendre que c'est par l'ordre de celui-ci que la recommandation lui était faite. Avec ce commentaire auquel il ne crut pas, elle était bien pour l'étonner. Mais il n'en laissa rien paraître et se retira sans que Vitrolles eût soupçonné sa surprise et son incrédulité.

Un instant après, il était appelé chez Talleyrand qu'il trouva très préoccupé et qui lui apprit qu'on avait voulu empoisonner l'empereur Alexandre en mêlant une substance vénéneuse à la bière qu'il buvait après ses repas. Ce projet, s'il était réel, ne pouvait, au dire du ministre, venir que des Jacobins, et comme il y avait lieu de craindre que, pour les sauver, Fouché ne détournât les preu-

ves de leur complicité, le roi ordonnait qu'une enquête fût faite à son insu.

— C'est vous, ajouta Talleyrand, que Sa Majesté, sur ma proposition, charge d'instruire cette affaire. Allez à l'Élysée-Bourbon. Vous êtes annoncé au comte de Nesselrode. Procédez à vos recherches. Le roi désire que vous alliez ensuite lui rendre compte du résultat.

— Mais Sa Majesté ne m'a-t-elle pas fait dire de ne communiquer avec Elle que par l'intermédiaire de M. de Vitrolles? demanda Decazes.

Et il fit connaître à son interlocuteur l'entretien qu'il avait eu quelques instants avant avec le secrétaire du Conseil.

— Il vous a trompé, s'écria Talleyrand. C'est une invention, une pure invention. Je reconnais bien là sa manière d'accaparement. Gardez-vous de vous conformer à ce qu'il vous a dit; le roi vous attend.

A l'Élysée, sur les indications qui lui furent données par Nesselrode, le préfet de police n'eut aucune peine à découvrir que ce qu'on avait pris pour de la bière empoisonnée, destinée à l'empereur, n'était que de l'eau mélangée de salpêtre dont se servaient des ouvriers chargés du lavage des vitres et des glaces.

« J'avais été frappé tout d'abord par l'in vraisemblance que les coupables, s'il en existait, eussent pu croire qu'on offrirait à l'empereur une bouteille entamée, reste des gens de l'office. En outre, le salpêtre n'ayant aucun caractère vénéneux, ce fantôme d'empoisonnement se dissipait. Restait seulement à s'assurer que la bouteille ne contenait pas d'autre substance, je chargeai deux experts chimistes de le rechercher. »

Il quittait l'Élysée à dix heures du soir, et, conformément aux ordres qu'il avait reçus, il se rendit aux Tuileries.

« Je fus immédiatement introduit auprès du roi, dont je reçus l'accueil le plus bienveillant et qui m'interpella avec anxiété sur le résultat de mon investigation. A peine m'eut-il entendu qu'il se récria sur l'évidence de mes observations, s'étonnant qu'elles n'eussent pas été faites tout d'abord.

« — Je me félicite, dit-il, d'avoir un préfet de police d'un esprit aussi investigateur et aussi intelligent. On m'avait dit beaucoup de bien de vous, et je vois qu'on était resté au-dessous de la vérité.

« Puis il me demanda si j'étais le fils de la belle Mme de Cazes, qu'il avait connue autrefois et qui était femme d'un receveur général. Je lui répondis que M. de Cazes dont le nom se détachait de la particule, tandis que le mien faisait corps avec elle, était de famille de finance, comme ses fonctions l'indiquaient, et que j'appartenais à une famille de magistrature. Sa Majesté s'étonna de ne m'avoir pas vu jusque-là, et, comme ces questions étaient faites avec bonté, je me laissai aller à lui raconter que j'avais eu l'honneur de le haranguer l'année précédente à la tête d'une députation de mon pays.

« ... Après une conversation assez prolongée sur les affaires, le roi m'invita à revenir le lendemain lui rendre compte de l'opération des experts. Je pris la liberté de lui raconter la démarche de M. de Vitrolles. Il s'en étonna fort en ce qui touchait l'interdiction de me présenter à son cabinet où il m'autorisa à venir chaque fois que je le jugerais utile à son service, en m'indiquant l'intermédiaire du baron Hue pour ma correspondance quand j'aurais à lui écrire. Quant à la défiance que lui inspirait le duc d'Otrante, elle n'était que trop vraie. Aussi comptait-il sur moi pour déjouer les manœuvres

du ministre de la police, s'il s'en permettait de contraires à ses devoirs.

« En quittant le roi, je trouvai dans le salon d'attente le baron de Vitrolles. Sa surprise fut grande de me voir sortir du cabinet où, trois heures avant, il me déclarait que je ne pourrais être admis. Je fis sur lui l'effet de la tête de Méduse, et son attitude ne le dissimula pas. Les saluts que nous échangeâmes silencieusement furent les derniers entre nous. Mais commença, dès ce moment, contre moi, de sa part, une guerre vive et d'indignes manœuvres dont je voudrais, pour son honneur, n'avoir pas à parler. »

Tels furent la première entrevue de Decazes avec Louis XVIII et le début de rapports qui devaient avoir bientôt des conséquences si mémorables. Ils en eurent d'immédiates en rendant plus difficiles et plus tendues les relations du préfet de police avec son ministre et en le brouillant avec Vitrolles. Decazes avait reçu l'ordre de taire à Fouché la mission qui lui avait été confiée. Mais, pour lui nuire, Vitrolles, instruit de toute cette affaire par le roi qui lui accordait encore sa confiance, s'empressa de la dévoiler à celui à qui on en avait à dessein fait mystère. Decazes eut la preuve de cette trahison lorsque, le lendemain, le rapport des experts ayant confirmé ses prévisions, il se présenta chez Fouché, vis-à-vis duquel il n'était plus tenu au secret.

— Eh bien ! s'écria celui-ci en le voyant, n'avez-vous rien à me dire de cet infâme complot des Jacobins pour empoisonner l'empereur Alexandre ?

— J'ai à vous dire, répondit Decazes, et c'était ce que je venais faire, qu'à la première inspection, cette fable a été détruite, et puisque Votre Excellence est si bien informée, elle doit savoir que je n'en ai pas été dupe un moment.

— Oh ! ce que je sais, c'est que le secret vis-à-vis de moi vous avait été expressément recommandé et que vous l'avez fidèlement gardé.

— Je pourrais me borner à vous faire remarquer qu'à l'heure tardive où je suis sorti de chez le roi et avec les ordres que j'avais à donner, il m'était impossible de vous voir avant ce matin. Mais j'ajouterai que ceux qui vous ont si bien informé ne vous ont pas tout dit.

En quittant le cabinet de Fouché, Decazes y laissait un ennemi qui, dès cet instant, allait, pour le perdre, unir ses efforts à ceux de Vitrolles. Leur dessein ne tarda pas à se manifester. Afin d'affaiblir le pouvoir de ce présomptueux et trop entreprenant préfet, ils obtinrent du roi la nomination comme secrétaire général de la préfecture d'un personnage présenté par Vitrolles et qui était son homme de confiance. La même ordonnance mettait sous les ordres directs du ministre l'inspecteur général de la police, Foudras, qui n'avait relevé jusque-là que du préfet. Vitrolles, tout en contribuant à servir la rancune de Fouché en même temps qu'il donnait satisfaction à la sienne, n'avait pas négligé ses propres affaires. Le même jour, une allocation annuelle de 150,000 francs, payable par termes mensuels, lui était accordée sur les fonds du ministère comme « indemnité de ce qu'il avait souffert pour la cause royale pendant les Cent-Jours ¹ ».

Cet ensemble de circonstances ne parait pas avoir effrayé Decazes. Il commença par renvoyer le secrétaire général à ses attributions, délivrance des passeports et surveillance des archives, et à lui enjoindre de n'en point sortir, ce à quoi ce fonctionnaire, quelque désir qu'il eût

(1) Dans ses Mémoires, il oublie de mentionner ce détail, qui a cependant bien son importance.

de seconder les desseins de Vitrolles, dut se résigner. Quant à l'inspecteur général Foudras, il vint de son propre mouvement protester auprès du préfet contre le rôle qu'on voulait lui faire jouer.

« Il me déclara qu'il ne se rendrait pas complice de cette intrigue, qu'il ne voyait que trop toutes celles du duc d'Otrante et qu'il voulait loyalement m'aider à les déjouer. Convaincu de sa franchise, j'acceptai son dévouement, en me réservant seulement de prendre les ordres du roi dont la signature avait été apposée sur l'ordonnance et dont j'avais besoin de connaître les intentions.

« — J'ai cru devoir, me dit le roi après m'avoir entendu, dissimuler vis-à-vis du duc d'Otrante, lorsqu'il m'a présenté cette ordonnance à signer, le mécontentement que j'éprouvais, espérant bien que vous sauriez vous tirer de cette nouvelle intrigue et le moment n'étant pas venu de prendre une détermination extrême.

« J'assurai Sa Majesté que la manœuvre serait déjouée et je lui fis connaître le dévouement de M. Foudras, auquel il me chargea de témoigner sa satisfaction. M. de Talleyrand et les autres ministres me donnèrent les mêmes encouragements qui me permirent de suivre mes voies sans en être détourné. »

Le péril qu'avait couru Decazes semblait donc conjuré. Mais il n'était pas au bout de ses peines. Une affaire bien autrement grave l'attendait, celle des arrestations et des proscriptions que le gouvernement royal concéderait comme nécessaires, au double titre de châtement pour des actes passés et de gage de sécurité pour l'avenir. De ces mesures rigoureuses, le préfet de police était condamné par sa fonction même à être l'instrument. Mais il n'ignorait pas que si furieux et implacables que fussent les ressentiments des ultra-royalistes et de leur

chef, Monsieur, comte d'Artois, contre les hommes qu'ils accusaient d'avoir combattu pour Napoléon pendant les Cent-Jours, le roi et ses ministres, en ordonnant des poursuites « qui consacraient le droit », non seulement ne souhaitaient pas qu'elles fussent effectuées avec activité, mais espéraient qu'aucun des coupables ne se laisserait arrêter. On leur avait laissé à tous les facilités les plus grandes pour passer à l'étranger. On savait qu'ils étaient pourvus, pour la plupart, de passeports. Le colonel de La Bédoyère en possédait trois lorsqu'il vint se faire prendre à Paris.

C'est en ces circonstances que, le 24 juillet, Decazes, à qui avait été déjà donné l'ordre d'arrêter l'ancien directeur général des postes, Lavalette, était mis en demeure par une lettre de Fouché d'appréhender dix-huit autres personnes, parmi lesquelles figuraient, pour ne citer que les principales, le maréchal Ney, le comte d'Erlon, Bertrand, Rovigo, La Bédoyère, Cambronne, Pajol, Clauzel, tous anciens officiers de la grande armée. La même lettre enjoignait au préfet de police de faire sortir de Paris cinquante-cinq individus dont la présence y constituait un danger pour l'État. Sur cette seconde liste, on relevait, au milieu de tant d'autres noms, ceux de Soult, d'Exelmans, du duc Bassano, de Boulay de la Meurthe, de Mouton-Duvernet, de Carnot, de Davoust, de Benjamin Constant, de Marbot, de Réal, du comte de Montalivet, voire d'une femme, Mme Hamelin.

Les deux listes avaient été dressées par Fouché, à qui le conseil avait eu le tort de laisser carte blanche. Pour plaire au frère du roi et au parti ultra-royaliste, il s'était empressé d'y comprendre tout à la fois plusieurs de ses amis et de ses collègues de la veille, diverses personnes dont il cherchait à se venger et d'autres qu'il savait

détestées par l'entourage du prince. En bonne justice, il eût dû y figurer lui-même puisqu'il n'était rien de ce qu'on reprochait à ces suspects dont il ne pût être incriminé, ayant servi Napoléon pendant les Cent-Jours, comme il avait servi le roi avant le retour de l'île d'Elbe, avec une égale préoccupation de les trahir l'un et l'autre.

On peut facilement deviner quelle pénible impression dut éprouver Decazes au reçu de ses ordres, si l'on se rappelle que trois mois avant, il avait été l'objet d'une mesure semblable contresignée de la même main. Con vaincu que celle dont on lui confiait l'exécution était aussi impolitique qu'injuste, du moins vis-à-vis de quelques-uns de ceux qu'elle visait, décidé en conséquence à ne point l'exécuter, il courut chez Fouché et lui signifi sa résolution. Fouché se récria et s'efforça de l'ébranler en faisant valoir l'effet déplorable que produirait en de telles circonstances la démission du préfet de police. A son tour, celui-ci donna ses raisons, rappela les promesses de pardon et d'oubli contenues dans la Charte dont le roi avait pris l'engagement de s'inspirer en tous ses actes. Était-on sûr que les prescriptions ordonnées fussent légales? Lorsque, après le 20 mars, le préfet d'alors, Réal, était venu lui présenter à lui-même Decazes un ordre d'exil, il avait protesté contre l'illégalité de cette mesure, s'étonnant que Réal eût accepté un poste où il était exposé à se faire l'instrument de telles iniquités; et le préfet de lui avouer tristement que ce poste, il l'avait d'abord refusé, et qu'il n'avait cédé qu'aux reproches de l'empereur résumés dans ces quelques mots : « Quoi ! Réal ! vous aussi, vous m'abandonnez ! »

— Le comte Réal est sur votre liste, dit Decazes à Fouché. Que lui répondrai-je s'il me rappelle la manière dont je qualifiais, il y a trois mois, la mesure qui me

frappait? Celle qui le frappe aujourd'hui n'est-elle pas aussi injuste? Et comme le ministre lui objectait qu'en se retirant, il aurait l'air, lui aussi, d'abandonner le roi, qui s'était montré si bon à son égard, et que sa retraite deviendrait pour le ministère une cause d'embarras et de division : — Je vous propose un moyen terme, reprit-il. Je vais faire inviter les personnes portées sur la seconde liste à passer à la préfecture; je leur lirai votre lettre et je me réserve d'exprimer à quelques-unes d'entre elles avec qui mes rapports précédents ne me permettent pas un silence qui pourrait paraître approbateur, le regret que me cause la mesure et l'espoir qu'elle sera plus que modifiée dans son application.

L'expédient fut accepté. Decazes n'en restait pas moins triste et perplexe. Il y avait parmi les proscrits des hommes qu'il estimait et qu'il aimait, un entre autres avec qui naguère il vivait fraternellement, le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur sous l'empire. Leurs relations dataient de plusieurs années; elles étaient devenues promptement étroites et confiantes, en se fortifiant de jour en jour de tous les caractères de la plus tendre amitié. « Pour M. de Montalivet, pour sa femme, pour leurs enfants, déclare Decazes, j'étais l'ami le plus cher de la famille. » En de telles circonstances et sous l'influence de si doux souvenirs, pouvait-il se faire vis-à-vis de Montalivet l'instrument des haines de Fouché et des fureurs de l'ultra-royalisme? Trop généreux pour s'y résigner, il se détermina à recourir au roi, qu'il n'avait pas revu depuis l'affaire de l'empoisonnement. Laissons-le raconter lui-même cette intéressante entrevue.

« Je mis sous ses yeux la lettre du duc d'Otrante et lui exposai tout ce qu'avait de révolutionnaire et d'illégal dans la forme comme dans le fond un ordre de cette

nature donné par un simple arrêté ministériel, en dehors du roi et du Conseil. Je lui fis remarquer en outre avec quelle légèreté avait été faite cette liste de proscription où l'on pouvait lire le nom des agents les plus intimes du ministre de la police des Cent-Jours, devenu ministre de la police du roi : le comte Réal, son préfet, si gravement malade depuis quelque temps qu'on avait dû le remplacer; M. Courtin, remplaçant provisoire de Réal, choisi par le duc d'Otrante lui-même, magistrat intègre et inoffensif; une femme, Mme Hamelin, amie du duc de Rovigo, qu'il était si facile et si préférable d'avoir pour partisan actif que pour ennemie; un simple capitaine, M. Cluys, qui n'avait été qu'aide de camp de Rovigo, en même temps que les propres collègues de Fouché dans le gouvernement provisoire, le général Grenier entre autres, honoré et honorable, bien plus militaire que politique. Les autres, pour la plupart, étaient inconnus du roi. Il ne m'appartenait pas de m'occuper de leur position, sur laquelle son cabinet lui proposerait sans doute plus tard de statuer définitivement. Mais je ne pouvais m'empêcher d'appeler sa justice et son intérêt sur le comte de Montalivet, mon ami particulier, ancien ministre de l'Intérieur avant 1815, qui n'avait rempli pendant les Cent-Jours que les fonctions certes bien inoffensives d'intendant de la liste civile. »

Encouragé par l'attention bienveillante du roi, Decazes lui demanda la permission de raconter l'histoire de ses relations personnelles avec la famille de Montalivet. Il le fit avec une vivacité, une éloquence, une chaleur de cœur et d'accent, qui émurent profondément son auguste auditeur.

— Que Votre Majesté daigne faire retrancher de cette liste fatale le nom de mon ami, supplia-t-il; si ce n'est

pour mes faibles services d'un jour, que ce soit pour mes services futurs ; je ne saurais en recevoir par anticipation une plus douce récompense.

— Vous êtes un brave garçon, lui répondit le roi ; embrassez-moi.

« Puis, prenant la lettre ministérielle ouverte sur son bureau, il raya d'un trait de plume très marqué le nom de Montalivet. Je le remerciai avec effusion et lui fis remarquer que si j'avais pu recourir directement à lui, encouragé par son premier accueil, je devais laisser ignorer au ministre ma démarche et lui demander l'autorisation de la faire, afin que la bonté de Sa Majesté ne fût pas entravée dans l'exécution..

« — Faites, me dit le roi ; mais, quoi qu'il arrive, votre ami est rayé, et bien rayé.

« En sortant des Tuileries, je me rendis auprès du ministre. Forcé de convenir que Montalivet n'avait pu prendre part à des actes bien coupables, comme intendant de la Couronne, il m'autorisa à demander sa radiation. Je retournai dire à Sa Majesté le succès de ma démarche et dus revenir auprès du duc d'Otrante pour lui montrer la large raie noire dont le roi avait couvert le nom de mon ami.

« Rentré à la préfecture pour donner quelques ordres, j'en sortais, allant à un rendez-vous, lorsque je rencontrai Montalivet dans l'escalier, que sa goutte lui faisait monter péniblement. Je l'embrassai ; il était en larmes.

« — Vous voyez un homme perdu, me dit-il ; je suis exilé. Que deviendrai-je donc dans mon état en pays étranger ? Que deviendront ma femme, mes enfants ?

« — Et qui a pu vous dire que vous étiez exilé ? Comment le seriez-vous sans que j'en aie été averti ?

« — J'en suis sûr, reprit-il; j'en suis sûr; je suis perdu.

« Mes protestations ne pouvant le rassurer, je tirai la liste de ma poche et la lui donnai à lire. Arrivé à son nom, rayé si nettement, il poussa une exclamation de joie et se jeta dans mes bras en me nommant son sauveur, le sauveur de sa famille.

« — Que dois-je faire maintenant? me demanda-t-il.

« — Aller rassurer votre femme et vos enfants et venir demain déjeuner avec moi. C'est la seule manière pour moi de causer un peu librement avec vous. Mais je ne veux pas attendre jusque-là pour vous dire que votre nom a été rayé de la main du roi lui-même devant moi.

« Le lendemain, il venait avec Mme de Montalivet, non moins émue que lui, non moins reconnaissante, et se reprochant de n'avoir pas assez compté sur moi. Ils m'annoncèrent leur intention de se rendre dans leur terre de la Grange, en Berry, et de ne la quitter que lorsque je les y inviterais. Moins de quatre ans après, j'écrivais à Montalivet : « Revenez », en lui transmettant sa nomination de pair de France. »

Après avoir arraché au duc d'Otrante une de ses victimes, Decazes dut s'occuper des autres proscrits. On se souvient qu'il les avait convoqués à la préfecture. Ils s'y trouvèrent réunis le même jour, à la même heure. Il leur donna lecture de la lettre ministérielle. Il y eut de leur part une explosion de protestations et de colères. Qu'avaient-ils fait de plus que tant d'autres qu'on épargnait? Comment Fouché avait-il osé signer un tel ordre, lui qui avait eu la part la plus active et la plus décisive dans les actes pour lesquels on les exilait? L'un deux, l'écrivain Arnault, ne revenait pas d'être frappé par le ministre, dont il était d'autant plus autorisé à se croire le

protégé qu'il venait à l'instant de déjeuner avec lui. Sur le conseil de Decazes, il y retourna sur-le-champ. Mais ce fut en vain. Fouché se contenta de gémir sur son impuissance à le sauver et le consola en lui disant :

— Vous êtes trop heureux d'être proscrit, et peut-être aurai-je à regretter bientôt de n'être point à votre place. Le temps viendra où vous vous félicitez de ce qui vous arrive. Cherchez un gros arbre sous lequel vous vous abrierez en attendant que l'orage soit passé.

Mais, de tous ces bannis, le plus irrité était Benjamin Constant. Il semblait oublieux de ses palinodies au début des Cent-Jours et de sa servile participation à l'acte additionnel, succédant à si peu de distance aux paroles d'anathème fulminées par lui contre Napoléon à la nouvelle de son retour. Si difficile que fût sa justification, il ne comprenait pas qu'on eût osé le frapper et il priaît Decazes d'intercéder pour lui. Decazes consentit et de nouveau se rendit auprès du roi à cet effet, armé d'une note que Benjamin Constant avait rédigée pour sa défense.

« J'exposai à Sa Majesté que, quels que fussent ses torts, Benjamin Constant était un homme d'un grand talent dont il valait mieux faire l'obligé du roi que de le pousser au désespoir par une punition trop méritée, mais qui me paraissait impolitique. Cosmopolite, à peine Français, son bannissement appellerait sur lui une sorte d'intérêt, rendrait plus vives ses attaques, plus acerbe sa polémique, et comme tout a un terme, il faudrait, un peu plus tôt, un peu plus tard, faire cesser son exil et le laisser rentrer en France en ennemi. Ne serait-il pas plus politique de l'y laisser, dès ce moment, en obligé? Je ne me dissimulais pas combien peu on devait compter sur sa reconnaissance; je croyais bien qu'une fois le danger passé avec la crise, nous serions

exposés à retrouver promptement en lui un adversaire ou du moins un opposant. Mais n'est-ce pas quelque chose que de mettre son ennemi dans son tort et de lui infliger le stigmate de l'ingratitude?

« Le roi m'écouta avec attention, parcourant le mémoire, curieux de savoir, me dit-il, comment Benjamin Constant pouvait justifier son inqualifiable conduite. Ce mémoire, il le garda pour le lire à loisir. Mais, tout en ajournant sa décision, il laissa voir qu'il était frappé par les considérations que je lui avais présentées, bien qu'il comptât encore moins que moi, si c'était possible, sur la chance de gagner à la cause royale un homme ambitieux à qui on ne pourrait offrir ni honneurs ni pouvoir. Le résultat n'a que trop justifié ces prévisions. L'indulgence à laquelle le roi se décida et qu'il fit accepter par ses ministres quelques jours plus tard n'en reste pas moins une mesure habile et politique. »

Entre les nombreux suspects dont le bannissement était prononcé, Montalivet et Benjamin Constant furent les seuls dont Decazes put obtenir la grâce. Sollicité d'autre part, le roi étendit à quelques-uns encore les effets de sa clémence. Il ne restait à ceux qui ne purent l'obtenir qu'à quitter le territoire, ce qu'ils firent. Du moins Decazes s'efforça-t-il d'adoucir leur disgrâce en facilitant leur départ même après que l'ordre d'exil auquel certains avaient cru pouvoir se soustraire se fut changé en un ordre d'arrestation.

Il fut moins heureux avec ceux qui figuraient sur la première liste et contre lesquels avaient été décernés des mandats d'amener. Ceux-là étaient à la fois les plus grands coupables et les plus haïs par les royalistes. Dans le nombre se trouvaient le maréchal Ney, le colonel de La Bédoyère et le comte de Lavalette. Si violentes étaient

les accusations que, chaque jour, multipliait contre eux le parti des émigrés qu'à vouloir les épargner, le roi eût compromis le prestige de sa couronne, peut-être sa couronne elle-même, et se fût aliéné le dévouement de ses plus anciens amis, de ceux qui avaient le plus souffert pour sa cause. Il n'en était que trop convaincu, et tout au plus pouvait-il espérer que la justice mise en mouvement par sa volonté n'aurait à prononcer que sur des contumaces. Cet espoir fut déçu. Lavalette, l'ancien directeur général des postes, n'avait pas quitté Paris. Malgré tous les efforts faits par Decazes pour l'éclairer sur le péril qui le menaçait, il restait sourd à tous les avertissements, soit qu'en sa qualité d'ami intime du baron Pasquier, garde des sceaux, et de la princesse de Vaudémont, une des Égéries de Fouché, il se crût en état de braver les tempêtes ; soit que, n'ayant, ainsi qu'il le disait, rien à se reprocher, il ne voulût pas se donner l'air d'un coupable en prenant la fuite.

A plusieurs reprises, Decazes le fit prévenir et fit prévenir sa femme de tout ce que cette obstination pouvait avoir de funeste. Les amis du comte d'Artois, ce prince lui-même, s'irritaient des circonstances inexplicables qui retardaient sans cesse l'exécution des ordres de la police. Fouché, tout en feignant de croire que Lavalette était parti, reprochait à Decazes de ne pas les exécuter, ce qui, à l'en croire, eût été sans inconvénient pour le prévenu puisqu'on ne le trouverait pas. Un moment vint où il fut impossible à Decazes de ne pas obéir. Mais, même en obéissant, il s'arrangea de manière à laisser à Lavalette le temps de s'enfuir. L'agent chargé d'arrêter l'ancien directeur général des postes se présenta chez lui à huit heures du matin et déposa sa carte en annonçant qu'il reviendrait le même jour à cinq heures. Quand il

revint, espérant que Lavalette serait parti, il le trouva à table en famille, n'ayant pas voulu fuir, dit-il, parce qu'il ne se sentait pas coupable. Il fallut bien l'arrêter. On le conduisit à la préfecture de police, où il fut incarcéré.

« Lorsque j'appris cette douloureuse nouvelle au duc d'Otrante :

« — Tant pis pour lui, me dit-il, il n'a que ce qu'il a voulu.

« Cependant, dès le lendemain, il me fit engager par un employé de son cabinet à permettre que le prisonnier pût prendre l'air dans le jardin de la préfecture. Je lui répondis que je le lui avais déjà offert, mais sous la condition qu'il serait accompagné d'un officier de gendarmerie, ce qu'il avait refusé. Le ministre insistant, je demandai un ordre écrit pour couvrir ma responsabilité. L'ordre ne me fut pas donné, d'où je conclus que c'était un piège qu'on m'avait tendu. »

Fouché est tout entier dans ce trait. Habile à ménager les hommes de tous les partis, à rendre des services quand il le pouvait sans se compromettre, feignant, quand il aurait pu en résulter quelque désagrément pour lui, d'être affligé de ne pouvoir les rendre et s'efforçant de rejeter sur ses subordonnés les responsabilités qu'il ne voulait pas encourir. Mais, dans la circonstance, il avait affaire à plus fin que lui. En rappelant qu'un peu plus tard, Lavalette fut sauvé par le dévouement de sa femme, Decazes ajoute : « Au bruit que fit plus tard cette évasion accomplie en des circonstances exceptionnelles, on peut juger de ce qui serait arrivé si je l'avais moi-même facilitée par une absence aussi complète des précautions les plus ordinaires. »

Lavalette venait d'être arrêté quand le maréchal Ney

et La Bédoyère le furent à leur tour avant même que la police eût entrepris de les rechercher. Ayant commis l'imprudencce de venir de Clermont à Paris par la diligence et sans déguisement, La Bédoyère fut reconnu par un de ses compagnons de voyage, un lieutenant de gendarmerie, qui s'empressa d'aller le dénoncer. Il ne fut que trop facile de le retrouver dans une maison du faubourg Saint-Denis où il était descendu et où le cocher de fiacre qui l'y avait transporté conduisit tout droit la police.

Decazes reçut la nouvelle de l'arrestation dans un salon où il passait la soirée. Il se rendit immédiatement chez Fouché pour la lui faire connaître. Le duc d'Otrante avait épousé ce jour-là Mlle de Castellane. Sa maison était pleine d'invités. Decazes le prit à part et lui apprit l'événement.

— Allons donc ! s'écria le ministre ; vous êtes encore une fois dupe de quelque mystification de la police de Monsieur. Il y a beau temps que le colonel de La Bédoyère a quitté la France et qu'il est en lieu sûr.

— Je ne sais si je suis dupe d'une mystification, répliqua Decazes. Ce que je sais, c'est que ce que me dit aujourd'hui Votre Excellence pour La Bédoyère, elle me l'a dit l'autre jour pour Lavalette. Ce n'est pas moi qui me trompais, cependant.

Mais Fouché n'en voulait pas démordre.

— Le colonel est parti, répéta-t-il.

Decazes n'en croyait rien. Il retourna à la préfecture, convaincu qu'il allait y trouver le jeune officier qu'il avait eu jadis l'occasion de rencontrer chez la reine Hortense. Il l'y trouva en effet.

— Qu'êtes-vous venu faire ici, malheureux ? lui demanda-t-il.

— Je ne passais à Paris que pour voir ma famille et

régler quelques affaires avant de me rendre en Belgique, avoua La Bédoyère.

Était-ce vrai? Pouvait-on admettre que, pourvu d'argent et de passeports, — il en avait plusieurs en blanc ainsi que des valeurs considérables, — et alors que de Clermont, il lui eût été si aisé de gagner la Suisse sous un déguisement, il eût préféré traverser Paris? Ne pouvait-on croire, comme le bruit en courut le lendemain. qu'il venait à quelque rendez-vous où il devait se rencontrer avec des officiers bonapartistes pour concerter un coup de force contre le gouvernement? Il repoussa « avec un accent de vérité » cette supposition et persista dans ses premiers dires. Mis presque immédiatement à la disposition du ministre de la Guerre, il fut transféré à la prison de l'Abbaye.

Le maréchal Ney était déjà aux mains de la police. On sait comment son sabre, — un sabre turc avec une dragonne aux insignes de maréchal, — oublié dans le salon du château où il s'était réfugié, chez un de ses parents, dans le département du Cantal, éveilla les soupçons d'un visiteur qui s'empressa d'avertir les autorités d'Aurillac. Mais ce qu'on ignore et ce que Decazes nous révèle, c'est que si le maréchal ne sut pas assez tôt pour s'enfuir que sa retraite était découverte, c'est que le directeur des postes de cette ville, qui se rendait précipitamment et à travers champs auprès de lui, afin de le prévenir, se cassa la jambe en sautant un fossé pour couper au plus court. Ce brave homme, qui se nommait Cantaloube comme le propriétaire du château, dont il était le cousin, fut rapporté à Aurillac par des paysans après que Ney avait été conduit prisonnier.

« Lorsque cette nouvelle arriva à Paris, l'émoi fut grand dans le gouvernement. Le roi me dit :

« — Le malheureux ! En se laissant prendre, il va nous faire plus de mal qu'il ne nous en a fait le 13 mars en passant à Bonaparte.

« Ce sentiment fut partagé par les ministres, par tous les amis éclairés de la dynastie et du régime constitutionnel. Un sentiment contraire né du besoin de vengeance domina dans le parti qui prétendait être le représentant exclusif de la royauté et demandait des échafauds.

« J'eus avec Ney à son arrivée à la préfecture et à la Conciergerie une conversation où il s'abandonna avec moi avec une sorte d'effusion, me disant avec quelle volonté de remplir son devoir, il avait quitté le roi et comment ensuite, fasciné par la puissance de tant de souvenirs de gloire communs, entraîné par ses troupes, il avait oublié ses serments et le drapeau qu'en des termes trop énergiques, il avait juré de défendre et de faire triompher.

« On a reproché à l'interrogatoire que je dus lui faire ensuite subir d'avoir fait trop habilement ressortir les circonstances qui l'accusaient. Qu'eût-ce été, si j'avais retenu ce qu'il y avait eu d'épanchements dans le premier moment de notre entrevue ? Il eût été indigne de mon caractère de le faire, et je n'en eus pas un moment la pensée. Mais pouvais-je ne pas l'appeler à s'expliquer sur les faits patents dont il avait à répondre devant la justice, et qu'eût-il gagné à ce que ces interpellations fussent retardées de quelques heures, de quelques jours ? N'avait-il pas inévitablement à y répondre ? Comme ancien président d'assises, je me laissai peut-être trop entraîner à remplir le devoir qui m'était imposé, comme je l'eusse fait sur mon siège. J'ai pu regretter, j'ai regretté que ces pages accusatrices aient eu à déposer devant les juges auxquels je ne les avais pas cru d'abord

destinées. Mais ce regret tout personnel n'a et ne saurait avoir rien d'accusateur. Dans l'accomplissement du devoir que j'ai rempli, il n'y a rien, grâce à Dieu, ayant pu aggraver la position de l'illustre accusé et qui ne fût inévitablement ressorti des actes ultérieurs de la procédure. J'avais pu espérer, au contraire, que la sûreté des réponses, la franchise des aveux, l'émouvant et si pittoresque récit des combats qui s'étaient livrés dans cette âme héroïque partagée entre ses sentiments et ses devoirs lui seraient plus favorables que contraires.

« Ce fut en effet l'impression qu'en ressentit le roi et qu'il exprima plus tard en me répétant la fameuse phrase : Je le ramènerai dans une cage de fer.

« — Il est sorti fidèle de mon cabinet ; il avait l'intention de l'être jusqu'au bout. Mais la situation a été plus forte que son âme. »

Les détails que donne ensuite Decazes sur le procès du maréchal Ney ayant été versés à l'histoire depuis qu'il les consigna dans ses notes, il n'y a pas lieu de les reproduire ici. Après avoir transcrit la page éloquente qu'on vient de lire, je n'aurais donc qu'à passer sur celles où il nous entretient encore de ce douloureux épisode de nos discordes civiles, si je n'y trouvais une protestation indignée contre Chateaubriand, lequel était le dernier qui, en cette affaire, eût le droit d'accuser quelqu'un, et qui cependant n'a pas craint, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, d'accuser Decazes « d'avoir voulu servir le roi mieux qu'il ne voulait être servi » en faisant arrêter et amener le maréchal devant ses juges.

« J'eusse certainement, s'écrie Decazes, servi le roi non pas mieux, mais autrement et plus mal qu'il ne voulait l'être, si j'avais eu le malheur de contribuer à cette arrestation, car il en fut profondément affligé. Mais

comment, moi préfet de police, dont les pouvoirs ne dépassaient pas les limites du département de la Seine, aurais-je pu contribuer à cette arrestation opérée à cent cinquante lieues de la capitale? Je n'ai pas besoin de démontrer que j'y fus aussi étranger, je ne dirai pas que M. de Chateaubriand lui-même, car il est permis de croire qu'il l'avait appelée de ses vœux et qu'il ne s'était pas plus séparé de son parti en cette circonstance que dans toutes celles où ses amis demandaient des réactions dont il a été le champion le plus ardent et qu'il n'a pas une fois combattues ou désavouées. Ce qui est plus douloureux quand il s'agit de prononcer sur une mauvaise action d'un homme de génie, c'est d'être forcé de reconnaître qu'en cette circonstance, par une invincible disposition de son caractère égoïste et personnel à tout rattacher à lui, il a été entraîné à juger les choses et les hommes à travers le prisme de son orgueil et de son ambition déçue. Il savait bien, il savait trop, il savait mieux que personne que je n'avais pas pu n'être pas étranger au hasard funeste qui était allé chercher l'illustre guerrier dans sa retraite du Cantal; il savait bien, il savait trop, qui était le véritable chef du parti qui s'était constitué l'auxiliaire imposé au gouvernement, et que c'étaient les soldats de ce parti, organisés par toute la France en corps de volontaires royaux, qui, de leur propre autorité, avaient osé porter la main sur le héros de tant de champs de bataille. Il le savait et n'avait pu l'oublier, et c'est après trente ans que, sous la protection de la tombe, il ne craint pas de lancer cette calomnie odieuse et lâche contre un homme dont il s'était rapproché quinze ans après, à qui il avait serré la main en 1830, en lui demandant des conseils dans un des actes les plus importants de sa vie. »

Rappeler ces émouvants souvenirs, c'est fournir au lecteur l'occasion de mesurer, en toute leur étendue, les difficultés si graves que rencontrait Decazes à son entrée dans la vie publique et celles qui l'attendaient à son arrivée au ministère. Le procès du maréchal Ney, les tentatives auxquelles, pour assurer l'évasion de La Bédoyère, se livrèrent les amis de cet infortuné, et notamment Mme de La Valette, « une personne belle et généreuse », dont le hardi projet fut au moment de réussir, et enfin la célèbre fuite de l'ancien directeur général des postes Lavalette, à qui le courage et la témérité de sa femme ouvrirent les portes de sa prison, tous ces incidents qui jettent sur les épisodes de la Terreur blanche un reflet aussi romanesque qu'il est tragique, causèrent à Decazes mille tourments et accrurent le nombre de ses ennemis. On ne lui pardonnait pas d'être humain en un temps où les passions ultra-royalistes déchainées voyaient partout des coupables et réclamaient contre eux d'inextinguibles châtimens. Ainsi, commençait à se former contre lui le faisceau des haines inextinguibles contre lesquelles on le verra bientôt soutenir d'héroïques combats, couvert et protégé par la persévérante faveur du roi, jusqu'au jour où elle sera impuissante à le défendre et à conjurer sa chute.

III

Les drames pathétiques qui ensanglantent à ses débuts la seconde Restauration se compliquaient presque en même temps d'épisodes non moins douloureux, cruel-

lement humiliants pour l'orgueil national et sur lesquels comme sur ceux qui viennent d'être racontés, les papiers de Decazes répandent un peu plus de lumière. Au lendemain du retour de Louis XVIII, Paris, occupé militairement par les troupes alliées, présentait le spectacle d'un camp d'étrangers. Des batteries prussiennes remplissaient le Carrousel, dressées en face des Tuileries.

Le corps principal des troupes de Blücher tenait garnison à l'École militaire, commandant le Champ de Mars et le pont d'Iéna. On apprit tout à coup que ce feld-maréchal avait résolu de détruire le pont qui rappelait à ses soldats la plus éclatante de leurs défaites. On les y vit pratiquer par ses ordres des trous de mines pour le faire sauter.

« J'accourus chez le roi. A mon récit, sa figure et ses regards s'éclairèrent d'une flamme. Avec l'accent d'une résolution aussi calme que ferme, il demanda sa voiture et me dit :

« — Vous, monsieur le préfet, faites savoir aux souverains que dans peu d'instants je serai sur le pont qu'on veut détruire, et qu'il sautera, moi dessus, si cette odieuse violation du droit des gens et des traités n'est pas arrêtée à temps (1).

« Obligé de choisir entre les souverains, je me rendis à

(1) Beugnot raconte dans ses *Mémoires* qu'il fut l'inventeur du mot héroïque que cite Decazes et qui aurait été mis après coup dans la bouche du roi. Duvergier de Hauranne, de son côté, a pris à son compte cette affirmation de Beugnot et l'enregistre dans son *Histoire de la Restauration* comme l'expression de la vérité.

Ils ne se doutaient alors ni l'un ni l'autre du démenti catégorique que leur réservait l'avenir et que leur a donné Talleyrand dans ses *Mémoires* qui n'étaient pas encore publiés.

« Nous sauvâmes, dit-il (tome III, p. 236), le pont d'Iéna, que les Prussiens voulaient détruire à cause de son nom. Une lettre admirable du roi nous le conserva. »

Et il cite *in extenso* cette lettre que Louis XVIII lui adressa le samedi

l'hôtel Wagram, occupé par l'empereur d'Autriche. Ému comme il devait l'être, il envoya en toute hâte un aide de camp à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, à la loyauté desquels il ne fit pas appel en vain. Avant que le roi s'arrêtât sur le pont, les travaux avaient cessé et les ouvriers disparu. Le roi rentra aux Tuileries aux acclamations d'une foule immense que son héroïsme avait électrisée. »

Au même moment, les étrangers dépouillaient le musée du Louvre et y enlevaient les tableaux et les œuvres d'art que nous leur avons pris pendant vingt ans de guerres victorieuses et dont les traités de 1814 avaient assuré à la France la possession. Talleyrand, averti par Decazes du pillage auquel ils se livraient, lui répondit avec ce calme glacial qui lui était familier :

— Ce n'est pas mon affaire ; laissez-les se déshonorer.

— Mais c'est le musée qu'ils déshonorent, s'écria Decazes. Que voulez-vous que je fasse pour contenir la colère de la population qui assiste à ce spectacle ?

Talleyrand s'en tint à sa première réponse. Sans doute savait-il que les soldats qui opéraient dans le Louvre comme en pays conquis agissaient en vertu d'une résolution concertée entre les souverains et sur laquelle ceux-ci étaient bien décidés à ne pas revenir. Leurs représentants purent s'approprier sans contrôle tout ce qu'il leur plut de déclarer leur avoir appartenu.

« Notre grand peintre Gérard m'a raconté depuis que, s'était rendu le cœur serré sur le théâtre de ces dévas-

15 juillet 1815, à dix heures, au moment même où Decazes venait de lui apprendre que le pont était miné.

On y lit cette phrase :

« Quant à moi, s'il le faut, je me porterai sur le pont ; on me fera sauter si l'on veut. »

C'est exactement ce que raconte Decazes.

tations, il avait trouvé Canova, commissaire du pape, honteux de la facilité avec laquelle il faisait ses choix. s'étonnant, s'affligeant que personne ne présentât ni réclamations ni objections.

« — Demandez-moi au moins quelque chose, dit-il à Gérard.

« Celui-ci demanda et obtint l'abandon du beau morceau de statuaire connu sous le nom du Torse, un des rares chefs-d'œuvre qui nous soient restés de tant de chefs-d'œuvre. »

Ces faits, d'autres encore, révélateurs du mauvais vouloir des alliés et de leurs vues cupides, excitaient parmi les Parisiens des ferments d'irritation dont s'alarmaient le gouvernement royal et l'administration étrangère elle-même. Les douze arrondissements de Paris, mis en état de siège, étaient sous les ordres de douze officiers généraux des armées alliées placés eux-mêmes sous l'autorité du général prussien, le baron de Muffling, nommé gouverneur de Paris. C'est en ces conditions que le préfet de police était contraint d'exercer son pouvoir. Durant les premiers jours, les choses, entre lui et le gouverneur prussien, marchèrent assez paisiblement. Mais, bientôt, à propos d'incidents sans grande portée, les lettres que le général de Muffling écrivait à Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police, et au préfet Decazes revêtirent une tournure assez acerbe. Le gouverneur de Paris se croyait le droit d'intervenir dans les résolutions du cabinet, ce que Fouché tolérait avec beaucoup de philosophie, mais ce que Decazes, plus patriote et plus fier, supportait malaisément.

Voici une lettre adressée au ministre de la police par le général prussien et qui révèle combien, au mois de juillet, étaient tendus les rapports entre lui et le gouver-

nement du roi, représenté par Fouché et par Decazes.

Cette lettre est adressée au premier :

« Monsieur le duc, en prenant possession des fonctions de gouverneur général de Paris, j'informais le préfet de police que, ne voulant pas opprimer la liberté de la presse, je ne pouvais cependant pas permettre aux journaux de faire leurs observations sur les démarches des puissances alliées. Le préfet m'a donné la promesse d'interdire aux journaux les phrases offensives ou équivoques. Néanmoins, je trouve dans les journaux d'hier et d'aujourd'hui non seulement des expressions bien offensantes, mais même les plus insolentes. Je serai obligé, si cela continue, de prendre des mesures rigoureuses contre les rédacteurs, qui ne manqueront pas de leur être désagréables. Mais, avant de recourir à ce dernier moyen, et pour arranger cette affaire, s'il est possible, je prie avec instance Votre Excellence de vouloir elle-même interdire aux journalistes de ne plus se permettre les moindres observations sur les puissances alliées et de les prévenir que les mesures que je pourrais prendre en cas de contravention seraient très fortes. Si ces messieurs ne voulaient pas obéir aux ordres du préfet comme ils l'ont fait, et s'ils écrivaient même contre ceux que Votre Excellence leur donnera, je leur ferai apprendre d'être obéissants à leurs préposés. »

Fouché mit en marge de cette lettre, avant de la renvoyer au préfet de police : « Faire défendre aux journaux de parler des armées alliées et donner connaissance de cette défense au baron de Muffling. » Ceci se passait à la fin de juillet, et l'on pouvait supposer que ces observations désobligeantes ne se reproduiraient pas. Mais, dès le 2 août, le gouverneur prussien prit soudain un ton bien autrement comminatoire et malveillant. A l'impro-

viste, il écrivit au préfet de police la lettre que voici et qui est extraite des papiers du duc Decazes :

« Monsieur le préfet, si je voyais avec plaisir que vous me prêtiez votre assistance avec zèle et intérêt, j'ai été d'autant plus dans le cas de regretter la non-continuation des rapports et des relations que vous m'aviez promis et auxquels j'avais le droit de m'attendre, d'après les conversations que nous avons eues pour établir le mode de service. Depuis cinq ou six jours, je n'ai eu d'autre communications de vous que les plaintes insignifiantes sur les excès de quelques individus. Vous sentirez vous-même, Monsieur le préfet, que la situation dans laquelle je me trouve, la responsabilité que j'ai envers les souverains, ne me permettent pas de continuer le service comme il s'est fait dans ces derniers jours. Je trouverai les moyens d'assurer ma position. Mais si les relations dans lesquelles nous pourrions nous trouver dans l'avenir ne sont plus les mêmes, ce ne sera pas de ma faute, Monsieur le préfet, car si je venais au-devant de vous avec une confiance sans réserve, vos procédés m'ont fait sentir la nécessité d'établir des relations plus stables entre le gouvernement et la police de Paris. »

Nous n'avons pu retrouver la réponse que fit Decazes à cette lettre, qui, sous des formes encore courtoises, cachait à peine la menace. Mais celle qui suit, signée encore du général de Muffling, prouve que cette réponse fut faite et ne convint pas au gouverneur :

« Monsieur le préfet, j'ai vu par votre lettre du 29 août, relativement à la note que je vous ai envoyée pour la faire insérer dans les feuilles publiques, que vous n'avez pas bien saisi notre position respective. Je n'ai pas demandé votre conseil; je n'en avais pas besoin pour les affaires qui me regardent, et le conseil des ministres

n'a pas de décisions à me donner. Votre devoir était de faire exécuter mon invitation, car vous auriez dû sentir que j'ai le moyen de faire valoir des ordres et que, d'après ma déclaration du 18 juillet, vous n'auriez pas à vous plaindre *si je vous faisais arrêter* et si je demandais à votre gouvernement votre destitution. »

Decazes ne se laissa pas intimider. Il se savait soutenu par le roi, qui prisait fort sa fermeté, et, plus que jamais résolu à ne pas transiger sur les pouvoirs qu'il tenait de lui, il attendit.

Au reste, voici comment lui-même raconte ces incidents :

« La bonne harmonie entre les autorités étrangères et les autorités royales importait trop à la paix publique pour que je n'eusse pas mis tous mes soins à l'établir aussi entière que possible. J'y étais heureusement parvenu grâce à l'esprit conciliant du général et aux soins que nous prenions réciproquement de nous tenir informés de tout ce que nous étions tenus de savoir. Cet accord fut troublé par une consigne qu'il transmit aux postes étrangers répandus à profusion dans Paris et par laquelle il ordonnait aux sentinelles de faire feu sur quiconque les insulterait par menaces, paroles ou gestes. Ayant vainement tenté de le faire revenir sur sa détermination et ne pouvant obtenir qu'il effaçât ces expressions si vagues, je lui demandai de ne pas rendre publique par l'impression une consigne aussi barbare, lui déclarant que je m'opposerais par tous les moyens en mon pouvoir à un affichage qui ne manquerait pas de provoquer un mouvement populaire. Défense fut faite en effet à tous les imprimeurs d'imprimer les ordres du jour des autorités étrangères sans me les avoir communiqués.

« Quel ne fut pas mon étonnement de voir un matiu

celui du général prussien affiché sur les murs de Paris, avec, au bas, la mention du nom de Michaud, imprimeur du roi ! Autorisé par Sa Majesté et les ministres, je fis saisir les presses occupées encore à tirer ce document et arracher les exemplaires déjà placardés, qui pour la plupart, d'ailleurs, avaient été lacérés par le peuple. En même temps, une ordonnance royale enlevait à Michaud le titre d'imprimeur du roi.

« Le gouverneur prussien éprouva un grand ressentiment de cet acte dont il exigea la révocation en menaçant de me faire arrêter si je n'obéissais pas. La menace pouvait paraître d'autant plus sérieuse que dans les départements d'autres commandants prussiens n'avaient pas craint de faire enlever certains fonctionnaires, et notamment Jules Pasquier, préfet de la Sarthe, frère du garde des sceaux, et de l'envoyer prisonnier à Magdebourg. J'y répondis en déclarant qu'ayant agi au nom du roi de France, dont j'exerçais l'autorité, je ne souffrirais pas que des violences fussent exercées sur ma personne et que je résisterais même par les armes. Après avoir prévenu le roi de ce qui se passait, j'organisai un simulacre de défense. Les portes de la préfecture furent fermées ; je réunis dans la cour le peu de gendarmerie disponible, et comme je ne pouvais me dissimuler que ma résistance ne m'empêcherait pas de tomber dans les mains des Prussiens, je mis deux vedettes à la croisée au-dessus de la porte principale pour m'avertir de leur arrivée, de façon qu'il me fût possible, la violence constatée, d'effectuer ma retraite par les conduits cachés qui communiquent de la Préfecture au Palais de justice, à l'issue desquels ma voiture m'attendait.

« La solution ne se fit pas attendre, mais aussi honorable et aussi pacifique que je pouvais le souhaiter. On

vint m'avertir que le général à cheval débouchait du quai accompagné seulement de quelques aides de camp. Je fis aussitôt ouvrir les portes et donnai l'ordre de l'introduire, en recommandant seulement au colonel et aux officiers de gendarmerie que j'avais réunis de ne pas souffrir, fallût-il employer la force, que je fusse enlevé. Dès son entrée dans mon salon, où je le reçus, le général, me tendant la main, s'écria :

« — Monsieur le préfet, j'aime les gens de cœur ; j'ai fait mon devoir, vous avez fait noblement le vôtre. Laissons là cette affaire, et qu'elle soit seulement un lien de plus entre nous, comme il convient à de braves gens faits pour s'entendre et s'estimer.

« Nous nous embrassâmes, et depuis ce jour, non seulement nos rapports de service ne furent plus troublés, mais encore s'établirent entre nous des relations d'intimité qui ont continué jusqu'à la fin de sa vie. »

Peu après, se produisit un incident d'une autre nature qui eut pour effet d'envenimer les sentiments hostiles dont les ultra-royalistes étaient animés déjà contre le préfet de police. Une illustre comédienne, sociétaire du Théâtre-Français, Mlle Mars, commit l'imprudance de paraître sur la scène, un bouquet de violettes à la main. On n'ignorait pas le culte passionné qu'elle professait pour l'empereur ; les violettes étaient considérées comme un emblème bonapartiste et conséquemment séditionnel. Des officiers, des gardes du corps qui assistaient au spectacle protestèrent avec violence contre ce qu'ils appelaient une bravade et un défi. L'artiste fut grossièrement insultée ; on frappa ses défenseurs ; il y eut des banquettes brisées. Ce n'était pas la première manifestation à laquelle se livraient messieurs les gardes. Leurs incartades à tout instant mettaient la police en mouvement. Ils se croyaient

au-dessus des lois et provoquaient en toute occasion les officiers de la grande armée, placés en demi-solde après la chute de l'empereur.

Le préfet de police, sur l'avis qui lui fut donné de ces scènes de désordre, au moment même où elles se déroulaient, n'hésita pas à faire arrêter les délinquants sans tenir aucun compte de leurs protestations ni des prétendus privilèges qu'ils invoquaient pour s'assurer l'impunité, et les envoya à la prison de l'Abbaye. Le capitaine des gardes de service aux Tuileries, ce soir-là, se hâta de les réclamer et tomba de son haut quand on lui apprit que le préfet refusait de les rendre sans une réquisition formelle du ministre de la Guerre. « Toucher aux gardes du corps, c'était toucher à l'Arche sainte; il s'étonnait que j'eusse osé y porter la main. » Finalement, les détenus furent mis en liberté, et tout se réduisit à une peine disciplinaire que le ministre, sollicité par de hauts personnages, n'osa prononcer ni sévère ni longue, qui ne satisfit ni la discipline ni la justice, et dont ceux qu'elle venait de frapper conservèrent un souvenir amer et irrité.

Cependant une crise plus grande se préparait. Elle s'ouvrit par la chute de Fouché. Les élections avaient eu lieu le 14 août. Elles assuraient la majorité aux opinions royalistes les plus avancées et les plus intransigeantes. Les nouveaux élus arrivaient à Paris, avides de représailles et de vengeances, résolus pour la plupart à ne pas tolérer qu'un homme aussi compromis que Fouché sous la Révolution et l'Empire et surtout dans l'aventure des Cent-Jours fit plus longtemps partie du Conseil du roi. Dès les premières réunions préparatoires qu'ils tenaient entre eux, ce sentiment éclata avec tant de force et d'animosité que Talleyrand commença à entrevoir la nécessité

de remplacer Fouché sans comprendre encore qu'il était lui-même l'objet d'une égale animadversion. On l'entendit dire et répéter que le duc d'Otrante ne pouvait se présenter devant les Chambres sous peine de compromettre l'existence même du Cabinet.

Tenu en défiance par le roi qui le subissait ; peu estimé par ses collègues que choquait sa présence à côté d'eux, dans le Conseil ; haï par la presque totalité du parti royaliste, Fouché ne pouvait trouver et ne trouva pas de défenseurs. Il était cependant difficile de le renvoyer. On en était réduit à espérer qu'il se retirerait volontairement. Mais il s'obstinait à conserver ses fonctions, en se déclarant indispensable, et on n'aurait su comment se délivrer de lui avant la rentrée des Chambres s'il n'avait à l'improviste fourni le prétexte qu'on cherchait pour lui enlever son portefeuille. Il avait soumis au roi et au ministre deux rapports sur l'état de l'esprit public et des partis en France, où toutes choses étaient présentées sous les couleurs les plus pessimistes et les plus alarmantes. Naturellement, ces constatations douloureuses étaient destinées à rester secrètes. On apprit tout à coup que les deux rapports, rédigés par le député Manuel sur l'invitation de Fouché, avaient été livrés à la publicité avec le consentement de celui-ci. La mesure était comble. Louis XVIII irrité lui fit demander sa démission par Talleyrand. Fouché céda sans ombre de résistance. Il sentait qu'il n'avait plus ni pouvoir, ni influence, ni crédit. Il fut trop heureux d'obtenir, à titre de dédommagement, le poste relativement modeste de ministre de France à Dresde.

Sa démission donnée, on ne le remplaça pas sur-le-champ, en raison même des difficultés et des périls que créaient la présence des étrangers sur le sol français et les négociations entamées avec eux en vue d'arrêter les

conditions de la paix. Il en profita pour prolonger son séjour au ministère et donner encore quelques ordres, tandis que l'ensemble des affaires restait sans direction. Decazes signala au roi et au Conseil les inconvénients qui résultaient de cette situation anormale. C'est alors que, pour les faire cesser, Talleyrand confia au préfet l'intérim du ministère de la police.

« Je fus chargé de faire connaître à mon ancien chef que j'avais pris immédiatement le service. C'était d'autant plus urgent que déjà des mandats considérables sur les fonds de la police avaient été signés par lui, les uns au profit des généraux étrangers commandant les arrondissements de Paris; un autre de cinquante mille francs au profit du baron de Vitrolles, cette somme indépendante, bien entendu, de l'allocation annuelle de cinquante mille francs, précédemment accordée au secrétaire du Conseil et qu'il touchait par mensualités. Par ce don *in extremis*, Fouché lui achetait par anticipation ses bons offices, prévoyant qu'après sa retraite, il aurait à y recourir. Je m'empressai d'arrêter les comptes de la caisse et d'interdire tous paiements ultérieurs. Le duc d'Otrante avait trop bien senti à son avènement au ministère tout ce que sa position avait de précaire pour ne pas chercher à se rendre favorables les influences étrangères, auxquelles il avait d'ailleurs dû en grande partie sa nomination. Il avait donc alloué à l'administration militaire étrangère une somme mensuelle considérable que je ne crus pas devoir continuer lorsque je pris possession du ministère de la police. »

Fouché parti, ce fut le tour de Talleyrand. La majorité royaliste ne voulait pas plus de lui que de l'autre, et le roi ne tenait pas à ses services. Aveuglé par sa confiance en ses mérites au point de ne pas voir combien il

était devenu à charge à ceux qu'il croyait diriger, il aggrava lui-même le péril auquel il succomba. Impuissant à faire aboutir les négociations entreprises en vue de la libération du territoire et à obtenir des étrangers des conditions acceptables, il commit l'imprudence de demander à Louis XVIII d'intervenir de sa personne auprès des souverains. Le roi refusa tout net. Il considérait que son intervention ne serait ni constitutionnelle ni conforme à sa dignité. Négocier et prendre la responsabilité du traité à intervenir était le fait de ses ministres et non le sien. Il le dit à Talleyrand. Blessé par la leçon qu'il venait de recevoir, Talleyrand répliqua qu'en ce cas les ministres seraient obligés de se retirer.

— Eh bien! reprit le roi, je ferai comme en Angleterre; je chargerai quelqu'un de composer un nouveau cabinet.

Et, d'un signe de tête, il congédia Talleyrand et les deux ministres qui l'avaient accompagné. Dans ce dénouement si peu préparé et cependant si facile à pressentir, Talleyrand voulut voir un coup monté, une trahison dont il était victime, et ne ménagea pas les expressions de son mécontentement. Ce fut pis encore lorsqu'il sut que le roi songeait à lui donner pour successeur le duc de Richelieu, qui, trois mois avant, lors de la formation de son ministère, avait refusé d'en faire partie. Il y avait eu si peu complot qu'à la première ouverture faite au nom du roi par le comte Jules de Polignac au duc de Richelieu, celui-ci répondit par un refus formel que ne purent vaincre d'autres sollicitations ni même le pressant appel que lui adressa Louis XVIII. Decazes intervint alors en des circonstances dont ses notes contiennent le récit.

« J'avais eu l'occasion de rencontrer précédemment

le duc de Richelieu. Il m'avait montré une assez grande confiance née de la conformité de notre manière de voir et de juger la situation des affaires en France, situation dont il venait quelquefois m'entretenir, écoutant avec une sorte d'abandon ce que je lui disais de l'état des esprits, des intérêts, des besoins et des espérances du pays. Le roi, qui connaissait nos relations, voulut que je tentasse auprès de lui un nouvel effort. Le duc s'ouvrit à moi avec plus d'effusion encore dans cette circonstance. Il m'exposa les motifs de son éloignement pour le pouvoir qui lui avaient fait décliner les offres du roi. Il n'avait pu voir cependant de sang-froid le cruel embarras de Sa Majesté ni entendu sans une profonde émotion l'appel qu'Elle avait fait à son dévouement pour la dynastie servie si glorieusement par les siens, et à son patriotisme. Pouvait-il refuser d'user des moyens que lui donnaient sa position personnelle, son crédit sur l'empereur Alexandre, d'aider à la délivrance de son pays? Son extrême méfiance de ses forces, un sentiment exagéré de ce qu'il appelait son insuffisance, combattaient en lui le dévouement et ce qu'il entrevoyait bien être un devoir, mais un devoir qu'il se croyait impuissant à remplir. La Chambre nouvelle le rassurait et l'effrayait à la fois. Elle le rassurait par le royalisme éprouvé de ses membres; elle l'effrayait par la passion qu'il prévoyait trop qu'on trouverait en eux.

« Dès les premiers mots, nous étions tombés d'accord sur la nécessité d'adopter une politique de pondération du pouvoir et de la liberté, de réconciliation et de rapprochement de tous les hommes de loyauté et de bonne foi, d'appel à tous les sentiments honnêtes, d'union de tous les cœurs vraiment français sous le drapeau de la légitimité autour duquel l'honneur commandait de se

rallier avec le plus franc et le plus complet abandon. Je m'efforçai de lui faire reconnaître que nul n'était mieux placé que lui, dans les circonstances critiques où nous nous trouvions, pour servir de lien entre les hommes du passé et les hommes honorables du régime né de la Révolution.

« — Qui voulez-vous que le roi appelle à votre défaut ? lui avais-je dit.

« Et nous avons vainement passé en revue tous les hommes du passé et du présent. Les hommes du passé pur étaient impossibles ; ils ne connaissaient pas la France, et la France ne les connaissait pas. Elle les confondait tous dans les mêmes préventions et les mêmes craintes, résultant des fautes et des passions de beaucoup d'entre eux ; elle en avait peur. Les hommes du présent ! il n'en était point qui ne se fussent compromis en combattant la légitimité ou qui n'eussent fait partie du précédent ministère, et qui pussent par conséquent commander la confiance indispensable au chef du Cabinet. Il fallait quelqu'un qui, étranger aux passions et aux fautes du passé comme à celles du présent, rassurât le pays et avec qui les puissances étrangères fussent heureuses et empressées de traiter. Quel autre que le duc de Richelieu pouvait être cet homme-là ? Émigré, il n'avait pas combattu dans les rangs de l'étranger et s'était fait un nom européen en se consacrant à l'administration d'un grand pays où il était resté l'objet d'unanimes bénédictions. Dépouillé par la Révolution d'une immense fortune, il proclamait hautement son respect pour les propriétés acquises à la suite des confiscations dont nul n'avait plus souffert que lui. Quelles rivalités n'auraient désarmé devant une telle abnégation ? Ce qui faisait en outre sa force, son plus grand honneur, et constituait son

plus impérieux devoir, c'est qu'il inspirait aux alliés, entre les mains desquels était notre sort, au plus puissant d'entre eux particulièrement, des sentiments à l'aide desquels le roi et la France pouvaient attendre de lui le plus grand service qu'un homme ait jamais été appelé à rendre à son pays. Pour cette grande œuvre, j'osai lui promettre le concours et l'appui de tous les gens de bien, le mien, bien faible sans doute, mais complet, absolu, désintéressé et actif. Il accueillit cette promesse avec confiance et abandon, et j'ai le droit de dire qu'il a emporté dans la tombe la conviction qu'elle a été tenue avec une entière fidélité. »

Finalement, le duc de Richelieu céda aux instances dont il était l'objet et consentit à tenter la formation d'un cabinet.

— J'essayerai, dit-il à Decazes, mais à la condition que vous consentiez vous-même à prendre le ministère de la police.

Decazes commença par refuser. Il venait d'être élu député et croyait pouvoir rendre en cette qualité plus de services que s'il était ministre. Mais Richelieu retourna contre lui les arguments auxquels lui-même venait de se rendre. Qui pouvait-il prendre? Quel homme pouvait-il choisir? Après avoir passé en revue tous ceux qui lui étaient proposés, il ajouta :

— J'ai confiance en vous, et cette confiance pourra seule me soutenir dans la lutte que je vais engager. Nous avons les mêmes idées sur la marche à suivre. Votre activité, votre connaissance du pays et des hommes, suppléeront à ce qui me manque. Le roi d'ailleurs m'a répondu de votre acceptation.

Decazes reconnaissait qu'hésiter et persister dans son refus eût été coupable. Il accepta donc, bien que le poste

de préfet de police « fût plus à l'abri des orages et plus favorisé au point de vue des avantages matériels » que celui de ministre. Après lui, le général Clarke, duc de Feltre, accepta le portefeuille de la Guerre, le vicomte Dubouchage celui de la Marine, le comte de Vaublanc celui de l'Intérieur, et le 24 septembre, le ministère se trouva formé. Il devait se compléter à peu de jours de là par la nomination du comte Corvetto aux Finances et du comte de Marbois à la Justice.

Les historiens de la Restauration donnent sur ces divers personnages des détails qu'il n'y a pas lieu de répéter ici. Du reste, pendant la durée de son pouvoir, qui embrassa une période de trois années, Richelieu se vit à plusieurs reprises obligé de modifier son ministère. Mais Decazes ne fut atteint par aucun de ces changements. Il était même dans sa destinée de survivre à Richelieu. Quand celui-ci abandonna le pouvoir à la fin de 1818, la volonté formelle du roi y maintint Decazes, qui d'abord avait voulu se retirer. Cette circonstance, que les partis exploitèrent contre lui en le présentant, contrairement à la vérité, comme un ambitieux dont les intrigues avaient contraint Richelieu à lui céder la direction des affaires, donne le plus vif intérêt au jugement qu'il porte sur son illustre collègue et rival.

« Jamais âme plus noble et plus pure n'a réuni à la fois plus d'élévation et de simplicité, n'a eu plus de zèle passionné pour le bien, d'indignation contre l'injustice, plus de sympathie pour les souffrances, plus d'impartialité dans la justice, plus d'indulgence pour les faiblesses d'autrui, plus de vertus enfin réunies dans une même âme. J'ai trouvé dans nos longs rapports intimes ou officiels de tous les instants, sur tous les sujets multiples et variés, imprévus et soudains quel-

quefois, en ces instants où la nature est prise sur le fait, j'ai trouvé réunies en lui toutes les qualités de cœur que j'ai pu rencontrer plus ou moins isolées parmi les autres hommes d'État avec lesquels j'ai vécu, et j'y ai vainement cherché, je cherche encore un autre défaut que celui d'une défiance exagérée de sa valeur personnelle et d'une déplorable disposition au découragement. Il est resté pour moi l'homme d'honneur par excellence, l'homme de bien et de vertu.

« Moins complet sans doute par les dons de l'esprit, il en possédait cependant d'éminents et qui l'ont merveilleusement aidé à remplir sa noble tâche. A une compréhension prompte, il réunissait une extrême facilité à exprimer ses idées, une grande logique, un style clair et précis, écrivant de sa main le même jour à diverses personnes sur divers sujets de longues lettres fortement raisonnées, sans répétitions, sans ratures, et ne recourant jamais à un brouillon. La confiance du roi a laissé entre mes mains les nombreuses pages qu'il écrivait toutes les semaines à Sa Majesté pendant le congrès d'Aix-la-Chapelle, aussi remarquables par la pensée que par l'expression, et le même courrier, indépendamment des correspondances avec les autres ministres, m'apportait souvent une lettre quelquefois plus étendue encore, en réponse à ce que je lui écrivais chaque jour sur nos affaires intérieures, qu'il suivait avec un constant intérêt et jugeait avec le plus grand sens.

« Tel fut l'homme dont j'ai été l'allié en vue d'une œuvre commune. Si j'ai la conscience que, dans l'accomplissement de cette œuvre, ma coopération ne lui a pas été inutile, je lui dois cette justice de dire que sans lui rien ne nous eût été possible, et qu'à lui, avant

tout, appartient, après le roi, le mérite des succès que nous avons pu obtenir dans les luttes où nous fûmes engagés. »

Après cet admirable hommage rendu par Decazes à Richelieu, il ne reste et ne peut rien rester des accusations et des soupçons que fomentèrent contre le premier les haines farouches qui devaient s'exercer ensuite avec une égale violence contre le second. Souvent, quand un homme a été de son vivant en butte à d'injustes attaques, sa réhabilitation se fait attendre. Mais la justice à laquelle il a droit lui est rendue tôt ou tard. Depuis longtemps, cette heure solennelle a sonné pour Decazes. Aujourd'hui, la divulgation de sa pensée intime achève de réduire à néant les calomnies dont il fut l'objet. Sa mémoire est définitivement lavée des griefs sans fondement à l'aide desquels, durant tant d'années, l'esprit de parti et d'ardentes passions ont essayé de la ternir.

Les principes du ministère dans lequel il entra n'étaient au fond ni contraires à ceux du Cabinet qui se retirait ni même sensiblement différents. C'était toujours la même politique avec seulement d'autres hommes. Ceux-ci se croyaient donc tenus de prouver qu'ils étaient des continuateurs plus encore que des remplaçants. Afin de le prouver avec éclat, ils demandèrent au roi pour leurs prédécesseurs des témoignages de bienveillance propres à enlever à leur chute le caractère d'une destitution. Les uns reçurent le cordon de la Légion d'honneur, les autres le titre de ministre d'État. Louis XVIII rétablit en outre, au profit de Talleyrand, la charge de grand chambellan, supprimée en 1814 et qu'il avait remplie sous l'empire. Enfin, une lettre de remerciements fut adressée par le roi à chacun

des démissionnaires, de telle sorte qu'on put dire que jamais des ministres, en se retirant, n'avaient reçu tant de marques de la faveur royale.

Tout ce qui vient d'être raconté s'était passé exclusivement entre le roi, le duc de Richelieu et Decazes. Richelieu connaissait à peine son nouveau collègue. Néanmoins, séduit par ses qualités, il lui accorda, dès ce premier moment, sa confiance. Convaincu qu'il l'avait bien placée, il ne la lui reprit pas. Decazes le constate avec un légitime orgueil, en rappelant que Richelieu la lui maintint, malgré les efforts du parti de l'émigration, dans lequel il comptait des amis et des proches.

« Il a résisté pendant quatre ans à toutes les suggestions, et le bonheur voulut que le roi eût la même politique et la même confiance. Il avait daigné rendre justice à mes efforts, les ayant appréciés durant les deux mois qui venaient de s'écouler, et de même il avait accepté mes idées de gouvernement et mes impressions sur la France que, peu à peu, il apprenait à connaître. Il s'apercevait qu'elle n'était ni aussi hostile que les votes des Cent-Jours pouvaient le faire supposer et que se plaisaient à le lui dire des royalistes exaltés qui eussent voulu qu'il ne se confiât qu'à eux, ni aussi bourbonnienne que d'autres le prétendaient, à l'exemple du ministre Vaublanc qu'on entendait crier à la tribune, aux applaudissements de la droite :

« — Ce que la France veut ! Elle veut son roi !

« Il entrevoyait que la France pourrait vouloir, qu'elle voudrait facilement son roi, mais non pas ce roi quand même, tel que le rêvait l'émigration, le roi de la politique de M. de Blacas et des fautes de 1814. Ces fautes, que la proclamation de Cambrai avait noble-

ment avouées, il ne voulait pas y retomber. Voilà pourquoi il avait accepté le programme de son nouveau cabinet en lui promettant son appui. »

Pour l'honneur de Louis XVIII, il convient de compléter ces curieuses citations en rappelant avec quelle fidélité, que ni les supplications, ni les intrigues ne purent jamais ébranler, il tint l'engagement qu'il avait pris envers ses ministres. Durant les quatre années de leur gouvernement, ils tirèrent leur principale force de la loyauté du roi, de son ardent désir d'être éclairé lorsqu'il avait des doutes et d'être mis à même de partager les convictions de ses conseillers. Tel ils l'avaient trouvé lorsqu'ils prenaient le pouvoir, tel il était lorsque successivement, ils se retirèrent. La coalition monstrueuse qui les renversa fut impuissante à leur enlever la confiance royale dont les témoignages allèrent fréquemment les trouver dans leur retraite, comme pour prouver que la politique qu'ils avaient pratiquée était celle que Louis XVIII comprenait le mieux et qu'il eût été heureux de soutenir pour le bonheur de la France.

Les fragments des mémoires d'où sont extraites les pages que je viens de citer s'arrêtent malheureusement à l'entrée de Decazes dans le Cabinet Richelieu. On ne saurait trop regretter qu'il ne les ait pas continués et que, pour le suivre à travers les péripéties qui caractérisent l'histoire de sa vie publique, si pleine et si courte, nous ne possédions, en fait de documents écrits de sa main, que les notes éparses à l'aide desquelles il comptait poursuivre son récit. Quoique ces notes constituent pour son historien un memento du plus grand prix et un guide d'une sûreté à toute épreuve dans le labyrinthe des intrigues qui se nouèrent autour de lui, au fur et à mesure que se multipliaient, éclatants et

nombreux, les témoignages de la faveur du roi, elles laissent cependant entre elles trop de lacunes pour qu'il fût possible de retracer les incidents intimes d'une existence ministérielle qui a été unique en ce siècle, si, pour suppléer à ce qu'elles ne disent pas, nous n'avions la correspondance de Louis XVIII lui-même avec son ministre.

C'est à la lumière de cette correspondance qu'on voit Decazes conquérir peu à peu ce cœur de roi, qui, dès le premier jour, s'est ouvert à lui et bientôt se livre tout entier, d'un élan passionné. Il le séduit tout naturellement, sans platitude ni servilité, par ses mérites personnels, la rectitude de ses opinions, son incessant effort pour plaire, son dévouement et l'aimable enjouement de son esprit. Il l'enveloppe dans une séduction d'autant plus puissante qu'il n'abuse pas de son pouvoir et en fait tourner les effets au profit de la chose publique. Un jour vient où la confiance royale est sans limites, ne laisse aucune place à d'autres influences et se fortifie des tendres sentiments d'un père pour son fils.

CHAPITRE III

LA CHAMBRE INTROUVABLE, 1816.

- I. — L'ultra-royalisme après les Cent-Jours. — Élections de 1815. — Ce qu'elles produisent. — L'évasion de Lavalette. — Un mot du roi, — Monsieur, comte d'Artois. — Réquisitoire de Decazes contre les ultra-royalistes. — Conseillers intéressés. — La duchesse d'Aumont et autres. — Une faiseuse de police. — Lettre de Decazes à lord Lowthers. — Richelieu et les ultras. — Un rapport du comte de Goltz.
- II. — La diplomatie étrangère et la Conférence de Paris. — Le budget menacé par les ultras. — Intervention des souverains étrangers. — Résolutions de la Conférence. — Lettre de Wellington à Louis XVIII. — Son entrevue avec Monsieur. — Visite de Pozzo di Borgo à ce prince. — Le roi et son frère. — La dissolution discutée dans la Conférence. — Difficultés qui s'y opposent. — Louis XVIII et le régime représentatif. — Péril créé par la Chambre. — Clôture de la session.
- III. — Decazes commence à dresser ses batteries en vue de la dissolution. — Documents qu'il met sous les yeux du roi. — Rapports des préfets. — Une lettre de Maine de Biran. — Richelieu et Lainé penchent pour des combinaisons intermédiaires. — Decazes de plus en plus résolu. — Note du roi. — Réplique fougueuse de Decazes. — Il laisse entrevoir la démission des ministres. — Louis XVIII cède. — Ordonnance du 5 septembre. — Stupéfaction et dépit du comte d'Artois. — Jugement de l'Europe.

I

Si vives que soient de nos jours les passions politiques et la violence des partis, elles ne sauraient être comparées à celles dont la France offrait le spectacle en 1815, au lendemain du second retour des Bourbons.

Des désastres que la patrie venait de subir à Waterloo, de l'invasion, du délabrement des finances publiques, de la désorganisation générale en un mot, suite fatale des Cent-Jours, les exaltés du parti royaliste n'accusaient pas exclusivement l'empereur vaincu. Ils en accusaient de même non seulement ceux qui, disaient-ils, l'avaient appelé, — car ils croyaient ou feignaient de croire à l'existence d'un vaste complot formé en sa faveur contre les Bourbons, — mais ceux aussi qui s'étaient faits les complices de sa folle tentative en l'acclamant, en recommençant à se dévouer à lui : ses fonctionnaires, ses généraux, ses soldats et jusqu'aux populations, qui, longtemps asservies au joug impérial, l'avaient une seconde fois accueilli avec enthousiasme ou subi sans déplaisir quand elles ne prévoyaient pas encore la défaite suprême et après avoir fait, pendant une année de royauté légitime, l'expérience de ce qu'elles pouvaient attendre de l'ultra-royalisme triomphant.

Partisans incorrigibles de l'ancien régime qu'ils prétendaient faire revivre, ennemis jurés de la charte de 1814 et surtout de ceux de ses articles qui proclamaient et sanctionnaient les droits des acquéreurs de biens nationaux, ces royalistes plus royalistes que le roi, partout où ils pouvaient manifester librement, se montraient avides de représailles et de vengeances. Devançant les revendications passionnées et odieuses que devait bientôt faire entendre dans la Chambre introuvable La Bourdonnaye, le plus intransigeant de ses membres, ils réclamaient impérieusement des fers, des bourreaux, des supplices. « Il faut faire tomber des têtes, s'écriaient-ils. Sachez répandre quelques gouttes de sang pour en épargner des torrents. » De ces me-

naces, ils passaient aux actes. Leurs passions ensanglantaient le Midi. Dans ces contrées, commençait par la main du peuple, avec les encouragements plus ou moins déguisés de nobles et d'anciens émigrés, cette Terreur blanche que n'allait pas tarder à aggraver la constitution des cours prévôtales, arrachée à la faiblesse du roi et de ses ministres par les exigences des défenseurs les plus ardents de la monarchie.

Entre temps, la vieille armée se voyait, au mépris de son légendaire héroïsme, frappée de défiance et de disgrâce. Des bonapartistes et des libéraux étaient proscrits pêle-mêle avec des régicides; Ney, La Bédoyère, Lavalette, combien d'autres, atteints dans leur liberté ou dans leur vie. Si forte se produisait la poussée de l'ultra-royalisme que Louis XVIII, contraint de lui céder pour n'être pas emporté par elle, se résignait à lui sacrifier deux de ses ministres : Talleyrand et Fouché. C'est alors que se constituait le Cabinet Richelieu-Decazes, dont les membres, tantôt entraînés et tantôt résistants, ne parvinrent pas toujours à arrêter le torrent des haines surexcitées, qui brisait tout sur son passage. Les élections d'août 1815 s'accomplirent au milieu de ces conflits et de ces désordres, en présence des armées alliées, sous l'influence et la direction de ce que le parti royaliste contenait de plus violent, de plus vindicatif, de plus irréconciliable.

A peine réunie, la nouvelle Chambre laissa deviner ce qu'elle serait. Par la voix de La Bourdonnaye, de Salaberry, de Bouville, de Sesmaisons, de Clausel de Coussergues, l'ultra-royalisme s'y manifesta sous des formes fougueuses, acerbes, dominatrices. Ces orateurs étaient des hommes impitoyables. Sous leurs ordres, marchait une armée de nobles de province, d'anciens

émigrés, de bourgeois anoblis par le roi en 1814, qui partageaient leurs passions. Dans les débats qu'à toute heure ils soulevaient, dans les discours enflammés qu'ils prononçaient, dans les mesures qu'ils proposaient, dans leurs accusations, leurs récriminations, leurs plaintes, éclatait leur volonté de couvrir la France d'échafauds. Ils reprochaient aux ministres d'être trop avarés de sang. Par des catégories qui comprenaient la plupart des notabilités du pays, ils cherchaient à atteindre « tous les coupables ». Ils violentaient les intentions généreuses de Louis XVIII et l'obligeaient à proscrire, au mépris du testament de son frère, vainement invoqué par lui, les juges de Louis XVI. Ils faisaient un crime à Richelieu et à Decazes de s'être souvenus de ce testament pour laisser mourir sur le sol de la patrie de malheureux vieillards prêts à descendre dans la tombe.

« Dès le commencement de la session, ils s'étaient constitués en parti qui ne dissimule pas sa résolution d'imposer au ministère et au roi ses prétentions, ses volontés, ses colères (1). »

A ce parti, tout était prétexte pour s'indigner, pour tonner, pour accuser. Le jour où il apprit que Lavalette, l'ancien directeur général des postes, iniquement condamné à mort par la Cour des pairs, s'était évadé de sa prison, grâce au dévouement de sa femme, l'enceinte législative retentit de cris de fureur. Ces cris, Louis XVIII les avait prévus. A la nouvelle de l'évasion, il s'était écrié :

— Vous verrez qu'ils diront que c'est nous (2).

(1) Notes manuscrites de Decazes. — Documents inédits.

(2) Le lendemain, Richelieu écrivait à Decazes les deux lettres suivantes :
Première lettre :

« Ce qui est arrivé est fâcheux, et très fâcheux. N'avez-vous donc rien

Ses prévisions se réalisèrent et une acclamation partie des bancs de la Chambre accueillit la proposition de mettre en accusation Barbé-Marbois, garde des sceaux, et Decazes, ministre de la police, soupçonnés « d'avoir préparé et favorisé la fuite du condamné. » Plus tard, dans les notes que j'ai sous les yeux, Decazes écrivait : « Cette fureur à l'occasion d'un homme inoffensif qu'aucun acte particulier n'incriminait, explique l'impuissance du gouvernement à l'égard des autres suspects dénoncés par un parti inexorable et que des circonstances plus graves avaient désignés à sa rage. Les énergumènes qui voulaient mettre les ministres en accusation parce que Lavalette s'était soustrait à ses bourreaux, auraient brisé, à l'instant même, le cabinet qui eût tenté de leur enlever de plus illustres victimes. Je n'ai pas à m'expliquer sur la sentence de la Chambre des pairs, qui a condamné Lavalette. Cette chambre a eu à qualifier et à juger un fait, et son jugement appartient à l'histoire. Mais, si elle ne s'est pas écartée de ce qui lui paraissait une justice rigoureuse, à qui la faute, si ce n'est à ceux qui firent

découvert pendant la nuit ? Il est impossible qu'il n'y ait pas beaucoup de gens mêlés dans cette affaire, et probablement, comme le roi croit, des étrangers à qui il inspirait un intérêt général. Mais dites-moi au moins ce que vous savez des nouvelles de la nuit. Il ne peut pour tant pas être bien loin. Il faut absolument le retrouver, coûte que coûte, car sans cela l'effet en serait affreux. »

Deuxième lettre :

« J'ai vu le roi, je l'ai trouvé très bien ; je lui ai parlé comme je le devais. Il désire une espèce de proclamation pour rendre responsables les receleurs. Il faut lui donner cette satisfaction, dont il a reçu l'idée de Monsieur. Mes sœurs, qui voient beaucoup de députés, m'ont dit qu'ils étaient enchantés de cet événement qui leur donnait, disent-ils, une belle occasion de tomber sur le ministère, notamment sur vous et le garde des sceaux. Ils prétendent que la loi d'amnistie ne passera qu'amendée à leur manière, et que celle sur les élections sera rayée tout à fait. Nous le serons ensuite, et je vous en fais mon compliment de condoléances ou comme vous voudrez. Mais mon sort suivra le vôtre. » — Documents inédits.

repousser les supplications de l'héroïque épouse du condamné, demandant à genoux la vie du mari qu'elle devait le lendemain arracher elle-même à l'échafaud? »

Ce n'est pas seulement à la majorité de la Chambre introuvable et à ses chefs que Decazes fait ici allusion. Il entend désigner et désigne avec eux le comte d'Artois, frère du roi, et sa nièce la duchesse d'Angoulême unis, l'un et l'autre, d'intentions et de cœur, « aux énergumènes de la Chambre introuvable », auxquels souvent encore, ils devaient apporter l'appui du duc d'Angoulême et du duc de Berry. L'opposition que, dès ce moment, Louis XVIII rencontrait dans sa famille, parmi les courtisans des princesses et jusque dans sa propre cour, allait devenir une des calamités de son règne et le principal sujet de ses angoisses. Vainement, il s'évertuait à la vaincre et saisissait toutes les occasions de marquer qu'il la désavouait et ne voulait pas la subir; c'est à elle qu'impuissant à y mettre un terme, il attribuait par avance les malheurs et les périls auxquels, dans sa pensée, était vouée la monarchie, quand de ses mains, le pouvoir royal aurait passé dans celles de son frère. Même lorsqu'il fut parvenu à convertir à ses idées le duc d'Angoulême et quand le poignard de Louvel eut frappé le duc de Berry, il continua à voir toujours debout, devant lui, obstinée, irréductible, cette opposition du comte d'Artois qu'il n'osait briser par quelque mesure éclatante et décisive, et il lui arriva de confier à Decazes les craintes qu'elle lui inspirait pour l'avenir.

C'est qu'en effet, elle ne reculait devant aucune iniquité, cette opposition abominable, fatale aux intérêts de la dynastie et du royaume. Qu'elle se manifestât par les intrigues du comte d'Artois et de ses conseillers ou par les propositions qu'apportaient à la tribune les ultras

royalistes, elle était toujours grosse de divisions intestines, de difficultés volontairement créées au pouvoir, d'atteintes à la liberté, et contenait déjà dans son sein les ordonnances de 1830. Elle ne respectait même pas l'indépendance de la patrie. Quoique frappé au cœur par la dissolution de la Chambre introuvable, l'ultra-royalisme n'avait pas désarmé. Le coup reçu n'avait fait qu'accroître sa fureur, et dans ses tentatives désespérées pour conquérir le pouvoir, il allait, sans avoir conscience de ce qu'il faisait, jusqu'à trahir la France.

Écoutons encore Decazes, et ses révélations rétrospectives et écrasantes.

« Comment ne pas se rappeler cette conspiration sacrilège contre l'indépendance de la patrie, ces efforts contre la libération du territoire, cette note secrète enfin (1), acte le plus criminel, le plus honteux et malheureusement le plus avéré qui ait à jamais flétri un parti? Les hommes d'État qui, depuis trois ans, luttèrent contre les ultras avec tant d'énergie et cherchaient à délivrer la France des armées alliées, étaient au moment d'obtenir le renvoi des cent cinquante mille soldats étrangers qui occupaient encore nos places fortes du Nord et nos plus belles provinces, lorsque quelques-uns de ces insensés, à l'instigation de Monsieur, comte d'Artois, osèrent sup-

(1) La note secrète, ou plutôt les notes secrètes adressées aux gouvernements étrangers, au nombre de trois, furent rédigées par le baron de Vitrolles, à la demande du comte d'Artois, dans le courant de l'année 1817, après la dissolution de la Chambre introuvable, en vue du congrès où devaient être discutées les conditions de la libération du territoire français. Elles avaient pour but d'obtenir des puissances que, loin de se presser de procéder à l'évacuation qui leur était demandée, elles prêtassent au roi leur appui pour l'aider à remplacer le ministère Richelieu-Decazes par un ministère purement et sincèrement royaliste et à l'imposer à la France. Le roi châtia l'auteur de ces rapports calomnieux et antipatriotiques en le dépouillant de la dignité de ministre d'Etat.

plier les puissances de ne pas obtempérer à la demande du roi et de continuer à le protéger, même malgré lui. Sans doute, ceux qui sans avoir commis un acte aussi coupable l'approuvèrent et y applaudirent, n'oseraient aujourd'hui l'avouer. Mais c'est alors qu'il aurait fallu le flétrir et en repousser la solidarité. Quand l'ont-ils fait ? Par quelles paroles ont-ils manifesté leur indignation contre une telle félonie ?

« Comment d'ailleurs eussent-ils pu s'indigner, proclamer traîtres et à jamais infâmes les indignes promoteurs de cette trahison, lorsque ceux-ci étaient leurs amis, leurs complices, leurs chefs peut-être, lorsqu'ils leur serraient la main sans colère ni mépris ? De la colère ! Ils n'en avaient que contre ceux qui arrachaient des victimes à leurs fureurs et pour réconcilier le pays avec la légitimité, cherchaient à l'affranchir d'une oligarchie odieuse. Du mépris, ils n'en avaient ni pour les assassins du général Ramel et du général La Garde, ni pour ceux du maréchal Brune qu'ils s'efforçaient de soustraire à la vindicte des lois. »

Ce qu'était l'esprit ultra-royaliste qui dominait dans la Chambre introuvable, ces ligness accusatrices écrites par un témoin qui était aussi un acteur, le dénoncent et le proclament avec une vivacité saisissante, d'où coule à pleins bords la vérité. Il est d'ailleurs bien d'autres preuves propres à démontrer qu'en incriminant la déplorable conduite de la Chambre introuvable et des ultras, qu'en rappelant les douloureux résultats de leurs exigences impérieuses et furibondes, Decazes n'a rien exagéré. Entre ces innombrables preuves, en voici qui, sous leur apparence intime et familière, révèlent et mettent en pleine lumière cet esprit d'intolérance et de domination dont se montraient à toute heure animés ces

royalistes exaltés qui, dans les deux Chambres, à la cour, dans la société aristocratique de Paris, s'ingéniaient à contrecarrer sans cesse les efforts du gouvernement pour pacifier la France et pour la royaliser, comme disait Decazes, en nationalisant la couronne.

Quoique appartenant à un cabinet que les ultras avaient en horreur et dont ils souhaitaient ardemment la chute, le jeune ministre tenait de la faveur du roi une trop grande puissance pour n'avoir pas trouvé, même parmi les adversaires de ses doctrines, des flatteurs intéressés qui se disaient ses amis, recouraient à tout instant à son crédit pour leurs protégés ou pour eux-mêmes et, sous prétexte de reconnaître ses services, l'entouraient des témoignages de leur sollicitude, l'accablaient d'avertissements et de conseils. Leur correspondance est intéressante à parcourir. Outre que s'y trahit cette éternelle disposition des hommes à aller vers ce qui brille et domine, l'ultra-royalisme y éclate dans toute sa beauté.

Entre ces conseillers, il en est d'expéditifs, que rien n'embarrasse, qui ont des solutions pour toutes les crises et qui les apportent telles qu'ils les ont conçues, sous le prétexte de rendre bienfait pour bienfait au ministre qui les a servis sans tenir compte de leur opposition. L'un d'eux lui écrit :

« On ne peut maintenir la royauté qu'en se servant des armes qu'on a employées pour la détruire. Toutes les lois contre la maison de Bourbon et la monarchie, rendues par les diverses assemblées, existent. Il faut tout bonnement les retourner. Tous les articles du Code pénal relatifs à la sûreté du trône impérial sont applicables aux circonstances. Changez un mot ; substituez le nom de roi à celui d'empereur, et vos lois sont faites. »

Ceci n'est que candide. Mais Decazes reçoit d'autres

avis, et ceux qui émanent des grandes dames de la cour ne sont ni les moins pressants, ni les moins perfides. L'une d'elles, la duchesse d'Aumont, dont le mari commande une compagnie des gardes du corps, aspire à devenir l'Égérie du ministre et entend le servir malgré lui, en tout bien tout honneur, ainsi qu'en témoigne ce court billet qui précède une longue lettre :

« En voyant mon écriture tous les jours, votre police croira que je suis folle de vous, mon cher comte. Ils ne savent pas que je ne peux plus être qu'un ami. Honni soit qui mal y pense. Une personne qui sait que je vous aime comme beaucoup d'autres m'a envoyé la note ci-jointe. Je vous l'envoie en cas que cela soit bon à quelque chose, si vos mouchards n'en étaient pas instruits. »

A ce préambule succède une volumineuse correspondance dont les deux lettres qui suivent donneront une idée.

« Je vous ait dit, mon cher comte, que j'avais fatigué ma poitrine à vous défendre. A présent, c'est mon cœur qui souffre, car, quand on me disait que vous étiez bonapartiste, je répondais avec succès en mettant votre conduite parfaite des Cent-Jours en avant. A présent, on me dit que vous êtes Jacobin ! Hélas ! je n'ai rien à mettre en avant que ce que je crois la vérité, c'est que votre amour-propre irrité par celui des autres vous a fait dépasser ce que vous vouliez et qu'il vous est arrivé ce qui arriva au commencement de la révolution, de vous laisser guider par ces mêmes Jacobins qui les gouvernèrent et les entraînent à leur perte avec la France, sous le prétexte de faire le bien.

« Dans ce temps-là, j'ai prédit à M. le duc d'Orléans ce qui lui est arrivé. Ces Jacobins se servent d'armes

vives et fortes pour arriver à leur but, et, lorsqu'ils l'ont atteint, ils brisent les hommes qui les ont servis comme on jette l'écorce du citron après en avoir exprimé le jus. Ne servez pas ces monstres contre votre patrie et vous-même. Employez votre caractère avec toute sa force et toutes les lumières de votre esprit pour vous soustraire aux maux affreux qui vous menacent. Sauvez votre patrie, le roi... Rien n'est plus facile. N'employez que d'honnêtes gens, faites rentrer les Jacobins dans la boue et, si le reste du ministère s'y oppose, faites-le changer. Le roi voit que vous lui êtes dévoué, il vous croira. »

Non contente de ces remontrances, la duchesse d'Aumont revient le lendemain à la rescousse.

« Ceux qui vous aiment, mais pas autant que moi, m'ont demandé pourquoi M. de Bondy, préfet des Cent-Jours, était chez vous vendredi. Je pense depuis longtemps que vous avez l'apparence de favoriser les Jacobins bonapartistes afin qu'étant sans gêne et se croyant protégés, ils se fassent connaître par des actions qui vous donnent le pouvoir de les mettre où ils devraient être, dans l'oubli. C'est ce qu'on peut faire de plus miséricordieux que de les oublier. Mais les recevoir chez vous, mon cher comte, c'est trop évangélique. Vous avez de l'esprit, de l'âme, de l'honneur; tirez-vous donc du guépier où vous vous êtes fourré. Cela vous est encore aisé si vous voulez. Je vous prouve mon entière estime et amitié en vous parlant avec franchise. »

Franchise intéressée, car à toute heure, cette donnesse de conseils accablait Decazes de sollicitations en faveur de parents et d'amis. Le roi qui a lu ces lettres ne s'y trompe pas. Dans le billet suivant, adressé à son favori, il les assaisonne du sel de son ironie.

« La duchesse qui a eu, écrit-il, cinquante mille francs

de dot, et c'est le bout du monde si elle en a eu autant, vous aime parce que vous êtes ministre. Mais, afin de pouvoir dire qu'elle vous aime, elle voudrait pouvoir vous persuader que vous êtes ultra. »

Quant à Decazes, il prend de haut ces avis :

« Ne croyez pas qu'on me conduise par le bout du nez, ni qu'on me fasse aller où je ne veux pas aller. Je suis au roi, à tout ce qui est lui, à mon pays et à ma conscience qui vaut quelque chose, que je respecte et que tout le monde honorera un jour. »

La duchesse d'Aumont n'est d'ailleurs pas la seule parmi les grandes dames de la cour, qui, tout en flattant Decazes, tout en cherchant à tirer parti de l'amitié qu'elles affirment lui avoir inspirée et du prétendu intérêt qu'elles lui portent, s'efforcent de le convertir ou même, sous prétexte de le servir, tentent d'exercer des vengeances. En voici une qui se fait dénonciatrice et, comme disait dédaigneusement le roi, « faiseuse de police ». Elle lui révèle « l'horrible crime » qui s'est commis chez Mme de Villeneuve, sœur de Mme Julie Bonaparte. Les enfants de la maison ont découpé des estampes représentant les membres de la famille royale !

« Il s'est passé des horreurs. Cette Mme de Villeneuve est une exécrationnable créature qui, avec mesdames Suchet, Decrès et deux femmes de généraux qui quittent rarement Mme Suchet, tiennent des propos effroyables. Belliard (1) recommence ses visites. Clary, celui qui a épousé la fille d'un régicide, a dit dernièrement qu'avec la clef d'or, il aurait le Richelieu et tous les ministres.

(1) Le général comte Belliard. Arrêté après les Cent-Jours pour s'être rallié à l'empereur, il venait, au grand mécontentement des ultras, d'être remis en liberté, grâce aux efforts de Decazes, qui le fit réintégrer, en 1819, dans la Chambre des pairs.

M. le duc de Richelieu qui a été, je crois, deux ou trois fois chez la Bernadotte (1), a excité leur gaieté. On a fait sa caricature toute la soirée en le qualifiant de grand sot et de grand nigaud. Envoyez à cette canaille des personnes aussi respectables ! Oh ! mon Dieu, que vous êtes tous à côté de la question ! Je continuerai à vous faire surveiller cette race maudite, et si j'apprends quelque chose digne de vous être communiqué, je vous ferai mon petit rapport. Vous savez que j'ai vieille amitié pour vous. »

On peut voir à ces traits quelles étaient les tendances persécutrices, réactionnaires et anticonstitutionnelles de l'ultra-royalisme dont les représentants les plus résolus formaient la majorité de la Chambre introuvable, et combien graves les difficultés qui résultaient pour le gouvernement de cette opposition qu'il rencontrait à chaque pas sur son chemin. « Si elle triomphait, l'établissement du régime constitutionnel, la libération du territoire, la liquidation de l'énorme dette que la coupable folie des Cent-Jours avait imposée à la France, le rétablissement du calme et la sécurité étaient plus que jamais compromis ; ils étaient impossibles. »

Au cours même de la longue lutte que livrait le ministère Richelieu pour conjurer ces périls, Decazes écrivant à un ami lui confessait en ces termes les embarras du pouvoir royal :

« La marche du ministère est difficile parce qu'il navigue entre deux écueils, et que ses plus chauds adversaires demandent tous les ménagements. Nous ne pouvons oublier que les attaques que nous repoussons partent de nos rangs, que nos ennemis comme ministres

(1) La reine de Suède, qui était en ce moment à Paris.

sont nos amis comme royalistes, et nous ne pouvons traiter ceux qui n'en veulent qu'à nos places comme ceux qui en veulent au trône. Nous frappons les derniers sans pitié quand ils le méritent, et nous ne voulons qu'écarter les autres, contenir leurs excès, les enchaîner pour le mal et non pour le bien. Ils abusent un peu de cette générosité et de cette sagesse. Mais nous sommes assez forts de la confiance et de la fermeté du roi, de l'excellent esprit et du dévouement de la nation, de notre conscience et du sentiment de nos devoirs pour triompher malgré ce désavantage (1) »

Cette lettre porte la date du 4 novembre 1816 et fut écrite par conséquent deux mois après la dissolution de la Chambre introuvable. Mais la situation qu'elle décrit existait déjà, plus grave encore, au lendemain de la réunion de cette Chambre, et c'est même parce que, loin de s'améliorer, elle allait en s'aggravant sans cesse, qu'il fallut, pour y couper court, recourir à la dissolution.

La nécessité d'y recourir n'apparaissait pas cependant à Decazes et à ses collègues, au commencement de cette année 1816, bien que l'ultra-royalisme eût déjà donné maintes preuves de son intolérance. Ils s' alarmaient et gémissaient de la conduite de leurs adversaires, de ses lamentables effets. Mais il ne fût pas venu à leur pensée, non plus qu'à celle du roi, de décimer, par une mesure rigoureuse, quoique légale, un parti composé de royalistes et qui pouvait après tout, pour se faire pardonner l'excès de ses ardeurs, invoquer son dévouement à la monarchie, attesté par les souffrances qu'il avait endurées pour elle.

Un billet de Richelieu à Decazes nous paraît exprimer

(1) Decazes à lord Lowthers, premier lord de la Trésorerie, qui fut plus tard lord Lonsdale.

l'opinion de ces hommes d'État en présence de dangers dont ils ne pouvaient se dissimuler l'imminence et les suites :

« Ou je me trompe fort, écrit le président du conseil, ou le parti du duc d'Orléans s'accroît chaque jour de toutes les recrues que lui procure le parti intolérant de la cour et de l'assemblée. Ces messieurs, un beau jour, seront tout étonnés de se trouver seuls. Il faut tâcher de les sauver malgré eux. »

Les sauver ! Comment ? Il n'en savait trop rien. Il le savait si peu que, parfois à bout d'efforts pour pacifier sa patrie, découragé par le flot de rancunes venimeuses qu'il voyait monter autour de lui, il avouait mélancoliquement « qu'il voudrait bien n'avoir jamais quitté Odessa, et que le fardeau dont il s'était chargé, en acceptant le pouvoir, lui paraissait de jour en jour plus difficile à porter » .

Un diplomate étranger qui reçut entre autres cet aveu significatif, s'empressait de le transmettre à sa cour et ajoutait :

« Il m'a parlé ensuite de la conduite inconsidérée de la plupart des députés, des discussions qu'ils allaient élever sur le budget, de l'inconcevable choix qu'ils ont fait, en formant leur commission centrale, pour une loi d'aussi haute importance, de vingt-sept membres dont aucun n'a la moindre idée des affaires de finances, tandis qu'il y en a quarante dans la Chambre qui sont fort instruits sous ce rapport.

« Il a fini par me dire en se résumant :

« — Si les choses vont dans ce pays, ce sera du moins bien contre vent et marée (1). »

Ce que Richelieu ne confessait pas, bien qu'il ne pût

(1) Collection manuscrite des rapports secrets adressés par le comte de Goltz, ministre de Prusse à Paris, au roi de Prusse et au prince de Hardenberg : 26 janvier 1816. — Documents inédits.

l'ignorer, c'est que si la majorité avait choisi les commissaires du budget parmi des députés sans compétence, c'était uniquement parce que, pour en trouver de plus capables et de plus instruits, elle eût été tenue de les chercher dans ces groupes de modérés, d'indépendants, de libéraux qu'elle traitait de révolutionnaires et assimilait aux Jacobins. Elle jugeait que tout était préférable au concours de ces « ces gens-là », et, forte de ce jugement sans équité, elle sacrifiait l'intérêt public à ses inextinguibles haines, à sa volonté de détruire la Charte dont elle poursuivait astucieusement la révocation.

« On prétend que je n'aime pas la Charte ! s'écriait l'un des meneurs de cette majorité intransigeante ; je suis, au contraire, à cheval sur elle. Mais je ferai tellement courir ce cheval qu'il faudra bien qu'il crève. »

C'est le comte de Goltz qui cite ce propos en l'attribuant à de Bouville. Il ajoute ensuite : « Cette majorité est cependant composée de gens fort honnêtes et même désintéressés. Mais le malheur est qu'ils sont convaincus que leur système est le meilleur et qu'ils suivent, par conséquent, presque aveuglément la marche que leur tracent les personnes de leur parti, dans les lumières desquelles ils ont le plus de confiance (1). »

II

Il n'y a pas lieu d'insister sur le caractère douloureux de ces incidents dont on ne rappelle ici que les moins

(1) Documents inédits.

connus et qui se multipliaient à l'infini. Il convient, en revanche, de faire remarquer que ce qui les aggravait, c'est qu'ils se déroulaient en présence des armées étrangères, sous les yeux d'une diplomatie inquiète, soupçonneuse et prompte à prendre ombrage de tout ce qu'elle ne comprenait pas.

En quittant Paris, quelques semaines après l'invasion, les souverains alliés avaient institué une conférence composée de leurs représentants, Pozzo di Borgo pour la Russie, le baron de Vincent pour l'Autriche, sir Charles Stuart pour l'Angleterre et le comte de Goltz pour la Prusse. Aux termes de leurs instructions, ces quatre ambassadeurs devaient se réunir toutes les semaines, plus souvent si les circonstances l'exigeaient, conférer ensemble sur les actes du gouvernement français et des Chambres, qui leur sembleraient propres à compromettre les intérêts de l'Europe et aviser aux résolutions à prendre. Le secret de leurs délibérations nous a été révélé dans certains des rapports qu'ils adressaient à leur cour, et par les protocoles qu'ils dressaient à l'issue de leurs séances, pièces précieuses et révélatrices que, dès ce moment, la police française était parvenue à se procurer, au moins en partie, et qu'elle faisait parvenir régulièrement à Decazes qui les communiquait au roi et au duc de Richelieu (1).

C'est là qu'on voit naître et se développer les alarmes que causait aux alliés l'attitude de la Chambre introuvable et du parti de la cour. Ces alarmes devinrent plus vives, lorsqu'en janvier 1816, la majorité affirma son

(1) Tous les rapports du comte de Goltz, de 1816 à 1820, passèrent ainsi sous les yeux du gouvernement français. En marge de celui du 26 janvier 1816, on lit cette annotation des bureaux : « Ceci a été copié mot pour mot, sur la minute du comte de Goltz, écrite en français, de sa propre main, pour être transcrite ensuite, partie en clair, partie en chiffres. »

hostilité contre le ministère, en menaçant de repousser en bloc le budget qui venait d'être déposé. Elle commença à réaliser cette menace en nommant une commission que Richelieu, comme on l'a vu, tenait pour incapable et qui n'avait d'autre mérite que de représenter, en toute leur violence, les passions des ultras. Les empereurs de Russie et d'Autriche invitèrent leurs ambassadeurs à faire part de leurs craintes au roi et à Richelieu. Le Tsar écrivit lui-même à ce dernier avec qui il avait continué à entretenir des relations affectueuses et confiantes (1); il était d'avis qu'on devait « renouveler la Chambre ou en neutraliser l'esprit ». L'ambassadeur d'Angleterre reçut des instructions analogues, et tout naturellement, la conférence dut s'occuper des moyens de remplir les vues conformes des souverains.

Le 1^{er} mars, le comte de Goltz, rendant compte au prince de Hardenberg, chancelier de Prusse, de la séance diplomatique du 28 février, écrivait :

« En raison des suites que pourrait avoir la marche inconsidérée de la Chambre des députés, nous avons été pénétrés de la nécessité urgente de faire, en vertu de nos instructions, des démarches actives pour empêcher que le ministère soit renversé et que la base fondamentale du budget qu'il a proposée et au maintien de laquelle les cours alliées sont si fortement intéressées ne soit point détruite. Mais cette démarche ne pourrait guère se faire sans blesser l'autorité souveraine, et avec quelque espoir de succès que par le duc de Wellington. »

(1) Je ne donne pas ces documents parce qu'ils ont été déjà publiés en partie par plusieurs historiens, et notamment par M. de Rouzay-Crété dans le beau livre qu'il a consacré au duc de Richelieu. Voir encore Viel-Castel, Duvergier de Hauranne, la correspondance de Pozzo di Borgo, les publications de la Société impériale d'histoire de Russie et les archives des Affaires étrangères.

Wellington, qui était alors à Paris, avait été déjà prévenu de ce que la conférence attendait de lui. Ce même jour, 28 février, il se présenta devant elle, en lui déclarant qu'il n'avait pas attendu son appel pour se disposer à agir. Il était convaincu que la Chambre des députés avait évidemment pour but de renverser le ministère Richelieu et d'en composer un nouveau de royalistes exagérés; que l'influence de Monsieur et de Madame duchesse d'Angoulême, sur cette Chambre y produisait le plus grand mal, et « que le dessein secret de la majorité, en rejetant les ressources les plus solides pour subvenir aux besoins de l'État, semblait même être celui de ne pas remplir ou du moins de retarder l'accomplissement des engagements contractés avec les cours alliées ».

Sur ce dernier point, Wellington se trompait. Si les chefs de la majorité, en repoussant le budget, n'avaient voulu que faire une tentative pour soustraire la France à l'exécution des conditions de paix, onéreuses et léonines, que son gouvernement avait dû subir, et encore qu'elle eût été impardonnable de pousser à la violation des engagements contractés, du moins le patriotisme aurait-il pu lui trouver des excuses. Mais tel n'était pas l'objet de ses efforts. Elle ne poursuivait que la chute du ministère, et Wellington lui faisait trop d'honneur lorsqu'il attribuait à son opposition d'autres mobiles. Quoi qu'il en soit, il termina ses explications en disant qu'ayant été autorisé par le roi à lui écrire toutes les fois qu'il le jugerait utile, il était disposé à user de cette autorisation si la conférence l'y invitait (1).

L'invitation lui ayant été faite verbalement, « il tira de sa poche » la minute d'une lettre qu'il avait pré-

(1) Pour le récit de ce qui se passait dans la conférence, j'ai suivi pas à pas celui du comte de Goltz dans ses rapports secrets.

parée à l'avance et en donna lecture aux ambassadeurs.

— J'ai cru devoir y dire la vérité avec franchise et sans ménagement, continua-t-il ensuite, pour qu'elle fasse plus d'effet, et que si cette démarche restait sans succès, nous puissions du moins nous rendre ce témoignage que nous aurons rempli nos devoirs et fait tout ce qui pouvait dépendre de nous pour empêcher le mal. Je sais, au reste, que si le roi communique cette lettre à Monsieur et à la duchesse d'Angoulême, je serai honni plus que jamais à la cour. Mais cela m'est indifférent. J'ai plus à cœur le bien général que la considération personnelle qui peut m'être témoignée. Je considère cependant qu'il est à souhaiter que le plus grand secret soit observé, du moins de notre côté, en ce qui touche notre démarche, pour que les contre-révolutionnaires, dans la Chambre des députés, n'en fassent pas un mauvais usage par la manière dont ils pourraient en expliquer le but.

Les membres de la conférence s'engagèrent à garder le silence, et il fut décidé que, dès le lendemain, le duc de Wellington enverrait sa lettre. En transmettant ces détails au prince de Hardenberg, le comte de Goltz disait encore :

« Le général Pozzo di Borgo m'a confié qu'il a été chargé par ses dernières dépêches de faire au roi et à Monsieur les communications les plus amicales qui n'ont pour but que le maintien de la plus parfaite intelligence et l'adoption franche et sincère d'un système général de réconciliation, mais qu'il s'aperçoit avec peine, depuis quelque temps, que, malgré les vingt-deux ans qu'il a sacrifiés à la cause des Bourbons et de la légitimité, son influence est devenue presque nulle, qu'il n'est plus écouté que par complaisance, et que M. de Bruges et quelques autres personnes qu'il a qualifiées d'intri-

gantes se sont entièrement emparés de l'esprit de Monsieur (1). »

La lettre de Wellington fut remise au roi le lendemain du jour où elle avait été approuvée par la conférence et porte la date du 29 février. Elle était ainsi conçue (2) : « Sire, il y a quelque temps que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'ordonner de lui écrire, si je voyais que les affaires publiques exigeraient son attention dans un point de vue particulier, et je crois de mon devoir de le faire dans le moment actuel.

« Votre Majesté connaît les principes sur lesquels les puissances alliées ont bâti le système de l'occupation temporaire d'une partie de ses domaines et les instructions qu'elles m'ont données en quittant Paris et la responsabilité qu'elles m'ont imposée. Quoique j'envisage cette occupation comme mesure de paix, je ne peux pas m'empêcher de voir que d'un jour à l'autre il est possible que je me trouve dans le cas de mettre toute l'Europe une autre fois sous les armes, et même, si Votre Majesté ne me l'avait pas ordonné, il serait de mon devoir, non seulement envers les puissances alliées, mais aussi envers Votre Majesté, de l'avertir quand je crois que les circonstances tendent vers une nouvelle crise.

« Sire, les scènes qui se passent dans la Chambre des

(1) Cet affaiblissement de son crédit auprès de Monsieur tenait à la rudesse de ses conseils, mais, auprès du roi, à d'autres causes. On a vu, page 53 que ses services n'avaient pas été complètement désintéressés. Decazes qualifie de monstrueux le prix qu'il en demandait, et on doit supposer que le roi ne le lui pardonnait pas.

(2) Elle n'a jamais été publiée *in extenso*. Les historiens qui en ont reproduit un fragment en se copiant les uns les autres ont cru devoir en rectifier les incorrections. Le texte que j'en donne est celui qui fut annexé au protocole de la Conférence. Il est conforme à l'original que reçut le roi.

députés sont connues de tout le monde. Votre ministère, quoique possédant et méritant la confiance de Votre Majesté et celle de toute l'Europe, n'y a point d'influence, et il la trouve sur le point d'abandonner le budget dans lequel toute l'Europe est essentiellement intéressée et de revenir sur les transactions de l'année passée, confirmées en lois par le nom sacré de Votre Majesté, ou de quitter leurs emplois (*sic*). Je dois à la vérité et à mon attachement à Votre Majesté et à la tranquillité de l'Europe d'avertir Votre Majesté qu'il est notoire que la famille de Votre Majesté, que les personnes de sa cour et de celles des princes, excitent dans la Chambre des députés une influence en opposition à celle de vos ministres et à leurs vues pour la marche des affaires de Votre Majesté. J'ai déjà pris occasion de faire savoir verbalement à Votre Majesté combien l'exercice de cette influence était nuisible à ses affaires et encore à sa réputation de bonne foi et de loyauté, et combien il lui eût été facile non seulement de la détruire, mais de la tourner au profit du ministère par les moyens duquel Votre Majesté trouverait à propos de gouverner la France. Le moment est venu où c'est absolument nécessaire pour Votre Majesté de se déclarer avec fermeté et de soutenir son ministère par toute l'influence de la Cour, qui lui est à présent la plus nuisible.

« Par ces moyens, qui sont non seulement parfaitement légitimes, mais nécessaires pour le maintien de l'autorité de Votre Majesté et son influence dans ses propres affaires, Votre Majesté mettra fin à l'état de choses qui a existé pendant les derniers trois mois, qui empire tous les jours et duquel la crise s'approche. »

Après avoir reproduit cette lettre dans les notes manuscrites qu'il recueillait en vue de ses Mémoires,

Decazes la complète par le curieux commentaire qui suit :

« Ce que lui disait le duc de Wellington, le roi ne le savait que trop. Aussi, n'est-ce pas pour le convaincre, mais pour lui donner des moyens d'action sur son frère, que ces représentations, échos de celles adressées à Monsieur, lui étaient soumises. Ses moyens d'action étaient malheureusement bien faibles. Son caractère, sa santé, le rendaient impropre à la lutte dont sa dignité l'éloignait également. Personne ne portait plus haut le sentiment de cette dignité, qui n'admettait pas des discussions avec son frère, que celui-ci aurait aimé à provoquer et dans lesquelles la limite du respect de l'autorité suprême pouvait être si facilement franchie. La vivacité de Monsieur, l'ardeur de ses impressions, faisaient justement redouter au roi des controverses dans lesquelles son calme aurait difficilement triomphé peut-être. Il éprouvait le timide besoin de ne pas s'exposer à y succomber.

« Un jour que je le pressais de se souvenir qu'il était le roi et d'en faire souvenir Monsieur :

« — Vous en parlez à votre aise, me répondit-il; vous croyez qu'il est facile d'être le roi avec son frère quand, enfants, on a dormi dans le même lit.

« Elevés toujours ensemble, éloignés alors des chances qui, dans l'avenir, devaient les appeler successivement l'un et l'autre au trône, ils avaient passé les premières années de leur vie dans une égalité complète, camaraderie non moins intime et souvent plus intime encore entre les fils de prince qu'entre les enfants des autres familles. Lorsque, sortis de l'enfance, ils avaient été livrés aux mouvements des intrigues de Cour et des affaires publiques, leur caractère et leur entourage les

avaient jetés dans des lignes différentes, et une divergence d'opinion avait commencé entre eux, qui a continué depuis l'assemblée des notables jusqu'à l'émigration précipitée du comte d'Artois, et réglée de la part du comte de Provence sur la marche du roi, dont il ne se sépara que pour tenter, par deux chemins parallèles, d'échapper à l'échafaud. »

Le roi fut profondément attristé par la lettre de Wellington. Elle lui arrivait en un moment où le péril que la funeste opposition de son frère et des ultras faisait courir à la monarchie lui apparaissait avec une évidence aveuglante. La Chambre discutait la loi des élections et offrait ce singulier spectacle que la défense des prérogatives parlementaires y était présentée par les ultras, tandis que des libéraux comme Royer-Collard s'y faisaient, contre la majorité, les champions des droits de la couronne. Il est vrai que ce renversement des rôles s'expliquait par l'usage que chacun des partis aux prises voulait faire de la victoire. En affirmant et en cherchant à faire prévaloir les prérogatives des Chambres, l'ultra-royalisme tendait à asservir le monarque à ses vues, à l'effet de créer le gouvernement le plus vindicatif et le plus absolu qui eût jamais pesé sur la France, tandis que les modérés et les libéraux, en proclamant les droits de la couronne, poursuivaient la réalisation d'un régime de liberté qui ne pouvait vivre et durer qu'avec une monarchie consolidée et délivrée du despotisme de ses prétendus défenseurs.

Et puis la dignité royale s'offensait de cette intervention des alliés dans les affaires intérieures de la France et en imputait à ceux qui l'avaient provoquée la responsabilité. Louis XVIII ne pouvait que maudire la politique imprévoyante dont les excès menaçaient de

prolonger l'occupation étrangère qui aboutissait à ces incidents humiliants.

« J'ai vu le roi hier assez longtemps, écrivait Richelieu à Decazes. Il avait reçu la lettre du duc de Wellington et était excessivement affecté. Il sent sa position, voit qu'on le précipite lui et sa famille et n'a pas la force de la faire taire, ce qui serait peut-être un peu tardif. Je veux causer avec M. Lainé pour savoir positivement où nous en sommes, car je crois au fait que nous n'avons pas soixante voix. Quoi qu'il en soit, cette affaire-ci — la loi des élections — est décisive. C'est la brèche où il faut vaincre ou mourir. Cette situation n'est pas mauvaise parce qu'elle amènera une solution, ce qui vaut toujours mieux qu'un état incertain (1). » Et dans une autre lettre, faisant allusion à l'intervention étrangère, il déclarait que « par-dessus tout, il ne voulait pas de l'appui de l'étranger ». Mais l'étranger ne désarmait pas, et Wellington, qui avait écrit au roi, croyait devoir appuyer ses observations d'une démarche auprès de Monsieur, dont les rapports du comte de Goltz nous ont conservé le récit.

« Il lui a parlé avec force et franchise de l'influence nuisible qu'exerçaient lui, surtout, et Madame la duchesse d'Angoulême sur la marche du gouvernement. Il n'a pu se convaincre si le roi a montré la lettre à son frère ou lui en a parlé. Aussi, lui-même a-t-il appris au prince la démarche qu'il a cru devoir faire. Monsieur a commencé par prétendre qu'il n'avait aucune influence. Mais il n'a trop su que répondre lorsque le duc de Wellington lui a fait observer qu'il pourrait lui fournir même par écrit la preuve de l'influence des personnes

(1) Je n'ai vu reproduit nulle part le texte intégral de cette lettre.

de sa Cour et de celle de Madame sur la délibération des députés. Le prince n'a d'ailleurs que trop montré qu'il a influencé la marche de la Chambre en appuyant continuellement sur la nécessité d'avoir un ministère qui entre dans les idées des représentants de la nation.

« Le duc de Wellington, tout en parlant de la confiance qu'inspire à toutes les cours alliées la loyauté du duc de Richelieu, a cependant agi entièrement dans un autre sens en faisant observer à Monsieur que ce n'était pas des individus dont il pouvait être question dans la démarche qu'il venait de faire, mais uniquement de la preuve évidente que l'on pourrait trouver dans le choix des personnes appelées à former un nouveau ministère, qu'il s'agit d'un changement de système qui pourrait se trouver en opposition diamétrale avec les principes qui ont servi de base aux transactions des cours alliées avec la Cour de France et dont on ne pourrait s'écarter sans compromettre la tranquillité du pays et celle de l'Europe.

« Monsieur a tâché d'éluder avec beaucoup d'astuce toutes ces observations. Il a rendu justice au caractère du duc de Richelieu. Mais il a dit qu'il serait nécessaire qu'il souscrivit à l'éloignement de quelques-uns de ses collègues et surtout de M. Barbé-Marbois, contre lequel la Chambre des députés serait continuellement indisposée (1). »

Quel était le crime de Barbé-Marbois? Le duc de Wellington l'ignorait et le demanda à Monsieur. Le prince, n'osant sans doute avouer qu'on accusait le garde des sceaux, comme d'ailleurs le ministre de la police, d'avoir favorisé l'évasion de Lavalette, répondit qu'outre

(1) De Goltz à Hardenberg. — Documents inédits.

son incapacité notoire, il avait eu le tort de ne pas composer les tribunaux de véritables royalistes.

— Je crois cependant me rappeler, objecta Wellington, avoir entendu dire à Monseigneur le duc d'Angoulême, à son retour de son dernier voyage, qu'il n'avait pas trouvé dix magistrats qu'il n'eût nommés lui-même, s'il en avait été chargé.

L'objection était fondée, mais le comte d'Artois dédaigna de la relever, et pour finir il déclara tout net qu'il ne travaillerait à rapprocher le ministère de la majorité que lorsqu'il saurait dans quel sens le ministère voulait marcher.

« Ils se sont séparés assez froidement, remarquait de Goltz dans le rapport qui nous fournit ces curieux détails, et le duc de Wellington croit qu'il n'a point produit un grand effet sur l'esprit de Monsieur. »

C'était aussi, pour ce qui concernait les démarches analogues qu'ils avaient faites presque au même moment, l'opinion de Pozzo di Borgo et celle de l'ambassadeur autrichien baron de Vincent. Monsieur se montrait décidément incorrigible, et les efforts tentés par la conférence pour le ramener à d'autres idées, non moins impuissants que ceux du roi, n'avaient eu d'autre effet que « celui d'un coup d'épée dans l'eau ». Cependant le gouvernement prussien ne se laissait pas convaincre par le récit de ces incidents, ni détourner du projet de ses alliés, auquel il s'était associé. Hardenberg insistant dans ses lettres à de Goltz « sur l'utilité de la dissolution », l'ambassadeur crut devoir soumettre de nouveau, Wellington présent, la question à la conférence. Mais ses collègues et le généralissime anglais s'étaient convaincus, par leurs entretiens personnels avec les ministres, de l'impraticabilité de la mesure, au moins pour le moment.

« Je ne puis m'empêcher de reconnaître la force des raisons suivantes qui s'y opposent, répondait de Goltz au chancelier de Prusse : 1° le roi ne voudrait pas prendre sur lui de dissoudre une Assemblée composée en majeure partie d'individus dont l'attachement à la cause de la souveraineté légitime n'a jamais été douteuse, et s'exposer à la voir remplacer par une Chambre dont les principes pourraient être bien dangereux dans un autre sens ; 2° le duc de Richelieu n'a pas encore la main assez forte et n'est pas assez soutenu par ses collègues pour être certain de l'influence qu'il pourrait exercer sur les nouvelles élections. Celles-ci dépendent presque entièrement du ministère de l'Intérieur. Ce ministère, très versatile non moins qu'ambitieux, suit malheureusement trop souvent la direction antiministérielle du parti de la Cour. Comme il est de toute nécessité que le budget se termine enfin, la dissolution de la Chambre avant la confection de cette loi devient impossible, et Votre Altesse pénètre facilement les raisons. »

Les motifs résumés dans ce rapport n'étaient que trop fondés. On ne pouvait songer à convoquer les électeurs avant le vote du budget. Il importait aussi, avant de procéder aux élections, de remplacer le ministre de l'Intérieur M. de Vaublanc, qui représentait dans le Cabinet les doctrines de l'ultra-royalisme, entravait sans cesse la marche du gouvernement, et qu'on allait entendre, à peu de temps de là, déclarer à la tribune qu'il trouvait détestable la loi électorale qu'il s'était chargé de défendre. Enfin, il fallait vaincre les répugnances du roi. Il se fût montré rebelle à toute entreprise contre la Chambre de laquelle il n'osait dire encore tout haut ce que cependant il commençait à penser, à savoir qu'elle n'était pas l'expression fidèle des sentiments et de la volonté du pays.

Louis XVIII avait contracté avec le régime représentatif consacré par la Charte un mariage de raison et non un mariage d'inclination. Ce qu'il en pensait se trouve très spirituellement exposé dans une lettre qu'il adressait à Decazes au cours des incidents que nous racontons et au lendemain d'un grand débat parlementaire.

« Je lirai avec intérêt les discours dans le *Moniteur*. J'en ai déjà lu des extraits et j'espère qu'ils ne sont pas exacts, car — vous savez que je pense tout haut avec vous — je n'ai pas été autrement édifié d'un passage de celui de Courvoisier sur les causes de la Révolution. Que répondre après cela à un Chateaubriand lorsque, dans un jargon ampoulé, il viendra dire *que nous soutenons les intérêts moraux révolutionnaires?* Lorsque j'ai dit à Conning : *J'avais la jambe belle, elle a été cassée, on me l'a remise tellement quellement. Mais enfin je marche, et j'aime mieux boiter que subir une amputation dont le résultat le plus probable serait de me rendre cul-de-jatte*, je crois avoir eu raison. Mais qu'on me soutienne que c'est un avantage pour moi d'avoir eu la jambe cassée et que, pour le prouver, on insulte, on calomnie des mânes, un tel langage dans la bouche d'un d'Argenson n'aurait rien d'étonnant ; dans celle de Courvoisier, il m'afflige. *Dixi.* »

Ces piquantes allusions au régime politique avec lequel il était condamné à vivre ne témoignent pas d'un amour excessif pour ce régime. C'est le langage d'un résigné et non celui d'un satisfait. Mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est que Louis XVIII, ayant solennellement accepté les principes proclamés par la Charte, entendait s'y tenir et les pratiquer en toute loyauté. Cette volonté, non encore ébranlée au mois de mars, était la plus sûre protection qu'eût auprès de lui la Chambre de 1815. Il respectait cette Chambre et la ménageait non pas seulement parce

qu'elle était presque exclusivement composée de royalistes, mais encore et surtout parce qu'il demeurait convaincu qu'à quelques exaltés près, qui malheureusement la dominaient trop souvent, elle représentait l'opinion du pays. C'est de cette conviction qu'il fallait le faire revenir préalablement à toute proposition de dissoudre l'Assemblée.

A deux reprises, on avait pu supposer qu'il avait déjà fait la plus grande partie du chemin. La première fois, c'était après l'évasion de Lavalette. Menacé d'être contraint de recevoir des députés une adresse dans laquelle ils lui demandaient de changer son cabinet parce qu'il avait perdu la confiance de la nation, il s'était écrié :

— Eh bien ! je la consulterai.

Sur ces mots, les députés avaient regagné leur projet d'adresse.

La seconde fois, offensé, dans la personne de ses ministres, par un vote qui révélait de nouveau l'intolérance de la majorité, on l'avait entendu se dire à lui-même :

— Cette majorité, je la briserai.

Mais les intentions énergiques que semblaient révéler ces paroles s'étaient promptement affaiblies, puis dissipées. Son esprit n'était pas encore mûr pour cette grande mesure de la dissolution, à laquelle ne songeait aucun de ses conseillers, à l'exception de Decazes, et qu'en tout cas, aucun d'eux n'eût osé lui proposer en ce moment. Il reculait même devant l'hypothèse d'une clôture anticipée de la session, bien que ses ministres voulussent l'entraîner à ce parti, le seul assez efficace pour tirer le gouvernement du péril où le mettaient les caprices et les violences de la Chambre. Toutefois, sur cette question de clôture, ses dispositions ne tardèrent pas à se modifier au spectacle

des conflits qui suivirent le vote de la loi électorale. Cette loi abrogeait, au mépris de la Charte, le renouvellement annuel des députés par cinquième et y substituait le renouvellement intégral tous les cinq ans. Le ministre en avait vainement combattu les dispositions. Puis, de guerre lasse, il les avait laissées passer, espérant que la Chambre des pairs les repousserait. C'est en effet ce qui arriva. Les pairs, à une majorité considérable, votèrent le rejet pur et simple de cette loi.

« On ne pouvait s'attendre à l'espèce de fureur qui s'est emparée des chefs de la majorité en recevant cette nouvelle. Dès le lendemain, M. de Villèle, la Chambre étant formée en comité secret, est monté à la tribune et a proposé à l'Assemblée de faire une adresse au roi pour fixer son attention sur les dangers dont la patrie était menacée par la conduite des ministres et par la résolution que la Chambre des pairs venait de prendre. Cette proposition impudente et inconcevable a été fortement appuyée, et elle devait être développée dans la séance prochaine. Mais, quoique le roi, d'après ce qu'un de ses ministres m'en avait dit, parût décidé à ne point accepter directement l'adresse et à exiger qu'elle fût, suivant l'usage, présentée dans la forme d'une proposition à la Chambre des pairs, qui certainement l'aurait rejetée, on crut cependant devoir entrer de nouveau en composition avec quelques chefs implacables de la majorité pour prévenir une rupture formelle (1). »

Le résultat de cette négociation fut une loi électorale transitoire et transactionnelle, dont la discussion et le vote donnèrent lieu à des scènes scandaleuses et d'autant plus regrettables qu'elles retardaient la discussion du budget.

(1) De Goltz à Hardenberg. — Documents inédits.

« La violation des règles pour éviter les incartades renouvelées contre les ministres, l'offense faite au président (Lainé), qui jouit d'une considération générale et qui a été plus utile à la cause du roi qu'aucun autre Français, enfin le bruit confus qui n'a presque cessé de se faire entendre, ont fait de cette séance un assemblage des choses les plus choquantes (1). »

On doit supposer que ces scènes de violence eurent pour effet de préparer le roi à une clôture prochaine des Chambres, dont ses ministres commençaient à l'entretenir. Cependant, il était lent à se décider, à en croire du moins ce billet de Richelieu à son collègue de la police :

« Je lui ai parlé aussi avec la plus grande force du renvoi de la Chambre qui a paru un peu lui coûter. Mais ayez la bonté de demander à Lainé quelle est la forme, et nous préparerons ce qu'il faudra pour lui faire signer. Ceci n'est plus tenable ; il faut la renvoyer coûte que coûte. »

Deux jours plus tard, le budget étant enfin voté, grâce d'ailleurs aux innombrables concessions des ministres, la résistance du roi faiblit encore. Il comprenait lui aussi que la situation n'était plus tenable. Elle l'était d'autant moins qu'aux multiples causes déjà connues de la fureur que les ultras ne cessaient de manifester venaient s'en ajouter d'autres. Ils connaissaient maintenant la lettre de Wellington, sa visite à Monsieur, celle qu'il avait faite au roi peu de jours avant, au moment de quitter Paris. Ils ne décoléraient pas, exaspérés en outre par l'accueil dur et froid que leur avait fait le souverain lorsqu'ils étaient allés lui présenter la loi élec-

(1) De Goltz à Hardenberg. — Documents inédits.

torale : « Tel est leur délire qu'ils vont jusqu'à souffler le feu de la guerre étrangère et à proclamer hautement que les Bourbons ne pourront se consolider et se populariser qu'en montant à cheval. »

En de telles conditions, la permanence de cette Assemblée intraitable créait un péril incessant pour la paix intérieure et extérieure de la France. Quand Louis XVIII l'eut compris, il n'hésita plus. Sur la proposition de ses ministres, il signa l'ordonnance, en date du 29 avril, qui prononçait la clôture de la session des deux Chambres et fixait au 1^{er} octobre suivant la date de leur réunion.

III

Decazes n'avait pas attendu la clôture de la session des Chambres pour envisager l'hypothèse d'une dissolution. Dès le début des travaux parlementaires, vers la fin de 1815, au spectacle de tant de débats tumultueux et stériles et surtout des intrigues innombrables qui les suscitaient, il y pensait, tout en reconnaissant que l'heure n'était pas venue d'en entretenir ses collègues et le roi. La session étant close, le moment lui parut opportun.

Une note détachée du carnet de la duchesse Decazes, rédigée par elle d'après ses souvenirs et d'après les papiers de son mari, précise en quelles conditions le jeune ministre se jetait dans cette partie aventureuse et difficile.

« Lorsque la Chambre avait été renvoyée, dit la duchesse, les ministres pensaient déjà qu'il serait impossible qu'elle fût convoquée telle qu'elle était. Le duc

de Richelieu désirait le renouvellement d'un cinquième. Mais, comme l'écrivait le roi à M. Decazes, il était décidé à ne pas y consentir (1). Il l'avait promis à Monsieur, qui craignait que le renouvellement d'un cinquième ne changeât la majorité de la Chambre. Monsieur ne prévoyait pas qu'on pût penser à une dissolution. J'ai trouvé peu de lettres du roi relatives à l'ordonnance du 5 septembre, ce qui s'explique par ce que m'a raconté M. Decazes, c'est que bien qu'il eût conçu depuis longtemps la pensée de la dissolution, il n'avait abordé cette question près du roi que dans les premiers jours d'août. Mais, avant, il avait cherché à éclairer le roi sur la véritable situation du pays en lui communiquant les correspondances qui lui arrivaient des départements. »

Pour l'éclairer, et sans l'entretenir du but qu'il poursuivait, il s'accoutuma à lui communiquer l'énorme correspondance que, soit comme ministre de la police, soit à titre privé, il recevait tous les jours et où pouvaient être constatés les menées de l'ultra-royalisme, ses vœux d'avenir, les desseins des députés de ce parti dont la brusque clôture de la session avait exalté l'audace. Le personnel préfectoral nommé par le ministère Talleyrand-Fouché et encore en place était détestable. Il relevait presque exclusivement des ultras. On n'y comptait qu'un très petit nombre de préfets dévoués à la politique ministérielle. Leurs rapports ne dissimulaient pas les périls

(1). « Je vous renvoie vos papiers, mon cher enfant. Le duc de Richelieu m'a proposé, ce soir, au nom de vos collègues, la clôture de la Chambre, qu'en effet le rapport de Germiny rendait nécessaire. J'ai signé l'ordonnance. Mais je ne veux pas profiter de la vacance pour renouveler un cinquième. Tâchez de me répondre que votre duc n'insistera pas sur ce point auprès de moi. Je serais fâché de lui articuler un *non*, et cependant, il faudrait bien le faire. J'ai besoin d'une réponse sur ce point demain, avant cinq heures, sans nuire au courant. » Louis XVIII à Decazes. Documents inédits.

que celle de l'ultra-royalisme faisait courir au pays. Ces rapports passèrent sous les yeux du roi. Il put ainsi se rendre compte de ce qu'il y avait d'irrévérencieux pour sa personne, d'attentatoire à la dignité royale et au prestige de ses ministres, dans l'accueil enthousiaste que recevaient de leurs électeurs, dans les départements du Midi surtout, les membres les plus exagérés de la Chambre. A Toulouse, M. de Villèle et ses collègues avaient été accueillis avec les mêmes honneurs que des souverains. Acclamations, illuminations, leur voiture dételée, remplie de fleurs, traînée par une foule en délire, approbation sans réserve de leur conduite, cris de fureur contre le ministère, rien n'avait manqué à cette entrée triomphale. Ailleurs encore, s'étaient produits des faits analogues.

Decazes, en même temps que ces rapports, faisait connaître au roi les lettres qui lui étaient personnellement adressées, celle des grandes dames de la Cour, dont quelques-unes ont été citées plus haut, celles de ses amis qui lui transmettaient leurs impressions. Parmi celles-ci, il en est une qu'il convient de citer parce qu'elle résume les autres. Elle est signée Maine de Biran. Jadis sous-préfet, l'illustre philosophe était devenu, grâce à Decazes, député de la Dordogne et questeur de la Chambre. Ses conseils s'inspiraient de son dévouement à la personne du ministre et aux doctrines constitutionnelles.

Le 20 juillet 1816, il écrivait de Saint-Sauveur : « Je suis pressé, mon cher ami, de répondre à une question bien importante que vous me faites et qui ne ferait pas le moindre doute pour vous si vous pouviez être ici incognito et si vous entendiez ce qui se dit chaque soir dans nos salons de Saint-Sauveur, de Barèges, etc. Vous me demandez si nous reviendrons plus sages que

nous sommes partis. Nous reviendrons beaucoup plus exaltés et plus fous. Je vois ici deux membres de notre majorité; ils sont les héros du jour. Vous ne vous faites aucune idée de leurs prétentions, de leur ton de supériorité, des assurances qu'ils donnent aux belles dames pour la session prochaine ! Ces messieurs sont honteux, disent-ils, de l'accueil honorable qu'ils reçoivent partout où ils se montrent. Ils n'ont encore rien fait pour mériter ces témoignages de l'estime publique. Mais combien ne sont-ils pas encouragés à s'en rendre plus dignes à la première session ! Il est temps de purger la France, de faire disparaître toutes les traces de la Révolution. La Chambre des députés est appelée à cette grande destination. Elle la remplira, et malheur à tous ceux qui tenteraient de contrarier ou d'entraver sa marche. Voilà un petit échantillon des propos que nous entendons chaque jour, M. Molé et moi, qui sommes seuls du parti de l'opposition à Saint-Sauveur.

« Dans le salon de la duchesse de Rohan, nous avons perdu depuis quelques jours notre chef, l'abbé de Montesquiou, et depuis qu'il n'est plus là pour se défendre, je vous assure qu'on le drapé joliment. Une grande dame disait l'autre jour : *Ce petit abbé n'est qu'une espèce*. Cela vous donne la mesure de notre hauteur. Mon cher ami, je ne sais du tout quels sont les projets des ministres pour la prochaine session. Si vous songez à prouver du moins que vous ne craignez pas de rendre hommage aux principes constitutionnels en arrêtant le renouvellement par cinquième ou s'il est décidé que la Chambre se réunira au 1^{er} octobre telle qu'elle est, vous pouvez vous attendre à la plus fière lutte qu'il y ait jamais eu. Préparez vos armes, et nous n'avons qu'à bien nous tenir.

« Gardez-vous, je vous en conjure, de toute illusion

sur des dispositions plus sages et plus modérées de ceux qui ont pris leur parti dans la dernière session. Soyez assuré qu'ils ont été exaltés outre mesure par leurs salons de province, où ils vont exclusivement consulter ce qu'ils appellent l'opinion publique. Pauvres insensés et aveugles qu'ils sont ! Quelle illusion ne se font-ils pas eux-mêmes sur la véritable opinion même dans les départements du Midi, où le royalisme est le plus exalté ! Tout ce qui n'est pas émigrés ou anciens nobles veut le roi et la Charte. Quel malheur si ces messieurs parviennent à faire croire au peuple que Louis XVIII est le roi des anciens privilèges seulement ! Voilà le plus grand mal que nos émigrés peuvent nous faire ; c'est celui que vous êtes encore à temps de prévenir. Bientôt, peut-être, vous ne le pourrez plus si vous vous endormez dans une folle sécurité. Pensez-y bien !

« Adieu, cher ami, au revoir ; ce sera avant la fin de septembre. Puissé-je vous trouver en garde et me battre à côté de vous avec quelque succès pour le triomphe de la véritable cause royale ! »

Dans la pensée de Decazes, de telles lettres devaient agir sur l'esprit du roi. Mais ce n'est pas seulement le roi qu'il fallait convaincre de la nécessité de la dissolution. Il fallait y rallier aussi le président du Conseil, Richelieu, et le nouveau ministre de l'intérieur, Lainé (1). Quoique persuadés de l'impossibilité de gouverner avec

(1) Il avait été nommé au commencement de mai, en remplacement de Vaublanc, dont les extravagances avaient lassé la patience de ses collègues, et dont Richelieu exigea le renvoi, en menaçant de sa démission si cette satisfaction ne lui était pas accordée. Le roi, qui ne voulait pas perdre son ministre des Affaires étrangères, sacrifia Vaublanc malgré les instances de la duchesse d'Angoulême. Le chancelier Dambray remplaça Barbé-Marbois, à titre provisoire, dit l'ordonnance, comme garde des sceaux et ministre de la Justice.

la Chambre telle qu'elle était composée, ils ne pensaient ni l'un ni l'autre qu'il fût nécessaire de la dissoudre. Selon Lainé, il suffirait pour en modifier l'esprit de réduire le nombre des députés qui la composaient, par l'exclusion de tout ce qui dépassait le total fixé par la Charte (1). Quant à Richelieu, comme on l'a vu, il croyait qu'on la disciplinerait par le renouvellement d'un cinquième. Mais Decazes tenait ces combinaisons pour bâtarde et inefficaces. C'est la dissolution pure et simple qu'il voulait obtenir de ses deux collègues, persuadé que, devant leur accord, le roi céderait.

Il s'adressa d'abord à Richelieu dont il possédait toute la confiance. Après l'avoir conquis, il pourrait s'appuyer sur lui pour conquérir Lainé. Dès ses premières ouvertures, Richelieu se récria. Ses relations, son passé, sa naissance, tout le disposait à ménager le parti royaliste qu'il considérait comme le soutien du trône et à se défier du concours des libéraux. En outre, la conspiration de Grenoble qui venait d'être découverte au moment d'éclater et dont les premiers rapports du général Donadieu avaient exagéré l'importance l'emplissait de sombres pressentiments.

« Qu'est-ce que ces hommes qui se détruisent plutôt que de parler, écrivait-il à Decazes, et ce fanatisme de pillage qui est aussi fort que celui de religion ou de liberté? Quelle absence il suppose de toute loi morale ou religieuse! Est-ce donc là le peuple que nous avons à gouverner? Et la base sur laquelle nous prétendons construire l'édifice social, où est-elle? Je vous assure que cela fait frémir. Cette France serait-elle donc destinée à

(1) Lors des élections de 1815, en juillet, une ordonnance royale en date du 13 suspendit l'article 37 de la Charte et augmenta sensiblement le nombre des députés.

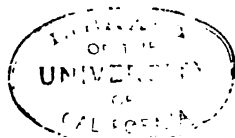
tomber toujours de l'anarchie dans le despotisme militaire et réciproquement, jusqu'à ce que ses enfants s'entr'égorgent pour s'emparer successivement des propriétés les uns des autres? Je suis noir comme le temps, et ce que j'ai découvert hier d'arrière-pensées dans les gens qui se disent nos amis ne me rend pas couleur de rose. Tâchez de vous rétablir. Je prévois que nous aurons besoin de toutes nos forces, non pour réparer la machine, mais pour l'empêcher de se briser entre nos mains. Mille amitiés. »

Quand Richelieu prévoyait de tels dangers, il eût été bien extraordinaire qu'il consentit de gaieté de cœur à frapper des royalistes qui n'avaient péché que par excès de dévouement et qu'il ne désespérait pas de ramener à des idées de modération, de sagesse. Sa première impression fut donc contraire au projet de Decazes. Mais celui-ci ne se découragea pas. Il revint à la charge, insista, tirant parti très à propos des incidents qu'au même moment, faisait naître l'attitude de Monsieur. Cette attitude exaspérait le président du Conseil. Le 6 juillet, dans un entretien avec un diplomate étranger, il confessait que « la personne, les prétentions et la position du prince seraient toujours un obstacle à une marche positive et régulière du gouvernement ».

— Le prince changera souvent d'idées, comme il l'a toujours fait, mais jamais de conduite, et comme ceci est un mal sans remède, il faudra seulement tâcher de lui ôter des forces (1).

Ce raisonnement pouvait tout aussi bien s'appliquer à la Chambre introuvable qu'au comte d'Artois, et il n'était pas moins urgent « d'ôter des forces » à l'ultra-royalisme qu'au prince qui s'en était fait le chef. La dis-

(1) De Goltz à Hardenberg. — Documents inédits.



solution, affirmait Decazes, aurait cet effet. Finalement, le président du Conseil en accepta le plan, entraînant du même coup l'acquiescement de Lainé et successivement celui des autres ministres.

Il ne fut pas aussi facile à Decazes d'avoir raison des répugnances du Roi. La lettre et la note que Louis XVIII remit au ministre de la police le 18 août, en réponse aux propositions qu'il avait reçues de lui, trahissent ses indécisions et ses craintes.

« Vous trouverez ci-joint, mon cher enfant, un griffonage que j'avais commencé ce matin avant de vous voir et que j'ai achevé depuis. Je ne vous en ai pas parlé parce qu'il était encore trop peu avancé et que rien ne tue le peu d'idées que je peux avoir comme de montrer ma pensée non encore développée. Je vous l'envoie sans l'avoir relue parce qu'il pourrait bien se faire, si je la relisais, qu'elle fût jetée au feu sur-le-champ, et je ne veux pas qu'elle ait ce sort. »

Suit cette note écrite tout entière de la main du roi :

« Quand on connaît le danger et qu'on a le temps de se reconnaître, il faut avoir le courage de l'envisager dans toute son étendue, peser les différents partis à prendre, s'arrêter à un et le suivre imperturbablement. Le danger est bien connu, son étendue est facile à mesurer; le temps de la réflexion y est; voyons donc quel parti il faut prendre.

« Il s'en présente trois : 1° réduire la Chambre au nombre prescrit par la Charte; 2° la dissoudre avant l'époque fixée pour sa réunion; 3° recevoir le combat et se conduire à l'égard de la Chambre selon qu'elle se conduira elle-même.

« Le premier de ces partis offre une chance favorable,

car il est certain que moins une assemblée est nombreuse, plus il est facile de la conduire. Mais l'exécution présente plusieurs difficultés. Elle peut se faire de deux manières, soit en disant tout simplement : *car tel est notre bon plaisir*, soit en déduisant les raisons qui y déterminent. La première rentre tellement dans l'arbitraire qu'on ne peut y songer. Il faudrait donc en revenir à la seconde, et alors dire qu'on a voulu faire un essai et sous-entendre qu'on ne s'en est pas bien trouvé. Il y a là dedans encore de l'arbitraire et l'aveu à la fois dur à faire pour un gouvernement et dur à entendre pour la Chambre qu'on est sorti des bornes de la constitution et qu'on y est rentré. Mais, si l'autorité royale a excédé ces bornes par l'ordonnance du 13 juillet, la Chambre est illégalement convoquée, et toutes les lois qui en sont sorties, quoique revêtues d'une sanction légale, n'en sont pas moins frappées d'un vice radical de nullité. Ainsi, plus d'impôts, plus d'arrestations, plus de cours prévôtales ; le divorce est remis en vigueur, etc., etc. Je ne parlerai pas ici des difficultés dans l'exécution ; elles sont cependant bien grandes. Mais, quand on pêche par le principe, il est inutile d'en attaquer les conséquences.

« Le second parti, celui de dissoudre la Chambre avant l'époque de sa réunion, serait bien commode. On pourrait alors, sans en dire les motifs, annuler tout simplement les ordonnances de juillet en ce qui concerne le nombre et l'âge des députés, laisser subsister l'article qui autorise le projet et adjoindre un certain nombre de membres aux collèges électoraux, et, en prenant bien ses mesures, s'assurer de la majorité pour la future Chambre. Voilà le beau côté, voyons le revers de la médaille. La plus grande faute qu'un gouvernement puisse faire, c'est

de se montrer inconséquent. Or, qu'y a-t-il qui le soit plus que d'avoir laissé subsister la Chambre lorsqu'on avait à s'en plaindre et à la dissoudre lorsqu'elle n'est encore *nec beneficio nec injuria cognita*? Mais, dira-t-on, on sait quelles sont les dispositions de la majorité. Qui vous l'a dit? Où en avez-vous la preuve acquise, claire, incontestable? Pouvez-vous la produire? Non. Mais toutes les certitudes morales du monde ne sont rien aux yeux du public. Bien loin de là; les meneurs de la majorité ne manqueraient pas de dire : — Nous arrivions avec les meilleures dispositions pacifiques. Sans doute, nous n'étions pas sur tous les points d'accord avec le ministère. Mais il était facile de s'entendre, et tout allait se réconcilier.

« Tandis qu'ils tiendront ce langage patelin qui les rendra intéressants, leurs affidés dans toutes les classes gloseront sur ce texte. Ils seront crus parce que ces choses-là n'ont pas besoin de preuves, et la majorité, dans les collèges électoraux, ne sera pas si facile à obtenir qu'on peut l'imaginer. Ce danger est grand, c'est le moindre de la mesure, et il suffit de dire qu'on se propose, non plus d'attaquer les opérations des ministres, mais d'accuser leurs personnes. Peut-être n'est-ce qu'un vain bruit. Mais, dans le cas d'une dissolution actuelle, ce bruit s'accréditerait. On dirait, on croirait que les ministres n'ont dissous la Chambre que pour éviter cette accusation sous laquelle leur conscience les avertissait qu'ils tomberaient. Que répondre à cela? Comment démontrer la fausseté d'un bruit qu'une mesure extraordinaire, il faut le dire, rendrait au moins croyable si ce n'est vraisemblable? D'un côté, quelle gloire, quelle certitude de réélection pour ceux qu'on représenterait comme victimes de leur zèle et de la crainte fondée de leurs antago-

nistes ! De l'autre, quel discrédit ! Combien peu d'hommes — je crois peut-être en connaître un — sauraient

A l'univers séduit, opposer leur estime !

« J'en ai dit assez sur ce sujet ; je ne m'étendrai pas davantage.

« Le troisième parti, celui de recevoir le combat, n'offre rien de consolant. Mais voyons ce qui peut arriver. La Chambre a deux moyens de nuire au ministère : une accusation directe ou des chicanes, des tergiversations comme cet hiver. Plût à Dieu qu'elle choisisse le premier ! le succès n'en serait pas douteux, et un ministère sorti avec gloire de cette lutte deviendrait invulnérable. Quant au second, on peut d'abord y remédier par une ordonnance qui remette en vigueur le règlement sur les amendements ; ensuite, si une opposition constante fait voir qu'on n'attaque les choses qu'en haine des hommes, alors, on recourra au moyen constitutionnel de la dissolution. Ce n'est point une punition, il faut bien se garder de lui donner ce caractère. C'est le roi qui, se croyant bien servi par ses ministres tandis que la Chambre croit le contraire, veut consulter la nation sur ce point important. En prenant ce parti, il faut faire connaître qu'on ne craint nullement l'accusation...

« Pour me résumer, ces trois partis ont des inconvénients, même des dangers. Rappelons-nous cette maxime qui se trouve dans Machiavel : *On ne sort pas du péril sans péril*. Choisissons celui de l'honneur. *Dixi.* »

Il est aisé de voir qu'au moment où il rédigeait cette note, le roi ne reculait pas devant l'idée de tenter encore avec la Chambre une épreuve nouvelle et que le parti qui consistait « à recevoir le combat » lui semblait le

moins mauvais. Mais Decazes répliqua par une argumentation fougueuse et péremptoire.

« Il est nécessaire de dissoudre la Chambre, disait-il, car, avec elle, il n'y a pas de budget possible, pas d'esprit de stabilité, pas de possibilité de ramener la confiance au dedans et au dehors, d'établir le crédit, de faire reprendre à la France son rang parmi les nations, de l'affranchir du joug de l'étranger et de la honte des tributs. Rien de tout cela ne peut exister que par la réunion de tous les efforts, l'ensemble de toutes les volontés, l'influence de l'esprit national, dirigé par un gouvernement fort. Il est impossible de gouverner avec une Chambre qui insulte et humilie tout ce que la France a de soldats, tout ce que la gloire nationale a de vétérans, qui, en inquiétant les existences, en attaquant tous les intérêts, en exaspérant tous les esprits, rend nécessaire une compression sans terme. »

Après cette affirmation, Decazes s'appliquait à réfuter les objections qui lui avaient été faites et dont la note royale n'était plus d'ailleurs qu'un écho très affaibli. Le roi se croyait encore obligé à attendre de nouvelles preuves du mauvais vouloir de la Chambre.

« De nouvelles preuves ! écrivait Decazes. N'en trouve-t-on pas d'irrécusables dans la nature des choses et dans les faits sans nombre qui se sont passés depuis la dernière session et qui arrivent tous les jours à la connaissance de Votre Majesté ; lorsqu'on me dit à moi-même qu'il faut une guerre civile et que le sang de cinq cent mille hommes coule sous le drapeau blanc ; lorsque Blondel-Daubers, beau-frère du chancelier de Monsieur, raconte en pleine chambre de la Cour de cassation que leur but est de détruire la Charte, de rentrer dans leurs biens, et qu'ils y rentreront bientôt ; lorsqu'un autre officier de

Son Altesse Royale, Armand de Polignac, n'a pas craint de soutenir chez moi et publiquement que la France ne veut pas de la Charte ; lorsque Votre Majesté voit M. de Villele plus adroit, non plus sage, aborder aussi franchement la question de rendre les biens nationaux ou leur valeur aux dépens des acquéreurs ? Attendre de nouveaux torts ! Ils n'en ont eu que trop. Ils n'ont déjà que trop élevé de ressentiments, excité de haines, alarmé d'intérêts !... Nous devons plutôt songer à faire oublier et à réparer les torts qu'ils ont eus qu'à les laisser les accroître. Il faut que Votre Majesté me permette de le lui dire, parce que c'est la vérité et parce que votre indulgence et votre bonté, qui sont inépuisables, ont pu vous le dissimuler, la masse du peuple et aussi les gens sages voient en eux des nobles qui veulent rentrer dans leurs biens. »

En dépit de ces démonstrations vigoureuses, Decazes pouvait craindre que le roi ne se décidât pas encore à prononcer la dissolution. Aussi n'hésitait-il pas à lui faire prévoir, le cas échéant, la démission du cabinet. Il est au moins douteux qu'il fût assuré déjà de l'assentiment de tous ses collègues. Mais celui de Richelieu, de Lainé, du duc de Feltre, ministre de la Guerre, et du ministre des Finances, Corvetto, lui suffisait. En leur nom comme au sien, il pouvait ajouter, certain de n'être pas désavoué :

« Les ministres et ceux qui s'en tiennent aux mêmes principes ne sauraient suivre le même système de conduite que pendant la dernière session, alors que tout espoir de conciliation et de réunion n'était pas perdu et qu'il n'y avait encore ni ligne assurée, ni expérience faite. Ils ont dû tenir tête à l'orage, pliant pour ne pas rompre, souvent laissant passer le torrent, se contentant

d'amortir sa fougue, quelquefois sacrifier le principe ou le défendre faiblement pour adoucir l'application et gagner en fait ce que l'on perdait en droit. Mais ce qui était politique alors serait faiblesse et incurie coupable aujourd'hui. Les ministres du roi ne sauraient suivre cette marche sans manquer à leurs devoirs, sans trahir la confiance du roi. »

Cette fois, la conviction de Louis XVIII fut entamée. Il l'avouait en répondant à cette note. « Vous pensez bien que je la garde. Je l'ai déjà lue avec beaucoup d'attention ; je la relirai. Elle a, je ne vous le cache point, ébranlé mon opinion, sans cependant la déterminer. Vous allez reparler de l'affaire aujourd'hui au Conseil. Elle sera rapportée demain, et je désire qu'en ma présence, chacun développe sa pensée, car il ne s'agit pas pour moi de suivre l'avis de mes ministres, fût-il unanime, mais de prendre une des plus grandes résolutions que je serai peut-être jamais dans le cas de prendre. Il est ensuite très probable — ceci s'adresse à vous seul — que je ne prendrai vos avis qu'*ad referendum*. La matière mérite assez de méditation, et pour cela il n'y a point d'inconvénients. Si je me décide à soutenir le combat, cela est égal ; si, au contraire, je prends le parti de dissoudre la Chambre, il est indifférent que la nouvelle s'ouvre huit jours plus tôt, huit jours plus tard. »

Quoique cette lettre fit espérer aux ministres un prompt dénouement, il ne leur convenait pas de laisser au roi le temps de subir des influences contraires. Unis et ancrés dans leur résolution, ils se décidèrent à frapper un coup décisif dans le Conseil du 20. Devant leurs respectueuses exigences, le roi céda, au moins sur le principe, sinon sur la date ; mais ce ne fut pas sans peine, ainsi qu'en fait foi ce billet que lui adressait

Decazes dans la matinée du lendemain : « Je suis triste et malheureux parce que j'ai vu que j'affligeais Votre Majesté et qu'elle était douloureusement affectée du parti que nous croyons devoir lui proposer. Le sentiment et l'entière conviction que je remplissais un devoir impérieux et que je l'afflige pour la servir, pour la sauver, et avec elle sa famille et la patrie, me font surmonter tout ce que cette position a de déchirant pour mon cœur, mais ne m'empêchent pas d'être profondément malheureux (1). »

Dès le lendemain, en présence du roi, maintenant résigné et résolu, le débat s'engagea sur les termes de l'ordonnance de dissolution et sur les conditions en lesquelles il serait procédé à des élections nouvelles. Il occupa quatre longues séances. Le rescrit royal ne fut signé que dans la soirée du 5 septembre. Préalablement à cette longue délibération, Louis XVIII avait exigé de ses ministres le formel engagement de n'en trahir le secret sous aucun prétexte ni vis-à-vis de qui que ce fût. Le secret fut si bien gardé que le même soir, le comte de Goltz, dans un rapport à sa cour, disait tenir de Decazes que la dissolution n'aurait pas lieu.

« Ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Altesse, dans mon dernier rapport, relativement à la prochaine session des Chambres, m'a été pleinement confirmé par un entretien que j'ai eu hier soir à ce sujet avec le ministre de la police. D'après ce qu'il m'a dit, la convocation des Chambres sera retardée, et l'on veut voir d'abord quelle sera la marche de la Chambre des députés dans

(1) Cette lettre, en date du 21 août, démontre l'erreur commise par M. Guizot dans ses Mémoires, lorsqu'il a placé à la date du 14 le consentement du roi.

cette session, avant de se décider à prendre une grande mesure à leur égard.

« Mon avis personnel est que les exagérés seront tout aussi violents qu'ils l'étaient, qu'ils ne perdront surtout pas de vue leur dessein de provoquer le plus tôt possible un changement de ministère, qu'ils opposeront les plus grandes difficultés à la confection du budget dans les principes du ministère actuel, et que l'on aurait, par conséquent, beaucoup mieux fait de procéder dans l'intervalle d'une session à l'autre à sa dissolution et à son renouvellement intégral, que je crois être le seul moyen de salut pour la monarchie française.

« Mais le comte Decazes a l'air de croire que cette Chambre sera plus sage et plus modérée qu'elle ne l'a été. Il fonde son espoir pour la session prochaine sur l'expérience que le roi a faite dans la dernière session, en se convainquant que la plupart des individus qui prétendent être exclusivement bons et fidèles royalistes, ne poursuivent que leur intérêt personnel; sur son inébranlable résolution de dissoudre la Chambre à la moindre faute qu'elle fera; sur l'unité du ministère et la popularité dont il jouit par les principes qu'il professe, et enfin sur l'intention manifestée par le duc d'Angoulême et le duc de Berry, de régler leur conduite d'après ces mêmes principes.

« Ce langage eut lieu de m'étonner. Je ne lui trouvai point un ton de confiance ni de franchise. J'observai au comte Decazes qu'il serait très difficile et peut-être même impossible de dissoudre la Chambre des députés lorsque la session serait ouverte et au milieu des discussions sur le budget. Il me répondit simplement qu'une dissolution de la Chambre motivée par sa marche contraire à l'opinion publique donnerait assez de force au

roi pour trouver les moyens de faire face aux besoins de l'État et permettre la convocation d'une nouvelle Chambre, en faisant un appel à la nation.

« Il ajouta que celle-ci prouverait tous les jours davantage combien elle était attachée à la personne de son souverain ; que malgré tout ce que la France avait souffert ; les impôts reentraient même, dans les départements les plus dévastés, avec une étonnante facilité, qu'ils rapporteraient cette année la somme prodigieuse de sept cents millions, qu'ils en rapporteraient davantage l'année prochaine, qu'il serait par conséquent tout aussi facile de tirer la France de son embarras de finances que de la gouverner, si les exagérés n'y mettaient des obstacles toujours croissants.

« Ainsi en admettant la sincérité du langage que m'a tenu le comte Decazes, la Chambre serait seulement retardée dans sa convocation et rentrerait en novembre ou en décembre, avec l'intégrité des membres qui la composent. C'est ce qu'on appelle gagner du temps, et, assurément, ce n'est pas remédier au mal. Peut-être les ministres regardent-ils cela comme une espèce de succès ; à mon avis, ce n'est que le triomphe du parti des exagérés. »

Le lendemain du jour où ce rapport avait été expédié à Berlin, l'ordonnance était publiée et de Goltz, dans un nouveau message à sa cour, se hâtait de rectifier la fausse nouvelle qu'il tenait de Decazes et qu'il n'avait transmise qu'à contre-cœur, presque sans y croire.

« M. Decazes, lorsqu'il me parla, la veille, de l'essai qu'on allait faire encore avec la dernière Chambre, me trompait ainsi que mes autres collègues. On n'était peut-être pas bien sûr encore des dispositions du roi pour le lendemain, car il paraît constant que ce n'est que le jeudi 5, et non la veille, jour du conseil, que Sa Majesté s'est dé-

Mais il sera toujours difficile en France d'empêcher que la balance ne penche trop ou du côté des ultra-royalistes ou de celui des Jacobins. Cependant, d'après l'opinion de plusieurs personnes d'un jugement éclairé, il y a encore beaucoup plus à craindre de la part des ultras que de celle des révolutionnaires. Au surplus, il est probable que les ministres conquerront une majorité suffisante dans cette Assemblée pour ne plus se voir dans la situation fâcheuse où ils étaient dans la dernière session. »

Lord Lowthers, premier lord de la Trésorerie à Londres, ami de Decazes, lui mandait : « Permettez-moi, Monseigneur, de vous exprimer la satisfaction universelle qu'on éprouve de la dissolution de la Chambre des députés. La violence des ultras avait alarmé tous ceux qui désirent des succès à votre gouvernement. Cette mesure a augmenté partout la confiance... Cette fermeté et cette décision des conseils de Louis XVIII ne fera qu'augmenter de plus en plus la popularité de ceux qui les dirigent, et je me réjouis que vous ayez eu grande part de cette opération courageuse. C'est le vœu de tous les honnêtes gens de voir nos deux pays cimenter la paix et l'amitié qui existent en ce moment entre nous. »

Puis c'est Metternich qui félicite Decazes en termes moins affectueux, mais non moins significatifs : « Nous avons lu ici avec un grand intérêt l'ordonnance du roi du 5 septembre et nous aimons à nous flatter que cette mesure contribuera puissamment à affermir son autorité et à contenir les partis. L'intérêt de tous est, il me semble, de se réunir franchement autour du souverain et de la Charte constitutionnelle. »

Enfin, le duc de Richelieu, qui, après la publication de l'ordonnance, était allé passer quelques jours au châ-

teau de Courteille en Normandie, où habitait sa femme, écrivait à Decazes : « La même irritation des salons de Paris gagne aussi la province. Les petites villes de ces environs ont fait de grands progrès dans ce genre depuis trois mois. La mesure de la dissolution de la Chambre y a été jugée selon les passions. Mais les neuf dixièmes l'ont approuvée. Les élections ici et dans l'Orne seront bonnes. »

CHAPITRE IV

INTRIGUES DES ADVERSAIRES DE DECAZES, 1816-1817.

- I. — Irritation de Chateaubriand après la dissolution de la Chambre. — Ses attaques antérieures. — *La Monarchie selon la Charte*. — Un post-scriptum perfide. — Vaine démarche du chancelier Dambray. — Refus du roi de recourir à l'intermédiaire du duc d'Angoulême. — Récit du comte de Goltz. — Le roi blâme la saisie. — Opinion analogue de Richelieu. — Chateaubriand rayé de la liste des ministres d'État. — Il vend sa bibliothèque et la Vallée aux Loups. — Les amis de Chateaubriand cherchent vainement à l'éloigner de la politique. — Vivacité de son opposition.
- II. — Talleyrand inconsolable de n'être plus ministre. — Ses propos contre Richelieu, Decazes et Pozzo di Borgo. — Séjour à Valençay. — Retour à Paris. — Mme de Staël patriote. — Sa rencontre avec Talleyrand. — Menées de celui-ci. — Attitude équivoque de Canning. — Un scandale à l'ambassade d'Angleterre. — Talleyrand éloigné de la cour. — Une lettre de Metternich. — Les ultras et le comte de Blacas. — Arrivée de celui-ci. — Son entrevue avec le roi. — Émotion causée par son retour.
- III. — Inquiétudes du corps diplomatique. — Singuliers propos de Blacas. — Richelieu demande au roi de renvoyer à Rome son ancien favori. — Hésitations de Louis XVIII. — Blacas affecte d'avoir reconquis son ancienne influence. — Ce qu'il avait fait à Rome pour le Concordat. — Opposition de Decazes à ce traité tel qu'il est rédigé. — Discussion avec ses collègues. — Il obtient les modifications qu'il a demandées. — Départ immédiat de Blacas exigé par Richelieu. — Blacas quitte Paris pour retourner à Rome. — Rapport d'agent secret. — La défaite de Blacas définitive.

I

Vers le milieu de l'année 1816, l'irritation de Chateaubriand contre le ministère Richelieu-Decazes ne

faisait plus mystère pour personne dans la société politique de Paris ni dans les chancelleries européennes. La Restauration l'avait fait pair de France, revêtu de la dignité d'ailleurs toute platonique de ministre d'État, mais sans autre avantage que le traitement de 24,000 francs qu'elle rapportait. Il ne considérait pas que ses services et son dévouement à la légitimité eussent été payés à leur prix. Exaspéré par son impuissance à remplir un rôle dirigeant et de n'avoir pu obtenir même une ambassade au second retour des Bourbons, il se tenait pour victime d'une iniquité. Sous l'empire de ses ressentiments, il s'était jeté peu à peu dans le parti des ultras. Bien que ne partageant pas toutes leurs idées, il avait fini par s'associer à toutes leurs revendications comme à toutes leurs plaintes.

Ce n'est pas le roi qu'il accusait d'ingratitude. La personne royale, au moins en apparence, ne lui inspirait que du respect. Son intérêt lui commandait au surplus de la respecter. Il ne désespérait pas, malgré tout, d'être un jour ministre secrétaire d'État, et n'aurait pu le devenir s'il avait offensé Louis XVIII. Il s'attachait donc, dans ses attaques contre les ministres, à ne jamais le confondre avec eux, à le représenter seulement comme victime de leur astuce et comme subissant leur volonté, raisonnement aussi malhabile qu'il était peu fondé et qui froissait vivement le roi, à qui déplaisait par-dessus tout la singulière accusation d'être prisonnier aux mains de Richelieu et de Decazes.

C'est en ces circonstances qu'à la date du 5 septembre, ces deux hommes d'État obtinrent de la raison et de la sagesse de Louis XVIII l'ordonnance qui prononçait la dissolution de la Chambre introuvable. Cet événement tomba sur les espérances de Chateau-

briand comme un seau d'eau sur un brasier. Quelques jours plus tard, le comte de Goltz, envoyé de Prusse à Paris, faisant part à sa cour de l'effet produit sur l'illustre écrivain par la dissolution de la Chambre des députés et par l'écrasement des ultras qui en était la conséquence, s'exprimait en ces termes :

« M. de Chateaubriand, qui croyait déjà que la place de ministre secrétaire d'État ne pourrait lui manquer, n'a pas moins été que MM. de Bruges, de Maillé, de Polignac, déconcerté de cette nouvelle. Néanmoins, il fait, m'assure-t-on, bonne contenance. Je sais de bonne part que son ouvrage est très violent contre les ministres et qu'il est plus que jamais décidé à le publier, malgré les vives et imposantes représentations qui lui ont été faites. Tout le parti des exagérés attend avec impatience cette publication. »

L'ouvrage auquel le diplomate prussien faisait allusion était le fameux livre *la Monarchie selon la Charte*. Chateaubriand y travaillait depuis déjà plusieurs semaines, avec la prétention d'y exposer en leur pureté les véritables principes parlementaires et de les défendre avec plus de hardiesse et par d'autres raisons que ceux qui s'en étaient déjà fait les avocats. Tel qu'il l'avait conçu et écrit, ce livre n'était autre chose qu'une attaque à fond contre le ministère. Il allait être publié, quand la dissolution avait éclaté sur les ultras, déjoué leurs calculs, brisé leurs espérances et déchaîné leurs fureurs.

S'abandonnant à son emportement et cherchant à donner à son œuvre le caractère d'une protestation contre l'ordonnance royale, en supposant celle-ci arrachée à la faiblesse du roi par la duplicité de ses ministres, Chateaubriand s'était laissé aller à mettre à son livre un post-scriptum dans lequel il critiquait en des formes hau-

taines et malveillantes l'acte de délivrance par lequel le roi venait de prouver qu'appelé à prononcer entre les ultras et ses ministres, c'est pour ceux-ci qu'il prenait résolument parti. Dans ce post-scriptum, où l'auteur semblait avoir condensé toutes les ressources de son esprit et toute la magie de son talent pour en faire un chef-d'œuvre de perfidie, on lisait entre autres passages celui-ci, dont le roi devait être vivement blessé :

« Et que veut d'ailleurs le roi? S'il était permis de pénétrer dans les secrets de sa haute sagesse, ne pourrait-on pas présumer qu'en laissant constitutionnellement toute liberté d'action et d'opinion à ses ministres *responsables*, il a porté ses regards plus loin qu'eux? On a souvent admiré, dans les affaires les plus difficiles, la perspicacité de ses vues et la profondeur de ses pensées. Il a peut-être jugé que la France satisfaite lui renverrait ces mêmes députés dont il était si satisfait; que l'on aurait une Chambre nouvelle aussi royaliste que la dernière, bien que convoquée sur d'autres principes, et qu'alors il n'y aurait plus moyen de nier la véritable opinion de la France. »

En même temps que ce complément de l'ouvrage prêt à paraître était envoyé à l'imprimerie, Chateaubriand, qui en avait préalablement donné lecture à un grand nombre de ses amis, pairs de France ou députés, laissait plusieurs d'entre eux en prendre des copies qui furent colportées, de telle sorte qu'avant la mise en vente, on put pressentir le retentissement que ne manquerait pas d'avoir le nouveau livre et l'influence qu'il exercerait sur l'opinion.

Averti par son ministre de la police, Louis XVIII recourut au chancelier Dambray, président de la Chambre des pairs et ministre de la Justice, qui entretenait avec l'auteur des rapports d'amitié, pour l'inviter

à renoncer à cette publication dans l'intérêt même de la couronne et de l'État, et pour lui faire connaître qu'il ne pourrait que se repentir de ne pas tenir compte des désirs du roi. Quoique comminatoire dans le fond, la démarche fut faite avec la grâce, le tact, la courtoisie qu'y pouvait mettre un homme d'ancien régime, tel que le chancelier, et on ne comprendrait guère comment ni pourquoi elle n'aboutit pas, si l'on ne savait à quelles extrémités pouvait être poussé Chateaubriand par son incommensurable orgueil, son souci de dignité et plus encore par la très haute idée qu'il se faisait des droits, de l'écrivain. Il opposa donc un refus au désir qui lui était exprimé.

Decazes, cependant, persistait dans son espoir de conjurer le coup. Il conseilla au roi de dépêcher à l'intraitable auteur le duc d'Angoulême. Sans doute, en présence du prince, Chateaubriand n'oserait persévérer dans son refus. Mais le roi, dans l'intervalle, avait parcouru le livre non encore publié. Profondément irrité par l'accusation implicitement dirigée contre lui d'avoir trompé tout à la fois ses ministres et ses sujets en jouant une indigne comédie, il écarta l'avis que lui donnait Decazes. Il le lui déclara par cette lettre, écrite quelques instants avant la mise en vente, où se trahissent une froide colère et une implacable résolution :

« Je crois qu'il s'est fait un grand changement en moi. Je n'ai presque éprouvé qu'un sentiment de mépris en lisant le Chateaubriand. Vous inclinez à croire que je pourrais en arrêter le scandale par l'intermédiaire de mon neveu, soit par une défense formelle. Mais le premier moyen sera une négociation, ce qui semblerait au-dessous de ma dignité et de la qualité du négociateur. J'ai employé mon neveu à arrêter l'armée espagnole ; je

ne l'emploierai pas à arrêter la publication d'un libelle. J'ai été plus loin que le second moyen; j'ai employé la menace. Si on la brave, le scandale sera grand. Mais la punition sera exemplaire. »

Au moment où ce billet familial parvenait à Decazes, — c'était le 18 septembre, — il apprenait que l'imprimeur Le Normant, sans avoir même pris soin de faire le dépôt conformément à la loi, avait expédié en province plusieurs centaines d'exemplaires et en vendait dans ses ateliers. On faisait la partie trop belle au jeune ministre pour qu'il hésitât à s'y jeter, alors qu'on mettait la loi de son côté. Excité par le sentiment de son droit et par les propos de son souverain, il prit sur lui sans consulter Richelieu absent ni aucun de ses collègues d'envoyer au procureur général Bellart l'ordre de procéder sur l'heure à la saisie. Cet épisode de l'histoire de la Restauration a été si souvent raconté que nous eussions été contraint de reproduire ici une des nombreuses versions qui en ont été publiées, si nous n'avions eu la bonne fortune d'en trouver une inédite dans les rapports du comte de Goltz, le ministre de Prusse. Voici comment, le 22 septembre, il narrait l'incident au chancelier prince de Hardenberg :

« La mine que M. de Chateaubriand avait préparée pour renverser le ministère a sauté, mais elle n'a pu produire l'effet qu'il en attendait, ainsi que tout le parti des ultra-royalistes. Je m'empresse de transmettre à Votre Altesse son ouvrage intitulé *De la Monarchie selon la Charte*. Après y avoir ajouté, à cause de l'ordonnance du 5 de ce mois, la préface et le post-scriptum, il engagea son imprimeur Le Normant à le publier le plus promptement possible et commença d'abord à en envoyer huit cent dix exemplaires, dans les provinces.

« Comme les lois françaises relatives à la liberté de la presse ne sont que répressives, l'impression de cet ouvrage ne peut être empêchée. Mais l'imprimeur n'ayant point rempli les conditions exigées par les articles 14 et 15 de la loi du 21 octobre 1814, portant qu'il y aurait lieu à saisie et séquestre d'un ouvrage, s'il est mis en vente avant que l'imprimeur en ait déposé le nombre prescrit de volumes, M. Decazes a profité habilement de cette circonstance pour faire saisir et apposer les scellés aux planches de celui-ci presque immédiatement après que l'impression en fut achevée.

« Le sieur Le Normant en fit informer de suite le vicomte de Chateaubriand, et celui-ci se rendit aussitôt, revêtu de son costume de pair de France, à l'imprimerie, où il trouva un commissaire de police. Il lui déclara qu'il venait défendre sa propriété et ne céderait qu'à la force. Ensuite, se tournant vers les ouvriers, il s'écria : « Vive la liberté ! Vive le roi quand même ! » Ce cri fut répété par tous les ouvriers, qui furent sur le point de se mettre en état de révolte. Le commissaire de police se vit obligé alors d'aller chercher des gendarmes, à l'aide desquels il parvint à exécuter les ordres qui lui avaient été donnés.

« Cette conduite inconcevable du vicomte de Chateaubriand, le jour fâcheux dans lequel il a placé le roi par l'induction que l'on doit être porté à tirer du post-scriptum de son ouvrage, et enfin la certitude que si le souverain n'en manifestait pas hautement son mécontentement, le parti des royalistes exagérés s'efforceraient de faire croire qu'il en est secrètement appuyé, devaient naturellement décider le roi à rayer M. de Chateaubriand, par l'ordonnance insérée dans *le Moniteur* d'hier, de la liste des ministres d'Etat.

« On ne peut disconvenir qu'il y ait dans l'ouvrage en question de bonnes choses qui, cependant, ont été déjà dites par beaucoup d'autres. Mais certains chapitres, et surtout le post-scriptum, prouvent assez clairement le but personnel de l'auteur, et tout homme impartial conviendra que la tendance générale de l'ouvrage n'est ni propre à calmer les esprits ni basée sur l'état actuel des choses et sur les dispositions de la majorité des Français.

« Si la dernière Chambre des députés, au lieu d'inspirer par son exagération des craintes à la masse active du peuple, avait montré seulement un peu de modération, tout aurait pu aller passablement bien en France; le roi n'aurait point été obligé d'agir contre ceux qui prétendaient être les véritables royalistes; même, ils auraient eu bien plus de chances avantageuses pour leurs intérêts personnels, et leur attachement à la cause de la monarchie légitime aurait servi à renforcer le gouvernement. L'ouvrage de M. de Chateaubriand, écrit dans ce sens de modération, aurait pu produire beaucoup de bien. Tel qu'il est, il ne pouvait que réveiller de nouveau toutes les passions.

« Une assez grande quantité d'exemplaires de ce livre étaient déjà vendus à Paris ou partis pour les provinces au moment de la saisie. Il paraît au reste que cette circonstance jointe à celle que l'ouvrage, ayant plus de trois cents pages, ne pourrait être confisqué que par le jugement d'un tribunal, et qu'il ne semble d'ailleurs pas pouvoir être placé dans la catégorie de ceux dont les auteurs sont condamnables décidera le gouvernement à en autoriser la vente après avoir fait payer à l'imprimeur l'amende de mille francs. S'il en est ainsi, on aurait bien mieux fait de ne pas donner trop d'importance à cet écrit par la saisie momentanée qui a eu lieu et en lais-

sant paraître une seconde édition, ce qui découvre la faiblesse du ministère. »

Ce que de Goltz ne dit pas, c'est qu'à l'issue de la scène tumultueuse qu'il décrit, Chateaubriand courut au ministère de la police pour protester, et que, n'ayant pas trouvé Decazes, il lui écrivit à cet effet ainsi qu'au chancelier Dambray. Les deux ministres répliquèrent, chacun de son côté, en opposant à la qualité de pair de France qu'invoquait Chateaubriand la légalité de la saisie et le principe que nul n'est au-dessus des lois. C'est à cette correspondance que le roi fait allusion dans la lettre qui suit et qu'il envoyait le lendemain matin à Decazes. On verra que sur l'opportunité de la mesure prise, il pensait comme le comte de Goltz, qu'il eût mieux valu n'y pas recourir.

« Votre lettre est très bien, mon cher enfant ; je suis très satisfait de celle du chancelier. J'espère cependant qu'il n'y a pas dans l'original les fautes que j'ai marquées au crayon sur la copie, la première surtout, qui dénaturait le sens de la citation. Vous seriez-vous flatté d'arrêter entièrement la publication de l'ouvrage de Chateaubriand ? Illusion. Je vais vous en démontrer l'impossibilité. Un auteur qui n'attend pas comme Collet pour dîner le succès d'un sonnet commence toujours par prélever certaine quantité d'exemplaires destinés à des puissances, à des amis, à des protecteurs ; ensuite, l'ouvrage est mis en vente. Cela devait arriver dans cette occasion, et cela est arrivé, je n'en doute pas, et par cette raison, je crois que si vous m'aviez consulté avant d'ordonner la saisie, je l'aurais déconseillée.

« Ce n'est pas que ce ne fût une mesure très légale, que l'Évangile même, publié de la sorte, ne fût saisissable. Je le dirai à quiconque m'en parlera, fût-ce au

duc de Berry ou à Lainé. Mais, à vous seul, j'aurais dit hier au soir, si j'en avais eu le temps, et je dis aujourd'hui qu'on ne verra pas la chose ainsi dans le monde, qu'on regardera tout au plus la faute de l'imprimeur comme un prétexte, et que je crains que le poison qu'il renferme n'en germe que davantage, à cause de la faveur qu'un vernis de persécution donne toujours aux hommes et aux choses. J'aurais fort bien pu me dispenser de dire tout cela puisqu'à présent ce qui est fait est fait. Mais l'amitié me reprocherait de ne pas penser tout haut. Espérons que le remède guérira le mal. »

L'avis du roi fut aussi celui du duc de Richelieu ; il regretta la saisie. Du château de Courteille en Normandie, où il prenait un peu de repos, il mandait à Decazes :

« Je suis fâché que le procureur général ait attaqué l'ouvrage de M. de Chateaubriand. Il me semble que nous étions convenus du contraire. A quoi cela nous mènera-t-il ? A aigrir et envenimer encore, à dessiner plus vivement les partis et préparer une querelle à la Chambre des pairs pour l'ouverture de la session. Si nos antagonistes sont fous, ce serait à nous d'être sages. Nous sommes forts de la volonté du roi, de l'immense majorité de la nation ; il ne doit pas nous être difficile d'être généreux. Je voudrais que nous cherchions à éteindre l'incendie plutôt que d'y jeter des matières combustibles. Nous donnons vraiment un étrange spectacle à l'Europe. A peine sorties de ses griffes et ayant encore l'épée de Damoclès suspendue sur nos têtes, nous sommes prêts à nous déchirer ! »

Sages, mais tardives raisons. Le mal était fait ; il n'y avait plus possibilité de le réparer. D'ailleurs, Decazes n'admettait pas qu'il eût été plus habile de laisser passer l'ouvrage sans demander compte à l'imprimeur de la

violation de la loi. C'eût été favoriser le plan de Chateaubriand et donner crédit à cette idée qu'en prononçant la dissolution de la Chambre introuvable, le roi avait subi la volonté de ses ministres, mais qu'en réalité, il était de cœur avec les ultras. Quant à Louis XVIII, quelle qu'eût été son opinion, il n'entendait ni fausser compagnie à son ministre ni le désavouer.

« Je crois très nécessaire que vous voyiez le duc d'Angoulême, lui écrivait-il encore. Il vous sera aisé de lui prouver : 1° que la saisie faite mercredi chez Le Normant était parfaitement légale; 2° que j'ai pu et dû imiter à l'égard de M. de Chateaubriand ce qu'a fait le roi d'Angleterre à celui de Fox; 3° que M. Bellart aurait trahi son devoir en ne sévissant pas contre qui calomnie mes ministres et m'accuse de duplicité, et que dans toute cette affaire, il n'y a point de despotisme, mais l'observation de la loi. »

Ainsi, le livre saisi, l'imprimeur condamné pour avoir violé la loi, Chateaubriand rayé de la liste des ministres d'Etat, le roi ne regrettait rien. Un propos tenu par le duc de Berry lui fournit une occasion de le déclarer de nouveau. Presque toujours du parti de son père contre les créatures et la politique du roi, le prince, après avoir lu l'ouvrage de Chateaubriand, s'était écrié :

— Ce livre devrait être écrit en lettres d'or !

Le propos répété à Louis XVIII l'avait irrité et attristé, et ce qu'il ressentait sa plume toujours libre et confiante quand il écrivait à son ministre favori l'exprimait sans réticences :

« Avant que le livre de M. de Chateaubriand parût, mon cher enfant, prévoyant qu'il faudrait le punir, je craignais, vous vous le rappelez, d'agir plus en ami qu'en roi. La lecture de l'ouvrage m'a rassuré. Je vous le dis

avec sincérité, c'est la majesté royale outragée en ma personne et non ma personne elle-même que j'ai vengée. Je n'en ai pas moins prévu le mal que cet écrit ferait à l'État et j'en ai profondément gémi. J'étais loin de prévoir le mal qu'il me ferait à moi-même. *Ce livre devrait être écrit en lettres d'or.* Oh! depuis le jour que je le sais, il est écrit dans mon cœur en lettres de sang. Je ne peux cesser d'aimer l'enfant égaré qui a prononcé ces cruelles paroles. Mais je crains de sortir de mon caractère à l'égard de celui qui l'a à ce point éloigné de moi. »

Le 27 septembre, un rapport du comte de Goltz résumait pour Hardenberg les circonstances de l'événement qui consommait la disgrâce de Chateaubriand et le rejetait dans les rangs de l'opposition, plus aigri, plus violent et par conséquent plus redoutable.

« Le duc de Richelieu étant revenu de la campagne, où il n'a pu rester aussi longtemps qu'il aurait désiré, je me suis empressé de me rendre hier chez lui pour puiser à la source ce qui pourrait mériter dans les circonstances actuelles de fixer l'attention de Votre Altesse. Je l'ai trouvé fort affligé encore de la publication de l'ouvrage de M. de Chateaubriand, parce que cet ouvrage, suivant son opinion, n'a pu qu'agiter singulièrement les esprits et augmenter la méfiance que les partis ont l'un contre l'autre. Il m'a dit dans le cours de notre entretien que le roi ayant vu ce livre avant que le public en eût eu connaissance, avait fait dire par le chancelier de France à M. de Chateaubriand que sa publication ne pourrait que lui être très désagréable, que Sa Majesté, en apprenant, dans le conseil des ministres, l'issue de ces démarches, en avait été tellement irritée contre M. de Chateaubriand qu'elle s'était écriée spontanément sans demander aucun avis :

« — Je le rayerai de la liste des ministres d'État,

comme Fouché l'a été. Il sera charmé de la comparaison. »

« M. de Richelieu m'ajouta encore que, selon son avis, le comte Decazes aurait mieux fait de ne point ordonner la saisie de l'ouvrage, puisque beaucoup d'exemplaires en avaient été déjà vendus et envoyés dans les provinces, et que M. de Chateaubriand et son parti en avaient encore fait imprimer le post-scriptum séparément pour le répandre avec plus de facilité; que le procureur du roi avait fait une information contre l'imprimeur et l'auteur en vertu de ses fonctions, mais sans être requis par le gouvernement; que l'affaire ne serait cependant pas poursuivie contre l'auteur... La vanité semble avoir eu beaucoup de part à la conduite que vient de tenir M. de Chateaubriand, car les ultra-royalistes les plus décidés le considèrent maintenant comme un martyr de leur cause. Il reçoit par jour plusieurs centaines de visites, nombre de femmes lui écrivent des billets remplis d'éloges pompeux, et on peut concevoir facilement l'effet que ceux-ci produisent sur lui si l'on sait comme moi qu'il a avoué l'année passée à la sœur de M. le duc de Richelieu *qu'il ne pouvait pas résister à la louange.* »

De Goltz n'exagérait rien. Au lendemain de sa disgrâce, arrivaient de toutes parts à Chateaubriand des témoignages d'admiration et de sympathie. Autour de sa personne, en vue des élections qui se préparaient et des futurs débats des Chambres, le parti des ultras se groupait, formait une légion qui le saluait comme son chef. Mais ces manifestations flatteuses n'atténuèrent pas pour lui les tristes effets du très cruel traitement qu'il venait de subir. La suppression de son traitement de ministre d'État aggravait ses embarras d'argent déjà si grands. Si Richelieu ne fût intervenu auprès du roi, avec le consentement de Decazes, pour lui faire maintenir la grati-

fiction annuelle qui lui était comptée comme pair de France, « il eût été réduit à l'aumône ». Il fut contraint de vendre ses livres et n'en garda, comme il le raconte dans ses *Mémoires*, qu'un Homère grec, annoté par lui. Il mit en loterie sa maison de campagne : la Vallée aux Loups. Mais les quatre-vingt-dix billets de mille francs émis par son notaire ne purent être placés. Il fait remarquer que les royalistes n'en prirent pas. Il fallut rendre l'argent aux souscripteurs, vendre la Vallée aux Loups à la criée. La mise à prix était de cinquante mille francs. Il ne se présenta qu'un acquéreur, Mathieu de Montmorency, à qui, moyennant une enchère de cent francs resta ce petit et à jamais illustre domaine.

La vindicte royale ajouta d'autres déboires à ceux-là. A l'ouverture de la session, Chateaubriand fut exclu du bureau de la Chambre des pairs, dont il faisait partie. Les démarches tentées à son insu par divers de ses amis qui, pour l'éloigner de la politique militante, auraient voulu, après l'avoir réconcilié avec le roi, lui obtenir une ambassade lointaine, échouèrent toutes.

C'était vraiment trop de rigueur et du même coup trop de maladresse : trop de rigueur, parce qu'on n'aurait pas dû oublier la conduite de Chateaubriand durant les jours difficiles qu'avait traversés la royauté, son courage devant les périls, le puissant appui donné par sa plume éloquente à la Restauration ; trop de maladresse, parce que le traiter ainsi, au mépris de ses glorieux services, c'était l'exaspérer, le pousser dans l'opposition, exciter en sa faveur l'intérêt public et le livrer sans défense aux innombrables tentations qu'allaient multiplier, afin de s'assurer son concours, ces royalistes exaltés, qui sans cesse ameutaient contre la politique modérée dont Louis XVIII et ses ministres portaient le drapeau, des

forces diverses, recrutées un peu partout même parmi les ultra-libéraux. Déjà, dès ce moment, ceux qui l'aimaient eussent voulu le conduire loin, très loin de ce champ de bataille. Ce que la duchesse de Duras, si passionnément dévouée à sa cause, écrivait à ce sujet à Alexandre de Humboldt en 1818, les admirateurs désintéressés de Chateaubriand le pensaient en 1816 : « Je voudrais tant remplacer la politique par la littérature ; j'y crois son bonheur et son repos si engagés que rien ne me fera plus de plaisir que de le revoir dans cette ligne. »

L'intérêt bien entendu de Chateaubriand dictait seul de tels vœux. Mais il était dans sa destinée de tromper sans cesse les espérances de ses amis, de stériliser tous leurs efforts en vue de son repos et de son bonheur. Il se rejeta donc dans la politique. Elle le reprit tout entier. Le rôle qu'il y joua acheva d'exaspérer le roi, qui, sa sévérité satisfaite, n'eût peut-être pas mieux demandé que de revenir à des idées de clémence et de dédommagement. La session à peine ouverte, Chateaubriand présenta à la Chambre des pairs une motion à l'effet de faire décider qu'une adresse serait envoyée au roi pour lui déclarer que ses ministres perdaient la royauté. La motion ne fut pas adoptée. Mais ce n'en fut pas moins une cause nouvelle ajoutée à toutes celles qui semblaient justifier le ressentiment de Louis XVIII. Une lettre de lui, en date du 24 février 1817, au moment où venait de paraître une édition nouvelle de *la Monarchie selon la Charte*, traduit clairement en quelles dispositions malveillantes il était vis-à-vis de l'auteur.

« Je trouve en effet que le Chateaubriand n'est pas virulent. Mais je m'en vais vous dire quelque chose d'assez singulier, c'est que Le Normant est en contravention. Quoi ! pour une réimpression ? Entendons-nous. La réimpression est très permise pourvu qu'il n'y ait pas une page,

pas une phrase, pas une ligne, pas un mot de plus ou de moins que dans l'ouvrage déjà imprimé. Sans cela, la réimpression est une nouvelle édition, et il me semble qu'une nouvelle réimpression doit être sujette au dépôt. Or, ici, il y a deux ou trois notes qui certes n'étaient pas dans ce que Didot a imprimé. Ce n'est donc pas une simple réimpression; c'est une nouvelle édition et Le Normant devait en faire le dépôt.

« Je ne prétends pas pour cela dire qu'il faille sévir contre lui. Il y a cependant de l'inconvénient à laisser insérer dans les éditions des choses qui leur sont étrangères. On peut abuser de tout. Si, par exemple, on imprimait l'Écriture sainte avec des commentaires et qu'au lieu de ceux de dom Calmet, on y mit le *Dictionnaire philosophique*, croyez-vous que l'édition fût bien innocente? Au reste, je ne sais pas pourquoi je m'étends sur ce sujet. Le fait est que le noble vicomte ne persuadera ni à moi, ni, j'espère, à la Chambre des pairs, qu'il faille accorder aux journaux une liberté illimitée. » Quelques jours plus tard, nouveau coup de patte du roi : « La lettre du noble vicomte le peint fort bien. C'est vraiment dommage qu'un pareil diamant ne puisse être mis en œuvre. Mais il n'en dit malheureusement pas assez pour cela. »

La rupture était donc complète, définitive, irrémédiable. Aux regards du roi, Chateaubriand n'était pas seulement un égaré; c'était aussi un ennemi qui semblait, par toute sa conduite, s'appliquer à justifier cette opinion.

On sait que dans son opposition à la politique du Cabinet Richelieu, opposition considérée par Louis XVIII comme tout aussi outrageante que si elle eût été dirigée contre sa personne, l'illustre écrivain apporta une passion, une âpreté et en même temps une activité qui, dans l'histoire des luttes parlementaires de cette époque, font de

lui, au talent près, l'égal des plus exaltés ultra-royalistes. Un jour, c'est avec Talleyrand qu'il intrigue; un autre jour, avec les ultra-libéraux. Le *Conservateur*, dont il devient l'inspirateur et l'âme, est la citadelle d'où partent contre les ministres les coups les plus violents, les plus meurtriers. A propos de la loi de recrutement, par exemple, il y fait, avec l'agrément de Monsieur, une guerre impitoyable au Cabinet, à Gouvion-Saint-Cyr et surtout à Decazes.

Tout est prétexte à ses attaques. Pour les rendre plus efficaces, il saisit tous les instruments, hommes et choses, qui tombent sous sa main. Les adversaires les plus résolus des ministres sont ses amis. Il tient avec eux des concilia-bules secrets. S'il s'allie avec Villèle, liaison avouable, légitimée des deux côtés par le caractère et le talent, d'autre part, il se fait un complice de cet énergumène de général Donnadieu, qui, considérant qu'après son rôle dans la conspiration de Grenoble on ne lui a pas rendu justice, accuse le ministre de la police de ses déboires et le poursuit de sa haine. Quiconque a des plaintes à formuler contre le Cabinet et contre le plus influent de ses membres est sûr d'être bien accueilli chez Chateaubriand. De 1816 à 1820, le favori de Louis XVIII n'a pas de plus intraitable adversaire.

II

Un autre ennemi de Decazes, c'est Talleyrand. Contraint, au mois de septembre 1815, de quitter le pouvoir quelques jours après Fouché et de céder sa place au

duc de Richelieu, il n'était pas encore consolé, au commencement de l'année suivante, de sa cruelle déconvenue. Quoique le roi se fût efforcé, en le nommant grand chambellan, de la lui rendre moins amère, il se plaignait incessamment de l'ingratitude dont il se prétendait la victime, rappelant à toute heure et non sans raison les services qu'il avait rendus aux Bourbons en 1814 et le grand rôle tenu par lui au Congrès de Vienne. Il entremêlait ses plaintes de récriminations et d'injures contre ses successeurs, contre ceux qui les soutenaient. « Ce ministère est fort méprisé, écrivait-il, le duc de Richelieu est le plus méprisé de tous. On ne connaît pas les autres. M. Decazes est le Réal de ce ministère (1). »

Non moins irrité contre l'ambassadeur russe Pozzo di Borgo, qui défendait avec ardeur le Cabinet, il tenait sur son compte les propos les plus acerbes.

— C'est un homme perfide, disait-il; sans lui, le Cabinet que je dirigeais serait encore en place. Mais la France a depuis longtemps le malheur d'être maltraitée par ces gueux de Corses.

Et à l'appui de ses dires, il citait Paoli, Salicetti, Bonaparte, Pozzo (2).

Le ministre de Prusse, de Goltz, qui enregistre ces paroles, dit encore :

« Le dépit qu'il a ressenti semble l'avoir empêché de se conduire comme on devait l'attendre d'un homme d'esprit. Au lieu de garder le silence, après avoir lui-même conseillé ou dirigé toutes les mesures qui ont donné par la suite tant d'embarras au ministère qui lui

(1) Talleyrand à la princesse de Bauffremont, 4 mai 1816. — Dossiers du cabinet noir.

(2) Rapport du comte de Goltz au prince de Hardenberg, 21 août 1816. — Documents inédits.

a succédé, il a fait tout ce qu'il a pu pour discréditer celui-ci. Il a parlé avec très peu de ménagements de la cour et il n'a montré que de l'ambition et de la jalousie, lorsqu'il pouvait, par une conduite plus sage et quelquefois par des conseils, prouver que le bonheur de la patrie lui tient plus à cœur que son intérêt personnel. Tous ces propos inconsiderés prouvent qu'il a prodigieusement baissé. Aussi se voit-il à présent abandonné de la plupart de ceux mêmes qui formaient anciennement son parti. »

— Il n'y a plus rien à faire avec cet homme-là, disait de son côté le duc de Wellington.

Tout naturellement, Talleyrand se jugeait avec moins de sévérité et ne se croyait pas aussi perdu que quelques gens se plaisaient à le proclamer. On était alors à la fin d'avril. Il partait pour sa terre de Valençay. Il comptait y rester jusqu'au moment où l'arrivée de la future duchesse de Berry l'obligerait à venir remplir aux Tuileries ses fonctions de grand chambellan. Il arriva chez lui plein de confiance dans le prochain relèvement de sa fortune politique. A Valençay, il vivait entouré de femmes qui le flattaient prodigieusement par d'incessantes louanges. Il venait d'entreprendre la rédaction de ses Mémoires (1);

(1) Dans l'admirable préface placée en tête des mémoires de Talleyrand, le duc de Broglie dit que des indices très clairs ne laissent pas douter que la première partie, qui va jusqu'en 1815, a été rédigée pendant le cours de la Restauration. Le passage suivant des rapports du comte de Goltz précise encore davantage et fixe à 1816 la rédaction de cette partie des Mémoires : « L'ouvrage de M. de Pradt sur la guerre d'Espagne a donné au prince de Talleyrand l'idée d'écrire des mémoires sur tout ce qui s'est passé depuis le commencement de cette guerre jusqu'à l'entrevue d'Erfurth. Ces mémoires ne seront peut-être point publiés. Il en a cependant fait la lecture à plusieurs de ses amis, dont l'un m'a dit qu'ils contenaient l'apologie de sa conduite à cette époque, des détails extrêmement curieux. Mais il s'appuie beaucoup sur l'entrevue d'Erfurth et y trouve la justification de la conduite monstrueuse de Napoléon. » — Documents inédits.

il en donnait lecture à son entourage. Les éloges qu'il recueillait excitaient ses ardeurs et ses espérances.

Dès son retour à Paris, il reprit le cours de ses intrigues, convaincu que la chute de Richelieu était proche, que c'était bien lui Talleyrand que les ultras voulaient placer à la tête du ministère dont ils annonçaient la formation, bien que la dissolution de la Chambre introuvable, qui les avait irrités et déçus, eût témoigné de la ferme volonté du roi de ne pas se prêter à leurs vues.

Une des premières personnes que rencontra Talleyrand, lorsqu'en octobre, il se fut définitivement réinstallé dans la capitale, fut Mme de Staël. Elle venait d'y rentrer, « plus exagérée que jamais dans ses principes libéraux », dit de Goltz. Elle s'était trouvée à l'improviste en présence du ministre prussien et lui avait décoché ce trait :

— Je suis enchantée de vous voir individuellement. Mais si ma fille n'était pas grosse, je n'aurais certainement pas mis les pieds en France pendant que les troupes étrangères y sont.

Pozzo di Borgo, qu'elle vit ensuite, reçut même accueil « et ne put que rompre la conversation ». Pour sir Charles Stuart, l'ambassadeur d'Angleterre, ce fut pis encore.

— La présence prolongée d'une armée étrangère en pleine paix est affreuse, lui dit-elle. On devrait se rappeler la Pologne. Ce n'est que cette armée qui empêche l'opinion publique de se manifester. Les ultra-royalistes seront renversés d'un souffle dès que les étrangers auront quitté la France. Dans ce pays, sur trente individus, il y en a vingt-neuf qui aiment la liberté.

Avec Canning, chef du ministère anglais, qui se trouvait alors à Paris, elle s'exprima en termes non moins agressifs. L'occupation prolongée de la France la blessait dans tous ses sentiments. Elle le lui dit, toute vibrante de patrio-

tisme, s'étonnant que l'Angleterre ne se rapprochât pas de l'empereur de Russie « pour agir conformément aux principes libéraux que ce prince avait toujours manifestés ».

— Ce serait à faire douter de la loyauté britannique, remarqua-t-elle.

Piqué au vif, Canning répliqua non sans véhémence, « se laissant entraîner au point de se servir d'expressions inconvenantes contre l'empereur et de dire de lui à Mme de Staël :

« — Vous en faites un jacobin ! (1) »

Heureusement, l'incident n'eut pas de suites, l'ambassadeur russe Pozzo di Borgo ayant pris sur lui de n'en rien mander à sa cour. Mais l'attitude des ministres anglais, les relations fréquentes qu'entretenaient avec eux les ultras et Talleyrand commençaient à faire soupçonner que ce dernier s'efforçait d'assurer à ce parti l'appui de l'Angleterre.

Ce qui contribua à dissiper les doutes à cet égard, ce fut un entretien qu'il eut dans un salon avec Mme de Staël. Celle-ci ayant fait l'éloge du Cabinet Richelieu et de l'empereur Alexandre, qu'elle savait ami de la France, Talleyrand, après avoir exprimé ses sympathies pour l'Angleterre, déclara que, quant à lui, il entendait rester constitutionnel et anti ministériel et que le parti dont il se disait le chef serait bientôt victorieux. Une très chaude dispute s'ensuivit, dans laquelle Mme de Staël eut le dessus. Le dernier mot lui resta.

Le lendemain, Louis XVIII écrivait à Decazes :

« J'ignorais la conversation de Talleyrand avec Mme de Staël. Elle ne me surprend pas de sa part. Je

(1) De Goltz à Hardenberg.

ne suis pas surpris non plus que Mme de Staël ait eu l'avantage sur lui. Sa langue est la lance d'Argaïl. Mais avoir un pareil défenseur ! Prenons garde pourtant que le parti dont Talleyrand s'est déclaré le chef ne se forme. Rien ne serait plus dangereux. En Angleterre, on n'en connaît que deux : le ministère et l'opposition. Tâchons d'être de même (1). »

Le parti dont parlait le roi n'était pas formé. Mais on essayait de le former. Des rapports étroits s'étaient noués entre Talleyrand et Chateaubriand. L'intimité qu'ils trahissaient devenait le pivot autour duquel se réorganisait le parti des ultras, qui, quoique très affaibli par la dissolution de la Chambre comme par la non-réélection de plusieurs de ses membres, commençait à relever la tête, à dresser ses batteries contre le ministère et à se compter en vue de futurs combats. Un puissant appui auprès du roi manquait encore aux conjurés. Ils crurent l'avoir trouvé dans la personne du comte de Blacas, son ancien favori qu'ils songèrent à faire revenir de Rome, où il avait été envoyé en qualité d'ambassadeur. Ils espéraient que ce personnage ressaisirait promptement son influence sur Louis XVIII et détruirait, rien qu'en se montrant, la faveur de Decazes, qui grandissait de jour en jour.

L'Angleterre semblait s'associer à ces intrigues et chercher à y entraîner l'Autriche. Les ambassadeurs des deux pays donnaient à entendre que le retour de Blacas « produirait un grand bien ». Le ministre Canning, ayant assisté le 4 novembre à la séance d'ouverture, raillait le discours royal. Il laissait les attaques contre le gouvernement se produire devant lui, en prenant l'attitude d'un homme qui approuve, et Talleyrand, Chateaubriand, les

(1) Documents inédits.

Polignac, le duc de Fitz-James, le baron de Vitrolles; d'autres non moins exaltés, se flattant hautement d'être les échos de Monsieur, osaient dire devant l'homme d'État anglais, sans qu'il protestât, « que le ministère exposait la France aux pires périls et que Decazes n'était qu'un jacobin » .

Les choses se trouvaient à ce point lorsque, le 17 novembre, Talleyrand, invité à dîner chez sir Charles Stuart, l'ambassadeur d'Angleterre, se laissa aller, en sortant de table, à la plus violente diatribe contre les ministres, en présence de Pasquier qui présidait alors la Chambre des députés et auquel il affecta de s'adresser plus spécialement tant que dura cet accès de fureur. On l'entendit accuser le Cabinet « de se trainer dans les boues de la police » et la Chambre d'obéir avec servilité au ministre qui dirigeait ce département. Sa parole, qu'un témoin de cette scène qualifie de grossière et qui témoignait d'une exaltation bien étrange chez un homme de son âge et de sa condition, surprit et embarrassa fort les personnes présentes. Cette scène scandaleuse ne prit fin que parce que Pasquier y coupa court en se retirant. Mais, dès le même soir on la colportait dans les salons; le lendemain, elle était connue dans tout Paris; les rapports de police en faisaient mention, et elle arriva promptement à la connaissance du roi.

Louis XVIII en fut littéralement indigné. Outre qu'à son sens, le langage de Talleyrand empruntait une gravité particulière à ce fait qu'il avait été tenu dans le salon d'un ambassadeur anglais, il considérait qu'attaquer ses ministres, c'était l'attaquer lui-même. Richelieu et Decazes n'eurent donc aucune peine à lui faire comprendre qu'un exemple était nécessaire, sans lequel le Cabinet serait universellement déconsidéré, et trois jours plus

tard, le duc de la Châtre, premier gentilhomme de la chambre, envoyait à Talleyrand de la part du roi l'ordre de ne plus se présenter à la Cour.

« Il y avait ce même jour une grande soirée chez moi, raconte le comte de Goltz, à laquelle étaient invités, entre autres, les ministres français et le grand chambellan. Le prince de Talleyrand, malgré la lettre fâcheuse qu'il venait de recevoir, y est arrivé décoré de l'ordre de l'Aigle noir et accompagné de Mme la comtesse Edmond de Périgord. Mais aucun des ministres ne s'est approché de lui ; il s'est retiré bientôt et n'a parlé presque à personne. Il a cependant déclaré qu'il ouvrirait sa maison et qu'il comptait avoir beaucoup de monde pendant cet hiver.

« Il devait y avoir, dès le lendemain, une grande réunion chez lui, mais elle n'a consisté qu'en une trentaine de personnes. Comme il ne m'en avait rien dit particulièrement et qu'il me paraissait d'ailleurs inconvenable pour un ministre étranger de paraître chez un homme après que l'ordre lui a été signifié de ne plus se montrer à la Cour, je n'y ai point été. Mes collègues en ont fait autant, excepté l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de Saxe. Le premier m'a dit que lui et M. Canning avaient été invités déjà depuis plusieurs jours, et que M. de Richelieu lui-même avait pensé qu'il était naturel de suivre une invitation déjà acceptée. Le second a cru devoir s'y rendre parce qu'il avait été engagé expressément à faire la partie de whist de M. de Talleyrand.

« La conduite de celui-ci chez l'ambassadeur d'Angleterre a été assez généralement désapprouvée par les gens de tous les partis. Il a écrit une lettre au roi dont j'ignore le contenu. M. de Richelieu m'a dit qu'elle était

assez insignifiante, puisqu'il ne pouvait se disculper du tort qu'il avait eu. »

Un mois plus tard, l'envoyé de Prusse écrivait :

« Le prince de Talleyrand et la baronne de Staël continuent de tenir cercles et soirées qui ne sont point encore abandonnés par la mode. M. de Talleyrand est toujours fort exaspéré contre les auteurs de sa disgrâce, surtout aux approches du jour de l'an, époque où les convenances le forceront probablement à s'éloigner pendant quelques jours de Paris. »

Ces notes du diplomate prussien ne disaient rien qui ne fût vrai. Atterré d'abord par le coup qui l'avait frappé, Talleyrand maintenant ne respirait plus que colère, avide de tirer vengeance de ceux qu'il accusait de sa mésaventure. Mais, il croyait savoir que l'intention du roi n'était pas de le laisser indéfiniment éloigné de la Cour, et il tenait trop à sa charge de grand chambellan pour s'exposer à faire ajourner l'instant où il pourrait en reprendre les fonctions. Il avait donc mis une sourdine aux sentiments dont il était animé et feignait, dans une certaine mesure, de vivre éloigné de la politique. Mais, sous main, il agissait avec activité, frayait avec Chateaubriand, conférait avec les ultras et travaillait toujours à fortifier leur cause de l'appui de l'Angleterre et de l'Autriche.

On l'a vu en contact intime avec les hommes d'État britanniques. Il s'efforçait d'établir des rapports analogues avec le cabinet de Vienne. Ce n'est pas à la légère que j'é mets cette affirmation. Le 21 décembre 1816, Metternich mandait au baron de Binder, son homme de confiance à l'ambassade de Paris :

« Vous recevrez ci-joint deux lettres, dont l'une avec une incluse à M. de Talleyrand. Il est clair, par une

ouverture qu'il m'a fait faire, qu'il voudrait nous mettre de son parti. Nous n'en connaissons pas un autre que celui du roi et de son gouvernement. Mais, il peut être mieux d'apprendre ce que veut ou ne veut pas M. de Talleyrand. Je vous prie de lui montrer ma lettre ostensible. Ayez l'air de ne pas savoir ce dont il s'agit. Mais offrez vos bons offices pour la transmission de toutes ses lettres. Glissez dans votre conversation que vous avez une correspondance indépendante de l'ambassadeur avec moi (1). »

Cette lettre transmise au gouvernement français par sa police jette un jour singulier sur la conduite de Talleyrand, sur les incessantes intrigues dont son ambition sans scrupule était le mobile, comme sur son ardeur à assouvir ses haines. Elle ne justifie que trop celle que le roi adressait à Decazes au commencement de l'année suivante, lorsque la rupture de négociations entamées à cette époque entre le Cabinet et l'opposition royaliste, en vue d'un rapprochement, venait de créer au ministre de la police, objet spécial du ressentiment des ultras, la situation la plus délicate et la plus difficile :

« Le frisson me prend. Je reconnais l'effet d'une coalition entre la rue de Grenelle (2) et la rue d'Enfer (Chateaubriand), et derrière tout cela, je vois Asmodée (Talleyrand) semblable à Lovelace qui compare la famille Harlowe à des marionnettes qu'il tient par des fils invisibles et qu'il fait agir dans le sens qui convient aux intérêts de sa rouerie. Tu vois ce que la raison et le cœur de ton père n'envisagent qu'avec horreur. »

(1) Dossiers du Cabinet noir.

(2) Je n'ai pu découvrir qui le roi veut désigner. L'hôtel de Blacas était, il est vrai, situé rue de Grenelle. Mais rien ne démontre qu'à la date où fut écrite cette lettre, le 16 février, le roi eût soupçonné son ancien favori d'être mêlé à ces intrigues.

Ainsi le roi ne se faisait aucune illusion quant au rôle de Talleyrand dans la lutte sans trêve entreprise par les ultras contre ses ministres. Mais le grand chambellan était un homme avec qui, malgré tout, il fallait compter, et après lui avoir, sous le coup d'une légitime colère, manifesté son mécontentement en l'éloignant de sa personne, Louis XVIII l'avait autorisé à reprendre ses fonctions et faisait savoir au corps diplomatique étranger qu'il ne trouverait pas mauvais qu'on fréquentât la maison de Talleyrand.

A cette époque, Decazes disait à de Goltz :

— On m'a proposé d'engager le roi à donner cent cinquante mille francs à M. de Talleyrand pour lui fermer la bouche. Mais je n'en ferai rien. Le ministère aime mieux avoir un ennemi prononcé qu'un tel ami, parce que, sous ce titre, il s'attribuerait toutes les bonnes mesures prises par le gouvernement et ne l'épargnerait cependant pas, en secret, dans ses méchants propos.

C'était bien connaître Talleyrand et le bien juger. Il avait le génie de l'intrigue, et ce génie rien, tant qu'il n'avait pas reconquis le pouvoir, n'aurait pu l'empêcher de l'exercer. Presque au même moment, l'incident le plus inattendu, car il n'est pas prouvé qu'il eût contribué à le préparer, allait lui fournir une occasion nouvelle de marquer avec une activité plus grande vers quel but il tendait.

Chateaubriand dans ses Mémoires et Beugnot dans les siens nous ont donné le récit — copié depuis par les divers historiens de la Restauration — des circonstances dans lesquelles, au moment de sa seconde rentrée en France, Louis XVIII avait dû se séparer du comte de Blacas, son favori pendant la première Restauration. Rendu responsable des innombrables fautes qui avaient

facilité le retour de l'empereur, accusé d'avoir imposé au roi des conseils détestables, Blacas s'était vu dans la nécessité de se retirer, le mouvement d'opinion soulevé contre lui étant trop violent et trop unanime pour que l'affection ancienne et sincère que lui portait son maître pût le sauver.

Après avoir échangé avec le souverain les adieux les plus tendres, il était parti pour aller occuper l'ambassade de Naples sans conserver d'illusion sur la durée des regrets du roi et sans ignorer que Talleyrand était le principal auteur de sa chute. De Naples, il avait été ensuite envoyé à Rome afin d'y suivre les négociations qui venaient de se renouer entre le Saint-Siège et la Cour de France pour substituer au Concordat de 1801, dans lequel Louis XVIII voyait toujours l'œuvre de Napoléon et la plus grande faute de la Papauté, un Concordat nouveau. Il vivait là, très triste, l'œil fixé sur la France, n'ayant pas encore entièrement perdu l'espoir d'y être rappelé et de recouvrer son ancienne faveur, entretenant avec ses amis comme avec les chefs de l'ultra-royalisme, dont quelques-uns cependant avaient contribué à le renverser, une très active correspondance, tenu par conséquent jour par jour, heure par heure, au courant de ce qui se passait à Paris.

Les documents que j'ai eus sous les yeux ne dissipent pas le mystère dont sont restées environnées les causes qui le déterminèrent à l'improviste, au mois d'août 1817, à abandonner son poste, sans autorisation, pour se rapprocher du roi. Eut-il l'initiative de cette brusque résolution? Fut-il poussé à la prendre par les conseils de ses amis? Il m'est impossible de prononcer sur ce point avec certitude. Mais ce qu'il est permis de supposer, c'est que Blacas se décida à venir parce qu'on l'y avait en-

gagé. A Paris, les ultras, aussitôt après la dissolution de la Chambre introuvable, s'étaient mis en tête d'opposer à l'influence de Decazes une influence rivale, et nul ne leur semblait plus propre que l'ancien ami du roi à détruire le crédit du nouveau.

Talleyrand lui-même partageait cet avis, quoiqu'il eût jadis exigé le renvoi du favori. Peut-être, maintenant qu'il était tombé du pouvoir, se souvenait-il des propos tenus par Blacas au moment où il prenait la route de l'exil.

— M. de Talleyrand fait un mauvais calcul, avait-il dit; je ne lui étais nuisible en rien. Nous pouvions nous entendre, et tout le monde y eût gagné.

Et, sans doute, ces paroles hantaient la pensée de Talleyrand et y évoquaient, pour l'avenir, l'image d'une alliance qui lui apporterait ce que tous ses talents ne pouvaient lui donner : un appui incessant et efficace auprès du roi.

Quoi qu'il en soit, Blacas quitta Rome secrètement le 15 avril 1817, voyagea sous le nom de son valet de chambre, arriva à Paris dans la nuit du 22 au 23 et descendit dans un hôtel de la rue de l'Échelle (1). Au lever du jour, il entra chez un de ses amis, le comte d'Agoult, attaché à la maison de la duchesse d'Angoulême. Il voulait surtout prendre langue. Avant d'être reconnu par le maître de la maison, il le fut par un petit chien qu'autrefois, à Hartwell, il avait offert à la princesse et qu'elle-même avait donné depuis à d'Agoult. Après un court entretien avec ce dernier, il se présentait, dès huit heures, au cabinet du duc de Richelieu.

(1) Ces détails sont tirés de rapports de police, en marge desquels des annotations de la main de Decazes tendent à démontrer l'exactitude des renseignements qu'ils contiennent.

Le président du Conseil, qui ne s'attendait guère à le voir, lui exprima sa surprise. Blacas alors alléguait les difficultés qui s'étaient élevées entre lui et la Cour de Rome au sujet du Concordat et la nécessité à laquelle il avait dû céder d'en venir conférer avec le gouvernement.

Richelieu ne se laissa pas convaincre par ces raisons et eut vite compris que sous ce voyage impromptu se cachait quelque intrigue. Mais il commit la double faute de ne pas réprimander Blacas pour l'inconvenance dont il s'était rendu coupable en quittant son poste sans autorisation et de consentir à le conduire chez le roi. Arrivé aux Tuileries, il entra avec lui dans le cabinet de Louis XVIII, en disant :

— Sire, c'est un voyageur en frac que je présente à Votre Majesté.

— Ah ! c'est Blacas ! s'écria le roi, dont le visage s'épanouit.

Blacas s'était jeté à ses pieds, lui baisait les mains, des larmes dans les yeux, manifestant, par ses paroles et ses gestes la plus vive émotion.

A ce moment, on annonça la duchesse d'Angoulême. Elle était déjà prévenue du retour de l'ambassadeur.

— Sire, fit-elle, croiriez-vous que Pyrame, le petit chien que m'avait donné M. de Blacas, a reconnu son ancien maître et le lui a témoigné par ses caresses ?

— Je suis charmé de l'apprendre, répliqua le roi. C'est une bonne petite créature que Pyrame. Je suis bien aise qu'il soit reconnaissant. L'ingratitude est le plus noir des défauts.

Ainsi, dans ce premier accueil fait à Blacas par le roi comme par le président du Conseil, rien ne pouvait

lui donner le regret d'être venu à Paris. Sa confiance dans l'opportunité de son voyage s'accrut encore, quand il entendit le roi l'inviter à reprendre l'appartement toujours inoccupé qu'il avait habité jadis aux Tuileries, et à se servir des voitures de la cour, privilège très précieux pour lui et qu'il tenait d'ailleurs de sa fonction de grand maître de la garde-robe, qui lui avait été conservée. Louis XVIII mit le comble à ses grâces en gardant Blacas à déjeuner. Au moment de le congédier, il l'autorisa à se présenter devant lui quand il voudrait.

Les détails de cette réception furent bientôt connus et causèrent une émotion considérable. Dès le lendemain, on voyait arriver chez Blacas réinstallé aux Tuileries, Talleyrand, Chateaubriand, Villèle, de Bruges, Polignac, Vitrolles, en un mot, toutes les sommités du parti des exagérés, en proie à l'enthousiasme le plus exalté, ne cherchant plus à dissimuler leurs espérances. A la Bourse où l'arrivée de Blacas déchaînait de vives inquiétudes, on faisait circuler des listes ministérielles sur lesquelles figuraient les noms des chefs les plus en vue de l'ultra-royalisme. On se répétait ces mots de Chateaubriand :

— Voilà une occasion pour le roi de montrer du caractère et de briser le joug que fait peser sur lui un maire du Palais. Qu'il assemble son conseil intime, qu'il fasse connaître sa volonté suprême et que le lendemain, le *Moniteur* annonce que le ministère est recomposé.

C'est encore dans un rapport du comte de Goltz que nous pouvons saisir sur le vif le trouble et la confusion auxquels furent livrées la ville et la cour par suite du retour de Blacas.

« Son apparition inopinée a fait une très grande sensation et a répandu autant de joie dans le parti des ultra-royalistes que d'inquiétude et même de consternation dans tous les autres partis. Il avait bien, à ce qu'il paraît, fait entrevoir, dans une de ses dépêches, qu'il croyait, si les affaires dont il est chargé n'avançaient pas, devoir venir pour quelques jours à Paris, afin de se concerter avec les ministres, et recevoir de nouvelles instructions. Mais je suis très fondé à croire qu'il n'a pas eu la permission de quitter son poste, depuis que le Pape a refusé sa sanction à la convention avec la France, préalablement signée déjà par son ministre. Les affaires en sont restées à peu près dans le même état, et c'est avec une espèce d'ultimatum de Sa Sainteté que l'ambassadeur de France, lui-même, est venu tout à coup à Paris (1).

« Si, relativement à la négociation, cette démarche ne laisse pas déjà d'être fort embarrassante pour les ministres français, elle doit l'être, à mon avis, bien plus encore pour les nouvelles intrigues et le mouvement incroyable dans les partis, auxquels elle a déjà donné lieu. Le général Pozzo en est extrêmement inquiet et me l'a témoigné de la manière la plus positive. Le général baron de Vincent partage avec moi l'opinion que la présence de M. de Blacas ne peut, dans aucun cas, avoir un but d'utilité quelconque et qu'elle ne

(1) L'ordinaire sûreté des informations du comte de Goltz est ici en défaut. La convention connue sous le nom de Concordat de 1817 avait été signée le 25 août 1816, par le cardinal Consalvi pour le Saint-Siège et par Blacas pour la France, à l'instigation de Vaublanc, alors ministre de l'intérieur et des cultes. Le dissentiment survenu depuis entre Paris et Rome tenait, non pas aux principes, mais aux difficultés d'exécution. Ces difficultés étaient telles qu'elles aboutirent en 1819 à l'abrogation du Concordat de 1817 et au retour pur et simple à celui de 1801.

laisse par conséquent que la chance du plus ou moins de mal qu'elle pourra produire. Mais sir Charles Stuart, après avoir fait observer au général Pozzo que c'était le seul ministre de France avec lequel il avait été dans des relations amicales, que d'ailleurs M. de Blacas jouissait entièrement de l'affection et de l'estime de son souverain, est allé lui faire, le lendemain de son arrivée, une visite que, suivant toute apparence, il renouvellera fréquemment. Nous n'avons pas cru qu'il serait décent ni convenable de lui faire ainsi une première visite et nous n'y sommes, par conséquent, point allés.

« M. de Richelieu parle, au reste, avec assez de tranquillité du retour de M. de Blacas, et le comte Decazes m'a dit qu'il y trouvait même un grand motif de satisfaction, parce que tous les partis seraient convaincus, lorsque après un très court séjour, cet ambassadeur retournerait à son poste, qu'il n'a d'ailleurs pas été en état d'opérer le moindre changement ni dans la volonté prononcée du roi ni dans la marche des affaires. Il paraît, au surplus, que le ministère est très décidé à insister sur son renvoi à Rome dans une huitaine de jours.

« M. de Blacas est entré, en attendant, en sa qualité de grand maître de la garde-robe, dans ses appartements aux Tuileries. Le roi doit lui avoir dit, ce qu'il aurait bien dû ne pas faire à un ambassadeur qui manque à ses devoirs, qu'il était bien aise de le revoir. Mais on m'assure qu'il lui a aussi conseillé, dans son premier entretien avec lui, de ne pas se laisser circonvenir par les propos qu'il pourrait entendre et de bien se garder de tomber dans les filets des ultra-royalistes. »

III

C'est le 25 avril que le comte de Goltz envoyait ces renseignements à Berlin. Il y avait à peine trois jours que Blacas était arrivé à Paris, et ceux qui ne le connaissaient pas pouvaient croire qu'il tiendrait compte de la recommandation du roi. Mais ceux qui le connaissaient ne partageaient pas cette confiance. Ils ne doutaient pas qu'il ne fût venu pour aider au succès des intrigues déjà nouées contre le ministère en général et Decazes en particulier. C'est ce dernier que visaient Blacas et les ultra-royalistes. C'est contre lui qu'étaient dirigées ces menées ténébreuses et, seuls, les ignorants pouvaient s'y tromper.

« M. Olivier de Vérac, qui connaît bien M. de Blacas, assure que si on le renvoie promptement à Rome, ou ailleurs, il aura bientôt bouleversé toute la cour et tout le ministère. Il est revenu à Paris, dit-il, rempli d'aigreur et de ressentiments. Le premier jour, il montra peu d'assurance; il était facile de voir qu'il voulait sonder le terrain; le second jour, il commença à jeter son masque pour reprendre son ton altier, et aujourd'hui, c'est déjà, à peu de chose près, le favori orgueilleux et dominateur de 1814 (1). »

La conduite de Blacas était bien faite pour justifier ce jugement et ces craintes. On remarquait avec surprise qu'il entraît chez le roi à toute heure du jour et

(1) Notes confidentielles. — Documents inédits.

qu'après de longues audiences, il en sortait « rayonnant de triomphe », qu'il était servi par un domestique de Sa Majesté, qu'il usait des voitures de la cour et recevait comme lorsqu'il était premier ministre, faisant faire antichambre, durant des heures, aux personnages les plus qualifiés, voire à des membres de l'épiscopat, et se laissant rendre des honneurs inusités.

« Lorsqu'il est allé visiter hier son hôtel de la rue de Grenelle, des femmes de la halle l'attendaient pour lui offrir des fleurs comme aux princes du sang. Il n'a pas manqué de se faire conduire au Muséum pour se montrer, car il savait bien qu'il y aurait beaucoup de monde. »

On lui attribuait aussi des propos très significatifs et conformes à ses actes. Nous les trouvons reproduits dans une lettre particulière. Après sa visite à Monsieur, il s'était plu à en raconter les détails.

— Monsieur m'a parfaitement accueilli et m'a dit que je venais nettoyer les étables d'Augias. Polignac m'a demandé à son tour quand je déterminerais le roi à laver son linge sale. Une autre personne m'a dit en plaisantant qu'il y avait deux soleils sur l'horizon.

Puis, c'étaient avec des regards levés au ciel, accompagnés d'un soupir, de longues récriminations sur la politique du ministère.

— Que de fautes se sont faites en mon absence ! On dirait que la France est encore moins royaliste qu'avant le 20 mars. Qu'ils sont à plaindre ou qu'ils sont coupables, ceux qui ont proposé la loi sur les élections ! La représentation de *Germanicus* a révélé aux malveillants le secret de leur force, aux amis du roi celui de leur faiblesse. Si j'eusse été ministre, je n'eusse jamais permis cette pièce. D'André doit se rappeler les repro-

ches que je lui fis lorsqu'il eut la stupidité de tolérer l'enterrement pompeux de la Raucourt. Je trouve tout changé en France, hors le roi qui m'a redonné son ancienne affection.

Si de telles paroles on rapproche les visites qu'il recevait en même temps, celles qu'il faisait, on est contraint de reconnaître que, dès ce moment, il avait lié partie avec Talleyrand, Chateaubriand et le groupe des ultras dans la Chambre des députés et dans celle des pairs. Richelieu et Decazes en étaient convaincus, et, quoiqu'il ne leur convint pas de paraître alarmés par le séjour de Blacas à Paris, ils avaient pris, d'accord avec leurs collègues, la résolution d'obtenir du roi qu'ordre fût donné à l'ambassadeur de retourner à son poste.

Decazes qui, dans des circonstances graves, s'était fait souvent auprès de Louis XVIII le porte-parole des membres du cabinet, fut cette fois d'avis qu'il était personnellement trop intéressé à ce départ, puisque c'est contre lui qu'à l'aide de Blacas les ultras faisaient campagne, pour qu'il lui fût possible de tenter la démarche dont tous les ministres reconnaissaient la nécessité. Le duc de Richelieu, qui n'était pas retenu par les mêmes considérations et à qui sa qualité de président du conseil donnait plus d'autorité qu'à ses collègues, se chargea de la faire, bien qu'il ignorât encore si Blacas était venu à Paris avec ou sans le consentement du roi.

« J'ai parlé au roi bien franchement, écrivait-il à Decazes, et lui ai demandé s'il était informé du voyage de M. de Blacas et s'il l'y avait autorisé. Il m'a juré ne l'avoir appris que par moi. Je lui ai représenté qu'un pareil événement n'avait pas d'exemple dans les fastes

diplomatiques. Il en est convenu ainsi que du bruit que cela ferait en Europe comme en France. Il faut qu'il parte promptement. Mille et mille amitiés (1). »

Richelieu aurait pu ajouter qu'en cet entretien avec Louis XVIII, il avait acquis la certitude que la confiance du roi dans ses ministres et dans leur système politique n'avait reçu aucune atteinte, qu'il n'entendait rien changer à sa conduite et que s'il tolérait la présence de Blacas à Paris, c'est uniquement parce qu'il lui répugnait de prendre, vis-à-vis d'un homme longtemps honoré de sa plus tendre affection, l'initiative d'un ordre formel de départ. Il ne se refusait pas à donner cet ordre; mais il voulait y être contraint par une demande formelle de ses ministres. Cette demande ayant été formulée, il se chargea d'avertir Blacas, tandis que Richelieu conférait avec ses collègues à l'effet d'arrêter la teneur des réponses que l'ambassadeur emporterait à Rome. Ce qui se passa entre le roi et Blacas est resté ignoré. Ce qui est positif, c'est que l'on entendit alors les ministres déclarer et répéter que le voyageur quitterait Paris au bout d'une huitaine et qu'on vit Blacas affecter, au contraire, toutes les allures d'un homme qui ne songe pas à partir.

Les rapports du comte de Goltz nous fournissent encore sur ce séjour de l'ambassadeur les plus piquants détails.

« J'ai rencontré M. de Blacas à Paris, dans une assemblée nombreuse, chez la duchesse d'Aumont. Il est venu me dire, dès qu'il m'a aperçu, qu'il se serait empressé de venir me voir, si un gros rhume ne l'en avait empêché. Il était, en effet, si enrôlé qu'il pouvait à

(1) Cette lettre dont j'ai eu l'original sous les yeux, comme de toutes celles qui figurent dans ce travail, est une des rares qui ont été déjà citées.

peine se faire entendre. Aussi, notre conversation ne fut-elle que très courte et n'eut presque que nos intérêts domestiques pour objet. Ces derniers jours, il a fait des visites aux membres du corps diplomatique. Mais le hasard a voulu qu'il n'a trouvé ni le ministre de Russie, ni celui d'Autriche, ni moi chez nous, et que nous ne l'avons point rencontré chez lui non plus. Nous nous étions proposé, dans le cas que des entretiens particuliers avec lui nous en eussent fourni l'occasion convenable, de ne pas lui cacher que son séjour à Paris, quelles que puissent être, au reste, ses intentions personnelles, ne pourrait que produire et entretenir une agitation dont les exagérés des différents partis tâcheraient de profiter, dans l'espoir de se rapprocher de leur but, et qui ne saurait, par conséquent, qu'être très nuisible à l'intérêt du roi et de la France.

« M. de Blacas a pu cependant très bien s'apercevoir des dispositions dans lesquelles nous sommes à son égard, par les notions qu'il aura pu en recueillir d'ailleurs, et il vaut mieux, à mon avis encore, que le public ne puisse attribuer uniquement à la force du ministère actuel l'inutilité de la démarche hardie que cet ambassadeur a faite, pour reprendre, avec son poste, auprès du roi, la grande influence qu'il avait dans les affaires. Il a fait sous main tout ce qu'il a pu pour atteindre ce but. On m'a assuré qu'il avait même renouvelé les scènes attendrissantes qui ont souvent produit de l'effet sur le cœur de son souverain, en protestant à celui-ci qu'il ne demandait que le bonheur de le voir tous les jours, en lui baisant la main, en feignant de pleurer et en se jetant à ses genoux. Mais le ministère, s'étant occupé de suite de la rédaction de ses instructions et d'une note en réponse aux dernières propositions de la cour de Rome,

les a soumises à l'approbation du roi, en priant avec instance et unanimement Sa Majesté d'ordonner, sans retard, le retour de l'ambassadeur à son poste. Cet ordre a été donné, et il est décidé maintenant que M. de Blacas partira dans deux ou trois jours. Ce qui, au reste, a rendu cette mesure plus facile, c'est que le roi, suivant les preuves que le ministère en prétend avoir, n'avait point donné au comte de Blacas la permission secrète de venir à Paris et qu'il en était, me dit-on, aussi peu prévenu que ses ministres. »

Comme tous ses collègues du corps diplomatique, c'est par Richelieu et par Decazes que le comte de Goltz était tenu au courant de ces incidents. Il transmettait donc à sa cour ce qu'il croyait être l'entière vérité. Mais il ne connaissait alors ni les illusions que nourrissait encore Blacas, quant à la tolérance du roi à son égard, ni l'espoir dont il se leurrerait de prolonger son séjour à Paris, ni enfin les dissidences qui venaient d'éclater dans le conseil au sujet des instructions que l'ambassadeur était venu chercher et sans lesquelles il ne pouvait partir.

Je n'écris pas une histoire de la Restauration, et il n'y a pas lieu de raconter ici les longues négociations qui s'étaient engagées à Rome, à l'occasion du concordat de 1817. Je n'en dirai que ce qui est nécessaire pour rendre compréhensible les causes du dissentiment survenu entre les ministres du roi de France. Déjà si grave en lui-même, au point de vue des intérêts religieux, ce dissentiment offrait encore un autre péril. Il retardait le départ de l'ambassadeur et justifiait sa présence à Paris. Une note écrite de la main de Decazes en résume clairement les causes et me dispense de surcharger ce récit de trop longs développements.

Conclu par Blacas avec une extrême précipitation,

d'après les premières instructions qu'il avait reçues de Vaublanc, ministre de l'intérieur et des cultes pendant la domination de la majorité ultra-royaliste, le Concordat qui venait d'être signé sous l'inspiration de quelques prélats de tous temps hostiles à celui de 1802, en prononçait la révocation.

« C'était un acte bien grave dans son principe et ses conséquences. Il contenait, en outre, des dispositions tellement exorbitantes, tellement contraires à la Charte et à l'ancien droit public de France, qu'on ne peut comprendre qu'un homme de quelque jugement eût pu les accepter, et encore moins que le cabinet français hésitât à les repousser.

« L'article 3 portait : *Les articles dits organiques qui furent faits à l'insu de Sa Sainteté, publiés sans son aveu le 8 avril 1802, en même temps que le Concordat du 15 juillet sont abrogés.* L'article 6 reconnaissait au Roi et au Pape le droit de s'entendre pour révoquer ou déplacer un évêque, à son insu, sans son assentiment et sans jugement de ses pairs. En outre, l'article 13 contenait une disposition bonne en elle-même, mais qui, dans sa forme, attribuait au Pape un droit de sanction ou de désapprobation des actes législatifs ou administratifs de France. Le Pape y déclarait que *ni lui ni ses successeurs ne troubleraient en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits ou revenus y attachés demeurerait incommutables entre les mains de leurs acquéreurs ou celles de leurs héritiers.* C'était reconnaître que cette propriété n'avait pas été incommutable jusque-là et qu'elle ne le devenait que par la volonté du Pape.

« On ne saurait comprendre qu'un homme de sens commun comme le duc de Richelieu et des jurisconsultes

aussi éclairés que MM. Lainé et Dambray aient pu adopter un moment de telles dispositions et ne pas voir que jamais, elles ne seraient adoptées par les Chambres et par l'opinion. Je fis sentir le déplorable effet qu'elles produiraient et j'insistai pour qu'elles fussent retranchées du Concordat et publiées seulement sous forme de déclaration. Néanmoins, le duc de Richelieu proposa au Conseil la ratification de ce Concordat tel qu'il nous était apporté. Il fut soutenu par le chancelier Dambray qui, en sa qualité de vieux parlementaire, aurait du moins dû repousser l'article 6 si contraire aux libertés de l'Eglise gallicane, et par M. Lainé ordinairement défenseur si zélé de la Charte que l'article 3, relatif aux articles organiques, violait ouvertement.

« M. de Richelieu s'étonnait que l'on contestât au roi le droit consacré sans restriction, disait-il, de faire des traités. Vainement, lui objectai-je que le droit de faire des traités ne pouvait entraîner le droit de faire des lois, et qu'abroger des lois qui ne pouvaient l'être que par d'autres lois, c'était faire des lois et usurper sur le pouvoir législatif qui, lui aussi, émanait de la Charte. Je proposai une transaction de peu d'importance au fond, mais qui du moins donnait un prétexte à l'incroyable concession faite au Saint-Siège. Cette transaction consistait à ajouter à l'article 3 portant abrogation des articles organiques ces mots : *en ce que ces articles pourraient avoir de contraire au dogme*. Rien d'abord ne parut devoir ramener le duc de Richelieu. Il ne fut ébranlé qu'en m'entendant déclarer que je ne pouvais consentir à accepter, en restant dans le cabinet, la responsabilité de dispositions que je considérais comme monstrueuses. »

Indépendamment des entretiens multipliés auxquels

donnèrent lieu, en dehors du Conseil, les dissidences que révèle Decazes, la délibération en Conseil occupa plusieurs séances. Après la première, le bruit se répandit que les ministres n'ayant pu s'entendre, la dislocation du cabinet et la démission de Decazes étaient imminentes. Ces rumeurs ne favorisaient que trop les vues de Blacas et de ses amis. Ils se croyaient assurés de la victoire et conféraient entre eux à l'effet de préparer un ministère dans lequel seraient entrés Blacas, Talleyrand, Chateaubriand, Villèle, et qu'ils croyaient pouvoir imposer au roi, grâce surtout à l'appui de Monsieur qui secrètement les encourageait. Ils préparaient des manifestations extérieures, destinées à agir sur l'esprit de Louis XVIII.

« Samedi il y a fête au château ; les postes seront occupés par la garde nationale, et le roi tâchera de monter en voiture pour se promener dans Paris. Les ministres ont osé dire à Sa Majesté que, depuis l'arrivée de M. de Blacas, elle était dépopularisée. Elle verra bien le contraire aux acclamations unanimes de son bon peuple parisien, et se convaincra qu'avec l'amour d'un tel peuple, elle peut tout entreprendre. »

Ainsi, tout était combiné pour rendre impossible le départ de Blacas, pour contraindre le roi à se dégager « de ses liens tyranniques » et le contraindre à recomposer le ministère. Ce trouble et cette confusion se prolongèrent trois jours durant, Blacas « affectant de plus en plus des airs d'indépendance et de hauteur », et négligeant, au mépris des plus simples convenances, de se présenter chez Decazes, ce qui autorisait ce dernier à dire que l'ambassadeur « ne faisait pas preuve d'esprit et faisait, au contraire, preuve d'ingratitude ».

« — Je lui ai rendu, il le sait bien, ajoutait Decazes,

des services éminents, aussi bien pendant son absence que depuis son arrivée (1). »

Mais, à l'improviste, Blacas fut appelé chez le ministre des Affaires étrangères et reçut tout à la fois, au moment où il s'y attendait le moins, ses instructions bel et bien rédigées et l'ordre de partir sur-le-champ pour Rome, afin de déclarer au Saint-Siège que le Concordat ne serait ratifié par le gouvernement français qu'autant qu'on y aurait introduit les changements indiqués dans les instructions données à l'ambassadeur. Richelieu avait réfléchi et, ne voulant pas courir le risque de la démission de Decazes, il s'était décidé à lui céder.

Quelque peu déconcerté par l'ordre qu'il recevait, mais cherchant à gagner du temps, Blacas se récria, surtout contre le changement relatif à l'article 3. Ce à quoi le Pape tenait le plus, déclarait-il, c'était l'abrogation pure et simple des lois organiques, stipulée dans cet article. Le Saint-Siège qui en avait été de tout temps offensé ne consentirait jamais à les rétablir. Mais Richelieu maintint ses ordres et Blacas dut s'engager formellement à s'éloigner de Paris le surlendemain. Cependant, il comptait bien n'en rien faire. De nouveau, il s'efforçait d'obtenir du roi la permission de rester encore, encouragé par les ultras qui voyaient dans son départ le signal de leur défaite. Vainement, le duc de Richelieu s'attachait à lui faire comprendre quelle fausse situation sa pré-

(1) « Je n'ai pu savoir quelle avait pu être la nature de ces services. Mais il me paraît probable que l'un d'eux est relatif à des affaires pécuniaires qui tirent leur origine de l'époque de la première Restauration, car on m'a assuré que le comte de Blacas, quoiqu'il n'ait pas trouvé la plus petite fortune en France, dépense plus de cinq cent mille francs par an, à Rome. » — De Goltz à Hardenberg, 6 mai 1817. — A l'encontre de cette citation, il convient d'observer qu'il n'existe, à ma connaissance, aucune preuve des faits qu'elle allègue.

sence à Paris créait au roi, au ministère, à lui-même ; quelle agitation elle entretenait dans les esprits. Mais Blacas, tout en feignant de se rendre à ces raisons, saisissait tous les prétextes pour ne pas partir. Richelieu, sur le conseil de Decazes, insista de nouveau auprès de Louis XVIII.

« J'ai parlé au roi avec la plus grande force sur la nécessité du prompt départ de M. de Blacas, écrivait-il à son collègue. Je l'ai trouvé bien, mais un peu embarrassé. Néanmoins, je lui ai dit qu'il fallait mettre dans les journaux que son départ aurait lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine. Il l'a approuvé. Veuillez le faire mettre dans plusieurs journaux (1). »

La note fut publiée, mais ne changea rien aux dispositions de l'ambassadeur que son imprudent langage, celui de ses amis, tendaient de plus en plus à présenter comme bravant l'autorité des ministres, avec la complicité du roi. Alors, ce fut Richelieu qui, plus encore que Decazes, perdit patience et prit la mouche. Le ministre de la Police étant venu le voir, il lui déclara que si Blacas n'était pas parti sous quarante-huit heures, il enverrait sa démission au roi. Armé de cette menace, Decazes courut aux Tuileries. Cette fois, l'entretien aboutit à cet ordre formel, que Richelieu avait en vain essayé d'obtenir, et Decazes put annoncer au président du Conseil que « Sa Majesté exigerait ». « Je suis charmé, répondait Richelieu, que le roi sente la nécessité de faire partir M. de Blacas, et vite. Il est positif que lui ou moi doivent partir (2). » Blacas ne pouvait donc plus résister, sous peine d'encourir la colère royale. Il se résigna au grand dépit de tous ceux dont les excitations et les conseils

(1) Documents inédits.

(2) Documents inédits.

avaient encouragé sa résistance. Il quitta Paris dans la nuit du 3 au 4 mai. Il y était arrivé durant celle du 22 au 23 avril et venait, par conséquent, d'y passer dix jours. On a vu comment il les avait employés, et c'est avec raison qu'un agent terminait un de ses rapports par cette phrase : « Sa présence a fait plus de mal que jamais son absence ne pourra produire de bien. »

En attestant, une fois de plus, l'accord persistant qui régnait entre le roi et ses ministres, le départ de l'ancien favori constituait une défaite nouvelle pour la faction des ultras, pour Chateaubriand qui en était l'âme, et surtout pour Talleyrand dont la main apparaît sans cesse sous ces ténébreuses intrigues. Néanmoins, le parti ne désarma pas. A la Chambre des pairs et dans le *Conservateur* dont la fondation se place vers cette époque, Chateaubriand continua la campagne qu'il avait entreprise contre le cabinet Richelieu et la mena avec plus d'activité non moins qu'avec cette force redoutable que donnaient à ses opinions et à ses attaques les formes magnifiques dont sa parole et sa plume les enveloppaient. On sait que son opposition ne prit fin qu'après la chute de Decazes, et lorsqu'en le nommant à la légation de Prusse, le roi parut enfin disposé à rendre justice à ses talents.

Talleyrand fut moins heureux dans ses tentatives pour reconquérir son pouvoir perdu. Il s'en dédommagea en aiguisant des traits contre les ministres. En mai 1818, au moment où la Chambre des pairs discutait cette loi de recrutement qui honore à un si haut degré la mémoire de son auteur le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et quand les ultras royalistes déployaient toutes leurs forces pour la faire repousser, le comte de Goltz écrivait :

« Le prince de Talleyrand toujours passionné, ambi-

tieux, remuant et égoïste, mais souvent très spirituel encore, disait après un dîner chez le duc de Wellington que, d'après le projet des ministres, le roi de France serait moins puissant que le Président des États-Unis, puisque celui-ci nommait à tous les grades de l'armée; que, quatre-vingts voix étant réunies pour le rejet de cette mauvaise loi, les ministres ne devront son adoption qu'à *la voiture du roi.* »

Le mot s'expliquait par ce fait que trois pairs, hostiles à la loi, les ducs d'Havré, d'Aumont et d'Avaray étant attachés à la personne de Louis XVIII, celui-ci se plaisait à les emmener dans ses promenades quotidiennes en voiture, afin de les empêcher d'aller voter au Luxembourg ou, tout au moins, pour les chapitrer, en vue d'obtenir d'eux un vote favorable.

Le comte de Goltz complétait ses confidences au chancelier prussien en disant :

« Depuis que M. de Talleyrand n'est plus ministre, j'ai suivi, vis-à-vis de lui, à peu près la même conduite que le duc de Wellington, c'est-à-dire ne le considérant plus que comme un homme d'une agréable société par son esprit et son expérience, qui remplit du reste encore les fonctions élevées de grand chambellan. J'ai donc continué de le voir de temps en temps, et toutes les fois qu'il a voulu parler avec moi d'affaires politiques, j'ai changé de conversation. J'ai toujours peine à croire qu'il pourra rentrer dans le ministère, quoiqu'on m'assure qu'il conserve encore cette espérance, car il ne jouit plus dans aucun parti d'assez de confiance et de considération. »

Voilà donc à quel résultat avaient, en définitive, abouti les intrigues de l'ancien évêque d'Autun. L'opinion qu'exprimait à son sujet un diplomate étranger était, au

même moment, celle de la grande majorité des Français.

La position de Blacas n'était pas meilleure. Au lendemain de son départ, les ultras avaient répandu le bruit qu'il reviendrait au bout de quelques semaines, après avoir mené à bonne fin les négociations de Rome et qu'on verrait alors combien était toujours puissant son crédit sur l'esprit du roi. Mais, comme il ne revenait pas et comme, d'autre part, Decazes montait sans cesse dans la faveur de Louis XVIII, ces rumeurs tombèrent. Blacas que les calculs des ultras avaient un moment tiré de son obscurité, apparut à tous les yeux tel qu'il était en réalité, c'est-à-dire un homme rendu inutilisable par les souvenirs de 1814, qui devaient toujours peser sur lui.

Peu de temps après qu'il eut quitté Paris pour retourner à Rome, le bruit s'accrédita qu'il allait être envoyé en Angleterre en qualité d'ambassadeur. A cette occasion, un des agents qu'entretenait à Londres la police royale afin d'y surveiller les bonapartistes, Beaumont-Brivazac, se demandait, dans un rapport secret, si, dans son nouveau poste, Blacas saurait y voir plus clair que sous la première Restauration.

« Lorsqu'il m'envoya aux eaux d'Aix surveiller Marie-Louise, quel cas fit-il de ma correspondance? Il m'avait toujours dit, lorsque je travaillais à la chambre du roi, que la police était une chose inutile. Il en a vu la preuve au 20 mars. Cette correspondance dont je vous parle, j'en ai conservé toutes les minutes. C'est le plus terrible des actes d'accusation, car le 29 août 1814, j'avais annoncé ce qui se tramait à l'île d'Elbe, à Livourne, à Aix. *La darse de Porto Ferrajo est fermée. Bonaparte fait ses préparatifs; on équipe ses petits bâtiments.* Voilà la teneur d'une autre dépêche datée de Lyon, le 7 jan-

vier 1815. J'y étais délégué extraordinaire de la police. J'en appelle au comte Beugnot et à M. D'André qui m'avaient envoyé tour à tour. Et lorsque, le 16 février, j'intercepte à Chambéry une lettre adressée à Joseph qui était à Prangins, annonçant que lui et Napoléon se verraient bientôt, je la porte à franc étrier au comte de Blacas qui me répond : *C'est que Joseph va se rendre près de son frère.* C'était le 26 février que je la remis. Cette correspondance d'Aix et de Lyon, de Genève et de Chambéry, dont j'ai conservé les deux cent soixante-sept numéros en minute prouve suffisamment que M. de Blacas ne sait pas gouverner... On blâme ici sévèrement le projet de l'envoyer comme ambassadeur. »

Un rapport de police est toujours un document suspect dans lequel on ne se plait guère à chercher la preuve de faits qu'on a lieu de considérer, au premier abord, comme calomnieux et mensongers ou tout au moins comme douteux. Cependant, les assertions contenues dans celui-ci ne peuvent être écartées dédaigneusement, alors surtout qu'elles confirment l'opinion qu'une longue étude a permis de se faire de la légèreté proverbiale de M. de Blacas. Même en ne les acceptant que sous bénéfice d'inventaire, on doit reconnaître que les faits dénoncés par un agent secret ne sont pas sans vraisemblance et, selon le degré de confiance qu'on y ajoute, ils peuvent contribuer à démontrer pourquoi, pas plus en 1817 qu'en 1814, Blacas ne pouvait réussir dans la tâche qu'il avait entreprise.

L'issue de son voyage à Paris consommait sa défaite, laissait Decazes plus que jamais victorieux et puissant, et l'aidait à triompher des intrigues que Chateaubriand et Talleyrand avaient nouées contre Richelieu et contre lui. L'influence du jeune ministre sur le roi sortait saine et

saue de ces épreuves, fortifiée même. Il allait bientôt en recueillir un éclatant témoignage, lorsque au mois d'août suivant, il parvint à faire entrer dans le ministère où Pasquier siégeait depuis le mois de janvier, Molé et le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, celui-ci à la place du duc de Feltre (1).

(1) On trouvera aux pièces historiques, réunies à la fin de ce volume, diverses lettres relatives à ces modifications.

CHAPITRE V

UN GRAND MARIAGE SOUS LA RESTAURATION, 1818.

- I. — Faveur croissante de Decazes. — Accord parfait entre le roi et lui. — Causes de cet accord. — Loyauté de Louis XVIII. — Ses ambitions pour celui qu'il appelle son fils. — Il songe à le marier. — Mademoiselle Égédie de Sainte-Aulaire. — Ses souvenirs. — Le marquis de Noyan. — Un chambellan de l'empereur. — Naissance du roi de Rome. — La préfecture de Bar-le-Duc. — Retour à Paris. — Le 20^e bulletin. — Effondrement de l'Empire, vu par une fillette. — L'impératrice à Blois. — Les étrangers à Paris.
- II. — Nouveau séjour à Bar-le-Duc. — Les eaux de Plombières. — La duchesse de Saint-Leu. — Voyage à Saarbruck. — Mme de Soyecourt et la duchesse de Brunswick. — Le duc de Berry. — Le plongeon de Jacqueminot. — M. de Sainte-Aulaire préfet de la Haute-Garonne. — Le duc et la duchesse d'Angoulême à Toulouse. — Arrivée de M. de Vitrolles. — Après les Cent-Jours. — Voyage en Allemagne et en Italie. — Prétendants à la main de Mlle de Sainte-Aulaire. — Decazes se met sur les rangs. — Il est agréé. — Lettres du roi. — Dîner de fiançailles. — La corbeille de noces. — Célébration du mariage. — Félicitations de Louis XVIII.

I

L'intimité que, dès la fin de 1815, on a vu s'établir entre Louis XVIII et son ministre de la Police devenait, de jour en jour, plus étroite. Elle se trahissait d'abord par l'influence que Decazes, peu à peu, avait prise sur le roi et qui s'exerçait à toute heure au profit du cabinet Richelieu dont il était membre; ensuite par les témoi-

gnages exceptionnels de bienveillance, que le souverain accordait à cet élu de son cœur. Coup sur coup, il le créait comte et le nommait pair de France. En l'élevant si haut, il donnait à entendre que sa faveur ne s'arrêterait pas là. Conquis et subjugué, il eût voulu que le sentiment qu'il éprouvait pour Decazes, tout le monde l'éprouvât. Se fût-il donné pour but de faire partager à sa famille, à sa cour, à la France entière son affection admirative pour celui qu'à tout instant, il appelait son fils et son ami, il n'eût pas agi autrement.

On a vu qu'il y avait accord parfait entre le roi et ses ministres sur la politique qu'il convenait de suivre pour rendre indestructible l'union nécessaire de la nation et de la royauté. Mais, ce qu'il faut mentionner encore, c'est que Decazes qui plus qu'aucun de ses collègues, passait pour l'inspirateur de cette politique, trouvait en Louis XVIII, en toutes circonstances, un défenseur et un appui, soit qu'il eût à confondre les calomnies dont le poursuivaient les ultra-royalistes, soit qu'il se trouvât obligé de résister à leurs implacables exigences. On ne saurait trop le répéter, à ce cabinet Richelieu dont Decazes était l'âme au même degré que l'homme illustre qui le présidait, l'appui du roi ne manqua jamais. Aspirant à l'honneur d'être un souverain constitutionnel au sens rigoureux du mot, Louis XVIII joua sa partie avec une loyauté qui sera de plus en plus, au fur et à mesure qu'on le connaîtra mieux, son titre d'honneur devant la postérité, comme ce sera celui de ses collaborateurs d'avoir voulu paralyser les réactions ardentes qui suivirent le second retour des Bourbons et fonder dans ce pays, au milieu des difficultés les plus effroyables qu'aient eues à surmonter des hommes d'État, un gouvernement libéral.

Ce récit n'étant pas consacré à l'histoire de leurs tentatives, je n'en dirai rien de plus. Mais l'allusion qui vient d'y être faite était nécessaire pour démontrer que Decazes ne dut son extraordinaire fortune qu'à l'habileté avec laquelle il sut inspirer au roi les convictions dont il était lui-même animé. C'est grâce à lui que Louis XVIII s'accoutuma à souscrire résolument aux mesures que ses ministres lui proposaient pour frapper au cœur cette faction ultra-royaliste qui, de 1815 à 1830, fut le mauvais génie des Bourbons et à qui remonte la responsabilité de leur chute. De même, c'est grâce à ces incidents qui mettaient en lumière les qualités et les rares mérites de Decazes que le roi l'aima au point de ne pouvoir plus se passer de lui et de lui écrire tous les jours et même plusieurs fois par jour.

Ce qui caractérise ce tendre attachement, ce n'est pas seulement qu'il est fondé sur une admiration réelle et expansive, c'est aussi qu'il brise le naturel égoïsme dont l'âme de Louis XVIII a paru toujours enveloppée et inspire au vieux monarque une réciprocité de dévouement, dont, ni avant ni après, aucun autre de ses favoris n'a pu se vanter d'avoir recueilli pareils témoignages. Il conçoit pour Decazes toutes les ambitions d'un père pour son fils. Il le veut grand, grand entre tous ; mais il entend que chacun puisse dire que cette grandeur est le prix de la valeur personnelle de celui à qui elle profite. Aussi, s'ingénie-t-il à saisir toutes les occasions de le mettre en lumière, de le faire briller. Il n'est pas flatteries de courtisan, qui égalent à ses yeux les hommages que l'on rend à son enfant ni qui le réjouissent au même degré. Ceux-là sont sûrs de lui plaire qui lui vantent les mérites de Decazes, son esprit, ses inspirations de tribune, ses qualités d'homme d'État, sa cordialité proverbiale, sa

souplesse d'intelligence. Ces éloges qui le comblent de satisfaction, il se plaît à les répéter à celui qui en est l'objet. A la joie de les avoir entendus, il ajoute celle de lui en faire part. Mais, s'il le veut grand, son désir de le voir heureux n'est pas moindre. C'est ce désir qui lui suggère en 1818, le dessein de lui trouver une femme digne de lui et qui puisse assurer son bonheur.

A cette époque, Decazes, depuis douze ans, était veuf de Mlle Muraire. Il l'avait tendrement aimée durant les quelques mois de leur trop brève vie conjugale. Mais, après tant d'années écoulées depuis la mort de cette jeune femme, s'il gardait encore d'elle un souvenir ému, la blessure de son cœur était cicatrisée. Il est même vrai, je l'ai déjà indiqué, que quelques belles dames n'avaient pas dédaigné de travailler à sa guérison. Puis, le lourd fardeau des affaires publiques était tombé sur ses épaules ; d'impérieux et graves devoirs l'avaient absorbé et aux rares heures de détente qu'ils lui laissaient, il avait ressenti toutes les tristesses d'un foyer désert. Le dévouement de sa sœur, Mme Princeteau, qui était venue, lors de son avènement au ministère, s'installer auprès de lui et tenir sa maison ne pouvait être pour sa solitude qu'un palliatif insuffisant.

Le roi n'ignorait pas cet état d'âme. Il le connaissait par les confidences de Decazes et par celles de Mme Princeteau. Belle et séduisante, celle-ci à laquelle il s'était attaché et qu'il appelait « le bon ange », l'entretenait souvent de son frère. C'était même l'ordinaire sujet de leurs entretiens. Ensemble, ils conspiraient en vue de préparer une brillante alliance à celui qu'ils chérissaient également. Parmi ses intimes amies, Mme Princeteau comptait la veuve du général Moreau. « La maréchale »,

comme on l'appelait depuis que Louis XVIII lui avait octroyé ce titre, était liée avec la famille de Sainte-Aulaire. Elle savait que dans cette famille, il y avait une jeune fille de seize ans dotée de toutes les qualités, de toutes les grâces et qui tenait de sa mère morte un opulent héritage. Elle suggéra à Mme Princeteau l'idée d'un mariage. « Le bon ange » s'empressa d'en parler au roi, lequel, à son tour, l'accepta avec enthousiasme.

Avant de raconter comment, au bout de peu de temps, les choses tournèrent à son gré et aboutirent au résultat qu'il souhaitait, il importe que le lecteur fasse connaissance avec la future duchesse Decazes et s'initie, à cet effet, aux souvenirs que, sur le tard de sa vie, elle rédigea, d'après les notes qu'elle avait gardées de ses années d'enfance et de jeunesse. Ces souvenirs, dans la forme qu'elle leur a donnée, ne sauraient être publiés intégralement. Elle y a fait une part trop large à des incidents personnels et intimes, qui ne pouvaient avoir d'intérêt que pour elle et ses descendants ou même à des faits touchant des tiers, dont la divulgation présenterait le double inconvénient de les mettre inopportunément en cause et de n'apporter à l'histoire des événements ni à celle des mœurs aucune lumière utile. En revanche, il s'y trouve nombre de pages qui ont droit à la publicité et qu'il serait dommage de laisser dans l'ombre. C'est à travers celles-là que nous apprenons à connaître la spirituelle et malicieuse créature qu'était Mlle de Sainte-Aulaire.

Elle avait pour grand-père le comte de Sainte-Aulaire, ancien officier de l'armée de Condé, rentré en France vers 1800, et qu'à l'occasion du mariage de sa petite-fille, Louis XVIII allait nommer pair du royaume. Son fils qui,

en 1829, lui succéda à la pairie, était alors député du Gard. Jadis, chambellan de l'empereur, puis préfet de Bar-le-Duc et de Toulouse, il devait siéger un jour à l'Académie française. Marié deux fois, il avait épousé, en premières noces, une riche héritière, Mlle de Soyecourt, descendante du dernier prince de Nassau-Saarbruck et nièce de la duchesse de Brunswick. De ce mariage dont étaient nées deux filles, une seule restait, celle qui devait être la comtesse, puis duchesse Decazes, élevée, depuis l'âge de six ans, par la seconde femme de son père, Mlle de Roure, alliée elle-même à plusieurs nobles familles. L'arrière-grand-père paternel de Mlle de Sainte-Aulaire était ce marquis de Noyan qui fut compromis en 1792 dans la conspiration de La Rouerie, et qui ne dut la vie qu'à l'héroïque dévouement de sa femme. Par ses alliances comme par sa fortune, la jeune mariée — elle venait d'atteindre sa seizième année — était donc un des plus brillants partis de France.

Je passerai rapidement sur ce qu'elle nous raconte de son enfance et de la mort de sa mère, de celle de sa sœur et n'en retiendrai que les fragments propres à nous familiariser avec le milieu dans lequel elle grandit.

« Lors de la mort de ma mère, dit-elle, nous avions nos deux grand'mères, la mère de notre mère et celle de notre père. La première n'habitait pas avec nous ; elle avait l'esprit trop faible pour que mon père pût lui confier ses enfants. Ma grand'mère de Sainte-Aulaire était dans un état de santé qui rendait difficile qu'elle s'occupât de nous. C'est cependant près d'elle que nous passions une partie de l'année ; l'autre partie, nous la passions en Picardie, à Ancy ou chez des amies qui habitaient le voisinage. Ancy n'était pas un château mais une habitation que mon père avait fait arranger dans les communs et les

pavillons de l'ancien château qui avait été abattu par mon grand-père, le marquis de Soyecourt, lequel ayant trouvé que le château de Telloloy, qui lui appartenait, n'étant qu'à quelques lieues, rendait celui d'Ancy tout à fait inutile. Mon père avait fait arranger cette habitation peu de temps après la mort de ma mère. Elle consistait dans les deux pavillons qui, dans les anciens châteaux, étaient près des fossés. A la porte d'entrée, du côté de la cour, ces pavillons étaient réunis par des galeries de bois. Les salons, salles à manger, cuisines, étaient dans les communs. Le tout était très bien arrangé, les cours plantées en jardins et ce jardin très bien dessiné par un ami de mon père, M. de Sartiges. La terre d'Ancy à laquelle était réunie celle des Fouquiers et autres était très considérable; des bois magnifiques, de belles chasses. Je me rappelle que les gardes-chasse venaient souvent prendre les ordres de mon père et portaient la main à leur chapeau qu'ils n'ôtaient pas pour saluer; mais, ils mettaient un genou en terre. Ma sœur s'appelait Caroline; elle était douce, aimante, caressante. Il semblait qu'elle sentait sa fin prochaine; elle se dépêchait d'aimer et de se faire aimer... Moi, j'étais moins bien qu'elle. J'avais l'air insouciant, indépendant et assez fier, disait-on. On m'appelait la petite princesse. Les amies de mon père montraient une grande préférence pour ma sœur. Je l'aimais beaucoup, ce qui faisait que je n'éprouvais aucune jalousie des préférences dont elle était l'objet. »

Vivant durant plusieurs mois à la campagne. M. de Sainte-Aulaire naturellement voisinait beaucoup. C'était vers 1808. Les émigrés, pour la plupart, étaient rentrés en France; plusieurs avaient recouvré leurs biens confisqués et la vie sociale, peu à peu, reprenait son ancienne

physionomie, aussi bien à Paris et dans les provinces que dans de nombreux châteaux rendus à leurs anciens habitants ou rachetés par eux. Les petites de Sainte-Aulaire se trouvèrent ainsi en relation avec des familles dans lesquelles elles retrouvaient les traditions, les opinions, les goûts, la manière de vivre, auxquels elles étaient accoutumées dans leur propre maisons : les familles de Chaseron, des Brosserons, de Brancas, de Magneux, de Narbonne, d'Estourmel, de Polignac, de Montlaur, de Carraudeau. Là, elles recrutaient leurs compagnes de jeux, des fillettes de leur âge. Quand M. de Sainte-Aulaire quittait Ancy et allait à Paris, on les envoyait à Versailles où, à défaut d'une grand'mère trop mal portante pour s'occuper d'elles, elles trouvaient un vieux grand-père, très affectueux, très bon, dont la sollicitude les environnait. Parfois aussi, elles entrevoyaient leur arrière-grand-père, le marquis de Noyan, celui qui fut si gravement compromis dans la conspiration La Rouerie. Il s'était retiré à Etiolles.

« C'était un beau vieillard, grand, maigre, des cheveux blancs, la figure pâle; il inspirait le respect. Asthmatique depuis quarante ans, il ne se couchait jamais et passait ses nuits dans un grand fauteuil rouge, ayant de chaque côté des oreillers pour appuyer la tête. Quand nous entrions chez lui, il nous mettait sur ses genoux, nous donnait des pastilles qu'il prenait dans des bonbonnières placées sur une table près de lui et sur lesquelles, il y avait des portraits. »

Le marquis de Noyan mourut bientôt. M. de Sainte-Aulaire venait de se remarier avec Mlle du Roure qui allait servir de mère à Égédie et à sa sœur. Le mariage s'était fait au château de Louville, chez la mère de la fiancée.

« Je ne me rapelle rien du jour du mariage. Mais j'ai conservé le souvenir de la nouvelle Mme de Sainte-Aulaire, lorsque, le lendemain, elle entra dans la salle à manger. Elle avait un chapeau rose avec des roses roses, une écharpe rose entourant son cou. Tout ce rose avec ses jolis cheveux blonds, ses yeux bleus, sa peau blanche et rose était joli au possible. »

Un an environ après son mariage, c'est-à-dire vers le milieu de 1810, M. de Sainte-Aulaire fut nommé chambellan de l'Empereur. De plus en plus, la noblesse française se ralliait à l'empire. L'alliance que Napoléon venait de contracter avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Louise, avait pour effet d'activer encore le mouvement qui poussait vers les Tuileries, où l'on croyait alors que les Bourbons ne rentreraient plus, les héritiers des plus illustres familles de la vieille aristocratie. Néanmoins, la nomination du nouveau chambellan causa le plus vif mécontentement parmi les parents de sa femme. Sa belle-mère, Mme du Roure, en sa qualité d'ancienne dame d'honneur de la comtesse de Provence, était restée passionnément royaliste. Elle n'acceptait pas aisément de voir un des siens passer au service de l'usurpateur. Elle ne se résigna, nous dit sa petite-fille, que lorsqu'on l'eut convaincue que son gendre ayant été choisi spontanément par l'empereur, un refus de sa part entraînerait les plus graves conséquences. Du reste, ce n'était là qu'un stratagème auquel on avait recouru pour calmer ses scrupules. En réalité, M. de Sainte-Aulaire avait souhaité cette nomination et la devait à l'amitié de la reine Hortense avec laquelle il s'était lié, alors qu'elle s'appelait encore Mlle de Beauharnais. Entré en fonctions, il fut attaché au service de l'Impératrice.

« Je me rappelle qu'il était de service le jour de la

naissance du roi de Rome. Ce fut la première fois que je le vis dans son grand uniforme de chambellan. C'était très beau, habit rouge brodé d'argent, manteau de velours rouge brodé et bordé de drap d'argent, devant doublé d'hermine, culotte de satin blanc, souliers avec des bouffettes de satin blanc, chapeau à la Henri IV avec des plumes blanches. Aussitôt que l'Impératrice ressentit les premières douleurs, on fit prévenir les services. Vers le matin, on crut qu'elle n'accoucherait pas encore. On permit à une partie du service de rentrer chez lui, à la condition de se tenir prêt à revenir au premier appel. Nous fûmes menées chez mon père comme à l'ordinaire pour lui dire bonjour. Il était devant sa petite glace, occupé à se poudrer, n'ayant ôté que son manteau qui était remplacé par une grande serviette pour empêcher la poudre de salir son habit. Je le regardais avec étonnement quand on entendit tirer le canon. Mon père aussitôt reprend son manteau et se précipite vers la porte ; sa voiture l'avait attendu. Ma mère, (1) au premier coup de canon, nous avait pris par la main et nous empêchait de remuer, comptant avec anxiété les coups de canon. Après le quatrième elle s'écria :

« — C'est un prince !

« Elle ressentait la même joie que si c'eût été pour elle un bonheur particulier. C'est qu'alors dans la société, on commençait à être bonapartiste. Plus tard, on le devint davantage. Les femmes aimaient les plaisirs. Les officiers couverts de gloire au retour dansaient des quadrilles et faisaient la cour aux jolies femmes. Les quadrilles que je me rappelle étaient formés par la reine Hortense et la princesse Pauline. Mon père et ma mère

(1) La duchesse Decazes, dans ses *Souvenirs*, désigne presque toujours ainsi la seconde femme de son père.

étaient de ceux de la reine Hortense. Je les vois encore en costume péruvien ou de fils du soleil; presque pareil pour les hommes et pour les femmes : petite jupe de gaze d'argent rouge d'or, garnie de plumes de trois couleurs; corsage en tricot rose collant sur la poitrine, avec, sur le dos, de grands soleils brodés en paillettes d'or, attachés avec des bretelles d'or, un diadème en plumes. On dansait des pas qu'on apprenait à grand-peine avec le maître de danse de la cour qui venait vous apprendre chez vous et vous faisait ensuite répéter chez la reine. »

En 1812, M. de Sainte-Aulaire, tout en conservant ses fonctions de chambellan, fut nommé préfet de Bar-le-Duc. Il se préparait à partir avec sa femme et ses enfants, lorsqu'il perdit l'une des deux filles qu'il avait eues de son premier mariage, Caroline, la sœur aînée d'Égédie. Le récit de ce douloureux événement tient une grande place dans le manuscrit qui est sous mes yeux.

« Ma sœur tomba malade. Les médecins dirent que c'était la rougeole à laquelle était venue se joindre une fièvre putride. Ils déclarèrent qu'elle courait le plus grand danger. Tous les soins lui furent inutilement prodigués. Corvisart, le médecin de l'Impératrice, venait tous les jours envoyé par elle. Auvity venait deux fois par jour. Mais tout fut inutile et ma bien-aimée sœur succomba après une quinzaine de jours de maladie. A la première apparition du mal, on m'avait menée d'un autre côté de la maison, où se trouvait l'appartement de ma grand'mère de Sainte-Aulaire qui n'était pas à Paris en ce moment. Mon frère — né du second mariage de mon père — avait pris la rougeole en même temps que Caroline. Il resta donc dans les chambres que nous habitions ordinairement. Tous les jours, on me faisait tra-

verser la cour qui séparait l'appartement de ma grand-mère de celui de mon père pour aller l'embrasser. On ne me laissait pas entrer chez ma sœur. Mais, quand je pouvais le faire sans être vue, je m'approchais de la porte de la chambre et nous nous envoyions des baisers.

« Le jour de sa mort, on m'avait laissée seule dans l'appartement de ma grand-mère. Ne voyant personne venir me chercher pour aller dire bonjour à mon père, je traversai la cour toute seule pour y aller. J'entrai dans la chambre de laquelle je voyais ordinairement ma sœur ; je me mis près de la porte et attendais qu'elle me regardât. Je ne m'apercevais pas qu'elle était morte ; je croyais qu'elle dormait. Ma bonne vint me prendre. Elle pleurait beaucoup ; je me mis à pleurer aussi. Mon père vint m'embrasser ; il pleurait ; tout le monde pleurait et moi comme les autres, sans comprendre, quoi qu'on m'eût dit que ma sœur était morte. Le lendemain, je demandais à aller voir ma sœur.

« On me répondit que je ne la verrais plus, qu'elle était partie. Pendant plusieurs jours, je fis la même demande et pleurai de la même réponse. Puis, je tombai malade, bien malade et les médecins dirent que j'avais la rougeole. Ma mère était grosse. Mon père pensa qu'il fallait la soustraire à cet air empoisonné et partit avec elle pour Bar-le-Duc, nous laissant aux soins de nos bonnes, de Mme du Roure la mère et de mon grand-père de Saint-Aulaire. »

L'épidémie qui s'était abattue sur la maison cessa enfin et la petite Égédie, miraculeusement sauvée, put rejoindre son père dans sa préfecture où il achevait de s'installer. Le voyage de Paris à Bar-le-Duc n'était point alors chose facile. Il fallait soixante heures pour parcou-

rir la route au cours de laquelle on couchait au moins deux fois.

« J'étais dans une bonne voiture à côté de Mme du Roure qui était habillée comme si elle allait faire des visites, se tenant droite et ne s'appuyant jamais, pas même aux côtés de la voiture. En arrivant à Bar, je retrouvai mon père, ma mère et mon petit frère Louis. Mon père m'embrassa beaucoup et me tint sur ses genoux longtemps. Mon frère vint et, après m'avoir regardée et embrassée, il prononça :

« — Caroline !

« Mon père ne dit rien, me posa par terre et sortit :

« — Mon enfant, me dit ma mère, il ne faut jamais prononcer le nom de ta sœur devant ton père. Cela lui fait de la peine.

« J'en conclus qu'il fallait cacher sa pensée. Aussi, dès ma petite enfance, ai-je pris l'habitude de cacher ce que j'éprouvais. »

Suivent des détails sur la vie qu'on menait à Bar-le-Duc, vie tranquille, uniforme, interrompue par de rares excursions tantôt à Verdun, tantôt à Saarbruck où résidait la grand'maman de Soyecourt, fille de l'ancien prince régnant de Nassau et sœur de la duchesse de Brunswick. Un de ces voyages à Verdun fut nécessité par une halte qu'y fit Marie-Louise qui rentrait à Paris après avoir passé quelques jours auprès de l'empereur, au moment où allait commencer la campagne de Russie.

« Les demoiselles de Verdun offrirent à l'Impératrice des dragées et celles de Bar dont j'étais, lui présentèrent des confitures. Nous étions toutes en blanc. Mais nous fûmes à peine vues par la souveraine qui arriva le soir et ne descendit pas de voiture. Les malheurs de la campagne de Russie commencèrent. Le maréchal Oudinot,

qui était de Bar et qui avait une très belle habitation près de cette ville, fut grièvement blessé. Sa femme partit pour aller le rejoindre. La fille du maréchal, d'un premier mariage avait épousé le général de Lorencez. Il fut aussi grièvement blessé. Sa femme partit à son tour. Tous les jours on apprenait des morts, des blessures. Bientôt arrivèrent des blessés qu'on envoyait de l'armée. Je me rappelle en avoir vu dans la cour de la préfecture sur des charrettes. J'accompagnais ma mère quand elle leur portait de la charpie et leur faisait donner du vin. Ils étaient ensuite conduits aux environs de Bar, dans un hospice de mendicité, converti en hôpital. Le désordre qui régnait dans le chargement et le déchargement de ces malheureux était tel qu'à plusieurs reprises on trouva des morts oubliés sous la paille. »

Au cours de la campagne de Russie, M. de Sainte-Aulaire fut rappelé de sa préfecture et dut rentrer à Paris. L'impératrice avait souhaité qu'il reprit auprès d'elle son service de chambellan. De ces temps avant-coureurs de l'invasion et de la chute du régime impérial notre auteur avait conservé des souvenirs très vivants et très attachants. Il en est un qui nous fait assister à l'arrivée à Paris de la nouvelle des désastres de la grande armée, annoncés à la France par le fameux 29^e bulletin.

« Un jour, j'étais sortie en voiture avec ma mère. A la fin de la journée, elle voulut faire une visite à la reine Hortense et me laissa dans la voiture. Sa visite fut très longue. Quand elle vint me retrouver, elle était très agitée. Elle disait et répétait :

« — Ce 29^e bulletin est affreux.

« A dîner, le soir, le lendemain, elle en parla encore. D'ailleurs, tout le monde en parlait, on ne parlait même pas d'autre chose. On se demandait si on n'avait pas

trouvé sur ce bulletin le nom d'un parent, d'un ami. Tout cela me semblait annoncer la fin du monde.

« Cependant rien ne fut d'abord changé dans ma vie. Mes plaisirs étaient les mêmes que ceux de mes jeunes amies Constance de Caumont, Malvina de Chabrilan, Joséphine de Beauharnais, Azolas d'Estourmel, Armandine de Sainte-Vallère et d'autres encore. Il y avait moins de garçons : Alfred de Chabrilan, Paul de Broc, Edmond de Caumont. Nous nous réunissions tous les dimanches chez une de nous et nous passions la journée ensemble. Plus tard, nous primes des leçons de danse ensemble. J'avais aussi pour amie Joséphine de Montebello. Quand nous allions chez elle, nous jouions à la poupée. Elle avait une poupée superbe que lui avait donnée l'Impératrice. Mais nous préférions jouer aux militaires. Nous avions des sabres de bois et des bonnets de papier. Mes petites camarades et moi nous avons gagné des batailles, mais sans voir jamais l'ennemi. Aucune de nous ne voulait être ni Autrichiens, ni Prussiens. Nous parlions de nos exploits, le chapeau sur l'oreille et le sabre à la main. »

Un peu plus tard, au commencement de 1814, les nouvelles se firent plus graves, plus inquiétantes, plus sinistres. Elles n'arrivaient plus de Russie ou d'Allemagne, mais de France même. Les combats se livraient sur le territoire français envahi. Les récits de la future duchesse Decazes, à mesure qu'ils serrent de plus près les événements, deviennent pathétiques, en dépit du caractère de simplicité qu'ils affectent. Voici un croquis de l'effondrement de l'empire, tel qu'il pouvait apparaître à une fillette de douze ans.

« Une nuit, ma bonne vint me réveiller et me faire lever. En m'habillant, elle me dit que nous allions

partir. Elle me mena chez ma mère avec mon frère. Ma mère était dans sa chambre tout habillée, ayant des paquets autour d'elle. Elle avait l'air d'attendre quelque chose et je l'entendis dire à ma bonne maman du Roure qui venait d'arriver :

« — Louis m'a fait dire de me tenir prête et qu'il me fera prévenir quand l'Impératrice partira.

« Ce fut presque au matin que ma mère fut avertie. Nous partîmes, elle, mon frère, moi et une de nos bonnes. Nous allâmes jusqu'à Versailles avec les chevaux de mon père. Là, il fallut attendre parce qu'il n'y en avait pas à la poste. La maréchale Oudinot attendait dans la même auberge que nous. A la fin de la journée, comme on venait d'amener les chevaux, nous entendîmes crier : « Vive l'Empereur » et nous vîmes un grand état-major. La maréchale crut effectivement que c'était l'empereur et comme elle savait son mari avec lui, elle se précipita dans la rue. Mais ce n'était pas l'empereur; c'était le roi Joseph qui abandonnait Paris. La consternation fut grande. Les étrangers approchaient. Aurait-on le temps de s'éloigner et de gagner un lieu sûr? Ma mère proposa à la maréchale de venir avec nous chez sa mère à Louville. La maréchale accepta et nous partîmes. Arrivés à Rambouillet au milieu de la nuit, ma mère apprit que l'Impératrice était au château et que mon père qui l'accompagnait y était aussi. Elle alla le rejoindre. Je restai dans la voiture avec mon frère et notre bonne. La nuit fut bien longue. Ma mère, après avoir laissé mon père qui partait avec l'Impératrice vint enfin nous retrouver et nous partîmes pour Trouville. La caravane s'était augmentée de M. de Saisseval, beau-frère de Mme du Roure. M. de Saisseval croyait toujours voir arriver les ennemis et

pendant le voyage de Rambouillet à Louville, dans ces plaines de la Beauce dans ces terres labourées où les voitures marchaient l'une après l'autre, il craignait d'être dans la première voiture et pris le premier. Il avait même crainte lorsqu'il était derrière et ne parut tranquille que lorsqu'il fut au milieu. »

A Louville, le lendemain, après une nuit de repos, on envisagea la situation. Dans ce château, on était sans défense, à la merci des cosaques qui pourraient y venir en pillards et on décida de gagner Chartres. Cette nouvelle course s'effectua à l'aide de chevaux fournis par les fermiers. A Chartres, on s'installa tant bien que mal et on attendit les événements. Peu de jours après, on vit apparaître le maréchal Oudinot et M. de Sainte-Aulaire que le hasard avait fait se rencontrer. Ils avaient « la figure bouleversée, la barbe pas faite, un bonnet de soie qui tombait sur leurs yeux », l'air sinistre en un mot. M. de Sainte-Aulaire venait de Blois où il avait laissé l'Impératrice, chargé par elle de divers messages pour l'empereur d'Autriche et le prince de Metternich entrés déjà dans Paris.

« Voici ce qui s'était passé à Blois. L'Impératrice s'était rendue dans cette ville avec toute sa cour et y attendait les ordres de l'empereur. Une nuit, elle fit appeler mon père. Il la trouva en robe de chambre. Elle lui dit qu'elle venait de recevoir une dépêche qui lui annonçait la tentative d'empoisonnement et l'abdication de l'empereur. Elle ajouta :

« — Voici des lettres pour mon père et le prince de Metternich auxquels je demande conseil et appui. Vous allez partir immédiatement pour porter ces lettres.

« Mon père atterré par ces nouvelles restait la tête

baissée, sans répondre. Étonnée de son silence, l'Impératrice le regarda et le voyant ainsi :

« — Ah! monsieur de Sainte-Aulaire, vous regardez mes pieds, fit-elle; je n'ai pas eu le temps de me chausser.

« Tiré de sa stupeur par l'étrangeté de cette réflexion, mon père s'inclina et demanda à l'Impératrice de lui donner ses ordres. Elle les lui répéta et lui ayant confié les lettres l'invita à lui rapporter à Blois les réponses qu'elle attendait. »

Pressé de s'acquitter de sa mission, M. de Sainte-Aulaire ne passa à Chartres que quelques instants et prit la route de Paris.

« Deux jours après son départ, nous étions sur la promenade lorsque nous entendîmes crier :

« — Voici les cosaques!

« Effectivement, nous vîmes arriver au grand galop des cavaliers ayant de grandes barbes, portant de grandes jupes. Ils arrivaient de plusieurs côtés. Ils entrèrent dans plusieurs rues. Tout était fini; la ville était prise. Cela ne parut pas produire un grand effet. Nos bonnes nous ramenèrent chez nous et ma mère dit que nous partirions le lendemain pour Versailles. De Versailles, elle prévint mon père en lui demandant ce que nous devions faire. Il nous répondit de venir au plus vite, car il devait repartir pour rejoindre l'Impératrice. »

Voici maintenant de piquants détails sur la vie mondaine dans la capitale où les étrangers s'étaient établis, les souverains dans les palais, les officiers chez les habitants, les soldats dans les casernes ou sur les places publiques.

« Je ne me rappelle pas qu'il y eût des officiers ni chez mon père, ni chez les personnes qui habitaient

notre hôtel. Mais il y avait beaucoup de cosaques que nous entendions et voyions des fenêtres de notre appartement, donnant sur la cour. Ma bonne maman du Roure logeait un officier russe qui se nommait Ivan Ivanowich. Il mangeait avec la famille. Ma mère allait le soir chez bonne maman où se réunissaient d'autres jeunes femmes parmi lesquelles se trouvait Mme de Menoux dont le mari avait été fait prisonnier pendant la campagne de Russie. Ces jeunes femmes dansaient avec les officiers russes et anglais. J'ai souvent entendu ma mère parler du chagrin qu'elle avait éprouvé au premier moment en voyant cette gaieté et cette fraternité avec nos ennemis que, dans cette société, on appelait nos alliés. Mais, bientôt, elle fit comme les autres ; elle dansa. Ivan Ivanowich apprenait à ces dames la mazurka. Pour moi, quand j'avais bien pris mes leçons, on me permettait de rester un peu plus tard le soir pour voir danser. Tout ce que je voyais dans le salon de ma bonne maman m'amusa beaucoup sans que je comprisse bien ce que cela voulait dire. »

Parmi les officiers étrangers qui venaient dans ce salon aristocratique, notre spirituelle narratrice cite le comte Orlof, le comte Potocki, le duc de Wellington, Potocki « gros et court », Orlof « grand, mince, tout habillé de rouge et surnommé le flambeau, » Ces brillants vainqueurs s'occupaient beaucoup de ces séduisantes Françaises qui ne laissaient pas d'en rire entre elles : « Mme de Menoux se moquait de ses deux adorateurs qui me paraissaient assez ridicules lorsque, ne trouvant pas de place dans sa voiture, ils montaient derrière, à la place du domestique. » Quant à la jolie Mme de Sainte-Aulaire, elle avait un attentif encore plus illustre, le roi de Prusse, lui-même.

« Il ne venait pas chez ma mère, mais il allait chez Mme du Roure. Puis, il y avait des promenades aux Tuileries le matin et j'y assistais. Il me semble y être encore. Le roi et ma mère marchaient devant, l'un à côté de l'autre. C'était sur la terrasse du bord de l'eau. Ma bonne-maman du Roure me donnait la main, marchait derrière ayant M. de Humboldt à côté d'elle. De temps en temps, ma mère se rapprochait de nous, me prenait par la main et je marchais ainsi quelques moments à côté d'elle. Puis je retournais auprès de Mme du Roure. Le roi de Prusse était grand, la taille serrée, les épaules hautes, la tête fort en arrière, les bras et les coudes arrondis. Il tenait à la main une petite canne qu'il faisait beaucoup remuer. M. de Humboldt n'était pas grand et un peu paquet. »

N'ai-je pas raison de dire que voilà de bien piquants détails ? En cette année 1814, après vingt ans de guerre, qui l'avaient épuisée, la France commençait à respirer, à voir la fin de ses maux, et il n'est que trop vrai que dans leur joie d'être délivrés, les royalistes accueillaient les étrangers comme des libérateurs.

II

Le gouvernement des Bourbons rétabli, M. de Sainte-Aulaire, grâce à l'influence de la famille de sa femme, fut nommé de nouveau préfet de Bar-le-Duc. Après avoir résidé dans cette ville en qualité de fonctionnaire impérial, il y retourna comme fonctionnaire royal. Il n'était pas le seul qui eût fait peau neuve. Nombre de gens qui

avaient, à des titres divers, servi l'empire, se ralliaient à la royauté. Leur empressement à changer de maître n'étonnait personne, ne scandalisait personne. La dynastie royale restaurée hésitait d'autant moins à recruter ses serviteurs parmi ces transfuges, que son propre personnel était à la fois insuffisant et défectueux et que ces impérialistes d'hier, dont quelques-uns portaient des noms chers à la vieille France, présentaient ce précieux avantage d'être rompus aux affaires publiques.

« Peu après, ma mère alla aux eaux de Plombières. La reine Hortense, qu'on ne désignait plus que sous le nom de duchesse de Saint-Leu, était à Luxeuil. Ma mère lui fit une visite et m'emmena. La reine était très gracieuse pour tout le monde, même pour les enfants. Pendant les deux soirées que nous passâmes chez elle, je l'entendis chanter de ses romances faites pour *les preux chevaliers de France*. Puis, elle s'occupa de moi. Elle m'apprit à confectionner des chapeaux de paille et de crin et m'en donna un fabriqué par elle. Ma mère resta trois semaines à Plombières où se trouvait la famille du général de Laborde qui joua un si grand rôle à Toulouse. Nous allâmes ensuite chez ma grand'mère de Soyecourt, à Saarbruck. Elle occupait un bâtiment construit sur l'emplacement de l'ancien palais de son père. Sa sœur, la duchesse de Brunswick, était venue la voir et prendre possession des biens de Nassau, que le roi Louis XVIII lui avait rendus ainsi qu'à ma grand'mère. Cette dernière recevait beaucoup; on dansait presque tous les soirs; j'étais traitée en demoiselle. C'est de ce voyage seulement que date le souvenir que j'ai conservé de ma grand'tante de Brunswick. Elle était venue à Paris en 1805 ou 1806, au moment où l'empereur Napoléon avait rendu au prince de Nassau ces mêmes biens que Louis XVIII

venait de rendre à ses filles, l'empereur ayant ensuite révoqué la restitution pour ne pas laisser dans des mains d'émigrés des biens aussi considérables. Ma grand'tante avait toujours été remarquablement laide, et plus peut-être dans sa jeunesse que plus tard. Lors de son voyage à Paris, en 1805, l'empereur avait été frappé par sa laideur. Il disait que, certainement, on ne trouverait pas sa pareille sur le continent, ce qui ne l'avait pas empêché de la traiter avec une haute distinction. D'ailleurs, elle avait grand air. Couverte de dentelles, de perles, de diamants, elle représentait bien. Plus tard, Louis XVIII trouvait qu'elle était bien princesse. »

A mentionner encore le récit d'une visite que fit à Bar-le-Duc le duc de Berry. La fille du préfet avait sa place dans les fêtes données à cette occasion et y jouait son rôle.

« J'étais comme le petit chien ; je suivais partout ; j'entrais dans le salon, dans la voiture ; mais, il faut bien que j'avoue que quelquefois, on me renvoyait dans ma chambre. Les demoiselles de Bar offrirent une grosse corbeille de confitures à M. le duc de Berry. Ce fut moi qui fis le compliment. Nous étions douze vêtues de blanc, ayant autant de fleurs de lys qu'on pouvait en placer sur nos petites personnes. Cela allait bien à mes compagnes. Mais, pour moi qui étais plus petite, cela m'allait mal. En y joignant la préoccupation et l'embarras que me causait le compliment que j'avais à faire, je ressemblais à un chien habillé et de mauvaise humeur. Le duc de Berry en fut frappé et demanda pourquoi on avait choisi *celle-là*. On lui répondit que j'étais la fille du préfet. Il m'embrassa ; je fis une révérence et m'en fus comme un enfant qui vient de rendre le pain bénit. Quatre ans plus tard, le duc de Berry demandait à un bal chez lui qui

était cette demoiselle qui dansait si bien. On lui dit qui j'étais. La ville de Bar donna un bal au duc de Berry. Le lendemain, il devait déjeuner chez le maréchal Oudinot, à Jeandour. Après le bal, c'est-à-dire au milieu de la nuit, la maréchale et ma mère partirent pour aller à Jeandour surveiller les préparatifs de la fête. Bien entendu que j'y fus aussi. J'étais dans la même voiture, plus endormie qu'éveillée. En arrivant, on me secoua pour me réveiller et on me mit à faire des guirlandes pour orner les fenêtres du château. »

Un incident tragi-comique gâta tout le plaisir qu'on se promettait de cette journée. L'aide de camp du maréchal, qui fut plus tard le général Jacqueminot, avait organisé une partie de pêche. Après le déjeuner, on conduisit le duc de Berry au bord de la rivière. Toute la société s'embarqua. Soudain, on vit Jacqueminot se jeter à l'eau et bientôt on l'entendit crier au secours. Auguste Oudinot s'élança pour le secourir, et il fallut le secourir lui-même. Jacqueminot avait voulu, paraît-il, attraper un poisson pour l'offrir au duc de Berry. Cette mauvaise plaisanterie mit le prince en fureur. Il était coutumier de ces accès de colère. Il en eut plusieurs durant ce voyage et beaucoup d'autres depuis. Ce jour-là, « il rentra dans ses appartements et ne voulut plus voir personne avant son départ ».

A la fin de 1814, M. de Sainte-Aulaire fut transféré à la préfecture de Toulouse. Après un séjour de quelques semaines à Paris, il partit dans le courant de mars pour reprendre son nouveau poste. Ici, les souvenirs de sa fille serrent de près la grande histoire.

« En allant à Toulouse, nous nous arrêtâmes à Bordeaux où se trouvaient le duc et la duchesse d'Angoulême, On leur donnait un dîner et un bal au théâtre. Mon père

assistait au dîner et vint chercher ma mère pour la mener au bal. Il avait l'air fort inquiet et lui dit qu'on venait d'apprendre le débarquement de Napoléon à Cannes. Il ajouta que dans l'entourage des princes, on affirmait qu'il serait promptement arrêté et que ce serait un triomphe pour les Bourbons. »

Les inquiétudes des royalistes n'en étaient pas moins très vives, et, dès son arrivée à Toulouse, le nouveau préfet en constata l'existence. Trois personnages investis du titre de commissaires royaux, MM. de Vitrolles, de Damas et de Salle, arrivèrent bientôt pour le seconder dans l'organisation de milices nationales qu'on voulait envoyer contre l'usurpateur. Mais que pouvait-on, quand on avait l'armée contre soi? Le général de Laborde qui commandait la division, les officiers placés sous ses ordres ne cachaient pas leur joie.

Un jour, Mlle de Sainte-Aulaire entendit le général qui causait avec son père.

— Que ferez-vous, demandait celui-ci, si l'empereur ressaisit le pouvoir?

— Mais, dans ce cas, nous reprendrions tous la cocarde tricolore, répondit le général.

— Parlez pour vous. Moi, je ne la reprendrai pas. Que ferez-vous alors? Nous ferez-vous arrêter?

— Non certes, s'écria le général, ce serait infâme.

Trois jours après, il emprisonnait bel et bien les trois commissaires royaux. Mais il convient de laisser de nouveau la parole à notre narratrice, qui pour cette partie de son récit s'est inspirée d'une note prise par elle au cours des événements.

« Un ordre avait été donné de faire des enrôlements volontaires; une liste était ouverte à la préfecture, et des centaines de jeunes gens vinrent s'y inscrire. Mon père

les réunit dans la grande cour. Ils avaient tous de jolis uniformes et de beaux chevaux. Il leur dit que le duc d'Angoulême les attendait. Il engagea ceux qui voulaient aller le rejoindre à sortir des rangs. Il n'en sortit pas plus d'un dixième ; plus de deux cents rentrèrent chez eux. Ceux qui étaient restés offrirent de former une garde d'honneur à mon père et à M. de Vitrolles qui logeait chez nous. Deux jours après, dans la nuit, j'entendis du bruit. Ma chambre était à côté de celle de mes parents. Je me levai et m'habillai le mieux que je pus. Je frappai à leur porte. Personne ne me répondant, j'ouvris, et, ayant vu des soldats, je revins chez moi où ma mère me suivit et me dit que le général de Laborde venait de faire arrêter M. de Vitrolles, que celui-ci était gardé à vue dans sa chambre. On avait également arrêté MM. de Damas et de Salle. Dans la journée, le général vint. Comme il était goutteux, quatre soldats le portaient. En l'apercevant, je m'enfuis, car il me faisait peur. On le mit sur ses jambes. Quand il fut dans le salon, il fit des excuses à ma mère sur ce qui s'était passé pendant la nuit. Je ne sais ce qu'elle lui dit. Mais elle lui demanda la permission de voir M. de Vitrolles, et il la lui accorda. »

L'enfant assista à l'entrevue qui eut lieu entre sa mère et Vitrolles. Il n'y a rien à en retenir, si ce n'est l'assurance avec laquelle le gentilhomme royaliste déclare qu'il est sans inquiétude sur son sort et plein d'espoir pour l'avenir. Un berger lui a prédit qu'il serait appelé à rendre de grands services au roi de France et à remplir d'importantes fonctions à la cour. Dans cette prédiction, il puise le courage qui le soutient au cours de ses épreuves. « Ce qui m'étonne, remarque Mlle de Sainte-Aulaire, c'est qu'il croie aux prédictions, aux

divinations, aux sorciers, à toutes ces choses auxquelles on me défend de croire. » Du reste, la confiance de Vitrolles ne l'empêche pas de recourir, pour se tirer de peine, à des moyens plus pratiques. Il charge Mme de Sainte-Aulaire de lettres confidentielles pour la princesse de Vaudémont et pour Fouché, avec qui il est en rapport, et c'est à eux que, bientôt après, il devra sa délivrance.

La semaine suivante, le préfet démissionnaire de Toulouse était à Paris avec sa famille. Sa fille nous confesse qu'elle n'a gardé aucun souvenir de ce qu'elle fit pendant les Cent-Jours.

« Après le retour de Louis XVIII, mon père ne fut pas replacé. Le roi revenu, les étrangers revinrent aussi; ils reprirent leurs habitudes. On venait beaucoup chez ma bonne-maman du Roure. Les promenades du bord de l'eau avec le roi de Prusse recommencèrent, et ma mère, en deux ou trois occasions, eut le bonheur de sauver la vie à des officiers français qui avaient tiré sur des patrouilles prussiennes. »

Quoiqu'il se fût réinstallé à Paris, M. de Sainte-Aulaire consacra à des voyages une partie des années 1815 et 1816. Il considérait ces déplacements comme nécessaires à l'éducation de sa fille. Elle avait alors treize ans. Mais elle ne manque pas de faire remarquer qu'on la traitait comme « une grande demoiselle ». On songeait même à la marier malgré son jeune âge. Un nouveau séjour à Saarbruck put lui faire croire que cet important événement ne tarderait pas à se réaliser. Sa grand'mère, la marquise de Soyecourt, avait son candidat, le prince de Lichtenstein, officier dans un régiment de Prusse, « un joli garçon, grand, blond, aimable et bon danseur ». Mais la duchesse de Brunswick avait aussi le sien, un

neveu de son mari, le prince de Bentheim, tandis que la vieille Mme de Sainte-Aulaire, d'accord avec son fils, patronnait le dernier héritier de la maison de Caumont, qui devait être duc de la Force.

En attendant que l'heure fût venue de faire un choix, la petite personne dont trois rivaux se disputaient la main continuait à courir le monde avec ses parents. Il nous est aisé de la suivre à Baden, à Milan, en Suisse, en Savoie, partout où résidait alors la haute société cosmopolite.

A Baden, elle rencontre une princesse Demidoff. « C'est une Russe, écrit-elle dans son journal de jeune fille; elle est franchement laide. Mais elle a une très belle taille et est étrangement habillée. Elle porte des pantalons larges comme ceux des enfants et, par-dessus, des jupes si minces qu'on dirait presque qu'elle n'en a pas. » D'autre part, Mlle de Sainte-Aulaire valse au Casino avec le prince Charles de Bavière, « grand, blond, mince, très joli garçon ». Elle passe quelques jours à Coppet où elle voit pour la première fois la jeune duchesse de Broglie et peut contempler Mme de Staël. « Elle est laide; mais elle a une expression de vie et d'inspiration, qui m'intimide; elle parle beaucoup. Elle a toujours une petite branche verte à la main. » A Aix-les-Bains, sa famille est logée dans une maison voisine de celle où réside, au même moment, la famille royale de Sardaigne: « Le roi est petit, maigre, et a l'air vieux. La reine est grosse, jaune et presque toujours en bouton d'or. Les deux princesses aînées ne sont pas jolies; la troisième a l'air d'un enfant quoiqu'elle soit en grand habit comme ses sœurs. Toute la cour va à la messe le dimanche: la reine, les princesses, les dames; les chevaliers d'honneur portent les livres de prières des princesses. Tout cela marche à son rang. »

A Milan, M. de Sainte-Aulaire se lie avec l'illustre historien lord Brougham, alors à l'aube de sa renommée, et avec l'abbé Sismonde de Sismondi, autre historien de large envergure.

« Celui-ci était si peu abbé qu'il avait une loge à l'Opéra et y allait. Nous assistâmes dans sa loge de la Scala à plusieurs représentations. On donnait toujours *La Testa di Brenza*. Je n'étais allée que deux fois au spectacle. Aussi, j'étais émerveillée. Je trouvai le théâtre superbe, les loges bien mieux arrangées que celles de l'Opéra de Paris. Éclairées à l'intérieur, elles avaient des rideaux que l'on ouvrait et fermait à volonté. Souvent, on jouait dans ces loges, en n'écoutant que quelques morceaux. »

A la fin d'août 1816, M. de Sainte-Aulaire ramena son monde en France. Il avait été élu député dans la Meuse et croyait revenir pour siéger dans la Chambre, que les exigences et les violences de la majorité royaliste avaient déjà préparée pour la dissolution. Mais, quand il arriva pour y prendre sa place, elle venait d'être dissoute. « Ce grand événement auquel je fus alors tout à fait indifférente devait cependant avoir une grande influence sur mon avenir. » Elle entend par là qu'ayant épousé Decazes deux ans plus tard, elle eut à subir sa part des représailles que les ultra-royalistes exercèrent sur lui et de leur ardeur à tirer vengeance de l'écrasante défaite qu'il leur avait infligée en décidant le roi à en appeler au pays de leur politique violente et farouche, toute de ressentiment et de haine, dont il redoutait trop les suites pour être disposé à s'y associer.

Au commencement de 1818, Mlle de Sainte-Aulaire atteignait sa seizième année. Ses amies qu'elle rencontrait à tout instant dans le monde lui disaient qu'elle était une riche héritière et ferait un grand mariage. Elle-

même n'en pouvait douter, surtout lorsqu'elle énumérait les prétendants dont on avait déjà parlé pour elle et entre lesquels il lui était permis de choisir. Elle ne préférait d'ailleurs aucun d'eux. Elle n'avait été ni surprise ni troublée de voir leur liste se grossir d'un futur duc de Montmorency, et d'entendre son père lui dire que c'était celui-là qu'il désirait lui voir épouser. Mais voici que, dans le courant de mars, le général Hulot, frère de la maréchale Moreau, venait demander au comte de Sainte-Aulaire s'il lui conviendrait de donner sa fille au comte Decazes. Le mandataire ajoutait avec la certitude de n'être pas démenti que le roi verrait avec joie cette alliance, et que la famille de la jeune héritière n'aurait certes pas à regretter d'y avoir consenti.

M. de Sainte-Aulaire ne put que répondre qu'il était engagé avec les Montmorency. Cependant, sa réponse n'affecta pas la forme d'un refus catégorique et définitif, soit qu'il voulût consulter sa fille, soit qu'il ne crût pas à l'impossibilité de rompre le mariage projeté, lequel, en dépit des avantages qu'il présentait, n'en offrait pas de pareils à ceux de l'union qui venait d'être proposée. Le comte Decazes, pair de France, ministre de la police, était alors si puissant, son crédit auprès du roi si solidement établi ; le duc de Richelieu qui l'avait voulu comme collaborateur vantait partout si haut son mérite qu'on devait le croire destiné à une fortune plus brillante encore que celle dont il jouissait déjà. A ces attraits résultant de l'éclat de sa carrière et si propres à flatter le légitime orgueil d'une noble famille, il en ajoutait de personnels bien faits pour parler à l'imagination et au cœur d'une jeune fille, la beauté du visage, la grâce des manières, le charme de l'esprit. Un peu plus tard, celle qui portait son nom écrira :

« Tout de suite après mon mariage, j'aimai beaucoup mon mari. Il avait trente-huit ans ; il était remarquablement beau ; il avait eu beaucoup de succès près des femmes et en avait encore pour lui-même, indépendamment de ceux que lui attirait sa position de ministre ami du roi. Il y avait dans ses manières, lorsqu'il parlait aux femmes, quelque chose d'empresé et même de caressant qui ressemblait à une déclaration. »

Mais lorsque pour la première fois elle entendit parler de lui comme d'un prétendant à sa main, elle ne pouvait le juger si favorablement, ne le connaissant pas encore. C'était le jour même où le général Hulot avait fait sa démarche et reçu une réponse peu favorable.

« Le même soir, j'allai avec ma mère, Mme de Montmorency et son fils à un bal chez le duc de Wellington. Ma mère me montra un monsieur — c'était M. Anglès — et me dit que c'était le comte Decazes. Les personnes qui ont connu M. Anglès comprendront que la méprise ne fut pas heureuse. Mais j'y attachai peu d'attention, croyant que mon mariage avec Raoul de Montmorency était arrangé. Lorsque les choses changèrent, mon père voulut au moins me montrer la personne que je devais épouser. On me conduisit à la Chambre des députés où, pour la première fois, je vis M. Decazes, mais mal. »

Elle le retrouva bientôt chez Mme Moreau et chez le maréchal Oudinot. Là, elle put le mieux apprécier, et ce fut de tout cœur qu'elle ratifia le consentement déjà donné par son père, sous la seule réserve du sien. Cependant, elle n'était pas connue du roi, et le roi désirait la connaître. On chercha le moyen de la lui montrer. Il fut convenu que Mlle de Sainte-Aulaire se trouverait sur le passage du monarque, à une fenêtre de l'hôtel de Soyecourt qu'habitait la famille de Juigné. Elle y alla

donc au jour convenu et fut reçue par Mlle de Juigné :

« Je ne sais par quel malentendu nous ne fûmes pas prévenues. Louise de Juigné, entendant l'escorte royale, se précipita à la fenêtre, et c'est elle que le roi vit. Elle avait plus de quarante ans, et n'avait nullement l'air d'une jeune fille à marier. Après mon mariage, le roi plaisantait souvent sur l'effet que lui avait produit cette première entrevue. »

Enfin, on conduisit Mlle de Sainte-Aulaire à la chapelle des Tuileries. Le roi fut charmé et le mariage tout à fait décidé. Il fallait maintenant en faire part à la famille et notamment à la duchesse de Brunswick, grand'tante de la fiancée, qui, à défaut de Mme de Soyecourt que ses infirmités clouaient dans un fauteuil, représentait seule son ascendance maternelle. On a vu que les deux sœurs avaient formé d'autres projets d'alliance pour leur héritière. On pouvait donc craindre que la duchesse de Brunswick n'accueillit avec défaveur celui auquel M. de Sainte-Aulaire avait souscrit. C'eût été d'autant plus grave que le mécontentement de cette princesse se serait traduit sans doute aux dépens de la dot du futur mariage qu'il dépendait d'elle de grossir par une donation immédiate et personnelle au profit de sa petite-nièce. En cherchant les moyens de la rendre favorable au mariage, on pensa qu'elle n'y répugnerait pas si le roi octroyait à Decazes un titre ducal. Mais celui-ci ne voulut ni en parler ni en laisser parler au roi. Il est cependant probable que Louis XVIII n'eût pas refusé de lui accorder ce nouveau témoignage de son affection. On n'en saurait douter lorsqu'on voit dans les lettres qu'il lui écrivait combien il désirait qu'il devint l'époux de Mlle de Sainte-Aulaire et s'inquiétait de ce qui pouvait mettre obstacle à cette union. Sous l'empire

de ce désir, il se décidait à écrire à la duchesse de Brunswick pour lui exprimer les tendres sentiments qu'il avait voués à son jeune ministre. C'est M. de Sainte-Aulaire qui devait remettre à la princesse la missive royale.

En la faisant tenir à Decazes, le roi lui disait :

« Me voici, mon cher fils, arrivé à l'article intéressant sur lequel cependant j'ai peu de chose à te dire ainsi que je te l'avais annoncé ce matin. J'ai tout dit dans la lettre que je joins ici. Je l'ai écrite tantôt, avant de savoir que l'objet du voyage fût de tirer meilleur parti de la tante. Mais cette connaissance ne m'engage pas à y rien changer. Il y a dans un roman que j'ai lu autrefois un personnage qui répète sans cesse : De la main à la bouche, souvent tombe la soupe. Ce dicton est le programme de la lettre que j'ai faite dans l'intention que tu puisses, si tu le croyais utile, la montrer en nature au futur beau-père. »

Cette lettre porte la date du 17 avril. Le lendemain, le roi reprend la même idée :

« Si ma lettre d'hier a contribué à faire soumettre le voyage à ta décision, je suis bien content de l'avoir écrite. J'espère qu'avant de l'ouvrir, l'inspection seule du cachet t'aura fait voir qu'elle était à, mais non *pour* toi. En l'écrivant, je me sentais gêné de ne pouvoir parler de tendresse. Mais, du moins, j'ai pu parler tout mon saoul d'amitié, et ce langage a bien son mérite. Actuellement que tu connais bien la fortune de la demoiselle, voici mon avis. Si l'augmentation qui peut résulter du voyage est nécessaire, il faut l'entreprendre, et je voudrais qu'on fût déjà parti. Mais, si nous pouvons nous en passer, souvenons-nous du roman que je te citais hier ; à quoi j'ajouterai avec Sancho que *le moineau dans*

la main vaut mieux que la grive qui vole. Ne mettons pas contre nous la chance du retard, d'autant qu'il n'est pas dit que, parce que le voyage n'aura pas lieu, la tante ne fera rien. »

Nonobstant cet avis, le comte de Sainte-Aulaire persista dans son dessein d'aller lui-même annoncer le mariage de sa fille à la duchesse de Brunswick. Mais il voulut qu'avant son départ, un projet de contrat fût rédigé. En apprenant cette décision qui consacrait l'accord des deux familles, le roi mandait à Decazes :

« Tu dois te rappeler qu'un jour, je t'ai donné la statistique morale de ton Louis et que j'y portais en compte une part de tristesse. Mais il y a un changement à faire à ce calcul, vu qu'actuellement ton Louis emploie son temps à contempler, quoique encore en perspective, le bonheur de son Élie, et cet emploi est bien agréable. Ce sera demain que je verrai le beau-père. »

Quelques jours plus tard, le projet de contrat étant signé, il ajoute :

« Oh ! cher fils, que la signature me fait plaisir ! C'est le premier gage de ton bonheur. Il ne manque à ma joie que d'avoir pu mettre ma bénédiction paternelle dans les articles. Mais ton cœur et, j'espère, celui d'Égédie l'auront pressentie. »

Entre temps, le comte de Sainte-Aulaire arrivait à Glucksbourg. Tout d'abord, la duchesse de Brunswick, malgré la lettre que lui écrivait le roi de France en faveur de Decazes, ne se montra pas favorable au mariage proposé pour sa petite-nièce. Decazes n'était que comte ; elle eût voulu un duc et, préférablement à tout autre personnage, ce prince de Bentheim qui était le candidat de son choix. Toutefois, ses dispositions se modifièrent lorsque le roi de Danemark eut consenti, sur

sa demande, à créer le futur époux duc de Glucksberg, bien qu'il ne fût pas d'usage en France de porter d'autres titres que ceux qu'avait conférés le souverain français. Elle promet même de venir assister au mariage, ce qui ne laissa pas de déplaire à Louis XVIII.

« Il craignait que la manière dont il la recevrait, au lieu d'être expliquée par son rang de princesse allemande, ne fût attribuée à son attachement pour son favori et n'excitât de l'humeur dans la famille royale. Ce fut probablement cette crainte qui fit qu'il traita ma tante avec moins de distinction qu'elle ne l'avait été par l'Empereur, lorsqu'elle était venue à Paris. »

A dater de ce moment, les lettres du roi contiennent fréquemment des allusions au prochain bonheur de son fils. Le 28 mai, celui-ci a décidé d'aller passer quarante-huit heures au château d'Étiolles, propriété des Sainte-Aulaire, qui ont hérité du comte de Noyan, et où réside avec ses grands-parents la future comtesse Decazes. Au moment où il va partir, il reçoit ce billet du roi :

« Plains-moi, mon cher fils. J'éprouve une des choses, si ce n'est la chose la plus capable de me faire de la peine. Je suis dans la nécessité de contrarier un projet qui réunit le double avantage de faire du bien à ton cœur et à ta santé. Lorsque tu m'as parlé d'une course à Étiolles, je n'ai pas eu l'esprit de te demander combien elle durerait et, me figurant que tu comptais revenir dimanche matin, je n'ai point fait d'objection. Mais ta lettre de ce matin a changée mes idées, et du moment qu'il est question de ne revenir que lundi, je me vois obligé de te représenter que ma nièce, la duchesse d'Angoulême, qui part lundi pour les eaux de Vichy, recevra dimanche pour la dernière fois avant son départ, et qu'il serait peu convenable que tu n'y fusses en ce jour-là. »

Tout naturellement, Decazes se conforme au désir du roi, retarde de quarante-huit heures son départ. Le 31 mai, au moment où il vient d'arriver au terme de son court voyage, il reçoit la lettre que voici, dont la forme plus cérémonieuse qu'il n'est d'usage entre Louis XVIII et lui démontre qu'elle a été écrite pour qu'il puisse la montrer aux habitants du château d'Étiolles :

« J'espère, mon cher comte, que vous ne serez pas arrivé assez tard à Étiolles pour que vos excellents grands-parents m'en veuillent de vous avoir retenu trop longtemps. Si pourtant cela arrivait, j'oserais m'adresser à eux et à leur aimable belle-fille, peut-être même à Mlle Égédie, et je les prierais de me dire en leur âme et conscience s'ils croient que ce soit bien aisé de se séparer de vous. Mais je fais une sottise de vous dire cela, car vous pourriez me rétorquer l'argument, et franchement, si vous n'étiez que mon ami, je ne sais si j'aurais le courage de vous adresser à si douce compagnie. Heureusement, vous êtes aussi le ministre du roi, et mon égoïsme peut ainsi se cacher derrière le grand mot de devoir. Il me tarde de savoir si vous avez fait bon voyage et si mon bouquet a été bien accueilli par... mais, chut ! il serait téméraire de la nommer. Oh ! quand viendra le temps où ce ne sera plus une témérité ?

« Je puis vous dire, mon cher comte, que je ne suis pas le seul à être impatient. Tenez, pas plus tard que ce soir, le duc d'Angoulême m'a demandé, avec cet intérêt aimable que vous lui connaissez, comment allait le mariage.

« — A merveille, ai-je répondu. Nous aimons bien sincèrement et nous flattons de n'être pas tout à fait dédaigné. Mais l'on nous parle du mois d'août, et je trouve qu'il est encore bien éloigné.

« Adieu, mon cher comte, jouissez de votre bonheur actuel sans oublier vos amis de Paris. Je me meurs d'envie d'embrasser ceux d'Étiolles, et si une jolie petite main voulait recevoir de moi un baiser, chargez-vous de ma procuration. Adieu encore une fois; vous savez si je vous aime. LOUIS. »

Entre temps, le séjour de M. de Sainte-Aulaire en Danemark menaçant de se prolonger, et la célébration du mariage ayant été fixée au mois d'août, sa femme se décida à faire une saison aux eaux de Wiesbaden, où il devait venir la retrouver. La future comtesse Decazes était naturellement du voyage, ce qui ne plaisait guère au fiancé, empêché de l'accompagner. Le roi ne manqua pas de faire parvenir ses adieux à la jeune fille. Il les lui adresse par l'intermédiaire de Decazes, avec l'élan et la simplicité d'un cœur paternel :

« Et moi aussi, je veux faire mes adieux à ma chère Égédie. — Le mot est lâché, je ne l'effacerai pas. — Je veux qu'elle reçoive encore un bouquet de moi. Dis-lui qu'après toi, personne ne sentira plus vivement que moi le mal de son absence, mais que je ne peux me défendre d'un petit mouvement d'orgueil, en songeant que je serai le dépositaire de ta peine et que je la prie, tous les soirs entre 10 et 11 heures, de dire en elle-même : — En ce moment, les deux amis parlent de moi. »

Le lendemain du jour où elle a quitté Paris pour six semaines, le roi, qui a senti quelque tristesse dans le cœur de Decazes, s'ingénie à le consoler.

« Je suis, mon cher fils, plus content que je ne l'espérais de ton bulletin physique. Le moral est comme je m'y attendais. Je vois que ta peine a je ne sais quoi de plus affectueux qu'à l'ordinaire, non que je sois assez malheureux pour croire qu'il puisse, dans ta tendresse,

y avoir des hauts et des bas, mais tu sens un besoin plus pressant de la mienne. Ton cœur qui souffre se serre contre le mien. Ah ! c'est bien là, en effet, qu'il est sûr de trouver bonheur pour bonheur, affection pour affection, joie pour joie, larmes pour larmes. Qui m'eût dit, il y a trois mois, que le départ de Mlle de Sainte-Aulaire serait un malheur pour moi ? Mais, aussi, c'est que je ne suis pas moi, je suis toi. Dans cette métamorphose si douce, je conserve cependant un de mes traits caractéristiques, qui est de voir toujours le bien après le mal, le soleil derrière le nuage. Un jour sur six semaines, c'est sûrement pas grand'chose. Cependant, j'ai quelque plaisir à me dire : Ce soir, il y en aura un de passé. »

Jusque dans les derniers jours de juillet, date du retour, la correspondance royale se continue, et sur ce ton. Au milieu des questions d'affaires qui s'y trouvent traitées, le nom de la fiancée revient à tout instant et se trahit le désir du roi d'aider « son Élie » à prendre patience, en lui parlant de celle qui va devenir sa femme ou même des membres de sa nouvelle famille.

« J'ai oublié hier de te donner une commission pour la bonne du Roure, et, comme je ne te verrai probablement pas avant qu'elle aille te voir, je m'en vais te la donner tout de suite. Elle m'a demandé mon portrait, elle l'aura. Je suppose, car je n'ai osé lui en faire la question, que c'est sur une boîte qu'elle le désire. Tâche, mais ne l'oublie pas, de me savoir cela finement. »

Le 20 juillet, il parle du présent de noces qu'il veut faire à la jeune mariée, à celle par qui « notre bonheur est assuré ». Il a été longtemps à fixer son choix, lequel était assez difficile « à cause des deux écueils de luxe et de la lésine ». Il s'est enfin arrêté à un de ces nécessaires qu'on appelait alors un charivari, « non un méchant

petit comme celui de M..., mais un honnête comme celui de la duchesse de Berry. Mon Élie n'en saura pas un mot. Mais j'ai sous la main un homme plein d'intelligence et qui a une sœur qui, pour ces choses-là, en a autant que lui et pourra l'aider. C'est le comte Decazes. Je le chargerai de choisir l'objet. »

A cette même date, Mlle de Sainte-Aulaire rentrait à Paris, et on ne s'occupa plus que des préparatifs du mariage. La duchesse de Brunswick, ayant promis d'y assister, arriva à son tour. Le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc et la duchesse de Berry, les princes et princesses de la famille d'Orléans allèrent la voir. « Lorsqu'elle les reçut, mon père, ma mère ni moi n'étions avec elle. Il n'y avait que les personnes qu'elle avait amenées de Danemark. » Decazes, en ce moment, n'habitait pas Paris. Quand le roi était à Saint-Cloud, lui-même s'installait dans quelque maison de campagne aux environs. Cette année-là, il avait loué le château de Ville-d'Avray. Il y donna un grand dîner à la duchesse de Brunswick, à laquelle il envoya, pour l'y conduire, un grand landau à quatre chevaux.

« Ma tante, mon père, ma mère et moi étions dans ce landau. Les quatre personnes de la maison de ma tante suivaient dans une autre voiture qui était aussi très belle. Ma tante était en blanc avec beaucoup de dentelles et de perles. Ma mère était très élégante. Mais moi, j'étais singulièrement fagotée. Je n'avais d'autres robes à moi que ces robes froncées comme les portaient les enfants. On m'en avait arrangé une à ma mère, en percale brodée, avec trois rangs de garnitures, le corsage coupé en carré devant et derrière une écharpe rose et une ceinture rose. »

Quant au dîner, rien de plus officiel : les ministres,

les personnes attachées à la maison du roi et le ministre de Danemark.

« Je me rappelle que j'étais à côté du duc de Richelieu et bien embarrassée de me trouver au milieu de tout ce monde. Le duc de Gramont, qui était en face de moi, m'envoya des écrevisses qu'il avait épluchées et que je fus obligée de manger, ce qui ne me fit aucun plaisir. Du reste, le duc de Richelieu fut si bienveillant que mon embarras en fut un peu diminué. »

La veille du jour où le contrat devait être signé, on apporta la corbeille de mariage. Nos lectrices nous sauront gré de leur en décrire le contenu. Toute en velours blanc brodé d'or et soutenue par quatre cornes d'abondance également en velours blanc et or, elle contenait des dentelles, quatre cachemires, une robe en point d'Angleterre et un châle pareil, destiné à servir de voile le jour du mariage, une parure en brillants, collier et peigne montés par Fossin, le bijoutier à la mode, une en améthyste, une autre en filigrane d'or, plusieurs bracelets et enfin le charivari donné par le roi. Il l'avait commandé pareil à celui de la duchesse de Berry. « Mais il était plus beau parce qu'on y avait ajouté une lorgnette entourée de pierres précieuses, qui valait quatre mille francs, et une ombrelle au manche orné de turquoises. » A mentionner encore deux habits de cour, robes et manteaux, l'une en tulle brodé d'or, l'autre en tulle brodé d'argent; la robe pour le contrat, en moire rose, garnie de dentelles d'Angleterre, et la robe pour le mariage, en mousseline brodée, garnie de point d'Alençon « très haut et très fin ».

La signature du contrat donna lieu à une grande soirée où, comme de nos jours, la corbeille et les présents furent exposés.

« J'avais ma robe de moire rose, un bouquet à la main, et je me tenais près de ma tante à laquelle ma mère présenta les personnes qui venaient. Il y eut beaucoup de monde. Mon père et ma mère avaient invité toute leur société, M. Decazes toute la sienne, et Dieu sait si elle était nombreuse. »

Le 10 août, dans la soirée, a eu lieu à la municipalité le mariage civil. « Ce fut très triste, parce qu'il faisait très noir dans cette mairie. » Ce même jour, à Saint-Cloud, on a déjeuné « entre hommes » à la table du roi. Le duc d'Angoulême était présent. Il est le seul des membres de la famille royale, qui partage les sentiments de son oncle pour Decazes.

« Je te dirai que l'ayant fait mettre à côté de moi, nous avons bu tous les deux à la santé des mariés et à la prospérité du mariage. Tout le monde était enchanté d'Égédie, ce qui m'a été droit au cœur. »

Quant à la jeune mariée, cause de tout ce mouvement, elle ne semble pas être trop troublée par tout ce qui lui arrive. « J'étais comme une machine que l'on faisait aller, n'éprouvant ni peine ni plaisir de tout ce que je voyais et faisais. »

Le mariage religieux fut célébré le lendemain 11 août. Le comte Decazes étant pair de France, c'est à la chapelle du palais du Luxembourg qu'eut lieu la cérémonie. Le marquis de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des pairs, avait ouvert ses salons aux époux, à leur famille et à leurs invités. Le cortège s'y forma pour se rendre à la chapelle. Il traversa le palais au milieu d'une foule élégante et aristocratique, composée des dignitaires de la cour, des membres des deux Chambres et de presque tous les représentants étrangers. La curiosité, le désir de plaire au roi et à son favori avaient

amené là tout un monde de courtisans, dont les amis du marié grossissaient le nombre. Les femmes naturellement affluaient. La bénédiction nuptiale fut donnée par le coadjuteur de l'archevêque de Paris. Ce qu'il y eut de plus piquant, et ce qu'on ignorait alors, c'est que l'allocution qu'il adressa aux époux avait été rédigée par le roi (1). Il se plaisait à tous les exercices oratoires ou épistolaires.

Quant à la mariée, laissons-la elle-même parler d'elle.

« On m'a dit que, malgré mon embarras ou peut-être à cause de mon embarras, j'avais très bonne grâce. On m'avait bien recommandé de ne pas oublier avant de répondre au prêtre, lorsqu'il me demanderait *si je prenais pour époux*, etc., etc., de me tourner vers mes parents et de faire la révérence pour solliciter leur consentement. Je n'eus garde d'oublier. Je fis deux révérences, une pour ma tante, l'autre pour mon père et ma mère. On trouva la chose de très bon goût, et, après la messe, les vieilles femmes en m'embrassant m'en faisaient compliment.

« Après la messe, nous retournâmes chez mon père, où il y eut un déjeuner de soixante couverts dans l'appartement du rez-de-chaussée, occupé par ma tante. Puis mon père, ma mère, M. Decazes et moi, nous montâmes dans un très joli landau à quatre chevaux et partîmes pour Étiolles, où ma grand'mère de Sainte-Aulaire nous attendait. Elle avait fait préparer une espèce de souper. Mais personne n'y toucha. La soirée fut courte. Je sortis du salon la première avec ma mère qui me conduisit dans

(1) J'en ai retrouvé, dans les archives de la Grave, la minute écrite de sa main. Ce petit discours ne se distingue en rien des nombreux spécimens de ce genre d'éloquence, que chacun peut se rappeler. Il en a l'emphase et la banalité.

l'appartement qu'on avait arrangé pour mon mari et pour moi. »

Le lendemain, comme la comtesse Decazes sortait de sa chambre, on lui remit une lettre à son adresse, fermée d'un cachet rouge portant deux L entrelacés, écrite « sur du vilain papier » et pliée à l'anglaise. Elle était du roi Louis XVIII qui appelait la jeune femme sa fille. Au milieu des missives qu'elle reçut par la suite, nous n'avons pu retrouver celle-là. En revanche, nous en possédons deux autres qui étaient adressées au marié. La première est écrite quelques instants après la cérémonie.

« J'ai trouvé, mon cher fils, le portefeuille en rentrant de déjeuner. Il m'était facile de le réexpédier avant la messe. Mais je n'ai pas voulu, pour être sûr d'écrire à mon fils marié. Je le sais à présent. J'ai vu le duc de Richelieu qui arrivait de la noce. Conçois-tu tout mon bonheur ! Ah ! oui, car je concevais à merveille le tien s'il m'arrivait quelque chose d'aussi heureux. Je me suis abstenu de t'écrire. Mais il est une autre tentation à laquelle je n'ai pu résister. Tous les jours, à la messe, je dis : *Memento, Domine... Elia, Maria*. Aujourd'hui, pour la première fois, j'ai dit : *Elia, Egedia, Maria*. Je ne suis pas bien sûr qu'à midi vingt qu'il pouvait être, Égédie fût déjà ta femme. En tout cas, la faute est si légère que tu me la pardonneras, n'est-ce pas, mon fils bien-aimé ?

« J'espère que le portefeuille de ce soir m'apportera quelque chose de toi, ne fût-ce que : *Je suis heureux...* Un jour de mariage tout est permis, mon cher fils. Je t'embrasse de tout cœur ; j'embrasse ma belle-fille et ma fille et ton père et ta mère et ton frère, *tutti quanti*. Je nomme Égédie pour me représenter auprès de toi auprès de tous les autres. N'oublie pas surtout ma bonne madame du Roure. »

Decazes reçoit cette lettre avant de partir pour Étiolles. Il y répond aussitôt, et le soir, avant de se mettre au lit, le roi lui en expédie une seconde afin qu'elle lui parvienne le lendemain dès le matin.

« Tu es bien aimable, mon cher fils. Je ne t'avais demandé que ces trois mots : Je suis heureux ; et tu me dis : Mon bonheur est à son comble. Il est vrai qu'à la fin de ta lettre, tu me dis que tu es le plus heureux des hommes. Sans doute l'époux de l'ange qu'enfin tu possèdes doit croire que personne n'est aussi heureux que lui, et pourtant je connais quelqu'un qui l'est encore davantage. Et qui donc ? L'homme qui travaillant à ton mariage croyait ne faire que le bonheur de celui qui n'est qu'un avec lui et qui se trouve avoir assuré la félicité de celle que je ne puis mieux désigner que sous le nom de la moitié de la pomme. N'est-il pas vrai, ma chère Égédie, que vous êtes heureuse ? Parlez-moi librement. Oubliez que je suis votre beau-père. Ne voyez qu'un bonhomme qui vous aime pour vous-même et qui n'est pas moins jaloux de votre bonheur que de celui même de son fils.

« Si tu veux le compte de ma journée, le voici. J'ai d'abord passé sous tes fenêtres. Tu n'y étais pas, je le savais. Mais ta sœur y était, et l'esprit de cet autre ange, tout rayonnant de bonheur, a redoublé le mien. J'ai traversé le Bourg-la-Reine où il y a une maison d'éducation. Tous les enfants étaient sur la porte. J'ai fait arrêter et je leur ai donné congé. Le duc de Gramont, qui sait qu'en général je n'aime pas à en donner, a paru surpris. Je lui ai cité ce vers de *Zaïre* :

Je veux que tous les cœurs soient heureux de ma joie.

« Il a trouvé que j'avais raison. En revenant, j'ai passé par la montagne de Châtillon, d'où l'on découvre un

horizon immense. Mes yeux ont vu ou bien mon cœur a deviné la forêt de Sénart... Enfin, à l'ordre, je n'ai cessé de parler au bon maréchal de la belle journée qui finissait, et tout ce qu'il m'a dit m'a été droit au cœur.

« Sois exact à la parole que tu m'as donnée de m'écrire régulièrement car enfin, le jeune est toujours le jeune. Ce n'est pas que mon sacrifice ne soit plein et entier, et si, par malheur, les affaires t'appelaient à Paris, je ne veux pas que tu mettes les pieds chez moi. Voler ma fille ! Cette idée seule empoisonnerait tout le bonheur que j'aurais à te voir. Je sais qu'elle est assez généreuse pour te prêcher une morale contraire, mais plus la tendresse filiale a de délicatesse, plus l'amour paternel doit avoir de fermeté.

« Bonsoir, mon cher fils, tu sais si je t'aime. Parle souvent de moi à ta femme. J'ai besoin que tu l'occupes de moi, parce que j'ai besoin qu'elle aime ton Louis. »

Enfin lorsqu'il apprend que Decazes et sa femme vont rentrer à Paris, il écrit :

« Demain, à pareille heure, j'aurai serré dans mes bras une fille de plus, et c'est un grand plaisir d'embrasser ses enfants. Je vous donne mes commissions coutumières, et bonsoir. »

Ce récit d'un grand mariage sous la Restauration que les curieux documents qu'on vient de lire m'ont permis de reconstituer doit nécessairement être complété par d'attachants détails qu'ils nous fournissent encore et qui donneront au lecteur une idée très exacte du cadre en lequel se déroulait alors la vie mondaine.

Le lendemain du mariage, la comtesse Decazes présida le déjeuner offert à la famille de son mari qui était venue pour la journée à Étiolles. Elle nous décrit sa toilette, robe en mousseline blanche doublée de rose,

bonnet de dentelles avec des rubans roses. Ce qui paraît lui avoir été moins agréable, c'est qu'il y eut, tous les jours suivants, des convives à déjeuner et à dîner. Elle trouvait sa lune de miel un peu trop bruyante et mouvementée.

« Les premiers qui vinrent furent le duc de Gramont et le duc de Guiche. Le premier venait pour chercher et reporter au roi des nouvelles du jeune ménage. Le second m'amenait un cheval que le roi me donnait avec brides et selle à mes armes, le tout très beau. On me fit monter ce cheval, et nous allâmes nous promener dans la forêt de Sénart. Je n'osais dire que ce cheval était dur et désagréable, mais je le pensais. Heureusement, notre cocher l'ayant mené promener s'en aperçut et dit à mon père :

« — Je dois prévenir monsieur le comte que ce cheval n'est ni élevé ni poli, et qu'au premier jour il laissera mademoiselle, pardon, je veux dire madame, et quittera la compagnie.

« Mon père avertit mon mari qui avait eu grand'peur en me voyant sur cette bête, et je ne la montai plus. »

Rentrée à Paris avec son mari, la comtesse Decazes s'installa à l'hôtel du ministère de la police, quai Malaquais. L'appartement privé du ministre, indépendant des salons de réception, était au premier étage. Il y avait un salon s'ouvrant sur une vaste terrasse qui donnait sur le quai, tendu en satin violet avec des rosaces jaunes, les meubles en acajou, forme empire, recouverts en même étoffe ; une chambre à coucher, tendue de satin jaune à rosaces violettes, le lit « tout ce qu'on peut imaginer de plus empire et même consulat », en forme de bateau, chargé de dorures, une marche tout autour, une couronne en acajou d'où tombaient des rideaux en satin et mousseline. « On disait que cette chambre avait été arrangée

pour le mariage de Fouché avec Mlle de Castellane. » A mentionner encore un luxueux boudoir avec des bibliothèques où s'étaient les œuvres de Massillon, les lettres de Mme de Sévigné et autres livres de même genre, « de ceux que peut lire une jeune femme ». Notre héroïne avoue qu'elle était vraiment très bien logée. Le soir de son retour, il y eut au ministère dîner de famille. « J'étais très étonnée et fus très embarrassée quand je me trouvai au milieu de la table autour de laquelle étaient assises tant de personnes que je connaissais à peine. Mon père vint après dîner, et je fus plus à mon aise. Puis il me mena au spectacle où était déjà ma tante. Mon mari vint m'y chercher en sortant de chez le roi. »





Hélioq. Mansard

Imp. A. Maire

Le Duc Decazes
1816
d'après le tableau original de Gérard
E. Plon Nourrit & C^o Édit



CHAPITRE VI

LES DERNIERS JOURS DU CABINET RICHELIEU-DECAZES (1818)

- I. — Le ministère Richelieu en 1818. — Silhouette de Richelieu. — Mmes de Montcalm et de Jumilhac. — Lainé ministre de l'intérieur. — Dévouement de Pasquier à Decazes. — Molé, Corvetto, Gouvion-Saint-Cyr. — Le but que poursuit Decazes. — Le roi défend ses ministres contre son frère. — Une lettre royale. — La disgrâce du duc de Fitz-James et du maréchal Marmont. — Monsieur et la garde nationale. — Désaccords dans le cabinet au sujet de la garde royale. — Départ de Richelieu pour Aix-la-Chapelle.
- II. — Inquiétudes de Richelieu. — Sa correspondance. — Ses jugements sur le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. — Observations qu'il reçoit de l'empereur Alexandre. — Une lettre rassurante de Decazes. — Richelieu voudrait se rapprocher des ultras et de Monsieur. — Doutes de Louis XVIII sur l'efficacité de ces tentatives. — L'évacuation de la France, décidée à Aix-la-Chapelle. — Effets des élections d'octobre. — Richelieu d'abord effrayé reprend courage. — Il retombe dans son découragement. — Son retour à Paris.
- III. — L'opinion du roi. — Le rôle de Molé. — Ce qu'en dit la duchesse Decazes. — Colère du roi contre ce ministre. — Réunion Bausset. — Ouverture de la session. — Richelieu brouillé avec Decazes. — Leur réconciliation. — Plan de conduite. — Démission des ministres. — Le roi se résigne à sacrifier Decazes. — Sa douleur. — Ses adieux à la femme « de son fils ». — Un diner au ministère de la police. — Propos de Molé et de Pozzo di Borgo. — Richelieu impuissant à former un ministère. — Dessoles le remplace. — Decazes ministre de l'intérieur. — Ce qu'il fait pour Richelieu.

Vers la fin de 1818, il y a déjà trois ans que le cabinet Richelieu dirige les destinées de la France. Dans le

déchaînement des passions et des haines que trente années de révolutions et de guerres ont léguées à la patrie, il s'est efforcé de gouverner avec modération, avec sagesse. Après avoir vainement tenté de résister, par l'ascendant de sa parole et de ses conseils, aux revendications du parti des émigrés, et s'être vu contraint, pendant la première année de son pouvoir, d'en subir parfois les entraînements, il a fini par en triompher grâce à sa volonté persévérante et énergique. L'ordonnance royale du 5 septembre 1816 a prononcé la dissolution de la Chambre introuvable. La loi du 5 février 1817 a inauguré le règne de la classe moyenne en lui confiant presque exclusivement le choix des représentants de la nation. Puis successivement, Pasquier, Molé, Gouvion-Saint-Cyr, sont devenus les collègues de Richelieu, de Decazes, de Lainé et de Corvetto. La majorité ultra-royaliste est vaincue, le cabinet régénéré, fortifié par les modifications intérieures qu'il s'est imposées. Decazes qui y exerce une influence prépondérante s'est donné pour but « de nationaliser la royauté et de royaliser la France ». Il a convaincu ses collègues de la nécessité de poursuivre ce but. Les principes qui seuls peuvent y conduire, c'est avec le concours des hommes modérés de droite et de gauche qu'il tâche de les appliquer. Le ministère dont il fait partie et auquel il apporte l'appui de son crédit auprès du roi est bien véritablement un ministère selon l'esprit de ce prince et selon la Charte.

Il s'en faut cependant que ses membres soient tous des libéraux. Richelieu, quoiqu'il ne partage pas les préjugés de l'émigration, englobe dans une défiance commune, même lorsque dans une certaine mesure il bénéficie de leurs votes, les hommes de la Révolution et ceux de l'Empire. Tout en considérant comme des fous

les partisans de l'ancien régime et redoutant leurs extravagances, il gémit d'avoir dû se séparer d'eux. Il les tient, en dépit de leurs fautes, pour de sincères amis du roi, et voudrait les reconquérir. Sa tendance naturelle se résume en une secrète espérance de parvenir à leur plaire, sans cependant leur livrer le pouvoir. Il les ménage le plus qu'il peut, bien qu'il ait compris qu'il faut les contenir et les paralyser. Il met plus de soins encore à ménager leur chef, Monsieur, comte d'Artois. C'est la mort dans l'âme qu'il s'associe à des mesures de gouvernement qu'il sait d'avance devoir être blâmées par ce prince et par la petite cour au milieu de laquelle vit celui-ci au pavillon de Marsan.

Le duc de Richelieu est du reste le type accompli du gentilhomme et du grand seigneur, « poli sans affectation de politesse, dit de lui la duchesse Decazes, digne sans raideur et d'une noblesse d'âme, d'un désintéressement dont les circonstances en lesquelles il quitta le pouvoir permettent de mesurer l'étendue » : Il est marié ; mais on ne voit jamais sa femme. Elle vit au château de Courteille près Verneuil en Normandie. « On raconte qu'étant déjà fiancée au duc de Richelieu, elle eut la petite vérole. Elle en resta toute défigurée et déformée. On crut alors que le fiancé trouverait un prétexte pour rompre une union avec une personne que la maladie avait si cruellement frappée. Mais il n'en exprima pas le désir ; le mariage eut lieu, et, quoique souvent séparés, les époux n'usèrent jamais que de bons procédés l'un envers l'autre. Ils n'eurent pas d'enfants. »

A défaut de sa femme, ordinairement éloignée, le duc a deux sœurs avec qui il entretient des relations affectueuses, dont il fréquente le salon, et à l'influence desquelles il s'abandonne volontiers, car « c'est son défaut

de manquer trop souvent de confiance en lui-même ». Laissons la duchesse Decazes nous tracer un crayon de ces grandes dames qu'il est utile de ne pas séparer de leur frère si l'on veut s'expliquer ce qui peut paraître contradictoire dans ses opinions et sa conduite politique :

« L'aînée, Mme de Montcalm, amie de mon père et chez qui, comme jeune fille, j'allais souvent, avait une très jolie figure. Mais elle était contrefaite; pas autant cependant que sa sœur Mme de Jumilhac. D'un caractère difficile, violente, despote, elle était l'ennemie des idées libérales adoptées par le ministère. Elle voulait gouverner ses amis. Lorsque mon père alla lui annoncer mon mariage avec le comte Decazes, elle entra dans une telle fureur qu'à partir de ce moment, il ne vint plus chez elle que de loin en loin.

« Mme de Jumilhac, moins violente que sa sœur dans ses opinions et surtout dans ses expressions, pensait en tout comme son frère. Je crois qu'elle aurait accepté toutes les idées d'un ministère dont son frère aurait fait partie. Elle avait beaucoup d'esprit. D'une très mauvaise santé, elle était toujours sur son canapé. Je crois qu'il y avait plus de coquetterie que de maladie, car je me rappelle, moi, petite fille, toute seule avec elle, de l'avoir vue marcher et s'agiter beaucoup dans sa chambre. Déjà, avant mon mariage, les idées libérales de mon père avaient beaucoup refroidi leur intimité. »

On connaît maintenant le milieu où vit habituellement le chef du cabinet de 1818. Il n'est pas étonnant qu'il n'avance qu'avec timidité dans la voie libérale en laquelle l'entraîne Decazes, ou, pour mieux dire, qu'il s'y montre moins hardi, moins résolu que son jeune collègue dont nul plus que lui n'apprécie les mérites;

mais dont il trouve parfois les audaces bien imprudentes. C'est déjà très beau cependant qu'avec les préjugés de naissance et d'éducation qu'on doit supposer au duc de Richelieu, il ait consenti à se faire l'artisan d'une politique libérale et à encourir de ce chef le ressentiment des ultra-royalistes. Tel qu'il est, tel que nous l'a dépeint Decazes (1), il plait à la France, elle l'estime et l'honore.

Ami de l'empereur de Russie, ministre des Affaires étrangères dans le cabinet qui porte son nom devant l'Histoire, signataire de la paix de 1815, le duc de Richelieu est de ces hommes qui, dans les heures troublées, pourraient devenir les arbitres des partis. On vante sa modération, son désintéressement et surtout son habileté diplomatique. Au moment où, dans les derniers jours de septembre, il va partir pour Aix-la-Chapelle où doivent être négociées les conditions de la libération du territoire, on attend beaucoup de lui; on espère qu'il rendra ces conditions moins onéreuses.

Quoique d'origine plébéienne, Lainé, ministre de l'intérieur, est celui des membres du cabinet dont les opinions se rapprochent le plus de celles du duc de Richelieu. Il a siégé tour à tour dans l'administration départementale de la Gironde sous la Révolution, et dans le Corps législatif de l'Empire. En ces deux postes, il a poussé au plus haut degré le courage civique. Il a tenu tête aux terroristes durant les mauvais jours et il a osé parler à l'Empereur de paix et de liberté. Ennemi du despotisme, qu'il vienne d'en haut ou qu'il vienne d'en bas, c'est dans l'établissement d'un régime libéral fondé sur les institutions représentatives comme en Angleterre

(1) Voir ci-dessus, page 93.

qu'il voit le salut et l'avenir du pays. Mais il s'effraye au contact des instruments qu'il faudrait employer pour obtenir ce résultat.

En sa qualité de ministre de l'intérieur, il dispose presque exclusivement des places administratives. En arrivant au pouvoir, il les a trouvées occupées pour la plupart par ces royalistes intransigeants et violents à qui le ministère Talleyrand-Fouché, dans son empressement à plaire au comte d'Artois, les a distribuées au lendemain des Cent-Jours, hommes d'ancien régime pour lesquels ceux qui ont servi sous la Révolution et sous l'Empire sont des malfaiteurs, qui, par conséquent, les haïssent, les pourchassent et, cependant, haïssent plus encore les royalistes modérés dont la sagesse se refuse à favoriser des œuvres de vengeance et de haine.

Avec ce personnel turbulent et enragé, rien n'est possible, ni la pacification du pays, ni la pratique sincère du régime représentatif. Cependant Lainé le ménage, n'y porte la main qu'avec douleur et regrets, non qu'il y trouve ses propres opinions et ne soit souvent choqué de celles qu'on y défend, mais parce que pour remplacer ces fonctionnaires indisciplinés et rebelles, associés à toutes les passions de l'extrême droite, que réprouve et redoute la majorité des Français, il faut recourir peu ou prou à des hommes qui ont servi Napoléon, royalistes de fraîche date dont on affecte de suspecter la sincérité. Sous un extérieur très froid et des airs de puritain qui ne l'empêchent pas, à en croire la duchesse Decazes, de subir une influence féminine qu'elle dévoile, le ministre de l'intérieur ne laisse pas d'être terriblement entêté. Entre Decazes et lui, la question du remplacement des fonctionnaires se dresse à tout instant. Elle compromet l'accord. Cet accord est entier quant au but que le ca-

binet s'est proposé; il ne l'est pas quant aux moyens. On s'entend sur les choses; on se divise sur les personnes.

Dans ces différends, le duc de Richelieu est plus souvent du côté de Decazes que du côté de Lainé, d'abord parce qu'il n'ignore pas que Decazes ne propose rien qu'avec l'assentiment du roi, ensuite et surtout parce qu'à tout instant, sa loyauté, la noblesse de ses sentiments s'effarouchent et s'irritent des procédés des ultras. Et puis, il ne connaît pas la France et craint de se tromper en la gouvernant; il l'avoue : « Il demandait avec une grande naïveté d'être éclairé. Son esprit droit lui faisait comprendre et accepter la nécessité de certains actes. Mais restait à l'éclairer sur les hommes. Il croyait qu'un administrateur appartenant à n'importe quel parti pouvait faire le bien en se laissant éclairer comme il consentait à l'être lui-même. »

Indépendamment de Richelieu dont le concours est fait de résignation plus que de conviction, Decazes compte dans le ministère deux appuis, l'un puissant et fidèle, Pasquier, garde des sceaux, qui sur tout et en tout pense à peu près comme lui; l'autre plus douteux, plus fragile, Molé, ministre de la marine, homme des Cent-Jours, entré dans le cabinet, grâce à Decazes, malgré les répugnances du roi. Encore quelques semaines, et Molé, toujours enclin à vouloir tirer son épingle du jeu, abandonnera celui qui l'a fait son collaborateur quand il le croira atteint et compromis. Il excitera Richelieu à se séparer de lui pour se rapprocher de la droite. Mais, à cette heure, il s'est attaché passionnément au ministre de la police si puissant auprès du roi, et auquel il doit son portefeuille. Il l'accable de ses conseils, de ses flatteries, des témoignages de son dé-

vouement, et parvient à lui donner l'illusion d'une de ces amitiés ardentes qui résistent à toutes les épreuves (1).

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre, et Corvetto, ministre des finances, demeurent étrangers aux dissentiments qu'engendre dans le cabinet la politique intérieure et affectent de s'en tenir aux affaires si lourdes de leur département, Corvetto, « petit homme chauve à figure ouverte et spirituelle », est un financier compétent et habile qu'absorbe la tâche qu'il s'est donnée de réparer les brèches faites par de longues années de guerre à la fortune de la France. Dans le conseil, sur les questions de politique, il évite de discuter; mais, ordinairement, il se prononce dans le même sens que Decazes. Il en est de même du maréchal. Quoique rallié aux Bourbons en toute sincérité, Gouvion-Saint-Cyr a gardé dans le cœur l'amour de la vieille armée. Dans la reconstitution militaire de la France, il s'ingénie à la défendre contre les prétentions de Monsieur et de ses amis qui, sous prétexte d'en changer l'esprit, voudraient y tailler, au profit des anciens chouans et des anciens émigrés, une large part d'emplois et de grades. Gouvion-Saint-Cyr est toujours de l'avis de Decazes. C'est un prêté rendu, car les mesures qu'il propose comme celles qu'il impose trouvent sans cesse dans Decazes un chaleureux défenseur auprès du roi.

(1) A la veille de son entrée au ministère, il écrivait à Decazes : « Mille remerciements, cher ami. Collègue ou non collègue, je vous donnerai ce nom-là et vous porterai les sentiments qu'il exprime jusqu'à la mort. » D'ailleurs, les formules qu'il emploie envers Decazes, tant que celui-ci fut puissant, témoignent d'une admiration et d'un dévouement sans bornes : « Comment êtes-vous ce matin? Vous étiez pâle hier. Ménagez-vous comme l'homme le plus nécessaire au pays. » — « Mille tendres amitiés. » — « Il y a par trop longtemps que nous n'avons causé. Cette journée de campagne me devient un dédommagement tout à fait nécessaire. Tout à vous et pour toujours. » — « Vous aviez l'air souffrant hier. J'espère que vous êtes mieux ce matin. » — « Tout à vous et pour la vie. »

L'ébauche qui vient d'être tracée du ministère Richelieu à la fin de 1818 permet de se rendre compte des obstacles que rencontre sur son chemin le ministre de la police qui en est le membre le plus actif, le plus entreprenant, le plus audacieux. Il est bien intéressant d'entendre sa femme exposer les intentions généreuses dont il était animé et plaider pour lui.

« Il se mit, dit-elle, à jouer sa partie avec autant d'ardeur et de bonne foi que d'espérance dans le succès. Son cœur chaud se donnait tout entier à la cause qu'il servait sans être arrêté par les difficultés ni par les conséquences qui pouvaient en résulter pour lui. Sûr de la loyauté de ses intentions, sûr de son royalisme et de son libéralisme, il ne pouvait croire qu'on doutât de l'un parce qu'il ne niait pas l'autre. Il marcha avec les royalistes tant qu'il les crut dans l'intérêt du pays. Il les abandonna quand il vit le danger qu'ils faisaient courir au roi. Alors, ils crièrent qu'il trahissait la royauté, parce qu'il refusait de s'associer à leurs passions. De même, après avoir marché quelque temps avec les libéraux, il s'arrêta quand il sentit où ils voulaient le conduire, et ils l'accusèrent de réaction. M. Decazes avait entrepris une œuvre qui ne pouvait s'accomplir que lentement, et chacun voulait un résultat immédiat. Il s'agissait d'un tableau de mosaïque, et on exigeait qu'il fût fait avec la rapidité d'une ébauche. »

C'est donc la destinée de Decazes d'être constamment contraint de naviguer entre les ultra-royalistes et les libéraux, en se rapprochant tantôt de la droite, tantôt de la gauche, selon que les circonstances le lui commandent. En cette fin de 1818, qui va voir se disloquer le cabinet dont il fait partie, c'est à gauche qu'il s'appuie, et le ministère tout entier avec lui. Ce n'est pas que des tentatives n'aient été multipliées pour opérer un rapproche-

ment entre le gouvernement et les ultra-royalistes. On a même pu croire que, impuissants à faire réussir leur système d'exagération, ceux-ci abdiqueraient leurs ressentiments contre les personnes, embrasseraient d'un cœur sincère les idées modérées et paralyseraient la faction des ultra-libéraux. Des avances significatives leur ont été faites par les ministres. On leur a offert des portefeuilles. Mais ils ont demandé des concessions de principe, des garanties personnelles qu'il était impossible de leur accorder. Les pourparlers ont été rompus. L'opposition des ultra-royalistes a redoublé de violence. Certains d'entre eux se sont groupés sous la direction de Chateaubriand. Ils ont fondé un journal, le *Conservateur*, pour y soutenir leurs revendications. On les a même vus se coaliser avec les ultra-libéraux, et des faits graves ont permis de croire, bien que la preuve n'en ait pas été juridiquement faite, qu'à leur instigation, s'est ourdi un complot contre la vie de Decazes à qui ils imputent la responsabilité de la marche ministérielle et même contre la liberté du roi (1).

Ce qu'il y a eu de plus grave, c'est qu'au fond de ces agitations et de ces intrigues, on a cru reconnaître la main de Monsieur, frère de Louis XVIII. S'il ne s'y est pas activement mêlé, tout au moins en a-t-il eu connaissance et ne les a-t-il pas désapprouvées, bien qu'il n'ignorât pas qu'il s'agissait de forcer le roi à renverser le cabinet Richelieu et surtout à en faire sortir Decazes pour lui substituer quelque personnage disposé à être, au pouvoir, l'instrument docile de l'extrême droite. Les preuves de la participation de Monsieur à ces exigences et à ces menaces, on les retrouve dans une lettre qu'il a écrite à son frère

(1) Voir les *Mémoires* du chancelier Pasquier, tome IV, pages 240, 244.

au commencement de 1818 et dont ce dernier a relevé vertement les accusations. La réponse du roi porte la date du 29 janvier.

« Le système que j'ai adopté et que mes ministres suivent avec persévérance, dit-il, est fondé sur cette maxime qu'il ne faut pas être le roi de deux peuples, et tous les efforts de mon gouvernement tendent à faire que ces deux peuples qui n'existent que trop finissent par n'en former qu'un seul... Je ne me dissimule pas combien est difficile la route moyenne que je me suis tracée. Je sais qu'à mon âge, je ne puis me flatter de parvenir au terme; je sais une chose plus pénible, c'est que, froissant des intérêts légitimes, je ne peux espérer de plaire à tous; bien loin de là, je n'ignore pas les traits qu'on lance contre moi. Henri IV, que je n'ai assurément pas le sot orgueil de m'assimiler, suivit la même route et ne recueillit en chemin qu'amertume. Voyez-le sans cesse accusé d'ingratitude par ses anciens amis, defausseté par ses ennemis. Il répondit : Ils me regretteront quand je n'y serai plus. »

Son système ainsi exposé, le roi entreprend la défense des actes de son ministère : la dissolution de la Chambre introuvable, « cette ordonnance du 5 septembre 1816 qui, je le dirais devant le trône même de Dieu, me mit hors de page » ; la loi électorale « qui eût été meilleure, si par le faux principe qu'il faut rendre pire ce qui est mauvais, la minorité n'eût fait passer un article qui paralyse l'action du gouvernement et malgré laquelle les élections de cette année n'ont pas été trop mauvaises » ; la loi de recrutement « reconnue nécessaire » ; et enfin le désarmement général, mesure « dont la sagesse est démontrée ». De même, le roi défend ses ministres de l'accusation d'avoir persécuté les royalistes. Sans doute, il y a eu des destitutions, des déplacements. « Mais un gou-



vernement peut se comparer à une vaste machine dont les ministères sont le ressort et les autorités subalternes les rouages. Si un de ces rouages contrarie ou arrête le mouvement imprimé par le ressort, il faut changer ce rouage. C'est précisément ce qui est arrivé. Dire que des fonctionnaires ont été destitués pour cause de royalisme serait une injustice criante, dont la preuve est dans le choix de leurs successeurs qui sont tous aussi bon royalistes que ceux qu'ils ont remplacés. »

Le système, les principes, les actes une fois justifiés, le roi ajoute : « Je ne veux changer ni de système, ni de ministres ; je suis au contraire résolu à prouver d'une manière éclatante que je veux les soutenir... Vous m'avez annoncé que si vous ne parveniez pas à me persuader, vous feriez publiquement connaître votre façon de penser et, ce qui malheureusement en serait la suite inévitable, que vous cesseriez de me voir... Nul doute que cette résolution n'entravât la marche du gouvernement. Mais, avec de la suite et de la fermeté, on peut triompher de cet obstacle, et j'espère que, de mon vivant, il n'y aura pas de troubles. Mais je ne puis sans frémir envisager l'instant où je fermerais les yeux. Vous vous trouveriez alors entre deux partis dont l'un se croit déjà opprimé par moi et dont l'autre appréhenderait de l'être par vous. » Conclusion : ce serait la guerre civile et tout un avenir de divisions, de troubles, de calamités. « Il en est temps encore, abjurez un projet dont l'exécution causerait tant de malheurs. Je ne vous demande pas d'approuver encore l'invariable résolution que je vous ai déclarée ; le temps, les réflexions vous y amèneront, et les derniers moments de ma vie, enveloppés aujourd'hui d'un nuage si sombre, pourront voir encore quelques beaux jours. »

Accablé d'abord sous le coup de cette lettre si vraiment

royale, Monsieur l'a communiquée à ses amis; elle les a exaspérés. Leur attitude contre le ministère, contre Decazes surtout, est devenue plus malveillante, plus haineuse. Soutenu par le roi, le ministère est resté sur ses positions, sans dévier de la ligne qu'il suit. Mais la division du parti royaliste afflige Richelieu et Lainé autant qu'elle les inquiète. N'est-ce point chose lamentable qu'un abîme se soit creusé entre la couronne et la fraction du parti royaliste dans laquelle se trouvent ses défenseurs naturels, les compagnons des princes au temps de la proscription et de l'exil, ceux dont le dévouement soutint et consola leur longue infortune? Si par quelques concessions on pouvait les ramener au roi!

Des concessions! Lesquelles? demande Decazes. En est-il d'assez étendues pour les satisfaire? Leurs exigences ne sont-elles pas insatiables? Ce qu'ils veulent, ce n'est pas seulement une part dans le gouvernement, la part à laquelle ont droit, dans un pays libre, les opinions qu'ils représentent; c'est le gouvernement tout entier; c'est dans l'armée, dans l'administration, dans la magistrature, le pouvoir de mesurer l'avancement non au mérite, non à l'éclat des services, mais à l'ardeur du royalisme. Ce qu'ils veulent, c'est peupler de leurs créatures les places d'où découlent les faveurs et partant l'influence, en exclure quiconque ne pense pas comme eux; c'est rendre au clergé sa puissance passée, c'est imposer au pays les pratiques religieuses les plus étroites et les plus sévères. Ce qu'ils veulent enfin, sans oser en faire l'aveu, c'est l'écrasement de l'œuvre révolutionnaire et la reconstitution de l'antique édifice qu'elle a mis en ruine.

Sans doute, tous les hommes qui forment la faction ultra-royaliste ou y touchent de près ou de loin ne sont pas violents ou intractables au même degré que ces

insensés. Dans les deux Chambres, sur les bancs de l'extrême droite, il y a des pairs et des députés susceptibles, malgré tout, de remplir un rôle de modérateurs et de contenir les passions déchaînées. Tels Chateaubriand et Villèle, pour ne citer que les deux plus connus. Mais, quelles que soient leurs intentions, rien ne les distingue de leurs amis politiques, rien, si ce n'est le talent qu'ils dépensent au profit de la pire des causes. C'est bien la partie de l'extrême droite que joue Chateaubriand dans le *Conservateur* et avec une violence, une imprudence, souvent même une absence de bonne foi, bien propres à démontrer que la politique, ainsi que le disent la duchesse de Duras et Alexandre de Humbolt, ne lui a jamais porté bonheur.

Quant à Villèle, il est à la tribune comme dans ses entrevues avec les ministres, le porte-parole des ultras, bien loin de se douter que dix ans plus tard, ministre lui-même, il deviendra à son tour leur victime. Ils seront alors d'autant plus arrogants dans leurs exigences qu'il aura été jadis leur complice. Ils l'accuseront de les trahir. Il gémit de leurs exagérations et de leurs attaques calomnieuses, sans se souvenir qu'il y eut un jour où, peut-être, il les encouragea en combattant avec eux ce ministère Richelieu-Decazes, qui, non moins sincèrement que lui, voulait la royauté forte et populaire, mais la voulait telle dans une nation façonnée à la longue aux pratiques de la liberté. En 1818, l'extrême droite réclame déjà tout ce qu'elle réclamera en 1828. Il ne lui servirait de rien de lui faire des concessions partielles. Elle n'en serait pas satisfaite. Elle ne saurait l'être que lorsqu'on lui aura tout livré. Decazes en est convaincu. Aussi proteste-t-il lorsque Richelieu et Lainé mettent en avant l'idée d'un rapprochement avec les hommes de l'extrême droite. Il

considère que ce n'est pas aux ministres à aller aux ultras, mais à ceux-ci à faire le premier pas vers les ministres : « C'est eux qui doivent se rapprocher et sans condition. »

Telle est aussi l'opinion de Louis XVIII ; on ne saurait trop mettre en lumière sa loyauté dans ces circonstances, l'esprit de résolution qu'il déploie pour défendre contre les factions ses ministres et surtout celui qui s'est ouvert son cœur et l'a conquis. Tel le roi s'est montré dans sa lettre à Monsieur, tel il est toujours, secondant de son mieux des efforts et des tentatives qu'il approuve, ne cédant rien aux entreprises des ennemis du ministère, même lorsque c'est son frère qui livre l'assaut.

On a vu quelle sévérité, pour défendre ses ministres, il a tour à tour déployée contre Chateaubriand et contre Talleyrand, avec quelle docilité aux désirs de ses ministres il a fait repartir Blacas. Un autre jour, c'est le duc de Fitz-James qui se révolte. Gentilhomme de la chambre de Monsieur, il fait entendre à la Chambre des pairs contre la politique du cabinet des paroles de violence. Le roi lui enjoint aussitôt de ne plus paraître devant lui, et cette disgrâce dont Monsieur s'efforce d'abrégier la durée (1) ne prendra fin que lorsque Fitz-James ayant paru se repentir, les ministres iront eux-mêmes implorer en sa faveur la clémence de Louis XVIII. Le noble ami du comte d'Artois est alors autorisé à reparaitre aux réceptions royales. La première fois qu'il se montre dans la salle du trône, le souverain lui dit :

(1) Le roi écrivait à Decazes à ce sujet : « Le portefeuille, mon cher fils, est arrivé pendant que Monsieur était chez moi. Je m'attendais à une explication longue et vive ; elle a été courte et froide. Sa douleur portait principalement, ainsi qu'il l'a dit au duc de Richelieu et à Lainé, sur ce qu'il n'avait pas été consulté avant la décision. Il m'a conjuré en grâce que la pénitence ne fût pas longue. Je lui ai dit qu'à sa considération, elle serait plus courte que celle du prince de Talleyrand. »

— Duc de Fitz-James, c'est toujours avec regret que je suis sévère et avec plaisir que je cesse de l'être. J'espère n'être plus dans ce cas.

Le maréchal Marmont, pour une lettre que le roi juge offensante, est également frappé ; et quand le roi lui rend sa faveur, c'est avec un avertissement analogue à celui qu'il a fait entendre à Fitz-James. Puis, c'est le baron de Vitrolles, ministre d'État, le confident, le factotum de Monsieur, dont le roi n'hésite pas à châtier la conduite. Au moment où le Congrès d'Aix-la-Chapelle va se réunir, Vitrolles, avec l'assentiment du comte d'Artois, a expédié aux souverains qui doivent y être représentés une note secrète qui n'est qu'une philippique contre le cabinet. Suivant le rédacteur de cette note, la révolution, dans la France des Bourbons, occupe tout, tient tout, domine tout jusqu'au monarque lui-même. Si l'on veut remédier au mal, il faut changer les ministres, et Vitrolles espère que l'intervention de l'Europe obligera le roi à les changer. La note secrète que Decazes a appelée l'acte « le plus criminel, le plus honteux et malheureusement le plus avéré », livrée à la publicité par l'indiscrétion d'un intermédiaire, offense Louis XVIII, comme elle a blessé ses ministres. D'un trait de plume, il raye Vitrolles de la liste des ministres d'État (1). Ainsi, en toute occasion, il se révèle égal à lui-même, indomptable dans sa volonté de faire respecter les hommes d'État qu'il a investis de sa confiance. Il les défend de nouveau contre son frère, et avec eux, les résolutions qu'ils croient devoir lui proposer et qu'il a approuvées.

(1) « Je te renvoie cette infâme note secrète. Quiconque voudra raisonner n'y verra qu'un tissu d'allégations sans preuves... J'ai vu ce soir le duc de Richelieu et j'ai signé de grand cœur la radiation du marchand de dentelles. » C'est ainsi que le roi désignait Vitrolles dans sa correspondance avec Decazes.

Une de ces résolutions a trait à la garde nationale dont Monsieur est colonel général. A la faveur de ce commandement, le prince exerce par tout le pays un pouvoir occulte qui contrecarre souvent la marche du gouvernement. Le ministère se plaint d'être combattu de la sorte. Le roi n'hésite pas. Ses ministres consultés, il prévient son frère qu'une ordonnance va placer la garde nationale dans les attributions du ministre de l'intérieur. Monsieur jette feu et flamme, adjure et supplie, menace de protester publiquement. Mais le roi tient bon. Le 2 octobre, il écrit :

« Ainsi que je vous l'ai dit, mon cher frère, l'affaire de la garde nationale a été de nouveau discutée mercredi, et nous sommes tous demeurés d'accord que l'ordonnance était indispensable, parce que dans une constitution qui impose la responsabilité du ministère, il est impossible qu'une institution quelconque, et surtout une si importante, ne soit pas sous l'autorité directe et unique d'un ministre... Ma raison est donc satisfaite; mon cœur n'en gémit pas moins de la peine que j'ai lue dans la vôtre. Mais j'ai dû, et ce n'est pas la première fois que je me trouve dans cette triste nécessité, lui imposer silence. Je vous connais trop pour ne pas croire que vous sentirez la puissance des motifs qui m'ont déterminé et espère que vous ne ferez rien qui ajoute au chagrin que je ressens. »

Monsieur se soumet; mais c'est de mauvaise grâce. Il quitte l'uniforme de colonel général de la garde nationale. Il n'en exercera plus les fonctions. Il accuse les ministres de vouloir lui enlever ses chances au trône. Il va répétant partout que ce trône est ébranlé par leur politique funeste. Pour le prouver, il invoque non seulement l'ordonnance qui vient de le déposséder du commandement suprême

de la garde nationale, mais encore les modifications que, comme conséquence de la loi de recrutement, le ministre de la guerre est en train d'introduire dans la Garde royale. Toucher à la Garde royale, en diminuer l'effectif, en amoindrir les privilèges pour ne pas exciter la jalousie des autres corps de l'armée, c'est porter la main sur l'arche sainte, sur la réserve sacrée; c'est saper dans sa base le plus solide rempart de la monarchie. Tel est le sentiment de Monsieur.

Ses récriminations trouvent des échos dans sa famille. Le duc de Berry est furieux, la duchesse d'Angoulême est mécontente, son mari lui-même, toujours si modéré et si souvent d'accord avec les ministres du roi, ne peut se défendre de réclamer la revision des ordonnances du ministre de la guerre.

« J'ai toute confiance en vous, écrit-il à Decazes, pour réparer le mal qu'elles causeraient. Si on me dit que je les avais lues, je répondrai que ce n'est pas seul qu'on peut trouver tous les inconvénients qui se trouvent dans une aussi longue ordonnance que celle du 2 août, et je puis d'autant plus le dire et ne pas me le reprocher que je suis sûr que la presque totalité des membres du conseil du roi ne les avait pas aperçus. Ces ordonnances sont faites et rédigées avec bien de l'astuce et de la perfidie. Je crois le maréchal un brave et honnête homme. Mais il ne rédige rien par lui-même, et il est entouré de gens bien dangereux et qui nous haïssent bien cordialement. »

Cette fois, Richelieu se sépare nettement de Decazes dans les appréciations que leur suggèrent à tous deux ces mesures. Devant les colères de l'ultra-royalisme, qui lui paraissent légitimes sur ce point, bien qu'il en blâme la violence, il gémit et se décourage. Il ne se sent plus en état de tenir tête aux tourmentes. Il commence à être

épouvanté de se voir l'instrument d'une politique qui consiste à frapper les royalistes, à les combattre, à leur résister. On le sent hanté par le désir de quitter le pouvoir. Lorsqu'à la fin de septembre, il part pour Aix-la-Chapelle, il semble revenu aux idées de retraite prochaine, qu'il a exprimées déjà à plusieurs reprises. Il laisse entendre qu'un changement de système est nécessaire, et que ce n'est qu'à la condition d'y pouvoir procéder qu'il conservera la direction du gouvernement. Le besoin de se rapprocher de la droite emplit son cœur. S'il n'y satisfait pas sur-le-champ, c'est qu'en bonne logique, il est tenu d'attendre le résultat des élections qui doivent avoir lieu au mois d'octobre pour le renouvellement du cinquième de la Chambre des députés. Mais, ces élections accomplies et les conditions de l'évacuation du territoire définitivement réglées, il aura rempli sa tâche. Alors, s'il est impuissant à ramener au roi tous les royalistes et à former avec eux un parti de gouvernement, il se retirera (1).

Il quitte Paris, animé de ces desseins. En partant, il recommande à Decazes de ne rien faire en son absence, qui engage la politique ministérielle. Il veut à son retour trouver les choses en l'état où il les laisse, et il aime à penser que les élections d'octobre, en montrant aux

(1) Avant de partir, il alla déclarer au roi qu'il se retirerait aussitôt après le Congrès. Sur le conseil de Decazes, le roi écrivit à l'empereur de Russie pour le prier d'intervenir auprès de Richelieu sur qui il avait beaucoup d'influence afin de le décider à rester au pouvoir. Je raconterai plus longuement les incidents qui se rapportent au Congrès d'Aix-la-Chapelle dans l'ouvrage que je compte consacrer ultérieurement à ce grand épisode diplomatique. On y trouvera, avec d'assez piquantes révélations sur les hommes et les choses du temps, le texte complet de la correspondance inédite de Richelieu avec Decazes pendant le Congrès, dont je n'ai pu donner que des fragments dans les pages qui suivent. Cette correspondance fait le plus grand honneur à ces deux personnages.

ultras-royalistes que la France n'est pas avec eux, les modéreront, les rendront plus dociles et plus souples, faciliteront un rapprochement qu'il tient pour nécessaire à la consolidation des institutions monarchiques.

Decazes ne partage pas cette manière de voir. Il croit, comme Richelieu, que le corps électoral va condamner une fois de plus les doctrines de l'extrême droite. Mais il connaît trop ce parti qui, depuis trois ans, le poursuit de ses âpres colères pour espérer que la leçon le corrigera. Il est convaincu que les ultras ne désarmeront pas. Même chassés de la scène publique, ils s'agiteront encore pour tâcher d'y revenir. On n'aura raison d'eux que par la formation d'un grand parti royaliste et libéral dont on ne peut trouver les éléments que dans les centres, parmi les représentants des opinions moyennes et au besoin sur les confins de la gauche. C'est dans cette direction que Decazes s'obstine à marcher, avec l'espoir d'être suivi par les royalistes modérés et les libéraux raisonnables.

Gouvion-Saint-Cyr, Pasquier, Molé, Corvetto se font gloire d'être de son avis. Il s'ensuit que lorsque Richelieu se met en route pour Aix-la-Chapelle, il n'y a dans le cabinet qu'un seul ministre, Lainé, qui soit avec lui en complète communauté d'opinions. Le ministère est divisé en deux camps : d'un côté ceux qui refusent de tenter, même timidement, un changement de système, et, d'un autre côté, ceux, — ils sont deux, — qui inclinent à attirer au gouvernement les hommes de droite par certaines concessions. La scission s'est opérée par la force des choses, sans que personne l'ait provoquée. Les ministres accoutumés depuis si longtemps à vivre unis, à marcher d'accord, commencent à se familiariser avec l'idée qu'ils ne peuvent plus s'entendre et qu'avant peu, ils devront se séparer. Néanmoins, en arrivant à Aix-la-

Chapelle, Richelieu y reçoit une lettre de Decazes où il lit avec satisfaction ces lignes qui le rassurent, quant aux conséquences de son éloignement de Paris : « Soyez sûr que je respecterai vos intentions, et que rien ne sera fait que quand vous me délierez. Vous devez autant compter sur ma fidélité à me conformer à vos souhaits que sur mon tendre et inviolable attachement. » L'engagement est formel. Decazes le tiendra, et le *statu quo* durera jusqu'au retour de Richelieu.

· II

On a récemment publié les lettres que le duc de Richelieu écrivait au Roi durant les mémorables négociations d'Aix-la-Chapelle (1). Cette correspondance témoigne des efforts de ce grand ministre pour vaincre le mauvais vouloir des puissances alliées qui cherchaient, sauf la Russie dont la bienveillance ne se démentit pas, à tirer parti des malheurs de notre pays et à exercer sur lui, sans ménagements, la loi du plus fort. Elle révèle comment Richelieu, avec l'appui de l'empereur Alexandre, parvint, non seulement à faire alléger les conditions de la paix que nous avons dû subir, mais encore à briser la barrière de la quadruple alliance formée contre nous et à l'ouvrir à la France, ce qui en changeait le caractère à notre profit.

Ces lettres du négociateur français, connues aujourd'hui et qui lui font tant d'honneur, ne constituent pas le

(1) *Le duc de Richelieu*, par Raoul DE CISTERNES.

seul document non officiel qui nous soit resté du Congrès. En même temps qu'il écrivait au roi, Richelieu écrivait à Decazes. Il le faisait avec plus de confiance et d'abandon, sinon avec plus de sincérité. Tout en lui narrant par le menu ce qui se passait à Aix-la-Chapelle, il lui communiquait familièrement ses observations touchant les incidents de la politique intérieure, au courant desquels Decazes ne négligeait pas de le tenir. Ces observations donnent le plus grand prix à la correspondance d'où elles sont extraites. Elles reflètent, en effet, les dissentiments qui s'élevaient peu à peu entre les ministres à la faveur des incidents exposés ci-dessus.

La question de la garde royale était le terrain sur lequel ces dissentiments s'accroissaient avec le plus de vivacité, quoique sous des formes modérées et courtoises, Decazes et Gouvion-Saint-Cyr estimant « qu'un corps d'élite de 21,000 hommes sur une armée de 100,000 était bien suffisant, sans compter que la garde royale coûtait le double », Richelieu s'obstinant à réclamer l'augmentation de cet effectif, et s'irritant peu à peu contre le maréchal qui s'entêtait à le refuser, irritation exclusivement épistolaire, semble-t-il, car, à en croire Decazes, « le duc de Richelieu avait laissé passer toutes les mesures prises contre la Garde sans faire au maréchal d'objection en face, et ne s'en plaignait qu'après ».

Le président du Conseil était arrivé à Aix-la-Chapelle dans les derniers jours de septembre, un peu inquiet du poids et de l'étendue de la tâche qui l'attendait au Congrès, convaincu qu'en se compliquant, les difficultés qu'il avait laissées à Paris, lui rendraient cette tâche plus ardue, et qu'en se dénouant heureusement, elles la lui faciliteraient. C'est animé de cette conviction que, dès le 29, c'est-à-dire au débotté, il écrit à Decazes :

« J'ai oublié de vous dire combien j'attacherais de prix à ce que les régiments de la garde royale fussent augmentés de 200 hommes chacun, ce qui leur donnerait plus de consistance et leur ferait voir de la part du gouvernement une bienveillance qu'il est nécessaire de leur inspirer après la secousse que nous leur avons donnée. Les raisons du maréchal contre cette mesure sont détestables. Les régiments vont faire le service des grandes garnisons; ils en font un très utile à Paris, à Rouen, à Orléans, et l'augmentation que je propose sera moins chère que celle des légions, puisque l'équipement et l'habillement est prêt pour un complet de 2,100 hommes. Si vous ne pouviez pas obtenir directement du maréchal qu'il consentit à cette augmentation, le roi pourrait lui en dire un mot. Je vous assure que cela est nécessaire si l'on ne veut pas que la garde croie qu'on veut sa prochaine destruction. Il serait utile que cette augmentation fût prise dans les légions. »

Sous l'empire de la même préoccupation, il ajoute le 2 octobre : « Songez, je vous prie, à l'augmentation de la garde dont je vous ai parlé dans mes dernières lettres. Cela ferait un très bon effet, et puisqu'elle doit venir dans les places, ce que j'approuve fort, on ne peut pas dire qu'elle ne fasse pas un service utile. »

Mais Richelieu prêchait dans le désert. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr tenait à ses idées qu'il savait conformes à celles de l'armée, et Decazes, tout en reconnaissant qu'en ce qui concernait la garde, « le ministre de la guerre avait besoin d'être contenu », partageait son avis. On introduisit cependant quelques amendements dans les réformes militaires déjà décidées. Monsieur, à en croire le duc d'Angoulême, en parut satisfait, et de même le duc de Berry. Mais, quelles que fussent à cet égard les

assurances fournies par Decazes au duc de Richelieu, celui-ci n'ajoutait que peu de foi à cette satisfaction de commande. La réalité lui semblait tout autre que les apparences, et son humeur contre le maréchal ne s'apaisait pas.

« Au nom de Dieu, s'écrie-t-il dans une de ses lettres, tâchez par Damas que, j'espère, on n'a pas fait conseiller d'État pour des prunes, de déterminer le maréchal à se relâcher de son fatal système. Je vous avoue que, sans cela, sans quelque modification à ses idées saugrenues, il me sera difficile de m'entendre avec lui. Je passe volontiers quelque chose à mes amis. Mais lorsque des rameurs sur la même galère rament les uns en avant, les autres en arrière, il est impossible que rien marche. Je voudrais bien savoir qui cet homme a contenté hors les ennemis du roi et de l'ordre public. Tout ce qui tient à l'ordre des choses actuel de près ou de loin le déteste et appréhende toutes ses opérations qui, jusqu'à présent, n'ont fait que du mal. S'il est si puissant que vous le dépeignez, tant pis ! C'est qu'il est le ministre d'un parti et non celui du roi, et si nous l'avons laissé grandir, c'est notre faute. Au reste, c'est encore une question à traiter à mon retour. Mais, je vous en conjure, employez le vert et le sec pour faire qu'on ne mécontente point la Garde, qu'on la complète et qu'on la rassure sur son sort. ce Corps peut être notre salut ; il inspire confiance au dehors et au dedans, aux honnêtes gens s'entend, et il est bien triste de voir le ministre de la guerre à la tête de ses ennemis. Ce n'est pas à cause de tout ce que m'a dit l'empereur de Russie du maréchal et de la Garde que je vous parle ainsi. Vous savez que j'ai toujours pensé de même. »

Dans ces véhéments reproches du duc de Richelieu,

qui s'accordent si mal avec ce qu'on sait de l'ordinaire rectitude de sa raison et de la modération de son esprit, tout ou presque tout portait la marque de l'exagération et de l'injustice, de l'exagération parce que le maréchal n'était pas aussi décrié que le disait son collègue, et parce que si la coterie du pavillon de Marsan s'exaspérait de son libéralisme, en revanche, la majorité des Français applaudissait à sa vigoureuse initiative; de l'injustice, parce que incriminer « les opérations » de cet illustre soldat, c'était méconnaître ce que lui devait déjà la reconstitution militaire de la France. En l'accusant, Richelieu raisonnait comme ces ultra-royalistes dont, sur tant d'autres points, il désapprouvait les actes et le langage.

Il avait cependant une excuse. Les observations qu'il présentait à Decazes s'inspiraient de celles qu'en arrivant à Aix-la-Chapelle, l'empereur Alexandre lui avait présentées à lui-même. Dès leur première entrevue, il s'était alarmé en entendant ce prince exprimer le regret que le gouvernement du roi, malgré la sagesse et la prudence de sa conduite, eût en France si peu de partisans et ne fût pas parvenu « à rallier cette partie de la nation qui par son activité, ses lumières, sa force morale, est seule appelée à influencer sur les destinées du peuple ».

— Il n'est que trop vrai, ajoutait l'empereur, que les militaires et employés civils qui ont servi sous Bonaparte regrettent le passé et sont disposés à réunir leurs efforts pour renverser ce qui existe.

Il en tirait cette conclusion que le gouvernement du roi devait se rendre très fort pour résister aux entreprises révolutionnaires, que la garde royale était un des éléments de sa force, et qu'en conséquence, les réformes introduites dans son organisation par le maréchal Gou-

vion-Saint-Cyr, dans le but de l'affaiblir, ne laissaient pas d'être imprudentes et fâcheuses.

Attendant tout, au Congrès, de la bienveillance de l'empereur, Richelieu était donc excusable de raisonner comme lui, bien qu'il se fût efforcé, dans leur entretien, de rétorquer son argumentation. « Vous verrez par ma dernière lettre au roi, disait-il encore à Decazes, par celle que j'écris à Lainé, que je ne suis pas sur des roses. Les dispositions où j'ai trouvé l'empereur m'ont fait une peine que je ne puis vous rendre. Vous sentez l'importance qu'elles ne percent pas. »

Le 7 octobre, il revient aux mêmes idées :

« Je tiens toujours à l'augmentation de la garde royale et à ce que cette augmentation soit prise en partie dans les légions. Le maréchal sera contre, cela va sans dire. Mais je vous avoue que nous ne sommes pas payés pour avoir un grand respect pour ses opinions. » Et de nouveau, il s'attache à démontrer « l'intérêt qu'a un gouvernement dans notre position à s'appuyer à tout événement sur un corps nombreux, fidèle et sûr » .

On peut voir à ces traits en quoi consistait la dissidence si grave qui s'était glissée peu à peu parmi les ministres. Richelieu persistait à se défier de la vieille armée, et, bien qu'il n'entendit pas « qu'on fit une Saint-Barthélemy de généraux », il considérait « qu'elle ne se royalisait pas assez vite », que le souvenir de l'Empereur y demeurait trop vivant, qu'on ne pouvait encore compter sur elle pour défendre la monarchie, et qu'en conséquence il importait d'organiser fortement un corps d'élite, où chefs et soldats fussent animés de l'esprit royaliste. Tout autre l'opinion de Decazes et de Gouvion-Saint-Cyr. Pas plus que le roi ne voulait qu'il y eût deux peuples en France, ils ne voulaient qu'il y eût deux

armées. Il fallait n'en faire qu'une, et, en la traitant avec égalité, avec justice, lui inspirer cet amour de la royauté, ce sentiment du devoir qu'elle ne professait pas encore suffisamment au gré de Richelieu.

Ce qu'ils pensaient à cet égard, se trouve exposé avec une netteté lumineuse dans une des réponses de Decazes. Après avoir reçu du roi la communication de la lettre qui contenait le récit de l'entrevue du président du Conseil avec l'empereur Alexandre, il écrivait :

« Je n'ai pas besoin de vous fournir des arguments sur notre véritable situation. Mais il est certain que le danger n'est pas du côté des militaires habitués à se soumettre au pouvoir et bien traités maintenant. Ils se rallient au grand nombre; ils ne veulent pas de république et d'anarchie; le sort des généraux de la république ne les tente pas du tout. Les titres, les honneurs, la pairie leur sourient bien davantage, et pas un ne se soucie d'être le citoyen général. Il en est de même des simples officiers. Mais ils sont bonapartistes? Non, parce qu'ils ont vu Bonaparte les abandonner deux fois à leur destinée et qu'ils sentent tous que son règne est fini. Celui des idées libérales est incompatible avec le sien. Ils aiment mieux, et tous seront nécessairement amenés à ce sentiment, parce que c'est leur véritable intérêt, ils aiment mieux une monarchie libérale.

« Ce que pensent les militaires, sauf quelques mauvaises têtes, la France entière, même ce que l'on appelle la France révolutionnaire, le pense ou doit arriver à le penser. Quand chacun se sera dit ou pourra se dire : — Où trouverions-nous plus de liberté, plus de sûreté, plus de garanties pour nos personnes et nos propriétés? et que la réponse aura été nécessairement que tout cela existe plus qu'à une autre époque, et plus que sous aucun

autre règne on n'en pouvait avoir, est-il possible que tout ce qui a intérêt à l'ordre et à la propriété ne soit pas éloigné des révolutions et des changements? Otez la *Minerve* et le *Correspondant électoral* de nos affaires, ne paraîtront-elles pas à tout le monde admirables? Aucun pays au monde aura-t-il joui de plus de calme? Or, nous serions assurément des enfants si deux mauvais pamphlets pouvaient nous faire prendre le change sur notre position. De tels inconvénients sont la conséquence immédiate de la liberté de la presse; ils doivent occuper les esprits, les rendre plus ou moins défiant, plus ou moins susceptibles, plus ou moins irritables même. Mais, en ayant toujours raison, en étant toujours décidés à ne pas ménager les perturbateurs et à être les plus forts, nous le serons toujours et sans autre effort que celui de ne pas prendre trop promptement l'alarme, de ne pas considérer comme un mal ce qui n'est qu'un symptôme, et de ne pas nous laisser troubler ou intimider, encore moins décourager par un peu de bruit, résultat inévitable du droit qu'ont tous les braillards de crier et tous les intrigants d'intriguer.

« Les élections doivent nécessairement produire de l'agitation; en Angleterre, elles sont un vrai moment de crise. Il est évidemment fâcheux pour nous que cette crise se renouvelle tous les ans, et la forme anglaise est bien supérieure à la nôtre. Je n'y fais plus de doute. J'étais de l'opinion contraire, il y a un an; l'expérience m'a fait changer, et je crois qu'il sera fort important de revenir un jour sur ce point, si jamais on peut s'occuper d'amélioration de la Charte, ce dont je doute, du reste. »

Cette curieuse lettre, véritable programme de gouvernement, méritait d'être citée tout entière, moins encore parce qu'à côté d'une part d'illusions elle contient une

grande part de vérité, que parce qu'elle expose le système politique adopté par Decazes avec l'agrément du roi, et qu'il résume en deux mots : monarchie libérale. Ce système, au surplus, était depuis trois ans celui de Richelieu. Mais, tout en le pratiquant avec non moins de loyauté que de courage, il ne croyait à son efficacité qu'autant que tous les royalistes, même les ultras, l'approuveraient et s'y rallieraient. Pratiqué sans eux ou contre eux, c'était un pis aller. Il conservait donc l'espoir de le changer un jour, tandis que Decazes soutenu par le roi y persévérait.

Ce besoin de se rapprocher des ultras et, par conséquent, de Monsieur devenait de plus en plus impérieux dans l'âme chevaleresque du président du Conseil. Lorsque, après l'ordonnance royale qui avait dépouillé le comte d'Artois de l'autorité souveraine qu'il exerçait sur la garde nationale, Richelieu se fut assuré que le prince se soumettait et se résignait, il pensa que l'heure était opportune pour tenter ce rapprochement qui, maintenant, lui semblait indispensable. Monsieur avait d'abord manifesté l'intention de protester publiquement contre l'ordonnance, puis renoncé à ce dessein, à la prière du roi, d'une part, et, d'autre part, à la suite de deux démarches faites auprès de lui par le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche à Paris.

« J'ai lu le rapport de Vincent sur ses deux visites à Monsieur, écrit Richelieu à Decazes. C'est évidemment à lui que nous devons qu'il n'ait pas donné sa démission; il faut un peu lui en faire fête. Je pense qu'il serait à propos de faire semblant de croire que le silence de Monsieur vient d'un désir de rapprochement et agir en conséquence. »

Le lendemain, un confident du comte d'Artois ayant

demandé audience au ministre de l'intérieur, Richelieu en profite pour développer son opinion :

« Si c'est un rapprochement qu'on demande et que ce soit d'une manière praticable, pour Dieu, ne nous y refusons pas. Tout ce que je vois de gens sensés gémit de cette opposition d'une classe aussi importante de la nation, qui, par tant de motifs, devrait être l'appui du trône. Cette seule circonstance fait douter aux hommes éclairés avec qui je me suis entretenu ici, de la stabilité de notre existence et, je l'avoue, m'en fait douter moi-même. Je connais assurément tout leur tort et toute leur folie. J'ai souvent admiré votre patience et votre longanimité. Donnez-en une nouvelle preuve ainsi que d'une générosité dont, j'en conviens, peu d'hommes sont capables, en vous prêtant aux mesures qu'on pourrait prendre pour se rapprocher. Je sais que la chose est extrêmement difficile, peut-être même impossible; mais elle est si grave, le danger d'un côté est si imminent en marchant comme nous l'avons fait jusqu'à présent, et il serait si heureux, si rassurant d'être unis entre ceux qui doivent maintenir ce qui est, que l'on doit tout essayer pour y parvenir. Je sais que vous pensez comme moi là-dessus; mais vous seriez plus qu'un homme si les outrages dont ces fous vous accablent n'influaient pas sur votre manière d'agir envers eux. Je vous parle, vous le voyez, avec une franchise qu'autorise notre amitié, et c'est parce que je vous connais que je vous parle ainsi. »

Richelieu parlait avec l'élan et la candeur d'un cœur généreux. Mais Decazes voyait les choses plus froidement. Sa mémoire lui rappelait tant de circonstances où ses avances à Monsieur, encouragées cependant par le duc d'Angoulême, avaient été repoussées, qu'il ne gardait plus d'illusions quant à la possibilité d'un rap-

prochement. Cependant, il n'en écartait pas l'idée. Il le disait à Richelieu : « Je reçois avec bien du plaisir votre idée sur la réconciliation et je m'y ferai de toutes manières, soyez-en sûr. » Et ce n'était point là une vaine promesse. Sans rien sacrifier des visées qui lui étaient communes avec la majorité des membres du Cabinet, il s'efforçait de plaire à Monsieur, obtenait du roi la cessation de la disgrâce du duc de Fitz-James et de celle du maréchal Marmont, et sur l'assurance que lui donnait le duc d'Angoulême qu'on était sensible à ses efforts et que c'était sur Lainé que se détournait la malveillance du comte d'Artois, il se croyait au moment de réussir, en contradiction, sur ce point, avec le roi qui, sans le décourager, ne ressentait pas la même confiance. Une lettre de Louis XVIII à son favori nous révèle, à cet égard, son véritable sentiment :

« Certes, j'ai bien bonne opinion de tes moyens de plaire et de persuader, mon cher fils; mais je ne partage pas l'opinion de Richelieu sur la facilité que tu auras à convertir ton oncle (le comte d'Artois), et je trouve que l'exemple de Sp... (le duc d'Angoulême) ne prouve rien. Sp... partit au mois d'octobre 1815 tout aussi ultra que les autres, mais bien déterminé à obéir — sa lettre au duc de Richelieu en fait foi, — et de plus, avec cette droiture naturelle qui ne fuit point la lumière. Ce qu'il vit le frappa... Il ne revint pourtant qu'ébranlé, mais assez pour que tu puisses commencer l'ouvrage qui ne fut pas fait en un jour. Rappelons-nous la question faite à B***, la colère de la destitution de F***, et la fatale lettre du 14 janvier. Tout cela n'était heureusement que des retours vers le vieil homme, la grâce avait agi, et ton ouvrage l'acheva. Avons-nous les mêmes données à l'égard de Monsieur? Je crois que, sans se l'avouer, il

sent de l'attrait pour toi et que si tu voulais!!! En un mot, ce qui les différencie, c'est que Sp... n'est pas attaqué de cette maladie que Virgile nomme : *Regnandi tam dira cupido.* »

Les craintes que trahit cette lettre se réalisèrent. Après quelques intermittences de bonne grâce et de mauvaise humeur, Monsieur retomba sous l'empire de la coterie qui l'excitait envers Decazes. violemment déclaré contre ce dernier, le duc de Berry, qui était l'enfant terrible de la famille, exerça plus d'action sur son père que le duc d'Angoulême, défenseur de la politique du cabinet. Au grand regret de Richelieu, les choses envenimées par les polémiques ardentes que soutenait Chateaubriand dans la *Minerve* et le *Conservateur*, eurent bientôt repris leur physionomie antérieure.

Entre temps, les négociations poursuivies à Aix-la-Chapelle avaient marché vers un dénouement heureux. Le 9 octobre, le Congrès décidait que les armées étrangères évacueraient le territoire français le 30 novembre au plus tard les facilités les plus grandes étaient accordées à la France pour le payement de l'indemnité de guerre qui subirait une réduction importante. Ce premier succès de Richelieu n'était que le prélude d'un succès plus considérable encore : l'admission du gouvernement royal dans l'alliance des quatre grandes cours. Il comblait de joie les cœurs patriotes et relevait le prestige de la couronne. On apprenait en même temps que l'empereur de Russie et le roi de Prusse venaient à Paris afin de présenter leurs hommages à Louis XVIII, et ce qu'on savait bientôt des circonstances de leurs entretiens avec lui, contribuait à flatter l'amour-propre national si longtemps humilié par l'occupation étrangère. Mais ces grands évé-

nements n'apportèrent qu'un répit dans le trouble et l'animosité des esprits.

Les élections pour le renouvellement du cinquième de la Chambre avaient lieu au même moment. Elles ne permettaient pas aux partis de désarmer. D'Aix-la-Chapelle, Richelieu en suivait la marche avec angoisse :

« Tout le monde a peur de ce qui peut arriver en France, et chacun, l'empereur Alexandre tout le premier, veut être en mesure dans le cas d'une révolution à la 89. Il est important de ne pas menacer la France. Mais il n'est pas mauvais que les malveillants sachent que s'ils voulaient révolutionner, ils auraient sur le corps toute l'Europe, comme en 1815... Metternich m'a montré une dépêche à Vincent sur ses dernières entrevues avec Monsieur. Elle est parfaite. On exhorte Monsieur à faire cause commune avec le roi contre les ennemis communs. Voilà ce que pense l'empereur d'Autriche. Mais M. de Chateaubriand pense autrement, et pourvu qu'il puisse dire qu'il l'avait bien prévu, il sera consolé d'une conflagration générale. Son *Conservateur* est écrit dans un bien mauvais esprit. »

Le résultat des élections fut connu le 30 octobre. Il ne réalisait pas toutes les espérances de Decazes qui l'avouait avec franchise, mais sans découragement; il dépassait par contre les craintes de Richelieu, que la nomination de La Fayette, de Manuel et de Benjamin Constant troublait plus que de raison et qui de nouveau, voyait tout en noir.

« Je vous plains, et je regrette vivement de n'être pas avec vous pour partager vos peines et remonter votre courage, qui au reste n'en a pas besoin, comme je vois. Je m'attendais bien à Benjamin Constant; mais pour La Fayette, c'est un peu trop. L'effet, comme vous pouvez

croire, est affreux ici, et le regret d'avoir signé l'évacuation se fera voir chez plus d'un de ces messieurs. Quel propos que celui du duc de Polignac ! Il faut s'attendre que ses amis et lui vont triompher. Mais quand même nous aurions eu tort, y aurait-il là de quoi se réjouir ? Mais c'est ainsi que raisonne l'esprit de parti. Quelques châteaux de brûlés et quelques bonnes insurrections les arrangeraient bien davantage. »

C'est un trait bien caractéristique et un signe des temps qu'un esprit aussi pondéré que celui de Richelieu pût prendre ainsi au tragique l'élection d'un homme comme La Fayette et y voir le symptôme d'un bouleversement prochain. Il est vrai qu'à Aix-la-Chapelle, le président du Conseil vivait parmi des personnages instinctivement défiant de toute manifestation libérale et prompts à s'en alarmer. Et puis, des rumeurs dont l'inconsistance ne fut démontrée qu'au bout de quelques jours étaient venues jeter l'inquiétude parmi les membres du Congrès. On racontait que Napoléon avait été surpris au moment où il allait s'enfuir de Sainte-Hélène. On prétendait même qu'il était parvenu à s'évader. D'autre part, des Français réfugiés dans les Pays-Bas, et dont le prince d'Orange favorisait les menées avec l'espoir qu'elles le conduiraient au trône de France, avaient ourdi contre l'empereur Alexandre un complot qu'on venait de découvrir, et de ces faits non encore élucidés, on tirait cette conclusion que partout, les révolutionnaires s'agitaient. De là à voir un témoignage de leur audace dans les élections de France, il n'y avait qu'un pas. L'atmosphère en laquelle vivait Richelieu ne le disposait que trop à prendre ombrage de tout ce qui pouvait compromettre le succès des négociations diplomatiques au moment où elles allaient aboutir.

Cependant, il ne tardait pas à se remonter. Après avoir

reconnu que si Decazes « était un peu trop le médecin tant mieux, lui-même était trop le médecin tant pis » ; il déclarait qu'il fallait prendre son parti, « car se désespérer ne faisait rien à la chose.

« Mais, ajoutait-il, la couleur révolutionnaire des élections en général est bien faite pour absorber toute notre attention. Il est bien évident que nous n'avons à attendre qu'un progrès dans la marche de l'opinion ultra-libérale, et la liberté des journaux à laquelle il faut s'attendre à présent plus que jamais lui fera faire des pas de géant. Sans beaucoup de pénétration, on peut calculer le moment où la majorité sera acquise à cette faction et où le gouvernement n'aura plus pour la combattre que la voie des coups d'État, voie toujours dangereuse et incertaine. Il faut donc bien réfléchir si d'ici à cette époque bien peu éloignée, on peut trouver le moyen d'éviter cette invasion, sans quoi la postérité et peut-être nos contemporains nous rendront responsables des maux qui accableront notre triste patrie... Adieu, je suis triste et vois en noir notre avenir; le mien se présente sous les plus sombres couleurs, car, si cela va mal, il n'y aura pas moyen de s'en aller, et rester serait pour moi cent fois pis que de mourir. »

Ce n'était pas la première fois qu'il faisait allusion à son désir de retraite. Il en avait entretenu déjà Decazes avant de quitter Paris. Puis, il avait paru n'y plus penser. Il y revenait maintenant avec exaltation, sous l'empire de son découragement, malgré les conseils de l'empereur Alexandre, qui s'efforçait de le dissuader d'un tel dessein. Mais Decazes feignait de ne pas comprendre, s'efforçait de le rassurer et l'adjurait de ménager sa santé « si précieuse pour le roi... »

« Nous avons besoin de nous voir pour nous entendre

et concerter ce que nous avons à faire. Il est bien instant que vous reveniez le plus tôt possible. » Ces encouragements trouvaient Richelieu redressé, embrassant déjà par la pensée l'hypothèse d'une politique plus homogène, plus claire, plus ferme. « Nous avons toujours trop peur de certaines gens et nous voyons ce qu'on gagne à les ménager. Mettez donc hors de la Banque ce M. Laffitte qui se croit le roi des Halles et qui n'est qu'un écervelé, qui ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il fait, et qui ruinerait la France et lui par vanité. » Laffitte était un homme de gauche, et c'est maintenant les hommes de gauche, les libéraux qui plus encore que les ultras portaient ombre à Richelieu. « Nous avons battu l'aile droite, elle est à terre, laissons-la en repos et réunissons nos forces contre l'aile gauche, bien autrement redoutable, car elle a de fortes réserves derrière elle. N'y aurait-il donc pas moyen de détruire cette alliance monstrueuse entre les libéraux et les bonapartistes ? »

Il est cependant remarquable que, tout en poussant ce cri de guerre contre la gauche, il ne manquait pas de signaler les imprudences et les fautes commises à la cour par les princes ou même par le roi. Pendant son séjour à Paris, l'empereur de Russie, invité à dîner aux Tuileries, avait été péniblement surpris de ne voir à la table royale ni le duc d'Orléans ni la duchesse. Revenu à Aix-la-Chapelle, il avait fait part de sa surprise à Richelieu. Et celui-ci de s'écrier : « Cela n'a vraiment pas le sens commun, et si telles étaient les anciennes étiquettes, il serait temps de les abroger. Nous avons assez d'embarras sans nous en donner davantage en blessant l'amour-propre d'un homme qui n'est pas sans quelque importance. »

De même, il relevait une grave inconvenance du duc de Berry, qui, donnant un bal, ne voulait pas y inviter le

maréchal Gouvion-Saint-Cyr : « J'espère bien que le roi aura eu le crédit sur son neveu de lui faire prier le maréchal. Ce serait un scandale intolérable et un soufflet pour le roi lui-même, qui garderait un ministre que le duc de Berry ne voudrait pas recevoir (1). » Et cette observation en faveur du ministre de la Guerre, que cependant il n'aimait pas, fournissait à Richelieu l'occasion d'insister sur l'utilité qu'il y aurait à réconcilier le ministère avec Monsieur : « Je ne cesserai de vous le dire et de vous le répéter, il faut que ce soit vous, et il n'y a que vous de qui et par qui la chose puisse être utile. »

Ces préoccupations et ces propos témoignaient de plus de calme que les lettres antérieures et d'un retour à l'espoir de sauver son pays. Mais, à quelques jours de là, de nouveau, le pessimisme l'emportant dans cette âme impressionnable lui dictait des accents quasi prophétiques :

« Je rentrerai en France avec un serrement de cœur en prévoyant tous les maux qui menacent ce malheureux pays. La liberté de la presse est la boîte de Pandore d'où sortiront toutes les calamités qui désoleront la terre. Avec elle, toutes les institutions anciennes seront détruites et les nouvelles ne prendront pas racine. Il y a longtemps que le duc de Wellington me l'a prédit... Il est pourtant triste que vingt-huit millions d'hommes soient condamnés à des inquiétudes sans cesse renaissantes et peut-être à d'affreux malheurs pour que quelques folliculaires aient la liberté de déverser à loisir leur venin autour d'eux et d'empoisonner l'esprit public. Cela est tout à fait propre à mettre en colère. »

(1) Les ministres reçurent du roi l'ordre formel de ne pas se rendre au bal du duc de Berry si le maréchal Gouvion-Saint-Cyr n'était pas invité. Le prince céda. Mais il reçut très mal le ministre de la Guerre et de même Decazes et Pasquier qui faisaient, en cette circonstance, cause commune avec leur collègue.

Puis, soit que l'heureux dénouement des négociations diplomatiques auxquelles il venait de prendre part lui fit paraître l'avenir moins sombre, soit que le succès personnel obtenu par le duc d'Angoulême auprès des souverains réunis à Aix-la-Chapelle, où il était venu les visiter au nom du roi, eût rasséréné l'âme de Richelieu, tout à coup, il se livrait à des pensées rassurantes : « Je ne pense plus à M. de la Fayette, je n'en suis même pas très fâché; c'est une preuve de plus des intentions des meneurs et un motif de plus pour les gens sages de se rallier. » S'il se rassurait ainsi, c'est qu'il avait entrevu le salut dans un changement de système progressif, lent, mais persévérant, et qu'il était résolu à le tenter en y mettant autant de prudence que de temps.

Des extraits des dernières lettres qu'il écrit à Decazes avant de quitter Aix-la-Chapelle révèlent clairement l'état de son âme. « Il faut montrer aux Chambres la situation comme elle est et demander des moyens de gouvernement. En parlant franchement, nous trouverons de l'appui. Il faut profiter de la majorité que nous aurons encore cette fois pour arranger les choses de manière à ne plus les perdre. Ne pensons plus à des concessions libérales. Nous en avons fait assez qui ne nous ont guère réussi. Nous ont-ils su gré de l'ordonnance sur la garde nationale, même de l'évacuation? Avons-nous converti un seul de ces misérables? » Et le lendemain : « Il faut demander et obtenir tout ce qui est nécessaire pour faire marcher le gouvernement et se retirer si on ne l'accorde pas, car nous ne pouvons ni prendre sur nous la responsabilité d'une besogne que nous sentons ne pouvoir accomplir, ni changer complètement de système, en avouant que nous nous sommes trompés. Méditez bien notre position. »

La perspective de la retraite du duc de Richelieu arrachait une protestation à Decazes. Sans doute, la situation n'était pas bonne, il le reconnaissait, quoiqu'on en eût exagéré le péril au lendemain des élections. Elle pouvait redevenir excellente si l'on se déterminait « à gouverner fortement », à ne tolérer nulle part des fonctionnaires rebelles, en opposition avec l'opinion et les intérêts. « Tout ceci me fait vivement désirer que vous restiez à votre poste et pour vous et pour nous. Soyez sûr que c'est ce qu'il y a de mieux. Rapportez-vous-en à mon amitié et à mon patriotisme. » C'étaient là de bonnes paroles. Mais, elles ne voilaient qu'imparfaitement la réalité, à savoir que Richelieu rentrait à Paris plus découragé qu'au moment de son départ et qu'il tendait de plus en plus à s'engager dans une voie où la majorité de ses collègues refuserait de le suivre. Supposer qu'en de telles conditions, le cabinet pourrait prolonger son existence, c'était se leurrer d'une illusion. On touchait à une crise, et ceux mêmes qui cherchaient à la conjurer, en étaient convaincus.

III

Si grave que fût la situation politique, Louis XVIII, toujours disposé à la voir par les yeux de Decazes, ne s'en était pas alarmé. Dans la relation de la crise ministérielle de décembre, qu'il a rédigée lui-même (1), éclate la confiance dont il restait encore animé à la fin de no-

(1) J'en ai retrouvé l'original dans les Archives de la Grave. Il ne diffère que sur des points sans importance de la copie qu'en donne Lamartine dans son *Histoire de la Restauration*.

vembre, au moment où le duc de Richelieu rentrait à Paris.

« L'aspect de la session qui allait s'ouvrir, dit-il, n'avait rien de menaçant. Ce ministère que les partisans de l'exagération d'un côté comme de l'autre cherchaient tant à décrier avait cependant rétabli partout l'ordre et la confiance. La France était respectée au dehors. Le crédit seul avait été ébranlé. Encore n'était-ce que celui de la Banque (1), car, tandis que les cinq pour cent baissaient, les bons royaux se maintenaient à la même hauteur. La masse des élections était bonne. Ainsi, quoiqu'on dût s'attendre à des débats très vifs, il était fort probable que dans la Chambre des députés, la majorité en faveur du ministère serait au moins ce qu'elle avait été dans la dernière session. Celle de la Chambre des pairs était bien moindre ; mais, enfin, elle existait. »

Quoique ce tableau signé du roi eût pu l'être par Decazes et que Decazes apparaisse parfois enclin à l'optimisme, il s'en fallait de bien peu qu'il ne fût rigoureusement exact. Le peintre n'avait eu que le tort de ne pas tenir assez de compte des changements que menaçaient d'y apporter les intrigues parlementaires et la malveillance des partis. Avec le régime du gouvernement des Chambres, il faut toujours prévoir des incidents et s'attendre à des surprises. C'est à coup de surprises et d'incidents que la situation telle que la dépeignait le roi allait être radicalement transformée.

Les historiens de ces événements semblent s'être donné le mot pour observer, quant aux causes qui la modifièrent en quelques jours, une discrétion et une réserve inexpli-

(1) A la suite de la création de Rentes, nécessitée par le paiement de l'indemnité de guerre, dont le Congrès d'Aix-la-Chapelle avait déterminé le mode et fixé les échéances.

cables. Louis XVIII lui-même, dans son récit, a reculé devant la vérité, encore qu'il résulte de la lecture de ce mémoire qu'il l'avait soupçonnée. C'est à la duchesse Decazes que nous devons de la pressentir tout entière. A l'appui de ses dires, elle n'apporte aucune preuve. Mais, à ce défaut de preuves, on peut objecter qu'elles ne sont pas ici nécessaires, ou plutôt que l'attitude du personnage qu'elle accuse en constitue une suffisante. Ce personnage, c'est Molé. Avant de la suivre dans l'accusation qu'elle porte contre lui, citons le portrait qu'elle en a tracé dans sa galerie de contemporains :

« M. Molé n'est pas grand de taille ; mais sa tête est grande, c'est-à-dire longue et étroite. Il a du juif dans la figure et de la raideur de la noblesse de robe dans la tournure. Sa grand'mère était fille de Samuel Bernard. J'ai connu M. Molé en 1818 lorsque je me suis mariée. A cette époque, j'étais trop jeune pour avoir du raisonnement ; j'avais des instincts, et ces instincts étaient antipathiques à M. Molé. Les instincts, même ceux des enfants sont justes, les événements me l'ont prouvé. Tout de suite après mon mariage, nous fûmes à la campagne, à Ville-d'Avray. M. Molé y venait constamment. M. Decazes était ministre dirigeant, favori, enfin dans une de ces positions que les hommes qui ont besoin d'être dans les affaires ont toujours des motifs de ménager. Aussi, l'amitié de M. Molé était-elle des plus expansives, des plus assidues ; je l'appelais l'inévitable. »

Tel, d'après la duchesse, l'homme dont Decazes avait fait un ministre de la Marine en 1817. Sa valeur personnelle et sa grande situation justifiaient ce choix. « D'un esprit facile, se pliant à tout, jamais gêné par ses précédents, tenant par sa famille et ses habitudes au faubourg Saint-Germain, ayant enfin servi l'Empire, même pen-

dant les Cent-Jours, quoique entre temps, il se fût rallié à la Restauration, on devait croire qu'il donnerait au ministère, en y entrant, des royalistes, des bonapartistes et des libéraux. » — « Je sais bien les inconvénients de sa position, écrivait alors Decazes à Richelieu qui, pas plus que Lainé, ne voulait de ce collaborateur, l'un des rédacteurs, affirmait-on, de l'acte additionnel (1). Mais cette position même a son côté avantageux, elle prouvera que la porte n'est pas exclusivement fermée et que tout le monde, de près ou de loin, peut prétendre à entrer tôt ou tard. Puis, il faut être juste, si cette nomination engage les hommes des Cent-Jours à se conduire, à agir, penser et parler comme Molé, elle aura rendu un grand service. »

Malgré ces raisons, Richelieu et Lainé furent longs à convaincre. Il ne fallut rien moins que l'intervention de Mme de Montcalm, sœur du président du Conseil, pour achever ce que Decazes avait commencé. « Elle avait un grand ascendant sur son frère. M. Molé allait beaucoup chez elle; il s'était placé comme un soupirant timide, mais soigneux. Son désir d'entrer au ministère se laissait facilement entrevoir, et Mme de Montcalm, en le servant, crut avoir un homme dévoué dans le ministère. Elle se trompait. M. Molé ne se dévoue jamais. »

Contrairement à cette affirmation, Molé devenu ministre se dévoua à Decazes qu'il considérait comme

(1) Molé a toujours protesté contre cette accusation, notamment dans un mémoire rédigé en 1817, en réponse à un de ses accusateurs, que ses collègues du Cabinet l'empêchèrent de publier, mais qu'il envoya au roi et dont j'ai une copie sous les yeux. Il dément notamment ce fait qui lui était imputé à grief, que n'ayant pas voulu contresigner l'acte additionnel, il aurait écrit à Cambacérès une lettre dans laquelle il motivait son refus sur ce que cet acte apportait quelques restrictions au pouvoir absolu de l'empereur. La duchesse Decazes affirme naturellement que cette lettre avait été écrite, mais n'en fournit aucune preuve.

l'auteur de son élévation, défendit ses idées, se fit son homme lige tout en lui prodiguant les témoignages de la plus tendre amitié. Les choses durèrent ainsi jusqu'au départ de Richelieu pour Aix-la-Chapelle. Elles prirent un autre tour au lendemain des élections. Molé, sans en parler à Decazes, se rapprocha de l'extrême droite. En même temps qu'il travaillait à détacher du centre qui, jusqu'alors, avait fait dans les deux Chambres la force du ministère, un nombre de membres assez considérable pour assurer la majorité aux ultra-royalistes, il écrivait fréquemment à Richelieu, se plaisant à exciter ses perplexités et ses inquiétudes, s'efforçant de le convaincre de la nécessité d'un changement de système.

Il est toujours difficile et délicat de pénétrer dans les âmes et d'y chercher les mobiles auxquels elles obéissent. Lorsqu'on entreprend de le faire, il faut se défier des jugements intéressés. Aussi, ne doit-on accepter que sous réserves ce que dit la duchesse Decazes des causes de la conduite de Molé. Ces causes, à l'en croire, auraient été la prudence et l'envie : « L'envie : M. Molé n'a pas et n'avait pas surtout alors de talent d'orateur, et il était fatigué de l'avantage que le système parlementaire donnait à ceux qui en avaient plus que lui. Les attaques dont il avait été l'objet lui avaient fait prendre en haine la liberté de la presse. La prudence : peut-être vit-il promptement que le présent n'assurerait pas l'avenir ; que l'avenir appartenait à Monsieur, frère du roi, et qu'un moment arriverait où ce dernier, fatigué de la lutte, abdiquerait, si ce n'est de droit, du moins de fait, et laisserait le gouvernement dans les mains du parti de son frère, ne cherchant qu'à temporiser et reculer une catastrophe qu'il regardait

comme inévitable au moins après sa mort (1). »

Qu'il y ait ou non dans ces jugements plus de malice et d'acrimonie que de vérité, on peut croire cependant que Louis XVIII ne les eût pas désavoués. Si, dans son mémoire, il n'accuse pas formellement Molé d'avoir provoqué et envenimé la crise ministérielle de 1818, il est moins réservé dans sa correspondance avec Decazes, à qui, au cours de cette crise, il écrira un jour : « Ce serpent aura encore imaginé quelque trahison dont nous ressentirons les effets. On n'a jamais eu une plus mauvaise physionomie qu'il ne l'avait tout à l'heure. Elle m'a rappelé ces vers de Marot :

« Lorsque Maillard juge d'enfer menoit
 « A Montfaucon Samblançay l'âme rendre,
 « A votre advis, lequel des deux tenoit
 « Meilleur maintien?... »

Tout cela est bien violent et témoigne par trop d'une rancune plus invincible que raisonnée. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que lorsque Richelieu rentra à Paris, il tomba sous l'influence de Molé et ne désapprouva rien de ce qu'avait fait en son absence celui-ci pour opérer un rapprochement avec les ultras et contraindre le roi à y consentir (2). Louis XVIII, dans le récit qui me sert

(1) Il est à remarquer que si la conduite de Molé, en 1818, fut inspirée par le souci de se ménager l'avenir, il se trompa lourdement dans ses prévisions. Lorsqu'en 1820, le cabinet Richelieu succéda au cabinet Decazes, il ne put y trouver place. Il en fut de même pour les cabinets Montmorency, Villèle et Martignac, qui se succédèrent ensuite. Lorsque arriva le cabinet Polignac, n'espérant plus rien, il était devenu plus vif, plus libéral que le duc de Broglie et Guizot. Il ne remonta au pouvoir que sous le gouvernement de Juillet. La malicieuse duchesse, à qui j'emprunte ces remarques, dit encore : « Sous ce gouvernement, M. Molé, lorsqu'il n'était pas dans le ministère, fut toujours prêt à en faire partie. Son opinion n'était jamais précisément celle du ministère existant, mais toujours l'opinion de celui qui devait le remplacer. »

(2) Il ne m'a pas été possible de tirer au clair la part de Molé dans les

de guide, ne cache ni la stupéfaction ni la colère qu'il ressentit en découvrant à l'improviste, par un avertissement du chancelier Dambray, confirmé bientôt par l'indiscrétion de M. de Brézé, qu'une réunion de pairs et de députés ministériels s'était formée à son insu et à l'insu de Decazes pour nouer alliance avec l'extrême droite, et qu'elle se tenait chez le cardinal de Bausset, ami intime de Richelieu, ce qui démontrait la participation de ce dernier à cette intrigue. Une nouvelle loi électorale substituant au renouvellement partiel de la Chambre des députés le renouvellement intégral tous les cinq ans et une loi limitant la liberté de la presse devaient être les résultats immédiats de ce nouveau groupement des partis.

De plus, afin que le roi ne pût se méprendre sur les dispositions des deux Chambres, tout était combiné pour que dans celle des pairs, la majorité du bureau et celle de la commission de l'adresse fussent assurées aux

intrigues qui précéderent la chute de Richelieu et qui bien évidemment avaient pour but celle de Decazes. Sans méconnaître les services rendus par Molé au régime parlementaire, je n'ai pas cru cependant devoir passer sous silence la conviction qu'exprime Louis XVIII, dans son mémoire comme dans le billet tout vibrant de colère, que je viens de citer, ni celle qu'en avait gardée la duchesse Decazes. L'exagération manifeste de leurs sentiments, dont il est si facile de déterminer les causes, n'enlève rien à l'autorité de l'opinion, fût-elle trop sévère, qu'ils ont formulée et que, d'ailleurs, Richelieu lui-même semble confirmer dans une certaine mesure.

Le 2 septembre 1819, huit mois après sa chute, il écrivait de Spa à Mme de Gourgue :

« J'ai trouvé M. Molé seul avec sa femme à Champlatreux. Nous avons politiqué à perte de vue, et je me suis aperçu qu'il n'avait plus la mémoire bien présente de ce qui s'est passé à notre sortie du ministère. Il y a une foule de choses qu'on oublie très facilement, pour les arranger ensuite dans sa tête de la manière qui convient le mieux à l'amour-propre. Cela est amusant pour ceux qui sont sans prétentions et qui tâchent de se juger eux-mêmes avec l'impartialité avec laquelle ils jugent les autres. Du reste, je ne peux que me louer de l'attachement que M. Molé me témoigne et qu'il professe pour moi. » — Dossiers du cabinet noir. *Documents inédits.*

ultras, et que dans celle des députés, la présidence échût à leur candidat. « Je me voyais, a écrit le roi, dans la fâcheuse alternative, ou d'approuver sans la connaître une marche qui ne pouvait guère qu'être opposée à celle que je suivais depuis deux ans et que je crois la seule bonne, ou de rompre avec le duc de Richelieu. Ce premier parti était peu glorieux et même dangereux; le second avait mille inconvénients plus graves encore. »

Il eut la sagesse de taire son dépit pour ne se souvenir que des mémorables services rendus à la France par le signataire de la paix du 20 novembre 1815 et des conventions d'Aix-la-Chapelle. Il savait d'ailleurs que s'il eût renvoyé Richelieu, tous ses ministres l'auraient abandonné, « surtout le comte Decazes, qui m'avait souvent déclaré — et en cela j'avais été de son avis — que si, au retour d'Aix-la-Chapelle, le duc de Richelieu suivait son projet de retraite, il l'imiterait ». En outre, Richelieu renvoyé, il faudrait recourir à Talleyrand dont il ne voulait à aucun prix. Il résolut donc de paraître ignorer ce qu'on lui taisait et de demeurer fidèle à sa ligne de conduite, « ce qui lui était d'autant plus aisé que le duc de Richelieu lui disait n'avoir point changé de système ». Du reste, aucun symptôme de scission ne se manifestait encore dans le ministère. « Mon discours d'ouverture y fut discuté, unanimement adopté, sauf un petit membre de phrase qu'au moment de le prononcer le duc de Richelieu me proposa d'y ajouter et dont l'idée appartenait à M. Decazes. »

La session s'ouvrit en ces conditions le 10 décembre. L'animosité des ultras avait fait trêve quant à l'ensemble du cabinet. Elle ne s'exerçait que contre Decazes, et encore avait-elle changé de forme. Ce n'est plus le ministre de la police qu'ils attaquaient, mais son minis-

tère, dont ils s'attachaient à démontrer l'inutilité. Ils en demandaient la suppression, menaçant, si on la leur refusait, de ne pas voter les crédits nécessaires à l'existence de cette direction suprême de la police. Ils ignoraient à ce moment que leur réclamation répondait aux vœux de Decazes. Dans ce poste qu'il occupait depuis trois ans et dont l'abrogation des lois de sûreté, votées en 1815, avait singulièrement amoindri l'importance, il se déplaçait. S'il y demeurait encore, c'était à la prière de ses collègues. Mais il les adjurait ou de lui donner un autre portefeuille ou, si c'était impossible, de lui rendre sa liberté.

Au bout de quelques jours, la physionomie changea tout à coup. L'élection de M. Ravez, candidat des ultras bien qu'il n'appartint pas à ce parti, comme président de la Chambre des députés, en remplacement de M. de Serre; à la Chambre des pairs, l'élection du bureau, celle de la commission chargée de rédiger une adresse en réponse au discours de la Couronne, révélèrent les desseins des conjurés, les obligèrent à jeter bas le masque, et les ministres à adopter une marche définitive et résolue. Blessé par ces nominations, mais « persuadé qu'un roi ne saurait faire une plus grande faute que de manifester un courroux qu'il ne peut satisfaire », le roi se taisait. « Je me contentai de dire avec amertume :

« Attale, était-ce ainsi que régnaient tes ancêtres? »

Ce qui achevait de l'affliger, c'est que Richelieu semblait s'être brouillé avec Decazes. Il ne le voyait plus, ne lui parlait plus, ne répondait même plus à ses lettres. Cependant, dans un dîner suivi de réception qui eut lieu au ministère de la police, le mercredi 16 décembre, il figura, alors qu'on n'espérait pas sa pré-

sence (1). Il y prodigua bonne grâce et bonne humeur. Il revint le lendemain; on s'expliqua; les deux ministres s'embrassèrent, encore qu'aucun d'eux n'eût cédé sur rien.

Le même jour, le conseil tint séance sous la présidence du roi. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr fut d'avis qu'un changement de système serait une faute. Roy, ministre des Finances depuis quelques jours, au lieu et place de Corvetto que l'état de sa santé avait réduit à donner sa démission, parla comme le maréchal. Decazes appuya leurs dires avec une chaleur que le roi qualifie de « trop indignée, quoique naturelle à l'homme vertueux, injustement persécuté ». Modifier la loi d'élections et la loi sur la presse semblait dangereux à Decazes, ces lois étant populaires.

— Restons fermes dans notre ligne, répétait-il.

C'est alors que Molé déclara « qu'il ne croyait plus possible de marcher dans cette voie ». Il fallait se rapprocher des ultra-royalistes.

— Je ne me dissimule pas que nous allons nous donner des maîtres. Mais, entre deux maux, il faut choisir le moindre.

— Tendons la main à droite comme à gauche, s'écria Lainé.

Pasquier l'approuva. Quant au duc de Richelieu qui parla le dernier, il fut facile de voir qu'il inclinait vers l'avis de Molé. Le roi prit enfin la parole, et s'appro-

(1) « Hier enfin, une sorte de paix paraît avoir été faite entre le comte Decazes et le duc de Richelieu. Tout le monde au moins le croit, car celui-ci a dîné chez le premier. Mais on ignore les conditions de cette paix, et il n'est guère probable que les choses puissent, après l'éclat que leur différend a fait, durer longtemps ou promettre une marche sage et ferme, de la part du ministère. » — Rapports secrets du comte de Goltz au roi de Prusse, 17 décembre 1818. — *Documents inédits*.

priant la proposition de Lainé, qui se rapprochait le plus de celle de Decazes :

— Plantons notre drapeau sur l'ordonnance du 5 septembre 1816, dit-il; continuons à suivre la ligne qui nous a réussi jusqu'à présent. Tendons toujours la main à droite et à gauche, en disant avec César : « Celui qui n'est pas contre moi est pour moi. » ^{Jesus}

On se sépara sans avoir conclu, et Louis XVIII fut tenté de croire que c'en était fait des dissensions ministérielles; mais, dès le lendemain, il dut reconnaître qu'il s'était trompé. Les ultra-royalistes dont la tactique avait si brillamment réussi à la Chambre des pairs, en essayèrent à la Chambre des députés, d'autant plus confiants dans le succès, qu'ils venaient de porter à la présidence de cette Chambre un candidat de leur choix. Ils n'en eurent pas moins la douleur de voir leurs calculs déjoués. De leurs candidats à la vice-présidence, un seul fut élu. Quant aux secrétaires, ils appartenaient tous au centre ministériel. Parmi eux, se trouvait le comte de Sainte-Aulaire, beau-père de Decazes. Cette élection seule eût suffi à démontrer que ce dernier n'avait pas perdu toute influence sur la Chambre des députés.

Cet incident fut le signal de la débâcle ministérielle. Richelieu, s'étant présenté chez le roi, lui parla avec amertume de Decazes, « l'accusant à peu près d'avoir été l'âme de ces choix ». Le roi comprit qu'il fallait choisir entre les deux camps qui s'étaient formés dans le cabinet, et, redoutant d'être contraint de recourir au prince de Talleyrand, il se détermina, quelle que fût son affection pour Decazes, « à tout immoler à l'avantage de conserver le duc de Richelieu. » Mais vingt-quatre heures plus tard, le président du Conseil, quoique averti de ses intentions, lui faisait tenir sa démission que suivirent

aussitôt celles de Molé et de Lainé. Le lendemain, Decazes et Pasquier, après s'être concertés, envoyaient à leur tour la leur.

« Rien au monde, disait Decazes, ne pourrait m'engager à rester un instant au ministère après le duc de Richelieu. Votre Majesté, qui connaît ma résolution à cet égard, a bien voulu l'approuver. Je le dois d'autant plus que la divergence d'opinions sur quelques points ou plutôt sur un point entre le duc de Richelieu et moi a seule pu causer cette détermination... Je dois l'exécuter aujourd'hui et ne pas priver le roi des services de M. le duc de Richelieu, bien sûr que Votre Majesté est certaine, et aussi M. le duc de Richelieu lui-même, que tous deux me trouveront toujours prêt, hors du ministère comme dedans, à faire tout ce qui sera utile au service de Votre Majesté et au succès de son gouvernement, auquel j'appartiendrai toujours de vœux et d'intentions, comme j'appartiendrai de cœur et d'âme à Votre Majesté tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines. Du reste, je vais chez le duc de Richelieu pour lui donner une dernière preuve de l'abnégation de moi-même que j'apporterai toujours dans le service de Votre Majesté. »

A partir du moment où cette lettre eut été écrite, les événements se succédèrent sans faire cesser la confusion créée par la démission des ministres. La crise virtuellement ouverte depuis le retour de Richelieu se prolongeait et s'aggravait en se prolongeant. C'est à travers la correspondance du roi avec son favori qu'il convient d'en suivre les péripéties. Le 10 décembre, après avoir prononcé devant les Chambres le discours d'ouverture de la session, il écrivait à Decazes :

« Je suis bien content, mon cher fils, des nouvelles

du nid. J'espère que tu l'as été de la façon dont le roi a débité sa marchandise. J'ai certainement eu lieu de l'être du mouvement électrique qui s'est opéré. Tout cela a été beau. Mais, si c'est un triomphe, il ne ressemble pas trop à celui de Paul-Émile. Richelieu est venu chez moi un peu avant la messe. Il m'a beaucoup parlé de mon Élie, mais en homme qui n'entend rien à sa position. Je n'ai pas osé la lui développer; c'eût été en quelque sorte faire sa critique. Je lui ai seulement dit que ce n'est pas mon Élie qui quittait le ministère, mais le ministère qui le quittait. Il m'a dit qu'on ferait encore passer ton budget (le budget de la police), et que ton ministère serait toujours utile comme sentinelle, car voilà le sens de son dire... Des deux côtés, je vois un abîme, et ma seule incertitude est de savoir lequel des deux m'engloutira. »

Il résulte de cette lettre qu'à la date où elle a été écrite, Richelieu, résolu à conserver le pouvoir, non seulement tient encore à ne pas en éloigner Decazes, mais se prépare à le défendre, et qu'en revanche, le roi doute quelque peu de l'énergie et de l'efficacité de sa résolution. Le 14 décembre, le roi semble rassuré. Il ne voit ni ne pressent aucun péril. Dans son esprit soulagé, il y a place pour de la gaieté, ainsi qu'en témoigne le récit qu'il fait à Decazes de la visite que lui a rendue le Bureau de la Chambre des pairs, composé presque en entier d'ultra-royalistes.

« Le Bureau de la Chambre des pairs, mon cher fils, est venu avant la messe. Le duc de Bellune était tout comme à l'ordinaire. Pastoret avait son visage de bois coutumier. Mais les deux autres avaient l'air de premiers prix, surtout Vêrac. Le duc de Doudeauville avait pris les devants en m'écrivant une lettre que je te ferai

voir (1). Quand le chancelier me les a présentés, je ne les ai point, comme je le faisais dans d'autres temps, félicités sur leur nomination. Mais j'ai répondu que je recevrais toujours avec plaisir ce qui me viendrait de la Chambre des pairs. Ensuite, j'ai parlé de la chaleur extrême qu'on dit qu'il faisait hier à la Chambre, de leur famille, enfin de choses équivalentes à la pluie et au beau temps, et au bout de cinq minutes, je les ai congédiés. J'ai peur que Pastoret, accoutumé à un autre régime, n'ait trouvé la séance un peu courte. Mais j'avais épuisé mon sac de lieux communs. »

Cette lettre, on le voit, ne trahit pas la même inquiétude que la précédente. Le roi n'a pas encore reçu la démission des ministres; il espère éviter la crise. Mais bientôt, elle éclate et le ton de sa correspondance s'assombrit, surtout lorsque les efforts qu'il déploie pour retenir Richelieu échouent contre une résistance d'autant plus irritante que rien ne trahit encore à quelles conditions elle cessera.

« Tout est dit, mon cher fils, écrit-il le 22 décembre, je les ai vus tous les trois (Richelieu, Lainé et Molé); je n'ai rien gagné. En vain ai-je offert en ton nom non seulement ta retraite, mais de bien plus grands sacrifices. On m'a répondu par des témoignages (que je crois sincères de la part de Richelieu) d'estime, d'amitié pour toi. Mais le parti était pris. Demain, nous aurons encore conseil à l'issue duquel je demanderai (c'est tout ce que j'ai pu gagner) pour la dernière fois au duc de Richelieu s'il faut envoyer chercher le prince de Talleyrand. Mon

(1) « La loyauté du duc de Doudeauville le porta à m'écrire que si le choix qu'on avait fait de lui me déplaisait, il était prêt à refuser. Ne pas répondre, c'était lui dire d'accepter, et ce fut ce que je fis. » — *Note du roi.*

cher fils, ton père est bien malheureux. Mais il n'en sent que mieux à quel point il t'aime. »

C'est la nécessité de confier à Talleyrand, à défaut de Richelieu, la présidence du Conseil et la direction des Affaires étrangères, nécessité à laquelle il ne croit pas pouvoir se dérober, qui déchaîne dans l'âme du vieux roi cette exaltation douloureuse. Une première fois, en 1814, il a eu Talleyrand pour ministre; en 1815, il a dû le subir de nouveau. Délivré de lui, il n'a pu oublier ses allures impertinentes, dont si souvent, et surtout au retour de Gand, il a été offensé. Il s'est promis de ne plus s'exposer à retomber sous ce joug, Et voilà que de nouveau, il le sent peser sur lui. Sous l'influence de ses craintes, sa correspondance avec Decazes, le lendemain, devient pathétique. A neuf heures trois quarts du matin, — il a soin de mettre l'heure à côté de la date, — lui fait porter ce billet :

« Ma nuit, mon cher fils, a été ce que j'appelle excellente. Mais que ton bon cœur ne s'en réjouisse pas trop. Ce mieux physique a rendu son ressort au moral. Je voyais mon malheur hier; aujourd'hui, je le sens. O vous, mes filles, âmes pieuses dont les prières sont agréables à Dieu, demandez-lui qu'il daigne être lui-même mon Samaritain. Sa main seule peut panser une plaie comme la mienne. Je vous embrasse tous de tout mon cœur qui ne cessera jamais de vous aimer. »

Cette missive explorée est à peine partie qu'il en reçoit une de Richelieu. Richelieu supplie le roi de le délivrer : « Il est de mon devoir de dire à Votre Majesté dans toute la sincérité de mon cœur qu'en me retenant, elle fait le plus grand tort à ses affaires et au pays, et que ce sentiment qu'elle avait la bonté d'appeler hier modestie n'est que le résultat d'une connaissance plus approfondie

de moi-même. » Cependant, si, malgré tant de puissantes raisons, le roi persiste à le retenir, il cédera. Mais alors il posera des conditions. Il ne peut rester que si Lainé consent à rester avec lui et que si le roi consent à éloigner Decazes.

« Pour que mes services ne soient pas inutiles, il faut rétablir dans le ministère une unité d'opinions qui n'existe plus. Votre Majesté sait si j'aime et estime M. Decazes ; ces sentiments sont et seront toujours les mêmes. Mais, d'une part, outragé sans raison par un parti dont les imprudences ont causé tant de maux, il lui est impossible de se rapprocher de lui ; de l'autre, poussé vers un côté dont les doctrines nous menacent encore davantage, tant qu'il ne sera pas fixé hors de France par des fonctions éminentes, tous les hommes opposés au ministère le considéreront comme le but de leurs espérances, et il deviendra, bien malgré lui sans doute, un obstacle à la marche du gouvernement. » Il faut donc que Decazes parte. L'ambassade de Naples ou de Saint-Pétersbourg et un départ annoncé et exécuté dans une semaine, « tels sont les préambules indispensables à la marche de l'administration » .

Tout dans cette lettre est pour accroître la douleur du roi. Il voit clairement que c'est vers l'extrême droite qu'on veut l'entraîner.

— Se rapprocher des ultras, s'écrie-t-il, quelle honte ! Et peut-être une honte inutile !

Et puis, s'il s'est résigné à voir sortir Decazes du ministère, la pensée d'une longue séparation, un véritable exil, le désespère. Il devine que c'est Molé qui l'a suggérée à Richelieu. A midi, il fait porter à Decazes une nouvelle lettre où, sans oser encore lui faire connaître, dans toute sa rigueur, l'arrêt prononcé par Richelieu, il s'efforce de l'y préparer :

« Je croyais, mon cher fils, avoir épuisé la coupe du malheur. Je me trompais; la lie restait au fond, et plus amère que tout le reste. Je puis, si je l'exige, faire rester le duc de Richelieu; mais : 1° en obtenant de Lainé de rester aussi; 2°... non, je ne le dirai pas. Mais tu te rappelles ce que t'a dit le duc de Wellington (1). Il s'agirait de l'exécuter sous huit jours. Vois l'alternative qui s'offre à moi. D'un côté, renoncer à mon bonheur et à celui de mes enfants; de l'autre, paraître avoir sacrifié le duc de Richelieu à ma tendresse pour mon fils et m'être, par le même motif, jeté dans les bras du prince de Talleyrand. Voilà mes premières pensées. Je n'annoncerai point encore aujourd'hui la dissolution du ministère. Mon physique est un peu mieux. Mais je voudrais être mort, ô mon fils! »

Au reçu de cette lettre, Decazes accourt. Il vient spontanément offrir au roi de partir sur-le-champ pour sa terre de la Grave et d'y passer trois mois. L'offre est raisonnable; elle est généreuse. Le roi la communique à Richelieu en le suppliant de s'en contenter. Mais il échoue : « Le duc de Richelieu, dominé par une impulsion étrangère(2), fut tout à fait hors de son caractère; il fut insensible à la situation de Mme Decazes, âgée de seize ans, grosse de quatre mois, et persista à faire d'un départ immédiat pour la Russie la condition *sine qua non* de la continuation de son ministère. » Le roi « tout en larmes » transmet « à son ami cet arrêt si cruel ». Après « une scène déchirante », celui-ci s'éloigne pour aller écrire à Richelieu qu'il accepte tout. Alors le vieux roi songe à

(1) Le duc de Wellington était d'avis — il l'avait dit à Decazes — que le jour où celui-ci cesserait de faire partie du ministère, la faveur dont le roi l'honorait deviendrait un danger pour ses successeurs, et qu'il serait nécessaire qu'au moins pour quelques mois, il quittât Paris.

(2) Celle de Pozzo di Borgo, d'accord avec Molé.

la jeune femme dont ces résolutions vont bouleverser l'existence, il songe à l'isolement auquel Decazes va être condamné, et c'est à elle qu'il s'adresse :

« Ma fille, je vous lègue mon fils. Remplacez-moi auprès de lui. Sans doute, une tendresse aussi vraie, aussi pure, aussi légitime que la vôtre est bien faite pour remplir tout un cœur; cependant le sien éprouvera un certain vide. Lorsqu'il est devenu le plus heureux des époux, il avait, depuis trois ans, la douce habitude de venir tous les soirs, pour une heure environ, avec moi. Là, tout était commun entre nous : discours sérieux, plaisanterie, joie, tristesse. Cette heure lui manquera, et, je le connais bien, ce ne sera pas un peu d'agrément qu'il trouvait dans ma conversation qu'il regrettera, ce ne seront pas même les adoucissements que j'ai été quelquefois assez heureux pour porter à ses peines, vous lui rendrez tout cela au centuple, ce sera le bonheur ineffable pour une âme comme la sienne de verser du baume sur les plaies de mon cœur, et ce regret sera d'autant plus vif qu'il sentira combien la peine de son père sera cuisante. Ah! c'est là surtout que votre assistance lui sera nécessaire... Ne l'exposez jamais à s'affliger seul. C'est le plus cruel des tourments. J'y serai peut-être bientôt condamné. Mais il me sera adouci par la consolante pensée que vous en préserverez celui que j'aime mille fois plus que moi-même... Je vous aime et je vous embrasse de tout mon cœur. — LOUIS. »

Ainsi s'achève pour le malheureux roi cette triste journée du 23 décembre. Le même soir, il y a un grand dîner au ministère de la Police. Avertie par son mari d'avoir à faire ses paquets, Mme Decazes, qui ne sait pas encore à quel lointain voyage elle va être obligée, préside à ce dîner avec autant de sang-froid qu'on en peut

déployer à son âge et en des conjonctures aussi graves. Elle est assise entre Molé, dont l'inconcevable conduite non encore percée à jour vient de produire ses effets, et Pozzo di Borgo, ce diplomate cosmopolite, ambassadeur de Russie, qui, plusieurs fois, a tenté de devenir ministre en France. Étonnés de sa pâleur mélancolique, ils s'informent de sa santé. Elle répond que depuis quelque temps, elle est souffrante.

— On dit qu'il faut que j'aille dans le Midi, ajoute-t-elle, et j'espère que le roi le permettra.

— Bah ! s'écrie Molé. Toutes les jeunes femmes se persuadent qu'elles ont besoin d'un climat chaud ; elles vont dans le Nord et ne s'en portent pas plus mal.

Et Pozzo d'intervenir et d'insister :

— Le Nord vaut bien le Midi. Il faut seulement avoir soin de s'y bien couvrir. Si vous y allez, madame, et si vous le permettez, j'aurai l'honneur de vous envoyer une fourrure.

« Je trouvai ces deux réponses d'une inconvenance cruelle, remarque la duchesse en racontant ce trait ; elles ne prouvaient que trop la sécheresse de cœur de ces deux hommes. Mon indignation m'empêcha de m'attendrir sur moi-même. »

Cependant, le voyage de Saint-Pétersbourg [put être évité, grâce à l'intervention de Lainé. Il considérait qu'envoyer à Saint-Pétersbourg le ministre démissionnaire, c'était en faire une victime, le grandir et le jeter dans l'opposition de gauche, dont fatalement il deviendrait, quoique à distance, l'instrument et le pivot. L'argument s'inspirait d'une trop haute raison pour ne pas impressionner Richelieu ; sa générosité naturelle ne cherchait d'ailleurs qu'un prétexte pour se soustraire aux influences qui l'avaient paralysée. Il se laissa fléchir et

n'exigea qu'un séjour de deux ou trois mois à la Grave. Il croyait maintenant arriver sans peine à reconstituer le cabinet tel qu'il était précédemment, avec Decazes en moins et le ministère de la Police supprimé. Il avait même décidé de s'accommoder du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, en dépit de leurs dissidences antérieures.

Mais ses desseins à peine connus, les difficultés surgirent. Le maréchal, Roy et Pasquier déclarèrent qu'ils ne resteraient pas sans Decazes. Lainé lui-même, pris d'un scrupule tardif, s'avisa que, quoique partisan d'une réforme électorale, il serait mal venu à la défendre devant des Chambres auprès desquelles il avait plaidé pour la loi qu'il s'agissait de modifier et qui était son œuvre. Le 25, la combinaison rêvée par Richelieu était abandonnée. Impuissant à en imaginer une autre, il invitait le roi à recourir à ce même Decazes dont, la veille encore, il condamnait le système comme fatal à la monarchie (1).

Le roi céda sans enthousiasme. Il commençait à comprendre qu'en l'état des choses, mieux valait pour Decazes laisser pour un temps le gouvernement à la droite, et qu'il assurait ainsi son retour à brève échéance. C'était l'avis formel de l'intéressé. Aussi, se hâta-t-il d'écarter les propositions qui lui furent faites. A ceux qui avaient ouvert la crise incombait le devoir d'y mettre fin. Richelieu devait tenter la formation d'un ministère entièrement nouveau. Une lettre du roi, en date du 26 décembre, démontre que cette perspective ne lui souriait qu'à demi, et que le consentement qu'il donnait lui était

(1) Il lui avait cependant écrit le 2 décembre : « Vous êtes le plus nécessaire de nous tous, si ce n'est aujourd'hui, au moins ce sera dans trois mois. Il y aura bien quelques difficultés, mais il faudra tâcher de les vaincre. — Mille tendres amitiés. »

en quelque sorte arraché : « Mon premier mouvement en lisant ta lettre a été de dire : Non, courons plutôt la chance de Talleyrand. Puis j'ai réfléchi à ce qu'il est, à l'inférieure séquelle qu'il amènera avec lui, et je suis revenu à ton avis. »

La nouvelle combinaison essayée par Richelieu ne devait pas mieux réussir que la précédente. Il venait, au bout de vingt-quatre heures, avouer au roi que toutes ses tentatives pour former un ministère de pure droite avaient échoué. « Mais pourquoi, ajoutait-il, Votre Majesté regarderait-elle comme indispensable d'appeler le prince de Talleyrand, à mon défaut ? N'existe-t-il donc que lui et moi dans le royaume qui puissent être à la tête du Conseil ? Si nous manquions tous les deux, faudrait-il donc que l'État périt ? » Le roi accepta cette fois la démission sans esprit de retour, et sur le conseil de Decazes et de Pasquier, le général marquis Dessoles, membre de la Chambre des pairs, qui n'avait tenu jusque-là dans la politique qu'un rôle secondaire, fut chargé de former le cabinet. On sait qu'aussitôt, il y appela Decazes, et que celui-ci ayant refusé d'y entrer, le roi lui en donna l'ordre.

L'ordonnance royale portant nomination du nouveau ministère parut le 31 décembre. Elle nommait le général Dessoles président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (1), de Serre garde des Sceaux, Decazes ministre de l'Intérieur, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr ministre de la Guerre, le baron Louis ministre des Finances et le baron Portal ministre de la Ma-

(1) Le roi avait longtemps nourri des préventions contre le marquis Dessoles et refusé, en 1817, de le laisser entrer dans le ministère. On en trouvera la preuve dans une des lettres que je donne aux pièces historiques.

rine. Le ministère de la Police était supprimé. Il résulte des pièces qui sont en ma possession qu'au dernier moment, Molé, désolé d'être battu dans la personne de Richelieu, était revenu vers Decazes, en l'engageant à prendre la présidence du Conseil et à se contenter de remplacer Richelieu aux Affaires étrangères par Pozzo di Borgo. Mais le roi avait écarté cette combinaison, et Molé succombait dans la crise que plus que personne, il avait contribué à ouvrir.

Le 31 décembre, le roi mandait à Decazes :

« Le comte de Nesselrode sort d'ici, mon cher fils. Je lui ai exprimé le regret profond que me cause la retraite du duc de Richelieu. Puis, je lui ai raconté en peu de mots ce qui s'est passé. Il le savait... Il m'a dit que ce qu'il y aurait eu de mieux eût été que l'ancien ministère restât tel qu'il était, que le duc de Richelieu et Decazes étaient invincibles. Il a ajouté que la maladie du duc de Richelieu a causé tout le mal; l'irritation de ses nerfs lui a fait faire bien des choses qu'il n'aurait jamais faites sans cela. Nous avons parlé du ministère actuel. Il ne m'a pas dissimulé les préventions de l'empereur contre le maréchal, fondées sur la crainte qu'il ne veuille détruire la garde royale. J'ai défendu le maréchal et j'ai assuré que s'il donnait dans quelques erreurs, je saurais bien défendre ma garde. »

Tels furent les dessous de cette mémorable crise de 1818, qui mit fin au plus grand ministère qu'ait eu la Restauration. Un extrait des souvenirs personnels de la duchesse Decazes en complétera le récit :

« J'entendais tout autour de moi parler du changement des ministres, dit-elle. Tantôt c'était le duc de Richelieu qui s'en allait avec plusieurs de ses collègues, tantôt M. Decazes qui partait et le duc qui restait. J'au-

rais bien préféré que nous nous en allions... Le lendemain du dîner auquel avaient assisté MM. Molé et Pozzo di Borgo, mon mari, après déjeuner, au moment d'aller au Conseil, me dit que le changement du ministère était décidé et que nous étions envoyés à Saint-Pétersbourg. La plaisanterie de mauvais goût de mes deux convives de la veille me fut alors expliquée, et mon indignation s'en accrut.

« — J'aurais préféré rester tranquillement à la Grave, ajouta M. Decazes. Mais les nouveaux ministres craignent que mon séjour en France ne rende leur position difficile, et le roi me demande de partir immédiatement. Il est impossible que tu viennes avec moi. Tu resteras avec ton père, et je reviendrai te chercher.

« Je me mis à pleurer, disant que je ne consentirais jamais à me séparer de lui, et je finis par obtenir la permission d'en parler à mon père qui consentit à me laisser partir et même à nous accompagner jusqu'à Berlin. M. Decazes accepta cet arrangement. Nous devions nous mettre en route trois jours après.

« Le même soir nous recevions. La soirée finit au moment où mon mari sortit pour aller chez le roi. La maréchale Gouvion-Saint-Cyr resta seule avec moi. Elle attendait évidemment le retour de M. Decazes pour savoir ce qui avait été décidé. A minuit, celui-ci ne revenant pas, elle se retira. Avant de sortir, elle m'embrassa à plusieurs reprises, en disant :

« — Pauvre, pauvre enfant !

« J'eus grand'peine à retenir mes larmes. Quand M. Decazes rentra, j'étais couchée; mais je ne dormais pas. Il me dit que rien n'était décidé, mais qu'il paraissait que ce serait lui qui resterait. Ce fut effectivement ainsi que se termina la crise ministérielle. »

· Contraire à toutes les prévisions et plus encore aux espérances des ultra-royalistes, le dénouement de cette crise, en ouvrant à l'activité de Decazes une carrière nouvelle, lui créait d'impérieux devoirs. Mais il rendait plus ardentes les haines attisées contre lui, haines farouches, haines irréconciliables qu'il fallait vaincre, s'il ne voulait en être écrasé. Quant à Richelieu, ruiné par la Révolution, trop désintéressé pour chercher à s'enrichir quand il occupait le pouvoir, il le quittait dans un état voisin de la pauvreté. Decazes, qui ne l'ignorait pas, voulut alors provoquer en sa faveur un éclatant et lucratif témoignage de la reconnaissance nationale. Il y inclinait d'autant plus qu'il admirait et aimait Richelieu, et qu'à l'heure même où on l'accusait à tort d'avoir contribué à le renverser, ce dernier lui avait écrit : « Vous savez si je vous estime et je vous aime... Je serai heureux de vous embrasser avant mon départ et de vous renouveler l'assurance d'une amitié qui ne finira qu'avec ma vie. »

· Avec l'assentiment du roi, Decazes présenta aux Chambres un projet de loi qui assurait au duc de Richelieu et à ses héritiers une rente perpétuelle de cinquante mille francs. C'était bien le moins qu'on dût au signataire des traités d'Aix-la-Chapelle, dont l'habileté avait hâté l'évacuation et procuré au Trésor français une diminution de charges se chiffrant par millions. Mais les irréconciliables rancunes de l'ultra-royalisme entourèrent le vote de la loi de tant de réserves offensantes, aboutissant à ne donner à cette récompense qu'un caractère viager, que Richelieu, après l'avoir acceptée par respect pour son souverain, refusa d'en jouir et en fit don aux hospices de Bordeaux.

· Decazes ne se tint pas pour battu, et il demanda au roi de nommer Richelieu grand écuyer, puis, comme Riche-

lieu répugnait à cette fonction, qu'il eût dû remplir d'une manière effective, il lui offrit celle de grand veneur, à la condition qu'il n'en aurait que le titre et les émoluments.

Cette fois, Richelieu accepta.

« Il faut, écrivait-il à son ancien collègue, que je vous parle bien franchement. Ce que vous m'avez dit tantôt de la charge de grand veneur m'a trotté par la tête, non assurément que j'aie envie d'avoir une charge plus éminente que celle de grand écuyer, bien au contraire. Mais, je vous l'avouerai, l'idée de faire ce service, à quelque époque que ce soit, est pour moi un sujet d'épouvante et d'effroi. Je n'y tiendrais pas, je donnerais ma démission, et cela produirait un mauvais effet que je voudrais éviter. Si donc le roi me voulait donner cette charge de grand veneur, il me ferait le plus grand plaisir. Je donnerais ma parole d'honneur de laisser faire Girardin et de ne me mêler de rien, ce qui rassurerait les princes, et mon sort serait fixé pour toujours. Vous voyez bien avec quelle franchise je vous parle et comme je compte sur votre amitié. Vous savez ce qu'il convient de dire au roi de tout cela et ce qu'il faut taire. Je m'en rapporte à vous. »

La semaine suivante, il était nommé. Il écrit encore :

« Mille et mille grâces des rapides effets de votre amitié. Je suis extrêmement content et reconnaissant, et je m'en vais l'exprimer au roi dans une lettre, réfléchissant qu'y retourner aujourd'hui après y avoir été hier, tout le monde sachant que je devais partir ce matin, serait donner lieu à quantité de commentaires qu'il vaut mieux éviter... J'aurais un vrai plaisir à vous embrasser. Cependant j'espère que vous ne vous dérangerez pas ce matin; vous avez autre chose à faire. Recevez ici avec

tous mes remerciements l'assurance de ma constante et tendre amitié et celle des vœux bien sincères que je forme pour vos succès. Donnez-moi quelquefois de vos nouvelles. »

Ce sont là d'intimes, curieux et piquants détails, et s'ils n'ajoutent rien à ce qu'on sait de la chaleur d'âme de Richelieu, du moins présentent-ils cet intérêt historique de détruire la légende imaginée par quelques-uns des acteurs de cette époque et reproduite par la plupart des historiens de la Restauration que Decazes, pour devenir président du Conseil, aurait hâté la chute de Richelieu. Celui-ci n'en croyait rien, et il est consolant de penser qu'en refusant de croire que son ancien collègue fût capable d'une telle perfidie, il rendait hommage à la vérité.

CHAPITRE VII

LE CABINET DESSOLES-DECAZES (1819).

- I. — Richelieu abdique ses griefs contre Decazes. — Programme de Decazes. — Le système de de Serre. — Dissidences dans le cabinet. — Louis XVIII et le ministère de la maison du roi. — Sympathies et antipathies du monarque. — Sa colère contre Gouvion-Saint-Cyr. — Son opinion sur Louis de Bourbon, prince de Condé. — Contre un académicien. — Scène de famille. — Louis XVIII et le corps diplomatique. — Un royal parrain.
- II. — Détails intimes. — Portraits de ministres et d'ambassadeurs. — Les réceptions du roi. — La duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry. — Le bal de Virginie. — La statue de Henri IV. — Talma chez Decazes. — Visite au roi. — Souvenir à Marie-Antoinette. — Le bouquet quotidien. — Un anniversaire. — La proposition Barthélemy. — Fournée de soixante pairs. — Appréhensions de Louis XVIII. — Aventure de bal.
- III. — Les proscrits de 1815. — Madame Exelmans. — Rentrée de son mari. — La duchesse de Bassano. — Histoire d'un collier. — Le duc de Bassano rappelé. — Manœuvre de Polignac contre Decazes. — Elle est déjouée. — Embarras ministériels. — Élection de Grégoire. — Le roi en accuse les ultras. — Coup de rame à droite. — Vaine tentative de Decazes pour ramener Richelieu aux affaires. — Effort de la duchesse de Duras pour rapprocher Chateaubriand du ministère. — Retraite de Dessoles, de Gouvion-Saint-Cyr et du baron Louis. — Decazes président du conseil.

I

Contrairement aux rumeurs calomnieuses qui coururent alors, c'est à regret que Decazes s'est séparé de Richelieu. En consentant à rester ministre sans lui, il n'a fait qu'obéir aux ordres formels du Roi. Richelieu en doute

encore au lendemain de sa retraite. Il incline à croire que le favori de Louis XVIII en a été l'instigateur. Mais il reviendra bientôt à des idées plus justes. L'amitié qui naguère unissait ces deux hommes d'État va se renouer telle qu'elle existait avant les incidents qui les ont séparés. Decazes n'attendra pas cette réconciliation pour comprendre qu'en perdant Richelieu, le gouvernement a perdu une lumière et une force, et lui-même le plus précieux des collaborateurs. Ce qui le lui fait surtout comprendre, ce sont les dissentiments qui, le ministère Dessoles à peine formé, éclatent dans son sein et y créent deux influences rivales, celle de Decazes d'un côté, celle du comte de Serre de l'autre.

Decazes, en consentant à reprendre le pouvoir, s'est souvenu de ces paroles de Louis XVIII : « Marchons entre la droite et la gauche en leur tendant la main et en nous disant que quiconque n'est pas contre nous est avec nous. » Il entend demeurer fidèle à ce programme, le seul, selon lui, qui permettra d'atteindre le but qu'il a en vue : nationaliser la Royauté et royaliser la France. Pour y rallier des partisans, il déploie ces qualités de savoir-faire, de serviabilité, de bonne grâce qui furent toujours, non moins que le prestige qu'il doit à la faveur du roi, ses principaux moyens d'action.

Le but que poursuit de Serre est le même. Mais c'est par d'autres voies et d'autres procédés qu'il y veut arriver. De Serre est sous l'influence des doctrinaires : Royer-Collard, Guizot, Barante, Camille Jordan, d'autres encore. A quelques-uns d'entre eux, ont été confiées d'importantes fonctions. A tous, il a concédé le droit de lui donner des conseils. Ils l'ont convaincu, en dépit de ses vieux préjugés d'ancien émigré, de la nécessité de gouverner avec l'appui du centre gauche qui devient

chaque jour plus puissant. Dans les lois qu'il prépare, dans les nominations qu'il propose au roi, on le voit moins préoccupé de plaire au centre droit que de ne pas déplaire au parti libéral. Il consacre à sa tâche les ressources d'une parole ardente, communicative, entraînante, qui fait de lui un orateur incomparable.

Ainsi, par un effet assez ironique des circonstances qui ont précédé et suivi la chute du cabinet Richelieu, Decazes qui en formait l'aile gauche est devenu l'aile droite dans le cabinet Dessoles, et c'est le rôle qu'avait tenu Richelieu contre lui, qu'il va tenir à son tour. Pour l'assister, il peut compter sur deux de ses collègues, à titre éventuel sur le maréchal Gouvion-Saint-Cyr que la reconnaissance plus que la conviction retient à son côté, et, à titre définitif, sur le baron Portal son ami, dont les opinions sont en tout conformes aux siennes. Mais les trois alliés en trouvent devant eux trois autres : Dessoles, de Serre, le baron Louis, unis, eux aussi, de conduite et de pensée. Vingt jours après la formation du ministère, on peut constater qu'il est divisé en deux camps de force égale, qui ne sont d'accord qu'en apparence quant à la marche à suivre, et dont l'un, celui de Decazes, peut à tout instant être mis en infériorité, si le maréchal qu'y attachent encore de récents souvenirs et des sentiments de gratitude les sacrifie à ses convictions qui l'ont toujours rapproché des libéraux et lui ont valu la haine des ultra-royalistes.

Après s'être rendu compte de cette situation, Decazes cherche à y porter remède. Il conçoit l'idée de décider le roi à nommer un septième ministre qui, en votant dans le Conseil avec lui et ses amis, fixera de son côté la majorité. En constituant le cabinet, on a négligé de rétablir le ministère de la maison du roi, précédemment

supprimé. Il faut le rétablir et y appeler Pasquier qui fit partie du ministère Richelieu. Pasquier n'a quitté le pouvoir que pour faciliter la formation d'un cabinet nouveau. Qu'il y revienne, et, dans sa personne, Decazes aura un autre lui-même, car, en tout temps, il s'est entendu sur tous les points avec ce serviteur dévoué de la monarchie. Telle est donc la proposition qu'il fait à Louis XVIII. Mais, toujours disposé à obtempérer aux désirs du ministre favori, le roi, cette fois, refuse d'y accéder. La lettre en laquelle il énumère ses raisons est bien curieuse, en tant qu'elle révèle l'idée qu'il se fait de la prérogative royale dans un gouvernement parlementaire.

« Je t'ai dit trop souvent, mon cher fils, écrit-il le 20 janvier, les motifs qui m'éloignent de la nomination d'un ministère de la maison pour avoir besoin de te les répéter. Mais je veux bien me supposer personnellement désintéressé dans la question et ne l'envisager que dans ses rapports avec l'état actuel des choses. Comment se fera la nomination? Je vais *proprio motu* ou sur la demande du Conseil. Dans le premier cas, ces messieurs seront un peu étonnés d'apprendre un beau jour, fût-ce par moi-même, que je vais avoir un ministre de plus. Dans le second, il est probable qu'ils voudront, du moins Dessoles, influencer sur le choix. Mais je vais plus loin et je suppose qu'ils se contentent de me représenter que le nombre impair est nécessaire pour former une majorité, que je réponde qu'en ce cas, je vais nommer un ministre de la maison et qu'ils attendent mon choix. Voilà Pasquier nommé. Crois-tu qu'ils se méprennent à l'intention, et qu'ils n'en prennent pas quatre fois plus d'humeur contre la main dont est parti le coup? Sans doute, cela nous donnerait la majorité. Mais serait-elle bien sûre? Actuellement

que la division est égale, tu crains que cette majorité ne passe de l'autre côté. Il faudrait pour cela qu'un des nôtres se démanchât. Eh bien, à sept, la même chose pourrait arriver parce que cet ajouté à trois ferait quatre, ce qui nous mettrait en minorité.

« Tu crains aussi qu'on ne t'accuse de me travailler contre la majorité. C'est ma volonté qui doit tout faire. Les ministres responsables disent au roi : « Voilà notre opinion. » Le roi répond : « Voilà ma volonté. » Si les ministres, après y avoir réfléchi, croient ne pas trop risquer en suivant cette opinion, ils la suivent. Sinon, ils déclarent qu'ils ne le peuvent. Alors, le roi cède s'il croit ne pouvoir se passer de ses ministres. Dans le cas contraire, il en prend d'autres. Voilà ce que je prévois qui nous arrivera. Si, au bout de trois semaines, la division est si marquée, que sera-ce plus tard ? Crois-moi, une majorité escamotée, loin de prévenir la scission, la hâterait d'autant plus qu'elle irriterait ceux contre lesquels elle se trouverait en minorité, surtout le plus entier, le plus cassant des hommes ; tu sais bien qui je veux dire (1). Mais, disons-nous bien une chose, c'est que cette scission ne tardera pas. Trois d'un côté, trois de l'autre, il en faudra référer à moi, et les vaincus s'en iront. Alors, Pasquier reviendra à ma gauche, mon Élie à ma droite ; le maréchal et Portal resteront à leur place, d'Argout à la droite du maréchal et, j'espère, Roy vis-à-vis de lui. Ces messieurs pousseront des hurlements. Mais les sages diront : Decazes seul eut raison. Il n'a voulu se laisser entraîner ni d'un côté ni de l'autre, et surtout rester ferme sur sa ligne. »

Après avoir reçu cette lettre, Decazes renonce, quoique

(1) Le baron Louis, ministre des finances.

à regret, à son projet primitif. Il se laisse emporter par le courant libéral qu'a déchainé dans le pays et dans les Chambres la formation du nouveau ministère. Comme l'effort qu'il vient de faire pour modérer ce grand mouvement demeure ignoré, c'est à lui qu'est attribué en partie le mérite de la politique nouvelle qui semble prévaloir et qui consiste à chercher la majorité du côté gauche. Sa popularité augmente et du même coup celle du roi. En revanche, l'extrême droite et avec elle le comte d'Artois, la duchesse d'Angoulême, le duc et la duchesse de Berry redoublent de violence contre le favori qu'ils accusent d'entraîner ses collègues, tandis que ce sont ses collègues qui l'entraînent. Dans le ministère nouveau, Decazes depuis longtemps bouc émissaire de tous les vieux griefs des ultra-royalistes contre le ministère Richelieu : la dissolution de la Chambre introuvable, la loi électorale, la loi de recrutement, devient responsable des griefs nouveaux qu'ils accumulent contre le ministère Dessoles. Celui-ci se trouve placé entre les irréconciliables ennemis qu'il s'est faits à droite et les amis douteux, tout au moins exigeants, qu'il s'est donnés à gauche. C'est en ces conditions que durant onze mois, il va gouverner au milieu de péripéties que les historiens de la Restauration ont racontées en tous leurs détails et sur lesquelles il n'y a lieu de revenir ici qu'autant qu'elles mettent en lumière les relations du roi avec Decazes et l'accroissement de faveur dont ce ministre est incessamment l'objet.

Le cabinet tel qu'il s'est constitué n'est pas pour plaire entièrement au roi. Cette politique de gauche, dont à chaque conseil il entend vanter les mérites, sourit médiocrement à Louis XVIII. Il voudrait bien être un souverain libéral, mais avec les centres et non avec la gauche, dont il redoute les exigences. Cependant, loin de se refuser à

l'essai qu'on va tenter, il le veut sincère et complet, convaincu d'ailleurs qu'il ne réussira pas et non moins résolu à ne pas encourir le reproche de l'avoir fait échouer. Decazes est le confident de ses inquiétudes et de son antipathie contre les doctrinaires. L'un d'eux étant venu aux Tuileries, le roi rend compte de cette visite :

« Je suis plus fort que toi, mon cher fils, et cependant peu s'en est fallu que l'ergotage de Camille Jordan ne m'ait rendu malade. Tu te souviens que l'an dernier, il parla comme un cocher dans une affaire bien intéressante puisqu'il s'agissait de toi. On dit alors qu'il était malade. Je le crus dans le moment ; je n'en crois plus rien. Il parle facilement, beaucoup trop facilement même, mais sans éloquence et diffus. Et puis, il dissèque un cheveu avec une pratique dans la bouche :

Pardon ; mais en vérité,
 Mon Apollon révolté
 Me devait ce témoignage
 Pour l'ennui que m'a coûté
 Son odieux bavardage. »

Il n'a pas plus de goût pour Royer-Collard, dont le Cabinet s'est assuré le concours en le nommant président du Conseil supérieur de l'Instruction publique et qui veut bientôt donner sa démission. Il envisage sans crainte cette perspective : « C'est sûrement dans un moment d'humeur qu'il aura dit ce que Corbière rapporte de lui. S'il exécutait sa menace, serait-ce donc un si grand malheur ? » Et le même jour, 2 mars, appréciant des rumeurs de démissions ministérielles qu'il a recueillies, il ajoute : « Je vais probablement voir de Serre et pousser le temps avec l'épaule. Je suis bien loin de croire qu'il exécute ce qu'il a dit. Mais, enfin, il faut tout prévoir et songer à pourvoir sur-le-champ au déficit qui serait probablement de trois. » En

ce cas, Pasquier, d'Argout, Roy, remplaceront Dessoles, de Serre et Louis. « Cela serait moins dur, mais non moins fort que ce qui existe et surtout plus compact. »

Dans cette modification du Cabinet, il trouverait encore un autre avantage, celui de calmer les appréhensions du duc d'Angoulême, toujours si dévoué, si modéré, si raisonnable, mais qui est venu protester auprès de lui contre cette politique de gauche et dont la protestation, si elle devenait publique, encouragerait les intrigues du pavillon de Marsan.

« Plus j'y songe, plus je vois la grandeur du danger. La conduite du duc d'Angoulême, sa résistance à tant d'attaques de tout genre, sont un phénomène qui ne peut guère s'expliquer que parce que, satisfait sur tous les points, il n'était vulnérable sur aucun. Tel Patrocle revêtu des armes d'Achille bravait tous les coups des Troyens. Mais, quand les dieux lui eurent arraché cette armure divine, ce ne fut plus qu'un homme et sa première blessure fut promptement suivie de sa mort. Craignons qu'il n'en soit de même aujourd'hui. Le duc d'Angoulême, peu satisfait du baron Louis, irrité contre Gouvion-Saint-Cyr, offre deux endroits vulnérables, surtout le dernier, et l'on en profitera autour de lui. »

Les griefs de son neveu contre le maréchal lui paraissent, au surplus, légitimes, et il les partage. « J'ai une humeur de dogue contre ton maréchal. J'ai enfin vu ce matin sa fameuse lettre aux ducs d'Havré et de Gramont. Je ne crois pas que jamais absurdité pareille ait sali du papier. Vous avez tous entendu ce que je lui ai dit, il y a eu hier huit jours, que j'entendais que mes grands officiers, étant censés être mes aides de camp, continuassent à être portés sur l'état-major général. Je n'ai nommé, il est vrai, que le duc d'Aumont parce que

c'était lui que j'avais le plus en vue. Mais je m'étais servi de l'expression générique de grands officiers; jamais je ne me serais avisé de parler des capitaines des gardes parce qu'il va sans dire que le commandant actuel d'un corps est par cela même en activité. Point du tout. M. le maréchal distingue une activité de l'autre. Il les met dehors d'une façon, dedans d'une autre et suivant sa pointe, il mande à leurs aides de camp d'aller chercher fortune...

« Écoute, je t'ai déjà dit avant-hier que cela me déplaisait; je te le répète un peu plus fort aujourd'hui, et j'ajoute que j'entends que cela soit changé. Rends au maréchal le service de l'engager à le changer de bonne grâce. Sans cela, il faudra que je le lui dise. Ce sera sûrement avec des formes polies. Mais je ne réponds pas que le ton de ma voix ne se ressente un peu de la disposition de mon âme... Je n'ai pas besoin de mettre par écrit de plus longues réflexions... Mais je te déclare que je n'entends pas être le roi de carreau. » On peut voir par ces lettres ce que pense le roi de quelques-uns de ses ministres ou de leurs collaborateurs. Il n'en trahit rien cependant, car parler en toute confiance à Decazes, ce n'est pas se trahir, « c'est se parler à soi-même ».

Entre temps, sa correspondance quotidienne s'alimente de menus faits dont il est occupé et préoccupé non moins que de certains autres plus importants. Les Mémoires de Lauzun viennent de paraître et menacent la cour d'un scandale. « Je ne sais ce qu'il y a à faire. Mais si nous pouvions les anéantir, il faut le faire, surtout à cause de la reine. Il sied bien à cet homme de se vanter de ses bonnes fortunes. Il était impossible d'être plus amusant qu'il l'était. Moi qui te parle, je serais resté vingt-quatre heures à l'écouter. Mais, sous un

autre rapport, sa réputation était entièrement nulle. »

Un autre jour, il est question d'élever à Jarnac un monument à la mémoire de Louis de Bourbon, premier prince de Condé. « Pourquoi rappeler ces temps affreux ? s'écrie le roi. Tout me déplaît, le monument en lui-même, la personne à laquelle il est consacré et l'inscription qui doit en faire l'éloge. Louis de Bourbon avait certainement du mérite. Mais quel usage en fit-il ? Il fut impliqué dans la conjuration d'Amboise. Je veux bien croire que sa condamnation fut une affaire de parti. Mais je suis loin de le croire innocent. Rappelons-nous la bataille de Dreux, la tentative de Meaux où, sans la valeur des Suisses, il enlevait le roi lui-même, la bataille de Saint-Denis; enfin celle de Jarnac où il périt par un lâche assassinat qui rend la mémoire de son meurtrier odieuse, sans justifier la sienne d'avoir dans toutes ces occasions porté les armes contre le roi... Je ne veux point que le monument soit érigé, et si la chose est faite, ce qui me ferait beaucoup de peine, je ne veux pas qu'on y inscrive autre chose que ceci : Ici, Louis, premier prince de Condé, fut assassiné en 1569. »

Puis, c'est un incident d'un autre ordre. L'Académie française vient d'élire Lemontey, l'historien de la Régence, en remplacement de l'abbé Morellet. Le roi se rappelle que l'abbé de Saint-Pierre fut jadis chassé de l'Académie pour avoir manqué beaucoup moins que Lemontey à la mémoire de Louis XIV, et l'envie lui prend d'user de son droit de veto. Decazes effrayé des suites probables d'une telle défense en parle à ses collègues, et tous ensemble demandent au roi d'approuver l'élection.

C'est à lui que le roi répond :

« Je suis fâché, mon cher fils, que tu tiennes tant à ce que je confirme le choix de l'Académie, et je ne suis, à

ne te rien cacher, pas trop content que tu en aies parlé à tes collègues. Tu le sais, mon cher fils, j'ai du bonheur à m'ouvrir à toi sur tout, je te consulte sur tout avec confiance, mais c'est parce que je t'aime de tout mon cœur, c'est parce que je te connais une excellente judiciaire et non autrement, car tu sais bien aussi combien je suis jaloux de conserver et de transmettre à mes successeurs un libre vouloir sur quelques points. L'Académie est de ce nombre. Elle annonce directement ses choix au roi qui les confirme ou ordonne de procéder à de nouveaux, sans que la responsabilité de personne y soit intéressée, et m'ouvrir à cet égard à mon ami, ce n'est pas en parler à mon ministre, bien moins à tous.

« Après m'être ainsi soulagé, je reviens à M. Lemontey. Posons d'abord les faits : Mme de Genlis avait recueilli dans l'énorme fatras des Mémoires de Dangeau tout ce qui pouvait faire paraître Louis XIV sous le jour le plus avantageux. M. Lemontey a choisi dans le même recueil tout ce qui pouvait servir à le ravalier. Remarque en passant que je ne parle pas ici de l'intention générale de son ouvrage. Mais, dira-t-on, il a très bien parlé de Louis XIV. Connaissez-vous dans les écrits des défenseurs de la religion rien de plus admirable que la première partie de la confession du vicaire savoyard dans *Émile*? Tournez la page, et vous verrez ce qu'en pense l'auteur. Je ne te cacherai pas cependant que les motifs que tu allègues, sans diminuer ma répugnance, ébranlent ma résolution. Nous en reparlerons ce soir. »

Le soir venu, Decazes plaide la cause de l'élu de l'Académie et fait connaître au roi l'engagement qu'a pris Lemontey de réparer dans son discours de réception ses torts d'historien. L'exclusion n'est pas prononcée; le

roi attend le discours. Il le reçoit le 27 juin, et sa bile s'épanche :

« J'ai eu bon nez, mon cher fils, de ne pas vouloir lire le discours de M. Lemontey avant de le recevoir. Au moyen de cela, j'ai pu, sans mentir à ma conscience, dire que je me promettais du plaisir à cette lecture. Je me fais à la parole que tu m'avais donnée qu'un bel éloge, et assurément ce n'était pas bien difficile, réparerait le libellé publié contre la mémoire de Louis le Grand. Au lieu de ce que j'attendais, qu'ai-je trouvé ? que l'Académie française fut le fruit de la haute politique de Richelieu et de la magnificence éclairée de Louis XIV. Voilà bien assurément de quoi satisfaire un fils qui demande réparation pour les mânes de son père.

« Quant au fond du discours, je conviens qu'il était très difficile d'être très religieux, en faisant l'éloge d'un homme aussi impie que l'abbé Morellet. Mais pourquoi le louer d'avoir coopéré à l'Encyclopédie. Il était si aisé, après l'avoir peint, d'une manière large, comme l'ami des gens de lettres les plus célèbres de son temps, d'arriver promptement à ce qui lui fait vraiment honneur, au courage avec lequel il défendit les victimes de la Révolution, et, là, de lui donner les louanges qu'il mérite et de faire d'autant plus ressortir cette belle partie de sa vie que le reste eût été dans le dernier jour ! Mais j'ai un reproche plus grave à lui faire, c'est d'avoir calomnié le Parlement et la Sorbonne.

« Sans doute, quand l'inoculation parut, beaucoup d'âmes pieuses, mes parents étaient du nombre, l'envisagèrent comme un péché parce que c'était exposer sa vie à un danger présent pour en éviter un qui pouvait ne jamais arriver. Mais qu'on me cite l'arrêt du Parlement qui défend cette méthode ou le jugement de la

Sorbonne qui la condamne. Quelques magistrats proposèrent en effet de rendre un arrêt. La Cour consulta la Sorbonne qui répondit que l'expérience seule pouvait apprendre si c'était un bien ou un mal, et le Parlement se contenta, ce qui était une fort sage mesure de haute police, de défendre qu'on inoculât dans l'enceinte des villes. Mais quand on est d'un certain parti, il faut déchirer et tout ce qui tient à la religion et tout ce qu'a fait cette magistrature si regrettable pour ceux qui ne sont pas de la clique.

« Le discours finit par un compliment pour moi qui pourrait me flatter, si ce qui précède ne m'indignait pas tant et par ce qui s'y trouve et par ce qui y manque. M. Campenon, dans sa réponse, a donné maints coups de patte au récipiendaire. Mais cela ne diminue en rien mon juste mécontentement de celui-ci. Le tien, cher fils, doit être bien plus grand encore. Ce n'est pas à moi, c'est à toi qu'il avait promis de réparer par son discours la faute qui aurait dû lui mériter l'exclusion, et, loin de tenir sa promesse, il a aggravé sa faute. »

La lettre est longue. Mais elle constitue une véritable page d'histoire et témoigne une fois de plus de l'érudition de Louis XVIII, du sentiment qu'il avait de ses droits de souverain et de son constant souci de se montrer solidaire de tout ce qui avait été fait sous les règnes antérieurs au sien, en n'en déclinant, en aucun cas, la responsabilité.

Voici maintenant dans un billet du matin le récit d'une de ces piquantes scènes de famille qui se renouvelaient fréquemment aux Tuileries. Il s'agit d'un voyage que la duchesse d'Angoulême voudrait faire à Bordeaux et que le roi ne veut pas autoriser :

« Ton pauvre père a bien du chagrin, mon enfant.

Hier, le duc d'Angoulême m'a demandé une réponse définitive sur le voyage de Bordeaux. J'ai répondu par une négative fondée sur les circonstances et la cherté. Ce matin, sa femme m'en a parlé. J'ai répondu de même. Elle ne m'a pas caché que cela lui faisait beaucoup de peine. Alors je lui ai dit :

« — J'ai été parfaitement content de la conduite de votre mari dans son voyage. Me répondez-vous de tenir absolument la même ? »

Un silence trop expressif a été sa première réponse. Puis elle a ajouté :

« — J'espère que le roi n'aura jamais à se plaindre de ma conduite ni de mon attachement pour lui. »

« — Oh ! ai-je dit, je suis bien sûr de votre amitié, autant que de la mienne. Mais je crois que ce voyage ferait plus de mal que de bien. Et puis, les raisons que j'ai déjà données sont bonnes. »

« L'entretien qui a duré en tout trois minutes, car c'était immédiatement avant le déjeuner, s'est terminé là. Je ne crois pas avoir mal répondu. Mais les larmes que j'ai vu répandre pèsent sur mon cœur. »

Toutes les lettres du roi ne sont pas aussi mélancoliques. En voici une qui respire la bonne humeur, voire la gaieté :

« Ma marche, de ma toilette ici, ce matin, a été faiblotte, ce qui m'a fait renoncer au projet de recevoir les ambassadeurs debout, ne voulant pas

Montrer aux nations Mithridate détruit ;

et je l'ai annoncé à tout le monde. Mais après le déjeuner, j'ai cru me sentir plus de force. J'en ai fait une petite expérience qui m'a réussi ; cela m'a encouragé. Après la messe, je me suis fait rouler jusqu'à la porte de

la salle du trône ; là, je me suis levé et j'ai été à pied gagner mon fauteuil où j'ai attendu ces messieurs, et quand ils ont eu fini leurs révérences que je n'ai pas voulu recevoir debout, ce qui eût été trop fatigant, je me suis de nouveau remis sur mes jambes, j'ai fait mon tour d'Europe ; puis, j'ai salué et je m'en suis allé reprendre ma voiture où je l'avais laissée.

« Je fais tous les jours plus que cela. Mais l'essentiel était de n'être pas trop ridicule, et je me flatte de ne l'avoir pas été. Demain, à moins de choses impossibles à prévoir, j'irai au Conseil à pied. Son Excellence le ministre de l'intérieur sera peut-être fâché que je n'aie pas reçu de cette façon lui et ses collègues. Mais mon fils se souviendra qu'à la réserve de ceux devant qui personne n'est héros, personne ne m'a vu debout avant lui. »

Une goutte chronique, compliquée d'une obésité douloureuse, entrave constamment ses projets. C'est ainsi qu'en cette même année 1819, ayant voulu enfin se faire sacrer et fixer la date de cette cérémonie sans cesse ajournée, il en est à trois reprises empêché « par l'état de ses jambes qui lui jouent de bien vilains tours ». Il est réduit à passer de longues heures dans son cabinet, assis devant la table de bois blanc qu'il a rapportée d'Hartwell. Pour tromper la longueur des heures, il lit et écrit sans cesse, ce qui explique son abondance épistolaire. Elle ne suffit pas toujours à son activité, et c'est à son favori qu'il réclame des occupations :

« Tu m'as dit hier soir, mon cher fils, qu'il te venait mille idées pour ton futur discours pour les journaux, mais que ce serait le diable de les mettre en ordre. Cela m'en a fait venir une.

« Mets les tiennes par écrit, sans ordre, sans liaison,

cela n'en vaudra que mieux pour mon projet, et puis donne-moi l'écheveau. Je me charge de le dévider; je te ferai un mauvais peloton. Mais comme il ne sera pas ton ouvrage, tu auras moins de peine à le mettre en ordre. Ne plains pas la mienne. Travailler pour toi est un tant doux plaisir! »

La vivacité de l'affection paternelle que Louis XVIII a conçue pour Decazes se manifeste en des exclamations pareilles à toutes les pages de leur volumineuse correspondance. La santé de son fils, les souffrances de sa fille, souvent malade, les inquiétudes que lui cause la grossesse de la jeune femme, tout cela donne lieu chaque jour à des commentaires dont la longueur n'est égalée que par celle des réflexions que lui arrache son propre état. Il ne sait comment exprimer sa tendresse; il en prodigue les témoignages; plusieurs semaines avant l'accouchement de la comtesse Decazes, il écrit à son mari :

« J'ai dit ce matin au duc d'Angoulême que j'allais lui parler comme à confesse, qu'Égédie étant décidément grosse, tu désirais que je fusse le parrain de l'enfant, que j'en mourais d'envie, mais qu'il me fallait une com-mère; qu'à la vérité, j'étais bien sûr que ma nièce ne me refuserait pas, mais que cela ne me suffirait point, si je n'avais la certitude qu'elle ne serait pas sèche comme un cent de clous, ni avec toi quand tu irais la remercier, ni au baptême que je comptais bien faire en personne; que je le priais de sonder le terrain et que de sa réponse dépendrait que tu me fisses ou non la demande officielle.

« Il m'a très bien compris et il m'a demandé si c'était la pure vérité que je demandais.

« — Sans doute, lui ai-je répondu; tant dure puisse-t-elle être, je préfère la peine qu'elle me causera au chagrin de causer un désagrément à celui que j'aime tant,

« Alors, il m'a demandé quelques jours pour remplir sa mission. »

La mission échoue. Au commencement de juin, quelques jours après la naissance de l'enfant, le roi l'apprend à Decazes. N'écoulant que le ressentiment qu'elle nourrit comme les autres membres de la famille royale, son mari excepté, contre le favori de son oncle, la duchesse d'Angoulême répond à la première ouverture qui lui est faite « qu'elle est toujours aux ordres du roi », et rien de plus.

« Tu peux juger de la peine que je ressens ; elle est bien accrue par la tienne... Ne pas être le parrain de ton enfant serait pour moi une peine cuisante. Je crains d'être taxé de faiblesse par les uns, et que les autres n'aient l'audace de dire que j'ai essuyé un refus. D'autre part, t'exposer le jour du baptême à un désagrément public est un tourment auquel je ne puis penser sans frémir. »

Voilà qui donne une singulière idée de l'état de la cour de France dans les premières années de la Restauration et des rapports déplaisants qui existent entre le roi et ses parents. On lui obéit parce qu'il est le roi, mais on murmure, on se plaint, on le boude ; on ne laisse échapper aucune occasion de faire injure à ses ministres et surtout à celui d'entre eux qu'on affecte de rendre responsable du caractère libéral, — on dit révolutionnaire, — de la politique que défend le cabinet. Seul, le duc d'Angoulême semble s'y être résigné. Il aime sincèrement Louis XVIII et redouterait de l'affliger en récriminant. Mais sa docilité, sa résignation semblent au roi bien fragiles. On a vu combien elles l'étonnent et quelles craintes elles lui inspirent. A plusieurs reprises, il peut croire que ses craintes vont se réaliser et

que le prince ira grossir le nombre des mécontents. Il s'en inquiète; il met Decazes en garde contre ce nouveau péril :

« Tu dois, à l'heure qu'il est, être avec le duc d'Angoulême, et je serais bien fâché qu'il en fût autrement, car jamais pareil entretien ne fut plus nécessaire. On l'a travaillé de main de maître, il voit une réaction pareille à celle de 1815, les gens fidèles chassés pour placer les Jacobins. Toi-même, tu n'es pas exempt de reproches, à cause de changements de préfets. Je te dis tout cela en abrégé parce qu'il te le dira plus au long. »

Tels sont les effets qu'a produits ce mouvement vers la gauche, trop accentué, trop peu mesuré et partant terriblement dangereux, auquel les doctrinaires ont poussé le cabinet et par lequel Decazes qui, s'il vise au même but, désapprouve la rapidité de la marche, s'est laissé entraîner.

II

Avant d'aller plus loin à travers les graves événements que devait dénouer un an plus tard la chute foudroyante de Decazes, peut-être convient-il de s'arrêter un instant à ces détails d'ordre plus intime, dont le lecteur est toujours si friand et sans lesquels un récit historique est un peu comme un corps sans âme. De tels détails sont, à proprement parler, la lumière de l'histoire. Ils en augmentent l'intérêt et le charme. Ils existent en abondance dans ces cahiers de la duchesse Decazes à qui nous devons déjà tant de piquants renseignements. Ils vont nous aider

encore à reconstituer la vie ministérielle d'alors et à rendre plus visible le décor en lequel elle se déroulait.

« Quand M. Decazes fut devenu ministre de l'intérieur, raconte la duchesse, sa faveur près du roi fut plus grande encore qu'elle ne l'était avant. Mais plusieurs de ses collègues qui s'étaient retirés ne cachaient pas leur mécontentement. Le salon de Mme de la Briche, belle-mère de M. Molé, qui déjà quand celui-ci siégeait au conseil, n'était pas ministériel, devint si hostile que je fus dispensée d'y aller. Mais je continuai à voir Mme Molé qui, elle, était toujours la même, l'air froid et indifférent. M. Pasquier, resté l'ami de M. Decazes, fut très convenable. On disait qu'il se ménageait pour l'avenir. Le duc de Richelieu était parti tout de suite. Sa sœur, Mme de Montcalm, jeta feu et flamme contre le nouveau ministre. Mme de Jumilhac fut plus modérée. Elle attendait la mise à exécution d'une faveur promise à son fils, c'est-à-dire la substitution du nom de Richelieu, le titre de duc et la pairie. Elle sentait que, pour l'obtenir, elle avait besoin de M. Decazes. »

Après ce trait, voici quelques détails sur les nouveaux ministres :

« M. Dessoles, ministre des affaires étrangères et président du Conseil, habitait rue du Bac, hôtel de Galliffet. Sa femme, née Dampierre, n'était plus jeune. Leur fille n'avait guère que deux ans de moins que moi. Au ministère de la justice, il y avait M. de Serre; il demeurait place Vendôme; il recevait tous les jeudis. Mme de Serre passait pour jolie; elle avait des succès dans le monde; on la disait ambitieuse. A la marine, il y avait le baron Portal, Bordelais, fort des amis de M. Decazes. Sa femme était petite et laide. Mais leur fille, déjà veuve, était fort agréable et aidait sa mère à

faire les honneurs des salons de la marine. C'est moi qui présentai Mme Portal aux Tuileries. Elle connaissait fort peu de monde. Chez le comte d'Artois, où nous allâmes en sortant de chez le roi et où on attendait longtemps, Mme Portal parlait haut, allait à droite et à gauche, regardait avec admiration les tentures, demandait le nom des personnes qui entraient. Une bien excellente femme, d'ailleurs. Le baron Louis était ministre des finances. Il venait plus souvent au ministère que je n'allais chez lui. Sa nièce, Mlle de Rigny, l'assistait pendant ses réceptions. »

Être la femme d'un ministre aussi en vue que Decazes ne constituait point une sinécure. De santé délicate, grosse pendant les premiers mois de 1819, celle qui portait son nom n'en était pas moins tenue aux devoirs de sa situation officielle qui lui semblaient « de véritables corvées ». Elle confesse qu'elle n'aimait que le théâtre et y allait très souvent. « J'étais encore si enfant que quelquefois, en rentrant de l'Opéra, je dansais devant ma glace, cherchant à imiter le menuet que j'avais vu danser à Mme Bigottini. » Les obligations indispensables étaient les visites aux capitaines des gardes de service, au premier gentilhomme de la chambre, aux ministres et aux ambassadeurs.

L'ambassadeur d'Angleterre à Paris était alors sir Charles Stuart, un ami de Decazes et le seul des membres du corps diplomatique qui se fût consolé de la retraite de Richelieu. « Il donnait souvent de grands dîners et des bals charmants. » L'ambassadeur d'Autriche, le baron de Vincent, qui demeurait en haut des Champs-Élysées, « dans une maison qui n'avait pas l'air d'un hôtel », était grand, maigre avec des cheveux blancs, « mais glacial ». De Goltz, le ministre de Prusse, logé rue

de Lille, dans l'ancien hôtel du prince Eugène, venait assidûment chez Decazes jusqu'à la fin de 1818 ». Il y vint moins après la retraite du duc de Richelieu. » Pozzo, ambassadeur de Russie, recevait beaucoup, quoiqu'il ne fût pas marié. Le dépit de n'être pas ministre des affaires étrangères l'avait fait se ranger parmi les ennemis de Decazes contre qui il intriguait ferme. Le duc de Fernand Nunez, ambassadeur d'Espagne, était marié. Mais sa femme ne résidait pas en France. Petit, maigre, chétif, mais avec des yeux superbes, il parlait naïvement de leur beauté. Il disait que c'étaient les plus beaux yeux de toute l'Espagne. « Il faisait faire pour une danseuse de l'Opéra, Mlle Aimée, des toilettes semblables aux miennes. Un soir, à l'Opéra, je la vis dans une loge à mon côté, avec une robe toute pareille à celle que je portais. Le lendemain, plusieurs jeunes femmes se joignirent à moi, et nous allâmes déclarer à Mme Herbaud qu'elle ne nous habillerait plus si elle ne s'engageait à ne pas faire pour des actrices des robes comme les nôtres. »

Il y avait aussi les visites aux Tuileries.

« Le roi recevait le lundi soir. Il fallait y aller. J'entrais dans la salle du trône où étaient les duchesses, les femmes des ministres et quelques autres *ayant le tabouret*. Toutes les personnes que j'y trouvais s'empressaient autour de moi. Le roi arrivait et me parlait plus qu'à tout autre.

« En sortant de chez Sa Majesté, l'usage voulait qu'on entrât chez la duchesse d'Angoulême dont l'appartement était au-dessous de celui de son oncle. Il y avait un premier salon où étaient les gardes, un second où on attendait, et un troisième où se tenait la princesse. Ils étaient toujours pleins ; les rangs n'y étaient pas marqués, et il fallait « batailler » pour arriver jusqu'à Madame.

« On se donnait des coups de coude et des coups d'épaule. Madame se tenait près de la porte. Quand on était parvenue jusqu'à elle, on jetait vite sa traîne à terre. A peine pouvait-on faire les trois révérences obligées, la troisième près de Madame qui était debout, ses dames de service derrière elle et beaucoup de *purs* qui venaient chez elle sans aller chez le roi. Elle était grande et maigre, une figure noble, mais froide sans rien de féminin, pas même la voix qui était dure et forte. Les dames de sa maison étaient toutes laides.

« Madame me parlait toujours avec une certaine bonté. Mais le son de sa voix me faisait peur. Elle voulait cependant être bonne pour moi. J'étais, quoique grosse et très fatiguée, tenue d'aller tous les dimanches à la messe des Tuileries. Un lundi, elle me dit :

« — Vous étiez souffrante hier, madame Decazes. Quand le roi ne vient pas à la messe, n'y venez pas. Cela vous fatigue.

« C'était sûrement une marque d'intérêt. Mais cette voix était si dure que je fus tout effrayée et n'étais pas encore remise quand j'arrivai devant Mgr le duc d'Angoulême qui me demanda si j'étais malade. Monsieur avait une grande bonté dans la physionomie et dans la voix. Il n'était ni beau, ni grand. On disait que les Bourbons se dandinaient en marchant. Lui se dandinait même au repos ; il était continuellement sur une jambe ou sur une autre. »

Parmi ces attachants souvenirs, il en est sur la duchesse de Berry que l'auteur nous montre petite, épaules hautes, poitrine étroite, taille épaisse, bras maigres, pieds très jolis, petits yeux incertains, regardant de bas en haut, et cheveux d'un beau blond en grande abondance. Pétulante et agitée, la princesse aimait follement la danse.

« Mais elle dansait en sautant, comme une petite paysanne, et ne valsait pas. » Suit la description d'un costume qu'elle portait souvent quand elle était à Saint-Cloud ou en voyage : pantalon large serré au bas de la jambe, des bottines montant un peu au-dessus de la cheville, une petite redingote d'homme en drap brun descendant jusqu'au genou, ceinture de cuir avec boucle.

La duchesse de Berry adorait les romans. On racontait que la duchesse d'Angoulême, en ayant un jour trouvé chez sa jeune belle-sœur — il est vrai que c'étaient les contes de Voltaire et ceux de La Fontaine — les avait fait enlever en lui adressant de très vifs reproches. « Les livres n'en revinrent pas moins chez la duchesse de Berry bientôt après. » Elle habitait avec son mari le palais de l'Élysée. Le duc de Berry était irascible, emporté, tout de premier mouvement et non moins ultra que son père. Il tenait contre les ministres et contre Decazes les propos les plus malveillants.

Pendant l'hiver de 1817, on fit grand bruit dans le monde de sa présence à un bal donné chez une certaine Virginie avec laquelle il avait rompu au moment de son mariage. Le roi, très mécontent de son neveu, lui exprima son mécontentement « avec violence ». Les colères du roi étaient aussi terribles que rares. Parlant quelque part dans ses lettres d'un de ces emportements, il dit : « On a dû entendre les éclats de ma voix jusque sur la place du Carrousel. » Après avoir lu le rapport dans lequel on annonçait que le bal aurait lieu, il écrit : « Ce rapport m'afflige d'autant plus qu'il me fait cruellement sentir la différence du temps. Jadis un ordre aurait été donné à M. Le Noir. En le recevant, il eût envoyé chercher la donzelle et lui eût dit :

« — Mademoiselle, si votre bal a lieu, vous irez coucher à Sainte-Pélagie.

« Et il n'y aurait pas eu de bal... Et quel moment on choisit pour donner un pareil scandale! Que fera-t-on? Ira-t-on? Il ne manquerait plus que cela! N'ira-t-on pas? Il faut être bien infatué d'une coquine pour lui payer si cher un amusement qu'on ne partagera pas. » Le lendemain, il apprend que le duc de Berry a paru à ce bal? Son indignation ne se contient plus : « Lorsqu'on se marie à trente-huit ans et qu'on ne se range pas, cela prouve qu'on ne voit dans sa femme qu'une maîtresse de plus. Alors, il reste peu d'espoir d'une réforme dans les mœurs. »

Indépendamment des réceptions hebdomadaires du roi, il y avait parfois spectacle à la cour. Le grand-duc Constantin était venu à Paris, on lui en offrit un. « Le choix de la pièce qu'on devait jouer ne fut pas très heureux : *Hamlet*, de Ducis. Le choix du ballet le fut davantage : *Nina*, le triomphe de la Bigottini. » Pour ces galas, tout le fond de la salle de spectacle était occupé au milieu par le roi et les princes. Sur les côtés se dressaient des estrades, à droite pour les ambassadrices, à gauche pour les duchesses et les femmes des ministres. Elles étaient douze de chaque côté, et derrière elles, deux autres rangs de femmes, toutes en grand habit, robe et manteau brodés d'or ou d'argent, coiffées avec des plumes. Le roi entrait par le fond. Lorsqu'on l'annonçait, tous les assistants se levaient, tournés de son côté. La duchesse d'Angoulême paraissait la première, faisait trois saluts avant de gagner sa place, où elle restait debout; après elle la duchesse de Berry, et enfin le roi qui saluait aussi trois fois avant de s'asseoir, et à qui les assistants répondaient par une triple révérence. « Le spectacle terminé, la cour

se retirait et chacun s'en allait chez soi sans même entrer dans l'intérieur des Tuileries. »

La première fête à laquelle assista la comtesse Decazes aussitôt après son mariage fut celle à laquelle donna lieu l'érection de la statue de Henri IV sur le pont Neuf. En face de la statue, on avait dressé une estrade dont une espèce de loge occupait le milieu. Là, étaient assis le roi et la famille royale. Devant et sur les côtés, avaient pris place les femmes présentées, plus ou moins proche du roi, selon leur rang à la cour.

« J'étais avec ma tante, la duchesse de Brunswick sur la première banquette. La duchesse de Guiche, qui s'était mariée trois mois avant moi, était avec nous. Nous étions au mois d'août ; la chaleur était intolérable. Nous étions en toilette de soirée, petit chapeau avec des plumes, robe décolletée, une écharpe sur le cou. J'avais pris l'ombrelle que le roi m'avait donnée, espérant m'en servir. Mais il eût fallu pour cela qu'il nous fit dire que nous pouvions le faire. Il le fit dire à ma tante, mais non à la duchesse de Guiche et à moi. Nous restâmes donc au gros soleil. En rentrant, je me plaignis à M. Decazes du peu de galanterie du roi. M. Decazes lui ayant transmis mes plaintes, il me fit dire que nos ombrelles l'auraient privé du plaisir de me voir et qu'il me priait de pardonner son égoïsme. »

Peu après cette fête, la cour partit pour Saint-Cloud, et Decazes s'installa avec sa jeune femme au château de Ville-d'Avray qu'il avait loué peu avant son mariage. Le parc était vaste, mais traversé par une grande route sous laquelle passait un souterrain. A l'une des extrémités de l'enceinte, il y avait un pavillon où la châteline venait s'asseoir une fois par semaine, lorsque le roi devait passer.

« La première fois, il fit arrêter sa voiture pour nous dire bonjour. Les autres fois, il ne s'arrêta pas. Mais, en approchant du pavillon, la voiture et l'escorte se mettaient au pas. En passant devant nous, il ôtait son chapeau, puis le remettait lentement, après quoi l'équipage se remettait au galop. »

A la fin de 1818, le ministère de la police ayant été supprimé, Decazes devint ministre de l'intérieur. Il recevait officiellement le mercredi soir. Un diner d'hommes politiques précédait la réception où venait toujours une grande foule.

« J'étais dans un grand fauteuil près de la cheminée. Quand je voyais arriver une femme, j'allais au-devant d'elle et la conduisais à un fauteuil. Ordinairement, celle qui était près de moi cédait la place à la nouvelle venue. Quand elle ne le faisait pas, c'est moi qui allais auprès de celle-ci. Les femmes qui venaient chez moi étaient âgées pour la plupart. Les jeunes venaient avec leur mère. On n'allait guère dans le monde pendant la première année de son mariage sans sa mère ou sa belle-mère. »

Durant les premiers mois de 1819, auxquels ces souvenirs se rapportent, Decazes reçut plus encore qu'il n'avait reçu jusque-là. Indépendamment des fêtes officielles, il donna des déjeuners, des dîners, des concerts. Il aimait à s'entourer d'hommes de lettres, de peintres, d'artistes. Quelques-uns étaient ses familiers.

« Talma venait souvent déjeuner. Il disait des vers et s'amusait à en faire dire à ma petite sœur qui avait six ou sept ans. Il la mettait debout sur le piano, et elle nous récitait des vers de Racine, ce qui me rappelait que lorsque j'étais enfant, chez mes parents,

M. de Narbonne me juchait sur une table pour m'entendre réciter : Cher Théràmène, arrête. »

A propos de Talma, la duchesse, reproduisant une des notes qu'elle avait recueillies autrefois et qui lui servirent plus tard à écrire ses Souvenirs, dit encore :

« Un jour, il a pris la couverture de mon piano, s'est drapé dedans, et ce singulier costume ne l'a pas empêché d'être très dramatique. Il est bien intéressant quand il parle de sa manière de sentir et de jouer la tragédie. Il m'a dit qu'il s'identifiait tellement avec son personnage qu'il ne voyait pas la femme à laquelle il s'adressait. Ainsi, il m'a assuré que dans le rôle d'Oreste, si Mlle Duchesnois disparaissait dans la scène entre Oreste et Hermione, il ne s'en apercevrait pas et continuerait sa déclaration, mais que si la toile tombait et s'il ne voyait plus les spectateurs, il s'arrêterait et ne serait plus inspiré. Il se fatigue beaucoup en jouant. On voit la sueur couler sur sa figure. Quand il doit jouer, il ne dîne pas. Il déjeune de bonne heure et ne mange plus rien jusqu'au lendemain. M. Decazes a eu la pensée de faire jouer *Athalie* à l'Opéra avec les chœurs. Talma doit remplir le rôle du grand prêtre. Il est venu hier au pavillon de Madrid que M. Decazes a loué après mes couches et où nous sommes installés. Après déjeuner, il a fait dire à ma petite sœur les vers d'Éliacin. Puis, entraîné, il nous a réécité presque tout son rôle. Il a été admirable. »

C'était au printemps. Le roi résidait alors à Saint-Cloud. De Madrid comme de Paris, Decazes allait le voir tous les soirs, sauf le jour de la semaine où les ministres venaient dîner entre eux chez leur collègue de l'intérieur. « Pendant notre séjour à Madrid, le roi passait une fois la semaine le long du parc. Il y avait

là un pavillon devant lequel il s'arrêta une fois, après m'avoir fait dire de m'y trouver avec mon fils qu'il voulait bien voir. »

Lorsque le roi résidait aux Tuileries, la jeune femme allait chez lui de temps en temps, le matin. « La première fois, j'y avais été conduite par mon mari. Puis, j'y allai seule. Le roi était toujours d'une grande bonté. Mais cette bonté ne diminuait pas mon embarras. En entrant dans son cabinet, je faisais une grande révérence. Le valet de chambre qui m'avait ouvert la porte entraît auprès moi et allait tourner le fauteuil sur lequel le roi étais assis devant sa petite table en bois blanc. Il mettait ensuite un fauteuil pour moi près de cette table et de celui du roi. Lorsque, après avoir fait une seconde révérence, je m'approchais, Sa Majesté m'em brassait. Puis, commençaient les questions; le roi appelait M. Decazes son fils et m'appelait sa fille. Il me demandait si j'étais contente de son fils.

« Il aimait à parler de sa jeunesse, voire de ses succès près des femmes. J'ai gardé le souvenir d'un certain coup de pistolet tiré sur lui quand il était comte de Provence. Voici comment il m'a raconté l'histoire : il avait des rapports très intimes avec une dame qui habitait l'hôtel D***. Une nuit, surpris par le mari, il dut se sauver par le jardin qui donnait sur le quai. Il fut obligé de franchir le mur de la terrasse. En le regardant, j'avais peine à comprendre comment un homme si gras, si impotent, avait pu faire ce saut. Souvent encore, en passant devant cette terrasse, je me dis que c'est impossible.

« Le roi me tutoyait comme il tutoyait M. Decazes. Fort instruit, aimant à le prouver, il faisait des citations. Comme je ne savais pas le latin, il choisissait des cita-

tions françaises et souvent des vers de Racine. Je me souviens d'avoir pu continuer un jour une scène qu'il avait commencée. Une fois, il me parla de Marie-An-toinette. Il prit dans un tiroir de sa table une tabatière sur laquelle était le portrait de la reine. Me le montrant, il me dit :

« — C'est un ange que je regrette comme au premier jour.

« Cette expression d'ange que le roi employait souvent paraîtra bien surannée. Elle était dans les habitudes de l'ancien régime, et j'ai entendu bien souvent les duchesses d'Uzès et d'Aumont s'en servir.

« Quand j'ai vu le roi pour la première fois, il marchait encore, mais mal, en s'appuyant sur une canne sans pour cela manquer de dignité. Lorsque, le lundi soir, il entra dans la salle du trône et s'arrêtait sur le seuil pour nous saluer, il le faisait avec une noblesse, une dignité qui faisait oublier ses infirmités. Sa figure devait avoir été belle. Elle était devenue trop forte et trop rouge. Mais dans son regard très pénétrant, il y avait beaucoup de finesse et même d'ironie, ce qui n'empêchait pas que son regard fût bienveillant. »

A ces détails, la duchesse ajoute que tant que son mari fut ministre, le roi lui faisait porter à elle, tous les jours, un petit bouquet, tantôt par une des personnes de sa maison, tantôt par Decazes lui-même. Un soir, s'apercevant qu'il avait oublié son hommage quotidien, il glissa les fleurs dans le portefeuille qu'il renvoyait à son ministre : « Je suis heureux du succès de mon bouquet auprès de la petite, écrivait-il le lendemain, cela me fait venir une idée que je mettrai peut-être à exécution, c'est de garder ce soir le portefeuille et d'en faire le même usage. » Quant à elle, elle dit à ce sujet :

« Il en fut, hélas ! de ces fleurs comme de toutes choses. Au début, je les recevais avec plaisir, les plaçant moi-même dans un vase fait tout exprès pour elles ; puis, je n'y fis plus attention, et c'est mon domestique qui mettait dans l'eau le bouquet du roi, lorsqu'il le trouvait se fanant sur ma table. »

Si le roi eût connu cet aveu, il en eût été très attristé, car il avait voué à la femme de « son fils » des sentiments non moins affectueux et tendres que ceux qu'il portait au mari. Au mois de mai, alors qu'elle est livrée aux douleurs de l'enfantement, il fait part à celui-ci des inquiétudes qu'il ressent en attendant l'issue de cette douloureuse épreuve. « Il me semble que j'avais cent choses à te dire ; je n'en trouve qu'une, c'est que toutes les facultés de mon âme sont chez toi ; je suis là, près de la petite ; l'expression des douleurs que je vois sur son visage me pénètre ; ses cris m'arrachent le cœur, mais, en même temps, ils m'encouragent ; à chacun j'espère que ce sera le dernier ; déjà, je crois entendre ce premier vagissement, de tous les sons le plus doux à l'oreille paternelle. O mes enfants, que je vous aime ! » Puis, lorsque, relevée de couches, la jeune femme a repris ses visites du matin qu'il trouve trop rares, il exprime son bonheur : « Je l'ai vue, mon cher fils, ta chère femme. J'en ai été bien heureux. Il faut tout dire pourtant ; je l'ai trouvée un peu pâle. Est-ce que, l'an dernier, vous ne mettiez pas un brin de rouge ? Il me semble qu'il n'y aurait pas de mal à reprendre cet usage. C'est de toi maintenant que j'attends de savoir si elle a été contente de ton vieux père. »

Le 19 août, jour anniversaire du mariage de « ses enfants », il prend la plume et laisse parler son cœur : « Il y a, ma chère fille, aujourd'hui un an du plus beau

jour de notre vie... Puis-je mieux célébrer un si doux anniversaire qu'en m'adressant à vous, mon aimable Égédie, en vous disant combien mon bonheur de 1819 l'emporte sur celui de 1818? Mes espérances d'alors, vous les avez, mon fils et vous, remplies, surpassées. Vous êtes heureux, parfaitement heureux. » Puis se souvenant qu'il tutoie « son fils », il s'écrie : « Quand je parle à mon Élie, quand je lui écris, j'emploie toujours le singulier, ce véritable interprète de la tendresse. Pourquoi n'en ferais-je pas de même avec mon Égédie? Tu me le permets, n'est-ce pas, ma bien-aimée? Eh bien, je t'aime, je te bénis de toute mon âme, je te presse contre mon cœur; viens y recevoir les plus tendres baisers de ton ami, de ton père, de ton Louis. »

Vers le même temps, Decazes est tombé de cheval. L'accident n'a pas eu de suites trop fâcheuses. « Il est peu de chose en lui-même. Mais le zèle du ministre de l'intérieur à remplir ses fonctions l'a seul rendu grave. D'après cela, n'est-ce pas un devoir pour le roi de l'honorer d'une visite? Réfléchis et réponds-moi. » Decazes refuse l'honneur que Sa Majesté veut lui faire. Il en sera quitte pour garder la chambre trois jours, pour rester trois jours sans voir le roi, et celui-ci de protester : « Je voudrais bien, mon cher fils, pouvoir accepter l'augure de rien que trois jours de jeûne, même en comptant aujourd'hui pour le premier. Mais j'ai bien peur que cela ne soit plus longtemps, surtout quand je te vois ne pas pouvoir plier le genou. Je sais des paroles sur cet air-là, non seulement par la goutte, mais par une chute que j'ai faite à Mitau en 1807 et à la suite de laquelle il m'eût été pendant huit jours, quoique je marche en pays plat, à peu près aussi facile de prendre la lune avec les dents que de descendre et surtout de mon-

ter une seule marche. Prends du courage, mon ami, et surtout ne fais point d'imprudenc. » Et comme le même jour, il a reçu une statuette de Henri IV, il ajoute : « Je l'ai trouvée extrêmement belle. Si j'avais reçu ta lettre avant de la voir, je me serais écrié : — Grand roi, je te porte envie. Tu allais voir Sully tant que tu voulais. »

C'est par centaines qu'on pourrait citer des lettres pareilles, où se révèlent la tendresse et la sollicitude de Louis XVIII pour « sa fille et pour son fils ». « Voilà bien longtemps que j'attends. Je suppose que tu es entré chez le duc d'Angoulême et qu'ensuite tu n'auras pas eu le temps de monter chez moi. Puisse au moins la soirée me dédommager de ce que j'avais espéré pour l'après-midi ! — A propos du duc d'Angoulême, il faut te prévenir que j'ai dit à sa femme qu'elle avait fait ta conquête; ne va pas me démentir. » Cette recommandation est du mois d'août. A la suite de l'attitude prise par les ministres dans la question des régicides et de l'arrangement des affaires ecclésiastiques conclu avec la cour de Rome, l'irritation de la famille royale contre le favori s'était un peu calmée; les rapports devenaient moins acerbes, et le roi tenait à lui en fournir la preuve.

Ce sont là, on en conviendra, d'irrécusables témoignages de l'invraisemblable faveur dont jouissait Decazes à cette époque de sa vie. Elle durait alors depuis plus de trois ans et, loin d'être affaiblie par sa durée, elle y puisait de jour en jour une force nouvelle, augmentant d'autant l'influence de celui qu'on appelait le maître dirigeant, bien qu'il ne présidât pas le conseil. Le roi ne voyait, n'entendait, n'agissait que par lui. « M. Decazes, en ce temps-là, a véritablement régné sur la France », dit le chancelier Pasquier dans ses Mémoires. Il n'est donc pas étonnant que Decazes fût devenu, plus encore que par

le passé, le point de mire des libéraux qui comptaient sur son aide pour s'emparer du pouvoir, et la bête noire des ultra-royalistes qui le rendaient responsable de leurs échecs et de leurs déboires. On a déjà pu se rendre compte de ce qu'il y avait d'injuste dans l'aversion de ceux-ci et du peu de fondé dans les espérances de ceux-là. Decazes était, au plus haut degré, un homme de juste milieu ; il voulait tenir la balance égale entre la droite et la gauche ; gouverner non avec les factions, mais avec les centres. L'attitude des partis et les événements qu'il prévoyait ne faisaient que l'affermir dans ce dessein et malheureusement le firent avorter.

Vers le milieu de février, quelques semaines après l'entrée en scène du cabinet Dessoles, les ultra-royalistes, dans les deux Chambres, avaient dressé leurs batteries et ouvraient les hostilités contre lui. A la Chambre des députés, ils étaient contenus par la masse imposante des ministériels du centre, dont la gauche, en de fréquentes occasions, venait grossir le nombre. Mais, à la Chambre des pairs, ils formaient une majorité qui, dès l'ouverture de la session, trahissait son dessein de faire au cabinet une opposition systématique.

Ce fut d'abord une proposition du marquis de Barthélemy, le fameux Barthélemy de la paix de Bâle, rallié aux Bourbons en 1814, après avoir servi l'Empire et devenu plus royaliste que le roi (1). Elle avait pour objet d'inciter les pairs « à supplier le roi de modifier l'organisation des collèges électoraux ». Le cabinet n'était pas

(1) Il faut se reporter aux journaux du temps et aux historiens de la Restauration pour se rendre compte du violent émoi qui agita l'opinion en France, quand cette proposition fut déposée. On en considérait l'adoption comme un triomphe pour les ultras et le point de départ d'un changement de système.

réfractaire à l'idée d'une réforme électorale. Mais il entendait en prendre seul l'initiative à son jour et à son heure. Prise par les ultras, cette initiative constituait une déclaration de guerre. On ne pouvait l'interpréter autrement, alors qu'elle émanait de la réunion Bausset formée à l'instigation de Molé, vers la fin du ministère Richelieu, pour obliger le roi à gouverner avec la droite.

Soutenu par le parti libéral, le cabinet Dessoles combattit cette motion, inoffensive en apparence, en réalité chef-d'œuvre de perfidie. Elle n'en fut pas moins adoptée par la Chambre des pairs à une majorité de quatre-vingt-quatorze voix contre soixante. Elle devait échouer plus tard devant la Chambre des députés, mais non sans y réveiller l'esprit réactionnaire dont on entendit les représentants proclamer tout haut leurs espérances. Au commencement de mars, les pairs, cédant encore aux mêmes influences, repoussèrent la loi sur l'année financière adoptée déjà par la Chambre des députés. La majorité antiministérielle démontra sa cohésion et révéla ses desseins en se comptant à nouveau dans ce second vote, comme elle s'était comptée dans le premier. Entre temps, avait été présentée aux Chambres une résolution qui créait en faveur du duc de Richelieu, à raison de ses services et à titre de récompense nationale, pour être attaché à sa pairie et transmissible avec elle, un majorat de cinquante mille livres de revenu. La droite y trouva prétexte à persévérer dans son système d'opposition et parvint à faire substituer au projet primitif un projet nouveau qui supprimait la transmissibilité.

Très irrité par ces manifestations, le roi ne se tint plus quand il découvrit que le principal meneur de la campagne était Molé, l'ancien collègue de Decazes, qui se disait naguère son ami et s'était fait depuis son plus

ardent adversaire. L'indignation royale s'exprima, à cette occasion, en termes d'une rare violence :

« La scélératesse de Molé fait horreur... Un bon gourdin est, je crois, le meilleur topique contre ce roquet enragé. Je suis bien fâché de n'avoir pas su tout cela dimanche. Mais qu'il revienne, il sera reçu à la Vitrolles. » Puis, soulagé par cet éclat de colère, il ajoutait : « Les projets des ultras sont bien mauvais, mais ne m'inquiètent pas. La lettre de Richelieu est mauvaise d'abord parce que son infatuation pour Lainé continue à être telle qu'il le met sur la même ligne que Montesquieu, — je ne le croirais pas si je ne l'avais vu de mes yeux, — ensuite parce qu'il tient à sa maudite réunion Bausset. Il espère qu'elle subsiste toujours et qu'elle prêtera son appui au ministère lorsqu'il fera des propositions monarchiques. C'est, d'une part, supposer qu'il peut en faire d'autres (la révérence, Monsieur); c'est, de l'autre, soumettre au jugement de vingt-deux nobles pairs les intentions du ministère, ce qui est fort commode pour la marche du gouvernement... Ne vaudrait-il pas cent fois mieux, comme en Angleterre, être franchement et une bonne fois pour toutes du parti de l'opposition ou de celui du ministère ? »

Lainé que le roi estimait naguère, mais dont il avait cru découvrir la main dans ces intrigues, n'était pas non plus épargné : « Je te trouve, mon cher fils, bien indulgent pour Lainé. Répondre si mal à ta conduite amicale envers lui peut, si l'on veut, ne s'appeler qu'ingratitude. Mais ses amendements, après avoir promis d'appuyer le ministère, mais surtout son travail pour former une opposition tirée du centre même, si tout cela n'est pas une trahison, je ne sais, ma foi, pas à quoi l'on peut appliquer une semblable dénomination. »

Cette lettre est écrite à la fin de février. A ce moment,

les ultra-royalistes, à la suite du vote de la motion Barthélemy, étaient en liesse. Quelques jours plus tard, le rejet de la loi financière achevait de les griser. Ils croyaient déjà tenir le pouvoir et se partageaient les portefeuilles. La France était en proie à l'émotion la plus vive. En rejetant la loi financière votée par les députés, en refusant ainsi le vote de l'impôt, les pairs avaient excédé leurs droits. On se demandait non sans angoisse si le roi, les ministres, la majorité de la Chambre élective courberaient le front devant cette usurpation de pouvoir. Mais bientôt l'opinion se rassura. Loin d'abdiquer sa prérogative et de subir la majorité factieuse de la Chambre des pairs, le roi se rappelant ce qu'il avait fait deux ans avant contre la Chambre introuvable qui voulait lui dicter des lois, s'écriait en plein conseil :

— Cette majorité, je la briserai. Il ne s'agit pas de vous, messieurs ; il s'agit de moi. Je ne vous abandonnerai pas plus que vous ne m'abandonnez. Il faut ou briser cette majorité factice ou briser la majorité sincère que le pays m'a envoyée en répondant à mon appel du 5 septembre 1816. Mon choix ne peut être douteux.

En tenant ce langage, Louis XVIII posait la question sur son véritable terrain. Entre la Chambre des pairs où la majorité était ultra-royaliste et celle des députés où elle était libérale, il devait choisir. Il fallait qu'il déposât son sceptre aux pieds d'une Chambre qui n'existait que par lui, puisque seul il en nommait les membres, et qu'il tolérât qu'elle imposât sa volonté au pays, à ses représentants et au trône du même coup, ou que cette volonté s'abaissât devant celle du peuple et celle du roi. L'énergie avec laquelle, en cette circonstance, Louis XVIII prit son parti eut pour effet de couper court, au moins provisoirement, aux divisions qui s'étaient produites

dans le Conseil. En quelques heures, les ministres se rapprochèrent, oubliant leurs griefs réciproques, prêts à s'unir étroitement pour organiser la résistance à laquelle ils étaient résolus. C'est en parfait accord qu'ils demandaient au Roi d'user de sa prérogative et de nommer soixante nouveaux pairs dont l'entrée dans la Chambre haute y déplacerait la majorité. Le Roi consentit à cette grave mesure.

En 1815, lors de la reconstitution de la Chambre des pairs, l'irritation causée par les événements des Cent-Jours avait empêché de maintenir dans cette chambre ceux de ses membres qui après avoir, sous la première restauration, accepté la pairie de Louis XVIII, avaient ensuite consenti à recevoir de Napoléon une seconde investiture. « On ne peut servir deux maîtres à la fois », disait le roi, et ses décisions s'inspirèrent de ce principe. A la loi qu'il s'était faite, il n'y eut qu'une exception. Ce fut en faveur du comte Molé. Nommé par l'empereur, alors qu'il l'était déjà par le roi, Molé n'avait pas protesté contre cette seconde nomination. Quand on le lui reprocha, après le retour des Bourbons, il put alléguer que des raisons de santé l'avaient empêché de siéger dans la Chambre des pairs de l'Empire. Il dut à cette circonstance et plus encore à des démarches multipliées de rentrer dans celle de la Royauté; mais il fut le seul devant qui s'ouvrit le palais du Luxembourg, et vingt-deux pairs en furent expulsés. Il est vrai que le roi se réservait de les rappeler s'ils se ralliaient franchement à la monarchie.

Au moment où, trois ans plus tard, on cherchait à transformer l'esprit de la haute Chambre par la nomination de soixante nouveaux pairs, on devait tout naturellement songer aux vingt-deux. Le cabinet proposa au

roi de leur rendre la pairie. Mais les préventions de Louis XVIII contre eux demeuraient presque aussi vives qu'au premier jour. « Les prendre tous serait faiblesse, écrivait-il à Decazes en lui répétant ce qu'il avait déjà dit à Dessoles, et je ne le veux pas. En laisser trois ou quatre seulement pourrait avoir des inconvénients ; ce serait se faire des ennemis irréconciliables. En prendre une douzaine, c'est acte de bonté ; c'est s'assurer reconnaissance de leur part, et ceux qui resteraient seraient en trop grand nombre pour se croire marqués du sceau de la réprobation. Je crois donc que c'est là qu'il faut s'en tenir. » Le même jour, 26 février, il insiste : « Rappeler les vingt-deux est la première pensée qui se présente à l'esprit ; mais elle serait détestable. Parmi eux, un seul, Suchet, y a droit, d'après l'ordonnance même. Quelques autres, comme Mortier, Dejean, etc., le méritent par leur conduite ; mais il en est d'autres, tels que Pontécoulant, un des plus mauvais esprits qui existent (1), que nous devons louer Dieu d'avoir mis dehors. Rappeler Suchet est justice. En recréer quelques autres est bonne politique parce que c'est à la fois les récompenser et nous les attacher. Mais les rappeler tous, ce serait en

(1) Decazes, à tort ou à raison, ne partageait pas les préventions de Louis XVIII contre Pontécoulant. Au moment où le roi les manifestait à son ministre, Pontécoulant écrivait à ce dernier : « Comme tout le monde dit que vous allez faire de nouveaux pairs, je crois devoir rappeler à votre amitié que je suis porteur de l'ordonnance qui m'élève à cette dignité et vous en remettre la copie afin de fixer la date de ma nomination. » Grâce à Decazes, Pontécoulant fut réintégré. A la fin de la même année, quand les huit derniers pairs laissés dehors recouvrèrent enfin leur siège et parmi eux son beau-frère, le général Grouchy, il remerciait le ministre : « Recevez mes remerciements d'autant plus reconnaissants que sans vous, sans votre intérêt qui a eu tout le zèle de l'amitié, je serais resté, moi aussi, sur cette dernière liste. » Il y aurait, du reste, un bien piquant chapitre à écrire, rien qu'avec les innombrables lettres que reçut Decazes à l'occasion de cette nomination de soixante pairs. C'était à qui, dans l'aristocratie, dans l'armée, dans l'administration, y serait compris.

quelque sorte avouer qu'on n'a pas eu le droit de les éliminer et s'ôter par conséquent le droit de compter sur leur reconnaissance. *Non equidem faciam.* »

Finalement, il consentit à en réintégrer quinze. Ce fut le premier élément de la « fournée ». On la compléta par des maréchaux et des généraux de l'Empire, des hommes politiques, des diplomates, que les événements de l'interrègne n'avaient pas permis de comprendre dans la promotion de 1815, et on y ajouta quelques personnages plus récemment entrés dans la vie publique tels que Barante, d'Argout et Mounier. Il ne manquait à ces nominations pour trouver grâce auprès de la gauche que les sept anciens pairs que le roi n'avait pu se résoudre à réintégrer. Ce déni de justice donna lieu à des plaintes lorsque le 6 mars parut l'ordonnance royale qui faisait connaître les choix du roi. Néanmoins, comme elle démontrait que Louis XVIII et ses ministres restaient fidèles à l'esprit libéral sous lequel avait succombé la Chambre introuvable, leur conduite excita dans les centres plus de louanges que de critiques. En fait, la majorité rebelle de la Chambre des pairs se trouvait noyée.

Comme on devait le prévoir, cette ordonnance mémorable provoqua dans l'extrême droite de nouvelles colères et d'ardentes protestations. On accusait le cabinet d'avoir rompu l'équilibre constitutionnel, « alors qu'en réalité, disait Decazes, il l'a rétabli ». Monsieur était comme un homme « aux yeux de qui la foudre vient d'éclater », et sa douleur égalait son ressentiment : « Je ne conseille ni à toi ni à aucun de tes collègues, écrivait le roi à Decazes, après la publication de l'ordonnance, d'aller demain ailleurs que chez moi et chez le duc d'Angoulême. Chez tout autre, il ne ferait pas bon. Monsieur a dit au duc d'Angoulême :

« — Voilà le commencement de l'enterrement de notre famille.

« Le duc d'Angoulême croit qu'il m'en parlera. Je le crois aussi ; mais ce ne sera pas pour aujourd'hui. Il est venu comme à l'ordinaire. Il était plus que sérieux. Je m'attendais qu'il allait m'annoncer une conversation. Cela n'a pas été. Je suppose qu'il ne se sent pas encore assez maître de lui. Peut-être, aussi, se contentera-t-il de m'écrire ; je le préférerais. La duchesse d'Angoulême a pleuré devant son mari. Plus maîtresse d'elle-même que son beau-père, il n'y paraissait plus quand elle est venue chez moi. Mais, excepté la physionomie du duc d'Angoulême, je n'en ai vu aucune ce matin qui ne fût triste. »

Cette tristesse, le roi était bien près de la ressentir. Il ne se dissimulait pas la gravité de l'acte qu'il venait d'approuver et de revêtir de sa signature. La légalité n'en était pas contestable ; il n'avait fait qu'user de sa prérogative royale. Les nominations auxquelles les circonstances l'avaient décidé, réclamées par l'opinion, justifiées par le mérite et les services des élus, auraient dû nécessairement avoir lieu tôt ou tard. Mais n'en pouvait-on contester l'opportunité ? En consommant la rupture entre l'extrême droite et le cabinet, n'avaient-elles pas jeté le gouvernement trop à gauche et n'allait-il pas devenir prisonnier des ultra-libéraux ? Ceux-ci ne déclaraient-ils pas déjà qu'une réforme de la loi électorale devenait nécessaire, l'accroissement du nombre des pairs entraînant celui du nombre des députés ? Et enfin, n'est-ce pas contre le favori de Louis XVIII, contre celui-ci qu'allaient s'exercer les violences qu'on voyait éclater de toutes parts dans les groupes de droite ?

Le 16 mars, dix jours après l'ordonnance, le roi

écrit : « Je crois que les nouveaux pairs nous assurent la majorité dans leur Chambre ; j'espère que la proposition Barthélemy sera rejetée par celle des députés. Mais quel frère avantage ! Sommes-nous sûrs qu'il se représentera dans d'autres occasions peut-être plus importantes, et cette majorité assez peu considérable de la Chambre des pairs, combien de temps la conserverons-nous ? Il fut un temps où cette Chambre était notre *paladium*, où nous nous étonnions qu'un tiers tout au plus des voix portât Chateaubriand au secrétariat. Nous avons vu diminuer notre majorité ; nous l'avons vue expirer. Qui nous dit que ce triste spectacle ne se renouvellera pas ? Ah ! qu'il est loin, le temps où le duc de Richelieu ne différait de moi que sur un seul point et mettait toute sa confiance en Lainé ! Alors, la majorité me donnait une sécurité entière ; aujourd'hui, elle m'inquiète... Puis-je ne pas voir la position de mon fils bien-aimé, si différente de ce qu'elle fut ? Et ce qui m'entoure, ceux que je vois depuis le matin jusqu'au soir, sur qui, excepté le duc d'Angoulême, puis-je arrêter mes regards avec confiance ? »

Toute cette lettre n'est qu'une longue plainte en laquelle éclatent tout à la fois les inquiétudes du roi, les angoisses du « père » et les déceptions d'un cœur qui se sent de plus en plus méconnu par sa famille, trahi par ses amis... Cet état d'âme s'aggrava encore, lorsqu'à l'attitude du corps diplomatique, à celle de Pozzo di Borgo surtout, Louis XVIII put comprendre que les gouvernements alliés n'approuvaient pas la nomination des soixante pairs, trouvaient « le remède pire que le mal » et considéraient qu'en prenant parti contre les ultra-royalistes avec tant de résolution et de vivacité, le cabinet faisait la part trop belle aux révolu-

tionnaires qui partout en Europe redoublaient d'audace.

Naguère empressés à soutenir la politique du gouvernement royal, les représentants étrangers commençaient à en suivre les développements avec inquiétude. Ils préluèrent à ce système de défiance qu'ils allaient inaugurer à peu de temps de là lorsque, effrayés par les audaces de la presse, les efforts de la démocratie, les agitations d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, ils accusaient le ministère de favoriser ce mouvement par ses complaisances envers la gauche et plus encore par les lois trop libérales qu'il se laissait arracher. Dans leur mécontentement, le roi voyait un symptôme fâcheux et alarmant. Il était grave en effet que le gouvernement d'un Bourbon, engagé dans la Sainte-Alliance, allât au rebours de la réaction à laquelle les souverains étrangers s'étaient attelés et dont ils se préparaient à discuter et à arrêter les moyens, quelques mois plus tard, au congrès de Carlsbad. Qu'adviendrait-il si les libéraux de France s'alarmaient de cette réaction partout commencée, s'ils soupçonnaient le gouvernement d'y vouloir faire sa partie et le mettaient en demeure de déclarer que telle n'était point son intention ? A la suite de l'ordonnance du 6 mars, le roi, durant plusieurs jours, envisagea l'avenir sous le jour le plus sombre et parut véritablement accablé.

Son état cependant ne se prolongea pas.

Il ne tarda pas à reprendre confiance et courage. Mais son ressentiment contre Molé persista. C'est Molé qu'il accusait d'encourager la rébellion des ultra-royalistes de la Chambre des pairs contre les nominations nouvelles. Il rappelait avec amertume et non sans ironie que si Molé siégeait dans la Chambre haute, il le devait à une mesure exceptionnelle dont la bienveillance méri-

tait plus de gratitude. Sans doute ses griefs étaient-ils fondés, quoiqu'il soit difficile de le démontrer, puisque c'est Lamoignon, beau-père de Molé, qui se fit à la tribune l'organe des ultras. Il prétendit que l'ordonnance royale, en nommant les pairs avant que leur majorat fût constitué, avait violé la loi et qu'il y avait lieu d'ajourner leur admission. Cette proposition demeura sans effet. Mais elle valut à son auteur, dans les salons de l'ultra-royalisme, autant de félicitations et de louanges que s'il eût accompli un acte d'héroïque valeur.

Dans la société aristocratique de Paris, l'ordonnance du 6 mars avait été vivement critiquée. Là, presque tout était à l'image du comte d'Artois, et les cœurs pour la plupart battaient à l'unisson du sien. Aussi, l'irritation contre le ministère et partant contre le roi s'y manifestait-elle sous des formes très désobligeantes pour quiconque tenait au gouvernement. La duchesse Decazes raconte dans ses notes comment elle-même n'échappa point à ces éclaboussures.

« La maréchale Marmont donnait un bal costumé. J'avais un très beau costume russe et je comptais m'amuser. Les femmes n'étaient pas masquées; mais beaucoup d'hommes l'étaient. Je me promenais avec le général de Sparre quand un domino s'approchant de moi voulut me prendre le bras. Je m'y refusai. Il s'éloigna en disant :

« — Je comprends que tu me préfères un de ces pairs sifflés, qui nous ont été octroyés par les ministres.

« M. de Sparre trouva la plaisanterie mauvaise. Pour moi, j'en étais toute troublée, craignant qu'elle n'eût des suites. Je n'eus plus envie de m'amuser et ne songeai qu'à me retirer. Le général, après m'avoir ramenée à ma place, se mit à la recherche du domino qui nous avait

persiflés. Il ne put le retrouver. Mais il sut que c'était le comte de Salvandy, un jeune homme de beaucoup d'esprit qu'à la suite d'une brochure, les ministres avaient fait entrer au Conseil d'État et qui les avait ensuite fort malmenés dans un autre écrit tout à fait blessant pour M. Decazes et pour eux. Le général de Sparre voulait lui demander raison. Mais on lui fit comprendre qu'il n'y avait qu'une chose à faire : ne rien faire. »

Malgré tout, l'entrée de soixante nouveaux membres dans la Chambre des pairs, en y déplaçant la majorité, modifiait sensiblement les conditions du combat que le ministère y avait engagé et facilitait sa tâche. Le 23 mars, la motion Barthélemy, adoptée par un premier vote quand la majorité appartenait à l'extrême droite, fut définitivement repoussée. De Serre dont l'influence oratoire grandissait tous les jours fit, au cours de ce débat, des déclarations qui exaspérèrent les ultra-royalistes. La veille, il avait présenté à la Chambre des députés les nouvelles lois sur la presse, annoncées déjà. Rédigées par le duc de Broglie entré depuis peu dans la vie publique, étudiées ensuite par une commission composée de Royer-Collard, Guizot et Barante, le caractère libéral n'en était pas contestable, et la lecture qui en fut faite à la tribune par de Serre lui valut, avant même que le débat s'ouvrît, un succès retentissant.

Le rejet de la proposition Barthélemy et la présentation des lois sur la presse excitèrent jusqu'à la fureur le ressentiment de l'extrême droite. Au total, le cabinet parut sortir de ces diverses épreuves grandi et fortifié. A la faveur de ces victoires de tribune, le roi sentit plus chaud, plus ardent, le vent de popularité qui soufflait autour de son trône depuis la dissolution de la Chambre introuvable, et, malgré les points noirs dont il voyait

l'horizon chargé, il recouvra sa quiétude. Mais bientôt, elle fut de nouveau troublée par les débats qui s'engagèrent dans les Chambres et dans les journaux à propos des personnages bannis de France en 1815.

III

A sa rentrée à Paris, le roi avait exilé trente-huit bonapartistes qui, ralliés en 1814 à son gouvernement, s'étaient ralliés ensuite à celui de l'empereur. Une autre ordonnance avait également proscrit les régicides qui, pendant les Cent-Jours, acceptèrent des fonctions publiques et signèrent l'Acte additionnel. Depuis cette époque, la clémence royale s'était exercée au profit de quelques-uns de ces exilés. Cinquante-cinq régicides avaient été autorisés à résider en France à raison de leur âge ou de leurs infirmités; plusieurs des bannis de la première catégorie avaient bénéficié de la même faveur. Mais beaucoup d'autres en attendaient encore les effets. Trompée par les avances que lui faisait le cabinet Dessoles, la gauche crut qu'il lui serait aisé d'obtenir leur rappel. Elle manifesta le dessein d'en faire une des conditions de son concours. Tout naturellement, la droite s'inquiéta de ces prétentions. Sans attendre que le gouvernement eût parlé, les journaux dont elle disposait firent campagne contre l'amnistie générale que les libéraux réclamaient et qu'ils considéraient comme la conséquence logique de la politique adoptée par le cabinet.

Livré à lui-même, peut-être le cabinet leur eût-il donné satisfaction. Il eût tiré d'un acte de clémence

autant de force que de popularité; du moins, le lui disait-on. Mais il était obligé de tenir compte du sentiment personnel du roi, et, toujours disposé à des actes de bonté personnelle qu'il subordonnait à la conduite de ceux qui les sollicitaient, le roi répugnait à une mesure générale, surtout au profit des régicides. Il y répugnait pour lui-même et pour sa famille. Il savait qu'elle aurait profondément blessé sa nièce, la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI.

La gauche eut bientôt compris qu'elle n'obtiendrait une amnistie entière et complète qu'autant qu'elle ferait violence aux dispositions de Louis XVIII. Si périlleuse, si maladroite même que fût cette tentative, elle n'hésita pas à y recourir. Elle organisa par tout le pays un vaste pétitionnement. De toutes parts, arrivèrent à la Chambre des députés des pétitions sur lesquelles celle-ci dut se prononcer. De Serre, qui porta presque seul le poids de ce débat, n'eut aucune peine à démontrer ce qu'il y avait de factice et d'organisé dans ces manifestations. Mais entraîné par ses sentiments royalistes et ses haines d'émigré contre la Révolution, il oublia ce que lui commandait l'attitude qu'il avait prise depuis son entrée au ministère. Il prononça une de ces paroles qui, dans la bouche d'un homme au pouvoir, ne peuvent être interprétées que comme le point de départ d'un changement de politique. « A l'égard des individus temporairement exilés, dit-il, confiance entière dans la justice et la bonté du roi. A l'égard des régicides, jamais. »

La Chambre, aux applaudissements de la droite, écarta les pétitions en passant à l'ordre du jour. Mais, ce « jamais » détacha du cabinet les groupes de gauche où, jusque-là, il avait cherché son point d'appui, sans le lui rendre parmi les ultra-royalistes, dont la reconnaissance accidentelle

ne pouvait prévaloir contre les irréconciliables rancunes déchaînées en eux par les mesures libérales précédemment votées sur la proposition des ministres. Vainement ceux-ci, par un article publié dans le *Moniteur*, s'efforcèrent-ils de détruire l'effet produit par ce déplorable « jamais » et de prouver que le ministère ne se livrait pas à la droite, la gauche resta irritée et défiante. Des deux côtés de la Chambre, le cabinet n'eut plus que des amis douteux. Decazes, malgré tout, ne désespérait pas d'attirer la droite à lui ; il s'efforçait, en d'actifs pourparlers, de délivrer le ministère du joug de la gauche et profita de ces incidents pour hâter ce résultat qu'il jugeait nécessaire. Il échoua dans ses démarches comme échouait de Serre dans celles auxquelles il se livrait pour relever à gauche son crédit ébranlé. Les partis voulaient conquérir et dominer les ministres, mais non se laisser conquérir et dominer par eux.

L'événement causa d'amers soucis au roi. Il ne se méprenait pas aux succès parlementaires du cabinet. Lorsqu'en juillet prenait fin la session de 1819, toutes les propositions de celui-ci avaient été votées, toutes celles de ses adversaires écartées. Mais, ces victoires dues surtout à de Serre, à son éloquence, à sa chaleur d'âme, qui le faisait, quand il parlait, se livrer tout entier, cachaient des dangers que le roi et Decazes voyaient clairement. Les dissensions ministérielles, un moment apaisées, lors de la nomination des soixante pairs, menaçaient de recommencer. Le cabinet était à la merci d'un incident. Le roi, à qui n'eût point déplu un changement partiel de ministres, se demandait si la crise qu'il prévoyait ne le séparerait pas de Decazes, auquel, comme on l'a vu, il s'attachait de plus en plus.

Quant à l'usage que faisait Decazes d'une si rare

faveur, c'est par les cahiers de la duchesse, rédigés dans les dernières années de sa vie d'après les notes qu'elle avait conservées de ces temps lointains, que nous sommes renseignés, non moins que par les innombrables lettres de gratitude, adressées à son mari et qui existent encore dans les Archives de la Grave. Cette correspondance est trop abondante pour être reproduite dans ce récit. Mais, il convient d'y faire une place à quelques extraits des souvenirs de la duchesse. Elle raconte par exemple qu'au moment où il était question du rappel des bannis, la femme de l'un d'eux, Mme Exelmans, sa compagne d'enfance, lui écrivit. Malade et redoutant de mourir sans avoir revu son mari, Mme Exelmans suppliait son ancienne amie d'obtenir que le général fût au moins autorisé à venir recevoir son dernier soupir.

« Je montrai cette lettre à M. Decazes. Il me dit d'aller voir Mme Exelmans. J'y allai. Elle logeait près de la place Beauvau et de la rue Miromesnil. Maison sans porte cochère. Je la trouvai dans son lit, très malade effectivement. Ses beaux yeux noirs semblaient remplir sa figure. Je l'avais vue autrefois à Bar chez mon père. Elle était belle, riche, heureuse. Comme le malheur l'avait changée! Je pensai que moi aussi, je serais peut-être comme elle exilée et malheureuse! Lors de la crise ministérielle de 1818 n'avait-on pas voulu nous faire partir en vingt-quatre heures pour Saint-Pétersbourg, et n'était-ce pas un exil? Mme Exelmans me répéta ce qu'elle m'avait écrit. Seule, absolument seule, dépourvue de ressources, elle sollicitait le retour du général. M. Decazes, à qui je fis part de ce désir, me répondit que cela ne dépendait pas uniquement de lui, qu'il fallait que ce fût décidé en conseil, mais qu'il tâcherait de hâter une décision. Quelques jours plus tard, il me dit, en allant

chez le roi, qu'il espérait qu'elle serait prise ce jour-là. En effet, un billet qu'il m'envoya du Conseil m'apprit la bonne nouvelle et m'autorisa à aller l'annoncer à Mme **Emel-**
mans. J'y courus. Je ne vis jamais joie comparable à celle de cette pauvre femme. A sa prière, M. Decazes fit télégraphier au général qu'il était autorisé à rentrer. »

Le même service fut rendu à la duchesse de Bassano. Arrivée à Paris au commencement de 1819, pour demander la grâce de son mari, elle s'était adressée en vain à tous les ministres, sauf à Decazes. Elle ne recourut à lui que lorsqu'elle eut perdu tout espoir de réussir par une autre voie. « Elle vint plusieurs fois chez moi, car, c'est chez moi que souvent des femmes considérables attendaient le ministre. Il venait les y recevoir. Alors, je m'en allais. La duchesse de Bassano était très belle et avait d'agréables manières. L'exil de son mari la rendait très malheureuse. Leur fortune était bien diminuée à la suite de leur disgrâce, et ils avaient été obligés de faire ressource de leurs diamants. Depuis son arrivée à Paris, elle cherchait à vendre un magnifique collier en brillants. Elle fit demander à M. Decazes de le montrer au roi et de tâcher de le lui faire acheter. Il avait coûté quatre-vingt mille francs. Mais la duchesse était prête à le céder pour moitié de cette somme. Quoique bien convaincu que le roi ne l'achèterait pas, M. Decazes consentit à le lui présenter et à lui en conseiller l'achat pour Mme la duchesse de Berry. Comme ce merveilleux collier m'avait été confié, le même soir, partant pour les Tuileries, il me le demanda. Je ne pus m'empêcher, avant de le lui donner, de le mettre à mon cou et je soupirai :

« — Comme c'est joli !

« — Sois tranquille, me répondit-il en m'embrassant, tu ne l'auras pas.

« Ainsi qu'il l'avait prévu, l'idée d'acheter ces diamants pour la duchesse de Berry ne fut pas agréable au roi. Mais, il dit à M. Decazes que s'il voulait me l'offrir, il en payerait la moitié, soit vingt mille francs, et que ce serait son cadeau de baptême. Mon mari remercia Sa Majesté et refusa. Ainsi qu'il me le dit en rentrant, il ne voulut ni profiter d'un malheur politique pour faire une bonne affaire, ni disposer, pour satisfaire une coquetterie d'enfant, de l'argent que le roi distribuait en secours et en gratifications. Je n'eus donc pas le collier. Je le regrettai quelque temps ; puis, je n'y pensai plus. »

Les diamants furent rendus à la duchesse de Bassano. Mais elle obtint la grâce de son mari qui fut autorisé à rentrer en même temps que le général Exelmans et d'autres exilés : « Quand ils furent de retour, M. Decazes offrit à dîner à une partie d'entre eux. J'ai gardé le souvenir de quelques-unes de ces figures. Cambacérès était très laid, un vilain petit visage, une perruque plate serrée sur la tête. Il faisait maigre, ce qui me parut contraster étrangement avec sa vie passée. M. de Ségur avait une jolie figure de jeune vieillard. Ses cheveux très blancs surprenaient. Le duc de Bassano avait une belle tête, mais pas l'air spirituel. Il me parut un peu trop gros. »

Les services que Decazes se plaisait à rendre aux anciens serviteurs de l'Empire n'étaient pas pour le réconcilier avec les membres de la famille royale. Il était d'ailleurs beaucoup trop dans la confiance du roi pour ne pas exciter la défiance et l'envie. Aussi, les ressentiments que le comte d'Artois nourrissait contre lui ne semblaient-ils, quand on les croyait moins aigus, ne s'être apaisés que provisoirement. En toute occasion, on les voyait renaître, ce qui prouvait que les adversaires de Decazes, Monsieur le plus puissant d'entre eux, comme les plus humbles, ne

désarmaient pas. C'est encore dans les notes de la duchesse que nous trouvons les preuves de la persistance et de la vivacité de leurs efforts pour perdre Decazes dans l'esprit du roi.

« Le comte Jules de Polignac avait accordé la plus aveugle confiance à un ancien agent de la police, renvoyé par M. Decazes. Cet agent lui dit un jour qu'il lui prouverait bientôt que le ministre de l'Intérieur trahissait le roi en correspondant secrètement avec des membres de la famille impériale, à qui il conseillait de ne pas se décourager. Et en effet, d'accord avec un autre agent que Monsieur entretenait en Autriche, ce misérable feignit de s'être fait expédier par lui des lettres compromettantes soi-disant dérobées à leurs destinataires. En réalité, il les avait lui-même fabriquées. M. Decazes, ayant eu vent de cette machination, avait pu en avertir le roi. Mais Monsieur en fut bel et bien la dupe, et, mis en possession de ces lettres, il les apporta triomphalement à son frère comme des preuves de la trahison du ministre de l'Intérieur. Il fut fort penaud quand le roi lui en eut révélé l'origine et le caractère et quand, en une brève explication, M. Decazes eut confondu ses calomniateurs. L'affaire allait être mise entre les mains de la justice. Mais on dut renoncer à poursuivre par crainte du scandale qu'aurait nécessairement provoqué un procès dans lequel plusieurs amis du comte d'Artois et ce prince lui-même eussent été compromis. »

Ce n'est pas seulement par de tels procédés que se manifestait la haine des ultras. « A côté des conspirations contre l'honneur de mon mari, continue la duchesse, il y en avait contre sa vie. De tous côtés, on le prévenait qu'il serait assassiné. Des lettres anonymes qu'on m'adressait contenaient les mêmes menaces. Les amis de Monsieur eux-

mêmes nous faisaient dire de nous bien garder, espérant sans doute effrayer M. Decazes et le décider à changer de politique. Le général D..., un de nos familiers, nous parlait sans cesse de ces dangers. Habitué du pavillon de Marsan, et véritable mouche du coche, il nous racontait tout ce qu'il y entendait. J'ai souvent pensé qu'il allait y raconter ce qu'il entendait chez nous. Je n'en étais pas moins tourmentée. M. Decazes se rendait tous les soirs chez le roi; il y allait en voiture. Mais il revenait souvent à pied, ce qui m'inquiétait beaucoup. Je n'osais rien dire. D'ailleurs, eussé-je dit quelque chose que cela n'aurait rien empêché. Je n'allais me coucher que lorsqu'il était rentré et que je le voyais occupé à écrire ou s'entretenant avec des personnes qui l'avaient attendu en me regardant faire des patiences. »

On peut mesurer à ces traits l'étendue des difficultés au milieu desquelles se débattait le ministère en général et Decazes en particulier. Mais, loin d'en être découragé, celui-ci les bravait, fort de l'appui du roi, de la sincérité de sa conviction et d'une vision très claire des intérêts du pays. Le malheur était que tous ses collègues ne se faisaient pas la même idée que lui de ce que commandaient ces intérêts. Par défiance des ultra-royalistes, Dessoles, Gouvion-Saint-Cyr et le baron Louis inclinaient de plus en plus vers la gauche, ne souscrivaient qu'avec répugnance aux mesures que désapprouvait ce parti. Decazes n'était pas moins éloigné qu'eux de l'extrême droite et de la politique de Monsieur. Mais, il persistait à penser que le gouvernement devait chercher son appui dans les centres et y trouver les éléments d'une majorité fidèle. Il avait fini par convaincre de Serre de la sagesse de ses vues, que, d'autre part, le baron Portal ne cessait de partager.

Le ministère se trouvait donc, après huit mois d'existence, aussi divisé qu'au lendemain de sa formation, trois ministres d'un côté, trois de l'autre. La scission y était même plus profonde, et il devenait de toute évidence qu'il ne pourrait vivre longtemps ainsi. Les élections pour le renouvellement annuel du cinquième de la Chambre des députés, dont la date avait été fixée à la mi-septembre, semblaient devoir être le terme extrême de sa durée ; elles seules pouvaient décider qui avait eu raison de ceux qui voulaient gouverner avec la gauche ou de ceux qui voulaient gouverner avec les centres. Elles étaient donc attendues avec impatience, mais non sans angoisse, comme une épreuve solennelle qui permettrait au pouvoir de compter ses amis et ses ennemis. La gauche, oublieuse du gage de bon vouloir que lui avait donné le cabinet, présentait des candidats nettement hostiles aux Bourbons. Quant aux ultra-royalistes, leur tactique consistait à combattre partout les candidats ministériels. Leur mot d'ordre était qu'à défaut d'un homme de leur faction, mieux valait voter pour un révolutionnaire que pour un modéré. C'était toujours la politique des émigrés ; ils la pratiquaient avec obstination depuis 1814.

Cependant, au jour du scrutin, ils ne purent faire élire que cinq de leurs créatures. Vingt candidats ministériels furent nommés, et la gauche vit sortir des urnes une trentaine des siens. Quoiqu'elle fût ainsi en progrès et qu'on pût craindre qu'en peu d'années, elle arrivât à dominer numériquement la Chambre, sa victoire ne déplaçait pas la majorité, et le roi ne fut pas alarmé. « Somme toute, disait-il, nous ne devons pas être trop mécontents. » Il est vrai qu'au moment où il se donnait ce *satisfecit*, il ne connaissait pas encore toutes les élections et ignorait la pire de toutes, celle de Grégoire, l'ancien évêque constitutionnel

de Blois, à qui les électeurs de l'Isère avaient accordé leurs suffrages. On accusait à tort Grégoire d'être un régicide. Il n'avait pas voulu voter la mort du roi, « préférant lui faire grâce de la vie », mais il s'était écrié à la tribune de la Convention « que les rois étaient dans l'ordre moral ce que sont les monstres dans l'ordre physique ». Sa nomination constituait donc un attentat direct et voulu à la personne même de Louis XVIII.

Elle consterna les royalistes modérés. En revanche, elle ne causa pas moins de joie parmi les ultra-royalistes que parmi les ultra-libéraux. Les premiers demeurèrent fidèles à leur tactique, en attribuant au ministère la responsabilité de ces résultats, et plus spécialement à Decazes auquel ils ne pardonnaient pas la dissolution de la Chambre de 1815, dont ils parlaient sans cesse comme de la cause initiale de la décroissance de leur parti. Tel n'était point l'avis du roi. C'est eux qu'il accusait d'avoir par leur folle exagération rendu possible le triomphe de ses ennemis.

— Mon frère, lui dit le comte d'Artois, vous voyez où l'on vous mène.

— Oui, mon frère, répondit-il; j'y pourvoirai.

Cette réponse fut d'abord interprétée comme la promesse d'un changement de système. Mais ce n'est pas cela qu'elle signifiait, ainsi que le prouve ce que le roi mandait le même jour à son confident :

« Tu as eu, mon cher fils, toute raison de penser que l'élection de Grégoire me ferait beaucoup de peine, car c'est un scandale. Mais c'est une consolation pour moi de penser qu'un jour l'histoire, qui à la longue ne flatte personne, dira à qui nous sommes redevables d'un pareil choix. Déjà, je me suis donné le plaisir de le dire au chancelier Dambray, en lui annonçant que le même

parti nous donnerait Cotterel à Rouen. Mais ce parti s'affaiblit dans la Chambre, et la masse me fait bien augurer de la session. »

Soit que Dambray eût mal compris les paroles royales, soit que, pour ne pas irriter les ultras en les leur rapportant, il les eût dénaturées, ceux-ci feignirent d'y voir un blâme contre la politique de Decazes. Ils en firent un si grand bruit qu'il vint aux oreilles du roi. Ne voulant pas qu'on pût se méprendre sur son opinion, il la précisa dans ce billet foudroyant : « Le fat, ce chancelier ! Est-ce qu'il croit que si j'avais réellement peur, je le lui témoignerais ! S'il eût voulu parler vrai, il aurait dit que je lui avais paru indigné de l'élection de Grégoire et que je ne lui ai pas caché l'opinion où je suis que c'est à messieurs les ultras que nous en avons l'obligation. Je l'ai dit parce que je le pense. »

Il n'en est pas moins vrai que l'élection de l'Isère contenait en soi un avertissement et une leçon. Il fallait à tout prix arrêter la marche ascendante de la gauche que favorisait par trop le renouvellement partiel et annuel de la Chambre. Dans le ministère comme en dehors de lui, on en revenait à l'idée d'une réforme électorale qui supprimerait ces élections annuelles et y substituerait un renouvellement intégral tous les sept ans. On ne voyait pas alors de plus sûr moyen de conjurer un péril sur lequel il eût été bien imprudent de fermer les yeux. C'était l'opinion de Decazes ; c'était aussi celle de de Serre et de Portal. Mais, bien différente, celle de Dessoles, du maréchal Gouvion-Saint-Cyr et du baron Louis. Persistant à ne vouloir pas se séparer de la gauche, ils étaient hostiles à une mesure qu'elle désavouait, retirant du renouvellement partiel de trop précieux avantages pour consentir à y renoncer. Les trois ministres partisans

d'une réforme considéraient qu'à gagner la partie en de telles conditions, c'était marcher à une défaite. Il fallait donc n'y plus penser ou, si l'on se décidait à en courir le risque, modifier le ministère et l'ouvrir à des hommes de droite.

Ici se posait pour Decazes une question délicate. Convenait-il qu'il restât dans le gouvernement, au moment où celui-ci se faisait l'artisan d'une politique contraire à celle qu'il avait toujours soutenue? A la question présentée en ces termes, la réponse ne pouvait être douteuse. Decazes était tenu de se retirer et de laisser à d'autres le dangereux honneur de revenir en arrière. Mais, il espérait encore obtenir des centres et des modérés de la droite, sans se livrer à elle, les éléments d'une majorité favorable à la réforme électorale. Ce n'est pas une politique de droite qu'il voulait pratiquer, mais celle qu'avait suivie pendant trois ans le ministère Richelieu et qu'avait dénaturée, en l'exagérant, le ministère Dessoles. Pour obtenir dans cette mesure le concours des droites, les ministres firent sonder Villèle; on lui laissa même entrevoir la possibilité de son entrée dans le cabinet. Tout en se déclarant disposé à défendre la réforme, si la loi nouvelle donnait aux royalistes des satisfactions, Villèle refusa de se prêter à des conférences où eussent été discutés les moyens d'en assurer le succès. Ce refus ne déplut pas à Decazes. Ce n'est pas avec Villèle directement qu'il tenait à s'entendre, ne souhaitant pas le voir dans le même ministère que lui, mais avec Richelieu qu'il rêvait de remettre à la tête du Conseil en vue de l'épreuve qui maintenant s'imposait. Les relations affectueuses rétablies entre eux lui permettaient de s'ouvrir en toute sincérité à l'ancien président. Il préféra cependant demander au roi de le pressentir. Il alla lui-

même chercher Richelieu et le conduisit aux Tuileries. Une lettre du roi, à la date du 4 octobre, fait connaître le résultat de la visite :

« Je viens, mon cher fils, de voir le duc de Richelieu... Tu me l'as amené au moment où j'allais entendre la messe, au moyen de quoi je n'ai eu que le temps de ne pas le mal recevoir, et nous n'avons causé qu'après ma rentrée... Je l'ai retrouvé tel qu'il a toujours été, ennemi des ultras. Il s'est montré tellement décidé à ne jamais rentrer au ministère que je n'ai même osé prévoir le douloureux cas si la Providence le fait advenir. Il ne faut pas que d'avance on se soit prêté contre. Alors je lui ai dit que même en lui donnant un brevet d'incapacité ministérielle, le duc de Richelieu n'en aurait pas moins, par ses qualités, par la juste estime qu'on lui porte, une grande influence personnelle et que je le réclamais. Il m'a dit de fort bonne grâce et m'a répété en sortant que, sauf comme ministre, il serait toujours à mon service.

« Nous sommes entrés en matière. Il regarde l'arrivée d'un nouveau cinquième comme pernicieux, le renouvellement intégral tous les cinq ans et même tous les sept comme excellent. Il n'est nullement effrayé de l'idée de toucher aux dispositions réglementaires de la Charte. Il n'est pas partisan de l'augmentation de la Chambre; il craint qu'elle n'augmente le nombre des ennemis, Mais ce qu'il craint par-dessus tout, c'est que nous ne perdions la bataille, et il n'aurait pour ainsi dire tenu qu'à moi de comprendre qu'il serait presque d'avis, malgré mon discours, de ne rien entreprendre si nous n'avions une belle chance de succès. Sans relever ses expressions, et j'ai insisté sur les moyens de nous assurer la majorité.

« — Je ne puis, m'a-t-il dit, rien sur les deux extré-

mités. Je ne connais quelques personnes qu'au centre.

« — Et c'est précisément là, ai-je répondu, que je désire vous voir exercer votre influence.

« Il m'a encore assuré, comme je t'ai dit qu'il a fait en partant, qu'il était à mon service... Une chose qui mérite assez d'attention, c'est qu'il m'a raconté que le hasard lui avait fait rencontrer Lainé sur la place Vendôme, à l'instant où il y arrivait. Pour moi qui ne crois pas beaucoup au hasard, je suis persuadé que ledit Lainé y faisait sentinelle depuis longtemps. Cette rencontre ne m'a pas fait grand plaisir, non plus que d'avoir lu ce matin dans une lettre de Mme de Rémusat qu'en passant à Lille, le duc de Richelieu avait parlé de Molé avec estime et amitié. Le correctif de la rencontre, c'est qu'en sortant de chez moi, le duc m'a dit qu'il allait chez Pasquier. Cela est d'un bon augure. »

En lisant ce récit et encore que Richelieu eût affirmé son ferme dessein de ne pas rentrer aux affaires, Decazes garda l'espoir que, le cas échéant, il ne serait pas impossible de faire fléchir sa volonté. Pendant ce temps, de Serre aidé du duc de Broglie travaillait à la rédaction de la loi électorale. Entre lui et Decazes, l'accord était complet. Quand celui-ci parlait de quitter le ministère pour faciliter la formation d'un cabinet de droite, de Serre répondait :

— Le dévouement consiste à rester et non à sortir.

La duchesse Decazes dit à ce sujet dans ses notes quotidiennes : « La peur qu'a Mme de Serre que mon mari n'abandonne le sien est vraiment amusante. Ce qui me divertit, c'est la bonhomie avec laquelle ils croient que j'ai du crédit. Mme de Serre veut me persuader que le salut de l'État dépend de l'union de nos maris. Je lui réplique que j'en suis très con-

vaincue et je l'assure d'un air capable que je l'avertirai de tout ce qui se passera. Je le ferai si je le sais pourtant. »

Tout en s'occupant de la loi électorale, Decazes et de Serre étudiaient les moyens de constituer solidement le ministère après le départ de leurs collègues dissidents, qui maintenant n'était plus douteux. A défaut de Richelieu, s'il persévérait dans son refus, ils songeaient à confier à Pasquier le portefeuille des Affaires étrangères. Pour les finances, ils jetaient les yeux sur Mollien ou sur Roy. Le général de La Tour-Maubourg, — « grand, fort, ayant une jambe de bois », — sincèrement rallié à la monarchie quoiqu'il eût fait sa carrière sous l'Empire, était dans leur pensée le successeur du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Royer-Collard devait compléter cette combinaison. Le duc de Broglie et Guizot y auraient trouvé place en des postes de second plan.

D'autre part, Decazes essayait d'enclouer les batteries ultra-royalistes. Parmi les grandes dames en relation avec la jeune femme du ministre de l'Intérieur, se trouvait la duchesse de Duras, amie intime de Chateaubriand. Entre elle et le ministre, Mme Decazes servait d'intermédiaire en vue d'arriver à un accord avec le brillant écrivain du *Conservateur*, pair de France et tout-puissant dans la réunion Bausset. Elle le constate dans ses notes quotidiennes et ajoute : « En général, le parti ultra est en ce moment moins violent contre nous, ce qui ne m'empêche pas de croire que la haine que nous lui inspirons ne changera pas au fond. »

Ces diverses négociations plus ou moins secrètes n'allaient pas sans difficultés. Elles déchaînaient beaucoup de critiques et d'intrigues, propres à faire craindre que la crise ministérielle une fois ouverte fût longue à se fermer. Aussi, soit que dans le Conseil personne ne

voulût en prendre la responsabilité, soit que les dissidents ne connussent que très imparfaitement ces mystérieux pourparlers, les ministres évitaient de parler entre eux de cette crise devenue cependant inévitable. Ils continuaient à délibérer en commun de tout ce qui concernait le gouvernement. Du reste, le 7 novembre, Decazes, après s'être concerté avec de Serre et Portal, avait écrit au duc de Richelieu, alors à la Haye. Il le suppliait au nom du roi de consentir à rentrer aux affaires et à prendre dans un cabinet transformé la présidence du Conseil. Tout naturellement, le roi, avant de laisser se consommer la dislocation ministérielle, tenait à connaître la réponse de Richelieu.

Elle arriva le 16; elle était négative :

« Non, je ne vous maudirai point; cette pensée assurément est à mille lieues de moi; je reconnais au contraire dans tout ce que vous m'avez écrit votre amitié tout entière telle que je l'ai éprouvée pendant ces longues années où nous avons travaillé ensemble à sauver notre pays des étrangers et de nos compatriotes eux-mêmes. Je vous proteste et vous assure que s'il a pu s'élever dans mon âme quelques légers nuages, ils ont été promptement dissipés. N'allez donc pas croire que j'eusse la moindre répugnance à me retrouver avec vous; je vous jure sur mon honneur qu'il n'en est rien... Mais, comme en m'étudiant moi-même depuis longtemps, en réfléchissant sur les qualités que je peux avoir et sur celles qui me manquent, j'ai acquis la certitude que je ne possède pas celles qui sont indispensables dans le poste que vous me proposez, je crois, en mettant la main sur mon cœur, en n'écoutant que la voix de ma conscience et en parlant au roi comme je parlerais à Dieu, devoir lui dire qu'en aucun cas, je ne veux ni ne peux reprendre

le poste que j'ai quitté, ni aucun autre semblable. Je regarde cette décision comme un devoir si absolu que je préférerais m'exposer à perdre les bonnes grâces du roi lui-même que de trahir sa confiance en reprenant une charge que je ne me crois pas en état de remplir... J'aime trop la fin de votre lettre pour ne pas employer la même formule, d'autant que je sens dans mon cœur que ce ne sera pas une vaine formule, mais l'expression d'un sentiment que vous a voué pour la vie votre fidèle ami. »

Le même jour, les ministres s'étant réunis pour examiner ensemble le projet de la loi électorale, Dessoles, Gouvion-Saint-Cyr et Louis en contestèrent l'opportunité, refusèrent de l'approuver et envoyèrent au roi leur démission qu'il accepta sur-le-champ. Il n'y avait donc qu'à adopter la combinaison préparée par Decazes et de Serre. Mais, au dernier moment, Royer-Collard exigea que Pasquier fût écarté et qu'au département des Affaires étrangères, qui lui était destiné, on nommât le marquis de Jaucourt. La volonté du roi fit échouer cette tentative à laquelle Decazes et de Serre, pour retenir Royer-Collard, s'étaient associés contre leur gré. Il envoya au premier la lettre suivante, destinée à être montrée :

« Je joins ici, mon cher comte, la réponse que m'a faite le duc de Richelieu. Vous la trouverez conforme à celle que vous avez reçue vous-même. Dans le changement qui va se faire, vous me proposez d'appeler le marquis de Jaucourt au ministère des Affaires étrangères. Je n'approuve pas cette idée... M. de Jaucourt avait le portefeuille par intérim lors du traité de Vienne en 1815, ce qui le met dans une fausse situation vis-à-vis de l'empereur de Russie, qui le suppose dans le système d'alliance de M. de Talleyrand. De plus, soit dit entre nous, M. de Jaucourt est ce que les Italiens appellent

pora roba, et il ne sait pas parler. M. Pasquier, au contraire, sur lequel je vous ai laissé entendre que j'avais des vues, est indispensable pour la tribune ; il l'est à cause de sa fidélité et de sa noble conduite ; enfin, il l'est parce que sa rentrée au ministère fera que la satisfaction que j'ai d'y avoir M. de Serre ne sera plus obscurcie par aucun nuage. A ce soir, cher comte. »

Le refus du roi de confier à Jaucourt le portefeuille des Affaires étrangères, qu'il désirait donner à Pasquier, ne pouvait que réjouir Decazes. Mais il détruisait la combinaison si laborieusement élaborée avec de Serre, en écartant Royer-Collard, qui ne voulait pas entrer avec Pasquier, et en rendant au moins bien douteux l'appui des doctrinaires. Mollien qui s'était engagé, Daru que Decazes avait appelé, découragés par la décision de Royer-Collard, se récusèrent. Durant les deux journées suivantes, on négocia sans aboutir. Decazes offrit de se retirer pour faciliter les choses. Mais de Serre protestait, annonçant aussi sa retraite si Decazes l'abandonnait.

Au cours de ces incidents le roi écrit encore à « son fils » :

« Ce qui me vexe et m'inquiète, c'est la lettre de de Serre et la taquinerie de ces doctrinaires contre Pasquier. Je crains que nous n'ayons de tout cela deux âmes sans un seul corps, chose détestable. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent en Angleterre. En 1783, se forma la fameuse coalition de lord North et de M. Fox ; c'était le feu et l'eau ; eh bien ! ils embrassèrent un même système et restèrent unis même après leur sortie du ministère. En 1806, à la mort de Pitt, vint le ministère des talents ; même suite ; lord Granville et lord Grey sont encore unis aujourd'hui comme alors. Lorsque le roi change son ministère, il ne dit pas à deux personnes,

mais à une seule, de lui en former un. Je ne sais qui me tient de t'en dire autant. En attendant, tiens bon pour Pasquier... A ce soir. »

Par cette lettre, le roi désignait en quelque sorte Decazes pour la présidence du Conseil, et spontanément, de Serre la lui offrit en la refusant pour lui-même. Le lendemain 19 novembre, Roy et La Tour-Maubourg, après avoir pris connaissance de la loi électorale, consentirent à faire partie du cabinet qui devait la présenter aux Chambres, la défendre et la faire adopter. Le concours de Pasquier était d'ores et déjà assuré, et avec Portal, de Serre et Decazes qui gardait le portefeuille de l'Intérieur en prenant la présidence du Conseil, le nouveau ministère se trouva constitué. Au moment où sa formation définitive n'était plus qu'une affaire d'heures, le duc d'Angoulême revenant de Fontainebleau se présenta chez le roi pour avoir des nouvelles. Il n'ignorait pas que les ministres désiraient l'associer plus étroitement que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs à la direction des affaires militaires. Ils espéraient, en agissant ainsi, s'assurer le bon vouloir de Monsieur.

« Je lui ai raconté où nous en sommes, mande le roi à Decazes. Pour ce qui le regarde, il m'a demandé, quand nous serions décidés, de lui accorder vingt-quatre heures de réflexion et ensuite de lui dire ce qu'il pourrait dire à son père. Je crois que tu ferais bien de le voir d'abord après l'accouchement. »

Le lendemain, le *Moniteur* publiait l'ordonnance royale qui apprenait à la France, avec les noms des nouveaux ministres, que le gouvernement venait de donner un fort coup de barre à droite. C'est encore la correspondance de Louis XVIII qui nous livre le fond de son cœur et nous révèle à quelles perplexités il était en proie

au moment où s'opérait ce grand changement et où « son fils » entrait dans une voie nouvelle bien obscure encore et semée de périls : « Le roi a lu le *Moniteur* avec joie; ton bon père a signé l'ordonnance en tremblant; tu connais l'estime de l'un, la tendresse de l'autre, la confiance de tous les deux. Elle ne te manquera jamais. Reçois-en le gage dans l'embrassement que je te donne du fond de mon cœur... » Et en *post-scriptum* : « Je suis comme Phocion; l'hilarité que j'ai trouvée dans ton oncle (le comte d'Artois) et la duchesse d'Angoulême me fait craindre que nous n'ayons fait une sottise. »

CHAPITRE VIII

L'ASSASSINAT DU DUC DE BERRY, 1820.

- I. — Inquiétudes de Decazes au moment où il va se rapprocher de la droite. — Rancune des ultras, mal dissimulée. — Retards que subit la loi électorale. — Mauvais esprit de la droite. — Craintes de Louis XVIII. — Formation d'une majorité ministérielle. — Maladie de de Serre. — Ingérence du corps diplomatique dans les affaires intérieures. — Hostilité de Pozzo di Borgo. — Retraite de Royer-Collard. — Émiettement des modérés. — Faiblesse et mobilité de Monsieur. — De Serre obligé de partir. — Révolution d'Espagne. — Decazes abreuvé d'injures. — La loi électorale à la Chambre des pairs.
- II. — Soirée du 13 février. — Assassinat du duc de Berry. — Decazes l'annonce au roi. — Les coulisses de l'Opéra. — Dupuytren et Dubois. — Louvel interrogé. — Derniers moments du duc de Berry. — Le roi auprès de son neveu. — Les émotions d'une jeune femme. — Violences des journaux royalistes contre Decazes. — Accusation de Clausel de Coussergues. — Irritation de Louis XVIII contre ceux qui attaquent Decazes. — Menaces adressées à ce dernier. — Sa visite à Monsieur.
- III. — Désorganisation du parti ministériel. — La droite et la gauche coalisées. — Leurs efforts pour obliger le gouvernement à retirer la loi électorale. — Idée d'un nouveau ministère. — Démarche du comte d'Artois et de la duchesse d'Angoulême. — Le roi ne veut pas sacrifier Decazes. — Richelieu rappelé. — Il refuse de revenir aux affaires. — Nouvelle démarche du comte d'Artois auprès de son frère. — Le roi consent à laisser partir Decazes. — Il le nomme duc et ambassadeur à Londres. — Lettre au roi d'Angleterre. — Acceptation de Richelieu. — Dernières lettres du roi à Decazes. — Départ de Decazes pour la Gironde.

I

L'ordonnance qui mettait dans les mains de Decazes la direction suprême et les responsabilités redoutables

du gouvernement était à peine signée qu'on l'accusait de l'avoir arrachée à la faiblesse du roi. L'accusation n'avait pas plus de fondement que n'en avait eu l'année précédente celle de s'être livré à des manœuvres souter-raines pour contraindre Richelieu à donner sa démission. Plus tard, beaucoup plus tard, ces deux griefs devaient se dissiper à la lumière de la vérité. L'histoire en a fait justice. Mais, lorsqu'en novembre 1819, Decazes, devenait président du Conseil, il les trouvait l'un et l'autre devant lui, le premier aggravant le second. En réalité, il n'avait fait qu'obéir à la volonté du roi comme aux objurgations du comte de Serre. S'il commit alors la faute de n'y pas résister et de ne pas se montrer plus habile à se ménager l'avenir en en retirant, du moins ne faisait-il de tort qu'à lui-même.

On peut ajouter à sa décharge que de plus habiles que lui s'y seraient trompés. Ce que les royalistes attendaient du cabinet qu'il présidait, c'était, à la faveur d'une nouvelle loi électorale, un rapprochement avec la droite, dont il comprenait lui-même la nécessité. Pouvait-il se croire impropre à l'accomplissement de cette tâche, alors qu'à la veille de sa nomination à la présidence du Conseil, il avait reçu du comte d'Artois, redevenu subitement bienveillant, des assurances de dévouement et de concours? Le duc de Berry lui-même ne s'était-il pas écrié :

— Voilà donc M. Decazes qui rentre dans la bonne voie. Eh bien! soit, qu'il sauve la monarchie; je lui en saurai autant de gré qu'à tout autre.

Sans doute, la satisfaction de ses nouveaux alliés lui donnait à penser. Elle inquiétait le roi et devait nécessairement l'inquiéter lui-même. Mais, il ne pouvait oublier qu'à maintes reprises, il avait trouvé des appuis

à gauche sans associer la gauche au pouvoir. N'était-il pas fondé à espérer qu'il aurait le même bonheur avec la droite et qu'elle le soutiendrait sans exiger des portefeuilles? Et puis, il possédait toujours et plus grande que jamais la faveur de son prince. Ne continuerait-elle pas à le protéger comme elle l'avait protégé jusque-là? Il se jetait donc dans la bataille avec son ordinaire énergie, et il est bien difficile de le blâmer d'avoir eu d'abord confiance dans le succès.

Mais, en peu de jours, cette confiance reçut de rudes assauts : au fond, les ultras, même quand ils le voyaient résigné à une politique moins contraire à leurs vues, ne lui pardonnaient pas d'avoir en 1816 empêché le triomphe de leur royalisme farouche et vengeur. Depuis trois ans, ne décourageait-il pas sans cesse leurs espérances, ne paralysait-il pas leur action? Quoi qu'il pût faire pour désarmer leurs rancunes, il n'en ferait jamais assez. D'autre part, au côté gauche, ce qu'on appelait sa défection soulevait d'ardentes colères. A gauche comme à droite, on redoutait son influence sur le roi. Les journaux le représentaient comme pesant sur les décisions du monarque, comme substituant en tout sa volonté à la volonté royale. Quelques-uns d'entre eux ne prononçaient plus son nom sans y accoler des épithètes ironiques ou injurieuses. Vainement, d'accord avec de Serre et pour rassurer l'opinion qu'alarmaient les modifications annoncées dans la loi électorale, il promettait des lois de liberté, le rappel des derniers bannis, supprimait la censure des journaux, réintérait dans la Chambre des pairs les huit membres de cette Chambre, contre qui avait été maintenue au mois de mars précédent l'exclusion prononcée en 1815, ces mesures ne ramenaient pas la gauche hypnotisée par la crainte de la réforme et

irritaient la droite plus que jamais asservie à la doctrine du Tout ou Rien.

Une autre circonstance vint accrottre ces difficultés. La loi des élections qui aurait pu être adoptée, si on l'eût présentée aux Chambres dès la reprise de leurs travaux, — le 29 novembre, — quand les partis non encore initiés à leurs intentions réciproques se redoutaient et s'observaient, cette loi n'était pas prête. Les ministres n'avaient pu se mettre d'accord sur le projet rédigé par de Serre. Ce projet modifiait la Charte en y introduisant le renouvellement intégral au lieu et place du renouvellement partiel. Sur ce point qui allait soulever tant de tempêtes, les ministres étaient d'accord. Mais de Serre avait imaginé, quant à l'organisation des collèges électoraux, un système impliquant, au profit d'une catégorie privilégiée d'électeurs, le droit de voter deux fois, que Decazes trouvait trop peu démocratique. Par suite de ces dissentiments, on ne parvenait pas à mettre la loi sur pied, et en même temps que, par ces retards, on accordait aux oppositions le temps de se ressaisir et de préparer leur résistance, on laissait passer le moment où il eût été aisé de tirer parti de leur défaut d'entente et d'assurer le vote de la réforme.

Dès le 10 décembre, à la Chambre des députés, l'élection des membres de la commission chargée de rédiger l'adresse annuelle en réponse au discours de la Couronne fournit aux opposants l'occasion de manifester. « Le choix de la commission n'est ni satisfaisant ni de bon augure pour l'avenir, écrit le roi à Decazes. Sur neuf membres, j'en compte quatre décidément mauvais, deux douteux, un tellement accoutumé à être hostile qu'il ne saura comment s'y prendre pour ne pas l'être, et un seul bon. O torys, ô whigs, où êtes-vous? » Ce qu'il y a de plus

grave, c'est que celui que désigne le roi comme accoutumé à être hostile, c'est Lainé, son ancien ministre, naguère encore collègue de Decazes.

Le jour suivant, dans un débat préparatoire, un des membres de la commission, Kératry, demande qu'un paragraphe de l'adresse soit consacré à signaler au roi le péril que font courir à la religion les missions religieuses qui se sont répandues dans toute la France. En passant, il dit à Lainé en manière d'éloge :

— Elles sont aujourd'hui plus nombreuses que lorsque vous étiez ministre de l'Intérieur.

C'est inexact, mais Lainé ne proteste pas, et quoiqu'il se prononce contre la motion Kératry, elle est votée. L'incident porté à la connaissance du roi par la voie du portefeuille l'affecte péniblement. Sa lettre quotidienne à son favori trahit son mécontentement et ses craintes :

« J'ai peu reçu, mon cher fils, de portefeuilles dont le contenu m'ait fait autant de peine. La séance de la commission a été détestable et nous promet de tristes suites, d'autant plus que je ne vois point de force dans ceux de la minorité. Comment Lainé, par exemple, a-t-il pu avaler le compliment de Kératry ? Comment ? C'est qu'il était dirigé contre toi, car, certes, il y a eu plus de missions pendant qu'il était ministre de l'Intérieur que depuis que tu l'es. En tout, il n'est que trop facile de prévoir quel sera l'esprit général de l'adresse. Je sais bien que tout ne sera pas perdu pour cela. Nous avons la ressource d'amender et, au pis aller, celle de rejeter ; mais ne nous faisons pas illusion ; nous combattons sur un mauvais terrain.

« D'autre part, pouvons-nous compter même sur la droite pour reprendre la question ? Lisons leurs journaux. Celui des *Débats* est détestable. Mais la *Quotidienne*

est cent fois pire, d'autant plus que j'y ai été attrapé. La première colonne m'avait fait plaisir ; je commençais à espérer une conversion, presque même à y croire. La fin ne m'a été que plus sensible. Je sais, comme on te l'écrivait hier, qu'on ne gouverne pas avec des affections. Je crois l'avoir prouvé il y a un an. Mais fermer tout à fait l'entrée de mon cœur, non, cela m'est impossible.

Et si Rome demande une vertu plus haute,
Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain
Pour conserver encore quelque chose d'humain.

« Enfin, pour m'achever de peindre, voilà que tu es enrhumé comme un loup et que tu vas déjeuner à Madrid par un temps à ne pas mettre un chien dehors. Encore, si ce n'était que pour déjeuner ; on peut chauffer un salon. Mais, aller voir des chevaux ! Il m'a fallu relire plusieurs fois l'article pour y croire. Je te conseille de ne pas venir ce soir, car tu serais reçu comme un chien dans un jeu de quilles. »

Ainsi, le roi envisage l'avenir sous les plus sombres couleurs. Il s'en inquiète non seulement pour la chose publique et le bien de l'État, qu'il voit compromis par l'attitude de la droite dans les deux Chambres, mais encore pour Decazes, de plus en plus attaqué. Il ne juge pas cependant le mal inguérissable ni le cas désespéré. Loin de se décourager, il s'efforce de rallier des voix au ministère :

« Je viens de voir Courvoisier. Je ne l'ai point ramené, bien que je n'y aie, je crois, rien épargné, ce qui ne m'a pas empêché, en terminant, de lui dire que le fourreau était jeté, que je savais tout ce qu'il pouvait, que je désirais avec ardeur qu'il employât ses moyens pour nous et que j'étais persuadé qu'après réflexions, il les

emploierait. Dans la conversation, il m'a attaqué par le défaut de la cuirasse, c'est-à-dire par la différence d'opinions entre ton oncle (le comte d'Artois) et ton Louis. J'y ai répondu par des généralités. Il m'a dit qu'il croyait qu'à la Chambre nous aurions la majorité. Si je te vois ce soir, tu auras des détails. »

La croyance de Courvoisier fut justifiée par l'événement. Après des incidents et des débats qu'il n'y a pas lieu de raconter ici, l'adresse, telle qu'en des circonstances si critiques pouvaient la souhaiter le roi et ses ministres, réunit une majorité approuvant la revision de la loi électorale et disposée à la voter. C'était un succès, mais un succès bien précaire. Cette majorité, rien n'en garantissait ni la cohésion, ni la force, ni la durée. Formée aujourd'hui, elle pouvait être détruite demain, car, parmi les royalistes qui la composaient, beaucoup ne toléraient qu'avec impatience la présence de Decazes à la tête du cabinet. Tout en votant avec lui par crainte d'un triomphe des libéraux, ils souhaitaient sa chute ; ils l'appelaient de leurs vœux les plus passionnés. L'attitude des libéraux aggravait ce péril, et le ministère marchait au combat sans avoir pu dresser avec certitude l'effectif de ses défenseurs, ni celui de ses ennemis.

D'ailleurs, tout en y marchant, il était contraint de l'éviter, ou de s'en tenir à des escarmouches, avançant un jour, reculant le lendemain, se dépensant en de multiples et stériles combinaisons, obligé de tenir tête de tous les côtés à la fois, même du côté de ses amis, car de là aussi surgissaient parfois à l'improviste des mécontents, des pressés, des découragés qui devenaient promptement des adversaires. Pour grouper la majorité, une action rapide eût été indispensable. Mais la loi sur les élections était lente à sortir des délibérations ministé-

rielles, l'entente entre les ministres longue à se faire. L'opposition triomphait de tout ce temps perdu. C'est à peine si, à la fin de décembre, la loi était élaborée. Et encore son achèvement n'avait-il été possible que grâce à de Serre dont l'énergique confiance dans les idées inspiratrices de son projet avait eu raison des hésitations de ses collègues, sans cependant les rallier à ses vues. Ils s'attendaient à un débat orageux et redoutaient un échec.

Une complication nouvelle vint retarder encore la présentation de la loi. De Serre, qui seul pouvait la défendre efficacement à la tribune puisqu'elle était son œuvre, tomba malade. On espéra d'abord enrayer le mal en peu de jours. On ne se rendait pas compte du caractère véritable de ce mal : un épuisement complet des forces physiques, déterminé par les agitations d'une âme incapable de se modérer et qui se livrait avec un frénétique dévouement aux causes qu'elle avait embrassées. Cette âme exaltée avait usé le corps trop frêle pour résister à ses transports. L'athlète démesurément affaibli se trouvait arrêté au moment d'engager la lutte. Pour présenter la loi, il fallait attendre qu'il fût rétabli. Son malheur privé devenait ainsi un malheur public.

Quoique moins atteinte, la santé de Decazes inspirait aussi des inquiétudes ; les lettres du roi datées de cette époque y font allusion à tout instant. Decazes lui-même avouait que, depuis quatre ans qu'il était sur la brèche, il n'avait pas pris un jour de repos. Parfois, il semblait prêt à succomber à l'excès de ses fatigues et de ses soucis. Un rhume négligé le rendait momentanément incapable de se faire entendre dans les Chambres. Le ministre des Affaires étrangères, Pasquier, le seul des autres membres du cabinet qui fût orateur, n'aurait pu supporter seul le

poids d'une discussion aussi laborieuse que celle de la loi électorale.

Ces circonstances ajoutaient aux embarras de la situation et achevaient de convaincre Decazes de la nécessité de fortifier le ministère en décidant Richelieu à en prendre la présidence, que lui-même était prêt à lui céder. Il ne perdait aucune occasion de lui en renouveler l'offre ; dans les derniers jours de décembre, il lui dépêchait ses deux collègues, Pasquier et Portal, pour le supplier de ne pas se dérober plus longtemps à ce qu'exigeait de lui l'intérêt de la monarchie. Mais Richelieu persistait à se récuser, alléguant toujours les raisons qu'il avait déjà données et par-dessus tout la conviction qu'il avait acquise, affirmait-il, de son impuissance à suffire aux multiples exigences du gouvernement.

Ces difficultés n'étaient pas les seules qu'eût à surmonter Decazes. Il avait à se débattre contre l'ingérence du corps diplomatique étranger dans les affaires intérieures de la France. Cette ingérence, trop complaisamment encouragée lorsqu'en 1816 elle s'était exercée dans un sens favorable aux vues politiques du cabinet, s'exerçait maintenant dans un sens contraire. Les ambassadeurs accrédités à Paris affectaient de considérer le projet de substituer au renouvellement partiel de la Chambre des députés son renouvellement intégral comme une atteinte aux principes proclamés par la Charte. Celui de Russie, Pozzo di Borgo, se faisait remarquer par l'acrimonie et la vivacité de ses critiques. Decazes s'en plaignait avec amertume dans une lettre qu'il écrivait, de son lit, le 2 janvier 1820, au comte de la Ferronnays, représentant du roi à Saint-Pétersbourg.

« Pozzo continue à ne voir et à ne parler que par le comte Molé. Les avis du duc de Richelieu l'ont cepen-

dant rendu un peu plus réservé dans ses conversations publiques. Celles particulières qui deviennent bien vite publiques à leur tour n'y ont rien gagné; il y a en lui des sentiments blessés qui ne pardonnent que difficilement. Je lui ai fait dire par le duc de Richelieu qu'il n'y avait ni justice, ni convenance, ni habileté dans son intérêt personnel à dire, par exemple, que c'était coupable à nous de proposer le renouvellement intégral, que l'empereur le trouverait très mauvais, attendu qu'il tenait beaucoup à la Charte. Il n'y avait pas justice de sa part à parler ainsi, car, il y a deux ans et cet été encore, il tenait un autre langage; convenance pour un ministre étranger de respecter les projets du Trône, annoncés dans le discours du roi; intérêt, car il ne peut convenir à l'empereur que la légèreté d'un de ses ministres cherche à compromettre son nom. »

Après avoir rédigé cette protestation, afin que La Ferronnays en tirât parti dans ses conversations avec les ministres russes, Decazes traçait à grands traits le tableau des dangers que créait au ministère l'attitude de la droite.

« Les propos de Pozzo encouragent l'opposition de quelques fous de la droite qui menacent de tout perdre si on ne consent pas à tout leur sacrifier, et qui dans leur haine pour les personnes et leur amour pour le pouvoir veulent non pas leur salut et celui de la chose publique, mais leur triomphe. Cette opposition ne sera pas nombreuse, j'espère. Si elle l'était, je croirais que, comme les Jacobins sont là, il faudrait lui céder dans cette circonstance et lui sacrifier les hommes pour sauver les choses. C'est vous dire que nous ferons tout pour assurer le succès. C'est vous dire aussi la seule combinaison, je pense, qui pourrait dans ce moment amener quelque

changement ministériel, changement qui n'est pas probable et qui n'arriverait, s'il arrivait, qu'autant que le duc de Richelieu changerait de résolution et voudrait accepter et le legs que nous lui ferions et l'appui, le secours entier, complet, de tous nos efforts et de tous nos amis. Je vous parle de cette possibilité parce que je veux tout vous dire, et même ce qui, sans être vraisemblable, est possible.

« La maladie de M. de Serre pourrait faire seule du reste que la chose le fût. Hier, on nous faisait craindre qu'il fût hors d'état de parler pendant la session. Aujourd'hui, une consultation a eu lieu et les docteurs disent que, vers la fin du mois, nous pourrions compter sur lui. Pris moi-même d'un catarrhe qui ne me permet pas d'aborder la tribune, il nous est impossible de songer à aborder une discussion où le baron Pasquier serait seul. Le projet de loi a d'ailleurs des dispositions comme le double vote que M. de Serre peut seul défendre convenablement, parce qu'il les a conçues, méditées, et qu'il est préparé dès longtemps. C'est la partie la plus chancelante de la loi parce qu'elle s'éloigne le plus des idées ordinaires et de ce qui a été jusqu'à ce jour. Je n'aurais jamais songé à proposer ce moyen si la confiance qu'il y mettait ne m'y avait encouragé, et comme mes collègues ont les mêmes impressions que moi, il est probable que notre projet subirait à cet égard quelques modifications s'il était porté par nous au lieu de l'être par le garde des sceaux. Nous y serions d'autant plus forcés que ni M. Lainé ni le côté droit ne veulent défendre ce point tout en avouant que le résultat en serait fort bon. »

On peut opposer cette lettre à ceux qui prétendaient que Decazes se cramponnait au pouvoir. Résolu à ne pas désertier les grands devoirs mis en ses mains par la

confiance du roi, il ne l'était pas moins à s'effacer si Richelieu consentait à en prendre à sa charge l'accomplissement. Comment d'ailleurs eût-il tenu à rester aux affaires alors qu'il sentait sa puissance ébranlée par la malveillance des uns, par la trahison des autres?

« Vous savez que nous avons été abandonnés par Royer-Collard, qui cependant, et jusqu'à la composition du nouveau ministère, avait partagé toutes nos idées et senti toutes les nécessités que nous imposait le péril, et qui nous demandait aussi à grands cris le changement ministériel qui a eu lieu, mais qui n'a pas compris comment tout cela avait pu se faire sans lui.

« La veille, il nous disait :

« — J'appuierai votre projet ; je vous serai bien plus utile en dehors qu'en dedans. Je serai rapporteur de la loi si vous voulez. » Promesses fragiles et bien vite oubliées.

De même, Courvoisier. L'année précédente, à propos des pétitions contre la réforme électorale, il s'élançait à la tribune, déclarait que ces pétitions n'étaient dues qu'aux manœuvres d'un comité directeur. Comme il a changé depuis ! Élu dans le Doubs, il en est revenu persuadé que l'ancienne loi n'offre aucun inconvénient puisqu'elle l'a fait député. Il déclare à tout venant qu'il n'y a pas lieu de la modifier. « Loin de nous être utile, il nous donnera beaucoup d'embarras sans pourtant être hostile aux personnes et peut-être sans attaquer directement la loi. » On comptait sur son appui, et maintenant il faut se féliciter de n'avoir à craindre que son abstention. Lainé se tait depuis la séance où il prit la parole contre l'élection Grégoire, et sans doute va-t-il persévérer dans son silence. Corbière, qui l'an dernier « était fort bien », est devenu antiministériel. Il a voté contre les six douzièmes

provisoires avec La Bourdonnaye, qu'on avait pu croire converti aux idées de modération, mais chez qui le vieil homme, violent, intolérant, acerbe, a bientôt reparu.

Qu'espérer en de telles conditions? Pour que le ministère eût la majorité, il faudrait que les trois quarts de la droite votassent avec lui. Mais peut-il y compter? N'a-t-il pas à redouter « que les ambitions l'emportent et que les journaux ne parviennent à aigrir ou à égayer quelques députés de bonne foi et à leur faire partager leur rage et leur fureur »? A ces douloureuses constatations, Decazes ajoute mélancoliquement : « Rien ne serait plus facile que de reformer un centre, de reprendre trente personnes de la gauche ou du centre gauche, et de faire avec elles quelque chose de mieux que ce qui existe quant aux élections et à la liberté de la presse. Mais ce quelque chose serait-il suffisant? Il ne le serait pas, et il faudrait recommencer. » Il n'y a donc pas à hésiter. Il faut mettre le côté droit en demeure de se prononcer et de se démasquer. « Nous le ferons. Je suis bien déterminé à recevoir le feu de leurs tirailleurs sans riposter, à aller droit au fait, à m'adresser à leur conscience et à les défier de rejeter une bonne loi en présence des Jacobins et de la loi actuelle qu'ils exploiteront de nouveau. Monsieur nous aidera certainement et ne souffrira pas que ces messieurs le déshonorent en le perdant et nous avec lui. »

Tout dans cette lettre témoigne d'une rare faculté de voir et d'observer. Les illusions qu'il conserve encore n'aveuglent pas Decazes au point de lui dissimuler les dangers qui menacent le cabinet, leur caractère, leur multiplicité, leur étendue. Mais on remarquera qu'il n'élève pas un reproche contre les hommes qui les ont

créés, et qu'en signalant et constatant tant de faits inquiétants et douloureux, il s'abstient de récriminer contre leurs auteurs. Il est d'ailleurs un point sur lequel il se trompe. Il croit que la crise se prolongeant, le comte d'Artois interviendra pour la dénouer et s'emploiera à calmer les ressentiments de ses amis, à les rendre favorables au ministère. C'est mal connaître et mal juger ce prince que de le supposer capable de déployer à cet effet, malgré ses promesses antérieures, le dévouement, l'énergie et la constance qui seraient nécessaires pour opérer leur conversion. Il s'est toujours laissé dominer par eux ; c'est eux qui l'entraînent et non lui qui les guide ; quand il se croit obéi, il n'est que dirigé. Il a promis à Decazes de le soutenir ; il était sincère en promettant comme il sera sincère quelques mois plus tard en faisant, en de dramatiques circonstances, une promesse analogue à Richelieu. Mais, maintenant comme plus tard, aux premières résistances que rencontreront ses efforts en faveur du ministère qui a reçu ses engagements, aux premières objections que dicteront à ses créatures des ressentiments intraitables qui n'ont feint de s'endormir que pour éclater plus fort, il s'arrêtera déconcerté, hésitant, ébranlé, et désarmera, trouvant plus commode de s'y associer que de les braver, et plus facile de marcher à la remorque de ces passions désordonnées que de les contenir.

Il est donc vrai que Decazes se trompe en comptant sur son appui. Mais comment ne se tromperait-il pas, quand le jour même où il écrit à La Ferronnays la lettre qu'on vient de lire, il reçoit du roi ce billet rassurant en ce qui touche l'attitude de Monsieur, et les dispositions de la duchesse d'Angoulême : « Tu as pu en juger par la démarche qu'un mot de toi a fait faire au premier pour

Soult (1), et moi j'en juge par leurs mines qui, depuis huit ou dix jours, ne sont pas reconnaissables de ce qu'elles étaient, quand ils entendent prononcer ton nom. » Cette constatation a mis le roi en belle humeur. Elle se manifeste par ce coup de patte, qu'en passant il donne à Lainé : « Il dit que tu n'es pas très fort, parce qu'il n'accorde le superlatif qu'à lui-même; mais c'est une chose immense pour lui que de te donner même le positif. »

Les jours, les semaines s'écoulaient au milieu de ces alternatives, de ces lenteurs dont les Chambres commencent à se lasser et à se plaindre. Chaque heure qui passe enlève, en passant, une chance au projet de la loi électorale, laisse les adversaires du cabinet plus irrités, plus aigris, plus exigeants, et leur donne le temps de préparer leurs attaques, de tendre des pièges et de tout organiser pour que le ministère succombe dans la lutte qu'il va livrer. La santé du ministre de Serre ne s'améliore pas; les médecins ont fait entrevoir l'urgence d'un voyage dans le Midi. L'état de Decazes ne vaut guère mieux. Il peut encore remplir les devoirs de sa fonction présidentielle. Mais, c'est de sa chambre et du fond de son lit qu'il les remplit le plus souvent. Il a été obligé d'espacer ses visites du soir chez le roi. La marche ministérielle se trouve entravée. La presse royaliste le constate en un langage où l'insulte se mêle à la violence. Chateaubriand qui, depuis deux mois, gardait le silence dans son journal et à la tribune, a repris la plume et la parole. Il couvre Decazes de ses traits.

(1) « Soult sera reçu dimanche au serment de maréchal. Le roi a voulu qu'il en eût l'obligation à Monsieur à qui j'ai proposé d'en faire la demande à Sa Majesté, ce qu'il fit avant lui. » — *Decazes au comte de la Ferronnays*, 2 janvier 1820.

Cet ensemble de fâcheux contretemps trouble le roi. Sa correspondance trahit les perplexités de toutes sortes auxquelles il est livré. Un jour, — le 3 janvier, — Decazes lui ayant mandé qu'il est trop souffrant pour venir aux Tuileries, il lui répond : « J'avais fait d'avance le sacrifice de ma soirée; je sens bien qu'il ne faut pas nous en tenir là. Il faut te mettre, s'il est possible, en état de venir au Conseil mercredi. Ainsi, je t'ordonne comme roi et je te conjure comme père de ne pas songer à venir demain de toute la journée. » Un autre jour, il apprend par Pasquier que quelques royalistes ont exprimé le désir de voir Lainé être mis, à défaut de Richelieu, à la tête du Conseil : « J'ai vu Pasquier. Il m'a rendu compte de la nouvelle démarche qui va être faite auprès de Lainé. J'ai écouté tout cela avec une impassibilité apparente, bien démentie par les mouvements de mon cœur. Je pensais comme toi sur le duc de Richelieu. Mais, pour Lainé, c'est une autre affaire. L'orgueil donne tant de hardiesse! J'avoue que j'aurais pu supporter de voir mon Élie remplacé par un Richelieu; mais par un Lainé! Cela me fait éprouver le tourment du lion devenu vieux. »

Le 14 janvier, un débat s'engage à la Chambre des députés sur des pétitions contre la réforme électorale. La gauche en demande le renvoi au gouvernement; le ministère réclame l'ordre du jour. Decazes et de Serre sont absents, alités tous les deux. Pasquier est seul pour répondre. Malgré ses efforts, il ne peut, après une longue discussion, obtenir la clôture. La Chambre s'ajourne au lendemain. L'ordre du jour est alors voté. Mais ce n'est que grâce à l'intervention de Villèle et de Lainé, qui, tout en combattant les pétitions, tout en admettant le principe de la réforme, démontrent la

nécessité de modifier les projets ministériels. Ce même soir, à onze heures, après avoir lu le compte rendu sommaire des débats de la journée, le roi écrit :

« J'ai trouvé, mon fils, la majorité bien petite. Pasquier prétend qu'il en manquait dix ou douze de notre côté. Tant mieux. *Sed quid hæc inter tantos?* J'ai été content, d'après les extraits, de Pasquier et de Lainé. Villèle a bien parlé... pour la question du moment. Le résultat apprend, il est vrai, aux ultras qu'ils ne peuvent se passer de nous. Mais il leur fait voir aussi que nous ne pouvons nous passer d'eux, et une pareille défaite doit bien rehausser le courage de la gauche.

« Permits-moi à présent d'être père. Je suis heureux que la question soit résolue ; je voyais avec frémissement combien elle t'échauffait le sang. J'espère qu'il se calmera. Je n'ai été bien content ni de ta lettre ni du dire de Pasquier, que j'ai vu sortant de chez toi.

« Bonsoir, mes chers enfants, je vous aime de tout mon cœur. »

Quoique penchant maintenant à droite, Decazes ne perd de vue aucune des promesses qu'il a faites de l'autre côté. Il s'est engagé à rappeler jusqu'au dernier des derniers bannis. L'un d'eux, le général Gilly, compromis dans le Gard pendant les Cent-Jours, attend, caché dans un coin perdu des Cévennes, les effets de la clémence royale. Pour arracher au roi une décision sans cesse retardée, Decazes emploie le duc d'Angoulême, et le roi cède à la prière de son neveu : « Ton mal de tête, cher fils, en fait au cœur de ton père. Je ne suppose pas que cela doive empêcher le conseil de demain. Si je me trompais, fais-le-moi savoir avant neuf heures... Grâce à Gilly. Qu'il la doive tout entière au duc d'Angoulême. Je crois que je pourrai signer demain. Je t'aime. »

Quelques jours plus tard, c'est un autre incident auquel est encore mêlé un général, mais celui-là plus illustre que Gilly. « Je suis fâché que tu n'aies pas pu assister à la Chambre des pairs. Mais il ne me paraît pas certain que tu eusses trouvé l'occasion d'y parler. Je suis persuadé qu'il n'y aura pas eu discussion sur l'ordre du jour. Il y aura peut-être eu un incident assez désagréable, mais où tu n'aurais rien pu. C'est une sottise du prince d'Eckmühl sur le procès-verbal (1). » Puis, c'est la maladie du garde des sceaux qui s'aggrave. « De Serre moins bien me fait de la peine; mais mon bon fils vraiment mieux me fait tant de plaisir que la balance penche de son côté. Je ne te donne point quittance du portefeuille pour ce soir. Je t'aime trop pour cela. »

Grâce à cette amélioration de sa santé, Decazes peut se mettre activement à la besogne pour l'achèvement de cette loi électorale, véritable travail de Pénélope duquel la *Minerve* dit ironiquement : « Le jour, M. Decazes y travaille avec MM. de Barante et Guizot; le soir, il l'amende avec M. Lainé, il la corrige avec M. Bellart, et la nuit, il la change avec M. de Villèle et M. Mathieu de Montmorency. » Un mot du roi vient consoler Decazes de ces railleries : « Travaille, mon ami, travaille. Je ne sais ce qu'en dira ton père, mais le roi est sûr que tu feras de bonne besogne, et d'avance, *il voit tout l'Hellespont blanchissant sous nos rames.* » Mais le lendemain, — 19 janvier, — nouvel arrêt dans les progrès du mieux que le roi constatait avec tant de joie. Il est encore privé

(1) Dans la séance du 18 janvier, le maréchal Davoust avait qualifié de misérables les auteurs d'une pétition demandant l'abrogation, pour cause d'inconstitutionnalité, de la loi contre les régicides. Les effets de cet excès de zèle royaliste furent tels qu'il crut devoir, le lendemain, expliquer ses paroles qui lui avaient valu les compliments des ultras et les reproches des libéraux. Naturellement, l'explication ne satisfît personne.

de celle de revoir son fils : « Mon Dieu ! s'écrie-t-il, quand finiront et ma cruelle souffrance et ce jeûne qui n'est qu'un accessoire ? Tiens, tu sais le peu de cas que je fais de Gall. Dubois est un grand chirurgien ; mais cela ne me prouve pas qu'il soit bon médecin, et je ne puis croire qu'ils te traitent bien. Par pitié pour moi, appelle des médecins fameux comme Portal, comme Halley ; je ne respirerai qu'après leurs ordonnances. Je t'aime tant. » Mais voici, le même jour, qui est plus fâcheux encore : « J'allais fermer, lorsque Portal le médecin est venu me rendre compte de l'état de de Serre. Détestable. On le condamne à partir pour Nice. »

Dans l'état des affaires et des partis, ce départ du grand orateur, dont tout le monde dit que seul il peut déterminer les Chambres à voter la loi électorale, est une véritable catastrophe. Le 21 janvier, le roi, au moment de se rendre à la messe commémorative de la mort de Louis XVI, reçoit une lettre du garde des sceaux, lettre d'adieux et de regrets. Il l'envoie à Decazes, qui ne peut, vu l'état de sa santé, assister à la cérémonie. « Voici la lettre de de Serre. Garde-la. Si nous avons le malheur de perdre l'écrivain, ce sera un beau titre d'honneur pour sa famille. J'y vois qu'il est question de Siméon pour un intérim. Vous êtes donc sûrs de lui ? » Les circonstances, par suite de cet événement, sont d'une telle gravité que Decazes, en suppliant le roi de ne pas s'inquiéter à cause de lui, annonce que, coûte que coûte, il viendra le voir dans la soirée. Cette fois, c'est le roi qui le lui défend :

« Il faut donc que le roi voie sans s'émouvoir le ministre en qui repose sa confiance, *virum dextræ suæ*, que le père voie sans s'alarmer le fils qu'il chérit plus que sa propre vie s'enrhumer de nouveau à chaque instant ou, pour mieux dire, ne pas cesser d'être enrhumé. Pour

t'obéir, il faudrait une force plus qu'humaine, et elle ne m'a pas été accordée ; je te l'avoue donc, je suis inquiet, tourmenté, affligé, malheureux... N'étant pas venu à la messe aujourd'hui, il ne serait pas convenable que tu parusses aux Tuileries. Aller chez de Serre est une autre affaire à débattre entre les médecins et toi. Pour demain, les mêmes raisons n'existeront plus. Mais, hélas ! tant de fois trompé par l'espérance, je n'ose plus l'écouter. Plains ton ami, cher fils ; il souffre autant qu'il t'aime ; c'est tout dire. » Ils se revoient enfin dans la journée du 22, et le lendemain, le roi écrit impatient : « Je commence à sentir tout de bon le bonheur de t'avoir revu. Recommencera-t-il demain ? L'appétit vient en mangeant, et j'envisage déjà le moment où il reviendra à sa véritable heure. » Ce billet est à peine parti que Decazes se présente. L'entrevue est courte ; néanmoins, « ce délicieux quart d'heure panse la plaie du roi ». Mais la nuit qui suit est mauvaise. C'est en gémissant qu'il approuve le 24 « la reclusion-d'aujourd'hui ». Dans ce même billet, il s'exprime durement sur les attaques auxquelles se livrent contre Decazes certains membres du corps diplomatique : « Pozzo di Borgo est un misérable. Au reste, Stuart, quoiqu'il soit bien depuis un an, ne vaut guère mieux, et je dirais d'eux, comme un Gascon de deux frères : — Je voudrais assommer l'ainé à coups de cadet. »

Entre temps, la situation politique empire de plus en plus. Le 26 janvier, de Serre part tristement pour le Midi, laissant le ministère désesparé. Jamais Decazes n'a été plus violemment attaqué. Une révolution vient d'éclater en Espagne. Elle sert de prétexte à des accusations calomnieuses. C'est le favori, c'est sa politique inepte et funeste, qui ont déchainé partout l'esprit révolutionnaire et bonapartiste. Il n'est qu'un charlatan poli-

tique. On l'appelle le Séjan libournais. « Catilina est à nos portes ! » s'écrie un journal ultra. Chateaubriand se distingue dans ces violences. Il demande impérieusement la démission du premier ministre. Il conseille l'opposition systématique, l'obstruction, tant que le roi n'aura pas changé le président du conseil. « Je t'ai vu pour la première fois, écrit Louis XVIII à celui-ci, ému des horreurs dont tu es le point de mire. Je conçois leur effet sur un cœur comme le tien, et c'est à ce cœur que j'offre pour consolation, non l'immuable confiance du roi, mais l'inaltérable tendresse de ton père... Songe que, dans aucun cas, un ministre ne doit aller sur le pré. » Cependant, après réflexion, il ajoute : « Il faut pourtant avouer que l'avis de tes collègues me fait quelque impression. Je te conseille d'écrire au ministre de la Guerre que, ne pouvant sortir, tu le pries de se donner la peine de venir le plus tôt possible chez toi et là, seul à seul, de raisonner à fond avec lui. Je m'en rapporte à son avis. » La Tour-Maubourg convoqué est d'avis que Decazes ne doit demander raison à personne. Decazes cède à ce conseil. Un moment troublé par la multiplicité des agressions, il se redresse, résolu à les dédaigner, à braver ses adversaires et à se consacrer tout entier à la loi électorale, avec laquelle il faut en finir.

Sur son conseil, le roi consent à ce que quelques personnages considérables soient adjoints aux ministres pour statuer définitivement. Le duc de Richelieu, le chancelier Dambrey, Lainé, Mounier, Cuvier, sont désignés pour faire partie de cette grande commission. Villèle et Corbière, redoutant d'être soupçonnés de complaisance par les ultras, refusent d'y siéger. Mais ils consentent à faire connaître leur opinion sur les mesures proposées, par l'intermédiaire de Pasquier. En prévision

de la réunion de ce conseil extraordinaire qu'il doit présider, le roi invite Decazes à céder sa place à Richelieu autour de la table des délibérations. « S'il refuse, j'ordonnerai, et je ferai mettre le chancelier à ma gauche. » Les séances de la commission se prolongent jusqu'au 9 février. Ce jour-là, elle accouche enfin d'une rédaction définitive qui n'est à vrai dire qu'une reproduction du projet de Serre, plus ou moins amendé. Telle qu'elle est, elle satisfait Villèle, qui promet de la soutenir. Monsieur prend l'engagement de faire cesser l'opposition de ses amis, et le cabinet peut raisonnablement espérer la victoire. « Tu es encore le point de mire de mille atrocités, mande le roi au président du Conseil. J'en souffre plus que toi-même, sans que mon espérance ait été un moment abattue. Mais, après avoir lu le projet, je crois pouvoir t'appliquer ce passage d'un psaume : *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua. Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos.* »

Le 10, la détente est générale, au moins en apparence. Le roi a confiance dans le succès. « Je crois aux conversions. Celles de Mathieu de Montmorency, de Sosthènes, de La Rochefoucault, même du rude Fitz-James, me paraissent sincères. Aussi, je me sais bon gré d'avoir été très aimable pour Mme Sosthènes lorsqu'elle est venue chercher hier l'almanach que depuis le mois de janvier 1815 je suis en possession de lui donner tous les ans... Les déblatérations de Pozzo m'indignent et me baillent un peu martel en tête; il y a quelqu'un derrière lui.. Pour rester sur la bonne bouche, la lettre de l'évêque de Samos est excellentissime. Qu'on te connaisse, mon ami, qu'on te connaisse, c'est tout ce que je demande. » A cette satisfaction du roi, il y a cependant une ombre. Son Élie est de nouveau souffrant : « Je ne t'en exhorte

pas moins à aller à la bataille. Fais ce que dois, advienne que pourra. » La bataille est prochaine. Mais une question se pose. L'engagera-t-on à la Chambre des pairs d'abord, ou à celle des députés? Le roi consulté répond : « Dans mon humble opinion, je crois qu'il faut commencer par la Chambre des députés. La victoire remportée là nous l'assure ailleurs, et je ne suis pas très sûr que remportée au Luxembourg, elle ne nous fût pas plus nuisible qu'utile au Palais-Bourbon. L'exemple de l'Angleterre ne prouve rien. La Chambre des pairs y fut toujours, sauf le temps du Long Parlement, comptée pour beaucoup. Ici, j'ai toujours peur qu'on ne la traite de superfétation. » L'avis du roi prévaut; le même jour, 10 février, le président de la Chambre des députés est averti qu'elle recevra, le lundi 14, une importante communication du gouvernement.

Durant les trois journées qui suivent, le roi n'est préoccupé que de la santé de « son fils » et que de l'accueil qui sera fait à la loi par les Chambres, par la France et par l'Europe. Il a chargé Richelieu d'aller féliciter en son nom le nouveau roi d'Angleterre, Georges IV (1), à l'occasion de son avènement. Il veut que l'envoyé royal emporte à Londres une copie du projet et qu'il la montre à qui voudra la voir. De même, il entend que son ministre des Affaires étrangères en communique sans retard des exemplaires à ses agents à l'étranger. En ce qui touche Decazes, il lui prodigue sa sollicitude avec plus d'ardeur qu'il ne l'a jamais fait : il le sait absorbé par la rédaction de l'exposé des motifs. « Tout va être fatigue pour toi d'ici à lundi, et ce jour-là n'en sera pas

(1) Richelieu avait accepté cette mission. Mais sa rentrée au ministère, après la mort du duc de Berry, ne lui permit pas de l'accomplir. C'est Decazes, nommé ambassadeur de France en Angleterre, qui en fut chargé.

un de repos... Je voudrais que dès lundi, en sortant de la Chambre, tu allasses à Madrid, pour y passer tout le mardi et ne venir que le mercredi pour le conseil. » Et le lendemain, veillée des armes, il termine un des trois billets qu'il écrit en quelques heures par ce souhait que lui dicte son cœur : « J'espère bien, dès demain, au sortir de la Chambre, voir mon ami et serrer dans mes bras le fils que j'aime de tout mon cœur. »

Au moment où il trace ces lignes toutes vibrantes de tendresse et d'espoir, Louis XVIII ne se doute pas que quelques instants plus tard, une effroyable catastrophe s'abattra sur sa maison, et que le duc de Berry périra assassiné et que ce crime commis sur la personne de son neveu, l'unique dernier espoir de sa race, aura pour conséquence d'éloigner à jamais de lui son ministre favori, celui qu'il préfère, ce fils d'adoption que, depuis quatre années, il a littéralement comblé des témoignages de son paternel amour.

II

Quoique les circonstances de la mort du duc de Berry soient trop connues pour qu'il y ait lieu d'en écrire de nouveau le récit, cette étude serait incomplète, si elle passait sous silence celles de ces circonstances que mentionnent en leurs manuscrits le duc et la duchesse Decazes. Ils y ont consigné les souvenirs et les impressions qu'ils avaient gardés l'un et l'autre de ces heures tragiques. Il y a là des traits qu'il convient de restituer à l'histoire.

Durant cette soirée du 13 février, Paris s'amusait; on touchait à la fin du carnaval. Obligé de ménager ses forces en vue de la journée du lendemain, où devait être portée à la Chambre des députés la loi électorale, Decazes avait laissé sa jeune femme aller seule à un bal donné par le maréchal Suchet, duc d'Albuféra. Il était resté chez lui, en compagnie de son collègue Pasquier. Les deux ministres relisaient ensemble l'exposé des motifs du projet de loi, rédigé par Decazes. Un peu après onze heures, comme ils achevaient ce travail de revision, un homme entra sans s'être fait annoncer, le visage pâle et décomposé. C'était l'officier de paix Joly, agent de confiance, spécialement chargé de veiller à la sûreté du duc de Berry. A diverses reprises, le prince s'était plaint de la surveillance exercée sur lui par ce représentant de la police. Il avait accusé le président du Conseil de le faire espionner, mais sans obtenir que Joly cessât de le suivre.

A la mine bouleversée de l'agent, les ministres devinèrent qu'il était messager de malheur. Ils ne se trompaient pas. Joly, comme écrasé, s'écriait avec désespoir :

— Monseigneur vient d'être assassiné.

Pressé de questions, il raconta qu'au seuil de l'Opéra, le prince avait été frappé d'un coup de poignard, au moment où il rentrait au théâtre, après avoir mis en voiture la duchesse de Berry qui se retirait sans attendre la fin du spectacle. L'assassin, arrêté sur-le-champ, se nommait Louvel. Son arme avait pénétré profondément dans la poitrine de sa victime, mais sans donner la mort. Joly ne put dire si la blessure était ou non mortelle. Quand il avait quitté le théâtre, le prince venait d'être transporté dans l'appartement du régisseur. Appelés en hâte, des médecins parmi lesquels se trouvait Dupuytren lui prodiguaient leurs soins. Le comte d'Artois arrivait, suivi du

duc et de la duchesse d'Angoulême. Le roi n'était pas encore prévenu.

C'est à celui-ci qu'au su de ces premiers détails, Decazes songea d'abord. Il lui écrivit pour lui annoncer la catastrophe. Il promettait d'aller le voir dès qu'il se serait assuré de l'état du blessé.

Il partit ensuite pour aller à l'Opéra. Pasquier l'accompagnait. On devine quelles réflexions douloureuses ils échangèrent durant ce court trajet.

— Nous sommes tous assassinés, répétait Decazes.

A l'Opéra, le spectacle s'achevait, la nouvelle du crime ne s'étant pas encore répandue parmi les spectateurs. Mais, dans la chambre où le prince était couché, se pressaient, péle-mêle, les membres de sa famille, ses gens, divers personnages de la cour. Tout était désarroi, consternation, gémissements. Insensible aux efforts tentés pour apaiser sa douleur, la duchesse de Berry se livrait au désespoir le plus exalté. Le docteur Dupuytren, assisté de ses confrères, suivait les effets des premiers remèdes qu'il avait prescrits. Après avoir pratiqué plusieurs saignées, il venait d'ordonner l'application de sangsues, espérant éviter ainsi un épanchement qui eût précipité la mort. Il aidait lui-même à l'exécution de son ordonnance.

En voyant entrer le président du Conseil, le comte d'Artois s'était élancé au-devant de lui. Il l'embrassa à plusieurs reprises.

— Allez prévenir mon frère, lui dit-il. Suppliez-le d'avoir du courage. Nous sommes bien malheureux. Mais nos amis ne nous abandonneront pas. Nous comptons sur vous, mon cher Decazes.

Tout en larmes, Decazes s'avança vers le lit, sans entendre les murmures qui s'élevaient sur son passage et

sans remarquer qu'à son approche la duchesse de Berry s'écartait avec un geste d'horreur. S'il eût vu ce geste, s'il eût entendu ces murmures, il aurait compris qu'en dépit de l'accueil de Monsieur, ses vieux ennemis imputaient à la politique libérale dont il s'était fait le champion, la responsabilité du crime. Mais il ne songeait qu'à interroger Dupuytren. Quoique l'illustre médecin ne désespérât pas de sauver le duc de Berry, ses réponses témoignaient d'un tel trouble que Decazes déclara qu'on devait recourir aux lumières du docteur baron Dubois. Il offrit d'aller lui-même le chercher en revenant des Tuileries où il était attendu.

Comme il sortait, Monsieur le rappela :

— Faites tous vos efforts pour empêcher le roi de venir, lui recommanda-t-il. Sa présence apporterait la gêne de l'étiquette. Assurez-le que nous n'avons pas perdu tout espoir. S'il fallait y renoncer, il serait averti assez tôt pour avoir le temps d'apporter sa bénédiction à mon pauvre fils.

Pendant que Decazes courait aux Tuileries, sa femme apprenait chez le maréchal Suchet le dramatique événement de la soirée. Nous lisons dans ses cahiers :

« Je dansais avec je ne sais trop qui lorsque M. de Balincourt, à qui je ne parlais plus depuis que j'avais dû lui refuser de demander à mon mari une recette pour un protégé de la duchesse d'Abrantès, vint à moi et me glissa à l'oreille qu'après la contredanse il aurait quelque chose de très sérieux à me dire. La contredanse finie, il m'emmena dans l'antichambre et me dit :

« — Le duc de Berry est assassiné.

« — Mon Dieu ! nous sommes tous perdus ! m'écriai-je. Est-il mort ?

« — Non, on espère même le sauver... Le maréchal

désire que son bal ne soit pas interrompu et que la nouvelle ne circule pas. Mais j'ai pensé qu'il fallait vous avertir. Partez; je prévienrai votre belle-sœur et vos nièces qu'étant souffrante, vous vous êtes retirée.

« Je montai en voiture; j'allai à l'Opéra. La loge royale et le petit salon qui la précède étaient pleins de monde. Je m'informai de mon mari. On me dit qu'il venait de se rendre chez le roi. Je revins alors chez moi. J'y trouvai ma belle-sœur et beaucoup de gens. Mais je ne parlai à personne. J'étais atterrée. »

Le récit de Decazes n'est pas moins émouvant.

« Je trouvai le roi couché depuis une heure, très agité, en proie à la fièvre. Il voulait se lever, et j'eus beaucoup de peine à l'en empêcher. Il céda sur la promesse que je lui fis de le tenir assez exactement informé pour que, si son neveu devait succomber, il pût lui fermer les yeux. » Quelques instants après, le président du Conseil était de retour à l'Opéra, ramenant Dubois avec lui. « Il ne me laissa aucune espérance. Après avoir écouté Dupuytren, il fut d'avis d'arrêter l'application des sangsues. »

« — Monseigneur n'a perdu que trop de sang, fit-il remarquer. Je voudrais pouvoir lui en rendre.

« Se tournant vers moi, il me demanda si j'avais interrogé Louvel. Je compris sa funeste pensée. J'allai dans la pièce voisine où Louvel garrotté était gardé à vue. Le procureur général et le procureur du roi l'interrogeaient. Je me penchai à son oreille et lui demandai si le pognard était empoisonné. Il se récria avec une sorte d'indignation. La question concertée avec les deux magistrats avait été, ainsi que la réponse, entendue par eux, par le duc de Fitz-James et par divers serviteurs de la famille royale. Le *Drapeau blanc* ne m'en dénonça pas moins, le



lendemain, comme ayant parlé bas à Louvel et lui ayant sans doute donné des avertissements pour sa défense. Il fallut une déclaration formelle du duc de Fitz-James pour couper court à cette infâme calomnie.

« Cependant, personne n'avait mis en doute la sincérité de la réponse de Louvel. Mais elle ne parut pas rassurer Dubois. Dupuytren le questionnait :

« — Que faut-il faire?

« — Rien.

« — Vous n'êtes donc pas d'avis de continuer à mettre les sangsues?

« — Non, répliqua Dubois avec impatience, je croyais vous l'avoir déjà dit. L'état de Monseigneur est désespéré; le cœur est touché. Les remèdes ne feront que hâter sa fin. »

Après cette déclaration, véritable arrêt de mort prononcé par le praticien de ce temps dont la parole faisait le plus autorité, l'état du prince s'aggrava rapidement. Decazes dut prendre les ordres de Monsieur qui l'autorisa à aller chercher le roi. En voyant entrer le ministre dans sa chambre, le roi lui cria :

— Tout est fini?

— Non, Sire; mais on demande Votre Majesté. Je la supplie de faire appel à tout son courage.

« Il m'embrassa, continue Decazes. Il m'ordonna ensuite d'appeler son valet de chambre, s'habilla sans dire un mot et persista dans son silence tout le long de la route. »

On connaît les émouvantes scènes auxquelles donna lieu sa présence auprès du lit sur lequel agonisait son neveu : la duchesse de Berry se jetant à ses pieds et le suppliant de consentir à ce qu'elle retournât en Sicile, son pays natal, avec sa fille, loin de cette France où

sans cesse tout lui rappellerait son malheur ; l'instance que mit le moribond à solliciter du roi la grâce de « l'homme », son assassin, et enfin l'allusion qu'il fit soudain à la grossesse de sa femme, que personne ne soupçonnait encore, — lueur d'espoir s'allumant à l'improviste dans l'obscurité sinistre de cette nuit de deuil.

« Toutes ces dernières heures furent déchirantes. La douleur du roi était extrême. On voyait de grosses larmes couler sur ses joues. Quand son neveu eut rendu le dernier soupir, il s'approcha de son lit, lui baisa la main, et lui ayant fermé les yeux :

« — Allons, dit-il, ma tâche est remplie.

« Il remonta en voiture et rentra aux Tuileries. Je l'y accompagnai et me retirai bientôt ; le roi avait besoin de repos, et moi aussi. »

Que s'étaient-ils dit, le vieux roi et son favori, pendant les quelques instants où ils avaient pu se trouver seuls après la mort du prince sur qui reposait jusqu'à ce jour l'espoir des Bourbons de France ? Il est aisé de reconstituer les paroles qu'ils échangèrent ; il suffit d'interroger les préoccupations qu'on doit logiquement leur supposer au moment où éclatait la tourmente qui menaçait la monarchie. Le roi ne pouvait se méprendre aux conséquences de l'événement. Il n'ignorait pas qu'à la faveur de cette catastrophe, les partis allaient se soulever ; il prévoyait que les ultras se préparaient à lui déclarer « une guerre terrible ». Il n'est pas douteux que dès ce premier soir, il ait fait part à Decazes de ses inquiétudes et de ses craintes. C'est sans doute à cette date que furent prononcées les paroles qui encouragèrent les illusions du ministre et lui firent croire que la tempête passerait sur son front sans l'atteindre.

— Ils vont exploiter ma douleur, disait le roi ; ce n'est pas ton système qu'ils attaqueront, mon cher fils ; c'est le mien. Ce n'est pas seulement à toi qu'ils en veulent ; c'est à moi. Et comme Decazes faisait entendre que sa démission serait peut-être le plus sûr moyen de conjurer ces orages et d'écartier ces périls, le roi se récriait avec véhémence et ordonnait : — J'exige que tu restes au ministère ; ils ne nous sépareront pas.

Le roi s'attendait donc à voir s'ouvrir les hostilités contre lui-même, contre son ministre. Mais il ne croyait pas à la victoire de l'ennemi. Il était résolu à défendre Decazes contre toutes les agressions ; plus que jamais, il entendait le conserver, le garder près de lui. Sans doute est-ce pour y parvenir que, dès ce moment, il l'invitait à donner une satisfaction immédiate à la Droite en présentant une loi suspensive de la liberté de la presse et en prenant avec la dernière rigueur des mesures de sûreté pour prévenir de nouveaux attentats.

Le tableau de « cette nuit effroyable » où l'on vit parmi les royalistes « des figures rayonnantes » resterait inachevé si nous ne le complétions par le récit des incidents qui se déroulaient presque en même temps au ministère de l'Intérieur. C'est encore dans les cahiers de la duchesse Decazes que nous trouvons ce récit.

« Durant toute cette nuit, ce fut une succession continue de visites. A cinq heures du matin, on entendit ouvrir la petite porte qui était sous mes fenêtres. On vint nous dire que c'était Louvel qu'on amenait pour lui faire subir un interrogatoire. Toutes les personnes qui étaient dans le salon se précipitèrent aux fenêtres de la salle à manger pour voir passer l'assassin. Je me cachai ; j'éprouvais une horreur que je ne peux dire, en sachant ce monstre si près de moi. Il me faisait horreur pour son

crime, et peut-être aussi avais-je le pressentiment du chagrin qu'il me causerait personnellement. Bientôt après, on vint nous dire que le prince était mort. Ce furent des larmes et des cris... Je voyais cette pauvre femme penchée sur son mari assassiné et je me figurais le mien ayant bientôt le même sort. Les innombrables menaces dont il avait été l'objet me revenaient à l'esprit. Dans chaque figure nouvelle qui se présentait à moi, je voyais un assassin... Mon mari était rentré peu après l'arrivée de Louvel. Mais je ne pus le voir. Il me fit dire d'aller dans la journée au Louvre où le corps du duc de Berry avait été déposé (1). » Peut-être les craintes exprimées alors par la duchesse Decazes sembleront-elles aujourd'hui excessives et exagérées. Elles ne l'étaient pas cependant à l'heure où elle les éprouvait. L'irritation des ultra-royalistes contre son mari, quoique encore contenue par la protection dont le roi le couvrait, allait en réalité jusqu'à la fureur. Certains d'entre eux, — il faut oser le dire, puisque telle est la vérité, — ne songeaient qu'à se réjouir d'un forfait qui semblait rendre sa chute inévitable. Si ce monstrueux contentement hésitait encore à se manifester, il se laissait apercevoir déjà partout où se trouvaient les familiers de Monsieur et de ses belles-filles. De ces dispositions non équivoques, les cahiers auxquels j'emprunte tant de détails inédits contiennent une preuve qu'il convient de mentionner avant de citer toutes celles

(1) Dans le désordre qui suivit la mort du prince, les ordres donnés pour l'exposition de sa dépouille mortelle ne furent pas exécutés. Decazes raconte que, s'étant rendu au Louvre dans la matinée du 14, il fut aussi mécontent que surpris de trouver le corps étendu sur la table à manger de M. d'Autichamp, capitaine des gardes, avec un seul cierge, sans eau bénite et sans un prêtre. « J'allai moi-même à Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse du Louvre, pour faire réparer cet étrange oubli, et j'écrivis au grand aumônier pour qu'il prit les mesures nécessaires. »

que nous révèlent les manuscrits de Decazes. Elle se rapporte à la journée du 14 février.

« La veuve du duc de Berry avait été conduite à Saint-Cloud. Les femmes de la cour étaient tenues d'aller s'inscrire chez elle. Le roi m'écrivit pour m'indiquer l'heure à laquelle il s'y trouverait et m'inviter à m'y rendre au même moment(1). Ma bonne maman Du Roure me proposa d'y venir avec moi. Nous y fûmes. C'est la première fois que la figure de la disgrâce s'est offerte à mes regards. Je vis d'abord qu'on faisait des difficultés pour me laisser entrer. Puis, à peine me faisait-on la révérence. J'avoue que d'abord je n'y attachai pas une grande importance, tant ma douleur m'absorbait. Ce n'est qu'après avoir quitté le Palais que je me souvins de tout ce qui s'était passé. Mme Juste de Noailles, dame d'atour de la duchesse de Berry, avait été la seule personne qui se fût montrée réellement polie pour moi. Quand le roi, qui arriva comme je m'éloignais me vit, il m'appela, et me dit deux ou trois paroles bienveillantes. Aussitôt qu'il eut passé, je m'en allai. Il me tardait d'être sortie. » Ainsi, on commençait à exploiter contre Decazes le malheur de la famille royale. Les ultra-royalistes se préparaient à en tirer parti. Ils n'entendaient pas que le prince fût mort en pure perte et que son trépas ne servit à rien. Le sang versé devait être la rançon de la chute du favori.

Dans la matinée de ce jour, le Conseil des ministres réuni arrêta qu'une loi serait présentée « pour empêcher que la presse n'augmentât par des publications perfides ou téméraires l'irritation, les craintes, peut-être les espérances que le forfait pouvait ou devait faire naître ». Cette

(1) Il dit à Decazes, le lendemain, que, ne pouvant la recevoir, il ne voulait pas perdre cette occasion de voir « la malheureuse innocente, qui devait tant souffrir des infâmes calomnies dont son mari était l'objet ».

mesure était surtout motivée par la violence avec laquelle les journaux royalistes accusaient du crime l'opinion libérale. Le *Drapeau blanc*, dans un article du fougueux Martainville, déclarait que la France presque entière en avait été complice, ce qui équivalait à proclamer bien maladroitement qu'elle répudiait les Bourbons. Par une autre loi, le gouvernement demandait à être armé « du droit d'arrêter les individus soupçonnés de méditer le renouvellement de pareils attentats ». On en revenait ainsi à la politique arbitraire de 1815 et de 1816. Les grands résultats obtenus depuis en faveur des libertés publiques semblaient perdus. L'ultra-royalisme triomphait. Les lois d'exception, toujours funestes et rarement justifiées, sont l'ordinaire lendemain des crimes politiques. Les ministres décidèrent enfin que rien ne serait changé à leurs projets antérieurs en ce qui touchait la réforme électorale. Les Chambres devaient être saisies, sous vingt-quatre heures, de ces diverses propositions.

Dans la même journée, communication leur fut faite « de cet affreux malheur ». Dans celle des pairs, tout se passa avec convenance. Mais, dans celle des députés, avant même que le président Ravez eût donné lecture de la lettre du président du Conseil, un député de la faction la plus avancée de droite, Clausel de Coussergues, s'élança à la tribune et proposa « de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'Intérieur, comme complice de l'assassinat du duc de Berry ». Il voulait développer sa proposition. Des protestations presque unanimes couvrirent sa voix. Il dut regagner sa place au milieu des huées de ses adversaires et des reproches de ses amis.

Villèle indigné lui dit :

— Si je ne vous savais le plus grand des fous, je vous considérerais comme un scélérat.

Decazes n'assistait pas à cette séance. Mais d'autres ministres étaient présents. Aucun d'eux ne demanda la parole pour le défendre. Ils considérèrent qu'il n'avait pas besoin d'être défendu. L'extrait suivant d'une lettre que Pasquier lui écrivait de la Chambre même exprime ce sentiment : « Sur la lecture du procès-verbal, Clausel de Coussergues était monté à la tribune et avait improvisé une demande d'accusation contre vous. Un cri général de la Chambre l'a forcé de descendre de la tribune. Il paraît que personne de son côté n'était dans sa confiance. » Decazes n'en fut pas moins blessé du silence de ses collègues. Il leur déclara que, si le lendemain, à l'ouverture de la Chambre, l'un d'eux ne faisait pas justice « de ce misérable », rien ne pourrait l'empêcher de se faire justice lui-même. Il ne parlait de rien moins que de « lui passer, s'il le rencontrait, son épée à travers le corps ». Ils eurent la plus grande peine à le calmer et à obtenir de lui qu'il se reposât sur eux du soin de prendre toutes les mesures que nécessiterait le souci de son honneur. Le soir venu, Decazes, que son état avait empêché de se rendre aux Tuileries, recevait du roi cette lettre bien propre à lui prouver qu'en dépit du crime de la veille, la faveur royale lui restait tout entière :

« Je savais, mon cher fils, par Pasquier, avant l'entrée de la Chambre des députés, que tu n'y serais pas, et, tout en gémissant de la cause, je ne puis que t'approuver. Cette affreuse nuit en aurait accablé de plus forts que toi. Souviens-toi qu'il faut que les lois d'exception soient draconiennes et promptement proposées. Tout est, malgré l'infâme Clausel de Coussergues, bien disposé. Mais il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.

« Parmi ces horribles mensonges du café de Valois, il y a une chose vraie : c'est la demande que tu as pu

entendre la duchesse de Berry me faire à genoux d'emmener sa fille en Sicile. J'ai chargé Pasquier de te dire qu'il serait bon que nos journaux parlassent du soupçon de grossesse qui existait déjà quelques jours avant le crime.

« Bonsoir, cher fils bien-aimé. »

Cette lettre, l'attitude de Monsieur pendant la nuit du crime, tout était pour entretenir les illusions de Decazes. Il ne savait pas que, dans la journée, ses plus ardents ennemis réunis chez Vitrolles s'étaient concertés pour déterminer le comte d'Artois d'une part, à se remarier, afin de donner des héritiers à la couronne et, d'autre part, à faire auprès du roi une démarche solennelle à l'effet d'obtenir qu'il sacrifiât son ministre. Il ignorait que Monsieur, en écartant la première proposition, celle d'un mariage que la grossesse de sa belle-fille permettait d'ajourner, avait agréé la seconde, promis d'agir sur son frère conformément aux désirs de ses amis et exigé du duc d'Angoulême qu'il se réunit aux autres membres de la famille royale pour aller se jeter aux pieds de Louis XVIII, en le suppliant d'éloigner le fatal personnage « qui perdait la France ».

Le lendemain, Decazes, en ouvrant les journaux, put se convaincre que ses agresseurs ne désarmaient pas. « Oui, monsieur Decazes, lui disait Martainville, dans le *Drapeau blanc*, c'est vous qui avez tué le duc de Berry. Pleurez des larmes de sang; obtenez que le ciel vous pardonne; la patrie ne vous pardonnera pas. » La *Gazette de France* dénonçait « sa complicité morale avec l'assassin ». Les *Débats*, la *Quotidienne*, le *Censeur* faisaient chorus. Chateaubriand se distinguait par sa violence en s'associant à ces atrocités. Decazes indigné donna l'ordre au procureur général de poursuivre le *Drapeau blanc*. Il ne

voulait pas baisser pavillon devant les insulteurs. D'ailleurs une nouvelle lettre du roi datée du 15, deux heures un quart, venait, dans ces épreuves, raffermir son courage.

« Tes nouvelles, mon cher fils, me consolent un peu du mal que ton état d'hier m'avait fait... Je ne reçois ni le *Drapeau blanc* ni le *Censeur*. Mais leurs extraits font horreur. Tu as bien fait de les dénoncer. Je suis peut-être plus blessé que toi de l'infamie de Clausel. Mais j'avoue que je pense un peu là-dessus comme Collin : la Chambre en a fait justice. A bientôt, je t'aime de tout mon cœur. »

Dans la soirée, nouvelle allusion à ces attaques des journaux.

« Je lis ordinairement, mon cher fils, un peu en diagonale les œuvres de M. de Chateaubriand. Mais aujourd'hui, je me suis imposé la pénitence de le lire en entier. J'en suis indigné. Je voudrais aller trouver l'auteur qui est sûrement un j...-f..., tous les calomnieateurs le sont, et le bâton haut l'obliger à signer le désaveu de son infamie. »

Et comme, ce même jour, les lois d'exception et la loi électorale avaient été déposées sur le bureau des Chambres, le roi témoignait sa satisfaction : « Je suis bien aise qu'enfin les lois soient portées. J'espère que cela te donnera du répit. Pour y contribuer, je n'ai point commandé le conseil pour demain. Mande-moi, je te prie, quand tu le veux et si tu exécutes le projet de Madrid. Bonsoir, cher fils aimé. »

Mais, il ne pouvait être question pour Decazes de prendre du repos ; la tempête se déchainait avec trop de furie autour de lui. A la Chambre des députés, Clausel de Coussergues reprenait sa motion de la veille. Comme la veille, elle était accueillie par une explosion d'indigna-

tion générale. On pouvait cependant remarquer qu'elle avait recruté quelques partisans sur les bancs de la droite. Il n'y avait plus unanimité pour la repousser. Pas plus que la veille, Decazes n'était présent et ses collègues persistaient dans leur silence. C'est son beau-père, le comte de Sainte-Aulaire, qui répondait à Clausel de Coussergues : « Vous êtes un calomniateur », et, bien que la proposition fût finalement repoussée, le président du Conseil gardait dans le cœur contre ceux qui auraient dû le défendre et ne l'avaient pas défendu un ressentiment qui devait être long à se dissiper.

D'autre part, dès le matin du 15, le préfet de police lui signalait l'agitation des gardes du corps qui se réunissaient au café de Valois. Leurs propos étaient menaçants, trahissaient une haine ardente et des desseins d'une rare violence. Quelques heures plus tard, un avis analogue lui arrivait sous une forme encore plus intimidante. Il avait été décidé que les ministres se rendraient auprès de Monsieur pour lui présenter leurs compliments de condoléances. Empêché par une circonstance toute fortuite de se joindre à eux et le marquis de la Tour-Maubourg, ministre de la Guerre, se trouvant dans le même cas, Decazes avait pris rendez-vous avec lui pour faire ensemble cette visite d'étiquette.

« A trois heures, raconte-t-il, je me disposais à me rendre au pavillon de Marsan et j'attendais mon collègue de la Guerre, qui était rentré un moment à son ministère pour signer les ordres destinés aux généraux commandant les divisions militaires, lorsque le général Alexandre d'Ambrugeac, ami du comte de Bruges et mon intermédiaire habituel avec cet aide de camp de Monsieur, entra dans mon cabinet pendant que je signais moi-même mes dépêches pour les départements. M. de Bruges l'avait

chargé, me dit-il, de me remercier de n'avoir pas accompagné mes collègues à l'audience de Son Altesse Royale; il avait reconnu dans cette abstention ma prudence dont il se réjouissait, d'autant plus qu'il était persuadé que je ne serais pas sorti vivant de la salle des gardes du prince, tant l'irritation des gardes du corps était grande.

« Pour toute réponse, je sonnai et demandai qu'on fit avancer ma voiture, attelée depuis plusieurs heures.

« — Accordez-moi quelques instants, me dit le général d'Ambrugeac; j'ai beaucoup de choses à vous raconter.

« Le ministre de la Guerre étant entré en ce moment, je dis au général :

« — Je ne peux vous écouter. Nous nous rendons auprès de Monsieur, ce que nous avons été empêchés de faire avec nos collègues, parce que nous étions à la Chambre des pairs.

« — N'avez-vous donc pas entendu ce que je vous ai dit de la part du comte de Bruges? Il est de la meilleure foi du monde, je vous jure.

« — C'est parce que je l'ai entendu que je presse ma visite à Son Altesse Royale, étant convaincu que messieurs les gardes du corps ont été calomniés auprès de l'aide de camp de Monseigneur.

« — Au nom de Dieu, laissez-moi du moins le temps de prévenir M. de Bruges.

« En descendant de voiture, nous trouvâmes à l'entrée du vestibule du prince le général d'Ambrugeac désespéré. M. de Bruges était sorti. Nous entrâmes chez Monsieur. Les gardes du corps de service dans la salle des gardes se levèrent à notre arrivée; la garde de faction à la porte de Son Altesse Royale nous fit le salut d'usage du port d'armes et du talon.

« Monseigneur vint à nous avec empressement, me prit les mains, me remercia de ma sollicitude pendant la funeste nuit. Des larmes coulaient de mes yeux ; il me dit :

« — Nous avons besoin de forces pour prévenir les maux que cet affreux malheur peut amener et de prendre tout sur nous. Je suis très touché de votre attendrissement dont j'ai été témoin toute la nuit.

« Et comme j'excusais le ministre de la Guerre et moi de n'être pas venus avec nos collègues, espérant que Monseigneur trouverait bon que nous eussions rempli aux deux Chambres les devoirs qui nous y avaient appelés, il reprit :

« — Je vous en remercie, il ne faut pas que notre malheur nous fasse oublier le service du roi et les dangers du pays.

« Il nous reconduisit jusqu'à la porte de son appartement en me serrant la main à plusieurs reprises avec la plus vive émotion. La réflexion n'avait pas changé les dispositions des gardes du corps qui nous rendirent les mêmes honneurs qu'à notre arrivée. »

Il est regrettable pour la mémoire du comte d'Artois qu'on surprenne ici ce prince en flagrant délit de comédie et de mensonge. Tandis qu'il prodiguait à Decazes ces témoignages de bienveillance, il n'ignorait rien du complot qui s'ourdissait contre le président du Conseil. Les moyens d'exécution avaient été discutés en sa présence. Si son consentement définitif n'était pas encore donné, du moins n'avait-il rien fait pour décourager les conspirateurs. Ils poursuivaient avec ardeur leurs desseins, convaincus que Monsieur ne les désavouerait pas. L'agitation des gardes du corps, signalée à Decazes par le préfet de police, était leur œuvre, et, par le récit qui

précède, on peut voir quel parti ils cherchaient à en tirer.

Le même soir, les gardes habitués du café de Valois se présentèrent au café Lemblin, rendez-vous ordinaire des officiers à demi-solde, inféodés au parti libéral et qu'on savait bien disposés pour Decazes, qui s'était fait en plusieurs circonstances le défenseur de leurs intérêts. Il y eut des provocations, des rixes. La police dut intervenir. On consigna les gardes dans leur caserne. Mais, l'ordre ne pouvant atteindre ceux qui étaient sortis au moment où on le donnait, le bruit se répandit qu'ils projetaient d'enlever le président du conseil. Il ne semble pas qu'il ait d'abord ajouté foi à ces rumeurs inquiétantes. Cependant, des mesures de sûreté furent prises. Nous en devons à la duchesse Decazes un tableau complet et bien vivant :

« Dans la soirée, j'entrai chez mon mari. Je lui demandai s'il y avait quelque chose de nouveau :

« — Non, ma chère amie, va te coucher.

« Je montai chez moi et me couchai. Mais je ne sais quel pressentiment m'empêcha de dormir. A deux heures, la peur me prit. Je me levai pour aller chercher ma femme de chambre Louise. Je trouvai à ma petite porte, où il n'y avait jamais personne, le grand Henri assis sur une chaise. Je lui demandai ce qu'il faisait là :

« — Rien, madame; j'attends monsieur.

« Je voulus sortir par une autre porte. J'y trouvai le domestique qui me servait personnellement. J'appelai Louise; nous ouvrimes les fenêtres du salon; deux gendarmes étaient sur la terrasse, et j'aperçus beaucoup de soldats dans la cour. Alors, je pensai qu'il y avait quelque chose de sérieux. Je descendis de nouveau dans les bureaux d'en bas. Tous les secrétaires et employés

y étaient réunis. Ils m'apprirent qu'on avait découvert un complot des gardes du corps. Ils devaient venir attaquer le ministère pour enlever le ministre et ses papiers. Mais les précautions étaient prises, les postes doublés, les portes barricadées. Et puis, nous aurions toujours le temps de nous sauver par le jardin. J'ai su depuis par mon mari que le duc de Talleyrand lui avait fait proposer de sortir par sa maison. M. d'Ecquevilly lui avait offert aussi un asile. Mais il avait refusé, ne croyant pas à une attaque. On pense bien qu'ainsi avertie, je n'eus plus envie de me coucher. Ne pouvant voir mon mari, je remontai dans ma chambre. Je fis venir mon fils avec sa nourrice et Louise, et nous restâmes là jusqu'au matin.

« A huit heures, j'allai chez Mme Séjourné, mère du chef du cabinet de M. Decazes. J'y trouvai son fils qui avait passé la nuit avec quinze officiers de paix à surveiller les mouvements qui se faisaient dans la caserne des gardes du corps et à calmer les officiers à demi-solde qui s'étaient réunis en grand nombre rue des Saints-Pères et rue des Augustins. Ils devaient beaucoup à M. Decazes et voulaient le défendre contre les ultras. Toutes ces précautions furent d'ailleurs inutiles. On avait consigné les gardes dans leur caserne ; le mouvement ne put avoir lieu. Ils étaient poussés par quelques ultras. Leur major général, le duc de Bellune, n'y était pas étranger ; sa femme surtout était comme une mégère. C'est elle qui avait suggéré l'idée d'arrêter mon mari chez Monsieur. »

Bien des années après, Decazes, dans les notes qu'il réunissait en vue de ses mémoires, s'expliquait en ces termes sur ces événements :

« D'après des renseignements de l'exactitude des-

quels je ne puis douter, un projet avait été conçu de se débarrasser de moi par le poignard. Je devais être frappé dans la salle des gardes du roi lorsque je me rendrais, le soir, chez Sa Majesté. Le projet, soumis au maréchal Victor duc de Bellune, major général de service, avait été repoussé par lui. Mais la maréchale était intervenue et aurait fait observer au maréchal que du moment qu'il fallait choisir entre le sort de la dynastie et la vie d'un homme, il n'était pas permis d'hésiter. »

Decazes a-t-il pris trop au sérieux des menaces qui n'étaient faites que pour l'effrayer et qu'on n'aurait osé exécuter? Ces menaces, au contraire, résultaient-elles de la volonté de quelques exaltés de pousser la vengeance jusqu'au crime? Ou même ne visait-on qu'à épouvanter le roi dans la personne de son favori? Il est bien difficile de prononcer. Ce qui est plus incontestablement vrai, c'est que le projet d'enlèvement exista et que lorsque, deux jours plus tard, la duchesse d'Angoulême suppliait Louis XVIII de sacrifier Decazes, elle lui dit :

— Sire, c'est pour éviter une victime de plus.

A ces préludes de la chute du tout-puissant ministre, il faut encore ajouter le trait suivant, qui confirme ce qu'on sait déjà de l'audace des conjurés. Au cours de la crise, un homme resté inconnu s'était suicidé au bois de Boulogne. M. Fleury, maire de Passy, fut appelé à constater l'identité du cadavre. Bientôt après, il venait, tout ému, prévenir le ministre de l'intérieur qu'à la suite de ce fait divers relaté par les journaux, trois personnages s'étaient présentés chez lui pour obtenir qu'il déclarât dans son procès-verbal que le suicidé avait parlé avant de mourir et accusé Decazes de comploter avec Louvel. D'autre part, une main mystérieuse expédiait de Paris

aux comités royalistes des départements des circulaires dont l'une disait : « Ne soyez ni surpris, ni affligés. Quoique l'attentat du 13 n'ait pas amené sur-le-champ la chute du favori, agissez comme s'il était déjà renversé ; nous l'arracherons de ce poste si on ne consent pas à l'en bannir. En attendant, organisez-vous ; les avis, les ordres et l'argent ne vous manqueront pas. » Ces obscurs épisodes perdus parmi tant d'autres, et dont il est à peine fait mention dans les papiers du temps, achèvent de révéler l'exaspération des ennemis de Decazes après la mort du duc de Berry, et peut-être de prouver que pour se débarrasser de lui, ils étaient capables de tout.

III

Les attaques et les menaces dont Decazes était l'objet avaient dans le cœur du roi de douloureux échos. Sous ces violences qui l'indignaient, il mesurait, en toute leur étendue, les haines qu'elles trahissaient, et peut-être commençait-il à s'en alarmer. Néanmoins, quoique déconcerté par l'orage qui venait de fondre sur lui, il était encore bien résolu, le 16 février, à ne pas se séparer de son ministre. Loin d'être disposé à le sacrifier, il ne songeait qu'à le défendre, dans son honneur comme dans sa sûreté et son existence ministérielle. Ce jour-là même en se levant, il lui traçait la conduite qu'il souhaitait lui voir tenir en face de ses accusateurs :

« Il est encore de trop bonne heure, mon cher fils, pour avoir de tes nouvelles ; mais voici toujours quelques réflexions. Hier, je me contentais de la manière dont la

Chambre avait repoussé l'odieuse motion de Clausel de Coussergues. Aujourd'hui, les choses sont changées. Ce n'est plus une accusation absurde qu'il porte contre toi ; c'en est une qui n'est assurément pas mieux fondée, mais qui est constitutionnelle. Peux-tu garder le silence ? Je ne le pense pas. Il me semble au premier aperçu que tu dois relever le gant, et voici comme j'entends que tu pourrais le faire. Remercier la Chambre d'avoir repoussé par son improbation la calomnie aussi atroce qu'insensée portée contre toi comme particulier, mais la prier de ne pas agir de même dans l'attaque qu'on te fait comme ministre, et au contraire, de permettre au membre qui a déposé sur le bureau la proposition de la développer. Je n'ai pas besoin de t'indiquer ce que tu peux ajouter ; le champ est fertile et le moissonneur bon... Je reçois le portefeuille. Je persiste dans ce que j'ai écrit en te conjurant de consulter des gens, non qui t'aiment plus tendrement, qui soient plus attachés à ta gloire que moi, mais qui s'entendent mieux à ce qu'elle peut exiger... Tu ne me dis rien de ta santé. Hélas ! quel jugement en porterai-je ? Je t'aime. »

Cette lettre était écrite à huit heures du matin et envoyée aussitôt. Mais Decazes ne se hâta pas d'y répondre. Repoussée la veille par la Chambre des députés, la motion Clausel de Coussergues avait déjà perdu beaucoup de son intérêt, grâce surtout à des questions plus pressantes. Il s'agissait maintenant de tout autre chose. La journée qui commençait devait décider du sort des lois présentées la veille aux Chambres : loi sur les élections, loi rétablissant pour cinq ans la censure des journaux, loi sur la liberté individuelle ; or au moment où il recevait la lettre du roi, le président du conseil venait d'apprendre que dans diverses réunions prépara-

toires, tous ces projets avaient été désapprouvés par la droite comme par la gauche; par la gauche parce qu'ils étaient contraires à ses principes, par la droite parce qu'elle ne voulait pas le rendre plus fort en les votant, et qu'en les lui refusant, elle espérait le renverser (1).

Royer-Collard et Camille Jordan se présentaient bientôt après chez lui pour lui déclarer au nom du centre gauche, où le ministère comptait encore des amis, que ce groupe était résolu à ne se prêter à aucune modification de la loi électorale; que quant aux lois d'exception, il ne les voterait qu'autant qu'il serait stipulé qu'on les abrogerait au bout de quelques mois. Vainement, Decazes s'efforçait de démontrer la nécessité de ces mesures; vainement, il alléguait qu'elles avaient été demandées par le roi lui-même, la loi électorale surtout, et combien il serait périlleux pour le parti libéral de les repousser, puisque si elles n'étaient pas votées, le cabinet serait contraint de céder le pouvoir aux ultras, il ne parvenait pas à convaincre les deux députés de la nécessité de ne pas lui faire échec. Ils lui répondaient qu'il n'y avait pas lieu de redouter un ministère d'extrême droite. Depuis trop longtemps, on le tenait suspendu sur le parti libéral comme une épée de Damoclès; un ministère d'extrême droite, parvint-il à se former, ne pourrait vivre; l'expérience qu'on menaçait d'en faire tournerait nécessairement au profit des libéraux. Ils ne la redoutaient donc pas. En fin de compte, on se séparait sur une déclaration de guerre.

Quelques heures plus tard, Decazes constatait l'existence d'une coalition de droite et de gauche plus puissante que le parti ministériel désorganisé. Elle s'affirmait,

(1) En résumant ces faits, je crois devoir rappeler que je n'écris pas une *Histoire de la Restauration*.

dans la Chambre des pairs, en faisant élire par les bureaux, à l'instigation d'un triumvirat composé de Talleyrand, de Chateaubriand et de Molé, une commission hostile à la loi sur la presse, et en rendant inévitable, dans la Chambre des députés, une manifestation analogue. « Retirez la loi électorale, disaient les coalisés de gauche à Decazes, et nous vous soutiendrons. » — « Que le président du conseil donne sa démission, disaient ceux de droite, et nous accorderons au ministère tout ce qu'il nous demandera. » Le roi considérant la réforme électorale comme indispensable au salut de la monarchie et s'obtinant, d'autre part, à ne pas sacrifier son favori, c'en était donc fait de la majorité parlementaire. Il n'y avait plus d'autre ressource que la dissolution. Mais le remède ne serait-il pas pire que le mal? Les dernières élections ne devaient-elles pas faire craindre une victoire nouvelle des libéraux? Dans ces conjonctures, Decazes n'eût osé conseiller au roi d'en appeler aux électeurs, alors surtout que le scrutin aurait fonctionné sous l'empire d'une loi à laquelle on attribuait les périls présents et dont on poursuivait l'abrogation. Il fallait cependant prendre un parti. Éclairé par ce qui venait de se passer à la Chambre des pairs, il n'hésita pas à faire son choix entre les solutions qui s'offraient à lui et à adopter la plus radicale.

La lettre qu'il écrivit au roi atteste à la fois son désintéressement et son initiative. Il y traçait le tableau fidèle des intrigues déchainées contre sa personne et de leurs fâcheux effets : la désagrégation du parti ministériel, la défection du centre gauche, l'ultimatum des ultras. Désespérant de vaincre ces difficultés, persuadé que seul le duc de Richelieu pourrait en avoir raison, il suppliait le roi d'intervenir personnellement auprès de celui-ci pour

le décider à prendre le pouvoir. Quant à lui, il offrait sa démission, tout prêt d'ailleurs, si le roi la refusait, à faire partie du même ministère que Richelieu, soit comme ministre de la maison, soit avec un autre portefeuille.

Au reçu de cette lettre portée aux Tuileries dans l'après-midi, le roi répondit :

« Il faut, mon cher fils, que j'y aie bien peu vu tantôt pour n'avoir pas aperçu l'ultimatum des ultras ; n'importe. Ta lettre m'a tué ; c'est à peine si j'ai la force d'y répondre ; je m'en vais tâcher de le faire par articles :

« 1° Il est absolument impossible que tu fasses partie d'un même ministère que le duc de Richelieu.

« 2° Si le duc rentre, il faut que ce soit lui-même qui choisisse ses collègues ; ce n'est pas le roi qui est la clef de voûte : c'est le président du conseil.

« 3° Ma répugnance pour avoir un ministre de la maison faisant partie du ministère est invincible.

« 4° Je te laisse carte blanche pour faire ce que tu voudras ; mais il m'est impossible de parler au duc de Richelieu. Il ne m'a pas été donné de pleurer à volonté, et si je versais des larmes, le duc me connaît assez pour bien voir que ce serait son acceptation et non pas son refus qui les ferait couler. Je t'attends, cher fils. — Cinq heures (1). »

En entrant chez le roi, après diner, Decazes le surprénait excité, agité, « la figure d'un rouge violet, les yeux injectés de sang ».

— Oh ! mon Dieu, s'écria-t-il, qu'a donc le roi ?

(1) Il résulte de cette lettre écrite le 16 février, qu'à l'heure où l'on représentait Decazes comme s'imposant au roi et s'attachant désespérément au pouvoir, il avait offert déjà sa démission. Entre les historiens de la Restauration, il en est peu qui le constatent et ne disent le contraire.

Et le roi de répondre, tremblant de colère, en montrant la place près de son fauteuil :

— Là, tout à l'heure, mon frère, ma nièce, tous deux à genoux, me déclarant qu'ils ne se relèveraient que lorsque je leur aurais promis de te sacrifier!... On a dû m'entendre du Carrousel, tant ma réponse a été vive et emportée.

— Que le roi se calme, supplia Decazes ; il n'a jamais eu plus besoin de ses forces et de sa présence d'esprit ; qu'il daigne m'apprendre ce qui s'est passé.

Alors, le roi raconta qu'après le dîner, le service retiré, le comte d'Artois et la duchesse d'Angoulême s'étaient jetés à ses pieds, pour lui demander l'éloignement du président du conseil. Le comte d'Artois, qui portait la parole, avait parlé de Decazes dans les termes d'une véritable bienveillance et d'une parfaite estime.

— Je rends pleine justice à ses sentiments et à son mérite. Je reconnais que ses services pourront de nouveau être très utiles. Mais l'opinion royaliste s'est prononcée contre lui avec une telle violence qu'il est impossible qu'il fasse le bien. Je déplore qu'il soit indispensable de céder à cet orage passager ; je serai le premier à demander avant trois mois le rappel de M. Decazes. Mais aujourd'hui, il faut qu'il s'éloigne.

La duchesse d'Angoulême était alors intervenue :

— Sire, nous vous le demandons pour empêcher un nouveau crime, pour empêcher qu'il y ait une victime de plus.

Le roi, se méprenant à cette insinuation, avait cru que sa nièce voulait parler de lui ; il protesta.

— Comme mon neveu, je braverai les poignards. Il y a plus loin qu'on ne croit, malgré ce funeste exemple, du poignard d'un assassin au cœur d'un honnête homme.

— Ah! Sire, répondit Madame, grâce à Dieu, nos craintes ne portent pas sur Votre Majesté, mais sur une personne qui vous est chère.

— J'aurai pour mon ami le même courage que pour moi-même, et je défie le crime pour lui comme pour moi.

En achevant ce récit, le roi ajouta que, pendant toute la scène, le duc d'Angoulême était resté derrière son père et sa femme, debout, silencieux, tête baissée, fuyant les regards de son oncle qui semblaient lui dire : *Tu quoque*. La famille s'était ensuite retirée sans avoir rien obtenu (1).

— Que fera Votre Majesté? demanda Decazes, quand le roi se fut un peu calmé.

— Ce que je ferai ; je ne céderai pas. Est-ce toi qui me conseillerais cette lâcheté? Ne vois-tu pas qu'autant vaudrait abdiquer?

— Le roi sait que je n'ai jamais été d'avis qu'il abdiquât ni en fait, ni en droit. Il ne doit pas cependant se dissimuler les difficultés de la situation actuelle. Je les lui ai exposées dans ma lettre de tout à l'heure. La circonstance est trop grave pour que je ne lui dise pas la vérité tout entière en oubliant ce qui m'est personnel... Sire, lorsque Monsieur intervenait jadis dans les affaires de Votre Majesté, à l'occasion de la loi du recrutement, par

(1) En reconstituant, d'après les notes de Decazes, cette curieuse scène, j'ai rétabli le tutoiement dont usait le roi envers lui quand ils étaient seuls, comme dans ses lettres intimes, et je l'ai placée à la date du 16 février, contrairement aux dires de divers historiens qui disent qu'elle eut lieu le 18. Leur erreur provient de ce qu'ils n'ont connu que celle-là, alors qu'il y en eut au moins deux. Le roi ne céda que dans la seconde. Sa correspondance, qui me sert de guide, est, à cet égard, un témoignage plus autorisé que tous les autres. Elle infirme, en plusieurs détails, diverses versions écrites de mémoire, et après coup, même celle de Villèle, qui ne savait qu'imparfaitement ce qui se passait aux Tuileries.

exemple, nous étions bien forts pour lui résister. Il empiétait alors sur votre autorité, et j'étais le premier à conseiller à Votre Majesté de montrer à tous que c'était elle, elle seule qui était roi. Aujourd'hui, l'empiètement de Monsieur sera excusé par la douleur du père, et si le roi résiste, on dira qu'il a sacrifié son frère à son favori.

— Tu me conseilles donc d'abdiquer ?

— Non, Sire ; que le roi résiste, s'il le peut faire avec succès. Mais, le peut-il ? La majorité n'est plus avec moi, et quoique prêt à de nouveaux efforts pour la ramener, je n'ose espérer d'y parvenir.

Le roi était visiblement ébranlé. Il se rappelait que son frère lui avait dit qu'il ne s'agissait pas de sacrifier un système, mais une personne, et que, Decazes parti, la droite soutiendrait le ministère. Il répéta ces propos à son ministre :

- — Les loups ne demandent au berger que le sacrifice de ses chiens, fit-il avec amertume.

— D'un seul de ses chiens, objecta Decazes ; les six autres seront conservés.

— Eh ! tu sais bien, s'écria le roi, que, toi de moins, le berger n'aura plus de chiens pour le garder.

Devant la constatation d'une position sans issue, Decazes en revint au parti d'appeler le duc de Richelieu à la présidence du conseil. Richelieu lui succédant, l'opposition de la Droite tomberait ; les lois seraient votées, même celle qui rétablissait la censure et contre laquelle, dans ses bureaux, la Chambre des pairs s'était prononcée. Mais le roi qu'avaient blessé les refus antérieurs du duc, ne voulait pas s'exposer à en subir un nouveau. Que Decazes, s'il le voulait, fit les premières démarches ; quant à lui, il n'interviendrait pas. Cependant, à la demande du président du Conseil, il consentit à le pour-

voir d'une lettre qui mise, dès le lendemain, sous les yeux de Richelieu lui marquerait son désir; il l'écrivit séance tenante afin que Decazes pût l'emporter :

« J'ai reçu votre lettre, mon cher Comte, disait-il; j'approuve, je ne crains pas de le dire, j'admire les sentiments que vous m'y exprimez, et je vous autorise à faire toutes les démarches que vous jugerez utiles pour déterminer le duc de Richelieu à rentrer au ministère. Mais quoique entièrement convaincu de son zèle pour l'État et de son attachement à ma personne, vous devez sentir qu'ayant reçu de lui, et de vive voix et par écrit, plus d'un refus à cet égard, je ne dois pas m'exposer à en recevoir un nouveau.

« Vous connaissez, mon cher Comte, toute mon amitié pour vous. »

Lorsqu'après ce long entretien, le roi se sépara de son ministre, ils n'avaient rien décidé. Les résolutions ultérieures restaient subordonnées à la réponse de Richelieu. Peut-être Louis XVIII espérait-il que celui-ci persisterait dans son refus de reprendre le pouvoir et que Decazes pourrait le garder. Mais bien faible était cette espérance. Il voyait s'ouvrir devant lui la période des dures épreuves et gémissait, en pensant que « son fils » ne serait plus auprès de lui, pour l'aider à en porter le fardeau. Le lendemain, dès le matin, il lui expédiait ce billet révélateur de la détresse de son âme : « Ma nuit, mon cher fils, a été bonne, mon réveil affreux. Et toi, mon pauvre ami, comment cela va-t-il? Tu sais si je t'aime. » A trois heures, ce fut une missive plus longue. Elle témoignait de plus de calme et de liberté d'esprit, mais non d'un amoindrissement de sa douleur.

« Je viens de recevoir une lettre de Pasquier noire comme de l'encre, dans laquelle il me répète tout ce que

tu m'as écrit hier; je vais lui répondre que tu dois voir le duc ce matin (1).

« Les gardes du corps sont consignés. Le duc d'Havré m'a représenté ce matin qu'ils n'ont pas été seuls coupables, que beaucoup d'officiers de la garde royale l'ont été autant si ce n'est plus qu'eux et que ne punir qu'un corps, c'est l'entacher. Que faire en pareil cas? Consigner tous les corps, la mesure est violente et pourrait échauffer les esprits. Il pense qu'il vaudrait mieux lever la consigne, en publiant un ordre du jour très ferme. Le duc d'Havré m'en a montré un projet dont je suis fort content. Je lui ai dit que je verrais.

« Le cardinal m'a dit ce matin que son coadjuteur ne pourrait jamais être prêt pour mardi, et je le conçois fort bien. Il ne s'agit pas ici de ces lieux communs qu'il est aujourd'hui d'usage de débiter en quatre phrases, mais d'une véritable oraison funèbre. Sur cela, j'ai fait appeler M. de Brézé qui m'a proposé un parti, le seul praticable et que j'ai adopté d'autant plus volontiers qu'il est conforme à l'ancien usage. C'est de transporter le corps à Saint-Denis dès lundi soir ou au plus tard mardi, de l'y déposer dans une chapelle et de ne faire les funérailles que dans quelque temps, lorsque tout sera prêt. Ma grand'mère ne fut enterrée que quarante-huit jours après sa mort, et mon grand-père soixante et dix-huit.

(1) Dans ses Mémoires, le chancelier semble ne s'être pas souvenu de cette réponse du roi et avoir ignoré la démarche de Decazes. « Il fallait obtenir deux choses fort difficiles, dit-il : que le roi consentit à se détacher de M. Decazes et que M. de Richelieu se résignât à prendre la présidence du Conseil. Nos collègues chargèrent M. Portal et moi de pressentir le roi sur cette délicate question. Le roi nous répondit assez sèchement par un refus absolu. » Il n'y a pas trace, dans la correspondance du roi, d'un refus pareil. En revanche, elle contient la preuve que vingt-quatre heures avant de recevoir la lettre de Pasquier, il avait autorisé Decazes à négocier avec Richelieu.

« Je souhaite que tu ne te fasses pas illusion sur la loi des journaux, mais je crains que si. A ce sujet, je dois te dire que ce matin, le duc de la Châtre était furieux de la commission, mais bien plus enore contre M. de Chateaubriand dont l'outrecuidance a rompu une majorité toute formée, et sur cela il m'en a dit de toutes les couleurs sur le noble vicomte.

« Je suis bien affligé de te savoir enrhumé : nous n'avions pas besoin de cela de plus. Tu me demandes comment je vais ; ah ! mon ami, il fallait d'abord me demander si j'existe ; je t'aurais répondu : Guère. Ce matin, en ouvrant les paupières, le corps réveillé, l'esprit encore fort peu, j'ai senti que je me portais, mais que j'avais un point douloureux au cœur ; j'ai cherché ce qui le causait ; successivement, mes idées se sont développées et, enfin, la triste vérité s'est montrée tout entière. Ma douleur est grande ; elle l'est d'autant plus que je ne peux me livrer à l'espoir que tu m'offres ; tu sembles te la reprocher. Ah ! songe plutôt à toutes les jouissances que tu as fait éprouver à mon cœur ; songe à trois années de bonheur pur, contenu, sans un seul nuage, couronné par le plus grand de tous pour moi, celui d'avoir assuré le tien ; songe, enfin, que le triomphe de nos ennemis ne sera pas complet, car, malgré eux, ils diront comme Phèdre : Ils s'aimeront toujours. »

Pendant que la tendre sentimentalité de Louis XVIII s'épanchait en cette prose désolée, Decazes allait chez Richelieu. Après lui avoir montré la lettre royale, comme une preuve du caractère officiel de sa mission, il recommençait une tentative déjà faite à plusieurs reprises et n'était pas plus heureux cette fois que lors de ses précédentes démarches. Richelieu se retranchait derrière la réponse qu'au mois de novembre, il envoyait de la Haye.

Il n'avait rien à y ajouter, rien à en retrancher. Les raisons qu'il donnait alors pour refuser d'entrer au ministère conservaient, à son avis, toute leur force; il s'y tenait et n'en voulait pas démordre. Il ne se croyait pas indispensable. Ce qu'on attendait de lui, d'autres pouvaient l'accomplir et mieux que lui-même, « ayant toujours été la bête noire des ultras ».

— Quand vous êtes devenu président du Conseil, dit-il prophétiquement à Decazes, Monsieur vous avait promis son appui. Cela ne l'a pas empêché de vous le retirer en des circonstances si graves, et sans motif. Ce qu'il vient de faire contre vous, il le ferait contre moi. Rien ne me garantit la durée de l'engagement qu'il se déclare prêt à prendre s'y j'accepte le pouvoir.

Decazes ne parvint pas à ébranler la résolution de Richelieu. Il revint chez lui découragé, attristé, malade, hors d'état de se rendre auprès du roi à qui il fit part cependant de son échec. Pour la troisième fois de la journée Louis XVIII prenait alors la plume : « Ton état physique me désole, mon cher fils, le moral n'est guère plus consolant. Que ferons-nous d'après l'invincibilité du duc? Pensez-y bien; pour moi, je suis à bout de voie. Je suis du moins bien aise que ton oncle ait été bien pour toi... Bonsoir, cher fils, je n'ai plus que la force de t'aimer de tout mon cœur. » Le lendemain matin, c'était même antienne. « Mon pauvre cœur souffre beaucoup. Ton oncle m'a écrit pour me demander un rendez-vous. Je l'ai assigné à neuf heures. »

Dans cette seconde entrevue, le comte d'Artois insista de nouveau auprès du roi pour obtenir le renvoi de Decazes qui en fut aussitôt averti.

« Mon frère n'a point pris ce ton exigeant que tu sais qu'il prend quelquefois. Il m'a simplement dit ce qui

m'est revenu de plusieurs autres côtés, qu'avec toi les lois seraient rejetées, que toi de moins, elles seraient adoptées. Que lui répondre? Le vent souffle trop de toutes parts pour que cela ne soit pas vrai. Je lui ai dit l'inutile démarche que tu as faite hier auprès du duc de Richelieu. J'ai voulu du moins jeter cette fleur... non... je ne puis achever. »

Il n'achevait pas parce qu'il lui en eût trop coûté d'avouer que, vaincu par les sollicitations de son frère, il lui avait promis, formellement promis le sacrifice qu'on exigeait de lui, si toutefois le duc de Richelieu se laissait fléchir et consentait à recueillir la succession de Decazes. Mais, s'il ne confessait pas ce qu'il appelait sa faiblesse, il s'en excusait en laissant voir à quel point elle le rendait malheureux.

« Viens le plus tôt que tu pourras ; viens voir le prince ingrat qui n'a pas su te défendre et qui a encore besoin de te consulter sur les choix ; viens mêler tes larmes à celles de ton trop malheureux père... Tu me trouveras avec la main gauche gantée ; j'ai quelque chose à l'index ; mais c'est le moindre de mes maux... Peux-tu croire encore que je t'aime ? »

Et dans la même lettre :

« Je n'ai qu'une seule raison pour croire qu'on ait perverti le duc d'Angoulême, c'est que ce malheur me manquait. »

Il avait vu son neveu, dans « la fatale soirée du 16 », écouter sans s'y joindre, mais aussi sans protester, les lamentations du comte d'Artois et de Madame, et quoiqu'il eût d'abord attribué cette attitude à la timidité naturelle du prince, depuis, sur la foi de propos inexacts, il le croyait passé à l'ennemi. Cette défection du seul membre de sa famille qu'il aimât ajoutait à sa douleur.

A deux jours de là, il y revenait encore :

« César fut plus heureux que moi; il ne dit qu'une fois : *Tu quoque*. Shakespeare connaissait bien le cœur humain. Voici la malédiction du roi Lear contre sa fille : *Puisse-t-elle sentir combien plus acéré que la dent d'un serpent il est d'avoir un enfant ingrat!* Je ne prononce point cette malédiction, Dieu m'en garde; mais je sens combien elle est cruelle. »

Le duc d'Angoulême ne méritait pas ces reproches. Quand il sut que le roi s'était offensé de le voir s'associer par sa présence et par son silence à la démarche de son père et de sa femme, il vint spontanément lui expliquer que, surpris par cette démarche à laquelle il ne s'attendait pas ce soir-là, il n'avait pas voulu l'appuyer ni osé la désavouer, mais qu'il en était resté profondément marri, son estime et son attachement pour M. Decazes demeurant tels que par le passé. Cette explication loyale et sincère lui rendit le cœur du roi. « Hier soir, j'ai éprouvé quelque douceur à appeler le duc d'Angoulême *mon fils*. Cela ne m'était pas arrivé depuis samedi. »

Cependant, la promesse faite par le roi à son frère, dans la matinée du 18 février, de sacrifier Decazes à Richelieu ne changeait rien aux dispositions de celui-ci. Aux offres pressantes qui lui étaient faites au nom du comte d'Artois, il continuait à opposer l'invincible répugnance que lui inspirait le pouvoir; son refus jetait le désarroi parmi les ultra-royalistes. Ils avaient cru tenir la victoire et s'en étaient déjà réjouis. A la pensée qu'ils s'étaient flattés d'un vain espoir et trop hâtés de triompher, leur fureur reprenait toute sa violence. Elle n'avait d'égales que leurs craintes. Decazes redevenu nécessaire et partant consolidé, décidant le roi à renoncer à la réforme électorale, s'assurant à ce prix le concours de la gauche,

telle était la perspective qui s'offrait à eux à la faveur des rumeurs contradictoires dont, pendant vingt-quatre heures, dut se payer leur impatience. Quelques-uns, à défaut de Richelieu, mettaient en avant le nom de Talleyrand qu'ils méprisaient quoique depuis sa chute il se fût rapproché d'eux. Soutenu par Molé, Talleyrand se faisait fort, avec sa jactance accoutumée, de constituer un ministère dans lequel Villèle aurait sa place, combinaison irréalisable et que, d'ailleurs, Villèle s'empressait de repousser, la considérant comme une œuvre de fous.

Au milieu de cette agitation, un peu d'espoir rentrait dans le cœur du roi. N'allait-elle pas tourner au profit de Decazes? Que la Chambre des pairs se prononçant contrairement à sa commission, ce qui s'était déjà vu, consentit à rétablir la censure pour les journaux, et la démission du président du Conseil ne serait plus une nécessité. Si faible que fût cet espoir, un billet écrit le 19 février le laisse transpirer :

« Que dis-tu donc de m'engager dans les lacs des ultras? Ils ne me tiennent pas. Je n'espère pas grand-chose de la visite au duc de Richelieu. Mais qui sait ce qui peut arriver si nous vainquons à la Chambre des pairs? Tu me feras savoir ce que tu espères de ce côté. »

La visite à laquelle le roi faisait allusion — visite de Monsieur au duc de Richelieu — était la dernière carte des ultra-royalistes. Ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'elle avait été conseillée au comte d'Artois par Decazes lui-même. A bout de ressources, Monsieur s'était décidé à faire appel au dévouement et à la loyauté de l'homme que, depuis plus de trois ans, ses amis et lui travaillaient à renverser. Il lui avait envoyé le comte Jules de Polignac pour le supplier de s'éloigner volontairement.

« Je répondis au comte Jules, raconte Decazes, que

si Monsieur lui avait réellement confié son entretien avec Sa Majesté, il devait savoir que la difficulté ne résultait que du refus du duc de Richelieu. J'ajoutai que ce refus avait pour cause la défiance du duc en ce qui concernait la sincérité du parti ultra et de Monsieur lui-même.

« — Que Monsieur le voie, dis-je, qu'il le rassure, et la difficulté sera dénouée. »

Le comte d'Artois s'était alors décidé à se rendre chez le duc de Richelieu. On sait par quels formels engagements, par quelles promesses d'un concours sincère et durable, « foi de gentilhomme », destinées à être si vite oubliées, il parvint à ébranler une résistance qui jusqu'à ce jour n'avait pas faibli.

— Votre politique sera la mienne, déclarait-il ; je serai votre premier soldat.

Et Richelieu, sur cette assurance chevaleresque, donnée d'une voix vibrante, ainsi qu'un serment solennel, consentait à écouter les propositions du roi. Ce n'était pas encore un consentement définitif. Les perplexités de Louis XVIII ne cessaient pas, bien que l'objet en fût changé. Maintenant, il souhaitait avec ardeur ce consentement, s'étant enfin convaincu que Decazes ne pouvait plus être sauvé. « Espérons, mon fils, que le duc cédera. Actuellement, je puis lui parler et je le ferai demain. Sans lui, la nécessité nous jetterait dans ce Talleyrand. »

Le dimanche 20 février, à quatre heures, le roi écrit de nouveau :

« Ma lettre pour le duc de Richelieu ne fait que de partir. J'en avais écrit les premiers mots avant la messe ; depuis mon retour, je n'ai pas eu un instant de libre. Mais, j'ai fait voir ce commencement à Pasquier qui allait chez le duc, afin qu'il fût (le duc) certain de la démarche

que j'allais faire. Un de mes mangeurs de temps a été La Tour-Maubourg, qui avait un très long travail à me présenter. Mais, je lui en ai pardonné la longueur, parce que lui ayant dit à la fin ce que j'allais faire vis-à-vis du duc, il s'est mis sur cela à me parler de toi, sans chaleur, parce que tel est son caractère et qu'il n'est pas ton ami intime, mais parfaitement. J'ai senti que les larmes me gagnaient, et je l'ai congédié. Après son départ j'ai pleuré, et cela m'a un peu soulagé, à peu près comme la ponction soulage un hydropique... Je suis bien, mais mon cœur est brisé... Je reçois la réponse du duc; il accepte et ne pouvant venir ni écrire beaucoup, il m'annonce qu'il m'enverra Pasquier pour traiter les détails. Je souffre l'impossible. Nous nous reverrons, n'est-il pas vrai, fils adoré? »

Le pauvre vieux roi n'est pas au bout de ses tribulations. Pasquier arrive pour « traiter les détails ». La présidence du Conseil sans portefeuille, attribuée à Richelieu, Siméon à l'Intérieur, Portalis à la Justice en attendant le retour de De Serre, toujours malade, dans le Midi; tous les autres ministres maintenus, ainsi que les trois lois présentées aux Chambres, tout cela est bien vite réglé. Mais voici une condition inattendue. Au désir exprimé par le roi de nommer Decazes gentilhomme de la chambre et de continuer à le voir quelquefois, Richelieu oppose un refus formel. Decazes restant à Paris, le gouvernement serait impossible, car on croirait toujours à la continuation de son influence. Il faut qu'il parte, et au nom de Richelieu, Pasquier propose de le nommer ambassadeur à Londres, étant entendu qu'il rejoindra son poste sur-le-champ. Le roi est contraint de céder. A grand'peine, il obtient pour Decazes un délai de quelques semaines, que celui-ci, à qui le repos est impérieusement

nécessaire, passera dans ses propriétés de la Gironde après avoir pris l'engagement de ne pas se montrer à Paris pendant ce temps. Ces choses décidées, le roi signe, la mort dans l'âme, l'ordonnance qui ratifie son malheur.

Decazes étant venu le voir, il lui fait connaître la résolution à laquelle il a dû souscrire. Mais, il lui annonce en même temps, qu'il l'a créé duc et ministre d'État, tenant à prouver qu'en se séparant de lui, il ne lui retire ni sa faveur ni son amitié. Il lui montre même la lettre qu'il vient d'écrire au roi d'Angleterre.

« Monsieur mon frère, j'ai jugé à propos de rappeler le duc de Richelieu à la présidence de mon conseil et j'ai nommé le comte (aujourd'hui duc Decazes) mon ambassadeur auprès de Votre Majesté. Il partira dans quelque temps pour se rendre à son poste. Mais j'ose d'avance solliciter pour lui les bontés particulières de mon auguste ami. En quittant le ministère, le duc Decazes n'a rien perdu de ma confiance, et à ce titre, je me flatte qu'il recevra de vous un accueil favorable. Je vous prie surtout d'ajouter foi à ses discours. »

Ce ne sont point là de banales paroles. Elles expriment ce que ressent le cœur du roi et ce que toute sa correspondance exprimera longtemps encore avec une égale ardeur. Comme Decazes va se retirer, le roi lui demande son portrait. Quand il l'a reçu, il le remercie de l'envoi « de cette image chérie qui toujours à portée de sa vue, fera couler ses larmes et les essuiera ». Maintenant, le sacrifice est consommé; le roi sent déjà s'élever entre lui et « son fils » l'obstacle infranchissable, car il ne croit pas à son retour au pouvoir. Peut-être même ne le désirait-il pas, n'étant plus de force à voir recommencer dans l'avenir des émotions si cruelles, si redoutables pour son repos et sa santé.

En rentrant chez lui, après cette émouvante entrevue qui ne doit pas cependant être la dernière, Decazes se demande s'il a sagement agi en consentant à quitter la France. Peut-être, eût-il mieux fait de refuser l'ambassade qui vient de lui être accordée sans qu'il la sollicite et de rester à Paris; il est pair du royaume, nul n'aurait pu le contraindre à s'éloigner s'il s'était mis en tête de siéger dans l'assemblée à laquelle il appartient. Un parti d'opposition libérale se serait bien vite formé autour de lui et l'aurait en peu de temps ramené au pouvoir. N'est-ce point par peur de cette éventualité que le duc de Richelieu a exigé son éloignement? Lui-même n'a-t-il pas eu tort de céder, et quand il sera parti, n'essayera-t-on pas de le perdre dans l'esprit du roi? Aux questions qu'il se pose, c'est sa jeune femme qui répond. Elle n'a pas encore dix-huit ans. Mais au spectacle des intrigues de cour dont elle est témoin depuis son mariage, elle a précocement acquis la maturité, l'expérience.

« Quand mon mari revint de chez le roi, il m'apprit que le roi, en acceptant sa démission, lui donnait le titre de duc et le nommait ambassadeur en Angleterre; que le duc de Richelieu exigeait qu'il ne restât pas en France et n'acceptait le ministère qu'à cette condition. Je lui observai qu'en son absence, tous ses ennemis allaient tomber sur lui; que les absents ont toujours tort; qu'il n'aurait personne pour le défendre.

« — Tu ne peux rester ministre, soit; mais tu dois demeurer à ton poste de pair pour répondre à ceux qui t'attaqueront.

« — Mes amis répondront pour moi.

« — Tes amis! Tu quittes la partie; ils la quitteront avec toi.

« — Non, ils me défendront. D'ailleurs, Monsieur a

donné sa parole au roi qu'après mon départ, les attaques cesseraient. »

Il croit encore à la parole de Monsieur ! Sa femme n'est pas convaincue. Mais elle se résigne, en pensant que la retraite à laquelle il a consenti sera favorable à sa santé compromise. Seulement, ses prévisions commencent à se vérifier dès le lendemain. Les journaux royalistes célèbrent la chute de Decazes avec des cris de cannibales. C'est un torrent de violences et d'injures, qui longtemps encore coulera. Chateaubriand écrit ces paroles odieuses : « Nos larmes, nos gémissements, nos sanglots ont étonné un imprudent ministre : les pieds lui ont glissé dans le sang, il est tombé. »

A partir de ce jour jusqu'à celui de son départ, les relations de Decazes avec le roi ne sont plus, suivant l'expression de celui-ci, qu'une « agonie prolongée ». Les lettres royales qui lui parviennent encore présentent le caractère d'une lamentation.

« Ton oppression m'arrache le cœur ; je n'ai pu conserver le meilleur des ministres, conserve-moi le meilleur et le plus tendrement aimé des fils. » — « Mon moral est abîmé ; puisses-tu souffrir moins que ton père ! » — « Mon moral souffre de la fin de mon bonheur. Je suis bien malheureux, cher fils. » — « Je ne suis pas surpris que tu aies été content du duc de Gramont. Je l'avais été fort, à tel point que je ne m'en suis pas gêné de satisfaire devant lui le plus impérieux de mes besoins, besoin que j'éprouve à chaque instant, celui de pleurer. » — « Hélas ! c'est le commencement de nos peines ; elles sont déjà grandes, bientôt elles seront affreuses ; aie plus de courage que moi. » — « Je t'en conjure, viens de bonne heure ; que ce soit le dernier jour ou non, viens de bonne heure. Mon cœur est brisé, mon fils, mon cher

« fils. Je t'aime, je t'aimerai jusqu'à mon dernier soupir. »

Cette correspondance élégiaque se continue jusqu'au 25 février. Brusquement, Richelieu y coupe court. Il vient déclarer au roi que l'intérêt du ministère comme celui de la paix publique exige que Decazes parte sans plus de retard et qu'il le lui a fait savoir. Accablé par cette mise en demeure, Louis XVIII écrit : « Le duc de Richelieu m'avait dit ce qu'il t'a fait dire par le marquis de La Tour-Maubourg. Il m'a glacé le sang. Je ne sais si je t'en aurais parlé... O mon fils, mon cher fils, pour te venger de tes ennemis, je leur souhaite mon cœur; ils seront assez punis. »

Le départ fixé au lendemain, Decazes reçoit encore ce billet : « J'ai bien dormi, mon cher fils; je te laisse à juger du réveil. Puissent la route, un climat plus doux et le repos te rendre la santé! Adieu, mon Élie, mon Égédie, mon petit Louis, ma Zélia (1), je vous aime et je vous embrasse de tout mon cœur. » Enfin, la nuit venue, comme sa famille et lui vont monter en voiture, Gonet, le valet de chambre du roi, apporte un papier plié en quatre, adressé « A mon cousin le duc Decazes » et qui ne contient que deux lignes : « Adieu, cher fils; c'est du fond d'un cœur brisé que je te bénis; je t'embrasse mille fois. » C'est sur ce cri qui semble lui assurer, de loin comme de près, l'éternelle affection de Louis XVIII, que Decazes, tombé du pouvoir, quitte Paris, avançant son départ de quelques heures, afin de déjouer les manifestations hostiles qu'ont annoncées des avis mystérieux.

« On disait que les gardes du corps nous attendaient à Versailles pour nous insulter, écrit la duchesse Decazes. Ils en avaient, paraît-il, formé le projet. Mais quand ils

(1) M^{me} Princeteau, sœur de Decazes, que le roi, dans la correspondance, appelait : le bon ange.

arrivèrent, nous étions déjà repartis. Ma belle-sœur, qu'un accident de voiture avait mise en retard, entendit bien quelques cris. Mais ce fut tout. Nous allâmes coucher à Rambouillet. Mon père nous y attendait avec le docteur Dubois, qui était inquiet de la santé de mon mari et de la mienne. Ils nous quittèrent le lendemain. Alors seulement, je commençai à être bien malheureuse. Je nous voyais en butte à toutes les haines et je ne comptais pas beaucoup sur l'appui du roi. »

C'était prévoyance de n'y pas beaucoup compter. D'autres influences allaient s'exercer désormais sur l'esprit et sur le cœur de Louis XVIII et détruire lentement, mais sûrement, celle de Decazes, ainsi que j'aurai l'occasion de le raconter dans la suite de ces récits.

FIN.

PIÈCES HISTORIQUES

N° 1.

LETTRES DE LOUIS XVIII

Indépendamment des lettres du roi à Decazes, insérées dans les récits qui forment ce livre, je crois devoir en réunir ici un certain nombre qui n'ont pu y trouver place. Autant que possible, j'ai classé ces lettres par séries et réuni sous une même rubrique toutes celles qui ont trait à un seul et même objet.

LOUIS XVIII ET SA FAMILLE.

Les plus graves embarras du règne de Louis XVIII proviennent de l'opposition que lui faisait son frère le comte d'Artois, plus tard Charles X. Ce prince, on l'a vu, était dès 1815 et fut, aussi longtemps que son frère porta la couronne, l'esprit étroit, entêté, sans prévoyance, qui devait accoucher plus tard des fatales ordonnances de 1830. Si l'aîné de ses fils, le duc d'Angoulême, d'abord partisan de ses idées, les abandonna bientôt pour se conformer aux vues du roi, en revanche le cadet, le duc de Berry, aggrava maintes fois, par son caractère brouillon, mobile et brutal, ces querelles de famille, que Louis XVIII, tant qu'il fut conseillé par Decazes, traita de haut, avec patience et sans qu'elles pussent le faire dévier de la voie qu'il suivait. La duchesse d'Angoulême partageait toutes les idées du comte d'Artois et du duc de Berry. Un peu plus tard, la duchesse de

Berry vint fortifier leur opposition dont Chateaubriand, Villèle, La Bourdonnaye, Talleyrand lui-même et toute la faction de l'ultra-royalisme furent les instruments les plus actifs. Les lettres qui suivent témoignent des soucis que causait à Louis XVIII cette malveillance des siens comme les innombrables intrigues qui en étaient la suite et dont les auteurs se recrutaient jusque dans sa propre cour.

« 4 octobre 1816.

« Tes papiers, mon cher fils, et ce qui les accompagnait, sont arrivés à bon port et ont été très bien reçus, ainsi que tu peux le croire; de mon côté, j'espère que cette lettre ne te déplaira pas, quand tu y liras que ton oncle (le comte d'Artois) m'a dit ce soir qu'il ne ferait rien, à moins que les circonstances ne l'y déterminassent. Tu vois bien que c'est avoir ville gagnée et que cette dernière phrase n'est là que pour sauver l'honneur des armes. Ta visite à Sp... (le duc d'Angoulême) a fait merveille, et la minute qui l'a suivie m'a fait grand bien. »

« 16 février 1817.

« Voici, mon cher enfant, la lettre de Molé en renfermant une qui n'est pas mal *ultra*, mais qui m'a presque donné envie de rire, en songeant au désappointement de l'écrivain lorsqu'il aura su le sort de la loi des Élections (1). Que dis-je, rire!! La pensée du 14 janvier quand elle me revient, et cela n'arrive que trop souvent, m'en ôte jusqu'à la faculté (2). Tenez, ce que vous m'avez raconté hier, si cela fût arrivé seulement le 13, m'aurait transporté au troisième ciel. En ce moment, j'en jouis sans doute, mais mon cœur seul est de la partie, et la triste

(1) Les amendements que les ultras de la Chambre des députés étaient parvenus à faire voter avaient complètement dénaturé le projet ministériel, ce qui constituait pour le Cabinet le plus cruel échec. Mais la Chambre des pairs repoussa la loi.

(2) Le roi fait allusion aux propos que tint le duc de Berry sur le rebelle de Chateaubriand : *La Monarchie selon la Charte*. A la lecture de ce livre et tandis que Louis XVIII s'en déclarait offensé, le duc de Berry s'écria qu'un tel ouvrage « devrait être écrit en lettres d'or », ce dont le roi fut vivement affecté. Un peu plus tard, le prince essaya de faire oublier, en tenant d'autres propos, ceux qui avaient affligé le monarque. On voit comment celui-ci juge ce témoignage de repentir.

raison me dit qu'après cette fatale journée, c'est une inconséquence, et que faire fond sur un être inconséquent c'est, comme dit l'Écriture, s'appuyer sur un roseau qui se brise et perce la main qui y cherche un soutien. Je reviens souvent à cette douloureuse pensée. »

« 9 mars 1817.

« Je vous renvoie, mon cher enfant, *pro forma* la supplique de ce malheureux jeune homme; il est coupable, mais la sincérité de son aveu plaide en sa faveur, son repentir paroît de bonne foi; de plus il me prend (ainsi que je vous l'expliquerai plus tard) dans un bon moment; enfin, il vous a touché, suivez donc à son égard la marche que vous proposez.

« Avant d'aller plus loin, soyez tranquille sur ma santé, je vais bien de partout. On a dû vous dire que j'avois bien dormi. Il n'en est cependant rien, et voici la cause de cette mauvoise nuit, car franchement elle l'a été, c'est votre conversation avec monsieur le comte d'Artois. Vous l'avez trouvée plutôt bonne que mauvoise, et mon cœur seroit un peu de cet avis, mais ma raison ne sauroit en être.

« Écoutez, mon bon fils; il est des images que ma tendresse voudroit épargner à la vôtre; mais dans cette occasion, ne pas vous les présenter, seroit une réticence que cette même tendresse me reprocheroit.

« A mon âge, le cours ordinaire de la nature ne sauroit permettre une carrière bien longue; mille causes qui n'auroient rien de surprenant peuvent encore abrégér la mienne. N'est-il pas, d'après la conversation d'hier, très facile de prévoir que je descendrai tout entier au tombeau; et cette pensée n'est-elle pas une des plus douloureuses que l'on puisse avoir? Le bon effet attribué à la plus funeste des démarches, le motif du reproche sur la nomination de M. de G..., la froideur avec laquelle on a parlé des propos insensés de R..., tout cela est-il consolant pour le roi?

« Si j'ai embrassé le système de modération, ce n'est pas par paresse, ni même par goût personnel, mais par raison, mais parce que je crois que seul, il peut empêcher la France de se déchirer de ses propres mains, et en faire à l'avenir un État florissant au dedans et au dehors. Or le succès de ce système ne

dépend pas du moment; il tient à une longue persévérance. Puis-je l'espérer encore? On pourroit m'objecter, car enfin il faut admettre toutes les hypothèses, que mon frère peut ne pas me survivre. D'abord, quelle horrible ressource, et seroit-elle bien sûre? Celui (1) qui, revenu d'Espagne plus exagéré que personne, a changé du tout au tout trois mois après son voyage en Languedoc, qui a fait l'année d'après une si étrange question à un homme qu'il connoissoit à peine, offre-t-il une garantie bien solide? Et après lui (car enfin il faut tout prévoir), que vois-je?

« Je regarde la conversation d'hier comme la pierre de touche de celle avec le Duc (2). Je vois que celle-ci a eu un bon effet relativement aux personnes et j'en jouis sincèrement. Si je croyois qu'il en fût de même relativement aux choses, je serois trop heureux. J'irois jusqu'à espérer le retour de l'enfant prodigue du faubourg Saint-Honoré (3). Mais je vois au contraire qu'on est plus que jamais enraciné dans ses idées. Dans cet état de choses, un sentiment me rend la vie bien amère, et d'autres pensées me la rendent odieuse, et cependant me prouvent qu'elle est nécessaire, parce que je ne peux pas dire : *Erudimini*. J'ai fait toutes ces réflexions cette nuit, et certes il y avoit bien de quoi troubler mon sommeil. Nature reprend ses droits; n'en soyez pas en peine, mais c'est une nouvelle plaie qui envenime celle du 14 janvier qui étoit loin d'être fermée. »

« 25 août 1817.

« En recevant le portefeuille de si bonne heure, j'ai bien jugé, mon cher fils, que tu t'étois couché tard, et j'en ai eu du chagrin parce que je crains les suites. Mon premier mouvement, en lisant l'aperçu de la conversation avec Monsieur, a été d'être fâché qu'elle ait eu lieu; mais à la réflexion, je m'en console *parce que la médecine est prise*, car au fond je la tiens

(1) Le duc d'Angoulême qu'en 1815, le roi envoya au-devant de l'armée espagnole qui voulait entrer en France et qui parvint à lui faire rebrousser chemin.

(2) Il s'agit ici du duc de Wellington qui avait osé dire au comte d'Artois, après avoir écrit au roi, combien étoit périlleuse l'opposition qu'il faisoit à la politique de son frère.

(3) Le duc de Berry qui habitoit le palais de l'Élysée.

pour aussi détestable qu'il s'en puisse voir. Je passerai presque l'idée de faire quelque chose pour la minorité, qui n'est dans le fond qu'une belle et bonne extravagance, n'étoit le panégyrique de B... (Berthier, préfet de l'Isère), qui me prouve que, malgré tout ce qu'ont pu vous dire le chancelier ou autres de cette trempe, il n'y a pas le plus léger symptôme d'amendement. Après cela je trouverai peut-être dans le second Bulletin des pétitions personnelles; je n'en serai ni étonné ni flatté, parce que c'est bonne éducation, et puis voilà tout. Je voudrais pour beaucoup que l'interlocuteur et le frère de Sp... (1) pussent lire une lettre que je viens de lire, de cette folle de Mme B... de C..., dont L... F... a certainement été et est peut-être encore l'amant (2). Ils y verroient quel fond ils peuvent faire sur toutes ces têtes-là. Ils me rappellent tous (et je l'ai déjà dit de la Chambre de 1815 dont on me vantoit l'attachement) ce mot d'une comédie :

« — Il fera tout ce que je voudrois *pourvu qu'il le veuille bien.* »

« Je souhaite que demain tu sois en état de bien parler à la Chambre des députés ! J'espère en attendant que le nouveau libelle que prépare Robert (3) ne t'empêchera pas de dormir. A propos de Chambre : 1° Si la loi se termine demain, même vendredi, fût-ce samedi, je crois qu'il sera très à propos que dimanche (après la messe, bien entendu) tu ailles chez Sp... L'horloge est bien, mais il est bon de la remonter de temps en temps. 2° J'espère que tu as envoyé tes bucoliques de Paires au chancelier. En tous cas, envoie-les-lui de bonne heure, car il y aura séance de la Chambre des pairs. »

Sans date, mais de 1818.

« Je savois que tu avois l'esprit bien fait, mais je n'imaginois

(1) Nous avons déjà dit que, dans les lettres du roi, le duc d'Angoulême est désigné sous le nom *Spesuma*, Sp... par abréviation. C'est du duc de Berry par conséquent qu'il s'agit ici.

(2) On comprend pourquoi je m'en tiens ici à des initiales. Les personnages auxquels le roi fait allusion ont des héritiers.

(3) Publiciste du temps, propriétaire du journal *le Fidèle Ami du Roi*, dont la feuille fut supprimée, qui fut lui-même arrêté et dont la fille adressa à la Chambre des députés une pétition qui fit grand bruit.

pas que tu dusses te contenter de si peu, et puisque le roi a été adorable, voici ce qui est arrivé avec les autres. Le plus jeune (le duc de Berry) t'a dit : « Rangez-vous que je crache » ; le plus vieux (Monsieur), au maréchal et à toi : « Il fait froid, vous autres » ; enfin, Sp... (le duc d'Angoulême), t'entendant éternuer : « Dieu vous bénisse ! » Voilà l'échelle des proportions exactement graduées (1). »

Sans date, mais de 1818.

« J'ai été agréablement surpris, mon cher fils, en recevant de tes nouvelles à deux heures et demie, mais le plaisir a été de courte durée. Politesse opposée à bonté, affabilité, politesse ne désigne autre chose si ce n'est qu'on n'est pas grossier comme le frère de Sp..., mais qu'on ne vaut pas mieux que lui, et de toutes les croix, celle-là est la plus pesante pour ton père. Et cette autre qui a été fort bien. Fiez-vous à tout cela.

« Le petit père F... est venu ce soir ; je ne sais s'il avait mission (2) ; mais ne s'est-il pas avisé aussi de me parler réconciliation ! Je lui ai répondu : « Les bras de la miséricorde sont toujours ouverts ; qu'on s'y jette ; mais pas de concession. »

« 24 décembre 1818.

« Je ne vois, mon cher fils, qu'un seul parti à prendre pour M. de la Bouillerie, c'est de lui ôter sa place de sous-secrétaire d'Etat ; mais tu sens bien qu'un tel parti ne peut être pris *proprio motu* ; tu as vu aujourd'hui le duc de Richelieu ; lui as-tu dit ce que tu m'as écrit ce soir ? Une fois cette épuration dans le ministère faite, tu croiras aisément que celle de la liste civile ne tarderait pas. Quant au duc de Berry, l'expérience du mois de janvier dernier m'a appris qu'un mot ne peut rien sur lui, je continue à lui battre extrêmement froid, il a l'air de s'en apercevoir ; il m'en demandera, ou il m'en fera demander la cause, alors j'aurai beau jeu ; le mal fait par ses propos d'hier ne sera pas

(1) Le roi raille l'attitude gardée par les princes envers Decazes, dans une réception aux Tuileries et qui avait été plus que froide de la part du comte d'Artois et du duc de Berry.

(2) Le comte Ferrand que le roi aimait et estimait et qui avait été son ministre. Ce personnage s'efforçait de rapprocher le comte d'Artois de son frère.

réparé, parce qu'il n'est pas réparable, mais j'espère que dans quelque temps, il ne se reproduira pas. »

Sans date, mais de 1818.

« Ce soir, mon cher fils, il n'y avait à l'ordre que le duc d'Aumont, le duc de Luxembourg, le duc d'Escars, le maréchal Marmont et le prince de Poix. Le hasard ayant fait qu'on parlât de la séance de demain, à la Chambre des pairs, le prince a dit qu'il était temps que cela finit et que s'il y avait seulement deux jours d'intervalle on reverrait le père Duchesne. Le maréchal a dit que tous les coquins étaient prêts.

« — Oui, ai-je repris, tous les coquins *omni modo*.

« Puis j'ai ajouté quelques mots en forme de préface à ce que je me propose de dire demain. Je ne sais pas si l'enfant (le duc de Berry) — comment l'appeler autrement? — a senti sa faute, mais il avait l'air gêné, j'ai été très froid avec lui et je ne lui ai parlé qu'à dîner, pour lui offrir, ainsi que je le fais toujours, de ce qui était devant moi, tandis que je me suis laissé aller à toute ma tendresse pour Sp... (même question que ci-dessus). Je m'attends bien qu'il y aura tapage demain à la Chambre des pairs, mais je suis sans inquiétude, d'abord parce que la fin de non-recevoir, qui est l'arme de nos ennemis, n'est pas soutenable, et puis parce que Sémonville me semble bien. Les rats ne quittent les maisons que lorsqu'elles menacent de crouler. »

Sans date, mais de 1818.

« Sp... a été consulté, la liste qu'il a donnée ne vaut rien (1); il faut réformer la liste; il ne faut pas blesser Sp... De ces quatre points, les deux premiers sont des faits dont je ne parlerai que sous leur rapport avec les deux derniers, dont l'un est nécessaire et l'autre fort délicat. Si Sp... n'eût pas été consulté, tout était facile, mais il l'a été, et, quoique bon par excellence, il est un peu chatouilleux sur les égards et tient à son opinion une fois émise. Mon avis est 1° ainsi que tu l'as déjà pensé, de conserver ce qu'il se pourra de la liste, 2° pour les autres, quel-

(1) Il s'agissait de mettre d'office en disponibilité divers généraux suspectés de bonapartisme.

qu'urgente que puisse être leur destitution, d'écrire à Sp... avant tout : celui-ci a prouvé de telle façon qu'il n'est pas dans le système du gouvernement; celui-là de telle autre, etc. Monseigneur qui ne les connaît que par leur dévouement que personne ne conteste, et auquel je soumetts leur conduite, pense-t-il que les ministres puissent proposer au roi de les laisser en place! Rien ne sera fait avant d'avoir reçu les ordres de monseigneur.

« La réponse n'est pas douteuse, Sp... ne sera pas content de la mesure en elle-même, mais il le sera de la marque de déférence, et nous ne fournirons pas nous-mêmes à ceux qui travaillent sans cesse à nous l'arracher, l'arme la plus terrible qu'ils puissent employer contre nous. »

Sans date, mais de 1818.

« J'ai eu besoin, mon cher fils, de me ressaisir quelques moments avant de prendre la plume. Je t'ai vu, il est vrai, mais t'ai vu triste et affecté malgré toi des sottises que tu as entendues, cette après-midi, et peut-être encore plus des timides conseils qu'on t'a donnés. Il ne m'en a pas fallu davantage pour reprendre l'habitude que je commençois à perdre de faire du noir et j'en ai fait joliment, ma cousine; ne t'en tourmente pas, je t'en prie; c'étoit un besoin qu'il falloit satisfaire; il l'est; je suis mieux. Les idées de bonheur commencent à se représenter à moi, et je crois que je dormirai bien, mais tu me le pardonneras, n'est-ce pas? Je voudrais pourtant que la journée de demain fût passée, non que je doute que tu ne répondes victorieusement à Villèle, et que tu ne fasses adroitement sentir à La Bourdonnaye que si tu n'as pas relevé son père Duchesne, c'est qu'il n'en vaut pas la peine. Bonsoir, cher fils. Demain s'il ne fait pas le temps d'aujourd'hui, je sortiroi à 3 h. 1/2. »

« 22 novembre 1818.

« Voici une lettre du duc de Richelieu qui me fait plaisir, parce que je le trouve un peu remonté. Voici, en outre, la lettre de Sp... à toi; je te conseille de lui répondre que nous craignons tous les deux que le trop-plein ne soit un obstacle à ce qu'il désire pour le général Rogniat et que tu lui demandes la permission de ne lui répondre définitivement que plus tard, quoique toujours avant son retour. Enfin voici la lettre dudit Sp... à

moi et ma réponse ; si tu entends cette dernière tout couramment, *eris mihi urugnus Apollo*.

« Maintenant, écoute avec attention.

« Je ne sais pas si tu as le projet d'envoyer une estafette à Sp... ; mais je sais que tu l'enverras, et voici pourquoi. Ma nièce m'a fait ce matin de doux reproches de ne l'avoir pas avertie de l'estafette du 14, et pour réparer, je lui ai dit que j'en faisais partir une aujourd'hui. Sur cela, elle m'a demandé, ainsi que le duc de Berry, à qui il fallait envoyer leurs lettres. J'ai répondu que c'était à moi ou à toi. Je n'ose me flatter qu'elles t'arriveront directement ; mais en tout état de cause, il faut que l'estafette parte. »

« 7 mars 1819.

« Je me sens bien, mon cher fils, mais ma matinée n'a pas été gaie ; d'abord la moitié de Sp... (1) avoit l'air plus triste qu'hier et tous les visages étoient à l'unisson du sien. Ton oncle avoit la même figure qu'hier. Il ne m'a point annoncé de visite, je suppose qu'il se réserve pour demain, entre le moment où tout le monde sort et celui où je vais recevoir les dames. Anglès sort d'ici, plus noir que son chapeau, annonçant des malheurs de tous côtés, notamment des élections affreuses à Grenoble, avouant cependant que tout le mal vient de la proposition Barthélemy. Je lui ai dit qu'avec de la fermeté et de la force il n'y avoit rien à craindre. Mais cela m'a détourné de ma matinée, j'y reviens. Je l'ai vu (2), j'ai été froid, je lui ai cependant parlé, mais comme à tout le monde, je lui ai demandé une prise de tabac, mais rien qu'une, tandis que je lui en demande ordinairement plusieurs, et cependant Dieu m'est témoin que jamais son tabac ne fut si bon qu'aujourd'hui. Je ne sais s'il a été piqué de ma froideur, où si sa conscience lui faisoit des reproches, son caractère rend l'un et l'autre également croyables, mais il ne s'est point, comme il fait toujours, approché de moi, et quand j'ai congédié la compagnie, il s'est, contre son usage, hâté de sortir. Je ne te dissimulerai pas qu'il m'en a coûté pour en agir ainsi, et que lorsque j'ai été seul, j'ai senti

(1) La duchesse d'Angoulême.

(2) Le duc de Berry dont le roi avait souvent à se plaindre.

mes yeux se mouiller, mais ce sont là de ces mouvements de nature au-dessus desquels il faut savoir se mettre, et je pense qu'actuellement que la chose est marquée, il faut le voir venir, pour tuer le veau gras, et secouer la poussière de nos pieds suivant la conversation qu'il tiendra. Pour m'expliquer plus clairement, je crois que si demain il cherche une explication, il faudra ne pas la repousser.

« J'ai vu la Chambre des pairs (1), avec laquelle j'ai été très froid, et le duc d'Esclignac, du langage duquel j'ai été parfaitement satisfait. Tu auras vu que Barthélemy a eu le courage de venir chez moi, et que je ne lui ai pas parlé, non plus qu'au duc de Doudeauville et même au prince de Chalais. J'avois lu hier une lettre où on les vante tous les deux d'avoir été jeudi comme des lions ! Tu sais que je ne suis naturellement pas enclin à l'avarice, mais si S. Exc. M. le comte Molé me fait l'honneur de venir chez moi, j'aurai bien de la peine à m'empêcher d'être un fesse-mathieu. A propos de lettre, j'en ai lu ce matin une qui m'a fait de la peine. »

• 3 septembre 1819.

« J'ai été, mon cher fils, plus content des nouvelles que j'ai lues de toi que de celles que j'ai vues. Tu ne m'as pas envoyé la lettre de De Bruges et je n'en suis pas fâché ; il y a grande apparence qu'elle m'auroit mis en colère, et je n'en ai pas besoin. Tous ces retards m'impatientent. En deux mots, ce n'est pas toi qui as affaire à Monsieur. Ainsi quand il voudra te voir, il n'a qu'à te le faire dire, et si tu peux y aller le jour qu'il t'indique, tu iras, sans cela tu le prieras d'en indiquer un autre.

« La lettre de Courvoisier au garde des sceaux m'a souverainement déplu. Il est de ceux qui regardent la Charte comme un point d'appui pour abaisser le trône, tandis qu'elle doit être le rocher contre lequel doivent venir se briser les idées révolutionnaires. »

LE ROI ET SES MINISTRES.

Les trois lettres qu'on va lire présentent un trait commun.

(1) Une commission de cette Chambre, qui était venue lui présenter une adresse.

Elles constituent une preuve indéniable du concours incessant que le roi Louis XVIII prêtait à ses ministres, en toutes les circonstances où il voyait la possibilité de les servir.

Les deux premières ont été écrites au cours d'un débat engagé dans la Chambre des pairs et dans lequel plusieurs hauts dignitaires de la cour avaient pris parti contre le cabinet, ce qui arrivait fréquemment, témoin l'opposition si vive du duc de Fitz-James, qui entraîna sa disgrâce en 1817.

Cette opposition contre des ministres en possession de sa confiance, et qu'il considérait comme les défenseurs de son système politique, le roi ne l'admettait pas chez les personnages investis de fonctions qui impliquaient de sa part, envers ceux qui les exerçaient, faveur et amitié. Mais si parfois, il en témoignait son mécontentement sous des formes sévères, ainsi qu'il le fit non seulement envers Fitz-James qu'on vient de nommer, mais encore envers Talleyrand, Chateaubriand, Vitrolles, plus souvent il s'efforçait de prévenir. C'est ainsi qu'on le voit, dans les lettres suivantes, admonester des pairs de France, dignitaires de sa cour, qu'il savait hostiles à des lois en discussion, ou même les retenir auprès de lui, pour son service, à l'heure des séances, pour les empêcher d'aller voter.

Le fait se produisit notamment en 1818, lors de la discussion de la loi sur le recrutement présentée par Gouvion Saint-Cyr et contre laquelle, on se le rappelle, tout l'ultra-royalisme était déchaîné parce qu'elle détruisait les privilèges de la noblesse. Au jour du vote, le roi emmena dans sa promenade en voiture trois pairs qu'il avait lieu de croire hostiles au projet. La loi ne passa dans la Chambre haute qu'à une majorité de trois voix, ce qui faisait dire à cette peste de Talleyrand, comme je l'ai raconté, que le succès n'en était dû qu'à *la voiture du roi*.

« 17 janvier 1817.

« Je suis, mon cher enfant, satisfait des nouvelles que vous me donnez de l'emprunt ; s'il n'avait pas réussi, je me le serais reproché. Je tâcherai d'empêcher le duc d'Havré d'aller à la Chambre, car plus, je ne le tenterais même pas. J'ai vu ce matin un homme qui m'a fait pitié, qui est le duc de la Châtre ; il m'a tout simplement avoué sa faiblesse ; il n'ose pas rompre en visière à ceux avec qui il est lié de tout temps et il voudrait ne

pas aller; cependant il est résolu à tout braver si sa voix est nécessaire, je lui ai promis de le lui dire; il m'a dit que nous pouvions décidément compter sur les ducs de Gramont et de Luxembourg. Je suis charmé d'apprendre que nous regagnons du terrain. »

Sans date, mais de 1817.

« Je crois, mon cher fils, ainsi que toi, que la note ne dit que trop vrai. Cependant, après avoir lu (1), je me suis senti comme un homme qui est tombé du haut d'une maison dans la rue, et qui en fin de compte, ne s'est cassé qu'une jambe. Je m'attendois à trouver l'annonce de plusieurs défections et je n'ai trouvé que le recensement de celles qui ont déjà eu lieu, recensement très affligeant, mais qui, du moins, n'augmente pas mon inquiétude pour demain. J'y reviendrai tout à l'heure, mais auparavant je vais te dire ce que, d'après le conseil du duc de Richelieu qui est venu chez moi avant 9 heures, j'ai fait ce matin.

« J'ai parlé à mes trois promeneurs avant déjeuner, aux deux autres après; je leur ai dit qu'ils devoient bien sentir que la prolongation de mes promenades, surtout hier, n'avoit d'autres motifs que de leur fournir un prétexte de ne pas donner le scandale qu'ils avoient donné avant-hier et dont j'ai été vivement affligé. Le duc d'Aumont m'a répondu des pauvretés. Le duc d'Avary m'a dit qu'il étoit fâché de m'avoir fait de la peine, et que si je voulois, il ne voteroit plus du tout. Pour le pauvre d'Havré, c'est un séide. Il m'a dit qu'il croyoit me donner une grande marque de dévouement.

« — Beau dévouement, ai-je répliqué; allez! vous êtes les dupes de gens qui en savent plus long que vous, et qui vous mènent plus loin que vous ne pensez.

« Je n'ai pas poussé plus loin l'entretien, mais je te réponds que demain la promenade finira tard.

« Je reviens à la note et à ceux qui y sont nommés, je n'en choisirai que trois.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé!

(1) Cette note, alors que le roi prévoyait un échec pour le ministère, étoit faite en définitive pour le rassurer.

« M. de B... est le meilleur des trois, du moins il ne nous a pas vendu chat en poche; Charles de Damas m'afflige surtout parce que sa conduite est éloignée de son caractère que j'ai toujours vu si loyal. Mais cette affliction n'est en rien comparable avec celle que me cause La Châtre, dont la conduite blessée à la fois mon sentiment et mon amour-propre. Je croyais l'avoir convaincu, j'en étois heureux! Enfin, pour terminer un peu moins tristement cet article, l'opposition comptera demain un champion de moins dans ses rangs. Le duc de Duras est venu ce matin prendre congé de moi. Il est parti à midi pour Tours. Tu ne m'as rien dit de Pasquier, néanmoins je pense qu'il viendra. Quant à moi, à brebis tondue Dieu mesure le vent, je n'ai pas entendu celui de cette nuit; j'ai dormi à merveille. »

Sans date, mais de 1817.

« Je commence, mon cher fils, par te rendre compte de ma matinée. D'abord le duc d'Aumont est venu, selon l'usage, avant le déjeuner, et je ne saurais dire combien j'ai été content de l'entretien. Après déjeuner, il y avait lui, les ducs de La Châtre, de Luxembourg, d'Havré et de Gramont, les maréchaux Oudinot et Marmont et le duc d'Escars. Dès que les dames ont été sorties, j'ai commencé mon sermon. Premier point : constitutionnalité de la division de la loi à la Chambre des députés, *a fortiori* de l'envoi d'une des deux parties à celle des pairs. Deuxième point : nécessité et urgence de la loi envoyée. Péroration : scandale de la coalition de ceux qui se disent royalistes purs avec ceux qui professent le jacobinisme pur; pleine confiance qu'aucun des miens ne se souillera d'un tel opprobre et invitation aux présents de répéter mes paroles aux absents.

« J'ai cru remarquer sur le visage du seul duc d'Havré un instant de combat entre la probité et l'ultracisme; mais j'ai clairement vu l'instant où la probité l'a emporté. Dans la très courte conversation qui s'est ensuivie, le duc d'Escars, qui n'était qu'auditoire, a très bien parlé, le maréchal Marmont aussi et le bon duc de Gramont admirablement. Je l'ai gardé après le sermon et j'en ai été peut-être encore plus content, il répond de la victoire pour la forme et pour le fond. »

« 9 mars 1818.

« Lorsque j'ai reçu ta lettre, mon cher fils, j'avois déjà vu le duc d'Aumont. Le scandale d'avant-hier ne se renouvellera pas. Que je sorte ou non, ce n'est donc pas le cas d'employer le remède dont tu me parles, remède, je ne te le dissimule pas, qui répugne à mon caractère, et qui, dans mon opinion, ne répugne pas moins à nos mœurs. Ce même duc d'Aumont, qui a donné ce scandale, dont je ne suis pas moins affligé que toi, a voté avec nous dans la question de la liberté de la presse. C'est donc ici affaire d'opinion sur les vétérans, très erronée sans doute, mais non affaire de parti. Je te cite ce fait à l'appui de ce que je viens de dire. »

REMPLACEMENT DU DUC DE FELTRE
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« 16 août 1817.

« Je te disois hier, mon cher fils, qu'il ne tenoit qu'à moi d'avoir de l'humeur. Elle étoit vague parce que je n'avois pas bien compris ou peut-être pas bien voulu comprendre ta lettre. Aujourd'hui que le rapport du duc de Richelieu m'a tout expliqué, mon humeur est bien définie.

« Eh bien, tout me déplaît dans ce beau projet (1).

« 1^o Ce ne sera qu'avec beaucoup de peine que je consentiroi à la retraite du duc de Feltre. Le temps n'est pas si éloigné où mes yeux ne se reposoient avec bonheur que sur lui seul. Je suis affligé qu'il ait pris une fausse direction. Mais pourquoi ne pas travailler à le remettre dans la bonne ? Les bons chirurgiens remettent les membres cassés, les mauvais les coupent.

(1) Au mois d'août 1817, Richelieu et Decazes songèrent à remplacer le duc de Feltre, ministre de la guerre, par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, alors ministre de la marine. Le duc de Feltre étoit un homme fidèle, mais non un administrateur et encore moins un homme d'Etat. La Chambre avoit cessé de professer de l'estime pour son caractère et ses talents. Il affaiblissoit le ministère où on le considérait comme un incapable, manquant, écrivoit Decazes, d'énergie, de prévoyance et d'activité, ainsi qu'il l'avoit prouvé au début des Cent-Jours.

« 2° Le duc de Gramont a été créé et mis au monde pour la place qu'il occupe (1). Outre sa compagnie qu'il mène à merveille, il a encore de l'influence sur les autres. Qu'il soit remplacé surtout par quelqu'un qui ne verra dans cette grâce qu'une disgrâce colorée, et je ne pourrai pas être sûr, dans un cas qu'il est douloureux, mais sage de prévoir, d'envoyer mes gardes du corps au delà du Pont-Royal.

« 3° Quoique je ne susses à dire vrai que faire pour le duc de Feltre, tout autre dédommagement me seroit bon. Ma fierté, car j'en ai tout comme un autre, se révolte à la seule idée que les grandes places auprès de moi pussent jamais être considérées comme un *refugium peccatorum*.

« 4° Enfin ces places ne tiennent point à la politique; elles ne doivent dépendre que de ma volonté, et je ne voudrois pas que mes ministres en voulussent faire un moyen de gouvernement. Les inconvénients pourroient n'être pas grands à présent; ils seroient immenses dans un avenir que malgré soi, il faut bien prévoir. Heureusement que la note de X... me donne le droit de te faire ces réflexions, et j'espère que tu les communiqueras à *qui de droit* avec la note elle-même. »

A PROPOS DE MOLÉ.

Sans date, mais de 1817.

« On ne m'a point parlé de remplacement. Je t'ai exposé mes scrupules au sujet de Molé (2). Je t'ai dit en même temps que je n'opposerois point de veto, et, pour mieux t'expliquer ma pensée, je te répéteroï ce qu'une femme dit un jour à ton Louis (3) qui la sollicitoit vivement :

« — Je voudrois être depuis longtemps votre maitresse, et je ne puis me résoudre à la devenir.

(1) Il commandait une compagnie des Gardes du corps, et Decazes proposait de donner cette compagnie au duc de Feltre en dédommagement du portefeuille qu'il étoit question de lui enlever.

(2) Il étoit question de faire Molé, que le roi n'aimait pas, ministre de la marine. Il le fut d'ailleurs bientôt après. Dessoles, dont le roi ne vouloit pas en 1817, devint à la fin de 1818 président du Conseil et ministre des affaires étrangères.

(3) C'est lui-même que le roi désigne ainsi quand il écrit à Decazes.

« J'ajouteroi que si cela se termine de même, Molé sera bientôt ministre. Quant à Dessoles, tu sais aussi bien que moi que c'est un bien pauvre homme, et de plus quelle estime veux-tu que j'aye pour celui dont j'ai acheté à beaux deniers comptants la fidélité passive? »

Sans date, mais de 1817.

« A propos de Molé, il faut que je vous raconte une folie qui m'a passé, il y a quelques jours, par la tête en parlant de lui et de sa conduite sous Bonaparte, avec Pasquier qui me disoit que le principe de cette conduite étoit que Molé, élevé dans des principes extrêmement monarchiques, avoit embrassé la monarchie avec ardeur là où il avoit semblé la trouver. On raconte qu'un jour le Dauphin, fils de Louis XIV, ayant envie d'une fille, on la lui fit venir, escortée suivant l'usage d'une tante. Lorsque ces deux créatures furent arrivées à la porte du cabinet, le valet de chambre gratta. Monseigneur ouvrit, passa le bras, saisit la première jupe qu'il rencontra et la tira à lui. On eut beau résister. Le valet de chambre eut beau crier que Monseigneur se trompoit, la tante y passa. Ne trouvez-vous pas, si Pasquier dit vrai, que Molé a fait comme mon trisayeul? Ceci peut bien s'appeler du bavardage, mais il faut bien se déridier un peu de temps en temps. »

CONSEILS DU ROI A DECAZES.

« 31 octobre 1816.

« Voici vos papiers, mon cher enfant. Je vois avec plaisir relativement à la note, que vous trouvez difficultés sur la forme et non sur le fond; celle-ci seroit insoluble, l'autre ne l'est pas; je m'en vais me mettre à travailler, envoyez-moi vos idées, je voudrois avoir fini ma besogne avant 5 heures 1/2, heure à laquelle je vais aux premières vêpres de la Toussaint et après laquelle je désire n'avoir plus à m'occuper des affaires de ce monde. Le discours de M. de M... est gentil, d'une aussi!!! Mais point de récrimination; il ne faut pas que je laisse la poutre dans mon oeil si je veux avoir le droit de tirer la paille de celui de mon prochain.

« Si vous m'avez fait de la peine, c'est parce que j'ai senti que vous vous faisiez du tort, que vous nuisiez au plus cher objet de mes désirs qui est de voir l'univers vous apprécier comme je vous apprécie. Quand j'étois jeune, je m'appliquois à chercher quiconque de près ou de loin tenoit à l'objet aimé, et je tâchois de lui plaire afin que mon nom ne fût jamais prononcé devant elle sans un peu d'éloge; j'appelois cela organiser mon clavecin. Ce qu'un sentiment auquel j'ai renoncé me feroit faire, un autre sentiment plus légitime et non moins tendre me fait désirer vous le voir faire, et quand vous me désaccordez mon instrument, vous me faites de la peine. »

Sans date, mais de 1816.

« Actuellement, permettez-moi une réflexion que je crois importante pour vous et qui par conséquent l'est beaucoup pour moi. Vous avez l'habitude de la récrimination; je sais qu'il est bien tentant quand on sent qu'on a eu raison de dire : Que ne m'avez-vous cru ! Mais cette satisfaction qu'on accorde à son amour-propre blesse celui des autres tant que la nature est en délibération. Tonnonns, crions, allons jusqu'à dire : Vous ne me croyez pas ; vous verrez ce qui vous arrivera. Alors on peut ramener et celui que vous avez ramené même par ce moyen, finit par vous en savoir gré. Une fois la chose faite, on peut encore lui faire sentir qu'il a tort, mais en tête à tête, en évitant le ton de reproche, en montrant seulement avec des formes douces le désir de lui rendre l'expérience du passé profitable. Que s'il y a un sermon (s'il y en a davantage, c'est une leçon que vous lui donnez), elle l'humilie, et il faut une vertu plus qu'humaine pour pardonner l'humiliation de la colère, la haine, et tous les maux qui peuvent en résulter. Ah ! mon cher enfant ! vous n'avez que trop d'ennemis ; ne vous en faites pas parini vos amis, et si moi-même en vous disant ce que je crois être la vérité, je suis tombé dans l'inconvénient que j'ai essayé de dépeindre, ne vous en vengez que sur ce papier. »

Sans date, mais de 1816.

« Vous avez une qualité et un défaut qui ne s'allient que trop souvent. Facilité pour le travail et paresse d'esprit. On compte sur l'une et on se livre à l'autre. La besogne se fait cepen-

dant, mais l'ouvrier y gagne un renom de légèreté qui tôt ou tard lui devient funeste; c'est ce qui a perdu M. de Calonne. Je l'ai vu de mes yeux. Je ne viens pas, au reste, vous proposer de dompter cette paresse d'esprit, mais je voudrais vous enseigner l'art de vous y livrer avec délice, cet art consiste à substituer le repos à l'oisiveté. Personne n'est plus paresseux que moi; eh bien, j'ai toujours éprouvé que différer le travail n'est pas une jouissance, tandis que le repos après le travail en est une délectable, sans quoi le travail forcé comme il l'est toujours quand il est attendu est plus fatigant et moins bon, tandis que dans celui qui est commencé de bonne heure, la perspective du repos donne à la fois courage et facilité. »

« 10 août 1816.

« Il faut, mon cher enfant, que je vous parle d'un nouvel article du *Courrier anglais* auquel il faut river son clou en mettant dans vos journaux en substance que quelques gazettes étrangères se plaisent à mauvaise intention à annoncer des troubles, des dissensions qui n'existent pas, que les personnes qu'elles exilent sont fort tranquillement à Paris, que les préfets obéissent aux ministres et qu'ils savent bien que s'ils agissoient autrement, ils seroient destitués. Je n'en dis pas plus parce que vous avez sûrement lu la traduction de l'article qui a l'air de sortir du portefeuille de Julien. »

« 13 août 1816.

« Vous me demandez, mon cher enfant, si je suis content de l'article du *Journal des maires*; c'est sans doute la vérité que vous désirez; eh bien, je ne le suis pas du tout. Il est fort bien fait sans doute, mais il y a ce que je n'y cherchois pas, et en revanche, il n'y a pas ce que j'y cherchois. Si par hasard vous avez conservé ma lettre d'avant-hier au soir, laquelle, me mandiez-vous hier, contenoit un article tout fait, relisez-la, comparez, et si vous y trouvez la plus légère ressemblance avec l'article d'aujourd'hui, vous serez beaucoup plus habile que moi. J'espère demain retrouver ma pensée, non dans un seul journal, mais dans tous. »

« 14 août 1816.

« En attendant le paquet, mon cher enfant, voici toujours

quelques lignes. Il faut que vous grondiez vos censeurs, car excepté le *Fidèle Ami du roi*, pas un journal n'a répété l'excellent (je le dis exprès, car il est excellent) article du *Journal des maires*. Cependant le *Moniteur* sembleroit mériter mon indulgence, car il a été aussi sot que moi; il a cité l'article insignifiant et n'a pas fait mention du bon; mais, plaisanterie à part, il faut que demain (plus tard seroit un peu tard) l'article soit inséré dans les journaux. Je voudrois même qu'il n'y fût pas en forme de citation, il en produiroit plus d'effet, et l'auteur a trop d'esprit pour crier au plagiat. »

« 5 juin 1817.

« Tu as sûrement lu le *Journal des Débats* d'aujourd'hui, mon cher fils; tu n'y es pas grossièrement injurié comme Pasquier l'a été hier, mais l'article ne m'en déplaît que davantage, d'autant que nous avons, il faut l'avouer, un peu prêté le flanc, en ne relevant pas sur-le-champ le gant de Bignon. Plus j'y pense, plus j'en suis affligé. Au reste, il faut nous attendre que le *Journal des Débats* sera encore pire demain, pour se laver de l'inculpation que lui fait le *Constitutionnel* (à propos de Pasquier, s'il te plait) d'être un ministériel honteux. »

« 22 novembre 1817.

« Parmi tous les papiers que je vous renvoie, mon cher enfant, je n'en vois qu'un d'assez intéressant, c'est celui qui traite la question si les Chambres représentent ou non la nation! Si cette question assez imprudemment, quoique à de bonnes intentions, mise en avant alloit se traiter, je crois qu'on ne peut la résoudre que par un *distinguo* : pour la législation oui, pour le Gouvernement non, et si l'on objectoit que la Chambre est bien moins nombreuse que celle des Communes, il est aisé de répondre qu'en Angleterre, il y a trois sortes de représentation, celle des comtés, des cités et des bourgs, tandis que nous n'en avons qu'une, celle des départements, qui renferme tout et qui par conséquent est aussi parfaite que celle de nos voisins. »

« Janvier 1818.

« Si tu as trouvé, mon cher fils, que ton vieux père avait

l'air triste, je ne t'accuserai pas cette fois de ne pas être bon physionomiste. Eh! cela peut-il être autrement? Le compte que tu m'as rendu de ta santé m'a fait de la peine, et ce que j'en ai entendu, même vu, n'a pas raccommoé ce que j'avais lu. De plus, je me suis avisé de lire ce pamphlet, je sais fort bien que ces sottises ne remuent point ta bile, qu'elles ne peuvent te faire aucun mal; je sais encore que si elles m'étaient adressées, je serais le premier à en rire et que j'ai par conséquent grand tort de m'en affecter, mais vois-tu, si je voyais quelqu'un te coucher en joue, j'aurais moi-même p... dans le bassinet, que j'éprouverais un sentiment pénible. »

SUR DIVERS SUJETS.

Les lettres qui suivent ne tiennent entre elles par aucun lien. Elles ont trait à des sujets divers. Mais, dans leur diversité, elles ne détruiront pas l'idée que, par les précédentes, on a pu se faire du caractère et de l'esprit de Louis XVIII.

« Janvier 1816.

« La Chapelle où l'on a fourni des chevaux au général Wilson (1) ne peut être la Chapelle Saint-Denis près Paris, d'abord parce qu'il n'y a pas de poste, ensuite parce qu'une fois sorti par la barrière de Clichy, ce serait faire une lieue de trop, que de retourner à la Chapelle Saint-Denis. L'endroit en question est sûrement la Chapelle en Serval sur la route de Valenciennes, à neuf lieues de Paris et deux en deçà de Senlis. Je crois l'observation essentielle pour éviter une mesure inutile et par conséquent nuisible. »

Sans date, mais de 1816.

« Je suis un peu, mon cher enfant, comme un certain comte de Nazelle qui, un beau jour, se prit de dispute dans un café avec un sous-lieutenant d'infanterie, lequel alla le lendemain matin chez lui pour lui demander raison.

« — Comment, lui répondit le valeureux comte, moi qui ai cent mille livres de rente, j'irais me couper la gorge avec un

(1) Un des complices de l'évasion de Lavalette. On était à sa recherche.

homme qui n'a peut-être pas mille écus de bien ! Vous vous moquez de moi. Si vous avez envie de vous battre, j'ai là-haut un frère qui n'a que la cape et l'épée, comme vous ; il fera votre affaire !

« Et moi, je dis à Benjamin Constant :

« — Comment, faquin, tu crois qu'à mon âge, j'irai m'échauffer la bile à lire tes sottises ; j'ai des ministres pour te lire et te faire répondre. Je lirai l'antidote de V., mais pour ton poison, le diable m'emporte si j'y mets le nez ! »

Sans date, mais de 1816.

« Voici votre paquet, mon cher enfant, mille remerciements d'y avoir joint la lettre, j'ai cru que je ne pourrais jamais vous écrire. A peine avois-je achevé la lettre du paquet, voilà le maréchal Macdonald qui, tout en me demandant pardon d'être un peu long (comme le petit suisse demandait au chevalier de Gramont pardon de la liberté grande), m'a tenu cinq quarts d'heure. Il est vrai que tout n'a pas été ennui. Il y avait dans un de ses rapports cinq fois contumace, et cinq fois il a dit *contumace*. Après lui, est venu M. du Bouchage (1) avec d'assez mauvaises nouvelles de Saint-Domingue, encore une demi-heure. Enfin me voici écrivant... »

Sans date, mais de 1816.

« Voici vos papiers, mon cher enfant. Le grand dévouement du général M... (2) me rappelle un dialogue dont j'ai connu les interlocuteurs, entre un petit garçon et sa mère qui venoit de perdre son oncle qu'elle aimoit beaucoup :

« — Maman, je suis bien fâché que ton oncle soit mort !

« — Je te remercie, mon enfant, viens m'embrasser.

« — Maman, donne-moi du bonbon.

« — Je n'en ai pas, mon enfant.

« — Maman, je ne suis plus fâché que ton oncle soit mort. »

Sans date, mais de 1816.

« Je ne m'arrêteroi pas, mon cher enfant, à la note anonyme

(1) Ministre de la marine.

(2) Ce général faisait des rapports de police et en demandait, quoiqu'il prétendit n'agir que par dévouement, un prix que le roi trouvait exorbitant.

du 10 septembre. Sous le masque de l'intérêt de votre propre conversation, elle cache un venin dangereux. Écoutez-moi : ceux qu'on y appelle de braves modérés des Cent-Jours sont de francs jacobins. Il faut des modérés comme Bellart, comme vous si vous aviez l'âge, et tant d'autres, que je pourrais citer. Ainsi que vous l'avez dit vous-même, ni ultra, ni citra. Travaillez-y, et travaillez-y sans relâche !

« Il est un autre point que vous ne devez pas négliger, c'est d'entretenir les bonnes dispositions de mes neveux, et sur ce point, vous pouvez plus que personne. Ne laissez donc jamais plusieurs jours sans les voir vous-même, car l'ennemi ne s'endormira pas. Vous avez vu l'effet de quelques mots dits par Fitz-James. »

Sans date, mais de 1816.

« Je viens, mon cher fils, de faire ce qui s'appelle à mauvais jeu bonne mine; je n'ai pas eu l'air triste au conseil, j'y ai ri, et même plaisanté, mais le diable n'y perdait rien. Je n'ai pas le cœur dur, tu le sais bien, je crois le repentir de Grouchy plus vrai peut-être que celui d'aucun autre. J'ai envie de complaire à Sp..., de seconder sa générosité, de prouver combien ma tendresse pour lui est grande; je désire par-dessus tout faire du bien à ton cœur, à ce cœur si excellent, où je suis si heureux d'être logé, et cependant je résiste à tout cela ! Ah ! il faut avoir de grandes raisons ! je ne te cacherai rien. Il y a trois êtres en moi, l'homme, le repentir de Grouchy exprimé d'une manière si touchante l'a du reste désarmé. Le père volerait avec joie au-devant du désir de ses enfants. Le roi croit que la gravité du délit lui interdit la clémence, et il s'y refuse.

« Tu me citais hier Soult. Soult s'est rendu coupable de rébellion (vis-à-vis de toi, j'appelle les choses par leur nom), il s'est rendu coupable de trahison et d'ingratitude, puisqu'il a été mon ministre, que je ne l'ai pas renvoyé, et qu'au contraire j'ai continué à le traiter avec bonté, avec distinction même. Voilà de grandes fautes, mais que sont-elles auprès du crime de lèse-majesté, surtout au temps qui court ? Aujourd'hui, le respect dû à la personne du roi, à celle des princes qui ont tous un droit plus ou moins rapproché, mais égal, à la couronne, est si affaibli ! moi-même je suis accusé de faire peu de cas de ce

qui arrivera après moi. Je dois donc me laver de cette calomnie en prouvant, plus que je l'aurais fait dans d'autres moments, ma vénération pour la légitimité. Il est aussi nécessaire d'ôter une arme à mes ennemis en ce point que par la nomination du lieutenant du roi de Vincennes, quoique je regarde, ainsi que toi, cette nomination comme devenue par les circonstances d'une haute importance politique.

« Tu me disais hier que Grouchy ne serait pas des premiers puisqu'il y a déjà eu plusieurs bannis de rappelés. Non, la séance du 17 a commencé une nouvelle ère, et ceux dont j'ai signé tout à l'heure le rappel sont véritablement les premiers. Tu savais tout cela, mon fils. As-tu prévu l'effet que ta lettre produirait sur moi? Elle a déchiré dans la partie la plus sensible ce cœur qui est tout à toi. Mais crois-tu que je te le dise pour en agir autrement? Tu serais bien injuste. Non, je te le dis, quoique certain de te faire de la peine, parce que j'ai besoin d'épancher la mienne dans ton sein. Fais-en de même. J'aime mieux ta confiance qui me fait souffrir, que ton indulgence pour mes maux. »

Sans date, mais de 1817.

« Tu as pu être surpris, mon cher fils, de recevoir sitôt un mot de moi, mais la commission qu'il renfermait a dû faire promptement cesser cette surprise. Je te dirai que le fond de l'affaire m'est bien connu et que la démarche du bon ange (1) n'est, comme tu t'en doutais bien, pas la première qui ait été faite auprès de moi. L'homme en question est aussi coupable qu'on puisse l'être; c'est le lendemain du jour où j'ai passé ma garde en revue, qu'il a abandonné les étendards que je venais de donner au régiment et auxquels les mains de mes nièces venaient d'attacher leurs cravates. Ce n'est pas tout, il est parti tout monté, tout équipé, et a vendu à son profit cheval, uniforme, etc., et a joint par là au crime de désertion celui de vol. Aussi ai-je sévèrement repoussé toutes sollicitations qui m'ont été faites. Mais

Zaire l'a voulu, c'est assez, et mon cœur,
En donnant Lusignan, le donne à son vainqueur.

(1) Madame Princeteau, sœur de Decazes.

« Le garde des sceaux va venir, rien n'est impossible dans ce genre-là, et la peine sera commuée, bien moins dans la vue d'obliger le bon ange que pour attirer sur elle les bénédictions de toute une famille et les prières de cet infortuné qui devra la vie à son intercession. »

« 26 avril 1816.

« Je n'ai encore rien reçu de vous, mon cher enfant, cela ne m'inquiète pas, mais cela m'étonne, et si vous voulez que je vous dise toute la vérité, cela me contrarie. C'est en allant à la messe que je distribue ordinairement ma journée, et j'aurais été bien aise d'avoir auparavant de vos nouvelles. Privé de cette ressource, je me suis arrêté au parti qui m'a paru le plus vraisemblable, parce qu'il est malheureusement le plus raisonnable, et je me suis arrangé de telle sorte que, vinsiez-vous, je ne pourrais pas vous voir; ainsi, eussiez-vous, ce qui est bien peu croyable, toutes les permissions nécessaires, ne venez pas aujourd'hui; nous nous en dédommagerons demain.

« Je fermerai le plus tard que je pourrai; en attendant, après vous avoir embrassé de tout mon cœur, je vous dirai que j'ai nommé ce matin M. de Puymaurin directeur de la monnaie des médailles. »

« 15 octobre 1816.

« Je ne vous envoie pas, mon cher enfant, l'oraison funèbre de la reine (1). J'y substitue une brochure qui, depuis je ne sais combien de temps, occupe inutilement une place sur mon bureau. Je garde l'oraison funèbre pour la lire. Bonne ou mauvaise, elle aura du moins pour moi le mérite de m'entretenir de l'objet de ma tendresse, aussi vive que dans nos jeunes ans, et d'une douleur que vingt-trois années n'ont point atténuée.

(1) C'est de Marie-Antoinette que parle ici le roi. Son langage ne laisse pas d'être surprenant quand on le rapproche du rôle qu'il avait tenu avant et pendant la Révolution, et que la malheureuse reine qualifia avec tant de sévérité dans sa correspondance avec Fersen. Ce langage, Louis XVIII le tint souvent quand il fut monté sur le trône. Il disait à la duchesse Decazes : « C'est un ange que je pleure toujours. » Il est vrai que le comte de Provence et Louis XVIII sont deux hommes très différents, et que le second, par sa modération, sa prévoyance, sa sagesse, semble avoir pris plaisir à désavouer tout ce qu'avait fait le premier.

Je vous aime d'avoir songé à cette distribution. Ah! oui, si le séjour du bonheur lui est encore fermé, si nos prières n'ont pas assez d'efficacité pour lui en ouvrir l'entrée, armons-nous pour la forcer de celles des pauvres soulagés en son nom. Si les fonds manquent pour la chapelle, parlez; j'y suppléerai sans employer la petite clé. »

Sans date, mais de 1816.

« Voici vos papiers, mon cher enfant (1). La lettre du prince de Metternich est sûrement importante, mais celle du duc de Richelieu l'est bien autrement. La vôtre m'a un peu remonté, mais pas tout à fait encore. 1° Je ne vous trouve pas même sur les élections ce ton d'assurance qui a le pouvoir de m'en donner; 2° je suis très mécontent des nôtres qui, par leur négligence à assister aux séances de la Commission, perdent des causes gagnées; 3° je vois avec plus de douleur encore que cette majorité-ci marche sur les traces de l'autre. Il lui faudra aussi des victimes humaines. »

« 20 février 1817.

« Voici vos papiers, mon cher enfant, je ne m'attendais pas au billet qui d'ailleurs est aussi bête qu'impudent; on y traite le duc de Wellington (2) comme on traiterait Talma dans une petite ville de province, où il jouerait un rôle en passant. Pozzo sera à ce dîner, et je ne le lui ai pas déconseillé à cause du duc, mais pour vous je ne crois pas que la fantaisie vous en prenne. Sçavez-vous bien que j'ai lu ce matin une lettre *ultracite* où il est dit que les ministres ont fouetté Laffitte avec des roses sans épines? Que serait-ce si l'on vous voyait aller casser la croûte chez lui? »

(1) La lettre de Metternich à laquelle le roi fait allusion, et que j'ai citée p. 177, avait été adressée au baron de Binder, homme de confiance du diplomate autrichien à l'ambassade de Paris. Copiée à la poste, elle contenait la preuve que Talleyrand appelait l'influence de l'Autriche au secours des ultra-royalistes, et que Metternich, tout en se déclarant résolu à ne pas suivre cette politique, s'efforçait de savoir ce que Talleyrand avait dans son sac.

(2) Il s'agit d'une invitation à dîner chez le banquier Laffitte, adressée à Decazes.

Sans date, mais de 1817.

« Je suis très fâché, mon cher fils, que Pasquier n'ait pas été à Villeneuve. Il me paraît difficile à présent de cacher la consultation extra-consiliaire, et, étant connue, elle produira nécessairement un très mauvais effet. Du reste, à présent, *alea jacta est*, il n'y a plus à en revenir.

« Je suis plus que fâché, je suis affligé de te voir attaché à cette expression de *libertés publiques*. S'appliquât-elle à la Cour de Rome, elle est vide de sens (1). Jamais les Grégoire VII et les Boniface VIII ne surent ce que c'étoient que les libertés publiques. C'étoit tout uniment l'autorité royale qu'ils vouloient assujettir à la leur.

« Auroit-elle un autre sens? Tu ne vois donc pas combien elle est déplacée dans la bouche qui commence jusqu'à une nomination de notaire par *Louis par la grace de Dieu*? Je m'attends bien qu'on proposera des modifications aux lois sur la liberté de la presse, mais si j'en annonce aujourd'hui pour un liard, demain on m'en demandera pour un écu, et assurément dans la première note que tu m'as remise, tu étois loin d'en manifester l'intention. Tout cela me contrarie et me donne une humeur de chien. J'en aurois bien davantage si je n'espérois et ne croyois que la campagne te fera du bien. »

(1) On préparait le discours du Trône, et dans le projet ministériel à propos du concordat qui se négociait avec la Cour de Rome, les ministres avaient introduit cette expression.

Lettre de Pasquier à Decazes sur le même sujet :

« Novembre 1818, 9 h. du matin.

« J'ai suivi, mon cher ami, vos instructions de point en point. J'étois à 8 h. 1/2 chez le roi et lui ai remis les papiers. Nous n'avons point eu de succès dans nos principales observations. Le roi n'a pas voulu des mots *nos libertés publiques*. Il a persisté à ne pas vouloir parler des cours pré-vôtales et de la liberté de la presse. Il veut rétablir la phrase sur la religion que nous avons trouvée un peu longue.

« A tantôt, tout à vous de cœur et d'âme.

« PASQUIER.

« Molé a été hier conter à D. de Richelieu et à Lainé notre séance de la veille avec Royer-Collard et les autres. Il l'a encore plus monté contre Royer. Cela étoit fort nécessaire! »

« 18 janvier 1818.

« Le commencement de ta lettre, mon cher fils, m'avoit fait bien du plaisir, mais le cahin-caha de la fin a tout gâté. Je souhaite avec tant d'ardeur qu'aujourd'hui, demain, peut-être encore jeudi, tu ayes le libre exercice de toutes les facultés corporelles et intellectuelles ! Si tu faiblissois, Chateaubriand auroit peut-être la bassesse d'en triompher. Si j'étois là, je lui rappellerois que les bourreaux d'Eudore l'insultoient aussi sur ce que sa marche est ralentie par les tourmens qu'il a éprouvés ! Mais non, tu ne faibliras point, et dusses-tu succomber, on diroit encore de toi :

Et son dernier soupir fut un soupir illustre
Qui, de cette grande âme achevant les destins,
Étala tout mon fils aux yeux des assassins.

« Je dis cela parce qu'il faut tout prévoir, car je suis sans crainte de ce côté. Mais il y a une autre chose qui me chipote. Le duc de Richelieu vient souvent avant d'aller à la Chambre. Il est une heure et demie, je ne l'ai pas encore vu ! Je crains que le Romain (Lainé) ne l'ait été pour deux. Mieux vaudroit alors que Molé dont les intentions sont incontestablement bonnes, les eût gardées.

« J'avois écrit ces cinq lignes lorsque le duc de Richelieu est arrivé, et m'a parlé de l'ordonnance dont tu m'as fait voir la minute hier au soir : il a l'idée de mettre dans la commission M. de B... à la place de M. de Calonne. J'ai insisté pour celui-ci. La chose est restée entière. Ce sera à toi à voir lorsque tu apprendras l'idée.

« Après cela j'attendois autre chose, et je te l'avoue, le cœur me battoit ; hélas ! il bat à présent d'une autre façon. Rien n'est venu. Il est impossible que d'ici à mercredi, Pasquier, qui m'a communiqué son idée, ne m'en reparle pas. Que lui dirai-je ? Je serois assez de l'avis de madame ***. S'il falloit détruire le ministère de la police dans cette détestable désorganisation, l'organisation qu'elle propose seroit la moins mauvaise de toutes. Mais pour des idées ultérieures, néant.

« Pesons les faits. Le ministère de la maison se compose de deux parties : la première, la proposition aux grandes charges

de la maison (car dans chaque partie le grand officier propose des subalternes) et l'expédition des provisions ou brevets de toutes, grandes ou petites; 2° l'administration des revenus de la liste civile, sur quoi il faut observer que chaque partie de la maison a des fonds assignés dont le chef est l'administrateur, sauf à compter avec le ministre, qui, de toutes les parties assignées, est libre de former un budget dont il n'est comptable et responsable qu'au roi seul. Chose bien essentiel à maintenir, pour que ledit seigneur roi ait du moins quelque ombre de liberté, non seulement pour l'administration, mais encore pour le choix du ministre. Il en résulte que celui-ci ne doit pas faire partie du Conseil composé d'hommes responsables, car il faudroit qu'il partageât leur sort s'ils venoient à tomber. Mais M. de Blacas a siégé au Conseil, cela est vrai. Mais comment étoit-il composé? d'abord des responsables, et de sept personnes qui ne l'étoient pas. L'exemple ne prouve donc rien.

« Que si le ministre de l'intérieur, je suppose, avoit en même temps la maison, d'abord la liberté de la liste civile seroit du moins bien compromise, et puis, si ce ministre, qu'on doit supposer qui seroit l'homme du roi, étoit obligé de quitter l'intérieur, pourroit-il garder la maison? Non certes, voilà donc le roi qui perdrait son homme de confiance. Je suppose actuellement que je te fisse ministre de la maison. D'abord il faudroit que tu quittasses le Conseil, je viens d'en exposer les motifs, et pour ne rien dire d'autres inconvénients majeurs, tu descendrais d'évêque meunier.

« De plus, aux termes où nous en sommes, on ne manqueroit pas de s'écrier comme feu lord Chatham : « Je vois derrière le trône quelque chose de plus grand que le trône qui m'offusque. »

« Et souvenons-nous que Jacques III, le monarque dont la volonté est la plus ferme qu'on ait peut-être jamais connue, a été forcé, par ces criaileries, non seulement d'éloigner de sa personne lord B..., son ancien gouverneur, l'homme qu'il aimoit le mieux au monde, mais encore de rompre toute correspondance avec lui. Point donc de pareilles mesures. Où m'a entraîné un article de forme (1)! »

(1) Il étoit question de modifications ministérielles. Decazes, soutenu par ses collègues, demandait la suppression du ministère de la police et

Sans date, mais de 1818.

« Vous vous trompez, mon cher enfant, si vous croyez me parler cordon pour la première fois. Vous m'en avez déjà verbalement dit un mot que j'ai laissé tomber parce que je ne goûte pas l'idée.

« Il y a, il est vrai, des exemples de double transmission ; mais elles ont toujours un peu prêté au ridicule, et ce seroit bien pire aujourd'hui. Ce n'est même pas sans quelque peine que je me suis déterminé à en faire une, mais j'ai cru pouvoir, en honorant un ancien et fidèle ami du roi, mon frère, jeter une fleur sur la tombe déjà ouverte d'un homme respectable que sans cela, elle eût englouti quelques jours plus tôt.

« D'ailleurs, je vous dirois que je ne trouve pas ce genre de grâce analogue au caractère un peu catonien de M. Lainé. Elle sent trop la faveur, elle lui nuirait auprès de ses détracteurs, et je ne crois pas qu'elle augmenterait sa considération auprès de ceux qui lui rendent justice. Peut-être même produiroit-elle un effet contraire. Je ne développe pas ma pensée tout entière ; mais j'en ai dit assez pour être intelligible (1). »

« 8 juillet 1818.

« Je devrais, mon cher fils, aimer le 8 juillet de préférence à tout autre jour ; c'est celui où tu entras en fonction d'une manière dont le souvenir n'auroit jamais dû s'effacer et subsisteroit dans toute sa force, si la haine fondée sur l'ambition pouvoit se calmer, si elle n'avoit des séides, témoin le maire de Saint-Cloud. La Châtre m'a raconté ce matin que notre bon maréchal Oudinot a fait hier une sortie contre le maréchal

avait proposé au roi de le nommer ministre de la Maison. Le roi s'y refusa, entendant que ce ministère, qui, d'ailleurs, n'avait pas été rétabli depuis la première Restauration, restât en dehors de la politique et de la responsabilité ministérielle. Le ministère de la police fut supprimé à la fin de 1818. Decazes devint ministre de l'intérieur, et le roi persista à ne pas nommer de ministre de la Maison.

(1) M. de Sèze venait de mourir. Il était cordon bleu, et Decazes avait proposé au roi de nommer à sa place M. Lainé, qui était alors ministre de l'intérieur.

Gouvion, le traitant de cheval de carrosse qui perd l'armée (1).

« L'aventure d'hier au soir me donne d'autant plus d'humeur que je crains que cela ne recommence, et que je n'ai pas là le duc de Gramont pour y mettre ordre. Ne t'inquiète pourtant pas de cette disposition morale. »

« 4 septembre 1818.

« Te faire de la peine, mon cher fils, est certainement de toutes les choses, celle qui peut m'en faire le plus; mais considère le mal que Marmont et son jacobin Fabvier nous ont fait; il est immense; il est irréparable. Est-ce trop pour cela d'un mois de pénitence? car je ne puis donner ce nom qu'à la suspension de service (2). Il peut paraître extraordinaire que le conseil soit pour l'indulgence et le roi pour la sévérité; mais en fait d'extraordinaire, il y a quelque chose qui me le semble bien davantage, c'est que le public connaisse l'opinion du conseil, avant que l'affaire soit décidée. Je suis homme, je puis me tromper; peut-être avez-vous tous raison; mais crois-tu qu'il soit hors de propos que l'on sache que le roi a une volonté à lui, eût-il tort d'en avoir dans telle ou telle occasion? Il me paraît au contraire que cette volonté bien prouvée est la seule chose du monde qui peut et doit donner le plus de force au ministère, car le grand cheval de bataille de nos adversaires est de dire que je n'ai point de volonté à moi, témoin ce que La Rochejaquelein a osé dire en face à Bellart; au surplus, nous en reparlerons tant que tu voudras. »

« 13 octobre 1818.

« J'avais déjà, mon cher fils, appris la nouvelle de Londres (3), par ma nièce qui reçoit toujours les papiers anglais longtemps avant moi; j'aime à croire que la dernière version du courrier est la bonne. Mais quoi qu'il en soit, le silence de M. d'Osmond (4) est inexplicable. S'il avait écrit, fût-ce en chif-

(1) Toujours à propos de la loi du recrutement qui avait à ce point exaspéré le parti de la Cour qu'il y eut parmi les Gardes du corps des actes de mutinerie, auxquels le roi fait allusion dans la fin de sa lettre.

(2) Marmont avait reçu l'ordre de ne pas paraître à la Cour pendant un mois.

(3) Le bruit avait couru que Napoléon s'était évadé de Sainte-Hélène. C'était pendant le Congrès d'Aix-la-Chapelle.

(4) Le marquis d'Osmond, ambassadeur à Londres.

fres, certainement la dépêche serait déchiffrée et M. d'Hauterive me l'aurait déjà apportée. Eût-il écrit directement au duc de Richelieu, il ne serait pas moins inexcusable de n'avoir pas aussi écrit ici. Le crochet d'Aix-la-Chapelle peut faire perdre un temps précieux. Son devoir était, au premier bruit répandu, d'aller chez le ministre, de le sommer au nom de la bonne intelligence, de l'intérêt commun, de lui dire la vérité et de nous la mander aussitôt par duplicata et par triplicata, afin qu'elle arrivât plus sûrement. Certes le temps ne lui a pas manqué ; la nouvelle est arrivée à Londres dans la nuit, peut-être du samedi au dimanche, mais au moins du dimanche au lundi, et la poste ne part que le soir. Cette négligence me déplait plus que je ne puis le dire ; il est embarrassant d'avouer que je n'ai rien d'officiel, et puisque ferons-nous, ou que ne ferons-nous pas dire aux journaux ?

« Tout cela m'est arrivé dans un mauvais moment. La correspondance de ce matin m'avait donné de l'humeur, force lettres de gens effrayés, ce n'est rien, mais une de Germain qui fait le mécontent, parce qu'il n'est que maître des requêtes ; il croit apparemment qu'on fait des conseillers d'État comme des chandeliers ou des lustres. Item, ton beau-père est un peu trop comme le R. P. Bonifoux, homme de bien se faisant tout à tous. Est-ce qu'il n'écrit pas une lettre de quatre pages, toute pleine d'amitié et de confiance, à ce coquin de Vitrolles ? Comment ne le voit-il pas, au moins dans le désir de ce misérable, tout dégouttant de ton meurtre (1),

Et ta tête à la main demandant son salaire ?

« De tels amalgames me font dresser les cheveux à la tête. Il est vrai qu'il cherche à le convertir, mais peut-il s'en flatter ? La seule chose qu'on ne pardonne jamais, c'est le mal qu'on a soi-même fait, ou, ce qui revient au même, cherché à faire ; et si le Vitrolles feignait d'écouter, je crierais encore à qui voudrait traiter avec lui :

N'en attendez jamais qu'une paix sanguinaire.

« Tu vois que je cherche à te faire ma cour, car je ne plains pas les citations. »

(1) Le roi était convaincu que Vitrolles avait voulu faire assassiner Decazes.

« 24 octobre 1818.

« Tu espères, mon cher fils; moi, je désespère, et la preuve, c'est que me voilà la plume à la main. Au reste, depuis quelques jours, tu es dans une belle veine d'espérance, car je te vois content de presque toutes les élections, et cependant, excepté Seine-et-Marne en entier, MM. Wendel et Simon dans la Moselle, et Camille Jordan dans l'Ain, tout le reste est au moins bien médiocre. Je veux croire que beaucoup de ces gens-là, pris isolément, seraient ministériels, qu'aucun d'eux ne s'alliera avec les ultras; mais quand ils se trouveront en contact avec des Chauvelin, des Laffitte ou des Royer-Collard, peut-on croire qu'ils ne seront pas ultra-libéraux, indépendants ou doctrinaires? Joignons-y les ultras qui s'y rallieront, où sera notre majorité? Est-ce chercher volontairement de la peine, que de voir la censure des journaux abolie, le jury pour les délits de la presse, une loi à la diable sur la responsabilité des ministres, etc., etc.? Ote-moi toutes ces petites inquiétudes-là, tu me rendras un bien grand service. »

« 27 octobre 1818.

« Voici tes papiers, mon cher fils, je ne sais pourquoi la lettre du duc de Wellington s'y est retrouvée. J'ai bonne espérance pour demain. Saint-Cricq que j'ai vu ce matin n'a pas un doute.

« Le duc de Duras m'a dit ce matin que la princesse Bagration avait reçu hier au soir la nouvelle positive que l'empereur de Russie ne partirait de Soissons qu'à 9 heures, ce qui le ferait par conséquent arriver ici entre 4 et 5 (1); cela me paraît assez vraisemblable, vu le projet de ne rester ici que trois ou quatre heures, car que ferait-il de 1 heure à 6? J'ai donné ordre au maréchal Marmont d'envoyer une garde, rues de Provence, de Bourbon et de l'Université, et au duc de Luxembourg d'envoyer offrir à tous ces grands personnages une salle des gardes. Actuellement et de peur de l'oublier, je voudrais que tu fisses placer des gendarmes au Bourget, à seule fin que je soye averti un peu d'avance des arrivées, je dis, des gendarmes, parce qu'ils

(1) L'empereur de Russie venait d'Aix-la-Chapelle rendre une visite au roi aux Tuileries.

n'arriveront peut-être pas tous ensemble, et suivant toutes les espérances le grand-duc précédera. »

« 19 novembre 1818.

« La lettre du duc de Richelieu me fait de la peine, je le vois à l'égard du maréchal (1) à peu près tel qu'au commencement de 1816, je l'ai vu pour Vitrolles. Si cette disposition dure, il faudra opter, et le choix n'est pas douteux. Pour te dire la vérité, ce ne serait pas, comme ministre, une très grande perte que le maréchal, il est si lambin ! je n'en veux pour preuve que l'affaire de la duchesse de Feltre ; trois semaines pour régler la quotité d'une pension ! mais, d'abord, en trouverions-nous un meilleur ? et puis, tout ministre sortant de place est une recrue pour l'opposition, et celle-là serait très fâcheuse. Voilà mes réflexions ; si tu trouves moyen de raccommo-der la déchirure, je serai bien heureux. »

« 27 décembre 1818.

« Pendant que tu faisais, mon cher fils, de bonne besogne avec le général Dessoles, j'en ai fait que je ne crois pas mauvaise avec le maréchal Oudinot, j'ai sa parole d'honneur qu'il ne se battra pas, je lui ai dit que tu lui parlerais. J'ai en outre vu Sp. un moment seul à seul, je ne lui ai point parlé de l'affaire D... qui est trop peu mûre pour cela ; il m'a dit qu'il craignait que mon Élie ne fût forcé de pencher vers le libéralisme.

« — A mille lieues, ai-je répondu.

« Il m'a dit que quelque parti que je prisse, le mien serait toujours le sien, mais qu'il me priait, si je me rapprochais des ultras, de ne pas le faire voyager, pour ne pas chanter la palinodie. Tu peux bien penser que je l'ai rassuré sur ce point. Enfin il m'a dit que toutes les personnes lui étaient indifférentes, hormis deux qui étaient par trop de leur état, le prince de Talleyrand et le baron Louis. Je lui ai dit que pour ce dernier, je ne répondais pas de ne pas être obligé de m'en servir,

(1) Le roi fait allusion à l'une des lettres que Decazes recevait de Richelieu alors à Aix-la-Chapelle, dont j'ai cité divers extraits et dans lesquelles le président du Conseil se plaignait amèrement de Gouvion-Saint-Cyr.

ce qui m'a paru lui faire de la peine. Le tout a duré environ trois minutes.

« Maintenant que nous avons *Messer Gaster*, songeons aux membres; qu'ils soient dans notre ligue, mais rien de plus. Je t'avouerai que j'ai vu dans la lettre de Pasquier le nom du duc de Doudeauville et même de Jordan qui m'ont déplu. Pour le premier ce seraient les petites-maisons ouvertes, et le second est un peu de ceux qu'on peut appeler déistes en royalisme, c'est-à-dire qui veulent bien voir un homme richement vêtu, assis sur une *planche couverte de velours*, qui préfèrent même la légitimité à l'usurpation, mais à condition que cet homme n'aura aucune autorité réelle. Ce ne sont pas là des instruments comme il nous en faut. Enfin en supposant que nous formions un bon ministère, il faudra songer à ton rôle; tu m'as parlé hier de projets qu'à la réflexion, je ne trouve pas bien sensés; nous en reparlerons. »

N° 2.

QUATRE LETTRES DE DECAZES

1° SUR LA RETRAITE DU DUC DE FELTRE
AU ROI.

« Villeneuve-l'Étang, 16 août 1817.

« Le moyen que je n'aye pas été affligé d'avoir affligé le Roi et d'avoir fait une sottise ! mais le moyen de ne l'avoir pas faite ! Le silence n'est pas une approbation sans doute, mais dénote ou indifférence ou l'intention d'attendre, d'écouter et de juger après. Je ne me suis donc pas regardé comme autorisé, mais n'étant pas lié, j'ai suivi mon impulsion personnelle, faute d'en avoir reçu d'autre. Je ne pouvais rester étranger à ce que projetait le duc de Richelieu, ni lui taire ce que je savais : j'ai pris l'habitude d'une franchise complète avec lui et d'un entier abandon ; ne pas lui dire mon opinion, c'eût été ou de la bouderie de ce qu'il ne s'était pas confié à moi, ou de la dissimulation ; puis j'ai considéré l'intérêt du service du Roi et le bien de la chose ; l'un et l'autre, qui ne sont qu'un, me semblent tellement urgents que je n'ai pas dû hésiter ; j'ai écrit au duc la lettre ci-jointe dont j'ai gardé copie pour l'envoyer au Roi, parce que c'est au Roi surtout que je ne veux, ne dois, ne sais rien dissimuler (et la présence d'un confident auprès de moi aussi sûr que Séjourné m'a permis de le faire). La voilà, le Roi la lira avec l'indulgence de sa bonté accoutumée et la conviction des motifs qui l'ont dictée. J'ai bien des choses à y ajouter, je vais le faire, mais pour que le paquet ne soit pas retardé, je fais partir ceci que le reste suivra de manière à arriver après la messe.

« Je conçois bien ce qu'il en coûte au Roi d'éloigner le duc de Feltré en ce qu'il ne voit que l'homme fidèle; mais la fidélité ne suffit pas pour faire un homme d'État et un administrateur; et, grâce à Dieu, elle n'est pas encore assez rare pour qu'on ne puisse la trouver alliée à de la capacité. Le défaut de capacité est dans tous les pays, a été toujours dans le royaume, raison non pas suffisante, mais impérative, du renvoi d'un ministre, et si les gouvernements représentatifs sont bons à quelque chose, c'est à faire que cela ne puisse pas être autrement. La révolution ne serait pas arrivée, et le 20 mars non plus, si, à ces deux époques, le Roi avait eu des ministres capables et à la hauteur des circonstances et des difficultés; il eût fallu sans doute aussi qu'ils fussent fidèles, mais cela n'eût pas suffi, car ils l'étaient, et ils n'ont pas empêché la catastrophe que certainement on aurait pu prévenir ou arrêter. Nul doute que s'il fallait choisir entre la fidélité et la capacité, la fidélité devrait avoir la préférence, mais nous n'en sommes pas là, et il faut s'en réjouir fort, car s'il est un ministère et des circonstances qui exigent un homme au niveau de sa besogne, c'est le ministère de la guerre, et ce sont les circonstances où nous sommes tant intérieurement qu'extérieurement. Il nous faut une armée à montrer à nos amis et à nos ennemis du dedans comme du dehors; il nous faut mettre les armes à la main à 60 ou 100,000 paysans ou artisans de plus; il nous faut demander pour cela aux Chambres 30 à 40 millions de plus; aussi pour tout cela, il faut un ministère capable d'abord, ayant la réputation de l'être ensuite, imposant au dehors et au dedans, ayant la confiance des Chambres comme celle de la nation et du Roi; or personne ne manque aussi complètement de tout cela que le duc de Feltré. S'il demande aux Chambres son budget de l'an dernier, on le lui refusera, et on le réduira au taux auquel on voulait le réduire en avril, parce qu'on a vu qu'il a respecté les abus et les fripons, que l'armée ne s'est pas accrue d'un homme, et n'a pas gagné un jour en discipline et en instruction. Si le maréchal Gouvion demande 30 millions et plus que le budget voté, on les lui accordera par acclamation, parce qu'on est convaincu qu'il en fera noble et habile usage, que les abus n'y gagneront rien, que nous y gagnerons de voir doubler notre armée, et par

suite notre force dans l'intérieur et notre considération à l'extérieur. L'armée a confiance dans le duc de Feltre, dit-on; ne doutez pas que l'armée en masse, en très grande majorité ne soit bien plus flattée, bien plus fière d'avoir pour chef le maréchal Gouvion que toutes les voix appelleraient à opposer au duc Wellington si nous avons à nous défendre contre une coalition, et qui a une réputation européenne de droiture, d'habileté et de présence d'esprit, que le maréchal de Feltre, qui a sans doute vu le feu, mais à l'insu de tout le monde, et à qui on a donné un sobriquet qui à lui seul est un malheur, et un grand malheur dans un pays comme le nôtre. Si nous avons la guerre, pourrions-nous avoir le duc de Feltre pour ministre; pourrait-on s'en rapporter à lui pour diriger les généraux, pour dresser les plans de campagne, l'ensemble des opérations militaires? Or, qu'est-ce qu'un ministre de la guerre qui n'est bon que pour le temps de paix? Mais est-il bon pour le temps de paix? Que le Roi se rappelle ce rapport des inspecteurs généraux qui nous a été lu au conseil, il y a trois semaines environ, et il jugera si le duc de Feltre a mérité grands éloges pour la composition d'une armée de laquelle les inspecteurs généraux et lui-même disent en résumé que les soldats sont de mauvais soldats, et qu'ils désertent; que les sous-officiers ont été mal choisis, que partie des officiers ne savent rien, partie des colonels aussi; que partout les lieutenants-colonels et les colonels sont en inimitié et en opposition. Puis dire que cette armée n'a été et n'est fidèle que parce que le duc de Feltre est là, c'est l'insulter bénévolement et trop la rabaisser en conscience, pour relever par trop aussi celui qui n'a eu que le mérite de remplir des cadres organisés et à moitié formés par son prédécesseur, et de nommer à tort et à travers pour officiers les gens que le duc de Doudeauville et le duc d'Escars lui ont recommandés sans s'inquiéter s'ils étaient capables, s'ils avaient servi réellement, s'ils savaient leur métier enfin. Le papa Dubouchage est monté un jour à la tribune de la Chambre des députés pour dire que l'homme n'a pas d'âge, et il a pris soin de nommer à tous les commandements et à toutes les fonctions de son ministère des personnes plus âgées que lui, afin de se persuader à lui-même et de persuader aux autres qu'il était

jeune encore, et qu'on pouvait, avec de l'honneur, l'être toujours. Le duc de Feltré a la réputation de suivre une tactique à peu près semblable. Il a prouvé d'ailleurs, et au 20 mars, et dans nos derniers troubles, qu'il manquait d'énergie, de prévoyance et d'activité : au 20 mars, il n'a rien prévu et n'a pourvu à rien. Que le Roi se rappelle le recueil des dépêches télégraphiques où il n'a pas trouvé un seul ordre à Strasbourg, à Calais, à Dunkerque, à Lille, ni sur le présent, ni sur l'avenir, de manière que partout tous ont été livrés à eux-mêmes, et ont acquis une sorte de droit à dire : On ne voulait rien de nous puisqu'on ne nous a rien prescrit et rien commandé. Dans ces derniers temps, comme à l'affaire de Grenoble, toute l'influence de ses collègues n'a pu le faire se mouvoir ; il nous a fallu recourir au Roi qui a dû lui donner des ordres directs et lui mettre l'épée dans les reins et le feu sous le ventre. Rien ne m'a tant effrayé que cette apathie. Je disais alors au Roi : Si un malheur arrivait, je ne voudrais pas partager ma responsabilité avec un tel ministre de la guerre, et la première mesure à prendre serait assurément de le changer. Avec un tel ministre, si les vagabonds de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de l'Aube avaient eu pour chef, je ne dirai pas un Bonaparte, mais un Jacquier de Lyon, et qu'ils eussent eu les sentiments des rebelles du Rhône, ils seraient arrivés à Paris et auraient inondé nos places, nos rues, avant que l'ordre de faire partir Clermont-Tonnerre et ses troupes eût été expédié. Pour des circonstances aussi fortes, il faut des hommes forts comme elles, à peine d'en être vaincu. Il a la confiance de l'armée ! Il n'a assurément pas celle du soldat. Il n'a pas celle des Lauriston, des Digeons, des Dubreton, des Montélégié, des Latour, des Clermont-Tonnerre, ils ne le disent que trop haut ; il n'a pas celle de M. le duc d'Angoulême. Lorsque le duc de Berry est pressé de dire s'il ne le croit pas le plus incapable des ministres, il ne peut répondre autre chose si ce n'est *qu'il le croit capable de nommer des officiers fidèles*. Ce fut en effet sa seule capacité comme son seul emploi sous Bonaparte, à qui cela suffisait parce qu'il était son propre ministre de la guerre pour les mouvements des troupes, les plans et le personnel ; qu'il avait en outre un ministre à part pour le matériel et un directeur général pour la conscription. Le Roi ne se dissimule pas

que le duc de Feltre a pris une fausse direction, mais il croit qu'on pourrait le ramener dans la bonne. Le Roi sait si on a négligé d'y travailler, et peut se demander si, après 21 mois de soins inutiles, on peut espérer d'y parvenir. On le peut d'autant moins que l'on y est parvenu assez une fois pour juger qu'on n'y parviendra jamais entièrement. Le désir de rester au ministère le ferait sans doute rentrer encore une fois dans nos rangs, mais comme la première fois, il y rentrerait seul, car le Roi remarquera que le duc de Feltre qui nous fait des ennemis ne nous a pas donné un seul de ses amis; tous ceux qui le défendaient nous attaquent, depuis ses aides de camp, son sous-secrétaire d'État, son gendre, ses chefs de division. Jusqu'au dernier des ultras qui l'élèvent aux nues, tout ce qui est pour lui est contre nous, et il le souffre, et il ne fait rien pour l'empêcher, et il ne leur impose pas même silence. Il ne rentrerait dans nos rangs aujourd'hui que pour en sortir le jour que M. de Blacas lui apparaîtrait encore, ou bien où il verrait lieu à se lier avec un autre Vaublanc. Aussi la question se réduit à ceci : le ministère doit-il désirer garder dans ses rangs un collègue incapable, qui ne le défend pas, qui souffre qu'on l'attaque en son nom et de son nom, qui veut avoir pour amis ses ennemis, et traiter en ennemis ses amis, qui ne lui apporte rien et lui ôte beaucoup, dont la présence aux Chambres doit faire naître des difficultés insurmontables, rendre d'autant plus grandes celles qui existent déjà, aigrir nos ennemis, diviser nos amis, détruire notre majorité et compromettre enfin le succès de cette session de laquelle dépendent l'évacuation et les liquidations, où doivent se traiter les affaires de Rome, la question de la liberté de la presse, celle de la responsabilité des ministres, celle du recrutement, celle du domaine extérieur, tout ce que nous avons de plus grave et de plus difficile enfin? Et je ne finirai pas sans répéter que le duc de Feltre de moins pour les élections, c'est pour nous une chance, une très grande chance de plus, et nous avons besoin de n'en négliger aucune, car de cette question des élections dépendent toutes les autres. J'ajouterai que l'on dit fort haut depuis la découverte des 7 millions de nouveau déficit sur 1816; que l'on ne les votera pas, et que l'on mettra le duc de Feltre en accusation, ce qui est tout un, car si on rejette cette dépense,

c'est assurément plus que l'accuser, c'est le condamner et le perdre. Ces 7 millions sont une si grande bétise et une si grande faute qu'un ministre aimé ne s'en tirerait pas. Comment le duc de Feltré espérerait-il ne pas y succomber? S'il y doit succomber, son intérêt n'est-il pas de faire bonne, et s'il est possible honorable retraite? L'intérêt du Roi et du gouvernement ne l'exige-t-il pas surtout?

« Je n'ai pas traité la question du capitaine des gardes parce que ce n'en est pas une. Le Roi a mille fois raison en droit comme en fait, non pas pourtant, s'il me permet de le lui dire, dans tous les faits. Par exemple, s'il fallait envoyer au delà du quai, je crois qu'il y aurait beaucoup plus d'utilité à ce que le ministre de la guerre fût d'espèce à donner de bons ordres à la garnison et à la garde royale, et que l'un et l'autre ne crussent pas lui être agréables et le servir malgré lui sans doute, autrement dit quand même. Dans le droit aussi comme dans le fait, je n'ai vu dans la pensée de la nomination du duc de Gramont et du duc de Feltré, et le duc de Richelieu n'aura certainement vu non plus qu'une proposition à faire au Roi, proposition qu'il n'a pu croire ne pas devoir lui être désagréable à cause de ses bontés pour le duc de Gramont, de l'intérêt de monseigneur le duc d'Angoulême et la bonne conduite du duc de Gramont dans toutes nos affaires, sans parler de sa longue fidélité sans doute un peu plus recommandable que celle du duc de Feltré, sans faire tort à celle-ci. Je suis tout à fait d'avis de ne pas faire de grandes faveurs (et celles qui rapprochent du Roi sont les plus grandes) le *refugium peccatorum*. Je ne vois pas que toutes les fois que les rois vos prédécesseurs ont cru devoir changer de ministre, même sans grand mécontentement, et les ayant comblés, comme on croit devoir le faire aujourd'hui, les pairs aient dit, ainsi, à propos de M. Dubouchage : Sommes-nous *refugium peccatorum*? Je suis ministre, par conséquent je ne suis pas suspect; il y a, ce me semble, plusieurs choses qui pourraient être données au duc de Feltré. Il n'est pas ministre d'État; le Roi ne pourrait-il pas aussi lui donner le cordon bleu ou un bon pour le cordon bleu? Quant au duc de Gramont, j'ai peut-être écouté, dans mon avidité à adopter ce bruit, autant mes sentiments que ma politique, peut-être, que sais-je? — je dois me confesser puisque je suis

devant mon Roi, — cet intérêt de frère et d'ami qui me fait songer au bonheur d'avoir près de moi J. D^{'''} et le bon marquis, mais le Roi me connaît assez, j'espère, pour croire que tout cela n'est qu'en troisième ligne, et n'a aucune influence sur mon opinion définitive. J'ai dit. Maintenant que dois-je faire? Il faut songer que lorsque j'ai parlé sur M. de Caraman, on a paru (non pas le duc de Richelieu pourtant) croire que j'avais recherché la commission; toujours est-il que je ferai ce que le Roi ordonnera et comme il le désire. — Decazes. »

2. — AU DUC DE RICHELIEU

A PROPOS DE DIFFÉREND AVEC LAINÉ.

« Votre lettre me fait une vive peine, il n'est assurément pas entré dans ma pensée de dégoûter Lainé et d'intervenir dans ses attributions, mais il faut aussi que je vous ouvre mon cœur. Il est profondément affligé depuis que, outragé et insulté comme je le suis par un subordonné (car enfin je suis ministre du roi, et les préfets sont mes subordonnés, puisqu'ils ne sont pas mes égaux), je suis seul à m'en plaindre, qu'il n'est pas venu à la pensée de Lainé de rappeler à M. Berthier (préfet de l'Isère) ce qu'il me doit, ce qu'il me devrait ne fussé-je que simple particulier. On veut me rendre responsable de ce qui arrive aux confins du royaume. C'est toujours le ministre de la police qui n'a rien prévu; on exige de moi que je sois sorcier. M. Berthier disait, il y a huit jours : « M. Decazes est un sot, mais cela ne l'empêchera pas d'être pendu. » Va pour être un sot, mais je ne le suis pas autant, grâce à Dieu, que ceux qui me donnent cette épithète et leurs héros qui ont tout fait et tout prévu, comme M. le duc de Feltre, sans la police duquel il n'y aurait pas de police en France.

« Mais sot ou non, je n'ai pas du moins assez d'esprit pour pouvoir faire le bien malgré tout le monde. Je ne suis pas plus ennemi que Lainé des destitutions injustes; ma conscience, ma responsabilité, mon honneur, me commandent de dire d'avance que je ne peux répondre de la tranquillité d'un département lorsque les deux fonctionnaires supérieurs travaillent dans un sens opposé au gouvernement, lorsqu'ils ne

négligent aucune occasion de faire connaître leur inimitié pour moi, inimitié qui ne nait que de mes principes et non de ma personne qu'ils ne connaissent pas, lorsque je crois et je vois que, loin de ramener les esprits, ils les aliènent et les aigrissent de telle sorte que je m'étonne chaque jour de n'en pas voir de plus funestes résultats. Si un événement éclatait à Grenoble, je pourrais dire : Ce n'est pas ma faute. Mais à qui pourrais-je le dire, sinon à moi-même ? car je ne pourrais faire connaître au public ma position si ridicule avec M. Berthier, et l'on me répondrait d'ailleurs avec raison : C'est votre faute. Si un préfet en avait fait la moitié autant à Lainé ou au duc de Feltre, serait-il là ? M. Berthier ne m'honore pas de sa confiance, il le dit assez haut, il le prouve assez bien par sa correspondance, ou plutôt l'absence de sa correspondance. Il faut donc que je me retire, car le service du roi souffre beaucoup de cette étrange lutte, et mon amour-propre et ma dignité personnelle, indépendamment de celle de ministre, en souffrent beaucoup aussi. J'aurais pu sans doute demander sa destitution. Je ne sais pas comment elle aurait pu m'être refusée. Loin de l'avoir fait, j'ai demandé que M. de Bastard qui servait de prétexte à sa malveillance fût changé. Pouvais-je demander qu'il le fût sans avantage, c'est-à-dire avec défaveur ? Ce n'est point particulièrement au roi que je l'ai demandée, c'est au roi en conseil. Lainé y a mis de l'opposition, mais j'ai dû d'autant plus insister qu'il ne motivait cette opposition que sur des causes qui attaquaient l'honneur de tous mes commissaires généraux de police et celui de mon ministère même. Au mépris qu'il porte à ceux qui sont sous mes ordres, je suis à comprendre l'estime qu'il a pour moi.

« Quant à M. de Sartiges, il a été signalé deux ou trois fois au Conseil par le roi lui-même, comme un des plus mauvais préfets et un des plus méprisables, car ce dernier mot n'est pas trop fort. — Je n'en ai pas parlé au roi depuis longtemps, seulement Sa Majesté a dû voir la plus sotte lettre de ce préfet que j'ai reçue il y a huit jours et qui lui avait été envoyée avec le reste de ma correspondance, lettre dans laquelle il déraisonne d'un bout à l'autre, et prouve qu'il est aussi incapable qu'aveugle. Il est un des quatre que le roi désigna il y a un mois ou six semaines, lorsqu'il parla de la nécessité de changer des préfets. .

« Quant à cette nécessité, il est vrai que j'en suis fort convaincu ; que je crois qu'il en est qui perdent l'esprit de leur département, qui y sèment la révolte et la sédition, qui y font un mal presque irréparable. Je ne l'ai pas dit en cachette, je l'ai dit et redit en Conseil. Remarquez bien que ceci n'est pas une chose d'un département particulier, mais une affaire d'État, que s'il est fâcheux pour les routes, les communes et l'administration proprement dite, qu'il y ait de mauvais préfets, cela l'est bien plus pour l'ordre et la tranquillité publique, qui sont dans mon département, et que si je n'ai plus le droit de le dire, je ne suis plus qu'un chef d'espions que M. Berthier a raison de traiter comme tel.

« M. de Cursay s'en va disant à tout le monde que Lainé lui a dit qu'il l'avait défendu, tant qu'il l'avait pu, et que c'était moi qui avais insisté pour sa destitution. Il l'a dit à son beau-frère, lieutenant-colonel de la Garde, à Barante, au prince de Broglie, etc. Monseigneur le duc d'Angoulême m'en avait dit autant dans le temps au sujet de la destitution de M. Trouvé. Par suite, M. de Cursay m'a écrit une lettre à la Berthier. Je n'ai pu m'en plaindre; on a vingt-quatre heures pour maudire ses juges. Je n'ai pas témoigné la moindre humeur à Lainé, parce que je l'honore et je l'aime, que j'en ai supporté de bien plus amères pour le bien de la chose et pour la paix, et que je sais bien qu'il n'y a pas malveillance de sa part. Je ne voudrais pour rien au monde le dégoûter, et j'aimerais mieux me retirer mille fois que d'être la cause la plus indirecte de sa retraite. Vous m'avez vu me raidir contre les orages dans les temps difficiles, et ne pas songer à plier; vous avez pu et dû croire que l'ambition et le désir de rester au ministère me faisaient agir. Vous m'avez alors mal connu. Aussi bien les dégoûts et les outrages ont flétri mon cœur, je ne me sens plus le courage d'en supporter la mesure comblée. Je quitterai le roi et vous avec douleur, mais avec la conscience que je vous ai servi et secondé avec fidélité, sans arrière-pensée, sans réserve aux dépens de ma tranquillité, de ma santé qui est altérée, qui ne peut se remettre, et que le chagrin bien plus que la maladie dévore. Je ne crois pas avoir mérité le reproche d'avoir fait servir le peu de confiance que j'ai pu mériter du roi, à autre chose qu'au bien public, à la réussite de ce que

nous désirons tous. J'ai pu me tromper, mais j'aurais toujours préféré me tromper avec vous, que d'avoir raison avec d'autres, et il n'y a pas un mot de mes conversations avec le roi, que je n'ai pu désirer que vous entendiez.

« Que votre amitié excuse cette lettre que m'ont dictée la peine extrême que la vôtre m'a faite, les sentiments pénibles qui oppressent depuis longtemps mon cœur et qui avaient besoin de s'épancher, et pour laquelle ma faiblesse réclame l'indulgence de votre amitié. Cette faiblesse est encore telle que je ne pourrais aller siéger demain au Conseil, où d'ailleurs j'embarrasserais M. le duc de Feltre, qui se croirait obligé de me proposer d'aller dîner à Puteaux, et qui n'a pas daigné s'informer une seule fois de moi. J'ai surtout la tête extrêmement faible et je ne peux m'occuper une heure de suite. Mille amitiés inviolables. — Decazes. »

3. — SUR LES DOCTRINAIRES ET SUR MOLÉ.

« Villeneuve, 16 août 1817.

« Je vous envoie la lettre de Mounier et aussi une lettre de S^{...}; je crois que vous serez content de celle de Mounier dont les faits sont conformes à ceux que j'ai recueillis. Mounier a du libéralisme, mais comme il faut en avoir.

« Il y a plus d'un jour que je suis attentif aux idées de ceux que vous appelez niveleurs (les doctrinaires). Je ne m'en suis pas effrayé, parce qu'au fond, ce sont des hommes à bonnes intentions et fort utiles, si on se sert d'eux et qu'ils ne se servent pas de nous. Je crois bien qu'ils auraient volontiers la prétention, qu'ils ont peut-être l'espoir de nous conduire; mais c'est à nous à profiter de nos avantages et de ces prétentions mêmes qui doivent les rendre plus dociles. Il faut qu'ils nous conduisent, mais où nous voulons aller, comme les chevaux conduisent le cocher, que, sans doute, ils croient mener, parce qu'il les suit; tout doit être moyens pour les gouvernements. Il faut qu'ils se servent de ceux mêmes qui ont de mauvaises intentions, à plus forte raison ne doit-on pas négliger ceux qui, en ayant de bonnes, peuvent, toutefois, se laisser égarer par des doctrines plus ou moins erronées. Ces

derniers ont perdu la France en 89, dans les assemblées. Ils l'auraient sauvée des assemblées mêmes, si, en 87 et en 88, ils avaient été derrière un gouvernement assez éclairé pour profiter de leurs bonnes intentions et pour juger leurs vues; assez ferme, assez fort pour ne pas se laisser entraîner et dominer, pour choisir ce qui était bon et opportun, et repousser ce qui était dangereux et intempestif. Ce gouvernement fort, nous l'avons ou nous l'aurons le jour où nous serons Un de volonté et d'action. On m'assure que le moment n'est pas éloigné. Laissez-moi vous en faire et nous en faire mon compliment. Si, vous armant de votre grand courage, vous faites la chose complète, et que vous demandiez Molé pour la marine, je crois que nous pourrons dire, sans vanité, ou avec vanité, que nous aurons le ministère le plus fort de toute l'Europe.

« Je sais bien les inconvénients de la position de Molé, mais cette position même a son côté avantageux; elle prouvera que la porte n'est pas exclusivement fermée, et que tout le monde, de près ou de loin, peut prétendre à y entrer tôt ou tard. Puis, il faut être juste, si cette émulation engage les gens des Cent-Jours à se conduire, à agir, penser et parler comme Molé, elle aura rendu un grand service, car personne n'a été mieux que lui. D'ailleurs, Molé est un de ces libéraux comme il nous en faut, qui veulent faire servir le libéralisme à la monarchie et non pas sacrifier la monarchie au libéralisme.

« J'ajouterai qu'il faut bien que nous nous mettions au-dessus des caquets et des criaileries. Ce ne sont ni les salons, ni les belles ou laides dames qui ont la responsabilité du gouvernement. Puisque ni les salons, ni ces dames ne nous entendent (tant s'en faut), il faut bien qu'ils permettent que nous prenions secours et aide où nous en trouverons de réels. On criera, n'a-t-on pas crié d'avance? Le plus fort est fait; nous ne ramènerons pas les incurables. Les autres jugeront par les résultats, et finiront par dire comme M. P^{***} et Mme P^{***} : « Mais dans le fait cela ne va pas trop mal. »

« Je vous parle de tout cela parce qu'on m'assure que vous êtes décidé, et que j'ai lieu de croire que le duc de Feltré lui-même a pris son parti, et se résignerait, s'il n'est résigné. Il demandait qu'on le fit capitaine des Gardes. Duc, pair, maréchal, capitaine des Gardes du roi de France, il y a, en effet,

là, en y bien réfléchissant, de quoi satisfaire un Clarke même, quel que illustres que soient les Clarke, et ceux qui crieront qu'on maltraite en lui la fidélité, voudraient bien qu'on les maltraitât de même. Les 7 millions du nouveau déficit pour 1816 suffiraient pour rendre impossible sa présence en face des Chambres. Figurez-vous le brouhaha qui partira de tous les bancs, lorsqu'on leur annoncera ces 7 millions. Or, si vous devez, comme je crois que vous ne pouvez pas faire autrement, prendre ce parti avant les Chambres, n'hésitez pas à en tirer tout le profit, et à le prendre avant les élections, pour lesquelles nous aurons bien plus grande force d'opinion publique et bien plus d'unité d'action des autorités, qui, ne recevant qu'une même impulsion, marcheront bien plus droit et bien plus sûrement.

« A présent, je vous demande indulgence et absolution pour tout ce bavardage, vous savez les sentiments et les motifs qui me guident, et s'ils sont autres que les vôtres. Vous savez aussi mon dévouement et ma tendre et respectueuse amitié. — Decazes. »

4. — MÊME SUJET.

« 11 septembre 1817.

« Je n'ai rêvé cette nuit qu'à votre embarras, dont il est cependant indispensable que vous sortiez. Ne pourriez-vous pas faire entendre à Lainé que vous vous êtes avancé avec Molé, que d'ailleurs l'homme que l'on appelle aux conseils privés du roi, qu'on écoute et que l'on consulte dans son cabinet, qui nous défend aux pairs, peut bien être ministre? Remarquez que Lainé n'était pas éloigné de Mollien dans le temps, pour les finances, et qu'il proposait de le faire conseiller d'État, au dernier travail de ce conseil; puis, n'est-ce pas quelque chose et beaucoup, de faire voir qu'on marche, et que la porte n'est pas fermée? Il n'a pas d'ailleurs signé la déclaration du Conseil d'État, pour l'acte additionnel; il avait, dans le cours de juillet, réuni le conseil général de Seine-et-Oise, pour demander qu'on proclamât le roi. Si l'on peut avec raison lui faire un crime de n'en avoir pas fait davantage, et

de n'avoir pas eu le courage de refuser le reste, ne doit-on pas lui savoir gré de cela? Puis une pareille barque à conduire au milieu des difficultés croissantes, demande des pilotes habiles, et nous ne pouvons trop nous renforcer. Molé est un homme d'État, un homme de tribune; utile au Conseil, il le sera aux Chambres; il le sera dans son salon avec nos députés, nos pairs, et la foule de ceux qu'il faut que nous gagnions, ramenions et conservions; il le sera avec les étrangers, il nous donne des royalistes, des libéraux, des bonapartistes, parce qu'il est, ou a été tout cela, et qu'il tient à tous par sa famille, ses amis, son passé et son présent. Un ministère aussi fort fermera la bouche à bien des dénigreur, inspirera un peu de respect aux agresseurs et donnera confiance au plus grand nombre. Puis, qui prendre enfin? Permettez à mon amitié de vous redire l'importance d'en finir d'une manière ou d'une autre. Nous n'avons plus que neuf jours pour les élections; notre département le plus éloigné est le Gers, il faut sept jours pour que la nouvelle y arrive. Croyez que la retraite du duc de Feltre connue ôtera au général Delort, que les ultra-libéraux portent, tous les demi-soldes, qui à tort ou à raison haïssent le duc de Feltre et qui passeront au général Lagrange avec leurs amis. Si vous n'êtes pas décidé encore pour les remplacer, ne pourriez-vous pas toujours écrire au duc de Feltre? Cela vous donnerait deux jours aisément, seulement on saurait que le duc de Feltre se retire, et ce seul effet suffirait.

« Mon Dieu! je vous tourmente! mais il ne faut rien avoir à se reprocher, excusez mon amitié et croyez bien que personne n'en a pour vous une plus tendre et plus durable, que personne n'est plus jaloux de votre gloire à laquelle j'ai attaché la mienne qui, toute petite qu'elle sera, sera assez grande si elle n'est pas séparée de la vôtre. Mille tendres amitiés.
— Decazes. »

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

SOUS L'EMPIRE

- I. — L'enfance et la jeunesse de Decazes. — Son arrivée à Paris. — Ses correspondants. — Il devient secrétaire des commandements de Madame. — La mère de l'empereur. — Curieuses lettres. — Decazes juge au tribunal de la Seine. — Chef du cabinet du roi Louis. — Première entrevue de Marie-Louise et de Napoléon. — L'incendie de l'ambassade d'Autriche..... 1
- II. — La disgrâce de Fouché. — Deux entrevues avec l'empereur. — Ce que Fouché pense du duc de Rovigo, son successeur. — Une algarade à Molé. — Cruauté d'académicien. — Divorce de général. — Beau-père compromettant. — L'empereur et ses frères. — Abdication de Louis. — Ses lettres à Decazes. — Decazes se rend auprès de lui..... 14
- III. — Retour à Paris. — Conseiller à la Cour d'appel. — Président des assises. — Le général de La Fayette. — Le cachot de Marie-Antoinette. — Le comte de Montalivet. — M. de Villeblanche et l'expédition de Russie. — Pauline Borghèse. — Sa correspondance avec Decazes. — Derniers billets du roi Louis. — La première Restauration. — Les Cent-Jours. — Decazes refuse de prêter serment à l'empereur. — Il est interné à la Grave..... 22

CHAPITRE II

UN PRÉFET DE POLICE, 1815.

- I. — Hommage à Balzac et à Stendhal. — Mlle de Rigny. — Louis XVIII au seuil de Paris. — Le marquis de Jaucourt. — Decazes chez Talleyrand. — Comment il devient préfet de police. — Fermeture du Corps législatif. — Louis XVIII dans Paris. — Arrivée des souverains étrangers. — Les nouveaux ministres. — Pozzo di Borgo. — Signification du Cabinet..... 35

- II. — Une intrigue de Vitrolles. — Decazes et Talleyrand. — Une bouteille de poison. — Decazes chez le roi. — Malveillance de Fouché. — Liste de proscription. — Le comte de Montalivet et Benjamin Constant rayés. — L'exil d'Arnault. — L'arrestation de Lavalette. — Le maréchal Ney et le colonel de La Bédoyère. — Calomnies d'outre-tombe. — Protestation de Decazes. 54
- III. — Menaces des Prussiens contre le pont d'Iéna. — Courage du roi. — Le pont sauvé. — Les musées dépouillés. — Conflit avec le gouverneur prussien. — Lettres comminatoires. — La préfecture de police menacée d'un assaut. — Réconciliation. — Chute de Fouché. — Talleyrand obligé de quitter le ministère. — Richelieu prend le pouvoir. — Son portrait par Decazes. 77

CHAPITRE III

LA CHAMBRE INTROUVABLE, 1816,

- I. — L'ultra-royalisme après les Cent-Jours. — Élections de 1815. — Ce qu'elles produisent. — L'évasion de Lavalette. — Un mot du roi. — Monsieur, comte d'Artois. — Réquisitoire de Decazes contre les ultra-royalistes. — Conseillers intéressés. — La duchesse d'Aumont et autres. — Une faiseuse de police. — Lettre de Decazes à lord Lowthers. — Richelieu et les ultras. — Un rapport du comte de Goltz. 99
- II. — La diplomatie étrangère et la Conférence de Paris. — Le budget menacé par les ultras. — Intervention des souverains étrangers. — Résolutions de la Conférence. — Lettre de Wellington à Louis XVIII. — Son entrevue avec Monsieur. — Visite de Pozzo di Borgo à ce prince. — Le roi et son frère. — La dissolution discutée dans la Conférence. — Difficultés qui s'y opposent. — Louis XVIII et le régime représentatif. — Péril créé par la Chambre. — Clôture de la session 114
- III. — Decazes commence à dresser ses batteries en vue de la dissolution. — Documents qu'il met sous les yeux du roi. — Rapports des préfets. — Une lettre de Maine de Biran. — Richelieu et Lainé penchent pour des combinaisons intermédiaires. — Decazes de plus en plus résolu. — Note du roi. — Réplique fougueuse de Decazes. — Il laisse entrevoir la démission des ministres. — Louis XVIII cède. — Ordonnance du 5 septembre. — Stupéfaction et dépit du comte d'Artois. — Jugement de l'Europe 131

CHAPITRE IV

INTRIGUES DES ADVERSAIRES DE DECAZES, 1816-1817.

- I. — Irritation de Chateaubriand après la dissolution de la Chambre. — Ses attaques antérieures. — *La Monarchie selon la Charte*. — Un

- post-scriptum perfide. — Vaine démarche du chancelier Daubray. — Refus du roi de recourir à l'intermédiaire du duc d'Angoulême. — Récit du comte de Goltz. — Le roi blâme la saisie. — Opinion analogue de Richelieu. — Chateaubriand rayé de la liste des ministres d'État. — Il vend sa bibliothèque et la Vallée aux Loups. — Les amis de Chateaubriand cherchent vainement à l'éloigner de la politique. — Vivacité de son opposition. 153
- II. — Talleyrand inconsolable de n'être plus ministre. — Ses propos contre Richelieu, Decazes et Pozzo di Borgo. — Séjour à Valençay. — Retour à Paris. — Mine de Staël patriote. — Sa rencontre avec Talleyrand. — Menées de celui-ci. — Attitude équivoque de Canning. — Un scandale à l'ambassade d'Angleterre. — Talleyrand éloigné de la cour. — Une lettre de Metternich. — Les ultras et le comte de Blacas. — Arrivée de celui-ci. — Son entrevue avec le roi. — Émotion causée par son retour. 169
- III. — Inquiétudes du corps diplomatique. — Singuliers propos de Blacas. — Richelieu demande au roi de renvoyer à Rome son ancien favori. — Hésitations de Louis XVIII. — Blacas affecté d'avoir reconquis son ancienne influence. — Ce qu'il avait fait à Rome pour le Concordat. — Opposition de Decazes à ce traité tel qu'il est rédigé. — Discussion avec ses collègues. — Il obtient les modifications qu'il a demandées. — Départ immédiat de Blacas exigé par Richelieu. — Blacas quitte Paris pour retourner à Rome. — Rapport d'agent secret. — La défaite de Blacas définitive. 186

CHAPITRE V

UN GRAND MARIAGE SOUS LA RESTAURATION, 1818.

- I. — Faveur croissante de Decazes. — Accord parfait entre le roi et lui. — Causes de cet accord. — Loyauté de Louis XVIII. — Ses ambitions pour celui qu'il appelle son fils. — Il songe à le marier. — Mademoiselle Égédie de Sainte-Aulaire. — Ses souvenirs. — Le marquis de Noyan. — Un chambellan de l'empereur. — Naissance du roi de Rome. — La préfecture de Bar-le-Duc. — Retour à Paris. — Le 29^e bulletin. — Effondrement de l'Empire, vu par une fillette. — L'impératrice à Blois. — Les étrangers à Paris. 203
- II. — Nouveau séjour à Bar-le-Duc. — Les eaux de Plombières. — La duchesse de Saint-Leu. — Voyage à Saarbruck. — M^{me} de Soyecourt et la duchesse de Brunswick. — Le duc de Berry. — Le plongeon de Jacqueminot. — M. de Sainte-Aulaire préfet de la Haute-Garonne. — Le duc et la duchesse d'Angoulême à Toulouse. — Arrivée de M. de Vitrolles. — Après les Cent-Jours. — Voyage en Allemagne et en Italie. — Prétendants à la main de Mlle de Sainte-Aulaire. — Decazes se met sur les rangs. — Il est agréé. — Lettres du roi. — Dîner de fiançailles. — La corbeille de noccs. — Célébration du mariage. — Félicitations de Louis XVIII. 222

CHAPITRE VI

LES DERNIERS JOURS DU CABINET RICHELIEU-DECAZES (1818)•

- I. — Le ministère Richelieu en 1818. — Silhouette de Richelieu. — Mmes de Montcalm et de Jumilhac. — Lainé ministre de l'intérieur. — Dévouement de Pasquier à Decazes. — Molé, Corvetto, Gouvion-Saint-Cyr. — Le but que poursuit Decazes. — Le roi défend ses ministres contre son frère. — Une lettre royale. — La disgrâce du duc de Fitz-James et du maréchal Marmont. — Monsieur et la garde nationale. — Désaccords dans le cabinet au sujet de la garde royale. — Départ de Richelieu pour Aix-la-Chapelle..... 249
- II. — Inquiétudes de Richelieu. — Sa correspondance. — Ses jugements sur le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. — Observations qu'il reçoit de l'empereur Alexandre. — Une lettre rassurante de Decazes. — Richelieu voudrait se rapprocher des ultras et de Monsieur. — Doutes de Louis XVIII sur l'efficacité de ces tentatives. — L'évacuation de la France, décidée à Aix-la-Chapelle. — Effets des élections d'octobre. — Richelieu d'abord effrayé reprend courage. — Il retombe dans son découragement. — Son retour à Paris..... 269
- III. — L'opinion du roi. — Le rôle de Molé. — Ce qu'en dit la duchesse Decazes. — Colère du roi contre ce ministre. — Réunion Bausset. — Ouverture de la session. — Richelieu brouillé avec Decazes. — Leur réconciliation. — Plan de conduite. — Démission des ministres. — Le roi se résigne à sacrifier Decazes. — Sa douleur. — Ses adieux à la femme « de son fils ». — Un diner au ministère de la police. — Propos de Molé et de Pozzo di Borgo. — Richelieu impuissant à former un ministère. — Dessoles le remplace. — Decazes ministre de l'intérieur. — Ce qu'il fait pour Richelieu..... 287

CHAPITRE VII

LE CABINET DESSOLES-DECAZES (1819).

- I. — Richelieu abdique ses griefs contre Decazes. — Programme de Decazes. — Le système de de Serre. — Dissidences dans le cabinet. — Louis XVIII et le ministère de la maison du roi. — Sympathies et antipathies du monarque. — Sa colère contre Gouvion-Saint-Cyr. — Son opinion sur Louis de Bourbon, prince de Condé. — Contre un académicien. — Scène de famille. — Louis XVIII et le corps diplomatique. — Un royal parrain..... 313
- II. — Détails intimes. — Portraits de ministres et d'ambassadeurs. — Les réceptions du roi. — La duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry. — Le bal de Virginie. — La statue de Henri IV. — Talma chez Decazes. — Visite au roi. — Souvenir à Marie-Antoinette. — Le bouquet quotidien. — Un anniversaire. — La proposition Barthélemy. — Fournée de soixante paires. — Appréhensions de Louis XVIII. — Aventure de bal..... 330

- III. — Les proscrits de 1815. — Madame Exelmans. — Rentrée de son mari. — La duchesse de Bassano. — Histoire d'un collier. — Le duc de Bassano appelé. — Manœuvre de Polignac contre Decazes. — Elle est déjouée. — Embarras ministériels. — Élection de Grégoire. — Le roi en accuse les ultras. — Coup de rame à droite. — Vaine tentative de Decazes pour ramener Richelieu aux affaires. — Effort de la duchesse de Duras pour rapprocher Chateaubriand du ministère. — Retraite de Dessoles, de Gouvion-Saint-Cyr et du baron Louis. — Decazes président du conseil..... 357

CHAPITRE VIII

L'ASSASSINAT DU DUC DE BERRY, 1820.

- I. — Inquiétudes de Decazes au moment où il va se rapprocher de la droite. — Rancune des ultras, mal dissimulée. — Retards que subit la loi électorale. — Mauvais esprit de la droite. — Craintes de Louis XVIII. — Formation d'une majorité ministérielle. — Maladie de de Serre. — Ingérence du corps diplomatique dans les affaires intérieures. — Hostilité de Pozzo di Borgo. — Retraite de Royer-Collard. — Émiettement des modérés. — Faiblesse et mobilité de Monsieur. — De Serre obligé de partir. — Révolution d'Espagne. — Decazes abreuvé d'injures. — La loi électorale à la Chambre des pairs..... 377
- II. — Soirée du 13 février. — Assassinat du duc de Berry. — Decazes l'annonce au roi. — Les coulisses de l'Opéra. — Dupuytren et Dubois. — Louvel interrogé. — Derniers moments du duc de Berry. — Le roi auprès de son neveu. — Les émotions d'une jeune femme. — Violences des journaux royalistes contre Decazes. — Accusation de Clausel de Coussergues. — Irritation de Louis XVIII contre ceux qui attaquent Decazes. — Menaces adressées à ce dernier. — Sa visite à Monsieur.... 400
- III. — Désorganisation du parti ministériel. — La droite et la gauche coalisées. — Leurs efforts pour obliger le gouvernement à retirer la loi électorale. — Idée d'un nouveau ministère. — Démarche du comte d'Artois et de la duchesse d'Angoulême. — Le roi ne veut pas sacrifier Decazes. — Richelieu rappelé. — Il refuse de revenir aux affaires. — Nouvelle démarche du comte d'Artois auprès de son frère. — Le roi consent à laisser partir Decazes. — Il le nomme duc et ambassadeur à Londres. — Lettre au roi d'Angleterre. — Acceptation de Richelieu. — Dernières lettres du roi à Decazes. — Départ de Decazes pour la Gironde..... 420

PIÈCES HISTORIQUES

- N° 1. — LETTRES DE LOUIS XVIII..... 443
 N° 2. — QUATRE LETTRES DE DECAZES..... 477



.....

.....

.....

.....

.....
.....

A LA MÊME LIBRAIRIE :

- Discours et Mélanges politiques**, par le comte DE FALLOUX, de l'Académie française. Deux vol. in-8°. Prix. 15 fr.
- Mémoires de Madame la duchesse de Contant**, gouvernante des Enfants de France pendant la Restauration (1773-1836). 3^e édition. Un vol. in-8° accompagné d'un portrait en héliogravure. Prix. . . 7 fr. 50
- La Congrégation (1801-1830)**, par GEOFFROY DE GRANDMAISON. Préface de M. le comte Albert DE MUN. 2^e édition. Un vol. in-8°. Prix. . . 7 fr. 50
- Les complots militaires sous la Restauration**, d'après les documents des archives, par E. GUILLON. Un vol. in-18. Prix. . . 3 fr. 50
- Le Comte de Serre**, par Charles DE MAZADE, de l'Académie française. Un vol. in-18. Prix. 3 fr. 50
- Un Chancelier d'ancien régime. Le règne diplomatique de M. de Metternich**, par Ch. DE MAZADE, de l'Académie française. In-8°. 7 fr. 50
- L'opposition royaliste. Berryer, de Villèle, de Falloux**, par Charles DE MAZADE, de l'Académie française. Un vol. in-18. Prix. . . 3 fr. 50
- Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich**, chancelier de cour et d'État, publiés par son fils, le prince Richard DE METTERNICH, classés et réunis par A. DE KLIN-KOWSTROEM.
- PREMIÈRE PARTIE : *Depuis la naissance de Metternich jusqu'au Congrès de Vienne (1773 à 1815)*. (Tomes I et II.) 4^e édition. Deux vol. in-8°, avec portrait et fac-similés d'autographes. Prix. 48 fr.
- DEUXIÈME PARTIE : *L'ère de paix (1816 à 1848)*. (Tomes III et IV.) 2^e édition. Deux vol. in-8°. Prix. 48 fr.
- (Tome V.) *La révolution de Juillet et ses conséquences immédiates*. Un vol. in-8°. Prix. 9 fr.
- (Tomes VI et VII.) *Période du règne de l'empereur Ferdinand*. Deux vol. in-8°. Prix. 48 fr.
- TROISIÈME PARTIE : *La période de repos (1848-1859)*. (Tome VIII.) Un vol. in-8°. Prix. 9 fr.
- Casimir Périer**, député de l'opposition 1817-1830, par Ch. NICOLLAUD. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure d'après le tableau d'Ilersent. Prix. 8 fr.
- Histoire de mon temps. Mémoires du chancelier Pasquier**, publiés par M. le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, de l'Académie française.
- PREMIÈRE PARTIE : 1789-1815. 6^e édition. Trois vol. in-8° avec portraits en héliogravure.
- DEUXIÈME PARTIE : 1815-1830. 4^e édition. Trois vol. in-8°.
- Prix de chaque vol. 8 fr.
- Un ministre de la Restauration : Le Marquis de Clermont-Tonnerre**, par Camille ROUSSET, de l'Académie française. Un vol. in-8°. 7 fr. 50
- Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII** pendant le Congrès de Vienne, publiée sur les manuscrits authentiques conservés au dépôt des affaires étrangères, avec préface, éclaircissements et notes, par G. PALLAIN. 3^e édit. in-8°. 9 fr
(Couronné par l'Académie française, prix Bordin.)
- Le Parti libéral sous la Restauration**, par Paul THUREAU-DANGIN, de l'Académie française. Un vol. in-8°. Prix. 7 fr. 50

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.

Renewed books are subject to immediate recall.

F 16 Apr 1963

REC'D LD

APR 17 1963

LD 21A-50m-11,'62
(D8279s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library

or to the

NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY

Bldg. 400, Richmond Field Station

University of California

Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

- 2-month loans may be renewed by calling (510)642-6753
- 1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
- Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

JUL 3 0 2003

DD20 15M 4-02

